



HAL
open science

Administrer l'émancipation : socio-histoire de l'éducation populaire en France (1944-1985)

Léo Vennin

► **To cite this version:**

Léo Vennin. Administrer l'émancipation : socio-histoire de l'éducation populaire en France (1944-1985). Science politique. Université Grenoble Alpes [2020-..], 2022. Français. NNT : 2022GRALH034 . tel-04457267

HAL Id: tel-04457267

<https://theses.hal.science/tel-04457267>

Submitted on 14 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

École doctorale : SHPT - Sciences de l'homme, du Politique et du Territoire

Spécialité : Science politique

Unité de recherche : Centre d'Etudes et de Recherche sur la Diplomatie, l'Administration Publique et le Politique

Administrer l'émancipation. Socio-histoire de l'éducation populaire en France (1944-1985)

From popular education to sociocultural animation Institutionalization of a subversion : issues and limitations of an emancipatory political project(1944-1985)

Présentée par :

Léo VENNIN

Direction de thèse :

Olivier IHL
PRF.UNI.EXC, Université Grenoble Alpes
Emmanuel TAIEB

Directeur de thèse

Co-directeur de thèse

Rapporteurs :

Brigitte GAITI
PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
Patricia LONCLE-MORICEAU
PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Université Rennes 1

Thèse soutenue publiquement le **29 novembre 2022**, devant le jury composé de :

OLIVIER IHL PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Université Grenoble Alpes	Directeur de thèse
Brigitte GAITI PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne	Rapporteuse
Patricia LONCLE-MORICEAU PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Université Rennes 1	Rapporteuse
Elsa GUILLALOT MAITRE DE CONFERENCE, Université Grenoble Alpes	Examinatrice
Emmanuel TAIEB PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Université de Lyon	Co-directeur de thèse
Francis LEBON PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Université Paris 5 - René Descartes	Examinateur
Laurent GUTIERREZ PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Université Paris 10 - Nanterre	Examinateur Président du jury



Résumé et mots-clés

Cette thèse vise à questionner les tensions et les ambivalences dans l'action publique en matière d'éducation populaire, à travers l'étude des relations historiquement tissées entre les mouvements d'éducation populaire et l'État. A l'appui d'un matériau empirique croisant les archives administratives et celles des mouvements et fédérations d'éducation populaire, de la Libération jusqu'au milieu des années 1980, il s'agit d'historiciser et de mettre à plat les mécanismes à l'œuvre dans ce secteur des politiques publiques en revenant sur sa genèse. Inscrit dans une sociologie historique de l'administration, ce travail fait l'hypothèse que la constitution et l'inscription dans le paysage institutionnel de l'éducation populaire sont rendues possibles par un consensus façonné par la confrontation d'acteurs publics et privés. A travers leurs interactions, inscrites pour partie dans l'appareil d'État, on observe la production d'une nouvelle norme éducative au cœur des processus de socialisation démocratique et de formation du citoyen. La convergence vers l'institutionnalisation agit alors comme consécration d'une norme co-construite, participant en retour à développer et à légitimer des discours et des pratiques en voie de consolidation et à évincer des voies plus directement contestataires de l'action publique. Marqués par la diversification des modes d'intervention et des logiques d'action ainsi que par la bureaucratisation et la spécialisation des formes d'entrée dans la sphère publique, les processus étudiés agissent comme des révélateurs d'un mouvement plus large de recomposition et de renouvellement de la régulation sociale d'un certain rapport au savoir éducatif.

Mots clés : éducation populaire, sociologie historique du politique, citoyenneté, action publique, institutionnalisation, politisation.

Remerciements

C'est avec un plaisir non dissimulé et un profond sentiment de gratitude que j'arrive *enfin* au terme de ce travail collectif. Je me souviens alors de toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagnés le long du chemin, et à qui je veux exprimer ma profonde reconnaissance. Toutes et tous, à votre façon, vous m'avez encouragé, soutenu, inspiré, (sup)porté. Ce travail existe grâce à vous, par vous, il n'aurait définitivement pas été possible sans vous.

A mes directeurs, Olivier Ihl et Emmanuel Taieb, j'exprime ma sincère gratitude. Merci pour votre inaltérable confiance tout au long des années, et pour les latitudes octroyées qui ont façonné mon travail. Merci pour la qualité de nos échanges, qui ont orientés décisivement ma pensée, tout en conservant jovialité et légèreté. Merci enfin et surtout à vous deux pour l'humanité que vous m'avez témoignée en des moments ardu.

Merci à la Région Rhône-Alpes (du temps où elle finançait des contrats doctoraux), et à l'IEP de Grenoble pour les deux années d'ATER particulièrement formatrices. Au sein de l'IEP de Grenoble, des remerciements appuyés aux membres du Cerdap2, et notamment Bénédicte Fischer et Jérôme Ferrand pour leur bienveillance et investissement plus que zélé dans la réussite des doctorants. Merci à Bigué pour ta communicative bonne humeur, pour les conversations de couloir expertes (la gestion covid et la pré-ven-tion), merci pour toutes les fois où tu m'as sauvé la mise (réinscriptions, cours imprimés à 7h.59, j'en passe)...

Merci aux groupes qui m'ont permis de développer mes recherches, et notamment celui de la rue des Saint-Pères (au bar comme dans la salle de séminaire), à Emmanuel Porte, Emmanuel de Lescure, Francis Lebon... J'adresse des remerciements appuyés à Laurent Besse pour sa généreuse érudition, ses conseils éclairés et son enthousiasme contagieux.

Merci encore aux enquêtés qui m'ont tant donné à penser, et merci au Comité d'Histoire de la Jeunesse et des Sports pour les facilités d'accès aux sources.

A mes collègues (et néanmoins amis) doctorants et docteurs grenoblois, lyonnais, stéphanois (et même parisiens) et tous les autres, et je vais en oublier : Hakim Akrab, Marie-Charlotte Allam, Sylvère Angot, Nicolas Brusadelli, Marine Denis, Juan Felipe Duque, Marie Aurore Gis, Antoine Machut, Christophe Parnet, Manon Pesle, ... merci pour les mémorables échanges et les non moins mémorables à-côtés.

Aux étudiantes et étudiants à qui j'ai eu le grand plaisir d'enseigner, ceux de l'IUT, ceux du département de socio, ceux de l'IEP, ceux qu'on n'oubliera pas et tous les autres. Vous avez insufflé sa vie, sa coloration et tout son sens à la démarche de recherche.

Aux figures tutélaires sans qui ce travail n'aurait pas vu le jour,

Une gratitude immense à Elsa Guillaudot, qui m'a ouvert de vastes horizons intellectuels et m'a transmis la passion d'enseigner.

Merci au prophète Ouassim Hamzaoui, pour m'avoir dans ses (longues) jeunes années initié aux chemins de traverse des sciences sociales, pour avoir fait germer la volonté (tout en m'en dissuadant formellement) de m'engager dans ce travail de recherche, pour m'y avoir accompagné avec fougue.

Merci à Martine Kaluszynski qui l'a rendu pensable puis possible et m'a suivi tout au long de son conception et son écriture, avec discrétion, bienveillance, et traits d'esprit lumineux. A n'en pas douter, la République ne se trompe pas !

A ma garde rapprochée,

Aux mousquetaires Clément « DJ transit » Perrier et Jean-Baptiste « Pépito » Devaux, des remerciements aussi émus qu'appuyés, et c'est peu dire. Depuis la masse du plan B jusqu'à l'étoile tropicale, en passant par Budapest et le Match des Légendes, le séminaire des « lectures heureuses » et les agapes du 5^{ème}... Quelle aventure intellectuelle, car au fond PE, qu'est ce qui est fondamentalement *spectaculaire* ? Et toi DE, qu'est-ce que tu considères *déterminant en DERNIERE instance* ? Merci d'avoir été là dans les hauts et les bas (très très bas), et d'avoir su entretenir et rallumer le feu sacré. A Maureen « kikoo » Clappe, camarade de la zone, de luttes et d'infortunes, merci pour tes spectaculaires coups de pied au cul, et pour ton aide aussi précieuse que constante.

Aux génies méconnus de la science politique et experts en toutes choses, j'ai nommé le « clan des Ardéchois ». Merci pour le souffle de folie de nos retrouvailles permanentes, qui ont tant égayées ces longues années de travail. Mention spéciale à mon acolyte Saint-Priestroux, mon Roya « logeur de la Glacière », qui a rendu mémorables ces journées ligne 13 / Pierrefitte / bière rue Mouffetard / libanais. « Ah mais ! » A la team Champollion et leur soutien sans failles, aux anciens de l'IEP, Juliette, Nathanaël, Oliana, ... (sauf Quentin et Gauthier, par la faute desquels la bifurcation dans la carrière gaming me tendait les bras).

Honorable mention à mon entourage, merci à tous pour les encouragements mobilisateurs (le désormais classique « *Mais comment ça, c'est pas encore fini ton truc ?* »), conseils avisés (« *Va à l'essentiel* »), et stimulants décalages de perspectives (« *mais tu es payé pour ça ? Avec nos impôts ?* »)...

A ma famille et ma belle-famille, quel travail d'équipe... Merci pour les escapades et les mises au vert lozériennes, les relectures vosgiennes, les séjours parisiens illuminés par Laura, le confinement ardéchois qui a maintenu mon goût immodéré du débat avec mon père. Merci bien sûr à mon frère « *qui saura pourquoi* », à Super Mamie Lo « *à la rescousse* », bref à toutes et tous pour votre patience et votre bienveillance dont j'ai (ab)usé.

Enfin, et par-dessus-tout, les mots ne suffisent pas à exprimer ma reconnaissance et mon amour pour les trois femmes à qui je dédie ce travail. Maman, tu es une inépuisable source de motivation et d'inspiration, et ce travail par la force des choses te doit plus qu'à personne. Gabrielle, ma gratitude est aussi vaste que notre amour. Tu es mon énergie de vie et tu m'as éclairé du premier au dernier jour, avec la grâce des plus beaux jours. Anna enfin, mon talisman : tout en écoutant mes nuits et en écornant mes livres (« *boooooom !* »), tu as décuplé mes forces au-delà de tout ce que j'aurai pu imaginer. L'école est finie, à nous la vie.

Table des matières

Résumé et mots-clés	2
Remerciements	4
Table des matières.....	8
Liste des sigles et abréviations	13
Introduction.....	19
Approche généalogique de l'objet d'étude.....	21
De l'actualité à l'histoire	21
Déconstruire le projet politique émancipateur de l'éducation populaire : une mythologie politique ? ..	22
Une nécessaire réflexivité	25
Un champ de recherche ouvert et peu circonscrit : foisonnement et carences de la bibliographie...	27
Cadre d'analyse	36
Une approche processuelle	36
... et relationnelle	38
... de l'institutionnalisation de l'éducation populaire	41
Une sociohistoire de l'éducation populaire : problématisation et hypothèses de travail	45
Protocole d'enquête et réflexion sur les sources	47
Economie générale de thèse	54
I / Le travail de l'instituant : (ré)-inventions, délimitations et investissement d'un militantisme d'État (1944-1958).....	58
Chapitre 1 – Entrer en administration : l'éducation populaire à l'épreuve de l'étatisation.....	59
1) De la naissance contrariée d'une administration à l'institutionnalisation clandestine : l'incertaine négociation d'un périmètre bureaucratique	61
a. L'aventure de la Direction des mouvements de jeunesse et de l'éducation populaire (DMJEP)....	63
b. « Jeunesse et sports » : du rapprochement forcé à la solidification du « monde JEP »	69
c. Complémentaire ou rivale de l'Éducation nationale ? L'éducation populaire comme « supplément d'âme républicain » à l'école	76
2) A la recherche d'une doctrine	81
a. Le Conseil de l'éducation populaire et des sports comme espace réformateur	82
b. « Agrémenter » : le travail de labellisation par le dispositif de l'agrément	85
c. Passer au filtre de l'agrément : la fabrique de l'« éducatif »	90
d. Quel rapport au politique ? Voie « libérale » et apories de la neutralité.....	98
3) Servir l'État, incarner la cause éducative : des fonctionnaires militants ?	105
a. Le corps d'inspection de la Jeunesse et des Sports : entre régulation et militantisme	106
b. La formation d'un « corps d'élite » d'artistes pédagogues : les instructeurs spécialisés nationaux	111
c. Les mis-à-disposition de l'Éducation nationale : porosités et échanges de pratiques	118
Chapitre 2 – L'éducation populaire de la nébuleuse associative au réseau d'action publique ...	122
1) Unification sous la bannière de l'État, permanence des clivages.....	123
a. Foisonnement associatif et reconnaissance de la cause éducative : l'après Libération comme « un âge d'or » ?	123
b. La permanence du conflit laïque : le déplacement de la querelle scolaire dans le champ de l'éducation populaire	135
c. Forces et limites de la stratégie institutionnelle	146
d. Parler d'une seule voix ? Les difficiles tentatives de coordination	152

2) Encadrer l'éducation populaire : une logique matricielle de formation des cadres	156
a. L'héritage de Vichy : les écoles de cadres	156
b. Former des « élites populaires »	160
c. En amont de la professionnalisation, l'exigence de l'encadrement.....	166
3) La fabrique pédagogique : la constitution d'une ingénierie sociale et politique	169
a. Former le citoyen : une ambition de socialisation politique	169
b. L'éducation populaire comme « lieu historique » de production et de circulation de savoirs pédagogiques.....	172
c. Des techniques éducatives professionnalisées et institutionnalisées.....	175
d. Une pédagogie entre utopie et pragmatisme	179

**II / Les métamorphoses de l'institué. L'éducation populaire soluble dans le projet
animationniste ? (1958-1970).....184**

**Chapitre 3 : La modernisation comme mot d'ordre, l'animation socioculturelle comme projet :
l'éducation populaire achevée ?.....185**

1) Entre autonomie et hétéronomie. Rationalisation et sectorisation des politiques publiques.....	186
a. Autonomisation et légitimation de la politique culturelle	187
b. « Jeunesse et sports » : une administration en voie de solidification et porteuse d'action partenariale renouvelée	200
c. Organiser les « inorganisés » : l'enjeu d'une action directe auprès des jeunes.....	209
2) « L'animation » comme composante du paradigme modernisateur	220
a. L'émergence incertaine et disputée d'un nouveau référentiel d'action publique.....	222
b. La planification, instrument de pilotage de la modernisation de la société	231
c. Occuper l'espace et occuper le temps : une politique de déploiement d'équipement	239
d. Professionnalisation et émergence des diplômés d'État : l'épreuve de codification	244
3) Un personnel administratif entre spécialisation et déspecialisation.....	252
a. Emergence de l'animateur comme acteur public	252
b. Les refontes des corps de l'inspection	259
c. Des Instructeurs Nationaux aux Conseillers Techniques et Pédagogiques : conflit et réarrangements des légitimités militantes et bureaucratiques.....	263

**Chapitre 4 : Entre contestation et co-gestion, l'éducation populaire entre subversion et
subvention**

1) Un paysage associatif en voie de recomposition sur fond de modification de la société : l'amarce d'une crise identitaire	272
a. La montée des jeunes : phénomène démographique et enjeu politique	272
b. Sécularisation et atténuation du clivage laïque	277
c. Des associations tenues par les « vieux jeunes » ? La douloureuse transition générationnelle...	281
d. Mai 68 à contretemps	287
2) Co-construire l'action publique ? La structuration corporative et la querelle de la participation institutionnalisée.....	296
a- Du GEROJEP au CNAJEP : l'affirmation d'une structuration corporative	296
b. Portes paroles de la jeunesse : la stratégie du « voice ».....	300
c. Contester de l'intérieur. Stratégie du conflit et dynamique de contre-pouvoir	303
d. La posture de l'expert	311
3) L'animation, facteur de dépolitisation ou terreau de la repolitisation ?.....	314
a. Heurs et malheurs de la professionnalisation du militantisme	315
b. Sciences sociales et pratiques professionnelles à l'ombre de la technicisation	320
c. L'éducation populaire, une affaire municipale ? Les stratégies de repolitisation par le « local »	325
d. Des associations en dehors du jeu partisan et de l'arène électorale ?	333

**III / Le paradoxe de l'institutionnalisation (1970-1984) : l'éducation populaire entre
achèvement et dépassement.....340**

Chapitre 5 : Le tournant néolibéral des années 1970 : l'éducation populaire face aux recompositions de l'État social	341
1) Rétractations, relégations et amnésies institutionnelle	342
a. « Rentrer dans le rang » institutionnel.....	343
b. La marginalisation du socioculturel au profit du culturel	348
c. Le chant du cygne : le Ministère du Temps libre et la fabrique d'une impossibilité politique (1981-1984)	354
2) De la politique publique aux « dispositifs » : l'imprégnation de la rationalité néolibérale.....	367
a. L'intervention de plus en plus « ciblée » : une re-catégorisation des publics.....	368
b. Effacement des instances de coordination	371
c. La logique de la contractualisation	382
d. L'inspection de la jeunesse et des sports et les CTP : des cultures professionnelles en mutation.....	388
3) Produire l'expertise. La « science » de l'animation au chevet de l'action publique.....	394
a. L'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, institut public à vocation de recherche	395
b. Les « Cahiers de l'animation » : un espace hybride entre science et militantisme.....	403
c. Des savoirs dépolitisés ?.....	411
Chapitre 6 : De partenaires à prestataires de service, les mouvements d'éducation populaire entre perte d'autonomie et reconversions militantes	419
1) L'éducation populaire en rangs dispersés et sur la défensive	420
a. Tentatives de structuration et repli corporatiste : le CNAJEP sur la défensive.	420
b. Lutter contre les coupes budgétaires, dénoncer le désengagement de l'État.....	429
c. S'adapter ou se marginaliser : les associations d'éducation populaire face à leur obsolescence	433
2) Les nouveaux espaces de l'éducation populaire – élargissements et rétrécissements d'un objet social	440
a. Fermetures et nouveaux espaces d'intervention : la loi de 1971 sur la formation professionnelle	440
b. Élargissement ou éclatement du champ d'intervention ?	447
c. Aspirations internationales	455
3) Hors de l'État, point de salut?	462
a. La conscience malheureuse de l'éducation populaire - réflexivité et constat de crise.....	463
b. Un appareil idéologique d'État ?.....	471
c. L'hypothèse de la désinstitutionnalisation.....	480
Conclusion générale	491
Matériaux et sources	505
Archives	505
Commissariat général à l'Éducation générale et aux Sports	505
Education nationale ; Services directement rattachés au ministre de l'Education ; Inspection générale ..	505
Jeunesse et sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau association	505
Jeunesse et sports ; Direction de l'administration ; Sous-direction du personnel et des affaires générales ; Bureau personnels d'inspection, de formation et d'éducation - Bureau personnels d'inspection et de formation.....	505
Jeunesse et sports ; Direction du temps libre et de l'éducation populaire ; Sous-direction de la vie associative ; Bureau formation, métiers de l'animation	505
Jeunesse et sports ; Direction du temps libre et de l'éducation populaire ; Sous-direction de la vie associative ; Bureau formation, métiers de l'animation	506
Jeunesse et sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau associations	506
Jeunesse et sports (administration centrale)	506

Jeunesse et sports ; Direction de l'administration ; Sous-direction du personnel et des affaires générales ; Bureau affaires générales, statuts, contentieux.....	507
Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Inspection générale	507
Jeunesse et sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des actions interministérielles ; Bureau documentation, études et coordination	507
Jeunesse et sports ; Direction des sports ; Sous-direction de l'éducation physique et sportive.....	507
Archives des cabinets des ministres de la Culture André Malraux, Edmond Michelet, André Bettencourt, Jacques Duhamel, Maurice Druon, Alain Peyrefitte, Michel Guy et Françoise Giroud	507
Premier ministre ; Direction générale administration, Fonction publique	507
Archives de Tadier Maurice	507
Entretiens et témoignages oraux.....	511
Ressources numériques	513
<i>Bibliographie</i>	<i>515</i>
<i>Table des encadrés</i>	<i>565</i>
<i>Table des annexes.....</i>	<i>567</i>

Liste des sigles et abréviations

ACE : Action catholique de l'enfance

ACJF : Association catholique de la jeunesse de France

ACO : Action catholique ouvrière

AD : Archives départementales

ADAJEP : Association des Déposants d'Archives de Jeunesse et d'Éducation populaire

AFJ : Association française de la jeunesse

ALFA : Association pour le logement familial et l'animation des grands ensembles

AN : Archives nationales

ANMT : Archives nationales du monde du travail (anciennement CAMT)

BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs

BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances et de loisirs

BASE : Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative

BNF : Bibliothèque nationale de France

CAF : Caisses d'allocations familiales

CAPASE : Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives.

CCEI : Centre de formation et de promotion pour adultes

CCO : Centre de culture ouvrière

CEMEA : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active

CEPJ : Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

CESE : Conseil Economique Social et Environnemental

CFLN : Comité français de Libération nationale

CFMJ : Conseil français des mouvements de jeunesse

CFTC : Confédération générale des cadres

CGT : Confédération générale du travail

CHMJS : Comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et de Sports

CLAJ : Centre laïque des auberges de jeunesse

CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales

CNAJEP : Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire

CNAM : Conservatoire national des arts et métiers
CNR : Conseil national de la Résistance
COEI : Centre ouvrier d'études et d'information
CPCV : Comité protestant des colonies de vacances
CRAJEP : Comité régionaux de la jeunesse et de l'éducation populaire
CREP : Centre régionaux d'éducation populaire
CREPS : Centre régionaux d'éducation physique et sportive
CREPS : Centre régionaux d'éducation populaire et de sports
CTP : Conseillers Techniques et Pédagogiques
CTP : Conseillers techniques et pédagogiques
DDJS : Direction départementale de la jeunesse et des sports, ou directeur/trice départemental de la jeunesse et des sports
DECEP : Diplôme d'État de conseiller d'éducation populaire
DEFA : Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation
DGRC : Direction générale des affaires culturelles
DJEPVA : Direction de la jeunesse et de la vie associative
DMJEP : Direction des mouvements de jeunesse et de l'éducation populaire
DRJS : Direction régionale de la jeunesse et des sports, ou directeur/trice régional/e de la jeunesse et des sports
EDF : Eclaireurs de France
ENA : École nationale d'administration
EPS : Education physique et des sports
ERF : Eglise réformée de France
EU : Eclaireurs unionistes
FCSF : Fédération des centres sociaux et socioculturels
FEN : Fédération de l'Éducation nationale
FFC : Francs et franchises camarades (aujourd'hui Francas)
FFCC : Fédération française des ciné-clubs
FFE : Fédération française des éclaireuses
FFMJC : Fédération française des maisons de jeunes et de la culture
FFTS : Fédération française des travailleurs sociaux
FNLL : Fédération nationale Léo Lagrange
FOL : Fédération des œuvres laïques
FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

GDF : Guides de France
GSE : Guides et scouts d'Europe
HVS : Habitat et vie sociale
INEP : Institut national d'éducation populaire devenu INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire)
INFA : Institut national pour la formation des adultes
INFAC : Institut de formation et d'application pour animateurs de collectivités
INP : Institut national pédagogique
INRP : Institut national de recherche pédagogique
IRFA : Institut régional de formation des adultes
ISFAL : Institut supérieur de formation à l'animation et au loisir
IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres
IUT : Institut universitaire de technologie
JACF : Jeunesse agricole catholique féminine
JECF : Jeunesse étudiante chrétienne féminine
JICF : Jeunesse indépendante chrétienne féminine
JOC : Jeunesse ouvrière chrétienne
JORF : Journal officiel de la République française
JS : Jeunesses socialistes
LFAJ : Ligue française des auberges de jeunesse
MJF : Mouvement jeunes femmes
MLO : Mouvement de libération ouvrière
MLP : Mouvement de libération du peuple
OCCAJ : Organisation centrale des camps et activités de jeunesse
OFAJ : Office franco-allemand pour la jeunesse
PAJEP : Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire
PCF : Parti communiste français
PEC : Peuple et culture
SDF : Scouts de France
SGJ : Secrétariat général à la jeunesse
SNI : Syndicat des instituteurs
SNIJSL : Syndicat des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs
SNISEP : Syndicat national des instructeurs spécialisés d'éducation populaire

SUF : Scouts unitaires de France

UCJF : Union chrétienne de jeunes filles

UCJG : Union chrétienne de jeunes gens

UD : Union départementale

UDR : Union démocratique et républicaine

UFCV : Union française des centres de vacances et de loisirs UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique

UFOVAL : Union française d'œuvres de vacances laïques

UJRF : Union de la jeunesse républicaine de France

UNCM : Union nationale des centres de montagne

UNEF : Union des étudiants de France

UNIREG : Union des fédérations régionales des maisons des jeunes et de la culture

UNSA : Union nationale des syndicats autonomes

UPOJ : Union patriotique des organisations de jeunesse

URSAFF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

ZUP : Zone à urbaniser en priorité

A ma mère

A ma femme

A ma fille

Introduction

« L'éducation populaire n'a rien perdu de son héritage fondateur : celui d'une société inclusive qui garantit à chacune et chacun l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière dans la République.(...) L'enjeu de cet avis est de mettre en lumière la modernité de l'éducation populaire, son utilité et de proposer des préconisations concrètes pour restaurer et valoriser ses démarches, permettre aux multiples actrices et acteurs de sortir de l'invisibilité et de s'inscrire dans une dynamique de progrès ».

Cette déclaration d'intention est tirée du rapport du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), qui pour la première fois de son histoire s'est saisi en 2018 de la question de l'éducation populaire.¹ Cet avis entend s'inscrire dans une actualité particulière, désignée comme celle de l'exigence citoyenne, qui implique : « [d'] être écouté, [de] pouvoir participer et peser dans les décisions locales comme nationales, [d'] être acteur ou actrice de son propre destin comme celui du destin collectif »². Ces éléments de langage trouvent alors un écho particulier dans le mouvement des Gilets jaunes qui secoue le pays. S'il est déclaré que l'éducation populaire s'inscrit dans un projet politique de justice sociale et d'émancipation, le rapport pointe avec acuité la dissonance entre discours républicains généreux et crises vécues par les acteurs. Il souligne que dans ce contexte de crise et de tensions sociales inscrites dans la durée, ni la puissance publique de l'État, ni les collectivités, ne sont en capacité de résoudre seules les multiples problématiques souvent croisées. Dans ce cadre, « la sollicitation des structures de l'éducation populaire relève de plus en plus du pansement et de la réparation

¹ Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 11 septembre 2018 en application de l'article 3 de l'ordonnance no 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section de l'éducation, de la culture et de la communication la préparation d'un avis intitulé : *L'éducation populaire, une exigence du 21^{ème} siècle*. La section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par Xavier Nau a désigné Christian Chevalier (professeur des écoles et ancien secrétaire général du syndicat des enseignants de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) et Jean-Karl Deschamps (Secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement) comme rapporteurs.

² *L'éducation populaire, une exigence du 21^{ème} siècle*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, 2018, p.10.

d'une société fracturée de plus en plus inégalitaire et injuste. Il s'agit là d'une dérive qui limite les possibilités d'une démarche émancipatrice. »³

Le rapport propose vingt préconisations concrètes pour restaurer et valoriser les démarches d'éducation populaire, qui s'articulent autour de cinq grands axes : investir dans les politiques publiques d'éducation populaire pour contribuer à réconcilier la société ; développer le lien social pour conforter la citoyenneté ; sécuriser le modèle économique ; former et reconnaître les compétences ; engagement et gouvernance⁴. Celui-ci a été présenté à l'Élysée, à Matignon, puis au Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, suscitant un accueil mitigé semble-t-il. Son co-rapporteur, Jean Karl Deschamps, relate⁵ : « *Lorsque nous sommes reçus par le Ministre Blanquer, accompagné à l'époque par son secrétaire d'État Gabriel Atal, la première question qu'il nous pose – nous venons de lui remettre le rapport et de lui présenter – la première question qu'il nous fait, c'est : « Vous n'avez pas fait de proposition pour changer de nom ? Non parce « qu'éducation populaire », franchement... »*. Ce à quoi le co-rapporteur déclare ne pas avoir d'avis, mais attend les suggestions du Ministre.

Cette séquence de mise en visibilité de 2018, dont on peut affirmer qu'elle est restée sans suite ou du moins sans débouché institutionnel, agit comme confirmation et redoublement des constats mêmes portés par les travaux du CESE : l'éducation populaire au XXI^{ème} siècle est méconnue, invisible, son périmètre d'action est mal défini et difficilement perçu par les acteurs politiques, administratifs comme des acteurs de terrain. Ceux-ci, en bute à des difficultés économiques structurelles, font face à la difficulté voir l'impossibilité à faire connaître l'histoire de leur mouvement et son importance. Cependant, elle demeure un fleuron de la promesse républicaine d'émancipation par le savoir, « un laboratoire permanent de l'innovation »⁶, et ce rapport du CESE comme ce travail de recherche participent d'une même ambition : remettre l'éducation populaire dans le débat public.

³ *Idem.* p.12.

⁴ La synthèse des propositions figure en annexe (1). Elle donne une vision de la dynamique contemporaine des relations entre État et associations, et de la nature des demandes adressées à la puissance publique.

⁵ Conférences « État des lieux », Jean-Karl Deschamps, Présentation du rapport au CESE : L'éducation populaire, une exigence du XXI^{ème} siècle ; 1ères Rencontres Nationales de l'Éducation populaire, Poitiers, 18 mars 2022.

⁶ *L'éducation populaire, une exigence du 21^{ème} siècle*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, 2018, p.11.

Approche généalogique de l'objet d'étude

De l'actualité à l'histoire

Comprendre le cadrage théorique de ce travail passe par une brève restitution du cheminement intellectuel qui l'a façonné. Alors que se multiplient les débats sur la « troisième vie »⁷ ou encore le « ré-enchantement » de l'éducation populaire⁸, et que l'engagement civique des jeunes est à l'agenda des politiques publiques, ce travail s'est fixé pour horizon de questionner les mutations historiques du champ de l'éducation populaire. À l'heure d'une certaine crise d'identité des mouvements qui s'en réclament⁹ mais aussi d'interrogations accrues sur leurs raisons d'être et leurs pratiques, il s'agissait de mettre à plat les mécanismes à l'œuvre dans ce secteur des politiques publiques. Peut-on soutenir que les nouvelles modalités d'intervention sociale remettent en cause la conception historique de l'éducation populaire au point d'en faire une attente sociale dépassée¹⁰ ? C'est l'hypothèse générale qui anime la présente recherche : le processus d'institutionnalisation de ce champ dans la France de l'après-guerre débouche sur une profonde remise en question des principes politiques qui sous-tendent et orientent les pratiques éducatives et socioculturelles portées par les acteurs de cette nébuleuse. Une dynamique qui s'accompagne de querelles de positionnement vis-à-vis des pouvoirs publics, entre rivalités et concurrences administratives et militantes. Entre complémentarité et oppositions, contestation de l'ordre social et participation à l'action publique, logiques militantes et rationalités gestionnaires, que reste-t-il du projet politique émancipateur de l'éducation populaire ?

⁷ Une hypothèse questionnée par Frédéric Chateigner dans sa thèse de science politique : *"Éducation populaire" : les deux ou trois vies d'une formule* » Strasbourg, 2012.

⁸ Emmanuel Porte et Emmanuel de Lescure discutent de ce renouveau appuyé sur une inflation de la notion dans les discours militants, dans l'introduction du numéro thématique « Éducation populaire, politisation et pratiques d'émancipation » de la revue *Agora débats/jeunesse*, Presses de Sciences Po, 2017/2.

⁹ Voir par exemple Cassen, Bernard., « Refonder l'éducation populaire », *Le Monde Diplomatique*, n°519, juin 1997, qui fait le diagnostic d'une crise de « l'expérience de l'éducation populaire » et appelle à une refondation identitaire, ou encore Jean Bourrieau, *L'éducation populaire réinterrogée*, Paris, L'Harmattan, 2001, qui analyse les critiques récurrentes autour des « dérives d'une belle cause », pp.253-274.

¹⁰ Idée défendue par Olivier Douard, « L'éducation populaire ou le droit à l'intelligence politique », *Éducatifs, société*, n° 165, mars 2000, p.15.

Ce schéma d'analyse initial s'inspirait des débats sur la socio-genèse de l'État-Providence, en envisageant l'éducation populaire comme un secteur d'action publique redevable d'une analyse généalogique. Pour reprendre Renaud Payre et Gilles Pollet, ce schéma d'analyse est celui de la socio-genèse d'une catégorie d'action publique : « *La déconstruction des catégories d'action publique permet ainsi de mieux saisir les contextes et les conditions mêmes de leur constitution puis de leur développement, voire de leur remise en cause, à travers la mise en évidence des enjeux et les luttes de légitimation qui les traversent.* »¹¹ En s'inspirant du travail de Vincent Dubois sur la genèse et l'institutionnalisation de la politique culturelle¹², l'une des pistes de réflexion privilégiée était originellement d'envisager l'éducation populaire comme une catégorie à la légitimité incertaine : d'où une approche en termes d'institutionnalisation contrariée, voire impossible, ou encore inachevée, car empreinte de la marque du militantisme et de la contestation sociale. C'est pourquoi la focale était initialement placée sur l'idée de « l'institutionnalisation d'une subversion ». Il s'agissait alors de tester l'idée selon laquelle l'émergence de l'éducation populaire depuis le XIX^{ème} siècle agit comme une remise en question du système public d'enseignement, et plus précisément de la constitution d'un monopole étatique sur l'éducation¹³. La prise en charge par les pouvoirs publics d'un secteur privé à vocation éducative, et la mise en administration de ce segment de la vie sociale, va alors dans le sens d'une extension du périmètre de contrôle de l'État sur les corps et les esprits.

Déconstruire le projet politique émancipateur de l'éducation populaire : une mythologie politique ?

A l'épreuve du terrain, il est apparu que la dimension contestataire, voire subversive, de cette frange du monde associatif, était plus problématique qu'il n'y paraît, ou plus exactement : surévaluée par l'approche initiale. Ainsi, toute recherche en sciences sociales se trouve confrontée à ce qu'Emile Durkheim nommait des représentations, qui sont comme « *un voile qui s'interpose entre les choses et nous et qui nous les masque d'autant mieux qu'on le croit*

¹¹ Payre, Renaud, et Pollet, Gilles. *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 2013, p.50.

¹² Dubois, Vincent. *La culture comme catégorie d'intervention publique. Genèses et mises en forme d'une politique*. Thèse de doctorat en science politique, Université Lumière-Lyon II, 1994.

¹³ Cette idée est inspirée des analyses de Jean-Michel Chapoulie. Voir : Chapoulie, Jean-Michel. *L'École d'État conquiert la France : deux siècles de politique scolaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

plus transparent »¹⁴. Le même Durkheim soulignait la dimension coercitive de ces représentations individuelles¹⁵, qui projettent une ombre déformante sur la réalité. Le travail de l'historien et du sociologue, pour paraphraser une expression de Michel Vovelle est alors de tendre à reconstruire son objet historique à partir du culturel (au sens large), c'est-à-dire des représentations que l'on s'en est faites et qui conditionnent cet objet en même temps qu'elles en sont le reflet¹⁶. Remettre en question cette dimension contestataire passe alors par une mise à distance critique, en considérant l'entrée « subversion » non pas comme un ancrage idéologique ou militant établi, mais bien comme un discours historiquement situé à interroger. Tout l'enjeu est alors d'envisager l'idée de la contestation voire de la subversion moins comme une raison d'être structurelle des tenants de l'éducation populaire que comme une étiquette, une ressource, ou plus largement un moyen de distinction au sein du paysage associatif et politique. D'où la dimension « mythique » de cette finalité affichée, prenant le sens d'une histoire, un récit à valeur exemplaire¹⁷ qui appelle à la déconstruction.

Cette approche critique n'est pas singulière pour autant. Geneviève Poujol relevait pour la première fois en 1981 que : « *Les mémoires ne semblent vouloir conserver que les mythes* ».¹⁸ Tout en relevant dès l'introduction de son ouvrage classique *L'éducation populaire, histoire et pouvoirs* la question du caractère souvent mythologique de l'histoire de l'éducation populaire et de sa nécessaire critique, elle revendique cependant un peu plus loin cette mythologie et en affirme la nécessité : « *Les mythes sont importants pour des institutions qui fonctionnent grâce à des militants et du personnel bénévole* »¹⁹. Cette posture est assez représentative : l'histoire a alors pour fonction, et elle est revendiquée comme telle, de conférer un supplément de légitimité à un espace social dont elle souligne par ailleurs l'extrême précarité (dans le contexte des années

¹⁴ Durkheim, Emile. *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion (« Champs »), 1988, (1^e édition) p.109.

¹⁵ Durkheim, Emile, « Représentations individuelles et représentations collectives », *Revue de Métaphysique et de Morale*, tome VI, numéro de mai 1898

¹⁶ « Des mentalités aux représentations », entretien avec Michel Vovelle, propos recueillis par Christian-Marc Bosséno, *Sociétés et représentations*, 2001/2.

¹⁷ Dimension explorée par Alain Pessin notamment dans : Pessin, Alain. *Le Mythe du peuple et la société française du XIXe siècle*. Paris, Presses Universitaires de France, 1992. Il affirme notamment « *Il est manifeste que la forme élémentaire du mythe, son support signifiant, c'est le récit ; entendu comme événement social fondateur, objet d'une transmission traditionnelle qui a valeur initiatrice de "parole primordiale"*. » p.31 ; on verra aussi : Pessin, Alain, et Bernard-Griffiths Simone (dir), *Peuple, mythe et histoire*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1992.

¹⁸ Poujol, Geneviève. *L'éducation populaire : histoires et pouvoirs*, Paris, Les éditions ouvrières, 1981, p.3.

¹⁹ Poujol, Geneviève, *idem*. p.34.

1980), tout en contribuant à façonner une mémoire collective et un patrimoine militant. Jean-Claude Richez dans un article intitulé à propos « La mémoire légendaire de l'éducation populaire »²⁰ met en lumière le rapport mythifié des acteurs de l'éducation populaire à l'histoire de ce mouvement. Il relève les lieux communs de cette mythologie : le mythe du père fondateur ou du grand ancêtre Condorcet²¹, l'« âge d'or » avec ses exploits et ses héros, tels que 1936 et le Front Populaire, ses figures iconiques (la figure de l'ouvrier émancipé par le savoir, de l'intellectuel « allant au peuple », de l'autodidacte...), son eschatologie (on pense par exemple à l'ouvrage de Bénigno Cacérès conçu comme une longue progression « vers l'éducation permanente »)²², etc.

Cette confusion entre mythe et histoire accouche d'une lecture œcuménique, sans opposition et unanime. « *Quel que soit son appartenance sociale ou confessionnelle, tout le monde se trouve enrôlé sous la grande bannière de l'éducation populaire : ouvriers et patrons, catholiques et laïques, conservateurs et socialistes. Chacun a apporté sa pierre au grand édifice de l'éducation populaire qui transcende toutes les oppositions, tous les antagonismes. Pour sa plus grande gloire, aucun élément ne vient manquer : chaque courant idéologique, chaque groupe social a participé à l'élaboration du grand œuvre* »²³. Ces contributions scientifiques ouvrent la voie d'une approche critique, qui porte ici sur l'historiographie mythifiée et par extension sur le rapport biaisé des acteurs à l'histoire. Par ce détour, la mise à distance de cette entrée initialement surévaluée a permis un recentrage sur le rapport à l'État, et à la mise en débat du processus d'étatisation²⁴.

²⁰ Richez Jean-Claude, « La mémoire légendaire de l'éducation populaire », Revue du GREP, n°181, mars 2004.

²¹ Chateigner, Frédéric. « "Considéré comme l'initiateur..." La référence à Condorcet dans l'éducation populaire », *Sociétés contemporaines*, n°81, mars 2011, pp. 27-60.

²² L'architecture de l'ouvrage fondateur de Bénigno Cacérès, *Histoire de l'éducation populaire* paru en 1964 est emblématique de cette vision œcuménique où toutes les initiatives se fondent *in fine* dans une grande œuvre appelée à être sous la V^{ème} République l'équivalent de ce que fut sous la III^{ème} République la mise en place de l'école gratuite laïque et obligatoire, pensée sur un mode quasi-prophétique : « *Le temps de l'éducation permanente est venu* », ferme-t-il son ouvrage. Cacérès, Bénigno. *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Seuil, 1964.

²³ Richez, Jean-Claude. *idem*.

²⁴ Au sens du programme exposé par Michel Offerlé : « *L'État déjà dénommé et pourtant toujours à faire sous l'ombre portée de Max Weber qui colore, qu'on le veuille ou non, toute analyse socio-historique qui interroge l'institution étatique sous l'angle de son processus de construction*. Offerlé, Michel. « Étatisations » *Genèses*, 28, 1997. pp. 3-4; Sur la notion d'étatisation, nous nous référons notamment au dossier de *Genèses* publié en 1997 et coordonné par M. Offerlé. Voir par ailleurs, Payre Renaud, et Pollet, Gilles. *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 2013, pp. 45-60.

Ainsi, sans évacuer jamais complètement l'entrée par la subversion, le questionnement s'est donc déplacé non seulement sur *l'envers* mais sur *la positivité* de ce discours, c'est-à-dire sur la formation d'un consensus d'institutionnalisation entre l'État et les représentants de l'éducation populaire, participant de la production d'une nouvelle norme éducative et citoyenne.

Une nécessaire réflexivité

Porter le regard sur un processus historique dont les effets sont à l'œuvre pour de nombreux acteurs sociaux - et qui a fait l'objet de nombreux griefs - n'est pas neutre. C'est pourquoi une réflexion sur la posture de recherche s'impose ; d'autant plus que les milieux de l'éducation populaire et les segments administratifs associés forment un espace où il est courant d'opposer la légitimité du chercheur et celle du praticien. Pierre Bourdieu rappelle ainsi qu' : « *une entreprise d'objectivation n'est scientifiquement contrôlée qu'en proportion de l'objectivation que l'on a fait préalablement subir au sujet de l'objectivation* »²⁵. Objectiver le sujet de l'objectivation, ou « *historiciser le sujet de l'historicisation* »²⁶ implique d'explorer moins l'expérience vécue du sujet connaissant que les conditions sociales de possibilité, donc les effets et les limites, de cette expérience et, entre autres, de l'acte d'objectivation. Ce travail de recherche se singularise relativement, au sein du champ de l'éducation populaire pris dans son acception large, en faisant valoir une approche externaliste. N'ayant pas fréquenté les milieux d'éducation populaire préalablement, ne s'y étant pas engagé au cours de ce travail, l'attrait de pour cet objet est survenu suite à une rencontre au cours d'un stage au sein de la section sociale de la Mairie de Buenos Aires. Cette rencontre tardive a donné lieu à un premier travail relatif à l'instruction du peuple au cours du premier XX^{ème} siècle²⁷, puis à un travail sur une revue au cœur du champ de l'éducation populaire²⁸, au sein d'Institut d'Études Politiques de Grenoble. Cette entrée par les travaux académiques, qui a pu s'avérer coûteuse en termes d'imprégnation

²⁵ Bourdieu, Pierre. *Science de la science et réflexivité*. Paris, Raisons d'agir (« Cours et travaux »), 2001, p. 169.

²⁶ Bourdieu, Pierre. *Idem* p.167.

²⁷ Vennin, Léo. *Éduquer pour émanciper le peuple*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'Elsa Guillaot (2013).

²⁸ Vennin, Léo., *Les Cahiers de l'animation 1972-1987. Enquête sur un espace hybride entre science et militantisme*, Mémoire de master sous la direction de Martine Kaluszynski et Olivier. Ihl (2015).

au sein du « monde » de l'éducation populaire, qui a ses valeurs, ses références, ses sigles, etc., induit une première forme d'intermédiation et de mise à distance.

Il apparaît difficile dès lors, au début des années 2020 de se défaire d'un regard informé sur un processus historique relativement documenté ; en d'autres termes l'un des écueils les plus saillants de ce travail, qui tente de retracer une généalogie, est celui de la tentation téléologique. Les synthèses historiques tendent ainsi à présenter les processus sociaux et politiques à plat, comme une série d'évolutions participant à façonner la situation présente, dans un procès linéaire-évolutif. Les constats unanimes sur la crise des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, leur insuccès historique, la baisse d'audience, le déficit de reconnaissance, l'incapacité à peser dans le débat public, livrent en creux le constat d'un échec dont l'exégèse reste à entreprendre. Ce qui peut vouloir dire : désigner des responsables, c'est-à-dire dégager les imputabilités, notamment du côté de l'État auquel on prête une volonté mortifère²⁹.

Ne pas céder à la l'illusion téléologique, c'est-à-dire tenter d'expliquer le présent en explorant le passé à la recherche d'indices concourant à sa réalisation, s'impose alors tout particulièrement. C'est parce que nous promenons sur le passé un regard informé du présent que nous croyons y discerner les formes, la préfiguration d'un présent, d'évènements qui sont maintenant connus. Notre regard, parce qu'il connaît la « destination », invente une origine, un trajet qui y mène. Rendre compte d'un fait en fonction d'une vision spatialisée du temps implique donc d'inventer un trajet ou une origine. Pour restituer les ambivalences et les voies parfois sinueuses de l'institutionnalisation de l'éducation populaire, une attention particulière est portée sur les possibles non-advenus, et plus exactement sur les mécanismes d'éviction de ces possibles³⁰. Ce qui tend à restituer le plus finement les contextes et les situations dans lesquels se meuvent les acteurs, à reconstruire les possibles qui existaient pour eux, les possibles entre lesquels l'histoire a tranché, rendant du même coup invisibles ceux qui n'ont

²⁹ Le succès considérable des « conférences gesticulées » de Franck Lepage, militant de l'éducation populaire ancien cadre de la FFMJC, notamment celle intitulée « L'éducation populaire, monsieur, ils n'en ont pas voulu » (disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=vVrCR6wF3LU>) a contribué à diffuser très largement cette hypothèse militante. Voir également : Lepage, Franck. « De l'éducation populaire à la domestication par la « culture ». Histoire d'une utopie émancipatrice ». *Le Monde Diplomatique*, , mai 2009, p. 4-5.

³⁰ Deluermoz, Quentin, et Pierre Singaravélou. « Explorer le champ des possibles. Approches contrefactuelles et futurs non advenus en histoire », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 59-3, no. 3, 2012, pp. 70-95.

pas prévalu³¹. Cette approche n'a pas alors pour but de comprendre les raisons de l' « échec » institutionnel de l'éducation populaire et ce qu'elles révèlent, à la manière de Frédéric Chateigner : « *Formule ou quasi-catégorie – selon qu'on s'intéresse plutôt aux discours ou aux institutions objectivés et intériorisés –*, « éducation populaire » nous intéresse précisément pour les modalités de ce « quasi », c'est-à-dire pour les façons successives et concurrentes qu'elle a d'échouer à devenir une formule ou une catégorie au sens le plus fort : celles-ci disent en effet deux siècles d'histoire de la domination symbolique »³²; mais de mettre en lumière les rationalités concurrentes à l'œuvre dans les pratiques d'étatisation.

Un champ de recherche ouvert et peu circonscrit : foisonnement et carences de la bibliographique

Le caractère insaisissable de l'objet « éducation populaire » a souvent été relevé, au point de constituer un lieu commun. Si bien que l'on parle souvent d'une « définition introuvable » : l'expression signale combien ce travail de mise en mots est difficile, imparfait, et surtout combien la circonscription même du champ dépasse le cadre discursif ou théorique et constitue un enjeu performatif. Les discours militants mettent d'ailleurs en avant de manière récurrente cette absence de définition, soit pour la déplorer, soit au contraire pour souligner ce que cet aspect témoigne de potentialités. S'il fallait tenter de rassembler ces appréhensions polyphoniques, nous dirions qu'il s'agit d'un ensemble de registres de mises en signification, allant de la description de la démarche d'éducation populaire, notamment à travers les méthodes pédagogiques « alternatives »³³, à celle de ses finalités déclarées, qui très souvent réaffirment

³¹ Payre, Renaud. « Les institutionnalisations improbables. Une sociologie historique prospective des sciences de gouvernement », in Buton, François et Mariot, Nicolas. *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, 2009, pp. 69-86.

³² Chateigner Frédéric, *op. cit.* p 79.

³³ Aspect sur lequel insiste Christian Maurel, pour qui l'éducation populaire est une « *éducation du peuple, pour le peuple, par le peuple* », le « par » étant la variable définissant cette pratique pédagogique horizontale. Voir Maurel, Christian. *Éducation populaire et puissance d'agir, Les processus culturels de l'émancipation*, L'Harmattan, Paris, 2010, p.21.

les valeurs fondatrices d'un mouvement social par un rappel à l'histoire³⁴. La tenue d'une « Offre Publique de Réflexion » sur l'éducation populaire sous l'égide du Ministère dédié en 1998, moment de réflexion et de théorisation de ce que pourrait être une définition originale de ce concept, a permis d'aboutir à une conception de l'éducation populaire entendue comme « *travail de la culture dans la transformation sociale et politique* »³⁵. Cette démarche cependant n'a pas mis fin aux perpétuelles luttes définitionnelles qui jalonnent l'histoire de ce mouvement. L'absence de consensus sur une définition stabilisée et partagée s'explique pour partie tant par les évolutions sémantiques d'une expression qui a connu plusieurs « vies » que par la diversité de ce champ. Fruit d'une pluralité d'ascendances, de descendances, et d'appartenances, l'éducation populaire reste hétérogène et pétrie de conflictualité³⁶. Il semble possible d'affirmer que ce perpétuel inachèvement, tant discursif qu'institutionnel, et les perpétuelles luttes qui le fondent, font partie intégrante de la définition même de l'éducation populaire.

Les tentatives de circonscription sont d'autant plus ardues que l'éducation populaire ne saurait se réduire ni au seul milieu associatif, ni aux seules associations labellisées par l'agrément « Jeunesse et Éducation Populaire », ni encore aux seuls mouvements faisant explicitement référence à ce terme. À côté d'appellations concurrentes et voisines comme celles d'« économie sociale », de « loisirs », d'« éducation non formelle », de « démocratie participative », de « formation tout au long de la vie » ou bien encore d'« intervention sociale », le label éducation

³⁴ C'est dans cette démarche que s'inscrivent des figures « canoniques » telles que Bénigno Cacérès ou Geneviève Poujol. Ainsi, d'après Bénigno Cacérès, dans son ouvrage *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Seuil, 1964 : « *L'éducation populaire, c'est l'ensemble des moyens qui permettent de donner à tous les hommes l'instruction et la formation nécessaires afin qu'ils ne deviennent des citoyens aptes à participer activement à la vie du pays* » (p.14). Pour Geneviève Poujol, l'éducation populaire est pensée comme un « *projet de démocratisation de l'enseignement porté par des associations dans le but de compléter l'enseignement scolaire et des former des citoyens* ». Poujol Geneviève. *L'éducation populaire, Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Nathan, 1994, p.757.

³⁵ La synthèse des réflexions menées dans le cadre de cette « offre publique de réflexion est présentée dans un livre blanc coordonné par Lepage Franck, *Le livre blanc de l'éducation populaire : Rapport d'étapes de l'offre publique de réflexion sur l'avenir de l'éducation populaire*, Paris, Broché, 2011

³⁶ Comme l'écrit Geneviève Poujol : « *Mythe qui a la vie dure que celui de l'unanimité, alors que la réalité militante est faite d'oppositions, de conflits et de rivalités parfois sans espoir* ». Poujol, Geneviève. *op. cit.* p.1.

populaire peut être employé pour désigner une large frange de la vie associative³⁷. Sa diversité peut paraître vertigineuse quand on considère la longue durée : la démocratisation des loisirs rejoint l'éducation politique, la formation religieuse voisine avec les auberges de jeunesse, les cours d'adulte avec le scoutisme.

Il est admis que l'éducation populaire ne se laisse pas enfermer dans un champ de pratiques clos et institutionnellement délimité. Un postulat de recherche généralement admis est celui-ci : « *relèvent de l'éducation populaire ceux qui s'en réclament* »³⁸. Pourtant, nombreux sont ceux qui font de l'éducation populaire « sans le savoir »³⁹, ou sans le revendiquer. Nombreux sont également ceux qui voient dans des secteurs connexes, tels que le secteur associatif œuvrant pour la solidarité internationale ou encore l'économie sociale et solidaire, les foyers de vitalité de l'éducation populaire et ses potentialités majeures de développement⁴⁰. Ces particularités complexifient la délimitation de ce que représente et recouvre la notion. Au point qu'on peut légitimement parler d'une « *nébuleuse au sein d'un monde associatif d'une diversité extrême* »⁴¹.

Cette difficulté sémantique trace une ligne au sein de la production intellectuelle prenant l'éducation populaire pour objet entre de deux grands types de points de vue, selon Francis Lebon et Emmanuel de Lescure : une perspective que l'on peut qualifier de « nominaliste » consiste à prendre en compte de façon constructiviste l'« étiquette », c'est-à-dire les actions, les acteurs et les institutions revendiquant leur appartenance aux mouvements d'éducation populaire ; une autre perspective que l'on qualifiera de « réaliste » cherche à appréhender les choses, soit l'ensemble des pratiques sociales qui, sans toujours se référer nommément à

³⁷ D'après le CNAJEP (Comité National des Associations de Jeunesse et d'Éducation populaire) : « *Le secteur Jeunesse et Éducation Populaire en chiffres, c'est : plus de 430 000 associations d'éducation populaire (soit 49% du nombre total d'associations en France) ; plus de 6 millions de bénévoles ; un budget cumulé de l'ordre de 18 milliards d'euros, soit 1,4 % du PIB ; près de 680 000 emplois (environ 330 000 emplois équivalents temps plein)*. (<http://cnajep.asso.fr/>, rubrique « présentation »), consulté le 3 mars 2018.

³⁸ Cette idée avancée par l'historienne de la jeunesse Françoise Tétard fait désormais l'objet d'une forme de consensus scientifique relatif, sur laquelle elle revient pour partie dans : Tétard Françoise, « Vous avez dit éducation populaire ? Itinéraire chronologique ». *Agora Débats/Jeunesses*, n°44, 2e trimestre 2007, pp. 74-88.

³⁹ Pour reprendre l'expression de Frédéric Chateigner, qui emprunte à la formule moliéresque de Monsieur Jourdain.

⁴⁰ Notamment Mignon Jean-Marie, *Une histoire de l'éducation populaire*, La Découverte, Paris, 2007.

⁴¹ Pantchenko, Daniel. « Éducation populaire : combien de divisions ? », *Politis (hors série)*, n° 29, février/mars 2000, pp. 6-7.

l'éducation populaire, n'en mettent pas moins en œuvre tout ou partie de l'une de ses définitions⁴².

La littérature prenant l'éducation populaire pour objet est prise dans une forme de paradoxe entre d'une part, le quasi-consensus scientifique autour de l'absence de travaux stables légitimes autour de l'objet « éducation populaire » et d'autre part, le foisonnement de références bibliographiques s'y référant explicitement ou la traitant de façon connexe. « *S'intéresser à l'Éducation populaire, c'est prendre le maquis* » affirme Alexia Morvan dans sa thèse en sciences de l'éducation⁴³. Elle décrit un objet marginal dans presque toutes les disciplines : histoire, sociologie, science politique, anthropologie, sciences de l'éducation, etc. Une position représentative des constats récurrents autour du « vide historiographique » dont souffre l'éducation populaire. Pourtant, une recherche même sommaire indique une profusion de références bibliographiques : avant tout, une littérature que l'on pourrait qualifier de « militante », mâtinée de sciences sociales et produite par des acteurs engagés dans les secteurs qu'ils étudient. Ce foisonnement se fait plus éparpillé encore dès lors que l'on élargit la focale par des entrées proches telles que l'éducation des adultes, la formation professionnelle, l'action sociale, l'action socioculturelle, etc. Pour expliquer l'absence de légitimité des travaux portant sur l'éducation populaire, il faut considérer la partition et les cloisonnements des travaux au sein de disciplines universitaires où s'affirment des effets de champs marqués.

Une large frange de la littérature spécialisée a d'abord trait à l'histoire. « *L'éducation populaire a un long passé mais son histoire est récente* »⁴⁴ résument Laurent Besse et Carole Christen. Ainsi, ce n'est que depuis le tournant des années 1980 qu'elle a fait l'objet d'études systématiques et spécifiques. Quelques travaux pionniers en abordaient certains aspects, mais le plus souvent de façon périphérique, leur véritable objet se situant ailleurs, dans l'histoire religieuse ou dans celle du mouvement ouvrier. Cela s'explique pour partie par les écarts de prestige social et intellectuel entre l'éducation populaire et des domaines connexes mais jouissant d'une meilleure considération. « *Concernée par le politique mais ne relevant pas des*

⁴² Lebon Francis, et De Lescure, Emmanuel, « L'éducation populaire entre nominalisme et réalisme », in Lebon Francis, De Lescure Emmanuel, (dir.), *L'éducation populaire au tournant du XXIe siècle*, Vulaines-sur Seine, Editions du Croquant, 2016, pp. 4-18.

⁴³ Morvan, Alexia. *Pour une éducation populaire politique. Une recherche-action de l'éducation populaire en Bretagne*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Paris, Université Paris VIII, 2011, p. 83.

⁴⁴ Besse, Laurent, et Christen, Carole. (dir.). *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945. Perspectives françaises et internationales*, Villeneuve-D'ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2017, p 35.

objets traditionnels abordés par une histoire politique, même renouvelée, participant à l'histoire culturelle mais non à celle des innovations culturelles, l'éducation populaire a souvent souffert de sa bâtardise et fut abandonnée par les historiens à d'autres, philosophes ou sociologues »⁴⁵. Difficulté supplémentaire, la promotion de l'éducation populaire comme projet spécifique fut chronologiquement le fait de militants qui cherchaient à fonder par l'histoire la légitimité et l'unité d'un objet qui ne s'imposaient pas par elles-mêmes. On pense par exemple à Bénigno Cacérès, militant et co-fondateur de Peuple et Culture, auteur de la première *Histoire de l'éducation populaire* en 1964⁴⁶. Très lue par les intellectuels de l'éducation populaire, cet ouvrage de référence révèle une spécificité de ce champ : celui d'un autodidacte aux capitaux militants qui devient autorité intellectuelle. Ce rapport ambigu à la légitimation par la science historique est caractéristique d'une littérature à mi-chemin entre univers savants et militants, qui court jusqu'à la période contemporaine.

À la fin des années 1960, il existe un réseau étroit et très informel de chercheurs s'intéressant spécifiquement aux organisations et pratiques généralement étiquetées comme « éducation populaire », à la faveur de la naissance de l'animation professionnelle, et sur lequel nous investiguons dans ce travail. Michel Simonot rappelle qu'au début des années 1970, il n'y avait, en France, qu'un tout petit nombre de chercheurs sur l'animation⁴⁷. Il existait certes un laboratoire au CNRS dirigé par Joffre Dumazedier, autre acteur militant incontournable du champ, mais celui-ci traitait plutôt la question du loisir. La création du Centres d'Etudes, de Recherche et de Documentation (CERD) au sein de l'Institut national d'éducation populaire (INEP) et l'aventure éditoriale des *Cahiers de l'animation* participent à rassembler des chercheurs durant les années 1970 et 1980 au sein du pôle de Marly-le-Roi, qui produira de nombreux colloques et documents de synthèse jusqu'aux années 1990, et au-delà. La permanence d'une prérogative de documentation et de recherche au sein de l'INEP – devenu Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) – explique la parution au cours des années 1990 d'ouvrages et de documents tournés essentiellement vers l'histoire

⁴⁵ Besse Laurent, Christen Carole, *idem*, p. 43.

⁴⁶ Cacérès Bénigno, *op. cit.*

⁴⁷ « *Nous nous réunissions, pas plus nombreux que les doigts des deux mains. Autant dire que nous étions toujours les mêmes. (...) Nous avons un côté « village gaulois* » (p. 95) affirme-t-il. Voir Simonot, Michel. « Se nourrir de nos différences », Poujol, Geneviève, Lebon, Francis. Moulinier, Pierre, Richez, Jean-Claude, et Tétard, Françoise. (dir.), *Un engagement à l'épreuve de la théorie. Itinéraires et travaux de Geneviève Poujol*, Paris, L'Harmattan, 2008.

institutionnelle (notamment autour de Geneviève Poujol et de Françoise Tétard)⁴⁸. Si la sociologie s'intéresse alors peu à cet objet, l'essor de l'animation professionnelle à partir des années 1960 couplée aux mutations du militantisme fait figurer l'éducation populaire dans la production académique, notamment avec les travaux de Jean-Pierre Augustin et Jacques Ion⁴⁹.

Les années 1980 marquent l'inscription dans le paysage académique, du côté de l'histoire, de l'éducation populaire qui fait son entrée dans les synthèses d'histoire de l'éducation. Elle figure dans deux tomes de *L'histoire générale de l'éducation* par Françoise Mayeur⁵⁰ pour le XIX^{ème} et Antoine Prost pour le XX^{ème}⁵¹. Liée à l'histoire de la scolarité et de la scolarisation, elle fait également l'objet de travaux nombreux du côté de l'histoire religieuse et de l'histoire de la jeunesse. C'est le domaine le plus exploré au sein de la littérature portant sur l'éducation populaire – à lier au fait qu'au poids et à l'affluence de poids lourds de l'éducation populaire tels que les Scouts de France, la JEC ou la JOC – avec plusieurs synthèses disponibles⁵². Dans le même temps, un nombre assez important de travaux monographiques paraissent dans les années 1980-1990, dans un contexte de crise profonde des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Cette approche monographique privilégiée est le fruit souvent des

⁴⁸ Faisant l'objet d'une collection spécifique « les documents de l'IN(J)EP » à la vocation mémorielle affirmée. Voir par exemple : INJEP, *Education populaire, Nostalgie ou Réalité ? Colloque FONJEP – CNAJEP*, Paris, Les Documents de l'INJEP, 1992.

⁴⁹ Ces auteurs reviennent sur l'historicité de ces débats dans un récent ouvrage de synthèse : Augustin, Jean-Pierre, et Ion Jacques, *Loisirs des jeunes : 120 ans d'activités éducatives et sportives*, La documentation Française, Direction de l'information légale et administrative, FONJEP, 2017.

⁵⁰ Mayeur, Françoise. *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, Tome III, De la Révolution à l'École Républicaine, 1789-1930*, Paris, Perrin, 1980.

⁵¹ Prost Antoine. *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV, L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930*, Paris, Perrin (« Tempus »), 1981.

⁵² Il s'agit de loin du domaine le mieux exploré de l'éducation populaire, avec une synthèse disponible signée par Gérard Cholvy. Voir Cholvy, Gérard. *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIX^{ème} Cholvy, Gérard G. Cholvy, Y. Tranvouez, Sport, culture et religion : les patronages catholiques (1898-1998)* ou D. Dessertine et B. Maradan, *L'âge d'or des patronages (1919-1939) La socialisation de l'enfance par les loisirs*, Paris, Vauresson, 2001. De même pour le scoutisme et surtout l'action catholique, qui a fait l'objet de très nombreuses thèses d'histoire. Voir également Pelletier, Denis, et Schlegel Jean-Louis (dir.), *A la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2012.

associations elles-mêmes, et vise à mettre en valeur les actions entreprises par elles, en recourant essentiellement aux approches biographiques⁵³.

La période contemporaine marque une forme de retour de l'éducation populaire sur le plan académique, notamment dans les années 2010 avec des travaux traitant spécifiquement l'objet « éducation populaire ». La production des thèses de Frédéric Chateigner sous l'angle d'une analyse socio-linguistique de la formule « éducation populaire »⁵⁴ et d'Alexia Morvan portant sur l'éducation populaire dite politique⁵⁵, ouvre la voie à un renouveau de la production académique, à lier à un retour supposé de l'actualité de l'éducation populaire. Cette recrudescence s'inscrit dans une jeune production académique, mêlant sociologie et science politique, ayant pour point commun d'envisager divers objets éducatifs dans leurs dimensions politiques : nous pensons aux travaux de Manon Pesle⁵⁶, Florence Ihadadène⁵⁷, Olivia Chambart⁵⁸, Sidonie Rancon⁵⁹, Marie-Charlotte Allam⁶⁰, Sylvère Angot⁶¹, Lila Le Trividic⁶², ou encore Cyrille Bock⁶³

⁵³ Besse, Laurent, Mathias Gardet, et Jean-Claude Richez. « Françoise Tétard ou l'histoire comme pratique », *Agora débats/jeunesses*, vol. 60, no. 1, 2012, pp. 21-33.

⁵⁴ Chateigner, Frédéric. *op. cit.*

⁵⁵ Morvan, Alexia. *op. cit.*

⁵⁶ Pesle, Manon. *La petite fabrique de l'action éducative : ethnographie métropolitaine, thèse de science politique*, Grenoble, 2016.

⁵⁷ Ihadadène, Florence. *La marchandisation de l'engagement des jeunes : les « dérives » du service civique à la Ligue de l'enseignement*, thèse de sociologie, Nanterre, 2018.

⁵⁸ Chambart, Olivia. *La fabrique d'homo entreprenans. Sociologie d'une politique éducative aux frontières du monde académique et du monde économique*, Paris, EHESS, 2017.

⁵⁹ Rancon, Sidonie. *Les territoires en mouvement de l'action publique éducative : imaginaire social, pratiques et identités pédagogiques : exploration dans les méandres de la réforme des rythmes scolaires (2013-2017)*, thèse de sociologie, Lyon II, 2019

⁶⁰ Allam, Marie-Charlotte. *Innover pour réformer l'école ? Politiques et pratiques d'expérimentation dans l'enseignement public*, thèse en science politique, Grenoble, 2020.

⁶¹ Angot, Sylvère. *La "modernisation de l'État", indifférente à l'expertise des services en territoires : la réforme de l'Administration Territoriale de l'État dans les domaines de la Cohésion sociale et du Développement durable (2009-2015)*, thèse de sociologie, Paris-Est 2020.

⁶² Le Trividic Lila. *Aux frontières de l'ordre scolaire. Le lycée et ses agents face aux scalarités problématiques*, thèse en science politique, Rennes 1, 2020.

⁶³ Bock, Cyrille. *La formation d'animateur professionnel : émergence et structuration d'un marché entre acteurs privés et publics*, thèse de sciences de l'éducation, Cergy Paris Universités, 2022.

De récents ouvrages de synthèse –notamment historiques⁶⁴, - prennent acte de cet intérêt et des chantiers de recherche qu'ils permettent d'explorer à nouveaux frais. Ce renouveau reste timide : l'éducation populaire des vingt dernières années « *n'a pas encore suscité de travaux empiriques à la mesure de l'intérêt public que les signes de son renouveau ont généré* »⁶⁵ note le collectif « La Fabrique de l'Education populaire », et ce que l'on se focalise sur l'essor de l'éducation populaire dite « politique » ou à son versant institutionnalisé.

Le déficit de légitimité de l'objet⁶⁶ explique donc pour partie le « vide historiographique » fréquemment constaté. Qu'il s'agisse des sciences de l'éducation – où l'éducation populaire ne représente qu'1% des références⁶⁷, de l'anthropologie⁶⁸ ou encore des sciences de l'information et de la communication⁶⁹, la marginalité de l'objet est patente. La science politique n'y fait pas exception : l'éducation populaire représente un angle mort de par la discipline, qu'on la saisisse du point de vue de l'action collective et des mouvements sociaux ou bien des politiques publiques. Ainsi à la difficulté à cerner les contours d'un champ d'intervention lié à l'éducation populaire s'ajoute la problématique de cette catégorie d'intervention, éclipsée par des catégories d'action publique mieux identifiées (politiques de jeunesse, politiques sociales, action culturelle, démocratie participative...). Ce qui ouvre la voie à l'analyse politique : tout d'abord parce que l'éducation populaire et l'animation socioculturelle constituent des segments des politiques, dont l'analyse constitue une des branches légitimes ; mais aussi parce que l'étude

⁶⁴ On pense notamment à Camus, Jérôme, et Lebon Francis. *Regards sociologiques sur l'animation*, La documentation française (Edition du Fonjep) 2015 et à l'ouvrage dirigé par Laurent Besse et Carole Christen précédemment cité.

⁶⁵ Le travail collectif permet de compenser ces lacunes. Les résultats présentés reposent sur des monographies croisées, qui des Hauts-de-France à l'Isère en passant par la banlieue parisienne, Lyon et des territoires ruraux, abordent une éducation populaire complexe, à travers les cas des universités populaires, les actions péri-scolaires autour de la lecture, les techniques participatives, les étudiants en animation à l'Université ou encore les rapports entre municipalité et structures locales d'animation.

⁶⁶ Dubar, Claude. « Qu'est-ce qu'un objet « dominé » et qu'un champ légitime en sociologie ? », *Savoirs*, vol. 15, no. 3, 2007, pp. 72-74.

⁶⁷ Morvan Alexia., *op. cit.* p.6.

⁶⁸ Nous renvoyons ici aux analyses de Maxime Vanhoenacker dans l'introduction de sa thèse de doctorat, voir : Vanhoenacker, Maxime : « *Suis-moi et tu seras autonome!* » : *ethnographie de la citoyenneté dans le scoutisme laïque des EEDF*, thèse d'Anthropologie sociale et ethnologie, Paris EHESS, 2012.

⁶⁹ Voir à cet égard le travail de Nathalie Boucher-Pédrovic : *La référence à la société de l'information dans les milieux de l'éducation populaire français : levier de la réactualisation d'un projet centenaire ?* Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Paris 13, 2008.

sociogénétique de leur constitution - ou impossible constitution - comme catégorie d'action publique contribue à la sociologie historique de l'État.

Ainsi l'entrée par l'État – objet phare de la discipline - présente une certaine originalité au sein de la littérature spécialisée. Le questionnement est récurrent, comme nous l'avons exposé, sur le déclin, les dérives, voire les apories d'un mouvement jugé moribond dès les années 1970. Si les explications macrosociologiques dominent, convoquant la fin des idéologies structurantes, l'effondrement du bloc de l'Est, les recompositions du militantisme, la professionnalisation des métiers du social, etc., la question du rapport à l'État est relativement éludée, voire taboue. Elle a parfois été dénoncée, à l'image du portrait au vitriol que dresse Geneviève Poujol à l'aube du XXI^{ème} siècle, dénonçant des responsables compromis par leur proximité avec l'appareil étatique, l'instrumentalisation des mouvements et associations d'éducation populaire complices et même « *victimes consentantes de l'État* »⁷⁰.

Du moins, la relation à l'État n'est jamais frontalement traitée, ni empiriquement questionnée. Plus fondamentalement, l'éducation populaire est une éducation chargée politiquement, une éducation au politique, un processus de socialisation en sens fort, ce qui ancre son étude dans le champ de la discipline et offre un terrain d'observation privilégié. En effet, étudier l'éducation populaire permet de questionner la façon dont la science politique réduit l'objet « éducation » à l'école⁷¹ et d'interroger le lien entre la forme dominante de distribution du capital culturel, la scolarisation, et les formes extérieures à celle-ci.

Il faut donc y voir plus généralement un lieu de production intellectuelles et de pratiques participant d'une résistance et d'une remise en questions des formes de domination symboliques établies, ainsi qu'un espace où s'affrontent acteurs étatiques et non étatiques pour l'encadrement symbolique du peuple.

⁷⁰ Poujol, Geneviève. (dir.). *Éducation populaire : le tournant des années 70*. Paris, L'Harmattan, 2000, p.42.

⁷¹ Sawicki, Frédéric. « Pour une sociologie des problématisations politiques de l'École », *Politix*, 2012/2 (n° 98), pp.7-33.

Cadre d'analyse

Une approche processuelle ...

Ce travail s'inscrit dans la sociologie historique du politique, envisagée moins comme un courant théorique homogène, que comme une manière de faire des sciences sociales. Celle-ci porte à la fois vers la restitution la plus fine possible des logiques de construction des institutions, au sens anthropologique du terme, et vers l'investigation la plus approfondie possible du rapport des individus (acteurs, agents...) à ces mêmes institutions⁷². Au cœur de cette approche, l'historicisation des objets contemporains – affirme François Buton – est conjointement pensée comme une triple opération conduisant à analyser la genèse de ces objets (le « passé du présent »), à examiner pour lui-même le processus génétique (le « présent du passé », et à rendre visible tous les processus concurrents qui n'ont pas abouti (le « passé du passé »)⁷³ À travers elle se dessine une trajectoire d'institutionnalisation, envisagée sous l'angle sociogénétique.

Cette démarche est au principe de la sociologie de l'État de Pierre Bourdieu, dont il propose la définition suivante : « *la pensée génétique, telle que je la définis, essaie de faire resurgir, en quelque sorte, l'arbitraire des commencements [...]. Le retour à l'incertitude attachée aux origines, à l'ouverture des possibles qui est caractéristique des commencements, est extrêmement important pour débanaliser [...]. Pour débanaliser et pour surmonter l'amnésie des commencements qui est inhérente à l'institutionnalisation, il est important de revenir aux débats initiaux qui font apercevoir que là où il nous est resté un seul possible, il y en avait plusieurs avec des camps accrochés à ces possibles [...]. L'histoire détruit des possibles : l'espace des possibles ne cesse à chaque moment de se refermer* »⁷⁴.

Ainsi, le point de vue sociogénétique se présente comme un moyen de rompre avec la familiarité d'un univers social illusoirement transparent, de restituer les formes de contingences de l'ordre

⁷² Buton, François, et Mariot, Nicolas, « Surmonter la distance. Ce que la socio-histoire dit aux sciences sociales », in Buton, François, et Mariot, Nicolas (dir.), *Pratiques et méthodes de la sociohistoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p.10.

⁷³ Buton, François. « Portrait du politiste en socio-historien : la “socio-histoire” dans les sciences politiques », in F. Buton, N. Mariot, idem., 2009, p. 36

⁷⁴ Bourdieu, Pierre. *Sur l'État. Cours au Collège de France. 1989-1992*, Paris, Éditions Raisons d'agir/Le Seuil, 2012, pp. 185-187.

social, en dépliant ce que le temps a durci. C'est l'objectif assigné par Yves Déloye : « *Qu'il s'agisse de la construction de l'État-nation ou du fonctionnement de la démocratie représentative, de la citoyenneté ou de l'acte électoral, la sociologie historique cherche chaque fois à prendre la mesure du temps et de sa pesanteur, à rendre compte de processus politiques situés dans des contextes et des configurations de durée et de formes inégales* »⁷⁵. Notre recherche est guidée par ce souci de reconstitution de l'univers des possibles et des querelles autour de la mise en administration de l'éducation populaire, dans ses modalités comme dans ses justifications.

Tenir l'approche processuelle et diachronique implique de contrôler les biais relatifs à la logique mythique des origines, que Marc Bloch nomme « l'idole des origines »⁷⁶. Identifié par Pierre Favre ou Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, cette « *fascination pour la genèse initiale* » présente un écueil qui consiste à faire du dévoilement de la genèse d'un phénomène l'élément prépondérant voire exclusif de son explication, minimisant d'autres déterminants de nature plus synchronique que diachronique et surévaluant l'influence déterminante originelle d'agents individuels et collectifs sur le phénomène observé⁷⁷. « *Ces mécanismes et ces interactions d'origine n'ont aucune raison d'être les mêmes que ceux qui contribuent à leur développement, leur maintien ou leur érosion* »⁷⁸, affirment en outre ces deux derniers auteurs. D'où un souci d'envisager l'institutionnalisation comme une dynamique permanente – non réduite à une logique linéaire-évolutionniste – c'est-à-dire un processus « en train de se faire ».

Si nous nous écartons de l'hypothèse selon laquelle les temporalités sont causales, l'ordonnement des réformes a de toute évidence des effets structurants sur l'activité de celles et ceux qui s'engagent dans les transformations de l'État. D'abord, comme cela a été largement mis en évidence par l'analyse néo-institutionnelle, les réformes peuvent s'auto renforcer

⁷⁵ Déloye, Yves. *Sociologie historique du politique*. La Découverte, 2003 (1ère éd. 1997), p.4.

⁷⁶ L'historien – affirme Marc Bloch - a souvent tendance à confondre filiation et explication : le danger est là, car ce sont les conditions qui pérennisent une idée et non principalement ses origines ; il prend l'exemple de l'évolution du christianisme : « Les hommes ressemblent plus à leur temps qu'à leur pères » - voir : Bloch, Marc. *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 2010 [1ère éd., 1940], p. 53-57.

⁷⁷ Favre, Pierre. « De l'histoire en science politique. Pour une évaluation plus exigeante des fondements de la sociohistoire du politique », in Favre, Pierre, et Legavre, Jean-Baptiste (dir.). *Enseigner la science politique*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 217-230.

⁷⁸ Lascoumes, Pierre, et Le Galès, Patrick. *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, Paris, 2007, p. 69.

instituant ainsi l'ordre existant⁷⁹. Ceci permet d'abord de se prémunir de reconstructions a posteriori qui envisagent la réforme comme inéluctable, naturalisée, au regard de transformations exogènes comme le produit de réformateurs éclairés notamment⁸⁰. La restitution de l'historicité et de la temporalité de l'institutionnalisation passe davantage par l'exploration des conjonctures critiques au cours desquelles différents acteurs s'affrontent sur la formation d'une norme d'éducation populaire, entrent en conflit sur la codification des règles qui organisent ses activités, s'opposent dans les finalités qu'ils s'assignent mais aussi – et peut-être surtout – aux conjonctures de relative stabilisation au cours desquelles la codification des règles passées s'impose aux acteurs ou sinon est amendée marginalement⁸¹. Cela invite ainsi en définitive à plaider pour un usage le plus souvent conjoint de ces dynamiques décrites par les notions d'incrémentalisme : l'action de l'État ne suit pas en effet une évolution linéaire, pas plus qu'elle ne se caractérise par des « remises à plat » périodiques. Elle suit au contraire des rythmes variables, faits d'une succession aléatoire de phases « normales », marquées par une stabilité relative, et des moments de rupture plus ou moins substantiels et plus ou moins durables⁸².

... et relationnelle ...

L'entreprise d'investigation sur l'État dans une perspective sociologique et généalogique part du constat foucauldien qu'on « *on ne peut parler de l'État-chose [...] l'État, c'est une*

⁷⁹ Kathleen Thelen remet en question la conceptualisation communément admise de « cristallisation » pour évoquer les dynamiques d'institutionnalisation. Celle-ci durcit lesdites dynamiques, au lieu de mettre en évidence leurs constantes reproductions. Cela invite à observer de manière processuelle cette entreprise. Voir : Kathleen Thelen. « Historical Institutionalism in Comparative Politics », *Annual Review of Political Science*, 1999, vol. 2, n° 1, pp.369-404.

⁸⁰ Gaïti Brigitte., « Les modernisateurs dans l'administration d'après-guerre l'écriture d'une histoire héroïque », *Revue française d'administration publique*, 2002, vol. 102, no 2, pp. 295-306.

⁸¹ Pour reprendre la distinction de B. Lacroix et J. Lagroye dans B. Lacroix et J. Lagroye, « Introduction », in Lacroix Bernard, Lagroye Jacques (dir.), *Le Président de la République*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992, p. 7-12

⁸² Muller, Pierre, Surrel, Yves, *L'analyse des politiques publiques*, Montchrétien, Paris, 1998, p.146.

pratique ». ⁸³ Le regard porte donc sur ce que fait l'État, à qui, avec qui il le fait, ce que Jean-Gustave Padioleau appelait « l'État au concret » : « *D'une manière volontiers subreptice voici, à bien y voir, l'architecture fondamentale, dénuée, de l'État au concret. Les conceptions substantialistes, chosifiées de l'État-engin cèdent la place à des représentations – fruits de la raison critique et de l'observation contrôlée – de l'État défini par les systèmes de rapports qu'il entretient avec des acteurs de la société politique ou globale. (...) Bref, l'État n'existe jamais en soi mais bien toujours sous l'angle des rapports avec d'autres acteurs* » ⁸⁴. Investir pleinement l'approche relationnelle place le cœur de l'observation d'abord sur les phénomènes d'interaction, voire de négociation, entre des individus et des groupes sociaux. Il est moins affaire d'une relation unidirectionnelle, un effet d'imposition de l'État vers la société civile, que d'effets de composition et de transactions complexe. C'est donc sur ces relations et interactions qui lient l'État et les mouvements et associations d'éducation populaire et sur leur qualification que porte l'attention. C'est une manière d'affirmer avec Olivier Ihl qu'« *au cœur du débat sur les transformations des pratiques de gouvernement, la problématique de l'État ne se pose pas indépendamment, ou à côté, des pratiques des acteurs sociaux. Elle se présente, au contraire, à travers le jeu constant de leurs interactions* » ⁸⁵.

Prise entre centralité de l'État et décentrement du regard sur un groupe social, l'examen des flux d'échange ou d'influence, de pouvoir et d'autorité avec des acteurs ne peut s'entendre que dans le cadre d'un système ouvert : l'État interagit avec des acteurs sociaux et cadre leur environnement ; ces acteurs participent à l'action publique et façonnent la rationalité étatique. Pour qualifier cet espace social, nous empruntons à Pierre Bourdieu le concept de champ et ses propriétés ⁸⁶, avec l'idée que l'État joue un rôle polarisant. L'approche se veut donc latérale vis-à-vis des démarches cherchant dans l'action de l'État les *causes* des mutations de cet espace social. Traiter la question conduit donc à ne pas réduire la relation entre deux pôles à une

⁸³ Selon l'expression d'Arnault Skornicki, pour qui faire l'économie d'une théorie de l'État chez Foucault signifie non pas évacuer l'État comme objet, mais évacuer *l'analyse institutionnelle* de celui-ci, analyse qui en fait un « universel politique » dont on déduirait tout le système des rapports de pouvoir transcendant la société. L'État est alors une pratique, c'est-à-dire une certaine manière de gouverner, de conduire les conduites, de structurer le champ d'action éventuelle des autres. Voir Skornicki, Arnault. *La grande soif de l'État. Michel Foucault avec les sciences sociales*, Paris, Les Prairies Ordinaires, coll. « Essais », 2015, p 15.

⁸⁴ Padioleau, Jean-Gustave. *L'État au concret*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982, p.1 6.

⁸⁵ Ihl, Olivier, (dir.), *Les sciences de l'action publique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, p. 9.

⁸⁶ Bourdieu, Pierre. *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1981, pp. 113-120.

influence unidimensionnelle, mais bien de comprendre dans quelle mesure l'action publique est ici la résultante d'une co-construction actée par un consensus d'institutionnalisation, produite par des acteurs dont les propriétés, les représentations et les ressources sont à interroger. Coalisés au sein de réseaux d'action publique (policy network)⁸⁷, ils participent de la formation d'une configuration relationnelle où acteurs privés et acteurs publics évoluent dans des sphères poreuses. Ainsi ils partagent des affinités, des catégories d'entendement, des pratiques professionnelles qui s'échangent (au même titre que les professionnels eux-mêmes), façonnent une action publique qui met au centre de sa rhétorique le partenariat, la complémentarité⁸⁸.

À partir de ces connivences et ambivalences, il s'agit alors de comprendre selon quelles modalités – réglementaires, stratégiques et pratiques - ils s'organisent, coopèrent, et produisent l'action publique. D'envisager alors l'institutionnalisation comme la résultante d'un consensus, d'une convergence des vues, négociée en permanence et perpétuellement objet de résistances. La dimension *conflictuelle* – et la façon dont elle est gérée - est ainsi nodale : l'approche interactionnelle doit permettre d'éclairer les querelles de positionnement, et ce qu'elles révèlent des rationalités étatiques et militantes. De cette manière l'exploration de l'historicité des débats et des stratégies d'acteurs, entre intégration, participation à l'action publique, et formes de résistances, contribue à la compréhension des métamorphoses de l'État social.

⁸⁷ Au sein de la littérature traitant des réseaux d'action publique, nous retenons principalement l'approche de François Buton pour qui l'approche en ces termes « *semble confirmer la pertinence de nombreuses analyses qui, se fondant sur la critique de l'idée qu'il existerait une frontière fixe et rigide entre l'État et la société, soutiennent que les politiques de l'État, loin d'être réductibles à l'intervention des autorités publiques et à leurs décisions, sont élaborées et mises en œuvre par des réseaux d'action publique, réunissant de manière plus ou moins formalisée (stable ou changeante, ouverte ou fermée, institutionnalisée ou précaire) des segments de l'État et des groupes sociaux intéressés par l'objet de la politique* ». p. 140. Voir Buton, François, « Bureaucratisation de l'État et constitution des réseaux réformateurs. Le cas de l'éducation des sourds-muets (1841-1885) », in Kaluszynski Martine, Wahnich, Sophie, *L'État contre la politique – les expressions historiques de l'étatisation*, L'Harmattan, Paris, 1998. pp. 135-150.

⁸⁸ Le monde de l'éducation populaire contemporain en offre une forme exemplaire : les cadres des organisations d'éducation populaire partagent pleinement les catégories d'entendement des professionnels des politiques « jeunesse », qu'ils considèrent comme des « collègues » et avec qui ils prétendent « co-construire » et mettre en place les politiques publiques. Nombre de responsables de services régionaux sont par exemple d'anciens cadres des mouvements, et les actions menées au nom du partenariat se matérialisent dans des dispositifs financés par les pouvoirs publics au sein desquels les organisations s'appuient les unes sur les autres (l'une fournit l'infrastructure, l'autre la logistique administrative, la troisième la prestation, etc.).

Il faut d'emblée souligner que le terme d'« institutionnalisation » n'est pas neutre dans la littérature prenant l'éducation populaire pour objet. Souvent, l'institutionnalisation est assimilée à une phase de l'histoire de son histoire, dont les frontières temporelles ne sont pas stabilisées. C'est un phénomène qui désigne classiquement l'après-guerre, et qui permet de qualifier le passage de l'éducation populaire à l'animation socioculturelle⁸⁹. Il faut surtout souligner combien cette formule est « chargée », c'est-à-dire qu'elle comporte une connotation péjorative. On peut d'ailleurs recenser les griefs faits à ce processus : l'une des principales étant l'idée d'une « dénaturation de l'espoir initial » par les mécanismes institutionnels⁹⁰. Dans la même veine s'inscrit la critique de la perte de ferveur militante comme conséquence de la professionnalisation⁹¹, et plus largement la thèse d'un mouvement de dépolitisation⁹². D'autres approches ancrées dans la sociologie voient dans l'institutionnalisation un mouvement de technicisation, de fonctionnalisation, et donc d'instrumentation de l'éducation populaire⁹³. Enfin, on peut relever la dénonciation d'un mouvement allant dans le sens de la marchandisation d'un secteur public, par l'introduction de mécanismes de marchés et de

⁸⁹ La thèse classique fait de l'animation socioculturelle la forme actualisée de l'éducation populaire par un double mouvement de professionnalisation et de construction d'équipements. On verra par exemple les analyses de Saez, Guy. *Gérer l'ingérable : les contradictions de l'animation culturelle*. I.A.R.-C.E.R.A.T. 1978, ou encore Besse, Laurent. *Construire l'éducation populaire, Naissance d'une politique de jeunesse (1958-1970)* Paris, La Documentation française, 2014.

⁹⁰ Hypothèse militante répandue, outre Franck Lepage déjà évoqué, on se réfère à la lisière du champ académique à Michel Heluwaert, notamment : M. Heluwaert *Pour l'éducation populaire*, L'Harmattan, Paris, 2004.

⁹¹ Nous renvoyons ici aux travaux nombreux portant sur les recompositions du militantisme, et plus spécifiquement sur le champ de l'éducation populaire aux travaux de Jean Pierre Augustin ou Jacques Ion, par exemple Ion, Jacques. *La fin des militants ?*, L'Atelier, coll. « Enjeux de société », Paris, 1997 ou Ion, Jacques. *S'engager dans une société d'individus* Armand Colin Paris 2012.

⁹² Ainsi d'Hugues Lenoir, tenant de la thèse d'une « institutionnalisation mortifère » qui voit dans l'institution la fin du projet associatif, dans Lenoir, Hugues. *Autogestion pédagogique et éducation populaire*, Saint-Georges-d'Oléron, Editions libertaires, 2014.

⁹³ Position qui fait l'objet d'une tentative de théorisation par Christian Maurel, dans : Maurel, Christian. *Éducation populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation*. L'Harmattan. Collection Le travail social. 2010, et Maurel, Christian, *Éducation populaire et travail de la culture. Éléments d'une théorie de la praxis*, Paris, L'Harmattan, 2000.

consommation de loisirs⁹⁴. Il est à noter que ces griefs eux-mêmes ont une histoire, s'inscrivent nettement dans leur époque d'énonciation.

Surmonter l'écueil analytique suppose de mettre à distance l'utilisation « indigène » et d'envisager l'institutionnalisation comme un cadre analytique empruntant à la sociologie de l'administration, et plus spécifiquement la sociologie des institutions. Nous faisons nôtre l'approche proposée par Jacques Lagroye et Bernard Lacroix, ancrée dans la sociologie de l'institution⁹⁵. Pour ces derniers : « *[L'institutionnalisation] se fait et se rejoue continuellement, aussi bien dans des conjonctures critiques, où l'affrontement sur sa forme remet en question les définitions stabilisées et révèle la fragilité de sa fonctionnalité présumée, que dans les conjonctures de stabilisation, où semble momentanément conjuré le risque d'une redéfinition radicale, et où la force propre de la codification paraît s'imposer à tous les agents. De cette succession irrégulière d'affrontements spectaculaires et de conflits discrets résulte la sédimentation de prescriptions, de pratiques, de savoirs et de croyances qui dessine les formes de l'institution ; mais chaque nouvel apport, loin de s'ajouter simplement aux précédents, modifie aussi leur structure et leur poids, brise l'ordonnance de leur ajustement, remet partiellement en question les définitions qu'ils avaient consacrées* »⁹⁶ On retient de cette appréhension la critique d'une approche en termes linéaire-évolutif qui ferait de l'institutionnalisation un « moment » historique, ainsi que l'idée fondamentale d'un processus qui se joue et se rejoue à tous les moments de l'histoire, ce qui va moins dans le sens d'un durcissement que d'une perpétuelle redéfinition. De fait le processus d'institutionnalisation semble ne jamais aboutir. La catégorie d'action publique « éducation populaire » n'est jamais pleinement légitimée dans des nomenclatures officielles et des périmètres bureaucratiques délimités, le groupe professionnel ne constitue pas une communauté homogène, ce qui va à l'encontre d'une formulation dynamique de l'institutionnalisation, comme successions de séquences et d'étapes vers un état achevé.

Les bornes temporelles de cette recherche ne doivent pas y tromper et réduire l'institutionnalisation à une phase, un moment de l'institution. Ce point d'observation permet

⁹⁴ Si ce grief est énoncé dès les années 1970 suite à l'introduction de la loi-cadre de 1971 relative la formation des adultes, modifiant pour partie l'économie des mouvements et fédérations d'éducation populaire, il est affirmé avec insistance le long des années 1990 et culmine avec la parution en 2005 d'un *Livre noir de l'animation* : Peyre, Marion (dir.) : *Le livre noir de l'animation socioculturelle*, Collection Questions contemporaines, l'Harmattan, Paris, 2005.

⁹⁵ Lagroye, Jacques, et Offerlé, Michel, *Sociologie de l'institution*, Belin, Paris, 2010.

⁹⁶ Lagroye, Jacques et Lacroix, Bernard, *op. cit.* p.11.

de mettre à distance la tentation téléologique, qui consisterait à partir de la fin pour en expliquer les ressorts et les étapes, ainsi que d'évacuer l'idée simpliste d'un dessein ou d'une « volonté » étatique prépondérante dans l'explication du processus. Et de se garder ainsi de prêter à un État réifié une intentionnalité qui impliquerait une clairvoyance et une matérialité, antinomiques de la conduite pratique des affaires publiques. Nous affirmons plutôt dans une perspective éliásienne que ce n'est pas parce que le processus de l'institutionnalisation fait partie d'une logique, d'une rationalité, qu'il résulte d'un plan. Ainsi l'institutionnalisation est pensée comme le « *résultat d'engagements et d'activités hétérogènes, jamais complètement voulu par quiconque non plus que jamais totalement contrôlé par personne* »⁹⁷. L'enjeu est plutôt de l'envisager comme un mouvement double, à la fois à un processus d'intégration à l'État et à un processus de reconnaissance par l'État, ce qui permet de réinterroger les dynamiques d'étatisation.

La définition que nous retenons des processus « d'étatisations » est empruntée à Gilles Pollet et Bruno Dumons, qui y projettent : « *le développement d'un type de gestion rationalisée, par des administrations publiques, de secteurs toujours plus vastes de la société* »⁹⁸ Se donner pour objet la transformation des manières par lesquelles l'État construit l'éducation populaire en gouvernant cet espace social nous amène donc à nous engager dans une sociologie de l'État et de ses administrations. À l'instar de n'importe quel « champ d'activité » ou « secteur »⁹⁹ d'action publique, l'État éducateur¹⁰⁰ est l'objet de concurrences et de convoitises entre différents groupes aux ressources asymétriques qui revendiquent à leur propre compte le contrôle du territoire. Cette entreprise de monopolisation ou de contrôle prend la forme d'une

⁹⁷ Lagroye, Jacques, et Lacroix, Bernard, *op. cit.* p.9-10.

⁹⁸ Dumons Bruno, et Pollet Gilles. « De l'administration des villes au gouvernement des « hommes de la Ville » sous la IIIe République », *Genèses*, 1997, vol. 28, no 1, pp. 52-75, p. 52.

⁹⁹ La notion de secteur peut être considérée comme l'« *impensé indispensable* » de l'analyse des politiques publiques. La plupart des définitions y font référence, soit explicitement (Mény et Thoenig, 1989 ; Grawitz, Leca et Thoenig, 1985) soit implicitement. En réalité, même si dans la littérature, notamment américaine, une politique se définit d'abord comme le traitement d'un « problème » par les autorités gouvernementales, les politiques publiques sont aussi, la plupart du temps, une forme d'institutionnalisation de la division du travail gouvernemental.

¹⁰⁰ Barroche Julien., Le Bouedec, Nathalie, et Pons Xavier, *Figures de l'État éducateur, Pour une approche pluridisciplinaire*, Paris, L'Harmattan, 2008.

activité de réforme¹⁰¹. Elle met en évidence la coexistence de différents « sentiers »¹⁰² dont il s'agit d'éclairer l'émergence et la reproduction.

Plus largement les travaux de sociologie politique de l'action publique portant sur la sociologie des administrations¹⁰³ ont mis au jour le fait que cet ensemble d'apparence homogène et réifié que forme « l'État » masque en réalité des organisations fragmentées et des groupes d'acteurs en tension et en lutte¹⁰⁴. Nous nous inscrivons ici dans ce qui peut s'appeler une sociologie politique de l'État *en actes*, qui explore le produit de l'action entre différents espaces. Cette même inscription théorique invite à penser l'ensemble des institutions et groupes d'acteurs qui façonnent l'État comme un espace objectivement ou prétendument « différencié » c'est-à-dire d'un part façonné et structuré selon des règles plus ou moins autonomes (l'espace administratif), et, d'autre part, qui produit et reproduit sa légitimité, notamment au travers d'une administration spécialisée, à faire appliquer des règles pour orienter les conduites auprès de populations et au sein d'un territoire¹⁰⁵.

Envisager la genèse et l'institutionnalisation de l'éducation populaire revient donc à interroger l'ensemble des conditions qui rendent possible l'apparition de règles, de normes, de savoir-faire ou de modes d'organisations visant à réguler l'espace social déterminé. Si cette activité résulte d'« actes d'État », elle représente également un levier de transformation de l'État. Questionner le changement dans l'action publique, c'est appréhender cette activité incessante et toujours incertaine de la « réforme » entendue comme une entreprise intentionnelle et située de transformation et de production de l'ordre institutionnel¹⁰⁶.

¹⁰¹ Parmi la pluralité de définitions, nous nous inspirons de Renaud Payre. Il écrit : « *La réforme peut être employée comme une catégorie d'analyse pour mieux observer toute une série d'entreprises alliant des visées prescriptives – transformer l'ordre politique, économique et social – à l'élaboration d'outils cognitifs mobilisant des acteurs positionnés dans des champs distincts (champs universitaires, politiques, administratifs).* » Payre, Renaud. *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS éditions, 2007, p.18.

¹⁰² Palier, Bruno. « *Path dependence* (dépendance au chemin emprunté) », Laurie Bousquet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 4^e édition précédée d'un nouvel avant-propos*. Presses de Sciences Po, 2014, pp. 411-419.

¹⁰³ Bezes, Philippe et Pierru Frédéric, « État, administration et politiques publiques : les dé-liaisons dangereuses », *Gouvernement et action publique*, 2012, vol. 1, no 2, pp. 41-87.

¹⁰⁴ Birnbaum, Pierre. « L'action de l'État, différenciation et dédifférenciation », in Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, vol.3 L'action politique, pp. 643-682.

¹⁰⁵ Idem. Voir également : Foucault Michel, *Sécurité, territoire, population ; Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris, Gallimard, 2004.

¹⁰⁶ Devaux, Jean-Baptiste. *L'État technologique : Rationalisations et institutionnalisation d'un territoire bureaucratique : l'innovation (1963-2003)*, thèse de sciences politiques, Lyon, 2021, p.39.

Une sociohistoire de l'éducation populaire : problématisation et hypothèses de travail

Au regard de ces différents éléments, on peut donc affirmer que les interactions liant État, éducation, et les acteurs et actrices qui participent à l'éducation populaire sont des objets « gouvernés » par les pouvoirs publics¹⁰⁷. C'est donc l'émergence et l'institutionnalisation d'un territoire bureaucratique au sein duquel des acteurs revendiquent la possibilité de gouverner et de normaliser l'éducation populaire qui constitue l'objet de cette recherche. Celui-ci nous permet d'éclairer à nouveau frais la manière dont s'agencent les rapports entre l'État et l'éducation. La trajectoire d'institutionnalisation est ainsi envisagée comme un cas d'étude¹⁰⁸, au travers duquel nous proposons d'éclairer de manière longitudinale et empirique les mécanismes de changement dans l'action publique, eux-mêmes enchâssés dans des transformations plus larges de l'État social.

La genèse et l'institutionnalisation des politiques d'éducation populaire en France n'a rien d'une « prise de conscience » progressive d'une réalité extérieure qui viendrait s'imposer d'elle-même à des acteurs réceptifs. Elle procède bien plus largement d'un travail politique, au long cours, de hauts fonctionnaires, d'experts, de professionnels de la politique, d'acteurs militants et scientifiques différemment disposés à envisager ce que peut et doit être l'action de l'État. Par leur action s'est dessiné de façon incrémentale un ensemble de règles, de normes, de principes organisationnels et d'actions – c'est-à-dire d'institutions – qui s'incarnent d'espaces bureaucratiques, investis par des agents, traversés par de savoirs de gouvernement, ou des dispositifs destinés à conduire la conduite de publics cibles.

Il convient donc de tenter de comprendre ce que ces relations parfois tumultueuses disent de la conduite de la rationalité gouvernementale. Selon quelles logiques d'intégration et quelles modalités la puissance publique entreprend-elle de mettre en administration des initiatives privées, marquée du sceau du militantisme, éclatées dans leurs finalités comme dans leurs réalisations, mais réunies sous la bannière de l'éducation populaire ? Dans quelle mesure l'analyse de cette intervention publique amène à s'interroger sur les frontières de l'État et sur

¹⁰⁷ Favre, Pierre. « Chapitre 13. Qui gouverne quand personne ne gouverne ? », in *Être gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 257-271, p.268.

¹⁰⁸ Hamidi, Camille. « De quoi un cas est-il le cas ? », *Politix*, 2012, vol. 100, no 4, pp. 85-98.

son interpénétration avec d'autres types d'acteurs ou d'instances ? L'étatisation se réduit-elle à un processus de mise en ordre « par le haut » ? Comment conjuguer le caractère nécessairement normatif de la régulation publique et la visée émancipatrice d'une dynamique d'éducation populaire ? Dans ce rapport dialectique entre l'État et les acteurs privés, comment qualifier cette « troisième entité » produite et façonnée par leurs interactions ?¹⁰⁹ De quoi parle-t-on alors quand on parle d'institutionnalisation de l'éducation populaire, ou plus exactement de *quoi* cette institutionnalisation est-elle le nom ?

Pour tenter de qualifier le processus instituant, nous avons utilisé comme hypothèse de travail l'idée d'une *ambivalence* du processus d'institutionnalisation, à la fois recherchée et redoutée, à la fois facteur de développement et de reconnaissance et facteur de déclin et d'embrigadement, processus par lequel se nouent des relations complices, complémentaires, et parfois rivales. Nous parlons d'ambivalence comme caractère de ce qui permet de tenir deux composantes contraires, ou de ce qui se présente sous deux aspects, plutôt que d'ambiguïté, qui semble plus normativement chargé.

Toutes précautions prises avec la mise à distance du mythe des origines, ce travail avance l'hypothèse d'une forme quasi-matricielle – façonnée à la Libération – caractérisée par une action étatique intermédiée par les mouvements et fédérations d'éducation populaire, jamais complètement remise en cause. Le déploiement des actions étatiques se produit de façon indirecte (filtre de l'agrément, procédures de subvention, contrôle administratif...), fondé sur la formation de cadres autour de laquelle s'invente une ingénierie sociale et politique (stages, formation de formateurs) : à aucun moment de cette histoire il n'est question d'une action directe en direction des couches populaires. Une façon de mener une politique « sans en avoir l'air », de gouverner à distance¹¹⁰. En retour, les tenants de l'éducation populaire, enrôlés,

¹⁰⁹ Cette question centrale est inspirée de la lecture de Michel Foucault, notamment Foucault, Michel. *Naissance de la biopolitique, Cours au Collège de France 1978-1979*, Seuil, Gallimard, 2004, qui esquisse : « C'est ce que j'appellerai des réalités de transaction, c'est-à-dire que c'est dans le jeu précisément et des relations de pouvoir et de ce qui sans cesse leur échappe, c'est de cela que naissent en quelque sorte à l'interface des gouvernants et des gouvernés, ces figures transactionnelles et transitoires qui, pour n'avoir pas existé de tout temps, n'en sont pas moins réelles et que l'on peut appeler, en l'occurrence, la société civile, ailleurs la folie, etc. ». Foucault, Michel, *idem*. p.301.

¹¹⁰ Epstein, Renaud. « Gouverner à distance: Quand l'État se retire des territoires ». *Esprit*, 2006, pp.96-111.

accrédités par l'État, captent et assimilent une légitimité éducative, condition de possibilité de leur pérennisation et de leur développement.

On peut alors avancer l'idée que – à rebours du discours rétrospectif qui fait de cette dynamique un processus mortifère - ce phénomène de reconnaissance et d'intégration à l'appareil d'État a été *recherché* par les tenants de l'éducation populaire. Ainsi à différents moments de l'histoire, outre les subventions ou la mise à disposition de personnels et d'équipements qui sont les volets les plus visibles de la politique étatique (rétributions matérielles), les acteurs réclament la reconnaissance de leur action comme concourant pleinement de la fabrique de l'intérêt général¹¹¹. Cela passe par une demande de normalisation réglementaire, une réglementation professionnelle, de fonctionnarisation des permanents, etc. Par extension, on peut donc faire l'hypothèse d'une confluence des vues entre l'État et les associations d'éducation populaire, cause et condition d'une convergence vers l'institutionnalisation. Restent alors à qualifier et à expliciter les motifs de cette rencontre.

La confrontation d'acteurs publics et privés, à travers des interactions inscrites pour partie dans l'appareil d'État, participe à définir une doctrine et à normaliser des pratiques. Ces acteurs administratifs, en accumulant des ressources et des leviers d'action, captent la prérogative de la problématisation d'un problème public, en matière de formulation et de mises en œuvre de solutions. L'institutionnalisation agit alors comme reconnaissance et consécration d'une norme co-construite, et comme éviction de possibles définitions concurrentes. Il s'agit alors d'explorer tout le travail de normalisation - des règles administratives jusqu'aux individus - et de comprendre dans quelle mesure cette consécration participe en retour à façonner des pratiques, des représentations, une identité du monde associatif.

Protocole d'enquête et réflexion sur les sources

Appréhender ce mode de relations historiquement tissées entre l'État et le secteur de l'éducation populaire induit un certain nombre de questions de méthodes : comment, dans quoi, se *matérialisent* ces liens noués entre État et les tenants de l'éducation populaire ? Quelles sources

¹¹¹ Gaboriaux, Chloé, et Kaluzsynski, Martine (éd.). Au nom de l'intérêt général, Paris, Peter Land, 2022.

mobiliser, et dans quelle mesure la mobilisation des sources archivistiques permet-elle d'apporter des éléments empiriques ?

Pour tenir l'approche relationnelle de l'institutionnalisation, ce travail place au centre de l'approche le *croisement* et le recoupement des archives publiques et des archives privées. Ce souci méthodologique, doublé des vertus empirique du croisement des sources dans la démarche d'enquête, doit permettre de restaurer une historicité, de rendre perceptibles les transversalités au-delà des monographies de chaque mouvement ou des biographies de quelques grandes figures, et de mettre en lumière l'intrication des réseaux. Le pôle des archives publiques a trait principalement aux traces produites par les différentes administrations et organismes de concertation en charge de l'éducation populaire, que l'on retrouve essentiellement dans les archives du secteur « Jeunesse et Sports », et plus ponctuellement du côté du Ministère de l'Éducation nationale ou encore du Ministère des Affaires culturelles¹¹². Les sources utilisées sont classiquement des décrets, des rapports, de la correspondance, des procès-verbaux de réunions, des tableaux budgétaires, les traces des activités des agents administratifs (inspecteurs, instructeurs nationaux...). Ces sources rassemblées aux Archives nationales à Pierrefitte ont été complétées au besoin par des archives départementales (notamment les sources produites par les Directions Régionales - et Départementales – de la Jeunesse et des Sports) et municipales.

Les archives privées mobilisées sont essentiellement celles des grandes associations, mouvement et fédérations d'éducation populaire, ainsi que celles déposées directement par les militants. La centralisation¹¹³ des archives associatives au sein du Pôle de conservation des

¹¹² La série F/44 a été largement mobilisée, mais une certaine forme de vagabondage archivistique a parfois mené également à ceux de deux autres pôles, ainsi que ponctuellement à certaines archives produites par le ministère de la Justice (relatives à jeunesse inadaptée), au ministère des Affaires sociales ou enfin au ministère des Armées. Ce qui n'est pas sans fondement : historiquement, l'identité d'un ministère de la Jeunesse et des Sports a été difficile à construire, dans le sillage du ministère de l'Éducation nationale et, dans une moindre mesure, dans celui du ministère des Affaires culturelles, devenu par la suite ministère de la Culture. L'écosystème des Archives nationales, en incluant les archives des administrations spécifiquement en charge de la jeunesse, mais également celles émanant d'autres ministères, permet la lecture de ces politiques interministérielles. Les politiques de jeunesse constituant depuis leurs origines, un espace d'intervention publique transversal et périphérique, les administrations centrales en charge de la jeunesse ont constamment cherché une légitimité et des justifications à la pérennisation de leur institution. Voir à cet égard : Giry, Emmanuelle. « La construction du concept de « jeunesse » par l'État, à travers ses archives », *La Gazette des archives*, n°235, 2014-3. Archives des jeunesses, jeunesses des archives. pp. 13-20.

¹¹³ L'approche initiative était régionale, et de fait la région rhônalpine joue une place forte dans la structuration nationale (voir annexe 2, carte des déposants).

archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP), sur les deux sites des archives du Val-de-Marne et de Pierrefitte, permet de disposer d'un matériau abondant, bien que très inégal en fonction des associations considérées. L'impressionnant volume d'archives conservées (44 km. linéaires¹¹⁴), avec un très large spectre d'associations et d'acteurs militants, ainsi que la diversité des formats (traces écrites, archives orales, photographies, films, etc.) forme un matériau de recherche foisonnant. Outre les documents relatifs à la vie et à la trajectoire des associations considérées, l'attention a donc plus précisément porté sur les documents attestant des relations aux pouvoirs publics, c'est-à-dire essentiellement la correspondance avec l'administration centrale et les collectivités locales, les coupures de presse, les rapports d'inspection, mais également plus ponctuellement la correspondance avec les autres associations, les syndicats ou enfin les partis politiques. Ont également été mobilisés les documents relatifs à la participation aux instances représentatives et consultatives, et enfin les traces relatives aux activités de ces associations (compte-rendu de stages, publications, etc.).

Pour des raisons pratiques, le travail sur archives est étroitement lié au Pôle de conservation des Archives de Jeunesse et d'Education Populaire (PAJEP)¹¹⁵. Les archives associatives ont un caractère privé, et la logique voudrait donc que leur sauvegarde soit assurée par les associations elles-mêmes. Or, beaucoup d'entre elles n'ont pas pris le soin de la conservation de leurs fonds, ou n'en ont pas perçu l'utilité. De plus, les moyens matériels et financiers sont fréquemment insuffisants pour investir dans une conservation organisée des archives, ni *a fortiori* dans leur valorisation. Après des engagements pionniers notamment autour de l'association *Mémoire et Racines*, s'est posée la question de la préservation des archives des associations d'éducation populaire, avec la perspective de rechercher une solution pérenne. Cette question a soulevé de nombreux débats sur la nature du service rendu par les associations et les mouvements agréés : il ne s'agit pas à proprement parler d'un service public, puisque chacun d'entre eux revendique son indépendance et l'autonomie de son projet ; selon les cas, on parle de « service au public », de « mission d'intérêt général », de « service communautaire »¹¹⁶.

C'est dans un contexte institutionnel favorable que le PAJEP est créé en 1999, par une convention signée entre le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (direction de la jeunesse et de la vie associative, DJEPVA), le ministère de la Culture et de la

¹¹⁴ D'après un entretien avec Valère Milot, archiviste PAJEP mission FONJEP, le 18/01/2017.

¹¹⁵ Pour une présentation de l'organisme, voir <http://archives.valdemarne.fr/content/pr%C3%A9sentation-0>

¹¹⁶ Entretien avec Valère Milot, *idem*.

Communication (direction des archives de France), le Conseil général du Val de Marne (archives départementales du Val de Marne) et l'ADAJEP (Association des Déposants d'Archives de Jeunesse et d'Éducation populaire). Cette création est ainsi soutenue par une volonté politique (les archives sont hébergées à Créteil, bastion communiste de Marie-George Buffet, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative en 1999) et militante, affirmée par exemple par Jean-Paul Egret qui met en avant la nécessité que « *subsiste de manière conséquente et organisée la matière historique d'un champ d'activités dont l'importance sociale semble mal appréciée ou pour le moins mal répertoriée.* »¹¹⁷

À ce corpus archivistique s'ajoute une série d'archives orales écoutées dans leur intégralité (n=25) recueillies auprès du corps étatique des Conseillers Techniques et Pédagogiques (CTP), anciens Instructeurs nationaux, aujourd'hui Conseiller d'Éducation populaire et de Jeunesse, CEPJ. Gracieusement mises à disposition par le Comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et de Sports (CHMJS) suite à une démarche rigoureuse de collecte¹¹⁸, ces témoignages sont une source d'information complémentaire de premier intérêt. Il est certes nécessaire de conserver une certaine distance vis-à-vis de la malléabilité du témoignage¹¹⁹, en fonction des buts poursuivis par le témoin et le contexte dans lequel il est appelé à livrer son expérience, et d'avoir en tête les logiques « *mémorielles et militantes* » ayant prévalu à leur production¹²⁰. Ils n'en sont pas moins une source précieuse d'information, où apparaissent dans une logique complétive traces écrites des renseignements sensibles sur le vécu des acteurs, les motivations qu'ils affichent, les réputations, les cultures administratives ; mais également sur les pratiques professionnelles et artistiques de ces acteurs de l'éducation populaire.

Le corpus d'entretiens réalisés par l'auteur est plus restreint (n=16) et moins mobilisé. La plupart des entretiens ont été réalisés dans une visée exploratoire affichée, avec une optique non systématique, plus volontiers ethnographique. Cette relative faiblesse du nombre d'entretiens s'explique par le caractère déceptif de nombre d'entre eux, ce que l'on peut objectiver par d'abord par la distance plus importante qu'il ne pourrait paraître de notre époque aux années 1950, 1960, 1970, etc. Ainsi la mémoire parfois chancelante, parfois largement poreuse à la

¹¹⁷ Tétard, Françoise, *op. cit.*.

¹¹⁸ La démarche de collecte a été menée avec une certaine rigueur méthodologique (guide d'entretien, etc.) auprès de 125 personnes (en l'état de consultation en juillet 2018).

¹¹⁹ Wierviorka, Annette. *L'Ère du témoin*, Plon, Paris, 1988.

¹²⁰ Entretien avec Denise Barriolade (4/02/2017), inspectrice principale de la jeunesse et des sports honoraire, vice-présidente du Comité d'Histoire des ministères en charge de la jeunesse et des sports, à l'origine de la démarche de collecte de ces témoignages.

reconstruction¹²¹, des acteurs offre un matériau plus riche par son aspect sensible que par la rigueur historique des informations délivrées. Il est de plus difficile de passer outre la méfiance des acteurs, qui peuvent craindre une approche policière (qui a fait quoi, quand ?) voire judiciaire (faire le « procès » de l'institutionnalisation, dégager des responsabilités, etc.). Enquêter sur des acteurs militants implique également à certaines occasions de mettre à distance leur velléités d'embrigadement (rendre justice à la « grande cause » de l'éducation populaire, orienter la recherche de telle ou telle façon...), et plus fondamentalement de dépasser le conflit de légitimités : légitimité académique supposée pour l'enquêteur, légitimité militante pour l'enquêté et crainte de la « trahison ». En somme l'archive constitue le matériau essentiellement mobilisé, et ce retour à la source conditionne et induit le regard porté sur le processus étudié¹²².

Le « vertige des sources » et l'abondance de matériau à traiter ont conduit pour partie à resserrer la focale temporelle sur une quarantaine d'années et de placer une borne au milieu des années 1980. Le choix de la période retenue pour ce travail (1944-1984), qui peut sembler marqué d'une certaine forme de romantisme (grandeur et décadence de l'éducation populaire), répond à une logique empirique. Il aurait en effet été pertinent de partir du Front populaire et de traiter de Vichy, mais la collecte des sources est rendue difficile par leur éclatement, et ce n'est qu'à partir de 1944 que se matérialise une administration de l'éducation populaire qui produit une masse critique de documents permettant de documenter le processus. La borne de fin répond d'avantage à des logiques internes au champ : ainsi la disparition du Ministère du temps libre, actant l'impossibilité d'inscription de l'éducation populaire dans l'appareil d'État, doublée du « tournant de la rigueur »¹²³, et surtout du mouvement de décentralisation, rebattent toutes les cartes de la politique jeunesse et éducation populaire. Ces transformations lourdes induisent un affaiblissement très conséquent de l'administration centrale. Cette restriction du bornage chronologique demeure ouverte, d'autant qu'elle sous-entend l'idée d'un terme au procès d'institutionnalisation, dont on cherche plutôt à montrer le caractère perpétuellement rejoué.

D'autres limites à ce travail empirique doivent être soulignées. Limites « techniques » d'abord : une quantité non négligeable d'archives publiques relatives à l'administration de la jeunesse et de l'éducation populaire sont indisponibles à la communication, en raison de la présence d'amiante dans les cartons ayant été entreposés sur le site de Fontainebleau. Ce sont parfois des

¹²¹ Mauger, Gérard. « Enquêter », *Savoir/Agir*, vol. 57, no. 3, 2021, pp. 5-6.

¹²² Bongrand Philippe, et Laborier Pascale, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique*, 2005, Vol. 55, no 1, pp.73-111.

¹²³ On peut évoquer également le départ des communistes du Gouvernement en 1984.

séries entières immobilisées (dossiers de carrière des inspecteurs principaux par exemple), ou parfois des cartons isolés faisant partie d'une série communicable¹²⁴. D'autres manques surviennent en raison de la vie propre des associations : si certaines ont conservé et trié leurs archives, d'autres ne se sont pas engagées dans cette voie. À titre d'exemple, il n'a pas été possible de travailler de première main sur la Fédération Léo Lagrange, qui n'a pas conservé ses archives. Les acteurs qui ne laissent pas de traces posent véritablement problème au moment de la restitution, où l'on tend alors à survaloriser le rôle de ceux qui ont produit des archives, sans proportion de leur importance ou du rôle qu'ils jouent dans le processus étudié. À ces absences s'ajoutent enfin quelques points aveugles liés à la constitution même des archives : si les règles de production des archives publiques sont connues, il semble que le contrôle exercé par les associations sur les archives au moment de leur dépôt tend à faire « disparaître » - ou à tout le moins minorer – les conflits, tant idéologiques qu'interpersonnels, les oppositions, et tout autre élément jugé par eux comme compromettant¹²⁵.

Limites scientifiques ensuite : elles sont d'abord pour partie liées aux choix et aux sélections effectuées du côté des archives associatives. Ce travail impose de gérer l'abondance des sources et leur hétérogénéité plutôt que leur absence ou leur rareté, en faisant valoir que c'est l'objet qui fait le carton et non l'inverse¹²⁶. L'exhaustivité étant illusoire au regard de la quantité d'archives, le choix s'est donc porté sur une quinzaine d'associations. Ces choix ont été guidés par la dimension « incontournable » de certains acteurs historiques dans le processus étudié, indiqué par leur présence systématique dans les archives de l'administration, ainsi que par la

¹²⁴ Un entretien (18/02/2017) avec Emmanuelle Giry, Conservatrice du patrimoine aux Archives Nationales (en charge des missions éducation, jeunesse et culture) laisse entendre que les hiérarchies des légitimités ministérielles sont reproduites jusque dans le traitement des archives, qui explique pour partie le peu de considération pour les archives des administrations de la Jeunesse et des sports, soumises à de fréquentes restrictions de communication.

¹²⁵ Entretien avec Valère Milot, *idem.* qui évoque un responsable associatif éminent pour qui « *il fallait soit opérer une « purge » préalablement au dépôt, soit attendre 50 ans que les acteurs partie prenante décèdent.* »

¹²⁶ Cette problématique est bien identifiée par Alain Garrigou : « *En ce sens, la recherche de sources historiques ne doit obéir qu'à la logique d'élucidation d'un problème. L'exploration est due, en l'occurrence, moins à des supposées carences de la recherche historique qu'à l'extraordinaire foisonnement des sources. Les bureaucraties modernes ont produit une masse presque inépuisable de documents dont le pilon n'a laissé qu'une partie. On peut regretter que les principes de sélection présidant à leur conservation aient fonctionné souvent à l'inverse des principes équivalents du politologue, le chantier reste immense. L'abondance et la multiplicité des dépôts d'archives permettent de minimiser les dégâts... à condition de payer de sa personne. Des traces oubliées par les censeurs renaissent de l'obstination et du hasard.* » Voir : Garrigou, Alain. « Le politologue aux Archives », *Politix*. Vol. 2, N°6. Printemps 1989. pp. 41-45

volonté de prendre en compte les différents courants de l'éducation populaire (catholicisme social, courant laïc républicain, courant ouvrier...). Le volume d'archive mobilisé par association est également dépendant de la littérature existante : s'il existe de solides travaux sur les Maisons des Jeunes et de la Culture (MCJ)¹²⁷, la Ligue de l'Enseignement¹²⁸, l'Union Française de Colonies de Vacances¹²⁹, d'autres associations n'ont pas fait l'objet de monographies, ce qui peut mener à « se perdre » dans leurs cartons à défaut de balises ou de cadres interprétatifs a priori.

En outre, l'une des principales apories consiste à travailler sur l'institutionnalisation de l'éducation populaire à partir de ceux qui affichent cette bannière, ce qui réduit alors la focale sur l'éducation populaire étiquetée et labellisée telle. Leur présence même au sein des archives du PAJEP relève de cette logique de sélection, reproduite en partie par ce travail de recherche. Si une telle démarche n'est pas dénuée de fondement théorique, ce parti-pris nominaliste laisse de côté nombre d'associations dont l'étude aurait pu être pertinente, mais qui sont écartées précisément dans la mesure où elles ne se rangent pas derrière l'étiquette de l'éducation populaire. À cette problématique restriction s'ajoute plus largement le biais de recherche qui semble le plus saillant : travailler sur l'institutionnalisation de l'éducation populaire à partir de structures dont on sait qu'elles ont « résisté » à ce processus. Et ce dans la mesure même où elles ont pu produire des archives conséquentes : ce qui suppose une taille critique, donc une bureaucratie, des acteurs « notabilisés » donc visibles, etc. Cette commodité des sources peut laisser craindre un effet de confirmation ; toutefois il y a un certain sens à travailler sur des coalitions d'acteurs publics et privés qui participent à la co-construction d'une politique d'éducation populaire, laissant dans l'ombre d'autres acteurs véhiculant des conceptions potentiellement divergentes ou hétérodoxe... Ce que ce travail ne permettra pas pleinement d'appréhender, mais qui demeure une piste de recherche à explorer. En revanche, l'entrée par les grandes fédérations et les archives publiques donne à voir, à différents moments de l'histoire et selon différents modalités (déchéance d'agrément, dissolution d'association, mise au ban d'associations satellites...), différentes associations ou structures aujourd'hui disparues, et

¹²⁷ Nous pensons aux travaux de Laurent Besse, voir notamment : Besse Laurent, *Les MJC, 1959-1981 : de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

¹²⁸ Parmi la diversité des travaux produits, on se réfère à la somme produite à l'occasion des cent-cinquante ans de l'association : voir Martin, Jean-Paul, Chateigner, Frédéric, Roman, Joël. *La Ligue de l'Enseignement, Une histoire politique*, Rennes, PUR, 2016.

¹²⁹ Voir les travaux de Francis Lebon, notamment : Lebon, Francis, *Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs*, Paris, L'Harmattan, 2005.

n'ayant pas nécessairement produit directement leurs archives. Il s'agit alors plus d'un point d'entrée que d'une focale aveuglante.

Certaines pistes archivistiques auraient pu être d'avantage mobilisées. Le travail tel qu'il a été pensé est très axé sur le niveau national, et les jeux d'échelle, qui apparaissent ponctuellement pour travailler sous l'angle municipal, auraient pu être enrichis. Une entrée locale par les lieux, les équipements, aurait également être plus investie. Il n'est cependant pas possible de descendre d'un cran encore pour questionner la composition des *publics* de l'éducation populaire. Qui sont les « éduqués populaires » ? Quel est la composition sociologique de ce « peuple » à qui s'adresse l'éducation dite populaire ?¹³⁰ La question de la production des « publics » est au centre des réflexions sur les mécanismes d'étatisation et de mise en administration des sociétés contemporaines¹³¹. Ces travaux mettent en évidence combien la production de ces catégories de « bénéficiaires » par l'État contribue à la transformation du monde social en classant et ordonnant des catégories de bénéficiaires ou d'ayant-droit. Ces opérations contribuent par ailleurs à produire des identités collectives et à façonner des groupes sociaux dont l'existence en un sens s'autonomise, acquiert une force sociale et pèse en retour sur la production de l'action publique

Economie générale de thèse

La restitution de notre analyse suit un plan chrono-thématique, séquencé en trois parties qui correspondent à autant de phases de l'institutionnalisation. Pour qualifier ces phases, nous

¹³⁰ Limite déjà repérée par Vincent Dubois, qui notait dans la conclusion de son travail de thèse que son étude porte exclusivement sur les producteurs de la politique culturelle (certes sur le double registre des pratiques et des représentations) et non sur les destinataires de cette politique – le peuple ou le public. Or, il y a un fort décalage entre les finalités des politiques culturelles et leurs résultats concrets : l'augmentation de l'offre culturelle n'a que peu contribué à une « démocratisation » réelle ; ainsi s'ouvre tout un champ de problématiques à explorer en prenant en compte les pratiques et l'évolution des pratiques de ceux à qui s'adressent la politique culturelle. Voir Dubois, Vincent, *op.cit.*

¹³¹ Gourgues Guillaume, et Mazeaud, Alice. *L'action publique saisie par ses « publics » : gouvernement et (dés)ordre politique*, Lille, Septentrion, 2018.

empruntons à Norbert Elias le concept de configuration¹³², afin de rendre compte à la fois des interdépendances asymétriques des groupes sociaux interagissant autour de l'inscription de l'éducation populaire dans l'appareil d'Etat, et de l'évolution historique de ces relations. D'une part ce concept permet de penser des rapports de dépendance plus ou moins conflictuels et asymétriques. D'autre part, le concept de configuration présente une dimension dynamique adaptée à la réflexion historique sur le changement des règles institutionnelles : la configuration ne décrit pas un système de positions figé mais plutôt une formation sociale relativement mouvante dont l'équilibre des tensions et des forces évolue entre les périodes historiques.

Chacune des configurations présentées ici croise deux niveaux de lecture : cette mise en miroir de l'étatisation « par le haut » et « par le bas », recoupant partiellement les clivages entre national et échelon local, vise moins à opposer les deux niveaux qu'à souligner leurs logiques propres, leurs autonomisations relatives, mais aussi leurs connexions¹³³. De plus, cette construction dévoile les logiques d'institutionnalisation, qui bien loin de reposer uniquement sur une mise en application *top-down* s'appuie tout autant sur des dynamiques *bottom-up*. Il nous a semblé que ce choix d'ossature en double hélice pouvait constituer l'originalité de la thèse en marquant les rétroactions entre deux échelles d'action.

La thèse est divisée selon trois configurations sociohistoriques distinctes qui sont autant de reconfigurations¹³⁴, au sein duquel chaque chapitre est organisé autour d'une problématisation singulière.

La première partie occupe une place qui fait office de prologue et de matrice, ce qui justifie la qualification de « travail de l'instituant » sur la période allant de la 1944 à 1958. Cette

¹³² Elias, Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1991[a]. Celui-ci définit le concept de configuration comme « la *figure globale toujours changeante que forment les joueurs ; elle inclut non seulement leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques. Comme on peut le voir, cette configuration forme un ensemble de tensions. L'interdépendance des joueurs, condition nécessaire à l'existence d'une configuration spécifique, est une interdépendance en tant qu'alliés mais aussi en tant qu'adversaires* », p. 157. Dans *La société des individus*, Elias précise son concept de configuration qu'il présente comme un « système réticulaire » semblable à « un filet ». Elias, Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991[b], p. 70-71.

¹³³ Howard S. Becker, *La Bonne focale : de l'utilité des cas particuliers en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2016.

¹³⁴ La notion de configuration est utilisée par certains travaux de sociologie de l'action publique pour étudier les processus de changement dans les politiques publiques. Par exemple, chez Philippe Bezes, les « configurations de réforme » rendent compte des transformations des manières de réformer l'État. Bezes, Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

configuration s'éclaire d'abord par les ressorts de « l'entrée en administration » de l'éducation populaire (**chapitre 1**), afin d'élucider les enjeux de la prise en charge par la puissance publique. Il s'agit en retour d'étudier comment agissent et réagissent ces acteurs face à ce processus qui les érige en partenaires de l'action publique tout en unifiant et en normalisant leur champ d'intervention (**chapitre 2**).

S'intéresser à l'étatisation et à la bureaucratisation du monde social nous invite à nous départir de la lecture qui institue aux textes juridiques une force sociale évidente et à mettre en cause les récits héroïsant faisant du changement de régime une « bascule »¹³⁵. C'est pourtant avec l'avènement de la Vème République en 1958 et jusqu'au tournant des années 1970 que se joue sous une configuration modernisatrice le second acte de l'institutionnalisation. Notre questionnement porte en conséquence sur les « métamorphoses de l'institué » : nous verrons dans quelle mesure la structure étatique héritée après-guerre est soluble dans la rationalité modernisatrice à l'œuvre avec l'avènement de la Vème République (**chapitre 3**). Dans cette décennie-charnière, notre étude s'attache aux logiques de politisation et dépolitisation de l'action associative au regard de l'action partenariale menée conjointement avec l'État (**chapitre 4**).

La troisième partie s'attache à l'exploration et la tentative de résolution d'un paradoxe de l'institutionnalisation ou paradoxe de l'étatisation, sur la période 1970-1984. Alors que l'intégration de l'éducation populaire dans l'appareil d'État est – non pas achevée – mais actée, sédimentée après des années de « travail de l'instituant » puis de « modernisation », alors qu'elle s'incarne dans des institutions et portée par des agents publics, et alors que la demande de rétributions matérielles, symboliques, et plus largement de reconnaissance par l'État est devenue majoritaire et consensuelle du côté des associations, s'engage le « tournant des années 1970 ». Celui-ci est appréhendé par l'imprégnation de la rationalité néolibérale au sein de l'État, dont nous cherchons à qualifier les mutations (**chapitre 5**). Cette rationalité est à l'origine d'un processus de bureaucratisation du monde social, qui met en crise les acteurs de l'éducation populaire. Nous tentons alors de comprendre, par l'étude de leur capacité d'adaptation et de résistance, comment est impactée leur trajectoire d'institutionnalisation. (**chapitre.6**).

¹³⁵ Gaïti, Brigitte, De Gaulle: prophète de la Cinquième République (1946-1962), Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

I / Le travail de l'instituant : (ré)-inventions,
délimitations et investissement d'un
militantisme d'État (1944-1958)

Chapitre 1 – Entrer en administration : l'éducation populaire à l'épreuve de l'étatisation

Si les prémices d'un projet d'administration publique de l'éducation populaire s'incarnent notamment sous le Front Populaire avec la création d'un sous-secrétariat d'État aux sports et à l'organisation des loisirs confié à Léo Lagrange¹³⁶, ce n'est qu'avec Vichy puis à la Libération qu'elle entre dans le paysage institutionnel, avant de connaître un développement continu. Ainsi l'entrée en administration de l'éducation populaire – qui est le fruit d'héritages et d'ascendances multiples, nous l'avons rappelé – à partir de la Libération n'a rien d'un processus spontané. Charge alors de « déplier ce que le temps a durci »¹³⁷ : nous faisons nôtre l'injonction de Pierre Bourdieu à la déconstruction des catégories d'action publique¹³⁸ et l'attention portée au moment matriciel de leur genèse.

En revenant sur une séquence primordiale de ce processus, couvrant la période allant de la Libération jusqu'à l'avènement de la V^{ème} République, il s'agit d'élucider les enjeux de la prise en charge par la puissance publique de l'éducation populaire. La question de la nature de la politique d'éducation populaire est alors posée : s'il s'agit d'une politique *éducative*, comment prolonger l'action de l'Éducation nationale sans pour autant remettre en question son magistère, son identité, et sans rendre trop saillantes ses lacunes? S'il s'agit d'une politique autonome, quel est son champ d'application, et quel est le devenir de l'« alternatif »? Autrement dit, quelles sont les logiques d'intégration, de passages ou de mise à distance d'expériences éducatives autres que celles intégrées au système scolaire? Quelle est la nature de cette marge, et dans quelle mesure la constitution d'une administration publique invite à penser l'identité de

¹³⁶ Ory, Pascal. *La belle illusion. Culture et politique sous le Front populaire*. Paris, Plon, 1994.

¹³⁷ Alphonse Dupront, cité par Déloye, Yves. *Ecole et citoyenneté, L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1994, p.17.

¹³⁸ « Du fait qu'elle est l'aboutissement d'un processus qui l'institue [...] dans des structures mentales adaptées à ces structures, l'institution instituée fait oublier qu'elle est issue d'une longue série d'actes d'institutions et se présente avec toutes les apparences du naturel. C'est pourquoi il n'est sans doute pas d'instrument de rupture plus puissant que la reconstruction de sa genèse : en faisant ressurgir les conflits et les confrontations des premiers commencements et, du même coup, les possibles écartés, elle réactualise la possibilité qu'il en ait été (et qu'il en soit) autrement et, à travers cette utopie pratique, remet en question le possible qui, entre tous les autres, s'est trouvé réalisé ». Bourdieu, Pierre. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Editions du Seuil, 1994, p.107.

cette administration mais plus largement les conceptions de l'éducation que cette réalisation met en jeu ?

Le temps de naissance d'un secteur d'action publique est ici saisi ici à travers les enjeux politiques contraignant une création institutionnelle ainsi que sa fonctionnalisation et sa légitimation dans l'ordre institutionnel¹³⁹. Celui-ci nous intéresse dans sa positivité en tant que produit des luttes sociales et des évolutions politiques, c'est-à-dire comme révélateur d'un cheminement institutionnel qui ne se réduit pas à ses formalisations juridiques¹⁴⁰ Nous tenterons ici de rendre compte, pour paraphraser Peter Berger et Thomas Luckmann de la construction sociale de l'éducation populaire¹⁴¹, engagée au sein de l'État de concert avec une frange du monde associatif. Penser l'entrée en administration comme un processus et l'étudier sur une durée moyenne ne peut qu'amener à constater le nomadisme institutionnel de l'éducation populaire, ou plus exactement le jeu des allers-retours entre relatives consécration institutionnelles et franches relégations. En somme, quels sont les ressorts de cette problématique inscription dans l'appareil d'État, et dans quelle mesure sa légitimité même est le produit de luttes constantes ?

En mobilisant essentiellement les archives produites par l'administration centrale¹⁴² de ce nouveau segment de l'appareil d'État, nous revenons d'abord sur les luttes de territoires bureaucratiques qui marquent son émergence (1), redoublées par un travail d'élaboration doctrinale visant à circonscrire et affirmer la légitimité de l'intervention publique (2). Ces affrontements comme ces actions sont portés par des acteurs étatiques nouveaux, dont

¹³⁹ Meimon, Julien. « Sur le fil, La naissance d'une institution – Chapitre 4 », in Lagroye Jacques, Offerlé Michel, pp. 105-129.

¹⁴⁰ Buton, François « Histoires d'institutions. Réflexions sur l'historicité des faits institutionnels », *Raisons politiques* 2010/4, n° 40, pp. 21-41.

¹⁴¹ Berger, Peter, et Luckmann, Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin 1986, [1966].

¹⁴² Le caractère fortement centralisé de l'organisation de la Direction des Mouvements de Jeunesse et d'Éducation Populaire (DMJEP) puis de l'administration de la Jeunesse et des Sports, (et de son bureau DGJS) induit une certaine commodité des sources, avec une série spécifique (AN. F/44) particulièrement riche, bien que le caractère aléatoire du tri rende parfois incertaine l'identification du producteur des sources. Les archives du Conseil National de l'Éducation populaire et des Sports sont incomplètes si l'on s'en tient à la seule administration centrale : elles sont abordées également par les archives associatives, qui conservent les procès-verbaux envoyés à leurs représentants prenant part aux travaux du Conseil. De même, le rôle des inspecteurs, instructeurs nationaux et enseignants mis à disposition est visible par l'exploitation des archives associatives.

l'inscription dans la fonction publique est porteuse d'une culture d'institution spécifique (3).

1) De la naissance contrariée d'une administration à l'institutionnalisation clandestine : l'incertaine négociation d'un périmètre bureaucratique

Entre consécration de l'œuvre éducative et culturelle héritée du Front Populaire et danger immédiat de l'embrigadement de la jeunesse par Vichy et plus largement par les régimes totalitaires, la voie est étroite, et suscite tant la méfiance que l'enthousiasme des tenants de l'éducation populaire : comment mener une politique de jeunesse démocratique ? L'éducation populaire est-elle redevable d'un traitement administratif par une politique de jeunesse ? Et de quelle jeunesse parle-t-on : faut-il privilégier la jeunesse comme sujets de droits nouveaux à construire, par-delà les organismes s'arrogeant la prétention exclusive de la représenter, ou bien reconnaître ces deniers comme corps intermédiaires, tels les partis ou les syndicats ? Faut-il viser la jeunesse, en utilisant l'éducation populaire comme un moyen, une méthode, ou bien travailler plus largement à la démocratisation de la culture populaire, la jeunesse n'étant qu'une des populations concernées ?

Difficile ici de rendre compte de la genèse de l'institution sans revenir de façon diachronique sur les hésitations, atermoiements et revirements participants de cette institutionnalisation contrariée. Au risque de l'aplatissement, l'analyse vise à souligner combien l'incertitude administrative est une composante fondamentale dans l'appréhension de la trajectoire administrative de l'éducation populaire. Nous faisons ici moins l'hypothèse – à l'instar de Vincent Dubois sur la catégorie culture – de l'« institutionnalisation par le flou »¹⁴³, que l'hypothèse de l'étroitesse d'un périmètre bureaucratique participe d'une institutionnalisation quasi-clandestine. Il semble indispensable de poser les jalons de ce parcours institutionnel mouvementé, d'abord pour en donner un aperçu lisible¹⁴⁴, en nous en tenant à l'architecture institutionnelle :

¹⁴³ Dubois, Vincent. *La culture comme catégorie d'intervention publique. Genèses et mises en forme d'une politique*. Thèse de doctorat (science politique), Université Lumière-Lyon II, 1994.

¹⁴⁴ Travail réalisé essentiellement à partir de la série des F/44 des archives nationales, complétée ponctuellement par la série F/17 (Éducation nationale).

Encadré 1 : L'administration de l'éducation populaire, les jalons d'un nomadisme administratif (1944-1958).

- 1943 - Le Commissaire à l'Intérieur du Comité français de libération nationale (André Philip) dispose d'un « Service de la Jeunesse et des Sports ».
- Février 1944 : Le Service de la Jeunesse et des Sports est confié à René Capitant (Éducation nationale et Jeunesse) ; au sein duquel le Service de la Jeunesse confié à Pierre Kergomard.
- Novembre 1944 : Création d'une « Direction de la Culture Populaire et des Mouvements de Jeunesse » au sein de la Direction générale de l'enseignement du ministère de l'Éducation nationale (René Capitant étant ministre), confiée à Jean Guéhenno, assisté par André Basdevant.
- Décembre 1944 : Changement de dénomination en « Direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ». (DMJEP)
- Juillet 1945 : Jean Guéhenno est remplacé par Albert Châtelet.
- 24 juin 1946 : la DMJEP passe de la direction générale de l'enseignement du Ministère de l'Éducation nationale au Sous-secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports (Andrée Viénot), lui-même rattaché au du Ministère de l'Éducation nationale (Marcel-Edmond Naegelen). C'est dans ce cadre qu'Étienne Bécart succède à Albert Châtelet en août 1946, après un bref intérim de Jean Gotteland.
- 27 novembre 1946 : Toujours au sein de ce sous-secrétariat d'État, les services extérieurs de la DMJEP fusionnent avec ceux de la direction générale de l'Éducation Physique et des Sports (DGEPS).
- Janvier à octobre 1947 : La DMJEP demeure indépendante dans l'éphémère ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres (Pierre Bourdan). Etienne Bécart directeur des Mouvements de Jeunesse et d'Éducation populaire.
 - o Juin 1947 : Remise du « Plan Langevin-Wallon » de la Commission ministérielle d'étude pour la réforme de l'enseignement.
 - o Juillet et octobre 1947 : décrets dits de la « hache » et de la « guillotine » et la fusion administrative des services de la jeunesse et des sports.
- Octobre 1947 à décembre 1948 : La DMJEP relève du sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (André Morice), au sein duquel elle appartient à la DGEPS.
- 20 octobre 1948 : la DMJEP disparaît en tant que direction lorsque la DGEPS est remplacée par la direction Générale de la Jeunesse et des Sports (DGJS) : l'« éducation populaire » est alors limitée à un bureau de cette DGJS, placé sous la responsabilité d'André Morice sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports. Gaston Roux est nommé directeur général de l'Éducation physique et des Sports puis directeur général de la Jeunesse et des Sports. Il restera à ce poste jusqu'en 1958.
 - o 1952 : Projet de loi sur l'éducation populaire.
- 12 novembre 1954 - 1er février 1956: André Moynet secrétaire d'État à la Présidence du Conseil, coordination des activités gouvernementales relatives aux problèmes intéressant la jeunesse.
 - o 1954 : Projet d'un ministère de la jeunesse (Pierre Mendès France).
- 1er février 1956 – 27 septembre 1958 : René Billières ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
 - o 1956 : Projet Billières de réforme de l'enseignement.
 - o 1957 : Projet de loi sur l'éducation permanente.

(Source : élaboration propre)

a. *L'aventure de la Direction des mouvements de jeunesse et de l'éducation populaire (DMJEP)*

Liquider Vichy

De Gaulle et Henri Giraud cosignent, le 2 octobre 1943, une ordonnance portant statut provisoire des groupements sportifs et de jeunesse. Soussignée par le Commissaire à l'Intérieur (André Philip) et le Commissaire à l'Éducation nationale et à la Santé Publique (Abadie), elle abroge les *textes* « ayant eu pour objet ou pour effet soit de porter atteinte à la liberté d'association pour les groupements sportifs ou de jeunesse, soit de placer ces groupements sous le contrôle de l'État ou de leur faire servir des fins politiques »¹⁴⁵. Si elle supprime les dispositifs mis en place par Vichy, elle ne récuse pas le principe de l'intervention de l'État dans les domaines de la jeunesse et des sports. Elle confirme et prolonge plutôt son intérêt en les plaçant sous une autorité unique en créant, au Commissariat à l'Intérieur, un Service de la Jeunesse et des Sports. Celui-ci est initialement placé sous la tutelle du corps préfectoral. Le service de la Jeunesse et des Sports quitte rapidement André Philip (Intérieur) pour René Capitant (Éducation nationale et Jeunesse)¹⁴⁶.

Le 13 novembre 1944, René Capitant, ministre de l'Éducation nationale, nomme Jean

¹⁴⁵ Ordonnance du 2 octobre 1943 portant statut provisoire des groupements sportifs et de jeunesse, JORF du 10 août 1944.

¹⁴⁶ Le décret du 3 mars 1944 distingue le service de la Jeunesse confié à Pierre Kergomard et celui des Sports. L'idée d'associer les deux concepts n'est pas abandonnée mais la tutelle en revient à l'Éducation nationale. Dès cette époque, la totalité des services ministériels est prévue. Les services voient, un mois plus tard, leur organisation affinée.

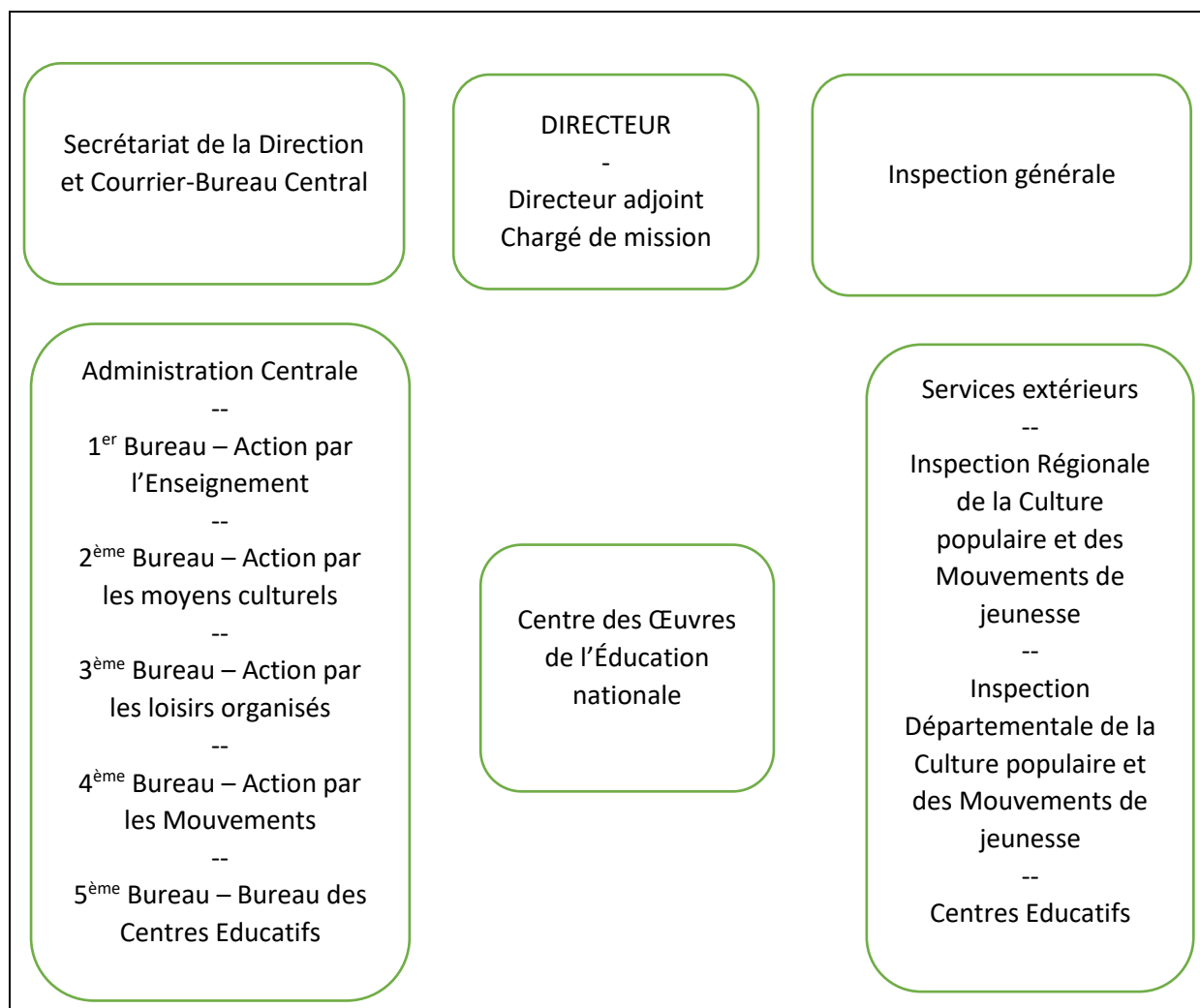
Guéhenno¹⁴⁷ « directeur de la culture populaire et des mouvements de jeunesse », appellation qui se transforme un mois plus tard en « directeur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. »¹⁴⁸ C'est la première fois que le terme d'« éducation populaire » apparaît dans un organigramme administratif, scellant son entrée en gouvernement. Le domaine d'activité qui lui est assigné est assez vaste : auberges de la jeunesse, maisons des jeunes, œuvres périscolaires laïques, mouvements de jeunesse, ainsi qu'organismes de promotion de la culture populaire : bibliothèques, sociétés savantes, associations culturelles... Ainsi la direction fonctionne à partir de 1944 et sur ce mode d'organisation¹⁴⁹ :

¹⁴⁷Jean Guéhenno (1890-1970). « Fils du peuple », issu d'un milieu modeste, il fait ses armes comme militant syndicaliste. Ayant obtenu une bourse, il prépare à Rennes puis au lycée Louis-le-Grand le concours de l'École normale supérieure, où il entre en 1911. Mobilisé en 1914, blessé en 1915, il termine la guerre à l'arrière comme interprète et enseignant. Il s'investit, surtout à partir de la fin des années trente dans le débat politique et culturel, notamment en publiant *Caliban parle* en 1928 et en prenant en 1929 la direction d'*Europe*, revue fondée par Romain Rolland dont il partage le pacifisme internationaliste. Démissionnaire en 1936 d'*Europe*, sur laquelle les communistes assoient leur influence, il codirige *Vendredi*, hebdomadaire au service du Front populaire. Fidèle à une ligne antifasciste, il demeure sur une position intermédiaire entre la résignation à l'affrontement armé avec les puissances autoritaires et le pacifisme intégral. Durant l'Occupation, il participe à la Résistance littéraire (éditions de Minuit, *Les Lettres françaises*, *Cahiers de Libération*). Nommé inspecteur général à la Libération, il se voit confier la direction des Mouvements de jeunesse et d'Éducation populaire. À côté de ses fonctions d'inspecteur, il voyage, donne des conférences, publie notamment des chroniques dans *Le Figaro* puis au *Monde* et des écrits autobiographiques. Il est reçu à l'Académie française en 1970. (D'après la notice du « Maitron » par Nicole Racine.) Figure incontournable de l'historiographie, presque « mythique », Jean Guéhenno a pourtant fait l'objet d'études rares. Outre les thèses de Marianne Lassus et celle de Frédéric Chateigner, voir *Hommage à Jean Guéhenno*, Paris, commission Française pour l'UNESCO, 1994, 200 p. et J.Y. Guérin, J.K Paulhan, J.P Rioux (dir.), *Jean Guéhenno, guerres et paix*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009.

¹⁴⁸ A l'initiative semble-t-il de Jean Guéhenno. Celui-ci avait initialement préféré ce terme à celui d'éducation populaire, sans doute en raison de ses propres références au Front Populaire. Ce glissement de termes s'était fait après bien des hésitations et il n'était pas anodin. Il s'en expliquera ultérieurement : « *Parce qu'elle était plus vaste et plus généreuse que tout ce qu'un seul mot peut signifier, parce qu'elle avait les ailes de l'espérance, parce qu'elle était difficile à cerner, à emprisonner on ne sut d'abord en novembre 1944, comment exactement la nommer : on parla de culture populaire, d'éducation populaire, mais ces mots ne disaient pas ou disaient mal tout ce qu'on voulait. Ce qu'on sentait, c'était le besoin qu'avaient les peuples de nouvelles lumières.* » Extrait de son entrevue dans *Le Figaro*, « Sur l'éducation populaire... », 2 mai 1952.

¹⁴⁹ Reproduit à partir de l'organigramme de l'année 1946, AN. F/44/53.

Encadré 2 : Schéma de l'organigramme de la DMJEP (1944))



René Capitant annonce d'emblée ses projets en matière de jeunesse : il n'y aura pas de Ministère de la Jeunesse « *car un tel ministère serait si large qu'il devrait coordonner l'activité de tous les autres* »¹⁵⁰. Il y aura, sous la dépendance de l'Éducation nationale, non pas une direction de la Jeunesse, mais une « Direction de la Culture populaire et des Mouvements de jeunesse » qui sera pluraliste, et à laquelle sera rattachée la plus grande partie des services de la Jeunesse.

Il est bien clair, dans l'esprit de René Capitant que cette nouvelle direction ne doit pas dépasser ses compétences et doit s'occuper uniquement des questions d'ordre éducatif. Afin de résorber le fossé creusé par Vichy entre les personnels de l'enseignement et ceux de la jeunesse, il procède à une double nomination symbolique : « *J'ai donc décidé de placer à la tête de la*

¹⁵⁰ Citation tirée de Tétard, Françoise, op cit., p.107.

nouvelle direction, un homme qui a le plus complètement la confiance du personnel enseignant (Jean Guéhenno), en lui donnant comme adjoint un des hommes qui précisément, par le patriotisme constant qu'il a observé ces dernières années, a aussi complètement la confiance du personnel de la jeunesse (André Basdevant), et je les ai réunis l'un à côté de l'autre symboliquement »¹⁵¹. Figure incontestable dans le monde enseignant, l'écrivain Guéhenno fait office de caution morale alors qu'André Basdevant, malgré son statut d'adjoint¹⁵², est le spécialiste des questions de jeunesse. Il n'est pas un « politique » mais un « éducatif », juriste, protestant, dont l'engagement résistant lui valait la confiance des mouvements de jeunesse¹⁵³. Lui-même issu des rangs de scoutisme, il doit à ses bonnes relations avec les mouvements de jeunesse et à sa formation juridique de demeurer en poste sous les trois directeurs successifs.

Le gouvernement d'Alger doit assumer un double héritage, qui se réfère à un passé immédiat : le Front Populaire et Vichy, deux périodes qui agissent contradictoirement dans l'imaginaire social. D'un côté, l'élan enthousiaste vers la culture populaire à la portée de tous, avec la politique conquérante de Jean Zay et Léo Lagrange en matière d'éducation, sports et de loisirs ; de l'autre le repoussoir de Vichy, qui fait planer la menace de l'embrigadement de la jeunesse,

¹⁵¹ F. Tétard, *op.cit.*, p.109.

¹⁵² « *Nous avons réglé [le] problème par une conversation au téléphone : d'un commun accord, il a été décidé que je serai son second et de cette manière je suis devenu directeur-adjoint. Cet équilibre n'était pas mauvais en soi. Il était l'inspirateur qui entraînait notamment les instituteurs, les enflammait, leur donnait des perspectives lointaines. Moi-même j'étais l'administrateur qui cherchait à concrétiser dans des structures nouvelles les intentions. Avec le contact hebdomadaire avec les dirigeants, je m'efforçai de trouver les voies d'une politique nouvelle, en élaborant les textes nécessaires* ». André Basdevant, entretien avec Jean-Paul Martin. Cahiers de l'animation. N° 57-58. Marly-le-Roi 1986.

¹⁵³ André Basdevant (1908-1999). Né à Grenoble, fils d'un professeur de droit public, il est docteur en droit puis avocat à la cour d'appel de Paris. Il est particulièrement investi dans le scoutisme : formé aux éclaireurs unionistes, (élevé dans la tradition protestante) il œuvre au sein des Éclaireurs de France en faveur du rapprochement des fédérations scouts au-delà des clivages confessionnels. Il se définit laïc « *sans partager toutes les options de la Ligue de l'Enseignement qui lui paraissent inutilement combattives et parfois sectaires. [Il est] partisan d'une laïcité plus ouverte* ». Vichy en fait le secrétaire général de ce qui deviendra le « Scoutisme français » ; il participe à ce titre au camp de l'Oradou en septembre 1940. Passé à Alger en 1941, il est chargé de mission à la jeunesse dans le Comité Français de Libération Nationale en 1943-1944, ce qui aboutit à la rédaction d'un *Projet pour un commissariat général à la Jeunesse* qu'il transmet à René Capitant. A la Libération, celui-ci le nomme adjoint de Guéhenno. Son poste ayant été supprimé en 1948, il occupe ensuite une fonction d'expert, chargé des études et de l'information. En 1959, il devient inspecteur général et reste à Jeunesse et Sports jusqu'en 1975. Il y a notamment œuvré dans le domaine du cinéma (commission de contrôle cinématographique), de la protection de la jeunesse et des relations internationales (Conseil de l'Europe, UNESCO). Il occupe en outre, tardivement, des fonctions de maire et de conseiller général à Anost en Saône-et-Loire. (D'après la notice du « Maitron » par Françoise Tétard et Marianne Lassus, ainsi que celle du *Dictionnaire biographique des militants*. Voir Pujol Geneviève, Romer Madeleine, *op. cit.* pp. 34-35.

et qui en même temps impulse des politiques, autour de l'action de son Commissariat Général à la Jeunesse. La mission première de la nouvelle direction est claire : rompre avec Vichy¹⁵⁴. La tâche est lourde et relève de l'équilibrisme : il faut à la fois mettre à distance au plus vite l'œuvre de Vichy, tout en reconstruisant aussitôt sur des bases nouvelles en investissant un espace bureaucratique. Les bâtiments sont conservés, les services sont refondus à l'issue d'un tri idéologique, avec la reprise de quelques rares anciens fonctionnaires.

« Une affaire de foi plus qu'une affaire d'argent »

L'expression de Jean Guéhenno pour qualifier son action au sein de gouvernement a fait date. Elle emblématise l'action pionnière d'une direction qui fonde son action sur une doctrine faite d'humanisme militant, de citoyenneté critique, d'élitisme éclairé. Jean Guéhenno se pense comme un « militant de la culture populaire », promouvant la culture comme « l'élargissement de la conscience au nom d'une raison souple »¹⁵⁵. Nous reproduisons ici un extrait de discours aux personnels de la Direction en date du 13 décembre 1944, qui rend compte de l'esprit militant de l'écrivain promu ministre¹⁵⁶ :

« Est-ce éducation ou culture populaire ? Il y a deux mois que nous travaillons et nous ne savons pas encore exactement comment nous nous appelons. On pourrait penser que c'est dommage, mais je pense au contraire que c'est presque un bien. C'est le signe d'une inquiétude réelle et d'une recherche sincère. Nous avons pensé que la Culture populaire était un mot péjoratif. Il nous faisait un peu peur. Cependant, il semble mieux admis du public. Car il faut se méfier du public. Le mot éducation populaire résume mieux ce que nous pensons. Mais si nous l'employons, nous soulevons la susceptibilité de nos confrères de tous les autres cantons de l'Éducation nationale, car pourquoi une seule des directions prétendrait-elle être chargée de l'éducation du peuple ? »

¹⁵⁴ La première tâche, immédiate, était de « liquider le Commissariat Général de la jeunesse de Vichy. [Elle] était en voie de réalisation sous l'autorité de Mr Loisy, Inspecteur Général de l'Enseignement Technique assisté de représentants des Forces Unies de la Jeunesse Patriotique ». Note du 3^{ème} Bureau de la Direction des Mouvements de Jeunesse & d'Éducation populaire adressée au Recteur Albert Châtelet successeur de Jean Guéhenno, AN. F/44/52.

¹⁵⁵ Sur la notion de « foi » éducative et de transfert de sacralité, nous renvoyons aux travaux de Zeldin, Theodore, *Histoire des passions françaises, tome I « Ambition et amour » ; tome II « Orgueil et intelligence »*. Paris, Editions Recherches, 1978. ; Ainsi qu'à : Piette, Albert. *Les Religiosités Séculières*, Paris, PUF, 1993.

¹⁵⁶ Discours du 13 décembre 1944, AN. F/44/52.

Quelqu'un proposait que cette direction s'appelle Direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Cette dénomination est celle que nous retiendrons : c'est la plus propre. (...) En me chargeant de l'Éducation populaire, je ne veux pas endormir le peuple, je ne cherche qu'à l'éveiller et je ne pense qu'à augmenter ses besoins et ses désirs. Je ne pense aussi qu'à les régler, car il n'y a pas d'autres moyens de les régler que précisément en lui faisant connaître ce qu'est la culture, le sens de la difficulté. C'est ainsi que le sens de la difficulté est loin du désordre. En rendant les hommes plus savants on leur donne plus de lumières. On leur permet d'assurer les mouvements et le développement de l'ordre. C'est cela l'Éducation populaire. »

Dans l'esprit de l'écrivain ministre, l'éducation populaire est un concept noble, forcément positif, d'un humanisme intouchable, qui prône des valeurs de liberté, d'autonomisation et d'épanouissement de l'homme, de perfectionnement individuel et social. Ce concept est d'une utilisation plus aisée que celui de « jeunesse, » entaché de vichysme qui régulièrement fait ressurgir la crainte d'embrigadement et d'unification de la jeunesse, et qui par la même empêche l'État de proposer des interventions directes en direction de cette classe d'âge. Le concept d'éducation populaire permet donc à la Direction des Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire d'élargir son champ d'action en visant une population – le « peuple » - plutôt qu'une catégorie d'âge.

L'expérience toutefois tourne court, et Jean Guéhenno, qui semble avoir eu quelque mal à endosser les habits ministériels, choisit la voie de la défection dès juillet 1945. Lorsqu'il fera le bilan, quelques années plus tard, il se montrera très amer¹⁵⁷ :

« La place me manque pour raconter ce qu'a été l'histoire de cette direction, de cette idée. Elle est triste. D'abord on la coucha dans les draps du sous-secrétariat vichyste à la jeunesse. C'étaient des draps sales, difficiles à laver. On l'associa à la direction des mouvements de jeunesse et on devine que ces mouvements confessionnels ou politiques s'entendirent assez mal avec un nouveau mouvement qui se recommandait, lui, du respect des esprits et de la liberté critique. »

Il estime que seul un ministre à part entière, exclusivement chargé de la culture populaire, aurait pu faire pencher la balance.

Toujours est-il que malgré toutes les difficultés rencontrées et la durée très réduite de son séjour à la direction, cette période correspond néanmoins, au-delà de la création d'une administration

¹⁵⁷ Guéhenno, Jean. « Sur l'éducation populaire... », *Le Figaro*, 2 mai 1952.

centrale avec cinq bureaux qui préfigurent les futurs organigrammes, celle de la mise en place des services extérieurs (inspections régionales et départementales de la culture populaire et des mouvements de jeunesse), du sauvetage et de la transformation d'une partie des anciens centres de jeunesse de Vichy en « centres éducatifs » qui deviendront plus tard les CREPS¹⁵⁸ et l'INEP, de la mise en place des premiers instructeurs spécialisés de la création d'un corps d'inspecteurs de la jeunesse qui fusionnera ensuite avec celui des sports, de la réalisation des premiers stages de formation de cadres... L'organisation de la DMJEP sera refondue, mais son domaine d'action reste identique, comme en attestent les organigrammes de la direction¹⁵⁹ (voir annexe 3.)

Dès cette période aussi, malgré toutes les pesanteurs laissées par la guerre et l'occupation, s'établit un nouveau type de relations et une répartition des responsabilités entre l'État et les associations de jeunesse et d'éducation populaire. De cet accouchement difficile et sous l'effet de forces contradictoires, le service public de la jeunesse et de l'éducation populaire va aussi hériter, et pour longtemps, d'un domaine d'action aux contours peu précis et d'une identité peu hésitante et à géométrie variable¹⁶⁰.

b. « Jeunesse et sports » : du rapprochement forcé à la solidification du « monde JEP »

L'invention d'un segment administratif

Le 24 juin 1946, Andrée Viénot est nommée Sous-Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux

¹⁵⁸ Le sigle a changé de signification selon les époques : les CREPS sont devenus les Centres d'éducation physique et sportive.

¹⁵⁹ Reproduit à partir d'un document manuscrit, disponible en AN. F/44/53. La reproduction à l'identique permet de souligner le degré de centralisation de la Direction.

¹⁶⁰ Le bref épisode de la DMJEP a donné lieu à de nombreux commentaires militants comme scientifiques, en en faisant un moment décisif de la genèse contrariée de l'éducation populaire, à l'image de Jean-Paul Martin qui parle d'« *une grande occasion perdue, un avenir gâché, une espérance contrariée* » (J.P. Martin, *op cit*, p.112.) Faut-il comprendre que la nouvelle direction était morte avant d'avoir vécu ? La sévérité de ce jugement ne suffirait pas à exprimer les espoirs qu'elle a portés, rappelle Françoise Tétard, qui enfonce le clou: « *Direction alibi ? Le malentendu est persistant, et persiste encore ...* » . Voir Tétard, Françoise « Les instructeurs spécialisés d'éducation populaire, un corps privé d'intérêt public (1944-1971) », in Tétard, François. (dir), *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire, Paris, La Documentation française. 2010, p.209.*

Sports¹⁶¹. Pour la première fois un département ministériel prend le nom de « Jeunesse et Sports », bien que le principe du rapprochement entre ces deux secteurs ait été esquissé sous le Front Populaire, et réalisé pour partie sous Vichy¹⁶². Autre innovation avec ce département ministériel : il est confié à une femme¹⁶³. Les deux directions « de la Jeunesse » et « des Sports », constituent désormais la base d'un département ministériel spécifique dépassant le cadre de ce qui n'était qu'un simple service du Comité Français de Libération Nationale, tandis que les deux Directeurs précédents Gaston Roux (Éducation physique et sports) et Albert Châtelet (Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire) qui a succédé à Jean Guéhenno démissionnaire, restent en place. Andrée Viénot dispose d'une Inspection Générale, d'une Direction Générale de l'Éducation Physique et des Sports (Gaston Roux) et d'une Direction des

¹⁶¹ Andrée Viénot (1901-1976). Issue des rangs du scoutisme, elle épouse Pierre Viénot en 1929, (député, ministre du Front Populaire, puis nommé ambassadeur de la France libre par De Gaulle). Députée SFIO des Ardennes, elle est déléguée par son parti à l'Assemblée consultative provisoire de Paris et en septembre au comité départemental de la Libération, avant d'être nommée Sous-Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports. D'après la notice du *Dictionnaire biographique des militants*. Voir Pujol Geneviève, Romer Madeleine, *op. cit.* pp.375-376.

¹⁶² Le moment « initial et initiateur » de 1936 avait ainsi été marqué par une combinaison de discours sociaux, sanitaires et pédagogiques, portés par l'action de Léo Lagrange comme Sous-secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs. Objet méprisé de la politique, le sport présentait au moins l'avantage d'être une activité de délimitation assez précise. Avec « l'organisation des loisirs » les hommes de 1936 s'avançaient sur un terrain plus incertain. Le pluriel, en lui-même, avait quelque chose d'un signe d'hésitation, même s'il était aussi et d'abord destiné à tenir compte de la distinction, proposée par Lagrange, entre loisirs physiques et loisirs culturels. Mais cette conception plurielle entendait aussi répondre à l'avance à l'objection de tous ceux que cette politique, d'organisation des loisirs effrayaient comme une menace d'enrégimentement. Voir Ory, Pascal. *op.cit.*, pp.712-744.

¹⁶³ Elle est l'une des trois femmes membres des gouvernements de la IV^{ème} République, aux côtés de Germaine Poinso-Chapuis, Ministre de la Santé publique et de la Population (de 1947 à 1948), qui est également la première femme Ministre de plein exercice, et de Jacqueline Thome-Patenôtre, Sous-secrétaire d'État au logement et à la Reconstruction (1957).

Mouvements de Jeunesse et d'Éducation Populaire (Albert Châtelet¹⁶⁴, puis Etienne Bécart¹⁶⁵ à partir du 14 janvier 1947)¹⁶⁶. Son administration est représentée dans chaque Académie (Recteur) par un inspecteur principal Chef du Service Académique de la Jeunesse et des Sports, dans chaque département (Inspection Académique) par un Inspecteur Chef du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports. L'organisation des services aux divers niveaux (national ou régional) montre une tendance à la séparation entre les activités « sportives » et celles qui relèvent de la vision « éducative ».

La complémentarité de l'œuvre éducative est pensée en droite ligne du Front Populaire. Andrée Viénot définit en une formule médaille le rôle de la Direction des Mouvements de Jeunesse et d'Éducation populaire : « *Apporter de la vraie culture au vrai peuple* »¹⁶⁷. Etienne Bécart abonde et détaille¹⁶⁸ :

« La culture populaire n'entend ni ne prétend se substituer à la culture que dispense l'école mais bien plutôt prolonger et compléter cette culture, afin de lui permettre de donner les fruits qu'une scolarité trop brève – même étendue à quatorze ans – ne lui a pas permis d'amener à maturité. Ne perdons pas de vue, en effet, que l'École primaire

¹⁶⁴ Albert Châtelet (1883-1960). Fils d'instituteur, agrégé de mathématiques, professeur en classe préparatoire à Tours puis chargé de cours à Toulouse, il est mobilisé de 1915 à 1918 comme officier d'administration. Maître de conférences à la faculté des sciences de Lille en 1919 et professeur en 1920, il occupe aussi des fonctions administratives majeures : doyen en 1921 puis recteur et président du Conseil d'Université en 1924. En 1937, il est appelé par Jean Zay à la direction de l'enseignement du second degré (jusqu'en 1940) et élu président des Éclaireurs de France (jusqu'en 1946). Professeur sans chaire à la Sorbonne en 1941, il obtient enfin celle d'arithmétique et de théorie des nombres en 1945. Il tient à conserver ce poste lorsqu'il accepte en juin 1945, sans enthousiasme, la succession de Jean Guéhenno à la DMJEP, fonction dont il cherche à démissionner dès janvier 1946 mais qu'il doit assurer jusqu'en juillet. Doyen de la faculté des sciences de 1949 à 1954, il appartient aussi à la commission de l'Enseignement de l'UNESCO et en préside la commission de la Jeunesse. (D'après la notice du « Maitron » par Jean-François Condette.) Voir également : Condette, Jean-François. *Albert Châtelet, La République par l'école (1883-1960)*, Arras, Artois presses Université, 2009.

¹⁶⁵ Étienne Bécart (1902-1988). Militant syndical et SFIO depuis 1922, fondateur d'un club de loisirs, secrétaire de la section locale en 1929, il est appelé par son camarade, député et ami Léo Lagrange à être son chef de secrétariat particulier sous le Front Populaire. Pendant la guerre, il est résistant et déporté. Conseiller général du Nord (1937, réélu en 1946) et municipal d'Avesnes (1945), il est directeur de cabinet d'Andrée Viénot puis nommé à la tête de la DMJEP de juillet 1946 à la disparition de celle-ci.

¹⁶⁶ A noter que Gaston Roux et Étienne Bécart sont deux anciens du Cabinet de Léo Lagrange et Albert Châtelet était président des Éclaireurs de France lors du Front Populaire. Jean Gotteland (Inspecteur Général de l'Éducation Générale et sportive sous Borotra et Pascot) est toujours en place.

¹⁶⁷ Allocution prononcée le 19 décembre 1944 devant les MM. les inspecteurs de la jeunesse et des sports. AN. F/44/52.

¹⁶⁸ *Idem.*

représente la seule école pour la plupart des Français, mais que l'enseignement qu'elle dispense est trop tôt interrompu. »

Il est rappelé que chaque année sur 700 000 enfants qui constituent à peu près l'effectif de ce qu'on pourrait appeler une « génération scolaire », 140 000 environ quittent l'école vers quatorze ans, nantis ou non du seul CEP qui risquent de voir s'arrêter pour eux toute formation morale, intellectuelle ou physique. « *Ainsi les cinq septièmes de la jeunesse française semblent voués à une inéluctable médiocrité intellectuelle et morale, cependant qu'une minorité de privilégiés continue sa formation dans des conditions extrêmement favorables.* »¹⁶⁹. C'est précisément à ce problème que répond l'existence même de la Direction des Mouvements de Jeunesse.

La « hache » et la « guillotine »

Dans l'analyse du champ de forces contradictoires de l'appareil d'État, l'antagoniste le plus marqué est certainement le ministère des finances. Ainsi les compressions budgétaires décidées dans le courant de l'année 1947¹⁷⁰ affectent en premier chef l'administration naissante de l'éducation populaire : la Commission dite de la « hache » impose la suppression de 287 postes de contractuels « jeunesse et sports », aggravées trois mois plus tard par la Commission « de la Guillotine » qui supprime les postes de 55 inspecteurs non titulaires, 38 secrétaires d'inspection non titulaires, 25 rédacteurs non titulaires, 18 auxiliaires d'inspection, 18 auxiliaires de Centres Éducatifs, 32 auxiliaires d'Écoles d'éducation physique, 5 agents contractuels d'Écoles de sport, 5 agents contractuels du Service de l'Équipement sportif, 91 professeurs et moniteurs délégués, 428 postes de maîtres et annule le recrutement de 1004 professeurs d'EPS.¹⁷¹ Les archives du syndicat national du personnel des services extérieurs de la direction de l'éducation populaire témoignent de la brutalité la décision pour les agents du

¹⁶⁹ *Idem.*

¹⁷⁰ Bezes Philippe, Descamps, Florence, Kott, Sébastien, et Tallineau, Lucienne. (dir.). *L'Invention de la gestion des finances publiques, Du contrôle de la dépense à la gestion des services publics (1914-1967)*, (vol. II), Paris, CHEFF-IGPDE, 2013.

¹⁷¹ Décret n° 47-1152 du 28 juillet 1947 portant réduction des effectifs du personnel des départements de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Arts et des Lettres. JORF du 26 août 1947.

ministère, qui est perçue de l'intérieur comme une sévère « reprise en main ».¹⁷² Il est à noter que « jeunesse » et « sports » ne sont pas également mis à contribution, avec une compression bien plus drastique pour les premiers¹⁷³. Finalement, le décret du 20 décembre 1948, créant une Direction générale de la jeunesse et des sports, sonne le glas de la tentative d'une administration autonome pour le secteur jeunesse et éducation populaire disposant de ses propres services extérieurs aux deux niveaux régional et départemental et de son propre réseau d'établissements de formation.

C'est dans ce contexte d'économies budgétaires que l'alliance de la catégorie « Jeunesse et sports » est scellée, actée par la fusion des services administratifs. Elle s'avérera particulièrement peu fructueuse, avec un fonctionnement en deux directions séparées se vouant mutuellement du mépris (la « tête » contre les « jambes »). Le secteur jeunesse n'aura de cesse de déplorer le poids écrasant des sports, se trouvant de fait marginalisé dans son propre organigramme¹⁷⁴. L'argumentation devant présider à cet accollement ne fut pas élaborée sur la base d'une doctrine d'action sociale, et nous n'avons pas trouvé de document d'archives expliquant ce rapprochement autrement que par des impératifs budgétaires. Une hypothèse militante est que le gouvernement gaulliste ait vu dans cette fusion le moyen de neutraliser le

¹⁷² L'expression provient d'une lettre du secrétaire du syndicat, Louis Bonnot, qui *souligne* « l'incohérence de mesures qui licencient les agents avant d'avoir préalablement étudié et réalisé une réforme administrative qui seule pouvait fixer le nombre minimum d'agents nécessaires pour une marche normale des services de la direction. » Il déplore également la désorganisation des services d'inspection, qui rendra « impossible le rôle de militant et d'animateur qui dans notre esprit devait être celui des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports ». Le vrai problème souligné est que la suppression de 50% des cadres extérieurs de la JES « aura pour conséquence de favoriser les organismes privés confessionnels dans le domaine des mouvements de Jeunesse et des colonies de vacances en amoindrissant pour les mouvements et colonies laïques l'aide efficace qu'ils recevaient du personnel de la direction Jeunesse et Sports. » AN. F/44/53.

¹⁷³ Parmi les Inspecteurs Principaux par exemple, seuls 9% du secteur « sport » ont été éliminés face à la disparition de 45% en charge du secteur « jeunesse ». Il en a été de même chez les inspecteurs « jeunesse » dont 38% ont été radiés, pour seulement 15% du secteur « sport ». Voir Lassus, Marianne, « Les inspecteurs de la jeunesse et des sports (1944-1952), la naissance douloureuse d'un corps », in Françoise Tétard (dir.), *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire, 1918-1971*, Paris, La Documentation Française, 2010, pp. 187-196.

¹⁷⁴ Henri Cordreaux, ancien instructeur spécialisé théâtre, témoigne : « Nous n'étions rien face à l'énorme administration des Sports, le directeur du service de la Jeunesse et des Sports n'avait d'yeux que pour le sport. L'éducation populaire était perdue. ». Voir : Collectif Cassandre / Hors-champ, *Éducation populaire, une utopie d'avenir*, Barcelone, Les Liens qui Libèrent, 2012, p.122.

potentiel contestataire du développement de l'éducation populaire¹⁷⁵, y percevant un foyer communiste au sein de l'appareil d'État.

Toujours est-il que les commissions de la hache et de la guillotine et les fusions administratives des services de la jeunesse et sports font advenir un intitulé prenant la forme d'une coordination (Jeunesse *et* sports), qui marque des poids administratifs et politiques forts inégaux. Ainsi sur des arguments gestionnaires se profilent les contours de la future direction générale de la jeunesse et des sports, (élevée à la dignité ministérielle à la fin des années 1960) dans un assemblage conjoncturel qui résistera plusieurs décennies. Non seulement l'éducation populaire, réduite au rang de Bureau, disparaît de l'organigramme des directions ministérielles, mais la catégorie de « jeunesse » à laquelle elle était attachée est également marginalisée dans l'attelage qu'elle constitue avec la politique sportive. « Éducation populaire » ou « culture populaire » n'apparaîtront plus dans les titulatures ministérielles, marquant l'émergence renouvelée de la « jeunesse » comme catégorie et cible de l'action publique

L'impossible ministère de la Jeunesse

Si l'on observe le déploiement d'actions en direction de la jeunesse, la « politique de la jeunesse » fait presque office de tabou dans un contexte où la symbolique de la jeunesse est rédhibitoire. D'où l'impossibilité de concrétiser l'ambition d'un ministère de la Jeunesse. Il faut rappeler la tentative opérée avec Pierre Bourdan, député USDR et proche de De Gaulle, qui succède à André Viénot le 22 janvier 1947, dans un éphémère « Ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres » dans le gouvernement Paul Ramadier. La situation politique est particulièrement tendue : expulsion des ministres communistes, grèves à caractère insurrectionnel, sur fond de guerre froide... Pierre Bourdan hérite d'un ministère tout de suite accusé de démembrement de l'Éducation nationale ; son autorité sur la Direction des

¹⁷⁵ Hypothèse avancée notamment par Lepage, Franck. « De l'éducation populaire à la domestication par la culture », *Le Monde Diplomatique*, Mai 2009. Il affirme : « *L'éducation des jeunes adultes constitue vraisemblablement un enjeu tel qu'aucun des deux protagonistes [communistes et gaullistes] ne veut risquer que l'autre la contrôle. En 1948, on s'accorde sur sa fusion, « pour mesure d'économie publique », avec la direction de l'éducation physique et des activités sportives dans une impayable « direction générale de la jeunesse et des sports », matrice du ministère souvent confié depuis à de non moins impayables sportifs (M. Bernard Laporte), généralement ignorants des questions d'éducation populaire. En d'autres termes : il n'y aura pas de service public d'éducation démocratique, critique ou politique des jeunes adultes en France. ».*

mouvements de Jeunesse et d'Éducation populaire et celle des Sports et de l'Éducation Physique est renforcée par l'arrivée des Beaux-Arts¹⁷⁶. Si l'Éducation nationale conserve la tutelle des sports scolaires et universitaires et celle de l'éducation physique dans l'enseignement, elle n'apprécie pas d'avoir été dépossédée d'un certain nombre de ses prérogatives et paralyse un certain nombre de réformes. Ce précédent sera vite enterré, les services de la Jeunesse et des Sports revenant sous la tutelle de l'Éducation nationale¹⁷⁷.

La question d'un Ministère de la Jeunesse représente un serpent de mer, que Pierre Mendès-France remet sur le devant de la scène en arrivant aux affaires en 1954. Le 20 octobre, *L'Equipe* publie une lettre où Pierre Mendès France s'interroge sur l'opportunité de créer « *un grand ministère de la jeunesse* » en charge de la responsabilité « *écrasante mais passionnante* » de gérer l'enseignement, l'éducation physique et sportive, et la formation professionnelle. S'il dispose de soutiens dans les mouvements de jeunesse, notamment Jean Jousselin¹⁷⁸, sa déclaration suscite un tollé des milieux laïcs qui défendent le concept de « Grand ministère de l'Éducation nationale » et souhaitent la création de commissions ministérielles de la Jeunesse, à l'image de la Commission Armée-Jeunesse¹⁷⁹.

Représentant les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, Maïté Baillard (Eclaireurs Eclaireuses de France), Michel Castagnet (Conseil Protestant de la Jeunesse) Guy Madiot (FFMJC), Joseph Rovin (Peuple et Culture), Jacques Balland (UNEF), Jacques Duquesne (ACJF), et Paul Rendu (CFMJ) publient dans *L'Express* du 26 octobre une « Réponse à Pierre Mendès-France ». Ils y soulignent leur intérêt pour la création d'une commission « jeunesse » dans chaque ministère et plaident pour une action « *pas sur la jeunesse, mais pour et par qui elle pourrait coordonner ses efforts et surtout attirer l'attention des divers ministères sur ses*

¹⁷⁶ Voir Dubois, Vincent. *op.cit*, pp.176-185.

¹⁷⁷ André Morice a la charge des services pendant près de trois ans (11 septembre 1948/ 11 août 1951) sous quatre cabinets avec la même compétence (enseignement technique, jeunesse et sports) placée sous la tutelle de l'Éducation nationale. Cette incertitude politique perdure jusqu'à l'arrivée du Général de Gaulle et de Maurice Herzog.

¹⁷⁸ Pasteur réformé et leader reconnu, secrétaire général du scoutisme français (1945-1948), secrétaire du Conseil protestant de la Jeunesse (1948-1951), directeur de la Fédération (1951-54), collaborateur de la politique menée par Mendès France. Il contribue à créer et animer de nombreuses institutions (commission Armée Jeunesse, centre d'études et de recherches civiques en 1954, etc.).

¹⁷⁹ A l'automne 1953, le gouvernement crée une Commission Armée-Jeunesse chargée de créer un espace de dialogue entre les mouvements de jeunesse et l'Armée. Voir Bantigny, Ludivine. « Jeunes et soldats. Le contingent français en guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 83, no. 3, 2004, pp. 97-107.

besoins ». La réponse en sera faite avec la nomination de Pierre Moynet en tant que coordonnateur, sous l'autorité du Président du Conseil, des problèmes de la jeunesse¹⁸⁰. Entre tentative de traitement interministériel symbolique¹⁸¹ (1954-1956) et enfin rapprochement avec l'Éducation nationale (1956-1958) est confirmé le statut incertain de la Jeunesse ... et surtout sa subordination à l'écrasant Ministère de l'Éducation nationale.

c. *Complémentaire ou rivale de l'Éducation nationale ? L'éducation populaire comme « supplément d'âme républicain » à l'école*

L'éducation populaire dans le giron de l'Éducation nationale

La critique de l'école et du monde scolaire, prégnante dans les discours militants contemporains à l'après-guerre, ne doit pas masquer la profonde connexion entre éducation populaire et Éducation nationale.¹⁸² L'hypothèse de la rivalité ne tient pas, à tout le moins au plan administratif : bien avant les discours contemporains sur la transversalité et l'impérative « complémentarité éducative », l'éducation populaire a été pensée dans une logique complétive et supplétive à l'école de la République. Si l'on a tendance rétrospectivement à analyser l'itinéraire administratif de l'éducation populaire au regard de la scission entre culturel et socioculturel, il faut rappeler que dans l'après-guerre l'éducation populaire se limite à une annexe de l'Éducation nationale, à l'autonomie toute relative.

À qui appartient « l'éducatif » et quelles sont les limites de son contenu ? Dans la logique inaugurale portée par Jean Guéhenno, l'éducation populaire ne se conçoit pas en dehors de l'Éducation nationale, en raison principalement de la volonté de ce dernier d'appuyer sa

¹⁸⁰ À noter que Maurice Herzog fait partie de ses collaborateurs.

¹⁸¹ Les intitulés ministériels ne doivent pas masquer les dynamiques à l'œuvre : la FFMJC d'André Philip dénonce en 1954, en écho à André Basdevant, l'aberration, au nom des économies budgétaires, de la mise en retrait des services jeunesse et fustige « *un démantèlement continu de ceux de la jeunesse et de l'éducation populaire pour permettre le maintien de ceux de l'éducation physique et des sports* ».

¹⁸² Cette section a fait l'objet d'une communication intitulée « *Alternative ou complément de l'institution scolaire ? Les enjeux de la prise en charge étatique de l'éducation populaire* » lors d'une Journée d'Études portant sur « *Les expériences éducatives alternatives : réformer l'institution scolaire autrement* » organisée par l'Irisso (Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociale) le 23 mars 2018 à l'Université Paris-Dauphine.

politique de développement culturel sur la disponibilité et l'engagement des instituteurs. La logique de l' « à côté » et du complément est pensée comme telle. Nous reproduisons ici l'exposé d'André Basdevant, le 10 avril 1945, à l'occasion de la réunion à Paris des instructeurs principaux des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire¹⁸³ :

Encadré 3 : Exposé d'André Basdevant, Directeur adjoint :

« *Exposé d'ensemble sur l'état de la France, et sa répercussion sur la jeunesse.*

Population faible, territoire pas considérable mais influence mondiale. Un immense effort doit être fait si l'on veut que la France soit fidèle à sa civilisation et garde ce rayonnement. Il faut à la France une masse de Français cultivés.

Insuffisance de l'Education Française et de son enseignement.

Cette réforme s'appliquera d'abord à la formation des maîtres.

Nous voilà intégrés à la Direction de l'Enseignement car notre existence est née d'un besoin dont la nécessité apparaît de plus en plus.

Le But de la Direction des Mouvements de Jeunesse et d'Éducation populaire est le complément de l'Education scolaire. Nous sommes là pour guider et coordonner toutes les initiatives qui, en dehors de l'Enseignement votre compléter l'éducation Française.

Principe - *Nous n'avons ni à créer ni à répandre une doctrine d'État.*

Au point de vue de l'horaire, nous trouvons en dehors de celui de l'école dans la partie « libre », disons « loisirs ».

(...)

Notre organisation sera démocratique, elle sera aussi révolutionnaire.

Nous chercherons aussi ceux qui dans la jeunesse française sont les plus abandonnés : la jeunesse ouvrière, rurale, et la jeunesse non confessionnelle. »

Cette vision est d'ailleurs celle que défendait la Ligue de l'Enseignement et avec elle le Syndicat national des instituteurs, porteurs d'une conception extensive de la « Grande Éducation nationale » : toute action éducative en France doit se faire sous l'autorité de l'Éducation nationale. Dans cette optique postulant la nécessité d'une cohérence et d'une complémentarité

¹⁸³ Compte-rendu de la réunion à Paris des instructeurs principaux des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire – 10 avril 1945.

entre l'école et les autres formes d'éducation, l'éducation populaire ne peut être que subordonnée à l'action du Ministère, en accroissant son périmètre bureaucratique et son prestige¹⁸⁴.

Entre intégration et autonomisation : d'échecs en échecs, le maintien d'une position ambivalente

L'administration naissante de l'éducation populaire reste donc dans les écuries de l'Éducation nationale, entre dépendance et coexistence. On observe en effet une série d'« échecs », que l'on pourrait aussi bien qualifier de possibles non advenus, dès lors qu'il est question d'un rapprochement avec l'Éducation nationale : échec du projet d'ordonnance d'André Basdevant sur l'intégration de l'éducation populaire à l'école en 1945, échec du plan Langevin-Wallon en 1947¹⁸⁵ (voir annexe 4), échec de la relance du projet de Basdevant par André Philip en 1952 qui propose un projet de loi sur l'éducation populaire (annexe 5), échec enfin du plan sur l'éducation permanente de René Billères en août 1956¹⁸⁶. Il faudrait revenir plus en détails sur les conjonctures pour expliciter les ressorts de l'avortement de ces projets. On peut toutefois souligner les similitudes idéologiques entre des initiatives qui lient la transformation de l'école et à la transformation de la société.

¹⁸⁴ Une logique dont il convient de souligner qu'elle généralisable outre la période étudiée. Ainsi d'après Albert Restoin et Maurice Corond : « *Cette approche éducative, complémentaire de l'École publique, de l'éducation populaire marquera jusqu'à aujourd'hui cette partie du champ, au détriment d'une approche plus « politique », qui viserait explicitement à organiser collectivement la transformation sociale.* » Restoin, Albert, Corond, Maurice. (dir.). *Éducation populaire, Enjeu démocratique – défis et perspectives*, L'Harmattan, Paris, 2008.

¹⁸⁵ Nous renvoyons ici aux archives d'Henri Wallon relatives au plan, consultées aux Archives nationales (360AP/5), et surtout aux nombreux travaux sur la célèbre Commission, notamment Dubet, François. « Que reste-t-il du plan Langevin-Wallon », p. 111-127, in *Le Rapport Langevin Wallon*, Paris, Mille et une nuits, 2003 ; voir également Crapez, Kathy. « Expertise et engagement politique : L'exemple du plan Langevin-Wallon », *Cahier Politiques*, mai 2001, pp. 45-72. ; ou encore. Gutierrez, Laurent, et Kounelis (dir.), Catherine. *Paul Langevin et la réforme de l'enseignement*, Grenoble, PUG, 2010. On consultera enfin Nora, Pierre, et Magnan, Bernard. « L'éducation populaire dans le plan Langevin-Wallon », *Les Cahiers de l'animation*, 57-58, pp.273-286.

¹⁸⁶ Le projet de loi Billères est consacré pour l'essentiel à la formation initiale et constitue le projet de réforme de l'enseignement majeur sous la IV^{ème} République. L'« éducation permanente » (expression promue par l'inspecteur Pierre Arents) y occupe une place restreinte, mais l'ambition qui lui est assignée est grande, avec pour vocation d'englober le périscolaire, la formation professionnelle, les loisirs, la formation civique et culturelle des adultes... Malgré le soutien ardent de la LDE et du camp laïc, il restera lettre morte.

Si l'on s'en tient aux déclarations de principe, rappelons que l'éducation populaire est définie dans le plan Langewin-Wallon comme « *la possibilité pour tous de poursuivre au-delà de l'école et durant toute leur existence, le développement de leur culture intellectuelle, esthétique, professionnelle, civique et morale* », et ne saurait se limiter à « *la simple continuation de l'école avec emploi de méthodes scolaires pour compléter une instruction jugée insuffisante.* »¹⁸⁷. L'exposé des motifs de la loi de 1952 y fait un écho particulier, une tradition qui fait de l'éducation populaire le supplément d'âme républicain de l'école¹⁸⁸ :

« Compléter, protéger, prolonger l'éducation scolaire, professionnelle et familiale, telle est l'ambition des organismes d'éducation populaire dont le développement, aujourd'hui considérable, est une caractéristique de notre pays et de notre époque. À côté et au-delà de la scolarité, ces organismes, très divers, proposent tous à chacun de leurs membres, quels que soient son origine et son âge, avec un complément de culture générale, non seulement l'idéal d'une vie équilibrée et heureuse, mais encore avec un sens précis de ses devoirs d'homme et de citoyen. »

Le maintien d'une position de tutelle de l'Éducation nationale scelle enfin le caractère extrascolaire, et non plus seulement péri ou postscolaire de l'éducation populaire, sans toutefois que cette autonomisation implique une critique des insuffisances quantitatives (durée des études, taux d'accès à l'enseignement secondaire) ou qualitatives (efficacité des méthodes) de l'École : cette autonomisation pacifique constitue un moyen terme entre le parti-pris volontiers anti-scolaire de certaines franges de l'éducation populaire (les mouvements catholiques par exemple) et les tentatives de maintenir l'éducation populaire en lien étroit avec les institutions, agents et pratiques de l'Éducation nationale. L'intégration de l'éducation populaire comme secteur administratif met ainsi en tension la nécessité de compléter l'offre publique d'enseignement, tout en limitant les volets trop ouvertement contestataires de l'offre publique d'éducation. Dans cette relation contrariée à l'institution scolaire, l'école est à la fois l'institution de référence dont il s'agit de compléter l'action, et le repoussoir qui permet de fonder les projets des associations.

Une politique « à la recherche de son champ »

¹⁸⁷ Plan Langewin-Wallon, consulté dans les archives AN.

¹⁸⁸ Rapport du Conseil de l'Éducation populaire et des Sports relatif à l'avant-projet de loi sur l'éducation populaire, AN.19810154/3.

Ni politique de jeunesse, ni politique éducative, ni politique sociale, ni politique culturelle, il semble difficile de faire émerger un référentiel d'action publique¹⁸⁹ qui structure le champ institutionnel, si bien que l'on peut parler avec Françoise Tétard d'une « politique à la recherche de son champ »¹⁹⁰. En effet, en l'absence de formulation d'un projet opératoire, marqué par une volonté gouvernementale à un moment donné, l'éducation populaire devient un secteur d'action publique aux frontières bureaucratiques floues et mouvantes. Ecartelée dès l'origine entre les conceptions contradictoires de ses partenaires potentiels, cette administration embryonnaire est essentiellement confrontée à la fluidité de l'objet « jeunesse », à son caractère relativement insaisissable à l'époque comme enjeu global d'intervention publique¹⁹¹.

En somme, l'administration naissante de l'éducation populaire subit donc, de la Libération jusqu'à l'avènement de la V^{ème} République, et tout particulièrement dans ses premières années, divers remaniements ministériels, restructurations internes répétées, ce qui rend les organigrammes de cette administration particulièrement confus. Fortement fragilisée, la trop nouvelle direction n'a pas le temps de se stabiliser, et elle s'engouffre à chaque virage politique dans le passage étroit qui lui est réservé, et qui va s'amenuisant les budgets et les personnels, avant de connaître une phase de stabilisation dans la décennie des années 1950¹⁹². La phase initiale met en exergue un ensemble de forces contradictoires, des accords constamment

¹⁸⁹ La notion est entendue au sens de Pierre Muller et Bruno Jobert, notamment inspirée de Jobert, Bruno et Muller, Pierre. *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF, 1987. Elle est explorée et mobilisée dans le chapitre 3.2.

¹⁹⁰ Tétard Françoise. « L'histoire d'un malentendu : les politiques de jeunesse à la Libération », *Les Cahiers de l'animation*, n°57-58, *L'espérance contrariée : Éducation populaire et jeunesse à la Libération*, 1986, pp.111-112.

¹⁹¹ Faisant de la jeunesse un objet d'action publique « symbolique », d'après Patrica Loncle. Celle-ci note également que l'une des spécificités historiques de l'intervention publique en direction des jeunes renvoie à l'état des rapports de force entre acteurs publics et acteurs issus du domaine associatif : « *En effet, si cette intervention possède la particularité de ne pas disposer de fondement autonome et de reposer sur des projets globaux qui sont assez largement étrangers au sort de la jeunesse, elle est également façonnée par la place centrale qu'occupent les acteurs de la sphère privée dans son fonctionnement. Deux éléments articulés : dans la mesure où les pouvoirs publics interviennent de façon plus symbolique que substantielle en direction de la jeunesse, ils laissent une marge de manœuvre aux acteurs associatifs pour établir les registres d'action et les conditions de mise en œuvre dans ce domaine.* ». Loncle, Patricia. *L'action publique malgré les jeunes, Les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*, Paris, L'Harmattan, 2003, p.71.

¹⁹² Jean-Paul Martin évoque un « *entrecroisement complexe de facteurs où intervinrent dans des proportions inégales, le rôle des hommes, les effets pervers de micro-décisions administratives, les impératifs draconiens de la conjoncture budgétaire (...)* ». Voir Martin., Jean-Paul. *Les Cahiers de l'animation*, n°57-58, *L'espérance contrariée : Éducation populaire et jeunesse à la Libération*, 1986, pp.111-112.

« redéfinis en pratique, mis en question, bricolés »¹⁹³, donnant l'impression de la « crise » comme régime de normalité. Pourtant populaire entre dans la prérogative d'action de la puissance publique, sous la forme certes d'une catégorie instable et disputée, portée par une administration marginale et dominée, mais toutefois intégrée à l'État.

2) A la recherche d'une doctrine

En deçà des agencements administratifs, l'institutionnalisation de l'éducation populaire dans l'appareil d'État repose pour partie sur un travail d'élaboration doctrinal, nourrissant l'identité de l'administration et l'autonomie du secteur. Nous prenons ici l'idée de « doctrine » dans une double acception, d'abord comme ensemble de principes traduisant une conception de la société, constituant un système d'enseignement et s'accompagnant de la formulation de règles de pensée ou de conduite, au sens où l'on parlerait d'une doctrine morale ou économique¹⁹⁴. Il s'agit ce faisant d'étudier, dans une optique plus juridique, une partie des travaux ayant pour objet d'exposer, interpréter voire produire le droit, réalisés notamment par le Conseil de l'éducation populaire et des sports. Ce travail repose pour l'essentiel sur le dépouillement d'archives du Conseil National de l'Éducation populaire et des Sports, et plus spécifiquement des commissions en charge de la délivrance et de la déchéance de l'agrément « jeunesse et éducation populaire »¹⁹⁵.

¹⁹³ Lacroix, Bernard, et Lagroye, Jacques. (dir). *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, p.11.

¹⁹⁴ Définition générique issue du Larousse, voir <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/doctrine/26263>.

¹⁹⁵ Les procès-verbaux de réunions (voir annexe 5 pour le détail – dont 49 couvrent la période 1945-1958) ont été dépouillés, en mettant en série une douzaine de cartons recoupant les activités de l'ensemble des Commissions œuvrant sous l'égide du Conseil National de l'Éducation populaire et des Sports, et en mobilisant enfin des archives associatives qui portent la trace de ces collaborations. La présence d'un secrétaire de séance sur l'ensemble de la période permet de disposer la plupart du temps de l'intégralité des échanges, et pas simplement d'un procès-verbal synthétique, ce qui documente utilement les positions institutionnelles, donne « chair » aux acteurs qui s'expriment en situation, et permet d'étudier le travail de codification au jour le jour dans sa complexité. Ces procès-verbaux offrent également l'avantage de dénombrer les membres en présence et leurs rattachements, ce qui permet de mesurer l'équilibre des forces respectives ainsi que les investissements respectifs dans le travail concerté.

a. *Le Conseil de l'éducation populaire et des sports comme espace réformateur*

Laboratoire d'idées et prototype de la cogestion

Sous le gouvernement provisoire d'Alger, le Commissaire à l'Intérieur - André Philip - dispose d'un « Service de la Jeunesse et des Sports », assisté d'un Conseil des Sports dont les membres sont élus par les fédérations d'associations sportives d'amateurs « *les plus représentatives et n'ayant pas de caractère politique* » et d'un Conseil de la Jeunesse dont les membres sont élus par les Fédérations sur les mêmes critères, appelées à se rapprocher et à coordonner leurs actions. Dès février 1944, le service de la Jeunesse et des Sports passe sous l'égide de René Capitant, dans un portefeuille regroupant Éducation nationale et Jeunesse. La composition du Conseil provisoire de la Jeunesse a été donnée par le décret du 27 mai 1944¹⁹⁶ :

- 5 membres désignés par le Scoutisme français,
- 3 membres désignés par la Fédération des Œuvres Laïques péri et post-scolaires
- 2 membres désignés par l'Association catholique de la Jeunesse française
- 1 membre désigné par le Conseil Protestant de la Jeunesse française
- 3 membres désignés par le groupement le plus représentatif du personnel enseignant
- 2 membres désignés par l'Assemblée consultative provisoire

Cet équilibre précaire est immédiatement contesté : l'ACJF s'estime insuffisamment représentée, les œuvres laïques se plaignent de la présence des confessionnels, les communistes se plaignent de l'absence de jeunesses politiques ... Les interprétations divergent quant à la nature de ce conseil, doit-il être consultatif ou représentatif ? René Capitant en rappelle la mission initiale : c'est un organe uniquement consultatif, ce n'est pas un parlement de la jeunesse – d'où la présence de mouvements exclusivement éducatifs. Il est pourtant mis en minorité, avec l'entrée des jeunesses politiques : la composition du Conseil est modifiée par l'entrée du Front Uni des Jeunesses Patriotiques et des « jeunesses politiques »¹⁹⁷. Subdivisée en plusieurs commissions, elle fonctionne pendant deux ans en émettant des avis consultatifs et

¹⁹⁶AN. F/44/52.

¹⁹⁷ Décret du 26 juillet 1944, JORF du 5 août 1944, AN. F/44/52.

des propositions relatives à la réglementation, délivre l'agrément, et réunit pour la première fois – du moins officiellement - acteurs associatifs et segments administratifs dans une instance d'échange.

A partir de mai 1946, le Conseil de la Jeunesse fusionne avec le Conseil des Sports, et se divise désormais en une section éducation populaire et jeunesse et une section éducation physique et sports, reprenant la gémellité de la direction de tutelle¹⁹⁸. Lors de la séance inaugurale tenue le 30 juillet 1946, Andrée Viénot - Sous-secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports – décline dans son allocution inaugurale les prérogatives de cette chambre. Elle affirme la volonté d'imprimer une efficacité du Conseil en le dotant d'un organisme permanent chargé d'établir la liaison entre les Directions du Sous-secrétariat d'État et la section permanente du Conseil, et de centraliser la documentation nécessaire à l'étude des tous les problèmes d'ordre général. Le rôle d'expertise et d'information de l'action publique est souligné, et se double d'un rappel de principe portant sur : « *la valeur éducative qu'il convient d'accorder aux mouvements de jeunesse, dont la pluralité est nécessaire pour répondre à toutes les tendances qui se font jour et pour respecter la liberté indispensable à l'épanouissement de la jeunesse française* ». ¹⁹⁹

La composition de cette commission ressemble à un inventaire à la Prévert, et illustre la volonté de respect de la pluralité des acteurs de mobilisation transversale des segments administratifs sur les problèmes de la jeunesse²⁰⁰. Elle sera simplifiée l'année suivante, en conservant toutefois la distinction entre représentants des mouvements d'éducation populaire et Education physique

¹⁹⁸ Réorganisation opérée par la loi du 18 mai 1946 du Conseil Supérieur de l'Éducation nationale et la création des Conseils d'enseignement. AN. F/44/52.

¹⁹⁹ AN. 19810154/3.

²⁰⁰ Elle réunit ainsi les directeurs d'administration, un représentant du ministère de l'agriculture, un représentant du ministère de la Santé, 5 représentants des organismes d'éducation populaire (M. Delarue pour Travail et Culture, M. Rovan pour Peuple et Culture, un représentant des Ciné-Clubs, M Risset pour l'association franc-comtoise de Culture, M. Nicoly pour les Jeunesses musicales) ; 5 représentants des Associations de Plein air (UNCN, UFAC, Tourisme et travail, Union nautique, Fédération des sports aériens ; syndicats (CGA, CGT, CFTC), 2 représentants de la LDE (M. Beliot et M. Veltier) ; 9 membres nommés par arrêté du ministre de l'éducation nationale (Recteur d'académie, 2 inspecteurs généraux ou principaux des mouvements de jeunesse et d'EP (ici M. Cousseran et Dumazedier), un directeur de centre éducatif, 5 personnalités qualifiées pour leur compétence en matière d'éducation populaire (M. Guéhenno, M. Martenot, M. Dullin, M. Painieue, M. Casson), 27 membres élus dont 15 représentants des Mouvements de jeunesse les plus représentatifs, 5 représentants des Fédérations de Colonies de vacances, trois représentants des organismes habilités pour la formation des Moniteurs de Colonies de vacances, 5 membres de droit, 8 membres nommés par arrêté du ministre, et pas moins enfin de 35 membres désignés par les groupements d'éducation physique et des sports.

et sports, avec là encore une surreprésentation numérique des derniers²⁰¹. Cette organisation bureaucratique assez lourde se réunira pour la première fois près de 14 mois plus tard (8 juillet 1947), et ne sera effectif que l'année suivante. Renommé à partir de 1950 en Conseil National de l'Éducation populaire, de la Jeunesse et des Sports (CNEPJS), le rôle de la Commission – à la fois chambre d'enregistrement et de force de proposition – reste inchangé, mais son organisation est modifiée par l'introduction d'instances régionales chargées d'émettre vœux, avis et propositions dans les domaines des politiques jeunesse, loisirs, équipements et animation des collectivités.

Contester de l'intérieur : un lobby de l'éducation populaire

La participation aux travaux du Conseil de l'Éducation populaire et des Sports revêt un enjeu stratégique très vite identifié par des acteurs en quête de reconnaissance, de réglementation et de leviers de développement. Initialement nommés administrativement sur le critère de leur représentativité (supposée), les représentants associatifs sont à partir de 1946 élus pour une période de deux ans. Élus (ou désignés) au sein des mouvements, les candidats sont élus au sein du Conseil au scrutin majoritaire, puis élisent un président (sa fonction est essentiellement honorifique)²⁰². L'étude de la composition du Conseil donne un aperçu assez fidèle de l'équilibre des forces du champ associatif à un moment T... ainsi que des rapports de force avec l'État, observables dans la distribution des postes²⁰³. Il est le théâtre des affrontements portés par les communistes de 1944 à 1947, avec les réseaux du FTP et FUJP, avant la mise à l'écart des jeunesses politiques. On observe surtout sur le temps long l'investissement prépondérant des réseaux laïcs, portés par des communautés d'acteurs aux intérêts convergents (Ligue de l'Enseignement et affiliés, CEMEA, Francas, etc.), et un investissement tout aussi important de

²⁰¹ Son organisation reste complexe : outre la section permanente, elle comporte une commission des sports (avec une sous-commission technique et une sous-commission administrative), une commission de l'éducation physique, une portant sur contrôle médical scolaire et sportif, une sur équipement sportif, une pour la jeunesse, une commission spécifique à l'Éducation populaire des adultes, une relative à l'éducation populaire féminine, une enfin relative aux colonies de vacances.

²⁰² Les délégués sont élus par les fédérations, et leur nomination devient effective qu'au terme d'une décision du gouvernement prise par décret.

²⁰³ C'est l'État qui fixe les règles du jeu : les mouvements avaient tenté en vain d'obtenir l'instauration d'une proportion fixe entre le nombre de représentants par mouvements et le nombre de jeunes qu'ils encadraient.

certaines mouvements confessionnels (Scoutismes, Cœur Vaillants, ...) quoiqu'avec une capacité moindre de concertation.

L'étude des travaux du Conseil indique d'emblée sa fonction de caisse de résonance des intérêts corporatistes portés par les représentants de l'éducation populaire. Bien que fondé sur des réseaux lâches, à l'activité peu coordonnée (jamais l'administration ne dispose d'un interlocuteur unique, capable d'exprimer une revendication sectorielle), le Conseil de l'éducation populaire et des sports joue un rôle important de revendication. Sa fonction de lobby est patente dans l'élaboration de la réglementation et des textes : elle engage par exemple des travaux importants dans le cadre de l'élaboration de la loi cadre de 1952 (qui restera dans les cartons), des projets de décret sur le contrôle médical des activités physiques et sportives, des projets de loi sur les colonies de vacances.... L'expertise qui prévaut à l'élaboration de la réglementation permet à ces acteurs d'exprimer des intérêts corporatistes, sous couvert d'intérêt général, l'État jouant le rôle d'arbitre et de garant. Quoique son influence soit limitée et que l'administration puisse passer outre, les membres de la Commission peuvent enfin émettre des vœux et recommandations aux Ministères, au gré de l'agenda législatif et des événements politiques²⁰⁴. Cette plateforme peut donc être envisagée comme atelier du politique dans son activité d'expertise et d'élaboration législative²⁰⁵.

b. « Agrémenter » : le travail de labellisation par le dispositif de l'agrément

Si de nombreux ministères utilisent la procédure de l'agrément, celui intitulé "jeunesse et éducation populaire" est le plus ancien, puisque c'est l'ordonnance du 2 octobre 1943, rendue applicable par l'ordonnance du 9 août 1944, qui fait référence à cette procédure. Ce dispositif court jusqu'à nos jours sans discontinuer : les principes fondamentaux relatifs à l'agrément sont régis par le décret n°2002-571 du 22 avril 2002 - et l'on compte 391 associations agréées aujourd'hui²⁰⁶. « Agrémenter » : le terme, qui dans le droit est presque synonyme d'habilitation, contient l'idée d'un ajout, d'un supplément, voire d'un ornement. Reconnaissance morale,

²⁰⁴ Souvent policés, ils peuvent parfois être plus véhéments, à l'image des vœux émis en août 1952 relatif à la compression du budget de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports. AN. 19810154/4.

²⁰⁵ Nous nous inspirons ici des travaux de Martine Kaluszynski, notamment : Kaluszynski Martine. « Réformer la société. Les hommes de la société générale des prisons, 1877-1900 », in: *Genèses*, 28, 1997. Étatisations. pp. 76-94.

²⁰⁶ <https://associations.gouv.fr/639-l-agrement-de-jeunesse-et-d.html> (consulté le 7 janvier 2019).

label de qualité éducative, condition nécessaire pour prétendre à certaines aides et subventions : l'agrément JEP est à la fois une finalité et un moyen pour les activités des associations. C'est bien ainsi qu'est présenté aujourd'hui le dispositif :

« Au travers de cet agrément, le ministère reconnaît comme partenaire particulier et privilégié les associations qu'il souhaite aider et qui s'engagent à respecter un certain nombre de critères (...). L'agrément revêt par ailleurs un caractère valorisant : c'est un label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association. »²⁰⁷

Nous nous intéresserons ici à la procédure de labellisation, tant comme modalité de gouvernement à distance que comme épreuve de codification. L'agrément est moins pensé comme simple levier d'influence symbolique du ministère que comme procédure de normalisation, participant de la délimitation et de la fixation d'un périmètre officiel de l'éducation populaire.

Une procédure éprouvée

Il existait dans l'entre-deux-guerres une procédure spécifique d'agrément des associations et sociétés exercée au plan local par les préfets, restreinte au domaine de l'éducation physique. On en trouve la première trace dans une instruction de 1924 du Ministre de l'Intérieur et du Commissaire Général à la guerre aux préfets au sujet de l'agrément des sociétés d'Education physique et de préparation militaire. Le texte précise que le bénéfice de l'agrément du Gouvernement « *qui seul leur permet d'obtenir des subventions ou des récompenses de l'État* »²⁰⁸. Il est fait référence au seul texte en vigueur à l'époque, une circulaire du ministère de l'Intérieur en date du 17 avril 1909, qui mentionne : « *Pour conserver à ces sociétés un caractère indispensable d'absolu loyalisme envers nos institutions, il importe qu'elles soient constituées par des citoyens résolus à ne pas les laisser dégénérer en une politique opposition à la République.* »²⁰⁹ La neutralité politique et confessionnelle est un prérequis pour la demande de l'agrément, qui n'est délivré qu'après avis du ministère de l'Intérieur, sur la base d'un simple

²⁰⁷ <https://www.associations.gouv.fr/639-l-agrement-de-jeunesse-et-d.html>. (consulté le 7 janvier 2019).

²⁰⁸ Document « Rappel du cadre réglementaire », Archives préfectorales de l'Isère, AD.38. 18T7.

²⁰⁹ *Idem.*

« engagement à se conformer aux dispositions et prescriptions contenues dans les instructions données par le Ministre de l'Education physique »²¹⁰.

A partir de 1927 et jusqu'à Vichy, c'est sous l'égide du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts que le corps préfectoral est habilité à agréer des associations sportives scolaires ou auxiliaires de l'école et des associations féminines d'éducation physique et de sports. La procédure d'agrément est donc une prérogative locale et restreinte à un domaine spécifique d'action, qui ouvre un droit à la subvention. Le contrôle de l'autorité administrative est clair avec une visée de maintien de l'ordre républicain affirmée, répétée dans une circulaire en date du 3 décembre 1932, où le Sous-secrétaire d'État à l'Education physique somme les préfets de « veiller à ce que les sociétés agréées ne s'écartent pas de la neutralité politique et confessionnelle²¹¹ ». Les rapports préfectoraux consultés aux archives départementales de l'Isère tendent à penser que les préfets ont exercé ce rôle avec un certain zèle, jouant un rôle de cooptation d'associations.

La formule de l'agrément est maintenue et généralisée sous Vichy, dans un mouvement qui concrétise nombre de nouveautés réglementaires, administratives et pédagogiques envisagées par Léo Lagrange et Jean Zay, mais avec une visée claire d'embrigadement de la jeunesse. Mises en œuvre à l'occasion de la défaite pour des raisons de « rénovation de la société », les dispositions relatives à l'agrément permettent au régime autoritaire de prononcer la dissolution des associations d'éducation populaire jugées dissidentes, au premier rang desquelles la Ligue de l'Enseignement. La formule est alors celle du « bon plaisir », avec un large spectre d'appréciation laissé à l'administration pour coopter les associations compatibles avec l'idéologie vichyste²¹².

La voie libérale

²¹⁰ *Idem.*

²¹¹ *Idem.*

²¹² Il ne faut cependant pas y voir un mouvement univoque. Certains, désignés sous le vocable de Vichysso-Résistants, ont tenté de contrecarrer l'ambition fascisante. Nous reproduisons ici le témoignage de Michel Dupouey sur l'agrément sous Vichy « *C'était simple : pour recevoir des subventions, il fallait être agréé. Les demandes d'agrément arrivaient sur mon bureau et j'étais ainsi amené, avec mes collaborateurs, à faire des choix : c'est ainsi que nous avons agréé les Jeunesses Socialistes et toujours refusé d'agréer les Jeunesses Françaises et d'Outre-Mer que nous jugions trop proches d'une idéologie fascisante* ». Dupouey, Michel. « Le bureau des Mouvements de jeunesse au Secrétariat général à la jeunesse », *Cahiers de l'Animation* n° 49-50, 1985.

Prise par le Comité français de Libération nationale et du gouvernement provisoire de la République française, l'ordonnance du 3 octobre 1943 portant statut provisoire des groupements sportifs et de jeunesse pose les bases de l'appréhension étatique des mouvements de jeunesse, qui va prévaloir à la Libération et dans l'après-guerre²¹³. L'ordonnance donne ainsi une définition *a minima* dans son article second, qui servira de canevas pour les travaux futurs²¹⁴ :

« Sont regardés comme des groupements de jeunesse – au regard de la présente ordonnance – les associations et fondations, et comme des mouvements de jeunesse les unions ou fédérations d'associations et fondations ayant pour objet de réunir régulièrement (en dehors des établissements d'enseignement et des centres de formation professionnelle ou des associations sportives) au moins dix jeunes gens ou jeunes filles mineures »

Le texte précise que seules peuvent bénéficier de subventions de l'État ou des collectivités publiques les groupements, associations, unions et fédérations régulièrement constituées dans le cadre des dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, agréées par le commissaire de l'intérieur après avis soit du Conseil des sports, soit du Conseil de la Jeunesse. Il prévoit aussi une procédure de retrait / déchéance, aux motifs suivants (qui feront date):

- a) But commercial ou lucratif
- b) Activité contraire à la liberté de conscience et à la liberté des cultes
- c) Ayant une activité dirigée contre les institutions républicaines
- d) Dont l'orientation ne présente pas des garanties techniques suffisantes par rapport au but assigné par les statuts²¹⁵

L'agrément accordé à l'origine par le Commissaire à l'Intérieur sur avis du Conseil Provisoire de la Jeunesse est délivré à partir de la Libération par le Ministre de l'Éducation nationale (Ordonnance du 5 février 1944 et Décret du 3 mars 1944) après avis du Conseil de l'Éducation populaire et des Sports²¹⁶. La plasticité offerte par le texte, qui ne sera amendé à la marge sans

²¹³ Le texte est rendu applicable par l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental.

²¹⁴ *Idem.*

²¹⁵ À noter, sans anticiper sur les développements ultérieurs relatifs à la professionnalisation, que ce dernier point introduit déjà une notion de « technicité » et donc de seuil de compétence.

²¹⁶ Article 39 – Loi du 18 mai 1946 relative au Conseil Supérieur de l'Éducation nationale et aux Conseils de l'Enseignement, JORF du 19 mai 1946.

jamais prendre parti dans la fixation de règles prescriptives relatives à l'octroi de l'agrément, offre aux acteurs un espace d'expression important dans l'élaboration de la norme²¹⁷. La procédure est pensée d'emblée sur un mode national, centralisé, standardisé, dont l'expertise du Conseil supérieur de l'éducation populaire et des sports prémunit de l'arbitraire. La centralisation de la procédure marque également la mainmise de l'État dans la délimitation du périmètre de l'éducation populaire. On l'observe particulièrement lorsqu'il est question d'une décentralisation de la procédure, en 1949. C'est dans ce contexte qu'est remis au Ministre de l'Éducation nationale un rapport sur l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire émanant du 5^{ème} Bureau de la direction générale de la jeunesse et des sports – datant de novembre 1949²¹⁸. « *D'une manière générale – y lit-t-on – l'agrément doit permettre de lutter contre l'émiettement des efforts et de faciliter au contraire l'union des bonnes volontés et la mise en commun des moyens. Autant que possible est encouragé l'intégration des groupements locaux ou régionaux dans les Fédérations ou Associations nationales* ». La décentralisation de la procédure d'examen est déconseillée aux décideurs, dans la mesure où elle pose des difficultés substantielles :

- Délégation du pouvoir de contrôle
- Des conseils locaux qui ne réuniraient que trop rarement
- Les critères d'attribution ne seraient plus identiques, « *ainsi pourrait être rompue l'unité de la politique suivie dans ce domaine ce qui ne manquerait de soulever des problèmes extrêmement graves et insolubles* »²¹⁹

²¹⁷ André Basdevant témoigne ainsi « *Selon moi il fallait non seulement sortir du provisoire, mais profiter des circonstances exceptionnelles de la Libération pour donner un cadre juridique approprié à des initiatives publiques ou privées et aller ainsi dans le sens d'un service public pluraliste de l'éducation populaire, en distinguant et en encourageant les mouvements associatifs valables, en évitant de créer de fausses associations pour réaliser de véritables institutions publiques ou privées susceptibles de gérer un patrimoine de plus en plus important. Cela me paraissait absolument nécessaire pour clarifier les rôles tout en affirmant la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics à tous les niveaux et en cherchant à en fixer les limites. La notion d'éducation populaire était une chance à saisir pour les mouvements de jeunesse : elle permettait de définir leur mission véritable et de légitimer l'aide de l'État et des diverses collectivités publiques. Elle signifiait qu'en dehors de l'enseignement proprement dit, dont l'État doit avoir seul la charge, il y avait un ensemble de besoins éducatifs légitimes touchant aux loisirs et à la culture que les pouvoirs publics ne peuvent prétendre satisfaire à eux seuls, mais qui doivent être encouragés en aidant sans sectarisme tous ceux, mouvements ou institutions, qui sont capables de les réaliser.* » André Basdevant, « D'Alger à Paris : les structures, les hommes et leurs œuvres. Un entretien avec André Basdevant. », *Cahiers de l'animation* 57-58, pp.115-126.

²¹⁸ AN. F/44/52.

²¹⁹ *Idem.*

- Les Conseils locaux ne sauraient limiter longtemps leurs activités à la seule procédure d'agrément et ne tarderaient pas à demander des attributions identiques en tous points à celle du Conseil de l'Éducation populaire et des Sports.
- Problème de la Présidence des Conseils, qui pose la question de la compétence entre le Ministre de l'Intérieur et celui de l'Éducation nationale.
- Un préjudice indiscutable serait causé aux Fédérations et Associations nationales dont on a voulu favoriser l'action de regroupement par la simplification des formalités d'agrément concernant les associations qui leur sont affiliées.
- L'action même exercée en faveur du regroupement à l'échelon régional ou national des associations locales risque de se trouver gênée et au contraire encouragée la prolifération d'organismes distincts et les dissidences éventuelles.

Signé du chef du 5^{ème} Bureau Raymond Cortat, le rapport conclut à la viabilité de la formule d'agrément, simple et assez souple pour ne pas entraver les travaux du Conseil de l'Éducation populaire et des Sports, sans enlever à l'agrément les garanties qu'il suppose en ce qui concerne le caractère éducatif des activités de l'association bénéficiaire.

c. Passer au filtre de l'agrément : la fabrique de l' « éducatif »

Ce qui nous intéresse ici, à la façon de Chloé Gaboriaux à propos de la reconnaissance de l'utilité publique, ne réside pas tant dans la façon dont les acteurs ont apprécié, au cas par cas, le caractère d'« éducation populaire » des associations et des mouvements, qu'aux ressources stratégiques mobilisées et aux effets de légitimation qui en résultent²²⁰. Ainsi à l'instar de l'utilité publique, on ne trouve pas dans les textes une définition de l'« éducation populaire » qui apparaît comme une fonction orientant le jugement d'une commission. L'étude des travaux des Commissions en charge de la délivrance de l'agrément amène se demander : comment ces acteurs vont chercher à objectiver les critères d'une procédure encore peu stabilisée, aux contours juridiques flous ? Comment vont-ils, au jour le jour, façonner une norme ? Autrement dit, selon quelles logiques se négocie le périmètre officiel – agréé – de

²²⁰ Gaboriaux, Chloé. « Une construction sociale de l'utilité publique. Associations et fondations devant le Conseil d'État (1870-1914) », *Genèses*, vol. 109, no. 4, 2017, pp. 57-79.

l'éducation populaire ?

Des acteurs juges et partie

La demande d'agrément émane des associations, qui doivent faire parvenir à l'administration une demande motivée. Après un premier contrôle et un avis émanant du corps d'inspection, le dossier est transmis au Conseil de l'éducation populaire et des sports, au sein duquel est désigné en amont un rapporteur issu du rang des associations. La position de juge et partie est ici claire : les responsables associatifs, à parité avec les représentants de l'administration, sont en position de régulation des « entrants » dans le champ. Leur quête d'impartialité semble incompatible avec leur investissement personnel, toutefois que ces acteurs conjuguent sans difficulté le souci affiché de sortir de l'arbitraire et leurs préférences personnelles tout aussi assumées pour telle ou telle association. Dans ce cadre, la réputation et l'« honorabilité » constituent des arguments d'autorité : on voit régulièrement les rapporteurs insister sur la « grande valeur morale » des dirigeants de l'association ou sur l'importance des « services rendus ».

Fixer les règles du jeu

Nous l'avons vu : étant donné l'élasticité des textes, qui va parfois jusqu'à l'indétermination ou l'équivoque, une marge d'appréciation et de manœuvre importante est laissée aux acteurs en charge de définir le caractère de l'« éducation populaire ». Posons d'emblée que cette question n'est jamais définitivement tranchée, mais toujours en suspens. Déjà en débat dès l'instauration des travaux de la commission, la question du sens de la délivrance et de déchéance de l'agrément est pour la première fois discutée en séance le 8 juillet 1944²²¹. M. Caquelin (Eclaireurs de France et délégué du Scoutisme français) en est le rapporteur. Il remet en mémoire au Conseil une décision prise dans une précédente réunion : l'État ne peut traiter directement avec les jeunes isolés, il aura comme interlocuteur les grandes fédérations groupant plusieurs associations, ces fédérations recevront un agrément « soit d'après les méthodes mises en place soit pour des considérations d'ordre spirituel ou philosophique »²²². Caquelin propose ensuite une liste de critères devant déterminer ce qu'est un mouvement de jeunesse : libre

²²¹ Procès-verbal de la séance du 8 juillet 1944. AN. F/44/52.

²²² *Idem.*

adhésion, minimum d'organisation administrative interne impliquant une hiérarchie et des cadres formés, règles de discipline interne, et enfin action éducative « *ayant pour but le développement physique, ou moral, ou intellectuel, de qualités civiques* »²²³. Robert Bardoux, (conseiller de la jeunesse) fait état d'une autre définition des mouvements de jeunesse, inspirée par les travaux de la Résistance : « *groupements dans lesquels les jeunes ont une véritable initiative d'organisation et d'action, sont groupés selon des affinités spirituelles en vue de leur formation humaine, avec une unité de doctrine et d'utilisation des moyens, en vue de leur représentation au sein de la nation afin de pourvoir à leurs besoins* »²²⁴. Impossible pour les parties prenantes de se mettre d'accord sur une définition commune, la question est ajournée et avec elle la perspective d'une clarification réglementaire.

Le flou du cadre juridique et la plasticité des textes réglementaires relatifs à l'agrément créent des nombreuses situations critiques où le sens même de l'agrément est débattu. On observe ainsi dans les moments de tensions, lorsque les clivages entre mouvements laïques et confessionnels, éducatifs et politiques, se superposent et interagissent, une tendance à revenir à la définition des règles du jeu. L'agrément des organismes en charge des Auberges de jeunesse en donne un exemple²²⁵. Ainsi la première demande d'agrément de l'UFAJ en 1950²²⁶ donne lieu à une passe d'armes entre Joffre Dumazedier et Gaston Roux, où il apparaît clairement que la procédure de l'agrément constitue un levier politique :

« Gaston Roux : L'État, qui finance les Auberges, a le devoir d'en faire des organismes laïques, sans préoccupation politique, ni confessionnelle, ouverte réellement à tous les jeunes, même s'il faut pour atteindre ce but être en opposition avec certains mouvements qui se sont emparés de l'Ajisme.

Joffre Dumazedier considère comme injuste de réserver les subventions de l'État à un seul organisme (Fédération Nationale)

Le ministre assume une « option autoritaire », il s'agit de mettre fin à l'« anarchie des auberges. L'ordre est une nécessité impérieuse. » (...) Les jeunes veulent des Auberges sans État-Major et sans étiquette politique. »

M. Dumazedier taxant alors cette conception d'étatisation, le Président compare la réalisation à l'École de l'État qui est laïque, c'est-à-dire ouverte à tous. Si l'Administration est intervenue comme elle l'a fait,

²²³ *Idem.*

²²⁴ *Idem.*

²²⁵ Sur la querelle des Auberges de jeunesse, voir chapitre 2.2.

²²⁶ Procès-verbal de la séance du 12 mai 1950. AN. 19810154/3.

c'est pour permettre à la Fédération Nationale de prendre le départ. Dès que l'organisme sera constitué et en fonctionnement, le principe de son autonomie sera respecté. »

La question revient en commission lors de la séance du 23 avril 1952²²⁷ et donne lieu à des échanges tendus. Les formulations du rapport d'inspection ne satisfont personne, les uns et les autres s'écharpant sur l'esprit des textes en se positionnant entre « littéraires » et « juristes » - et se rejetant leur « mauvaise foi ». La discussion vient alors sur le sens de la délivrance de l'agrément :

« M. Boisset : « D'après la Fédération Française des Auberges de Jeunesse, c'est simplement la reconnaissance de l'existence d'une association, de la réalité de son action éducative, de son respect de la légalité. C'est là, justement, où je voudrais préciser ce que j'avais entendu par « agrément ».

Je ne crois pas qu'il s'agisse simplement de la reconnaissance d'un état de fait, d'une situation qui se trouve dans la conformité avec la morale, avec l'action éducative ou avec la réalité. L'agrément, à mes yeux, d'après l'arrêté du 14 juin 1949, n'est pas une reconnaissance, mais il est une possibilité de sanctions, de sanctions au sens large du mot, c'est-à-dire de récompenses, car l'agrément est la condition indispensable pour obtenir l'octroi de subventions. Par conséquent c'est beaucoup plus que la reconnaissance d'un état de fait. A partir du moment où l'agrément a été donné, il sera vraiment difficile de refuser l'octroi de subventions sur le budget de l'État ; tandis qu'une association peut parfaitement exister, si elle entend le faire par ses propres moyens, et qu'elle se trouve respecter, et la loi, et la morale, comme n'importe quelle association déclarée aux termes de la loi de 1901.

Pour ma part, j'ai considéré que l'agrément avait ce caractère de sanction, c'est-à-dire que c'était la possibilité d'obtenir une subvention de l'État, et c'est ainsi que je conteste ce dernier paragraphe de la Fédération française des Auberges de jeunesse. »

Une définition par la négative ?

A défaut d'une clarification sur le sens du dispositif, la fabrique de « l'éducatif » se fait au cas

²²⁷ AN. 19810154/4.

par cas et au jour le jour. La délivrance de l'agrément est rarement motivée – sinon formellement par approbation de l'avis du rapporteur, de l'inspecteur, ou des services régionaux ou départementaux de la jeunesse et des sports, elle ne permet donc pas d'en objectiver les critères et d'en dégager une conception positive. La définition par la négative est en revanche plus parlante. Outre les rejets formels – pièces manquantes au dossier, refus d'agrément la section locale d'une association nationale - l'avis du rapporteur suffit dans l'immense majorité à rejeter des demandes, au motif récurrent que la « *valeur éducative du mouvement n'est pas établie.* » ou que « *les activités ne paraissent pas marquer un caractère éducatif assez marqué* ». Sur des cas plus litigieux, lorsque les discussions s'engagent et appellent à des appréciations, l'ajournement est systématiquement proposé afin de disposer d'un rapport plus prescriptif. Ainsi, lorsque la discussion en 1953 sur la demande d'agrément de l'Union espérantiste française verse dans le débat sur la valeur culturelle de l'apprentissage de la langue espérantiste - « *l'éducation populaire n'a pas à faire des esthètes* »²²⁸, la commission se prononce pour l'ajournement.

Dans d'autres cas où le rapport laisse une marge d'appréciation, l'argument de la valeur éducative se décline sur le mode d'une dénonciation des activités purement « récréatives » ; ainsi pour exemple du refus des sollicitations de la Fédération française de naturisme en 1952 – « *dont le seul problème est de savoir comment se mettre en règle avec la police* »²²⁹, ou encore de la Fédération française du jeu de Dame refus en 1958. Les membres de la commission se montrent en outre assez attentifs au caractère non commercial des activités proposées par l'association (cas des associations de tourisme populaire par exemple)²³⁰, et alertent également sur le danger de publicité commerciale. Si la question des publics, tant en matière d'âge que de milieu social, n'est jamais mise en avant, l'impératif de l'« ouverture » demeure une préoccupation partagée. On voit ici que le respect du pluralisme empêche de manifester une préférence pour une association trop sectorielle. Par exemple, l'Association Touristique des Cheminots, qui compte 131 000 membres en 1957, voit sa demande d'agrément déboutée car le milieu est « *trop fermé* » et l'association « *trop corporative* ». Le Président de la commission déclare enfin que la liberté des Associations reste entière, mais que l'agrément du Ministère

²²⁸ Séance du 17 février 1953, AN. 19810154/4.

²²⁹ Séance du 23 avril 1952, AN. 19810154/3.

²³⁰ Lors de séance du 19 novembre 1952, la Commission se montre favorable à l'agrément du Hot Club « *à condition qu'elle ait un caractère éducatif et populaire et surtout un caractère non commercial* ». AN. 19810154/4.

peut être assorti de conditions ou tout au moins de recommandations ; dans le cas présent c'est un vœu dans le sens de l'élargissement.

La réticence à accorder l'agrément à des associations jugées trop sectorielles s'accompagne d'un discours sur l'appel d'air que provoqueraient de telles décisions – la peur du précédent - . Ainsi, à la demande d'agrément de l'association « France États-Unis » en 1951, le rapporteur M. Jattefaux estime²³¹ :

« Les fonds nécessaires au fonctionnement, même le prestige attaché à notre agrément ne peuvent être attribués à une telle Association trop particulariste qui ne répond pas à notre action d'Éducation populaire. Enfin, notre agrément créerait un précédent fâcheux grâce auquel d'autres Associations du même type ne manqueraient pas de nous présenter des demandes analogues. »

Plus difficile à apprécier, le refus peut parfois être motivé au motif d'une trop grande proximité avec des activités déjà existantes, par exemple en matière de scoutisme ou d'Auberges de jeunesse. La commission se montre alors « *soucieuse de ne pas faire de doublons* » et de ne pas agréer des associations dont l'originalité n'est pas démontrée – difficile de ne pas y voir un moyen pour des acteurs associatifs de définir un droit d'entrée et de réguler la concurrence. Le refus d'agrément peut enfin être justifié par des orientations confessionnelles trop marquées, les Scouts Musulmans d'Algérie voient ainsi leur requête déboutée en 1949²³², avec un rappel de la position de Ligue de l'Enseignement par la voix de M. Rousselle qui s'élève contre le bénéfice de l'agrément accordé aux associations à caractère confessionnel, et rappelant à cet égard, le vœu émis par la Commission Jeunesse, en sa séance du 3 mars 1948.

L'épreuve de la codification : vers une « vision d'État »

Le travail de mise en mots qui accompagne la production d'expertise et de recommandations révèle surtout la plasticité de la notion de l'éducation populaire, plus que la rigidification de critères et d'un périmètre d'action. On l'observe par exemple à partir de 1956, avec l'introduction de la notion d' « éducation permanente ». Ainsi, alors que la commission est

²³¹ Séance du 12 juillet 1951, AN. 19810154/3.

²³² Séance 14 décembre 1949, AN. 19810154/6.

appelée à se prononcer sur un projet de loi relatif à l'équipement socioculturel s'engage une querelle de mots au sujet du 3^{ème} paragraphe du titre « enseignement et éducation populaire »²³³. Les expressions de l'exposé des motifs « autorité vient d'en haut » et « inspiration vient d'en bas » soulèvent des observations où la normativité est en question :

« M. Risset préférerait « les initiatives émanent des participants ».

L. Leger déclare que l'idée essentielle qu'il a voulu exprimer dans ce paragraphe est que l'éducation populaire n'est pas un « enseignement ».

M. Leglise suggère la formule « les intérêts naissent et s'affirment dans les groupes de base ».

M. Jousselin souhaiterait que les trois caractères essentiels d'une institution d'éducation populaire soient indiqués à l'occasion de cette phrase : participation, adhésion, initiative des participants.

M. Delerue estime que les mots « d'en bas » et « d'en haut » correspondent à une réalité.

M. Jousselin et plusieurs membres de la Commission déclarent que pour leur part une telle conception est une négation de l'Éducation populaire.

M. Viannay souhaiterait que le mot inspiration fût maintenu ; mais que le caractère de dialogue constant entre les animateurs et les membres des groupements soient mieux indiqués, par exemple par l'expression « l'inspiration vient de tous ».

M. Gaston Roux résume le débat et le texte suivant est adopté :

« A l'école comme à l'université, une notion d'autorité s'attache à l'enseignant ; l'institution d'éducation populaire se caractérise par l'adhésion, l'initiative et la participation de tous ». »

Plus loin, la question de la clarification des rapports entre Éducation populaire et Education permanente est discutée²³⁴ :

²³³ Séance du 19 février 1957, AN. 19810154/6.

²³⁴ Idem.

M. Arents déclare que les deux fonctions ne se recouvrent pas : il donne comme exemple : dans un pays idéal sans lacune dans son système éducatif, l'Éducation populaire ne serait pas nécessaire, mais l'Éducation Permanente serait le système même de l'Éducation.

Mme. Fournot déclare que dans ce cas, il ne faut pas dire Éducation populaire, mais Culture Populaire.

M. Arents précise sa pensée : l'Éducation populaire mène à la culture, l'Éducation permanente c'est la permanence de l'éducation (...) Il faut donner dès l'enfance, donc à l'École une conscience civique pour qu'elle se maintienne toute la vie et pour que l'adulte soit véritablement un citoyen à même de comprendre par exemple la nécessité de certaines reconversions.

M. Leglise souligne que des reproches sont faits à l'Éducation populaire : facilité, vulgarisation, « rumeurs de culture ». L'homme est de plus en plus sollicité, mais cela est-il de la Culture ? On arrive à des seuils de saturation sans déboucher sur la Culture. On a des images de la Culture et non la Culture. L'Éducation populaire doit aller au-delà. C'est avant tout une exigence, un effort.

M. Seneze estime lui-aussi qu'il faut distinguer culture vraie et fausse.

M. Arents trouve que le texte ne fait pas apparaître un des éléments à son avis essentiel, la joie tant dans les loisirs que dans la Culture, le mot « récréation ». Le loisir est un temps vide, il réintroduit un équilibre et comporte deux éléments : la récupération et la récréation.

On voit ici à travers l'élaboration d'un corps de règles et de procédures par un travail de rationalisation et de formalisation que les acteurs sont pris entre dispute théorique et judiciarisation d'un espace social²³⁵.

Régime de faveur, procédure plébiscitée

²³⁵ Une disposition que l'on peut rapprocher de la position des magistrats décrite par Pierre Bourdieu : « la transformation des conflits inconciliables d'intérêts en échanges réglés d'arguments rationnels entre sujets égaux est inscrite dans l'existence même d'un personnel spécialisé, indépendant des groupes sociaux en conflit et chargé d'organiser selon des formes codifiées la manifestation publique des conflits sociaux et de leur apporter des solutions socialement reconnues comme impartiales parce que définies selon les règles formelles et logiquement cohérentes d'une doctrine perçue comme indépendante des antagonismes immédiat ». Voir Bourdieu, Pierre. « La force du droit, Eléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 64, septembre 1986. De quel droit ? p.9.

À la lecture des travaux de la commission, il est frappant de constater à la fois le nombre de requêtes émanant des associations ainsi qu'une forme de constance temporelle dans les sollicitations. Cette adhésion globale des mouvements à la procédure interroge : à l'exception des jeunesses politiques – qui se trouvent exclues du dispositif dès 1947, nous l'avons vu – nous n'avons pas trouvé de traces archivistiques d'associations d'envergure faisant le choix délibéré de ne pas solliciter l'agrément. Au contraire, les archives associatives sont riches de correspondance entre associations agréées et associations sollicitant la bienveillance et les faveurs d'un rapporteur en vue de l'obtention d'un agrément. En interne non plus, les membres des différentes associations ne semblent pas remettre en cause ce principe de tutelle étatique.

Comment analyser ce ralliement ? Le constat le plus saillant réside – en empruntant au lexique de l'économie – dans la rareté des ressources distribuées par l'État, et donc à l'avantage comparatif que procure l'adhésion au dispositif. Dans un environnement associatif concurrentiel, avec des luttes qui peuvent être parfois vives, les rétributions matérielles – ici les subventions étatiques – sont évidemment recherchées par les tenants de l'éducation populaire. Là-encore, nous trouvons assez peu de traces de contestation interne aux associations de l'octroi de subventions, l'époque des grands espoirs éducatifs donne à voir des acteurs se pensant comme prolongement du service public. À cet égard, les rétributions symboliques offertes par le dispositif semblent également poursuivies : la reconnaissance de l'État s'affiche, pour l'anecdote, jusqu'aux en-têtes des courriers. On la trouve également mobilisée, comme ressource discursive, dans les correspondances à l'administration ou avec les élus, comme un gage de sérieux. Enfin sans véritable contrôle supplémentaire a posteriori, le dispositif ne contraint pas l'action militante des mouvements.

d. Quel rapport au politique ? Voie « libérale » et apories de la neutralité

Le travail de production législative et règlementaire ainsi que les travaux de la commission de l'agrément, à défaut de façonner une doctrine claire et prescriptive, révèlent un rapport complexe à l'égard du politique au sens large. Derrière les déclarations de principe, il s'établit clairement et à plusieurs reprises une double neutralité, confessionnelle et politique, se jouent des conflits entre acteurs parfois exacerbés. Les plateformes d'échanges telles que la commission de l'agrément ou encore le Conseil Supérieur de l'Éducation populaire sont autant

d'arènes où administrateurs publics et privés se disputent la définition de l'intérêt général. Quelle est alors la teneur de cette neutralité ? Alibi, plus petit dénominateur commun, ou véritable élément de doctrine ?

L'État comme « lieu neutre »

Une analyse de champ lexical rapide des textes, circulaires, et même des discours situés d'acteurs étatiques indique d'emblée l'utilisation récurrente du terme « neutralité ». Celle-ci semble dès 1944 la seule orientation viable d'une politique de jeunesse, comme moyen de distinction et de mise à distance du régime de Vichy. Le traumatisme de la « jeunesse unique » et de l'embrigadement des mouvements de jeunesse impose ce référentiel, tout particulièrement dans l'immédiat après-guerre²³⁶. La neutralité est alors mobilisée comme gage de rupture avec l'embrigadement sous Vichy : son rappel incessant révèle la prétention à servir l'intérêt général, par opposition aux intérêts particuliers qu'incarneraient mouvements confessionnels ou partisans.

Il correspond à une représentation de l'État comme « lieu neutre » : les directeurs d'administration ainsi que les inspecteurs ont à cœur de rappeler, dans diverses interventions, leur distance vis-à-vis des mouvements. Situés au-dessus de la mêlée, ces agents se représentent comme incarnant un État constitué comme un espace relativement autonome par rapport aux forces sociales, « *autonomie leur assurant une position d'arbitres dans les conflits politiques, position méta-politique déniée, donc légitime, au-dessus des partis, bref hors du jeu proprement politique (...)* »²³⁷ La rhétorique de la neutralité peut également être mobilisée opportunément par des acteurs privés afin de rappeler à l'État la nécessité d'un équilibre, et fonctionne comme ressource stratégique. L'étude des travaux de la commission montrent la croyance dans la propre neutralité des agents, qui opèrent une véritable neutralisation des enjeux à travers la déréalisation et la distanciation impliquées dans la transformation de l'affrontement direct des

²³⁶ A chaque évocation de la crainte d'un retour à Vichy est convoquée la rhétorique de la neutralité. On trouve par exemple, à l'occasion d'un échange à propos de l'implantation des centres éducatifs l'argument mobilisé : lorsque MM. Kepraoul et Simonet disent redouter un retour à l'esprit des Ecoles de Cadres de Vichy, Jean Guéhenno intervient pour dissiper leurs craintes : « *L'État, dit-il, dans les centres Educatifs, à le même devoir que dans les Lycées : enseigner dans un souci de grande curiosité et de neutralité* » AN. F/44/72.

²³⁷ Bourdieu, Pierre. *La noblesse d'État*, Paris, Minuit, 1989, pp.533-559.

intéressés en dialogue entre médiateurs. Ce qui n'est pas réductible toutefois à une éviction du conflit, ce que l'on observe avec le cas nodal des jeunesses politiques.

Les jeunesses politiques : les enseignements d'un cas limite

Entre 1944 et 1947, les jeunesses politiques font pleinement partie des prérogatives de l'administration naissante de l'éducation populaire²³⁸. Considérées comme représentatives de la jeunesse française, leur caractère éducatif est admis et elles sont *de facto* reconnues comme des associations participant de l'éducation populaire²³⁹. Les instructions du Ministre de l'Éducation nationale du 15 juillet 1945 sont claires, subornant l'activité politique à l'œuvre éducative²⁴⁰ :

« L'éducation des Jeunes doit être un des buts de l'Association : le Ministre de l'Éducation nationale et ses agents ont qualité pour vérifier qu'effectivement l'association a des activités éducatives. Le but éducatif peut d'ailleurs ne pas être exclusif ou pur et simple. Les associations à caractère politique ou confessionnel pourront être éventuellement agréées, mais elles ne le seront qu'en considération de la tâche éducative qu'elles assument réellement. La partie proprement politique de leurs activités ne relève pas du Ministre de l'Éducation nationale. A la partie proprement confessionnelle, le Ministre de l'Éducation nationale se doit d'être étranger en vertu du principe de la séparation des Eglises et de l'État. »

Les jeunesses politiques représentent alors des forces vives : le PCF avait pris l'initiative, en 1946, de transformer les Jeunesses communistes en Union de la jeunesse républicaine de France (UJRF) afin d' « orienter, d'organiser et d'unir la jeunesse de France ». ²⁴¹ Cette branche jeunesse du Parti Communiste auréolée du prestige de la Résistance, comptait jusqu'à 250 000

²³⁸ Sur les débats à Alger et en Métropole à propos de la reconnaissance des mouvements de jeunesse confessionnels et politiques : voir Muracciole, Jean-François. *Les enfants de la défaite. La Résistance, l'éducation et la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp.119-127 et pp. 298-312.

87. Leur présence est pourtant d'emblée débattue et combattue. Le commissariat à l'Éducation nationale est alors soumis à une triple pression de la part du PCF : en effet les communistes exigeaient non seulement l'abaissement de la majorité électorale à 18 ans, mais ils refusaient, au nom de la laïcité de l'État républicain la subvention des mouvements de jeunesse confessionnels et ils réclamaient la reconnaissance des mouvements politiques. Déterminé à ne rien céder sur les deux premiers points, René Capitant choisi de céder sur celui qui, à ses yeux, était le moins important.

²⁴⁰ AN. F/44/53.

²⁴¹ Voir Quashie-Vauclin, Guillaume. *L'union de la jeunesse républicaine de France, 1945-1956 - Entre organisation de masse de jeunesse et mouvement d'avant-garde communiste*, Paris, Broché, 2009.

membres en 1946. La SFIO précise de son côté le rôle des Jeunesses Socialistes. Daniel Mayer, au nom de la SFIO, souhaite en 1946 que les Jeunesses Socialistes ne s’immiscent pas dans les problèmes purement politiques et propose des orientations assez proches de celles de l’UJRF : présence dans les organisations sportives et de loisirs, utilisation maximale des maisons des jeunes et foyers ruraux, création des coopératives, formation d’animateurs (avec Travail et Culture, PEC, CEMEA et les auberges de jeunesse), organisation de vacances (Tourisme et Travail, échanges internationaux). Les associations alliées sont recommandées (FSGT, Eclaireurs de France, etc) – tout en tenant un discours de dénonciation des associations catholiques qui soutenu la politique de Vichy. Les relations entre les Jeunesses socialistes et l’UJRF, bien engagées en 1946, vont se détériorer l’année suivante en raison du débat autour du plan Marshall et des tensions sociales.

L’année 1947 est décisive pour l’avenir des jeunesses politiques, dans un contexte marquant le début de la Guerre froide et la fin du tripartisme. Un rapport sur les mouvements de jeunesse en France datant de cette même année éclaire une partie des représentations de l’administration sur ces mouvements politique²⁴². Après des premières sections sur le scoutisme et l’ajisme viennent une présentation des mouvements confessionnels (sur lesquels nous revenons ci-après), et enfin une présentation des « mouvements politiques ». Le rapport porte presque exclusivement sur l’Union de la Jeunesse Républicaine de France (UJRF). Il présente ainsi ses objectifs :

« La préoccupation essentielle du mouvement est évidemment de donner une « culture de combat » à ses jeunes pour les préparer à la révolution sociale. Aussi l’action politique prime-t-elle essentiellement, et en particulier, l’esprit de revendication. Tout est centré autour de cette lutte pour la transformation du régime. Pas d’ « évasion » dans la nature comme le scoutisme et l’ajisme, taxé en outre de trotskysme anarchisant, ou dans la résignation chrétienne. »

Présentant ses méthodes (théâtre, chansons, veillées, activités sportives...), le rapport tranche : « la neutralité leur paraît impossible. Il y a d’ailleurs là un dynamisme corrosif, qui explique en grande partie leur succès par rapport à d’autres mouvements politiques qui n’entendent pas étendre à des activités « éducatives » leur propagande politique. ». Sont également nommés

²⁴² Ce rapport constitue un document volant du carton AN. F/44/53, il n’est mentionné ni sa provenance ni son auteur.

les Vaillants et Vaillantes et l'Union des Jeunes Filles Françaises, dans la même visée. Quant aux jeunesses socialistes, elles sont présentées comme « *préoccupées uniquement de la formation de leurs militants sur le plan politique et bornent leur action dans le domaine des loisirs à la création de certains foyers. Mais il importe de noter que le parti socialiste apporte sa marque dans ce problème de la formation culturelle des jeunes, par des voies indirectes.* » De même, les Amis de l'Enfance Ouvrière, autrement appelés les « Faucons rouges » sont dépeints comme représentants avec le Scoutisme l'effort le plus original en vue de la formation des enfants. D'autres traces d'archives attestent de la méfiance d'une frange de l'administration envers les mouvements où l'influence communiste est importante par exemple dans une note de service à André Basdevant où l'on lit²⁴³ : « *Il ne faut pas se dissimuler d'ailleurs que les Associations où l'intervention des communistes est prépondérante se déclareront toutes laïques et apolitiques.* »

A partir de 1947, les mouvements de jeunesse strictement politiques exclus des organismes de concertation : ils sortent – définitivement - du champ de l'éducation populaire. Ils devront créer des services techniques comme la Fédération des Foyers Léo Lagrange, à l'initiative de Pierre Mauroy et de la SFIO en 1951 pour y garder une représentation. Si les motivations politiques semblent claires, les archives consultées restent muettes et ne permettent pas d'avantage d'entrer dans l'explicitation des raisons actant la mise à l'écart des jeunesses politiques. Cette restriction de la frontière de l'éducation populaire à des conséquences immédiates sur ces mouvements politiques (quoiqu'il faille se garder d'y voir une cause unique et un effet mécanique). Ceux-ci vont ainsi connaître une relative marginalisation, en tous cas un important recul des adhésions, cependant que les organisations et mouvement laïcs et confessionnels enregistrent un accroissement spectaculaire de leur audience. L'UJRF face à ce reflux renonce à l'éducation politique systématique et propose, pour faciliter le recrutement, des services de types voyages de groupe et avantages financiers pour des achats.

À noter que les associations d'étudiants représentent un autre cas limite. Le rapport de 1947, tout en reconnaissant leur croissance et leur importance, minore leur apport : « *Il est certain qu'elles représentent un aspect assez particulier du problème culturel, car en fait on ne peut pas dire qu'il s'agisse de culture populaire, mais plutôt de prolongation d'études et de complément de formation donné à une élite intellectuelle* »²⁴⁴. Ils restent toutefois dans le giron

²⁴³ AN. F/44/53.

²⁴⁴ AN. F/44/53.

de l'éducation populaire officielle, et l'on observe périodiquement l'agrément de ces mouvements. La rationalité de leur agrément tient une nouvelle fois dans le respect du pluralisme. Le cas Fédération nationale des Etudiants socialistes en offre une illustration : son agrément est accordé en 1950 suite à un apport favorable, malgré les interventions portant sur « *le problème de l'agrément et celui des subventions en faveur d'organismes à tendances politiques ou confessionnelles, considérant qu'il convient également d'éviter de mettre cette association en infériorité vis-à-vis d'Associations de même nature qui ont fait l'objet d'un agrément* ». ²⁴⁵

La neutralité confessionnelle : le combat laïc

L'injonction à la neutralité confessionnelle est également - et d'avantage – un enjeu de luttes, d'abord entre les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, puis par transposition au sein de l'appareil d'État. Si certains mouvements confessionnels avaient entretenu des relations troubles avec Vichy, leur audience et leur crédit restent immenses au sortir de la seconde guerre mondiale, et nombre de leurs représentants conservent des postes dans l'administration de la jeunesse et des sports à la Libération

Immédiatement cependant, leur représentation auprès des instances de coordination, leur agrément et surtout l'attribution de subventions sont très mal perçues par la frange laïque des mouvements d'éducation populaire, au premier rang desquels la puissante Ligue de l'Enseignement. Dissoute sous Vichy et refondée à la Libération, celle-ci pèse de tout son poids dans les travaux de l'après-guerre pour endiguer l'influence des mouvements confessionnels. Refusant de voir des crédits publics alimenter des œuvres à caractère confessionnel, les réseaux d'acteurs affiliés à la constellation associative votent par exemple presque systématiquement contre l'agrément d'associations non-laïques. L'année 1948 représente pour le camp laïc une fenêtre d'opportunité : alors que le projet d'Instructions Ministérielles Générales relatives au régime des Associations d'Éducation populaire est soumis à l'examen, la Ligue parvient à largement amender le texte en Commission²⁴⁶. Elle propose d'inscrire dans le texte un préambule définissant l'éducation populaire :

²⁴⁵ Séance du 5 mai 1950 – demande agrément de la Fédération nationale des Etudiants socialistes. AN.19810154/3 (F/44.bis.8658)

²⁴⁶ Séance du 3 mars 1948, AN. 19810154/6.

« Par Association d'Éducation populaire, il faut entendre toute Association qui se propose, dans le cadre des lois constitutionnelles qui ont précisé le caractère laïque de la IVème République de compléter l'éducation acquise tant à l'école que dans la profession ou la famille par ses membres ou par les personnes sur lesquelles s'exerce son action.

Les Associations d'Éducation populaire ne peuvent également donner d'enseignement proprement dit autrement qu'en se conformant aux dispositions des lois fixant le statut de l'enseignement. »

La Ligue de l'enseignement, par la voie de son représentant M. Sénèze, propose également les deux amendements suivants, relatifs à l'agrément, dont nous reproduisons le détail de votes :

« Ne peuvent être agréées que les Associations qui, comme l'État lui-même, tel que le définit la Constitution, ont le caractère laïc et conservent à l'éducation qu'elles dispensent l'orientation laïque et républicaine qui est celle de l'éducation dispensée à l'école publique » :

12 voix favorables

7 voix opposées

4 absentions

« Ces Associations ne devront avoir aucun caractère confessionnel ou politique » :

9 voix favorables

9 voix opposées

5 abstentions

« Ces Associations devront être ouvertes à tous, de manière à entretenir le sentiment de l'unité nationale, partie intégrante de l'éducation profonde de la jeunesse »

19 voix favorables

2 abstentions

2 absences

Le texte est entériné en section permanente²⁴⁷ avec l'aval d'Etienne Bécart, alors Directeur de l'éducation populaire, en concertation avec le Ministre de l'Éducation nationale, qui affirme considérer qu'il existe une contradiction entre d'une part l'ordonnance d'Alger du 2 octobre 1943 modifiée par l'ordonnance du 22 mai 1944, fixant le statut provisoire des mouvements et groupements de jeunesse, en ce qu'elle permet d'envisager d'accorder l'agrément aux Associations à caractère confessionnel ou politique, et d'autre part, avec l'esprit de la Constitution de la IVème République qui s'inspire des principes de la laïcité. Il propose donc le paragraphe suivant à inscrire dans la loi, ce qui sera approuvé :

« Ne peuvent être agréés que les Associations qui, comme l'État lui-même, tel que le définit la Constitution, ont le caractère laïque et conservent à l'éducation qu'elles dispensent l'orientation laïque et républicaine qui est celle de l'éducation dispensée à l'École Publique. »

Cette victoire relative du camp laïc ne fait pas sortir les associations confessionnelles du champ des associations agréées, mais rendra ultérieurement plus difficile leur intégration. Elle demeure une victoire symbolique, même si le cœur du combat laïc reste ici le refus de l'attribution de la subvention à des mouvements confessionnels. (Voir infra, chapitre II, section b)). On observe enfin de rares confits sur la définition du caractère « prosélyte » d'associations confessionnelles. Le combat laïc rappelle la place motrice des conflits et antagonismes dans la négociation d'une doctrine et d'une vision d'État, à laquelle il s'agit maintenant de « donner chair » par l'étude des caractéristiques du personnel administratifs.

3) Servir l'État, incarner la cause éducative : des fonctionnaires militants ?

L'entrée en administration de l'éducation populaire implique le recrutement d'un personnel spécialisé chargé d'incarner l'intérêt général. Notre focale est mise ici moins sur la composition sociale de ce groupe que sur le produit de son action, placée sous la tension d'une loyauté, entre service de l'État et service d'une cause militante. L'espace administratif que nous tentons de

²⁴⁷ Réunion du 8 juin 1948, AN.19810154/6.

décrire se singularise en effet par les modalités de son recrutement, déjà en disposant tout au long de la IV^{ème} République de chefs de bureaux issus non des grands corps mais du milieu associatif²⁴⁸. Il semble alors possible d'esquisser un schéma faisant de l'éducation populaire et du secteur de la Jeunesse et des sports t marqués de la désaffection des technocrates au profit de l'engagement de militants. Qui sont ces administrateurs de l'utopie, et comment leur actions et relations au tissu associatif et à la sphère privée contribuent à produire la sphère administrative, et plus largement à politiser le monde social ?²⁴⁹

a. Le corps d'inspection de la Jeunesse et des Sports : entre régulation et militantisme

Très étroitement liés aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, les Inspecteurs jouent non seulement un rôle déterminant dans l'interface entre État et société civile, tout en occupant également au sein de l'appareil d'État une position stratégique.²⁵⁰ Retraçons brièvement l'itinéraire institutionnel de ce corps. À la Libération, deux décrets successifs organisent l'inspection : d'une part celle des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire²⁵¹, d'autre part celle de l'éducation physique et des sports²⁵². Ici encore, le modèle semble inspiré directement de l'Éducation nationale. Ces deux corps d'inspection parallèles sont placés sous les responsabilités respectives de Jean Guéhenno et Jean Sarrailh, et travaillent en relative autonomie.

En ce qui concerne l'éducation populaire, le décret prévoit la nomination de 2 inspecteurs généraux, 6 inspecteurs administratifs, 20 inspecteurs principaux et 100 inspecteurs, soit 128

²⁴⁸ L'intérêt des diplômés de l'ENA lors du choix de carrière montre que l'Éducation Nationale (au sein de laquelle Jeunesse et Sports était méprisée, est, avec la Santé, une des administrations les moins convoitées et que les administrateurs qui y arrivent, souvent de mauvais gré, ne se sentent pas liés au projet.

²⁴⁹ Eymeri-Douzans, Jean-Michel. « Frontière ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique », in : Lagroye, Jacques (dir), *La politisation*, Belin, Paris, pp.47-77.

²⁵⁰ Nous mobilisons ici les archives de l'administration centrale et des différents bureaux en charge de l'Inspection, qui informent des processus administratifs plus que des personnes, et sont riches en rapports et correspondance (AN. F/44/54 et suivants). En revanche les dossiers de carrière des inspecteurs n'ont pu être consultés (présence répétée de poussière d'amiante), fermant la possibilité d'une approche plus qualitative.

²⁵¹ Décret du 17 octobre 1945 portant organisation de l'inspection générale de l'inspection des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, JORF, 18 octobre 1945.

²⁵² Décret du 17 juin 1945 portant organisation provisoire du corps de l'inspection de la direction générale de l'éducation physique et des sports, JORF 18 juin 1945.

agents (contre 271 dans le décret sur les sports). Si la direction des sports existait sous Vichy, la naissance administrative du corps d'inspecteurs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire passe par l'invention d'un rôle et d'un statut. Dans cette conjoncture incertaine, la définition de leur mission reste imprécise, comme en atteste ce décret inaugural. Ils sont ainsi en charge d'« *assurer sur les services extérieurs de la direction une action de vérification et de contrôle en matière éducative, administrative, financière et comptable.* »²⁵³. Leur rôle dans la délivrance de l'agrément est de plus souligné.

Si la « vérification » et le « contrôle » renvoient au domaine de la « police », il est à noter que le texte leur reconnaît d'emblée une expertise éducative qui fonde leur action. La plasticité du texte rend leur rôle incertain, et l'on voit en 1944 le Bureau des mouvements de jeunesse et des services civiques faire circuler en interne une note récapitulant et explicitant les missions exercées par les inspecteurs. Nous la reproduisons ici *in extenso* dans la mesure où elle éclaire sur l'esprit du travail du corps d'inspection²⁵⁴ :

« Après des Inspecteurs d'Académie les Inspecteurs des Mouvements de Jeunesse et d'Éducation populaire ont un rôle d'éducateur chef, de conseiller, d'appui, de contrôleur, de coordinateur des Mouvements de Jeunesse existant ou en formation.

Sur le plan départemental il veille à la tenue éducative des Mouvements de Jeunesse transmettant chaque trimestre sous couvert de l'Inspecteur principal un rapport à l'adresse ministérielle centrale sur les activités et la vie des Mouvements de Jeunesse et leurs circonscriptions.

En particulier, ils donnent leur avis sur les dossiers de demandes d'agrément ou de dissolution de mouvements qu'ils peuvent susciter, s'il y a lieu.

En matière de subvention, ils motivent leurs demandes des associations d'étudiants, qu'ils sont chargés de subventionner localement.

En ce qui concerne les Mouvements de Jeunesse qui sont subventionnés à l'échelon national, ils appuient les Mouvements auprès des Préfets, dans les municipalités en particulier pour faire inclure dans les budgets départementaux ou municipaux des crédits particuliers.

Ils obtiennent aux Mouvements des avances matérielles, locaux, bons matières, etc...

²⁵³ *Idem.*

²⁵⁴ AN. F/44/52.

Ils facilitent la coordination des divers mouvements de Jeunesse et leur départ par des réunions de chefs, des contacts personnels avec les Mouvements et patronnent les activités communes (...)

Ils sont les conseillers des Mouvements et les arbitres de différents (sic.) qui pourraient se présenter.

En tout, ils tendent à sauvegarder le point de vue éducatif des Mouvements de Jeunesse. »

Éducateur chef, conseiller, rôle d'appui, de contrôleur de coordinateur ... : la palette des compétences et des attributions des agents de l'État est large, tout en offrant une marge certaine d'autonomie. Leur rôle est pensé, de l'Inspection générale jusqu'aux inspections départementales maillant le territoire, comme relais de l'action étatique, dans une optique de développement de l'action éducative tout en gardant une prérogative de contrôle et de normalisation - la référence à l'arbitre est explicite.

Un recrutement situé

Si le corps d'inspection de l'éducation générale et des sports n'échappe pas, à l'instar d'autres administrations, au filtre des commissions d'épuration, le personnel du corps d'inspection des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire fait lui l'objet d'un recrutement par actes de nomination. Ce corps d'inspection prend la forme d'un conseil supérieur d'enquête du Ministère de l'Éducation nationale et des conseils académiques chargés d'instruire les cas des anciens délégués à la jeunesse et des inspecteurs à l'éducation générale et aux sports. Le processus n'échappe pas à la « conjonction des contraires »²⁵⁵ : le désir de punir les traîtres s'accompagne aussi d'une volonté de reconstruire une France forte qui a besoin de cadres compétents.

Les quelques lettres de recommandation consultées dans les archives laissent entrevoir la force des liens personnels, la part de la sympathie et de la cooptation dans ce processus. On y retrouve essentiellement l'influence des réseaux de la Résistance, ainsi que la prégnance des appartenances au monde enseignant. Si une étude systématique des dossiers de carrière de ces inspecteurs de la première génération permettrait de renseigner plus finement leur position sociale, les documents relatifs au syndicat des inspecteurs des mouvements de jeunesse et

²⁵⁵ Rouquet, François, « L'épuration administrative de la France après la Libération, une analyse statistique et géographique », *Vingtième siècle*, n°34, janvier-mars, 1992.

d'éducation populaire attestent de la présence prépondérante des instituteurs dans les rangs de l'inspection²⁵⁶.

Plus importante encore est la place - parmi ces représentants du monde enseignant mais pas seulement - des militants issus des rangs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Par exemple en Isère, dans un courrier au préfet émanant du Commissaire régional de la République daté du 5 Février 1945, il est proposé la nomination de M. Joffre Dumazedier comme inspecteur régional et de M. Paul Lengrand en qualité d'inspecteur départemental²⁵⁷, tous deux figures de proue de Peuple et Culture. On voit ici que ces acteurs issus de la société civile entrent dans l'appareil d'État via l'inspection, tout en gardant des activités militantes de premier rang, ce qui semble être une caractéristique générale de ce corps.

« Animer et contrôler »

Avec la fusion en 1946 des services extérieurs de la jeunesse et des sports, opérée en 1947 au sein de la direction du même nom, les deux corps d'inspection sont unifiés et leurs missions sont redéfinies, dans un flou qui demeure : « *Animer et contrôler, pour tout ce qui touche aux attributions du sous-secrétariat d'État, les activités de tous les agents des services extérieurs.* »²⁵⁸. La fusion, ainsi que les commissions de la hache et de la guillotine, s'accompagne d'une compression des effectifs, estimée à 30%. Les inspecteurs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire sont au moins deux fois plus touchés que leurs homologues de l'éducation physique et des sports. Comment analyser cette union forcée et le poids de ce déséquilibre ? Pour Marianne Lassus, « *c'est bel et bien le corps des inspecteurs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire qui a été sacrifié, avec la complicité active de l'État* »²⁵⁹ ; ce qui a favorisé les évictions de fonctionnaires et les avis de dégagement des cadres.

Réclamé par les inspecteurs au même titre que des clarifications de leur statut, l'organisation du recrutement par concours est actée par le décret du 3 juillet 1951. L'instauration du concours,

²⁵⁶ AN. F/44/53.

²⁵⁷ Fonds de la Préfecture de l'Isère, AD.38. 18T18.

²⁵⁸ Relatif ici à l'Inspection générale. Décret du 27 novembre 1946 portant organisation des services extérieurs du sous-secrétariat d'État à l'Éducation nationale (Jeunesse et Sports). Original du décret consulté dans le fonds AN. 19770186/1.

²⁵⁹ Lassus, Marianne. *op.cit.* p.195

effectif en 1952, marque une rupture entre la période de cooptation, administrativement appelée « recrutement sur titres », et celle de la voie administrative de la sélection par concours. Celui-ci se compose de deux épreuves écrites : l'une de culture générale, l'autre portant au choix sur un sujet se rapportant à l'éducation physique et aux activités sportives ou à la culture populaire, aux colonies de vacances et au plein air. Ces épreuves écrites sont complétées par des épreuves pratiques portant sur des visites d'installations sportives ou de colonies de vacances, l'inspection d'une leçon d'éducation physique – et un oral sur l'organisation de la direction générale de la jeunesse et des sports et la législation. L'instauration du concours ne modifie pas pour autant le profil des inspecteurs : Marianne Lassus montre que loin d'être une ouverture, le concours a permis de recruter des personnes qui étaient déjà toutes dans les directions départementales et les directions régionales. Il apparaît comme un arrangement administratif dont le but est de repêcher ceux qui avaient été écartés par différentes mesures de compression²⁶⁰.

Le militantisme comme esprit de corps

A défaut d'esprit de promotion, d'école ou même de statut, le corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports s'est forgé autour d'un référentiel que l'on retrouve abondamment dans les archives le concernant : celui de militantisme. On le retrouve jusqu'à l'administration centrale, dans la correspondance relative aux premières vagues de recrutement comme plus tard dans ses fiches de notation : pour être inspecteur, il faut être « militant ». Qu'est-ce qu'un militant aux yeux de l'administration ? L'appartenance aux réseaux de la nébuleuse de l'éducation populaire est ici centrale. Parmi les lettres de candidats, on retrouve plus largement les réseaux résistants, associatifs, syndicaux, et tout particulièrement ceux liés à l'enseignement comme le SNI (syndicat national des instituteurs), la LDE, l'UFOLEP, les réseaux des associations sportives et plus rarement les partis politiques, notamment la SFIO. Qu'ils soient

²⁶⁰ Une impression renforcée par l'article second du décret de 1951 prévoyant les modalités de recrutement, qui outre les diplômes de l'École normale, met en avant que « *Les candidats devront : soit être titulaires du certificat d'aptitudes à l'éducation physique et sportive, et avoir exercé les fonctions de professeur d'éducation physique pendant cinq ans, ou, tout en ayant, pendant la même durée, enseigné ou exercé une activité dans le domaine de l'éducation populaire et sportive, avoir la qualité de professeur certifié de l'enseignement du second degré, ou de l'enseignement technique, ou être titulaire d'un des diplômes ou certificats exigés pour l'administration au concours d'entrée à l'école nationale d'administration* ».

donc issus du recrutement sur titre ou du recrutement sur concours, les inspecteurs de la jeunesse et des sports partagent cette caractéristique, qui leur confère une forme de légitimité par l'expérience, et se traduit souvent par une sympathie à l'endroit des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Les archives associatives laissent ainsi entrevoir un travail en étroite collaboration avec les inspecteurs de la jeunesse et des sports. Outre le travail concerté et la relation administrative au jour le jour, la correspondance montre des relations interpersonnelles étroites, surtout avec les inspecteurs départementaux qui représentent des acteurs de terrain incontournables. Les archives des CEMEA, des Francas ou encore de Peuple et Culture illustrent particulièrement cette tendance, et on y voit à quel point ils partagent des catégories d'entendement, ici véhiculées par un jargon pédagogique. Les dossiers d'inspection consultés dans le cadre des procédures d'agrément donnent également à voir le travail en réseaux, ainsi que leur capacité à expertiser la qualité éducative des œuvres associatives. Ils opèrent ici un travail d'appréciation qui participe au classement et au cadrage des problèmes (ils apprécient tant la qualité artistique d'un projet que la viabilité financière des groupements associatifs), et sont amenés en conclusion du rapport à émettre un avis qui laisse entrevoir une certaine normativité. De façon générale, le flou relatif des règles qui régule leur activité offre aux inspecteurs une certaine latitude dans l'exercice de leurs missions, et par-là une certaine marge d'expression militante.

b. La formation d'un « corps d'élite » d'artistes pédagogues : les instructeurs spécialisés nationaux

Les instructeurs spécialisés nés à la Libération, dont la dénomination évoluera en Conseillers Techniques et Pédagogiques d'éducation populaire (CTP, 1963) puis Conseillers d'Éducation populaire et de Jeunesse » (CEPJ, 1985), incarnent le principe d' « un corps privé d'intérêt public »²⁶¹ selon la formule de Françoise Tétard. Destinés à former, orienter et coordonner l'activité associative sous l'égide de l'action publique, ces agents administratifs forment un corps missionnaire à l'activité singulière. Quasi-fonctionnaires (ils sont rémunérés sur fonds d'État, mais recrutés contractuellement « à titre provisoire » pour des périodes renouvelables

²⁶¹ Tétard, Françoise. « Les instructeurs spécialisés d'éducation populaire, un corps privé d'intérêt public (1944-1971) », in Tétard, Françoise, Barriolade, Denise, Brouselle, Vivienne et Egret, Jean-Paul, *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire*, Paris, La Documentation française. 2010, pp.197-209.

tous les deux ou trois ans, jusqu'en 1963), ces artistes cooptés par l'État forment une « aristocratie de l'encadrement »²⁶² qui façonne pour beaucoup l'image mythique que l'administration JEP donne à voir d'elle-même²⁶³.

Artistes et artisans de l'éducation populaire

L'acte de naissance du corps des instructeurs spécialisés se trouve dans la circulaire du 22 novembre 1944, qui met 20 instructeurs spécialisés à disposition des Centres Éducatifs, émanant de la jeune Direction et signée de la main de Jean Guéhenno. Le directeur de la culture populaire et des mouvements de jeunesse y écrit²⁶⁴ :

« Les centres éducatifs ne compteront plus d'éducateurs fixes. Une lettre résiliant leur contrat a été adressée aux assistants et instructeurs actuellement en place dans les Écoles de cadres. Ceux qui souhaiteraient être réintégrés dans le cadre de la jeunesse et éventuellement dans le groupe « instructeurs spécialisés » devront m'adresser leur demande afin que leur candidature soit examinée ».

Seuls ont été conservés les bâtiments et le matériel des anciennes écoles de cadre de Vichy, reconvertis en Centres éducatifs par épuration du personnel.

Le projet vise donc à instaurer un « esprit » dans un « lieu », dont il précise la portée²⁶⁵ :

« Les centres éducatifs sont chargés de dispenser, à des stagiaires désignés par la direction, la formation et les connaissances pédagogiques nécessaires à la formation de la culture populaire. Ils ont en outre la charge d'organiser, soit directement soit pour le compte d'œuvres, associations et mouvements agréés, des stages d'instruction. »

Ces centres devaient agir en priorité, selon Jean Guéhenno, dans la formation des instituteurs auxquels, lui-même issu du corps enseignant, il manifeste un grand intérêt : il y voit la cheville ouvrière de la culture populaire, à même de porter des projets à caractère culturel au bénéfice

²⁶² Expression de Guy Saez rapportée par Heluwaert, Michel, *op.cit.*, p.286.

²⁶³ Voir Lepage, Franck. *Les stages de réalisation. 1945-1995. Histoire et modernité d'un dispositif original d'intervention culturelle du Ministère de la jeunesse et des sports*, Marly-le-Roi, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (« Document de l'INJEP. Collection mémoire »), 1996.

²⁶⁴ AN. F/44/52.

²⁶⁵ AN. F/44/52.

du peuple. Cette formation requiert toutefois une compétence extérieure, qui sera apportée par la création du corps d'instructeurs spécialisés, dans lequel il projette le pivot de sa politique, le moyen de faire vivre l'élan d'éducation populaire né de la Libération. « *Qui va mettre en œuvre ce programme d'éducation populaire ? Des instituteurs ? Non, des instructeurs* »²⁶⁶. Sans tenir la dénomination administrative pour discursive, il est à noter que le terme d'« instructeur » est relativement chargé dans le secteur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire : il recouvre à la fois une acception militaire (l'instructeur comme gradé ou officier chargé d'instruire les recrues), et s'ancre également dans l'univers enseignant (l'instructeur quasi synonyme d'instituteur, comme chargé d'instruction).

Au plan administratif, on trouve la trace d'agents nommés instructeurs dans le domaine de l'éducation physique dès les années 1920, avec un principe de division où les formations sportives sont assez simples en elles-mêmes car elles sont organisées sur un cycle ternaire que l'on peut symboliser par les termes de moniteur, professeur, instructeur montrant l'accès progressif à une hiérarchie héritée de l'Armée. C'est essentiellement du côté associatif que le titre fait florès, des mouvements de scoutisme aux CEMEA essentiellement, jusqu'aux Francas. Le choix opéré par Guéhenno ne doit rien au hasard. Les archives sont relativement muettes sur les modalités de recrutement des premiers instructeurs nationaux ; le fonctionnement par cooptation semble se dessiner dans la première vague de recrutement (1945-1946). Les documents les concernant relèvent qu'ils ont été choisis « pour leur grande qualité artistique » - sans concours, mais sous l'autorité d'une administratrice, Christiane Guillaume (celle-ci est chargée en 1945 par Jean Blanzat du recrutement des Instructeurs Spécialisés et de l'organisation de leurs actions)²⁶⁷.

Un principe de spécialisation

²⁶⁶ *Idem.*

²⁶⁷ Christiane Guillaume. Née en 1909, elle entre en septembre 1940 au secrétariat général à la Jeunesse créé par Lamirand, pour y diriger la section féminine du service de la formation des jeunes. Affectée en septembre 1944 au bureau des stages à la direction des mouvements de jeunesse et de la culture populaire, elle est chargée du recrutement des Instructeurs spécialisés nationaux et du suivi des stages. Elle institue les stages de réalisation qui, réalisés le plus souvent dans les villes et les villages, génèreront de nombreux festivals. En 1958, elle dirige l'un de trois bureaux de secrétariat d'État d'Herzog, celui de l'éducation populaire. Elle reste celle qui organise et soutient pendant sur deux décennies le corps des instructeurs nationaux spécialisés. Elle sera vice-présidente du FONJEP avec Pierre Mauroy en 1966, et prendra sa retraite en 1974. D'après la notice du dictionnaire biographique des militants de l'éducation populaire. Voir : Poujol Geneviève, Romer Madeleine, *op.cit.*, pp. 181-182.

Leur recrutement tient à leur maîtrise d'une compétence particulière : l'art dramatique, les marionnettes, le cinéma, la photographie, le chant choral, la danse, les arts plastiques, la nature, les travaux manuels, etc. Seulement 18 en 1944, à peine une quarantaine au tournant des années 1950, leur nombre très restreint indique le cercle fermé d'un « corps d'élite » dont la mission est d'essaimer, dans une logique de formation de cadres. Si les associations s'efforcent d'assurer elles-mêmes la formation de leurs cadres, il leur est parfois nécessaire de faire appel à des concours extérieurs lorsqu'il s'agit de techniques éducatives spécifiques. La composition du « groupe pionnier » (ci-dessous) donne à voir cette logique de spécialisation, où les techniques d'expressions artistiques et culturelles sont pensées comme levier d'action pédagogique et politique.

Encadré 4 : Instructeurs spécialisés et spécialité

- Marthe Andlauer - Pédagogie
- Charles Antonetti - Art dramatique
- Albert Boeckholt - Travaux manuels
- Lucette Chesneau - Arts plastiques
- Marcel Cochin - Cinéma
- Henri Cordreaux - Art dramatique
- Marie Dienesch- Art dramatique
- Pierre Goron - Folklore
- Pierre Hussemot - Arts plastiques
- Anne Jacques - Pédagogie
- César Jeoffroy - Chant choral
- Yves Jolly - Marionnettes
- Marinette Journoud - Chants et danses populaires
- Nicole Lefort des Ylouses : Pédagogie
- William Lemitt - Chant choral
- Pierre Panis - Folklore
- Jean Pesneau - Chant choral
- André Verchaly – Musique

En 1946 des instructeurs d'art dramatique, la spécialité la plus « légitime » aux yeux de l'administration, viennent compléter le contingent (Robert Barthes, André Crocq, Hubert Gignoux, Olivier Hussenot, Gabriel Monnet, Jean Rouvet), la plupart du temps issus des Comédiens Routiers et ayant eu une expérience dans les camps de prisonniers ou venant de la

Résistance. Itinérants sédentaires, les instructeurs spécialisés agissent sur le territoire (avec des découpages calqués sur ceux des académies de rectorat) : ils ont une mission nationale mais sont implantés localement, très liés aux réseaux militants, associatifs, culturels. Leurs liens aux mouvements de jeunesse sont très nets. Missionnaires de la culture populaire, ils mènent une action artistique et culturelle marquée par la mission officielle de « transmettre leur passion » auprès des stagiaires issus de différents publics. Nous reproduisons pour exemple, une lettre de mission signée d'André Basdevant²⁶⁸ :

« 10 juillet 1946

Madame Aristow-Journoux, instructrice spécialisée de danse folklorique, doit effectuer un voyage d'études, du 8 au 28 août, dans la région d'Argelès, accompagnée de son groupe (environ une vingtaine de personnes).

Elle est chargée par la Direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire de faire des recherches sur les danses folkloriques du pays, et, à l'occasion de faire danser les habitants de la région.

Nous prions les autorités administratives de bien vouloir faciliter à Madame Aristow-Journoux l'entrée des bibliothèques et de faciliter son hébergement ainsi que celui de son groupe dans les localités où elle désirerait effectuer des recherches de documentation folklorique. »

Les comptes-rendus des stages correspondants indiquent que les cours se donnent pour but « avant tout de redonner le goût de la danse populaire aux jeunes des villes et des campagnes, en utilisant comme moyen la formation des moniteurs capables d'animer leurs groupes et d'éveiller un désir de culture folklorique ». ²⁶⁹ Ces stages sont également l'occasion pour ces instructeurs de recruter leurs « assistants » qu'ils adoubent dans une logique compagnonnique et auxquels ils offrent de participer à leurs actions et de devenir leurs successeurs. Un mode de recrutement par cooptation qui n'est pas toujours apprécié des inspecteurs, autre corps avec lequel les instructeurs entretiennent des rapports ténus voire conflictuels.

« Les danseuses de la République » : marginalité et conflits de légitimité

²⁶⁸ AN. 19790593/1.

²⁶⁹ *Idem.* Voir également AN. 19790593/1 à 19790593/4.

Cette formule imagée – postérieure²⁷⁰ - rappelle que ce corps a dû composer avec des moyens très restreints, tout en souffrant d'un certain mépris au sein même de l'administration de la jeunesse et des sports. Plus qu'en position de marginalité par rapport à leur institution référente, c'est plutôt un rapport de suspicion vis-à-vis de leur activité qui prévaut : passé le court exercice de Jean Guéhénno, ils sont tenus d'envoyer un rapport d'activité tous les mois à l'administration centrale²⁷¹. Leur absence de statut renforce l'incompréhension vis-à-vis de leur action, aussi il est envisagé une reprise en main voire une suppression à l'aune des mesures de compression de 1948, à laquelle ils échappent. Cette menace joue toutefois un rôle important dans la naissance d'un sentiment corporatiste : ils commencent à cette date à entrer en résistance, en atteste notamment la constitution de leur syndicat au tournant des années 1950, le SNISEP « Syndicat national des instructeurs spécialisés d'éducation populaire ».

Leur statut n'est confirmé qu'en 1953, avec l'annonce par le comité technique paritaire du Ministère de la création d'un corps permanent d'instructeurs. On y lit : « *Les instructeurs du cadre supérieur de la direction générale de la jeunesse et des sports constituent le corps enseignant public d'éducation populaire* ». ²⁷² Cette clarification statutaire ne met pas fin aux conflits nombreux qui les opposent tant à leur administration de tutelle qu'aux inspecteurs : ceux-ci entendent principalement avoir leur mot à dire sur leur recrutement en fonction des besoins qu'ils identifient localement. Leurs réseaux ou affinités entrent parfois en opposition, renvoyant plus largement à un conflit de légitimité entre deux corps naissants en mal d'affirmation, et aux modes d'expression du militantisme différenciés (opposant

²⁷⁰ Attribuée à Gilbert Barrillon, rapportée par Jean-Luc Galmiche, Voir le témoignage de Jean-Luc Galmiche dans *Cassandra / Hors-champ, Éducation populaire, une utopie d'avenir*, Barcelone, Les Liens qui Libèrent, 2012, p.132-134.

²⁷¹ Une tâche administrative qui ressemble à une chasse aux sorcières, et dont ils s'acquittent avec un zèle relatif... Ces compte-rendus permettent toutefois au cas par cas de retracer leur activité et leurs réseaux associatifs et militants

²⁷² À noter que ce texte sera amendé quelques années plus tard : à partir du 27 mai 1957, apparaissent les premiers instructeurs régionaux, rattachés aux directions régionales de la jeunesse et des sports et affectés aux CREPS – ils remplissent toujours une fonction nationale mais sont désormais contraints à un rayonnement régional.

schématiquement artistique contre administratif.)²⁷³ Toujours est-il que, même discret voire méconnu, ce corps que l'on pourrait également qualifier de clandestin, a mené et développé une action culturelle en voie de professionnalisation, formant une première « génération » avant la fonctionnarisation de 1963 qui a joué un rôle non négligeable dans la vie culturelle et artistique²⁷⁴.

Un dispositif d'intervention original : les « stages de réalisation »

L'attention ici portée sur les « stages de réalisations » se justifie à la fois par le caractère original et singulier de ce dispositif, mais aussi et surtout par le rôle de « vitrine » qu'il recouvre, tant historiquement, que rétrospectivement dans les discours des acteurs administratifs. Ces stages ouverts à tous emblément la rencontre entre les mouvements et l'administration, ce qui contribue à créer un esprit qui transcende les organisations. Il faudrait revenir plus longuement sur les stages de Peuple et culture, les plus réputés, ainsi que leurs universités d'été, ceux des CEMEA qui forment la référence en matière pédagogique ; retenons plutôt le principe de la formation d'animateurs en un lieu et une temporalité définie, marquée par la fortune du principe du « stage ».

L'administration se saisit de ce dispositif apanage de l'éducation populaire²⁷⁵ pour en faire le cœur de métier des instructeurs. Une grande partie de leur temps est ainsi consacrée aux stages, qui regroupaient en moyenne une quarantaine de participants, durant une semaine au moins et

²⁷³ Une situation évoquée par Zimmermann Christian, CTP art dramatique (Alsace) interviewé par Christophe Taquard, CTP, le 15/02/2016. Il évoque les tensions permanentes entre CTP et corps des inspecteurs qu'il qualifie de « luttes intestines » Enr.2 - 5.45 : « *Il y a eu cette tentative de museler, j'allais dire, les individualités les personnalités très fortes qui représentaient ce corps de métier, et qui ont apporté, parfois avec beaucoup de difficultés bien sûr, et certains ont abusé de cette situation de, d'atome libre, ce qui leur a été reproché – donc le corps d'inspection depuis quasiment l'origine s'est ingénié à museler ce corps de métier, notamment tous les CTP de discipline artistique.* »

²⁷⁴ Nous renvoyons ici au travail de F. Lepage sur les stages de réalisation. Lepage F. *op cit*.

²⁷⁵ Cette formule, à l'œuvre depuis l'entre-deux-guerres, est largement développée dans les mouvements d'éducation populaire. Cette tendance sera moquée par Jacques Chapentreau et René Kaës, : « *La formation d'animateurs s'effectue principalement au cours de stages, ce mal nécessaire de la culture populaire. On considère beaucoup trop, ici et là, le stage comme l'achèvement de la culture populaire. A la limite, certains souhaiteraient voir la France entière défilier en stage, par petits paquets !* ». Voir Chapentreau, Jacques Kaës, René, *La culture populaire en France*, Paris, Les Editions ouvrières, 1962, p.153.

jusqu'à 5 semaines. Ils sont presque toujours conçus en internat, à la campagne, pour favoriser une pédagogie du vivre ensemble, s'appuyant sur l'expérience du collectif au quotidien. Chaque stage était « un isolement choisi » et les instructeurs sont responsables de plusieurs stages par an. Ils hiérarchisent la formation en stages de plusieurs degrés, selon une progression propre à chaque discipline : les stages du premier degré répondent à une demande d'initiation, ceux du second degré visent l'approfondissement de la technique et ceux du troisième degré recherchent la spécialisation à l'intérieur de la spécialité. A la fin, un spectacle complet est joué sur place, dans le lieu du stage et dans la campagne environnante, souvent en lien avec les municipalités et avec un rôle de publicité de l'action publique évident²⁷⁶.

c. Les mis-à-disposition de l'Éducation nationale : porosités et échanges de pratiques

Si l'on a analytiquement insisté sur la proximité voire l'interpénétration des sphères associatives et administratives, nul n'incarne mieux cette porosité que les enseignants détachés de l'Éducation nationale mis à dispositions dans les associations d'éducation populaire. L'application du dispositif n'est pas circonscrite à la période de l'immédiat après-guerre, mais avant la création des postes FONJEP (1963), il s'agit du principal moyen de distribution du personnel de l'Éducation nationale dans les associations et mouvements d'éducation populaire. Ces instituteurs détachés comptent, statutairement et techniquement, parmi les premiers « professionnels » de l'éducation populaire.

Les instituteurs, d'une école à l'autre

Les fonctionnaires titulaires de l'Éducation nationale, essentiellement des instituteurs, ont pu bénéficier de la mise à disposition auprès des associations qui assurent des missions de service public pour le compte de l'administration. Leur mise à disposition fait d'eux des fonctionnaires rémunérés par l'Éducation nationale, mais assurant leur service dans une association et non dans une classe, dans une temporalité définie (selon principe de limitation dans le temps de la

²⁷⁶ Voir notamment AN. 19770182/1 et AN. 19770182/2, avec programmes et photographies des réalisations effectuées pendant les stages; affiches; coupures de presse; rapports des stages.

mise à disposition). Leur contingent demeure difficile à quantifier²⁷⁷, mais il est possible de les regrouper schématiquement dans deux pôles. Le premier et le plus fourni, avec plusieurs centaines d'instituteurs, englobe les mis-à-disposition au service de UFO et des Fédérations des Œuvres Laïques départementales de la Ligue de l'Enseignement, principale bénéficiaire du dispositif. Ensuite, les œuvres complémentaires de l'école publique bénéficient plus ponctuellement du dispositif, essentiellement pour les CEMEA, très liés au Ministère de l'Éducation nationale, mais aussi chez les Pupilles de l'Enseignement (PEP), ou encore les FRANCAS. On décèle enfin leur présence au cas par cas, de façon très ponctuelle au sein d'associations ou mouvements (mouvements de scoutisme, Auberges, ...)

Pourtant, l'investissement en personnel dans le secteur naissant ne va pas de soi, car la période de l'après-guerre est marquée par une importante pénurie d'instituteurs et d'enseignants (notamment sur la décennie des années 1950). Cette situation de crise est soulignée dès 1947, dans un rapport qui rappelle le sous-effectif qui touche le secteur : l'effectif total des instituteurs primaires est de l'ordre de 160 000 (dont 140 000 adhèrent au syndicat national des instituteurs), mais les besoins en encadrement sont bien supérieurs²⁷⁸. Les causes avancées à la crise de recrutement sont l'insuffisance des traitements et l'aversion à l'égard des postes de campagne. La gravité de la crise est attestée par les chiffres de 1946 : dans le département des Bouches du Rhône 6 candidats pour 50 places à l'École normale, dans le département du Cher aucun candidat. En 1946 il a fallu dans la Seine abaisser la moyenne de 10 à 6 pour pourvoir des postes vacants.

En 1947, 2 candidats pour 120 places à l'École normale dans la Seine. En outre, par suite de la guerre, 10 000 instituteurs stagiaires ou intérimaires sont sans emploi, l'administration ne pouvant les titulariser faute de postes. Le rapport conclut à l'opportunité d'une solution d'emploi dans l'éducation populaire, rejoignant en cela les conclusions du plan Langevin-Wallon qui plaçait dans l'éducation populaire l'espoir d'un ré-enchantement de la carrière enseignante.

²⁷⁷ Cette difficulté tient essentiellement à ce que la procédure prévue par l'Éducation nationale est décentralisée, il faudrait recouper et agréger les sources rectorales et départementales pour avoir un décompte précis. Ici, seules les archives associatives attestent de leur présence, et en donnent par sonde une appréhension incertaine.

²⁷⁸ AN. F/44/52.

Bénéficiaire de permanents : un important levier de développement

Si le rapport restera lettre morte, le dispositif, bien que circonscrit, n'en représente pas moins pour les instituteurs une voie professionnelle d'expression militante. Pour ces derniers, par lesquels se sont largement constituées les pratiques d'éducation populaire par les activités périscolaires et post-scolaires depuis la fin du XIX^{ème} siècle, cet outil permet d'envisager une requalification professionnelle pensée sur le mode du prolongement d'une vocation enseignante. Rappelons que les deux sphères ne sont cloisonnées que formellement : outre l'importance de l'investissement des instituteurs dans les milieux d'éducation populaire, leur formation même au sein des écoles normales incluait depuis l'après-guerre une part des techniques d'animation, surtout liées aux colonies de vacances. Les associations d'éducation populaire offrent ainsi une voie de promotion qualitative - ce que ne permet pas l'agrégation interne, qui allège le volume d'enseignement et modifie la rémunération – dans une carrière assez fermée bureaucratiquement. La question du profil de ces mis à disposition et de l'identité professionnelle de ce passage du Ministère de l'Éducation nationale au monde associatif reste à travailler.

Les associations laïques ont profité largement de ce dispositif qui acte le principe de leur complémentarité à l'action publique : la mise à disposition agit comme reconnaissance de l'action de cet organisme et des services éducatifs de l'école, tout en donnant à leurs responsables la possibilité de sortir de la condition de bénévoles pour celle de « permanents ». Sans prétendre à l'exhaustivité, rappelons que nombre de cadres associatifs bien connus des mouvements sont issus des rangs des mis-à-disposition : Pierre De Rosa, Henri Bordat²⁷⁹, Raoul

²⁷⁹ Né en 1923, il est instructeur bénévole aux CEMEA. Après deux ans d'enseignement, il est mis-à-disposition en 1946, où il fait toute sa carrière aux côtés de Gisèle de Failly et d'Henri Laborde. Il succède à Gisèle de Failly en 1969 comme délégué général, poste qu'il occupe jusqu'en 1979. Comme beaucoup de militants de cette génération, on le retrouve dans de nombreuses organisations : LDE, Francas, Jeunesse au plein air (dont il sera secrétaire général). D'après la notice du dictionnaire biographique des militants de l'éducation populaire. Voir : Poujol Geneviève, Romer Madeleine, *op.cit.*, pp.52-53.

Dubois²⁸⁰, Paul Fahy, entre autres. Bénéficiaire du dispositif représente donc pour les associations un important moyen de développement, ce dont on retrouve trace dans les archives associatives. Par exemple, la Fédération des Francs et Franches Camarades, a profité à son lancement d'un soutien appuyé de l'État (voir chapitre 2) qui passe par le détachement de 30 instituteurs. Ceux-ci reçoivent délégation pour représenter les FFC sur l'ensemble du territoire, et cette première équipe nationale « *va faire connaître le mouvement, créer des nouveaux patronages, essayer de faire évoluer les anciens et former des cadres, essentiellement à l'intérieur des écoles normales* »²⁸¹.

²⁸⁰ Né en 1922, il participe au lancement des Francs et Franches camarades (FFC) en 1944 et en devient un des premiers permanents. Il le reste jusqu'en 1953, tout en demeurant un des principaux dirigeants de cette association jusqu'à la fin de sa vie. Il œuvre aussi à la Fédération des œuvres laïques (FOL), à la maison de la Culture du faubourg Saint-Antoine, à Ciné-Liberté, à la Fédération française des ciné-clubs (FFCC) et au Comité français du cinéma pour la jeunesse (CFCJ) qu'il fonde avec Henri Wallon et Charles Dautricourt. Il joue également un rôle important au sein du Centre de recherche et d'information sur la littérature pour la jeunesse (CRILJ).

²⁸¹ Archives des Francas, AD.94. 547J485.

Chapitre 2 – L'éducation populaire de la nébuleuse associative au réseau d'action publique

Les associations, mouvements et fédérations de jeunesse et d'éducation populaire sont à la fois objets et acteurs de l'entrée en administration de l'éducation populaire. Partant du constat que les relations à l'État préexistent, peut-être serait-il plus juste de parler d'un mouvement d'officialisation. Que modifie dans cet espace social l'arrivée d'un nouvel acteur : l'État ? Comment agissent et réagissent ces acteurs face à ce processus ?

Notre interrogation porte ici sur la coopération entre diverses familles idéologiques de la société civile et l'État, rendue possible dans l'administration, et dans les réseaux d'acteurs privés. Nous empruntons ici provisoirement à Christian Topalov la notion de nébuleuse pour qualifier cet espace social : « *La métaphore de la « nébuleuse » indique la tâche à accomplir : explorer un univers fini mais aux contours indécis, une matière discontinue faite de noyaux denses et de zones relativement vides, des corps en voie de formation ou de désintégration, un ensemble d'objets organisés en système partiels mais entraînés dans un mouvement d'ensemble.* »²⁸²

Dans une approche qui s'inspire moins d'une sociologie des acteurs que des institutions, il s'agit de tenter de qualifier ces relations, et d'en étudier les incidences, théoriques comme pratiques. Entre nébuleuse ou réseau d'action publique²⁸³, fondée sur le constat du caractère multi positionné des acteurs, se pose la question de la nature des interdépendances²⁸⁴. A quoi engage de travailler avec l'État ? Dans quelle mesure est-ce un concours recherché ? Comment s'articule ainsi le militantisme des tenants de l'éducation populaire avec leur participation à l'action publique ? Quelle sont enfin les effets de leur inscription dans le tissu social et de leur inscription dans le temps ?

²⁸² Topalov, Christian. « Les « réformateurs » et leurs réseaux : enjeux d'un objet de recherche », in Topalov Christian. (dir.) *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Editions de l'EHESS, 1999, p.13.

²⁸³ Le Galès, Patrick, Thatcher, Mark. (dir). *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, 1995.

²⁸⁴ Lemercier, Claire, et Picard, Emmanuelle. « Quelle approche prosopographique ? » in Rollet, Laurent et Nabonnaud Philippe, *Les uns et les autres. Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Presses Universitaires de Nancy; Editions Universitaires de Lorraine, 2012, pp.605-630.

1) Unification sous la bannière de l'État, permanence des clivages

a. *Foisonnement associatif et reconnaissance de la cause éducative : l'après Libération comme « un âge d'or » ?*

Le temps des manifestes

Le moment de la Libération est un moment historique et politique tout à fait particulier, qui ouvre l'espace des possibles dans le champ éducatif. Il s'agit de faire table rase, d'effacer le traumatisme de la guerre et d'avoir la volonté de résorber les fractures plus ou moins profondes qui traversent la société²⁸⁵. La « jeunesse » et la foi dans les vertus d'une éducation à la démocratie vont ici jouer un rôle étendard. La jeunesse représente l'avenir, l'effort, l'espoir, la reconstruction – les mots jeunesse et reconstruction sont d'ailleurs étroitement associés dans les discours d'après-guerre, note Françoise Tétard²⁸⁶. Elle est convoquée comme valeur éthique, morale, son éducatibilité est au cœur des espoirs collectifs²⁸⁷. Une dimension également rappelée par Antoine Prost : après les années noires et pesantes de l'Occupation, la liberté recouvrée dans le bousculement provisoire des hiérarchies sociales donnait le sentiment qu'une ère nouvelle s'ouvrait. L'histoire sociale et la mémoire ouvrière ont conservé le souvenir des « conquêtes » de cette époque, et l'histoire de l'éducation celui des classes nouvelles et du plan Langevin-Wallon. Mais tous les secteurs ou presque de la vie nationale ont été comme soulevés par un élan d'initiatives multiples, au rang desquels l'éducation populaire figure en première

²⁸⁵ « *Au vrai, ce n'est pas cette éclosion d'initiatives qui est en elle-même surprenante : les après-guerre sont souvent, au même titre que des phases révolutionnaires ou de mobilisation populaire, des moments privilégiés de création institutionnelle. C'est alors que paraissent s'ouvrir, dans les béances ou les meurtrissures d'un social fracturé, ces fameuses « zones d'incertitude » qui seraient à la fois le symptôme d'un relâchement temporaire des contrôles et d'une mutation dans les rapports sociaux. Et il reviendrait aux associations de repérer, d'exprimer et de canaliser ces changements.* ». Martin Jean-Paul, *Cahiers de l'animation* 57-58, 1986, p.145.

²⁸⁶ Tétard, Françoise. « Les politiques de jeunesse à la Libération », in *La République des jeunes – Colloque 17 et 18 décembre à l'Assemblée nationale*, Caen, Editions Arcane-Beaunieux, 1996, pp.93-102.

²⁸⁷ Voir Baczko, Bronislaw, *Une éducation pour la démocratie. Textes et projets de l'époque révolutionnaire*, Genève, Droz, 2000 [1982] ; ainsi que Baczko, Bronislaw, *Les imaginaires sociaux : mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, 1984.

ligne.²⁸⁸

Comment ne pas faire mention ici de l'essor de l'association Peuple et Culture et de son emblématique manifeste, carrefour et miroir des préoccupations et aspirations du moment, paru en 1945 ? (voir annexe 7. La création du mouvement prolonge une action de formation culturelle initiée dans la Résistance (les fameuses « équipes volantes » du Vercors et des Alpes), avec laquelle les liens demeureront forts, notamment dans la composante ouvrière et enseignante. L'une de ses premières actions consiste à former les militants syndicaux de la CGT qui ont fondé à Grenoble un centre d'éducation ouvrière (CEO)²⁸⁹. Le manifeste, publié sous le titre *Un peuple, une culture*, concentre les idéaux de l'éducation populaire dans un texte aux accents romantiques, révolutionnaires et unanimistes. Décliné sur le mode de prescriptions et de préconisations, mobilisant des registres de discours de l'ordre du prédictif et de l'injonctif, il révèle l'ampleur des espoirs soulevés par l'époque et l'« orgueil intellectuel » des militants de l'éducation populaire²⁹⁰. Sa portée va cependant au-delà et l'on peut y projeter un condensé des problématiques et des enjeux qui vont animer l'éducation populaire pendant plusieurs décennies : querelle de la démocratisation culturelle, rapport entre celle-ci et la transformation sociale, situation de la culture populaire par rapport la culture scolaire, liens à l'école... Nous reprenons ici la seconde partie, la plus fameuse, qui précise la philosophie du mouvement :

Encadré 5 : Extraits du manifeste de Peuple et Culture

« Rendre la culture au peuple et le peuple à la culture, voilà notre but. On parle souvent de la culture populaire comme d'un enseignement mineur donné à un milieu privé de savoir. Par culture populaire, on entend diffusion de la culture dans la classe ouvrière. Mais que recouvre ce mot "culture" ? Est-ce un moyen de développer harmonieusement

²⁸⁸ Prost, Antoine. « La gestion de l'après-guerre. Entre héritages et reconstructions », in F. Tétard, D. Barriolade, V. Brouselle, J-P. Egret, *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire*, Paris, La Documentation française. 2010, pp. 123-128.

²⁸⁹ Nous renvoyons aux archives de Peuple et Culture, très complètes sur l'activité du CEO de Grenoble, notamment au fonds AD.94. 522J422 qui contient les programmes et compte rendu des stages d'éducation ouvrière et d'entraînement mental, les cours sur l'histoire de la condition ouvrière, les témoignages de Bénigno Cacérés et Joffre Dumazedier, coupures de presse...

²⁹⁰ Le texte frappe par son éclectisme (influence de Marx, Nietzsche, Giono) et par une façon de tenir les contraires, avec une idéologie emprunte de jacobinisme, d'égalitarisme et d'élitisme... L'idéologie du chef, de l'ordre, de la discipline est fondue dans une idéologie de la liberté, de l'égalité mise en avant de façon concomitante.

ceux qui la reçoivent, de les rendre meilleurs ou mieux armés ? Ce n'est, le plus souvent, qu'une somme arbitraire de connaissances sans unité organique, sans lien avec la vie. La culture bourgeoise est en crise. Ce n'est pas elle que nous prétendons apporter à la classe ouvrière, même si elle lui paraît désirable. Le paternalisme est aussi haïssable dans le domaine culturel que dans le domaine social et économique. Nous ne voulons pas d'une culture aristocratique ou bourgeoise étendue à un nouveau public. La culture populaire ne saurait être qu'une CULTURE COMMUNE A TOUT UN PEUPLE : commune aux intellectuels, aux cadres, aux masses. Elle n'est pas à distribuer. Il faut la vivre ENSEMBLE pour la créer. Elle ne saurait être plaquée sur la vie du peuple. Elle doit en émaner. Les porteurs de la culture vraie ne sont pas seulement ceux qui en font profession.

La culture populaire pose pour tous le problème de la vraie culture. La "culture désintéressée" se désintéresse un peu trop de la vie. Au contraire, LA VRAIE CULTURE NAIT DE LA VIE ET RETOURNE A LA VIE. A partir de son atelier, on peut expliquer au tourneur les lois de la production et de la consommation ; à partir d'une voiture, on peut apprendre la géométrie au charpentier; à partir des scènes de la vie quotidienne, on peut bâtir une philosophie. Ni la littérature, ni la science, ni le droit ne définissent une culture. Ces disciplines ne livrent qu'un aspect des choses. La culture s'appuie d'abord sur la vie de l'homme, la vie de la société, la vie du monde. Elle crée en nous des perspectives; elle donne de l'ampleur et de la profondeur à notre vie, à travers les sciences, la philosophie et l'art. Elle relie la connaissance à l'action par une philosophie des valeurs. Cette unité lui est ESSENTIELLE. La culture vraie ne se limite pas à la sphère des idées; elle conduit à un art de s'exprimer et à un art de vivre. L'ouvrier qui résume son idéal dans un style simple et direct est plus proche d'une vraie culture que l'étudiant qui, pour un examen, apprend par cœur une liste de citations. »

Selon les auteurs du manifeste (Paul Lengrand et Joffre Dumazdier)²⁹¹, le déploiement de la « culture populaire » exige non seulement un « humanisme révolutionnaire » mais aussi une « technique révolutionnaire » : c'est ce rôle central de la technique et de la science qui implique

²⁹¹ La paternité du texte est discutée : nous renvoyons aux entretiens menés par Jean Pierre Saez réunis dans l'ensemble, *Peuple et Culture, Histoire et Mémoires*, disponibles dans le fonds d'archives de Peuple et Culture, AD.94. BB4374.

la nécessité de « techniciens » de l'éducation populaire à la promotion desquels Peuple et Culture se propose d'œuvrer. Le texte décline une série d'actions à entreprendre et d'institutions à créer : clubs de loisirs populaires, centres d'enseignement pratique, foyers de culture populaire. Y est précisé aussi le rapport dialectique entre culture populaire et culture scolaire et l'ambition de transformer la seconde par la première, marqué par un souci de se démarquer des méthodes de l'école²⁹². C'est plus largement la question « révolutionnaire » qui est posée, avec un lien organique tissé entre révolution dans la culture et révolution sur le plan des structures économique-sociales. Le texte précise :

« La tâche du militant qui lutte pour la révolution politique est primordiale. Mais cela ne diminue pas l'importance du militant de la culture populaire. Celui-ci ne s'oppose pas au précédent, mais il n'est pas lié à un parti, la stratégie et la tactique politiques ne sont pas son fait. Tout militant politique qui embrasse le problème humain dans sa complexité est de plain-pied avec le militant de la culture populaire. Comment ne pas songer ici à la grande figure d'un Jaurès ou d'un Gorki ? Les deux actions sont complémentaires, leurs terrains ne se recouvrent pas nécessairement. L'un cherche surtout à transformer les institutions, l'autre cherche essentiellement à transformer les hommes. Mais l'un et l'autre, dans une création commune, élaborent un monde nouveau. »

A noter enfin que cette aspiration de transformation sociale se fait à l'écart de l'État, dont le concours n'est pas recherché ou mentionné : l'aspiration révolutionnaire place les enjeux de la lutte hors du champ des institutions. La révolution est *avant tout* une question pédagogique ; idée que l'on retrouve largement dans les discours militants exprimant l'enthousiasme éducatif porté par les idéaux de la Libération. Cette idée ici exprimée dans le manifeste de Peuple et Culture sous une forme emblématique dépasse le mouvement grenoblois, les archives portent de nombreuses traces de telles déclarations de principes et manifestes aux accents révolutionnaires. Ainsi en est-il des intentions exprimées par Pierre François à l'occasion du

²⁹² Cette vision de la transmission de la culture aux milieux populaires s'inscrit aussi dans une double opposition : pédagogique, contre les pratiques dominantes dans le système scolaire, et culturel, contre les contenus dominants sur le marché du loisir de masse, alors en plein développement. Or les dirigeants de Peuple et Culture assument sans ambiguïté ce double conflit. On a vu que la condamnation de l'académisme abstrait des pratiques scolaires dominantes est un leitmotiv des mouvements d'éducation populaire et de jeunesse, comme d'ailleurs des praticiens de la formation professionnelle. Comme celui d'Uriage, le manifeste fondateur de Peuple et Culture reprend logiquement ce thème et stigmatise « un enseignement périmé ». La revue du mouvement sera ensuite plus prudente, sans doute en raison de la présence massive des enseignants, qui constituent en permanence environ 40% du comité directeur et une proportion localement très variable mais toujours importante des adhérents.

lancement des Francas en 1944, où l'éducation vient jouer un rôle de condition et de préparation du progrès et de la révolution²⁹³ :

« C'est un esprit révolutionnaire qui anime les Francs et Franches Camarades. Dans la mesure où nous poursuivons une entreprise d'éducation, nous voulons une révolution... De même que les révolutions venues d'en haut trahissent le peuple, les systèmes éducatifs imposés à l'extérieur bafouent et déforment les êtres jeunes. Nous révolutionnerons l'éducation elle-même en la voulant active... (...)... Si nous voulons travailler avec les milieux populaires, il faut que nous fassions pleinement corps avec eux... Ainsi, les Francs et Franches Camarades proposent aux jeunes gens et jeunes filles de France : une mission : éduquer les enfants ; un idéal : servir la cause du peuple. »²⁹⁴

Susciter et accompagner le foisonnement associatif

Aux initiatives privées s'ajoute la volonté étatique d'accompagner le mouvement éducatif d'institutions nouvelles. A côté des mouvements de jeunesse dissous pendant l'Occupation, l'État suscite- en reprenant et synthétisant des entreprises associatives existantes – un foisonnement d'initiatives privées. Plutôt qu'une explosion spontanée, elles résultent toutes d'un processus complexe et progressif de maturation, fortement médiatisé par certains groupes préalablement installés dans le tissu social. L'État est parfois directement à la manœuvre : on pense ici à Tourisme et Travail dans le domaine du tourisme éducatif et populaire, « institution » portée et promue par les pouvoirs publics qui se revendique à partir de 1947 comme un mouvement, rompant du même coup les amarres avec l'État.²⁹⁵

²⁹³ Ce schéma liant organiquement éducation et révolution est souligné par Alain Pessin, notamment dans *Le Mythe du peuple et la société française du XIXe siècle*. Il s'inscrit plus largement dans ce qu'Alain Pessin désigne en tant que « *phénomène collectif dans lequel les regards se tournent, à un moment donné, vers le peuple pour solliciter de lui la contribution à une vérité sociale et politique nouvelle, dans lequel le peuple est désigné comme porteur de l'espérance collective, pivot pour la formulation d'une pensée adéquate au temps présent.* ». Voir Pessin, Alain. *Le Mythe du peuple et la société française du XIXe siècle*. Paris, PUF, 1992, p.25.

²⁹⁴ Archives des Francas, AD.94. 547J485.

²⁹⁵ Voir ici la contribution de Alten, Michèle. : « Le groupe dirigeant de Tourisme et Travail, du consensus de la Libération à la scission idéologique », in F. Tétard, D. Barriolade, V. Brouselle, J-P. Egret, *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire, Paris, La Documentation française*. 2010, pp. 136-144. ; ainsi que les travaux de Pattieu, Sylvain, notamment : *Tourisme et Travail : de l'éducation populaire au secteur marchand*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Science Politique, 2009.

Encadré 6 : Créations associatives

- 1944 : Francs et franchises camarades (Francas)
- 1944 : Travail et Culture (TEC)
- 1944 : La République des jeunes - qui devient en 1948 la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC)
- 1944 : Union française des auberges de jeunesse (UFAJ – fédération technique)
- 1944 : Mouvement uni des auberges de jeunesse (association d’usagers)
- 1944 : Organisation centrale des camps et activités de jeunesse (OCCAJ)
- 1944 : Foyers Ruraux – qui devient en 1946 Fédération Nationale des Foyers ruraux
- 1945 : Peuple et Culture (PEC)
- 1945 : Tourisme et Travail
- 1948 : Jeunesse et reconstruction

Un schéma que l’on retrouve plus ou moins avec Travail et Culture, l’une des réalisations tangible du Conseil National de la Résistance. Très lié aux milieux artistiques et notamment au théâtre, le mouvement regroupe des personnalités culturelles diverses dont la plupart avaient partagé les expériences artistiques (théâtre, musique, arts plastiques...) sous l’impulsion du mouvement Jeune France lancé par Pierre Schaeffer et Paul Flamand, dissous en mars 1942. Relancé en 1944, le mouvement bénéficie de nombreux appuis dans l’appareil d’État²⁹⁶ qui lui permettent un rapide développement marqué par l’instauration d’un système de billets à prix réduit pour les jeunes, en vue de former un « public éclairé ». Le mouvement entre cependant en crise dès février 1946 sous l’effet du désengagement de l’État, provoquant démissions et scissions. A partir de cette scission, un lien de plus en plus étroit se noue avec la CGT, par le canal de Maurice Delarue, et l’association jouera un rôle important dans la coordination nationale de la demande culturelle des comités d’entreprise.²⁹⁷

Plus caractéristique encore est la création des Foyers ruraux, qui rend compte et illustre cette rencontre entre l’initiative privée et l’action étatique. Il ne s’agit pas d’une création *ex nihilo* : elle reprend largement les réalisations des maisons familiales rurales d’origine catholique et des foyers ruraux laïques (d’ailleurs en opposition parfois vives), qui ambitionnaient de favoriser la promotion de nouvelles élites rurales capables d’aider le monde rural à effectuer sa mutation.

²⁹⁶ Le compte-rendu d’une réunion de liaison entre Jean Guéhenno et les dirigeants de Travail et culture atteste de la force de ces liens. AN. F/44/52.

²⁹⁷ Voir le témoignage : Hénon, Pierre. « Les débuts d’un mouvement : travail et culture », in Collectif Cassandre / Hors-champ, *Éducation populaire, une utopie d’avenir*, Barcelone, Les Liens qui Libèrent, 2012, pp.216-222.

La réconciliation a lieu en 1944 sous l'impulsion de Pierre-François Tanguy Prigent, député socialiste nommé Ministre de l'Agriculture en 1944, avec l'idée sous-jacente de renforcer les réseaux de gauche dans la France rurale²⁹⁸. Leur statut est élaboré par des représentants du Ministère de l'Agriculture, de la Confédération Générale d'Agriculture, de la Ligue de l'Enseignement, du Syndicat des Instituteurs et de la Direction des Mouvements de Jeunesse et d'Éducation populaire²⁹⁹. La reconnaissance officielle – et l'agrément – interviennent en 1945, les foyers ruraux apparaissent alors comme une forme de création interministérielle (Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de l'Agriculture) qui se fonde en association le 17 mai 1946, avec la constitution de la Fédération nationale des foyers ruraux. Celle-ci chapeaute 160 foyers ruraux en 1946, 350 en 1947, fréquentés par 100 000 personnes environ d'après l'administration³⁰⁰.

Les motivations qui président au développement des foyers ruraux sont partagées quoique différenciées : les représentants de l'administration y projettent, outre le complément d'éducation et les possibilités de formation de main d'œuvre qui restent un leitmotiv de premier plan, un moyen de lutter contre l'exode rural³⁰¹ aux visées hygiénistes³⁰² et surtout morales affirmées. Il faut se souvenir qu'en 1946, 32,5% des actifs de sexe masculin travaillent dans l'agriculture en France, et que les pouvoirs publics sont alertés sur les effets potentiellement déstabilisateurs de la modernisation. Le foyer rural représente la distraction de village

²⁹⁸ Issu d'un milieu familial rural et modeste, il est élu à 27 ans député du Front Populaire. Spécialisé dans les questions agricoles, il entretient des liens avec les milieux d'éducation populaire et les réseaux de la Résistance. Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement (novembre 1945-janvier 1946), ministre de l'Agriculture (janvier 1946-octobre 1947). Contesté par la droite agrarienne, il est remplacé en 1947 par le député MRP P. Pflimlin. Il retrouve son portefeuille ministériel à la faveur de sa réélection en 1956, dans le gouvernement de Guy Mollet. Sur fond d'opposition à la politique algérienne, il démissionne de la SFIO en 1958. Il participera enfin à la fondation du PSU. Voir : G Poujol, M. Romer, *op. cit.*, p.

²⁹⁹ Tous signataires du rapport adressé à Albert Châtelet le 22 août 1945 joint au projet d'arrêté fixant le statut des Foyers ruraux. Voir AN. 19860446/18 (F/44bis 9790).

³⁰⁰ On en comptera plus d'un millier à la fin des années 1950.

³⁰¹ Une note intitulée « Stage de formation préliminaire et d'éducation populaire » en date de décembre 1946 met ainsi l'accent sur ce risque dans un propos préliminaire visant à justifier l'implantation de foyers ruraux : « *trouvant à la campagne une vie rude, sans confort, sans aucune distraction et souvent en butte à la routine et l'incompréhension de leur famille, les jeunes sont attirés vers la ville. Il est temps d'arrêter cette hémorragie avant que les campagnes soient tout à fait désertes et le pays appauvri.* » Voir AN. 19860446/18.

³⁰² Plus loin dans cette même note : « *Il apparaît donc qu'une grande partie de la jeunesse française reste inculte. Elle est laissée dans l'ignorance des notions d'hygiène les plus élémentaires : hygiène du corps, de l'habitation, de la nourriture, des animaux domestiques.* » (*idem.*)

civilisatrice, « *saine et intelligente* », dispensant « *les rudiments d'hygiène et d'instruction civique et sociale* »³⁰³ indispensables à l'éducation de la jeunesse. On retrouve chez les fondateurs peu ou prou les mêmes préoccupations, bien qu'exprimées sur un mode militant imprégné de la conviction d'une mission quasi-révolutionnaire, du moins anti-réactionnaire après Vichy. Un texte-manifeste paru le 10 août 1945 en expose les visées s³⁰⁴ :

« Que tenter, au village, pour participer à cette libération, pour que le peuple devienne vraiment « le peuple souverain » ? Nous chercherons à faire vivre l'esprit en arrachant les hommes, les femmes, les jeunes de nos campagnes au sentiment d'isolement qui les amène à rêver de la vie des villes. Nous édifierons des Foyers Ruraux où tous ceux qui aspirent à une vie complète trouveront des moyens d'épanouissement. Le paysan a besoin d'une éducation technique qui lui permette d'améliorer les conditions et les rendements de son travail. Il doit recevoir une éducation sportive qui luttera contre les tendances déformantes de certains travaux agricoles et accroîtra sa vigueur. Il doit pouvoir, comme tous les autres citoyens, participer efficacement à la vie publique par le moyen d'une éducation civique. Il a droit enfin, de chercher à comprendre les grandes œuvres du génie humain et cela nécessite une éducation intellectuelle, artistique et morale. »

S'il ne saurait pour ces acteurs être question d' « *attendre tout de l'État* », il s'agit de créer un mouvement d'ampleur de façon à amener les pouvoirs publics à prendre les besoins qu'ils expriment en considération. Les municipalités jouent ici un rôle central dans le développement et la construction d'équipement : leur concours est d'emblée recherché, comme en atteste une publication de référence parue en 1945 intitulée *Comment fonder un foyer rural ?* (annexe 8). La proximité avec les visées de l'action publique est actée par l'adoption du principe de neutralité dans les foyers ruraux, inscrite dans l'article 6 des statuts de la Fédération nationale des foyers ruraux, interdisant « *toute discussion politique ou religieuse [...] au sein de la*

³⁰³ L'idée est sous-tendue (déjà) par la crainte de l'oisiveté de la jeunesse et la nécessité de la pacifier par des activités et des loisirs conformes : « *La plupart du temps, depuis leur certificat, les jeunes ruraux ne continuent plus à s'entretenir intellectuellement (ils ne lisent pas, n'écrivent presque jamais), ni même manuellement (...). Par manque d'information, ils gardent encore un esprit routinier, qui entrave les progrès de l'agriculture, en adoptant une attitude méfiante à l'égard de toute innovation et les font vivre dans des fermes insalubres et incommodes. Les distractions, qui sont à leur portée en hiver, ne sont souvent que les séances au café et les bals, quelque fois assez mal fréquentés.* » (*idem.*)

³⁰⁴ En date du 10 août 1945 et intitulé « Foyers et progrès social » (consultés aux Archives nationales, fonds AN. 19860446/18 (F44bis 9790), le document est disponible en ligne sur le site de la Confédération nationale des foyers ruraux : http://fnfr.org/images/imagesFCK/file/mouvement/foyers_et_progrs_social.pdf.

société». Elle est justifiée par la malléabilité des jeunes esprits, et surtout le respect du pluralisme et le souci d'universalisme³⁰⁵. On peut donc avancer l'idée d'une convergence de vues, conférant à l'association parrainée par les ministères un régime de faveur que lui envient nombre d'associations. Avec le départ de François Tanguy-Prigent en 1947, la jeune fédération perd pour partie cet appui et poursuivra une voie plus autonome de développement entrant en conflit avec d'autres mouvements³⁰⁶ pour l'organisation de l'« éducation populaire au village »,

La tentation de l'ingérence : la « querelle des Auberges de jeunesse »

Parfois à l'initiative, ou du moins à la manœuvre, dans le foisonnement d'initiatives privées concourant à l'éducation populaire, l'action étatique dans l'après-guerre se caractérise dans la durée par une tutelle dont les modalités, les rétributions et les incidences sont variables. De cette « rencontre forcée »³⁰⁷ entre l'État et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire résultent et dérivent des rapports de force ambivalents. Sans y projeter une dimension archétypique ou idéal-typique, nous nous focalisons ici sur la trajectoire militante sinueuse d'une association étendard de l'éducation populaire contemporaine : les Auberges de jeunesse³⁰⁸.

³⁰⁵ Ces arguments sont développés dans un document volant intitulé « La neutralité au foyer » (non signé), qui précise : « *A l'heure présente, où les dévouements comptent plus que la réussite de l'œuvre que les maigres subventions accordées par l'État, il importe de grouper autour de notre effort pour le développement des joies de l'esprit toutes les bonnes volontés, toutes les volontés* » (op.cit.)

³⁰⁶ En cherchant à développer ses propres structures départementales, la FNFR entre en conflit avec la Ligue de l'enseignement et ses fédérations départementales des œuvres laïques. D'autres conflits éclatent, avec la fédération française des MJC, avec l'Union nationale des foyers ruraux de la famille et des jeunes : à l'évidence, les clivages politiques sont pour le moins présents au sein de la grande famille de l'éducation populaire, bien qu'au niveau local les positions paraissent moins tranchées. Pour éviter tout amalgame, les nouveaux statuts de 1952 stipulent qu'à l'exception des coopératives, tous les adhérents des foyers sont des personnes physiques (un foyer rural ne peut pas être un organisme fédérant des associations locales).

³⁰⁷ Augustin, Jean-Pierre, Ion, Jacques. *Loisirs des jeunes : 120 ans d'activités éducatives et sportives*, La documentation Française, Direction de l'information légale et administrative, FONJEP, 2017, p.12.

³⁰⁸ Nous renvoyons, pour une présentation historique plus détaillée, à la thèse de Lucienne Heller-Goldenberg, *Histoire des Auberges de Jeunesse en France des origines à la Libération*, Nice, Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, 1985. De cette même auteur, on consultera aussi : Heller-Goldenberg, Lucienne. « La querelle des Auberges de jeunesse », *Les Cahiers de l'animation*, n°57-58, 1986, pp.167-172.

La complexité de l'itinéraire institutionnel des mouvements d'Auberges de jeunesse peut se lire comme le décalque et le révélateur des relations contrariées à la puissance publique. Un bref retour en arrière s'impose : émanation d'un mouvement international initié au début du XXème siècle, les Auberges de jeunesse et l'ajisme se développent en France dans les années 1930, essentiellement autour d'un pôle catholique - la Ligue française pour les auberges de la jeunesse (LFAJ) – créée par Marc Sangnier - et d'un pôle laïc – le Centre laïque des auberges de jeunesse (CLAJ). Plusieurs grandes formations de gauche laïques sont également présentes: le Syndicat national des instituteurs (SNI), la Ligue de l'enseignement, la Confédération générale du travail (CGT), l'Union des villes et des communes de France et la Fédération nationale des municipalités socialistes. L'arrivée du gouvernement du Front populaire favorise l'essor des auberges de jeunesse. Le CLAJ (dont Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État à la jeunesse du Front populaire sera élu président en 1938) et, dans une moindre mesure, la LFAJ, sont portés par les nouvelles lois sociales qui développent le temps libre. Le nouveau climat politique, les congés payés, la semaine de 40 heures, les billets à prix réduits encouragent le départ de jeunes ouvriers vers les auberges de jeunesse³⁰⁹. Le réseau du CLAJ s'étend : à la fin de l'année 1936, on compte 205 auberges et 6000 usagers. Entre 1936 et 1939, les tentatives de fusion entre le CLAJ et la LFAJ échouent à chaque fois, et les relations sont tendues.

Des militants des deux organismes s'efforcent de faire vivre un mouvement ajiste durant l'Occupation en s'appliquant à reconquérir une légalité dans le cadre de la politique de la jeunesse du gouvernement de Vichy. Leurs efforts aboutissent à la création de deux associations en 1941 : les Auberges françaises de la jeunesse (AFJ), organisme technique de gestion des auberges de jeunesse, au sein duquel sont représentés les principaux mouvements de jeunesse, et les Camarades de la route (CDR), un mouvement d'usagers qui rassemble les groupes ajistes. A la Libération en 1944, le système de dualité est maintenu pour les auberges de jeunesse. Ainsi, deux associations se mettent en place : l'Union française des auberges de la jeunesse (UFAJ) comme organisation technique, qui a pour vocation de développer et maintenir un réseau d'auberges de jeunesse cohérent d'une part, d'autre part le Mouvement uni des auberges de jeunesse (MUAJ) comme mouvement d'usagers, qui succède aux Camarades de la route. Le clivage des mouvements ajistes résultant des années 30 subsiste à la Libération : les confessionnels constituent une association technique, la Ligue française pour les Auberges de jeunesse (LFAJ), alors que le Mouvement uni devient le Mouvement laïque des auberges de

³⁰⁹ Ory, Pascal. *op. cit.*, pp. 723-755.

jeunesse (MJLAK)³¹⁰.

Ces associations n'ont pas de contact entre elles, et face à cet éparpillement, provoquant difficultés de recrutement et de fonctionnement, et tranchant avec les regroupements ajustés unifiés qui existent dans les pays voisins, l'administration intervient. Début 1949 est décidée la mise en place un comité d'action visant à créer une structure regroupant toutes les auberges de jeunesse. Le projet consiste en une fédération d'associations départementales (ADAJ) gérant le réseau d'auberges et constituée d'adhérents individuels. La visée est claire : « *constituer un réseau unique d'Auberges et [...] utiliser au mieux les crédits accordés par le Parlement pour l'aménagement et l'équipement de ce domaine* »³¹¹. L'État est représenté au comité directeur national et dans les conseils d'administration des ADAJ par des fonctionnaires de la Jeunesse et des Sports. Cette volonté est actée par l'arrêté ministériel du 14 juin 1949, qui impose des contraintes réglementaires et des normes d'aménagement strictes, et écarte surtout les mouvements de jeunesse de la gestion des auberges³¹². C'est pourquoi, les militants de l'UFAJ, constitué principalement de représentants de mouvements de jeunesse, de communistes et de catholiques, rompent les pourparlers avec l'État.

Dans ces conditions, deux fédérations voient le jour au début de l'année 1950 : la Fédération nationale des auberges de jeunesse (FNAJ), qui a l'appui de l'État, et du camp laïque³¹³ d'un côté, La Fédération française des auberges de la jeunesse (FFAJ) de l'autre³¹⁴. Une situation paradoxale existe alors : la FFAJ, officiellement créée le 19 février 1950, est reconnue par la

³¹⁰ Itinéraire reconstitué pour partie à partir du fonds d'archives AN. F/44/105, recoupé avec le guide de présentation des archives des auberges de jeunesse du PAJEP.

³¹¹ Circulaire n°1841 émanant du Secrétariat d'État à l'Enseignement Technique, à la Jeunesse et aux Sports, transmise aux Chefs de service départementaux en charge de la jeunesse et des sports. AN. F/44/105.

³¹² Arrêté du 14 juin 1949 concernant les Auberges de jeunesse, JORF du 28 juin 1949, p.6341. L'éviction des mouvements de jeunesse résulte moins d'un effet induit que d'un calcul fait par l'administration, en atteste le document « Instructions concernant le fonctionnement et les normes d'aménagement des Auberges de la jeunesse », AN. F/44/105.

³¹³ Sa composition embrasse le Centre laïque des auberges de jeunesse et du plein air (CLAJPA) principal mouvement d'usagers issu du Mouvement laïque des auberges de jeunesse (MLAJ), la Ligue de l'enseignement, de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO), et les syndicats d'enseignants : Syndicat national des instituteurs (SNI), Fédération de l'éducation nationale (FEN).

³¹⁴ La FFAJ regroupe notamment l'Union française des auberges de la jeunesse (UFAJ, voir notice), la Ligue française pour les auberges de la jeunesse (LFAJ, voir notice), l'Office central des camps et des auberges de la jeunesse (OCCAJ, voir notice), la Confédération générale du travail (CGT), la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), un grand nombre de mouvements de jeunesse ainsi que l'Union de la jeunesse républicaine de France (UJRF).

Fédération internationale des auberges de jeunesse (FIAJ) mais elle n'est pas agréée par le ministère chargé de la Jeunesse et de l'Éducation populaire. Quant à la FNAJ, officiellement déclarée le 26 mars 1950, elle est reconnue par le ministère mais pas par la FIAJ.

L'État intervient à nouveau, suite à une enquête menée en 1954³¹⁵, en subordonnant pour l'exercice 1956 l'octroi de subventions à l'unification des deux organisations. Menacée de banqueroute, la FFAJ finit par céder, d'où la création de la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ), dont Eugène Quet devient le premier secrétaire général. Celle-ci sera finalement installée et effective en 1958 après deux années de fonctionnement provisoire. Cette unification demeure incomplète, et les scissions perdurent. En somme, l'exemple de la trajectoire de ce mouvement tend à souligner l'importance politique de la mise en administration de l'éducation populaire, soulignée par les ingérences étatiques visant à unifier des réseaux qui échappent à l'influence de son action. Au-delà, il illustre plusieurs risques et avantages de l'institutionnalisation : le refus d'une partie des militants de la prise en charge étatique (dans ce jeu, les minoritaires sont exclus ou amenés à faire scission ou défection)³¹⁶, et la prise de pouvoir au sein des associations s'en réclamant des franges plus gestionnaires³¹⁷, sont contrebalancés par les subventions, permettant la pérennisation des entreprises éducatives voir leur développement, avec entre autres l'acquisition de nouveaux moyens financiers pour

³¹⁵ Circulaire n°1902 7 juillet 1954 relative à l'enquête sur les Auberges de jeunesse en France, signée par Gaston Roux. Elle indique en préambule : « *La Commission [des Activités de la Jeunesse] a d'abord constaté que les tendances diverses se trouvent représentées, en matière d'activités de jeunesse, par des mouvements distincts. Il est normal que cette diversité se retrouve au sein de l'ajisme, qui groupe des jeunes de toute appartenance. Aussi l'État n'a-t-il jamais envisagé – et ne saurait il le faire à l'avenir – d'exiger une unification de ces tendances dont chacune doit, au contraire, s'exprimer en toute liberté. Il est par contre du devoir de l'Administration, dans le cadre des responsabilités qui lui sont confiées, de veiller à la meilleure utilisation possible des crédits affectés aux subventions d'activités de jeunesse. Il n'est pas douteux à cet égard que l'existence de deux Fédérations concurrentes comporte de graves inconvénients sur le plan de l'économie (...) : fâcheux effet psychologique chez les jeunes étrangers.* » AN. F/44/105.

³¹⁶ Les archives privées, notamment celles de Maurice Tadier, contiennent des tracts, pamphlets, ou encore une brochure intitulée opportunément « Nous ne voulons pas être complices » (1945), qui témoignent de la vigueur – et de la permanence - de ces affrontements. AN. 20140183/24/1.

³¹⁷ Ainsi pour Jean-Pierre Augustin: « *Les associations départementales qui ont ouvert la voie de l'action se transforment en assemblée de gestionnaires dominés par les représentants des administrations de tutelle et des notables locaux, et participent déjà au nouveau système d'animation technicien et neutraliste.* ». Augustin, Jean-Pierre. « La rencontre forcée des mouvements de jeune et des orientations politiques en France de 1940 à 1968 », in Hudon, Raymond, et Fournier, Bernard. *Jeunesses et politique, Tome 2 : Mouvements et engagements depuis les années trente*, L'Harmattan, Paris, 1994, p.229.

l'achat de terrains et la construction d'auberges dans les villes.

b. La permanence du conflit laïque : le déplacement de la querelle scolaire dans le champ de l'éducation populaire

La partition entre les mouvements confessionnels et les mouvements laïcs - marqueur classique de l'éducation populaire depuis le XIX^{ème} siècle³¹⁸. – se double d'une opposition idéologique qui se cristallise autour de la notion de laïcité. La laïcisation de l'enseignement et la querelle scolaire du début du XX^{ème} siècle rappellent combien est vive cette opposition³¹⁹. Après la guerre, la rivalité idéologique est relancée sur la scène scolaire et par ricochet dans l'éducation populaire : étroitement liée à l'école dans le milieu laïque, ces tensions se répercutent dans les mouvements. Si la rivalité est ancienne et persistante, l'entrée en administration de l'éducation populaire marque le débordement de la question scolaire hors du champ de l'Éducation nationale. L'arrivée et l'émergence de l'État dans le champ de l'éducation populaire amènent les acteurs privés à investir les arènes étatiques, lieux dans lesquels se déplace et se régule cet affrontement.

La Ligue de l'Enseignement : au cœur du combat laïc

Créée en 1866 par Jean Macé, reconnue par les pouvoirs publics en 1881, la Ligue de l'Enseignement occupe une place à part – celle d'une « institution » - dans l'histoire de

³¹⁸ Etablie et discutée notamment par Geneviève Pujol dans le canonique Pujol, Geneviève, *Éducation populaire : histoires et pouvoirs*, Paris, Les éditions ouvrières, 1981. La question historiographique disputée est plutôt celle de l'apport du mouvement ouvrier, qu'elle minore relativement à ces deux courants hégémoniques.

³¹⁹ Nous renvoyons aux travaux de Mona Ozouf, notamment : Ozouf Mona. *L'École, L'Eglise et la République, 1871-1914*, Paris, Armand Colin, 1962. ; ainsi qu'à : Chapoulie, Jean-Michel. *L'École d'État conquiert la France : deux siècles de politique scolaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

l'éducation populaire. Son histoire riche est connue et bien documentée³²⁰ ; cette association emblématique nous intéresse ici dans sa relation étroite à l'État (on peut dire avec Jean-Marie Mignon qu'elle tient la place la plus efficace dans la médiation entre l'État et l'ensemble des œuvres laïques complémentaires de l'école³²¹), et dans son rôle clé dans le combat républicain pour la laïcité de l'enseignement, transposé dans le champ de l'éducation populaire.

Dissoute sous Vichy mais active dans la clandestinité, elle reprend ses activités au lendemain de la Libération de Paris, sous la présidence d'Albert Bayet. Après une brève phase d'incertitude dans les contacts avec la nouvelle direction de Jean Guéhenno (qui semble dans un premier temps ne pas vouloir la favoriser, la percevant comme un mouvement IIIème République devant laisser la place à des mouvements « neufs », comme les Francas), la reconnaissance est scellée en juin 1945, et la Ligue obtient une subvention importante³²². Celle-ci sera reconduite par les successeurs de Guéhenno, Albert Châtelet puis Etienne Bécart avec lesquels les relations sont étroites. La présence du Général De Gaulle, chef du gouvernement provisoire, en septembre 1945, au 56^{ème} Congrès de la Ligue, en compagnie de quatre ministres dont Capitant (Éducation nationale), marque une consécration politique³²³. Les années d'immédiat après-guerre marquent un surcroît de puissance et d'activités, la reconstruction se faisant à l'identique par rapport aux structures et aux conceptions d'avant-guerre. Le développement quantitatif important et relativement rapide du réseau permet à la Ligue de reprendre son rang de première organisation française de culture populaire.

Dans le jeu des relations à l'État, la querelle scolaire va au sortir de la guerre revenir au premier plan. Passés les espoirs d'un règlement de la question scolaire porté par l'unité de la

³²⁰ Parmi la production importante, notamment réactivée à la faveur de la célébration du 150^{ème} anniversaire de la fondation de la Ligue (par exemple Le Dijan Jean-Michel, *L'utopie citoyenne – Une histoire républicaine de la Ligue de l'enseignement*, Paris, La Découverte, 2016), nous nous appuyons sur les travaux de référence de Jean Paul Martin, et plus particulièrement de l'importante somme parue en 2016 : Martin, Jean-Paul, Chateigner, Frédéric, et Roman Joël, *La Ligue de l'enseignement, une histoire politique (1866-2016)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

³²¹ Mignon, Jean-Marie. *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte, 2007, p.54.

³²² AN. F/44/52.

³²³ Episode rapporté par Martin, Jean-Paul, Chateigner, Frédéric, et Roman Joël, *op. cit.*, p.432.

Résistance³²⁴, acté par l'échec de la Commission Philip³²⁵, la gestion de l'après Vichy (qui a voulu favoriser les mouvements catholiques) et la revendication d'abrogation des subventions créent d'importantes tensions. Comme nous l'avons vu, l'adoption du texte constitutionnel de 1946, qui définit pour la première fois la République comme « laïque », constitue un levier important dans ce rapport de forces : consécration ambivalente voire « piège » pour les laïcs, moyen d'affirmer une liberté pour les confessionnels. La question du concours financier de l'État à des œuvres à caractère confessionnel constitue une ligne de fracture entre une conception militante de la laïcité portée par la Ligue, et la conception étatique de la laïcité. Ainsi le camp laïc refuse que des fonds publics aillent à des associations confessionnelles au nom du refus du pluralisme : la France est un ensemble d'individus libres et égaux et non un regroupement de familles spirituelles, et seules les associations laïques garantissent cette liberté. Dans la rationalité gouvernementale, la conception de l'intérêt général passe par le respect du pluralisme, il s'agit de faire œuvre politique et non partisane, l'octroi de la subvention - et de l'agrément- ne se résume pas à l'orientation confessionnelle, mais est subordonné à d'autres facteurs (*cf. chapitre 1*).

La Ligue doit s'adapter à cette perte d'influence relative : sous la III^{ème} République, l'État pratiquait une partialité positive en faveur des associations laïques, dont elle profitait largement, tandis que l'émergence d'une administration de l'éducation populaire entend traiter tous les mouvements de façon égale. D'où une position ambiguë : la Ligue se pense idéalement comme un service public, mais se veut indépendante du service public administratif. Elle a espéré pouvoir réaliser son ambition à la faveur du changement de régime, à l'image d'Henri Belliot qui déclarait en 1945 : « *Notre but doit être de réaliser le trust des activités éducatives, mais ce trust, à l'inverse de ses homonymes, n'a qu'une seule ambition, celle de se faire*

³²⁴ Certains dirigeants ligueurs croient sincèrement, tout d'abord, à la possibilité de la surmonter, grâce aux fraternités nouées dans la Résistance avec des catholiques. Claude Bellanger et Albert Bayet sont de ceux-là. Tous deux sont membres de la Commission Philip, chargée par le ministre de l'Éducation nationale René Capitant de dégager une solution d'ensemble au problème scolaire.

³²⁵ Cette commission d'études était composée de hauts-fonctionnaires, de syndicalistes de l'enseignement public, de personnalités représentatives du monde laïc et de l'enseignement privé confessionnel ainsi que d'hommes politiques représentatifs des principaux courants de la France libérée. Elle siégea du 6 novembre 1944 au 26 février 1945, sous l'autorité d'André Philip. L'histoire de la Commission Philip a été réexaminée par Antoine Prost, « La Commission d'études sur le statut de l'enseignement privé (1944-1945) », in *André Philip, socialiste, patriote, chrétien, actes du colloque de 2003 « Redécouvrir André Philip »*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005, pp.181-195.

nationaliser »³²⁶ Une position qui évolue rapidement : le (... titre de Belliot) reconnaît dès l'année suivante qu'en raison de l'importance des subventions reçues, l' « État acquiert le droit de nous contrôler ».

Réduite à un combat laïc défensif, la Ligue de l'Enseignement investit massivement dans l'administration Jeunesse et sports, « *administration sous influence* » (l'expression est empruntée à Jean Paul-Martin) : de nombreux postes d'inspecteurs principaux et départementaux semblent pourvus directement ou indirectement à des amis de la Ligue et celle-ci donne d'ailleurs par voie interne des consignes à des militants pour que la bonne entente règne à tous les niveaux. L'emprise s'étend même au-delà : sur la direction du premier degré, les cabinets ministériels, et dans bien des cas, les ministres eux-mêmes, souvent socialistes. Il faut également mentionner les trajectoires de nombreux cadres de la Ligue, qui œuvrent à divers niveaux dans nombre d'associations d'éducation populaire appartenant au camp laïque, à l'image par exemple d'un Jean-Auguste Sénèze.³²⁷ Intégrée aux segments administratifs de la Jeunesse et des Sports, elle y défend de l'intérieur ses positions. Elle s'érige notamment en 1947 contre le projet de création d'un ministère de la Jeunesse, des Arts, et des Lettres indépendant, auquel est rattaché le service de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, brandissant le spectre du Commissariat à la Jeunesse de Vichy.³²⁸ Idem en 1954 contre le projet de Ministère de la Jeunesse porté par Pierre Mendès France, où la Ligue pèse de tout son poids. On retrouve l'organisation à l'offensive avec le projet de loi Billères consacré à la formation initiale en 1956,

³²⁶ Archives de la Ligue de l'Enseignement, n°73, juillet-août 1945, pp.6.7, citées par Martin, Jean-Paul, Chateigner, Frédéric, et Roman Joël, *op.cit.*

³²⁷ Fils de cultivateurs, Jean-Auguste Senèze, élève de l'École normale d'instituteurs de Clermont-Ferrand, entre à la Ligue comme instituteur rural. Membre du Syndicat national des instituteurs, il en devint le secrétaire général sous le Front populaire, et s'affiche comme militant socialiste SFIO. Il est le premier secrétaire général du SNI à la Libération, et anime la mise en place des nouvelles structures enseignantes sorties de la clandestinité. Réintégré dans l'enseignement à la Libération, Senèze ne reprend pas son poste, et représente l'enseignement primaire dans la commission d'étude sur le statut et le financement de l'enseignement privé (commission Philipp) de la fin de 1944 au début de 1945. De 1951 à 1959, il est secrétaire général de la Ligue sous la présidence d'Albert Bayet, il devint vice-président par la suite. Il est désigné, en 1955, en raison de cette responsabilité, membre du Conseil supérieur de l'Éducation nationale. De plus, ayant contribué à la fondation de la Fédération française des Francs et Franches Camarade affiliée à la Ligue de l'Enseignement avec le statut d'association à base nationale, il en fut le délégué général de 1945 à 1959. En novembre 1957, il signe un appel pour sauver les colonies de vacances au nom de la Ligue de l'enseignement et de l'UFOVAL.

³²⁸ A cette occasion, elle appuie un projet assez radical de réorganisation de l'État-enseignant – dû à un inspecteur des mouvements de jeunesse, Pierre Arents – qui préconise de regrouper au ministère de l'Éducation nationale tout ce qui relève de l'instruction, de l'éducation et de la culture ; le projet ne sera pas examiné par l'administration.

porteur du référentiel d' « éducation permanente », mais sans succès. Cette attitude que nous qualifions de défensive, tranche avec les positions institutionnelles dominantes qu'elle maintient dans le domaine du périscolaire et notamment dans l'enseignement du premier degré. Cependant, la constitution d'une administration de l'éducation populaire rend la référence à la seule École problématique, et l'élargissement de la conception autour du développement des loisirs et de l'éducation des adultes va de pair avec l'émergence de rhétoriques et de modèles d'action anti-scolaires, ou à tout le moins critiques vis-à-vis du système d'enseignement, plaçant institutionnellement la Ligue en porte-à-faux.

« Luites fratricides » et conflits d'audience : les associations traversées par la question laïque

Le conflit autour de la question laïque traverse plus largement l'ensemble des associations et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. La concurrence dans un secteur associatif polarisé autour des camps laïcs et confessionnels peut se lire à un double niveau : comme compétition pour les rétributions matérielles, et plus largement comme rivalité dans l'encadrement symbolique du peuple. À la querelle de l'instituteur et du curé a succédé la rivalité entre le foyer culturel laïque et le foyer culturel catholique – d'après le mot de Geneviève Poujol³²⁹. Cette querelle idéologique et politique a des ramifications profondes dans le domaine de l'éducation populaire, et son entrée en administration rebat les cartes. L'exemple de la compétition entre laïques et catholiques pour fédérer le plus de patronages, ou d'organiser le plus grand nombre de colonies de vacances (avec un avantage très net pour les catholiques) est certainement le plus éloquent.

³²⁹ Poujol, Geneviève *op.cit*, p.109.

En 1944, pour contrer l'ascendant catholique, sur initiative de Pierre François³³⁰ (alors commissaire national des Éclaireurs de France), le Syndicat des instituteurs, la LDE et d'autres mouvements de jeunesse (tous politiquement ancrés à gauche) fondent les Francs et Franches Camarades (FFC). L'ambition est de créer « *un Grand Mouvement de jeunesse pour le secteur non-confessionnel* »³³¹ (on notera le vocable « non-confessionnel » plutôt que « laïque »), ayant vocation à rénover et fédérer les patronages laïques disséminés sur le territoire national et issus de diverses organisations. L'initiative est fortement soutenue et favorisée par l'État, qui fournit au mouvement une confortable subvention de démarrage³³². Les FFC sont lancés sous un patronage multiple³³³, le 15 novembre 1944, et s'assignent pour tâche immédiate le recrutement et la formation des guides (moniteurs), l'étude, l'adaptation des techniques éducatives propres à l'animation des groupes d'enfants.³³⁴ A l'image d'autres mouvements, elle connaît rapidement des difficultés majeures, notamment les coupes budgétaires des années 1947-1948, qui mettent en péril la survie du mouvement. Celui-ci est sauvé in extremis en 1948 par un appel de Pierre François à Jean-Auguste Senèze, qui joue de son poids pour que le mouvement conserve une subvention et des postes de mis-à-disposition.

Toutefois les principales difficultés auxquelles sont confrontés le mouvement sont

³³⁰ Pierre François (1907-1986). Après avoir pratiqué le scoutisme durant sa jeunesse, il occupe de la responsabilité comme Commissaire national adjoint aux Éclaireurs de France dès 1931. Il fait partie de la délégation des Éclaireurs-de-France au Camp de l'Ouradou, où sont réunis pour la première fois tous les responsables nationaux du scoutisme, des mouvements masculins et féminins. Une Charte est signée (consultée dans les Archives de la Fédération du Scoutisme Français, AD.94. 531J1), dans laquelle il fait inscrire l'idée de la neutralité entre mouvements. Il refuse un poste au ministère que lui propose Gustave Monod, directeur de l'Enseignement du Second degré. Maintenant son implication dans le scoutisme, il conduit l'équipe des Francas jusqu'en 1951, avant de prendre la direction de la Division de la Jeunesse à l'UNESCO. Il termine sa carrière au Foyer international d'accueil de Paris (FIAP), dont il prend la direction en novembre 1967. (Dictionnaire biographique des militants, pp.147-149.)

³³¹ Texte-manifeste de 1944, consulté dans AD.94. 547J485. Ce texte important a été également publié en annexe de : *Cinquante Ans de l'action des Francas, actes du colloque des 15 et 16 février 1996*, INJEP/Francas, 1997.

³³² Pour une étude plus détaillée, nous renvoyons aux cahiers de comptabilité de la Direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (manuscrits sur la période 1944-1946) disponibles en AN.F/44/74.

³³³ Les FFC sont lancés sous un patronage multiple, le 15 novembre 1944, lors d'une AG constitutive qui prévoit la nomination au comité directeur de 4 représentants de la Ligue, 3 des EDF, 2 de la FFE (Fédération française des éclaireuses), et des CEMEA (De Failly), du SNI, de la CGT et de la FSGT et des AJ, 2 inspecteurs généraux et un représentant de la direction de la culture populaire. Les contacts sont particulièrement étroits avec Jean-Auguste Senèze pour le SNI, et Henri Belliot, pour la Ligue, qui en devient vice-président. Voir dans les archives des Francas AD.94. 547J485.

³³⁴ Statuts de l'association, consultés dans les Archives des Vaillants et Vaillantes, AD.94. 517J3.

essentiellement liées à la concurrence qu'elle doit affronter dans sa tentative de constitution d'un monopole sur les patronages laïques. Le 3 juillet 1945, le PCF décide la création d'une organisation d'enfants, les Vaillants et Vaillantes de l'UJRF en invitant ses adhérents à constituer auprès des cercles de jeunes, de larges groupes d'enfants et d'adolescents. Le 29 août 1946, le congrès National de l'UJRF vote l'indépendance des groupes et crée ainsi « L'Union des Vaillants et Vaillantes ». Constituée à partir du cercle de lecteurs du journal *Vaillants* et réunissant des enfants de 8 à 13 ans, cette organisation représente le cadre prioritaire de l'intervention du Parti Communiste dans le domaine de l'enfance. L'association a pour but de rassembler en son sein « *les enfants de 6 à 15 ans et de les éduquer dans l'esprit des plus pures traditions du peuple de France, dans l'amour de la République, de la classe ouvrière, de la démocratie et de la paix* ». En outre, elle « *développe chez les enfants l'amour de notre pays, de notre peuple, de ses richesses nationales et de ses luttes pleines de promesses ; l'amitié pour les enfants du monde entier ; l'esprit de solidarité et d'entraide* »³³⁵.

Coincé sur sa droite par la Ligue, qui n'a pas toujours joué le jeu de la fusion de tous les patronages dans le grand mouvement d'enfants, et sur sa gauche par le Parti communiste à l'apogée de son prestige, le mouvement naissant des Francas tente d'absorber les initiatives concurrentes en considérant que le mouvement a justement été créé en vue de fédérer ces œuvres, et considérant que le mouvement des FFC « *jouit d'une priorité légitime* » du fait qu'il « *possède une méthode et des techniques éprouvées* ». Une motion du 17 octobre 1945 sur le mouvement des Vaillants pose les termes du problème :

*« Ayant l'un et l'autre le même but, s'adressant au même public, tôt ou tard, ils s'opposeront ; déjà des incidents locaux nous alarment. Que sortira-t-il de cette concurrence, sinon de cette lutte fratricide ? (...) Au moment où le milieu laïque et les œuvres laïques ont absolument besoin de se consolider et de développer, il serait grave d'y introduire la division. Si nous nous disputons l'enfance laïque nos conflits gagneront immédiatement les organisations d'adultes sur tous les plans, locaux, départementaux et nationaux. (...) Nous n'avons pas le droit de troubler inutilement la conscience des militants laïques. »*³³⁶

Les Francas, Vaillants, et surtout l'Union française des colonies de vacances d'origine catholique, devenu Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV) se disputent donc l'audience infantile, dans un jeu d'alliances et de scissions où l'appui de l'État est

³³⁵ *Idem.*

³³⁶ Archives des Francas, AD.94. 547J485.

recherché. Favorisant les premiers, il leur permet de s'implanter dans le paysage associatif comme mouvement de cadres (à défaut d'être un mouvement de masses, comme ils l'ambitionnaient, ou même un mouvement de jeunesse). L'UFCV préserve ses positions dominantes, et tient un discours défensif, affirmant des positions tant au regard du droit des familles à choisir le mode de loisirs qu'elles veulent pour leurs enfants que du rôle de l'État comme instance de contrôle réglementaire et d'arbitrage, et non pas comme instance organisatrice de loisirs socio-éducatifs.³³⁷ En 1953-1954, un protocole d'accord avec la Ligue constitue officiellement les FFC comme « l'organisme fédératif de tous les patronages laïques », et bientôt des centres aérés. Ils sont également reconnus comme « le mouvement pédagogique chargé de promouvoir les activités de patronage » autrement dit un organe de formation d'animateurs ou de moniteurs, et en février 1955, les patronages laïques sont réunis dans une seule fédération.

La querelle laïque clive donc les mouvements, l'exemple de l'encadrement de l'enfance pourrait être complété plus en détails par de nombreuses déclinaisons. Il est enfin à noter qu'au-delà des positions des mouvements, ces querelles traversent et clivent au sein même des associations : on songe ici aux Auberges de jeunesse, ou plus encore aux querelles intestines aux mouvements de scoutisme, et à la difficile position œcuménique de la Fédération Française du Scoutisme français. Les archives de cette français donnent à voir la difficulté intrinsèque à tenir une position œcuménique. La Fédération qui groupe l'Association des Eclaireurs de France, le Mouvement des Eclaireurs Unionistes de France, l'association des Scouts de France, l'Association des Eclaireurs Israélites de France et l'Association des guides de France, est traversée de conflits autour du positionnement politique de ses membres, avec la question lancinante de l'interprétation de la laïcité³³⁸ Il est à noter que des franges socialistes ont tenté de concurrencer le scoutisme en reprenant ses méthodes, avec le mouvement des « Faucons rouges » (aussi appelés Mouvement de l'enfance ouvrière), qui n'a jamais été toutefois été un mouvement d'ampleur³³⁹.

³³⁷ Congrès de l'UFCV à Paris en février 1951, éléments rapportés par JM. Mignon, *op. cit.*, p.132.

³³⁸ Voir notamment AD.94. 531J6.

³³⁹ Leur fonds d'archive est très lacunaire, mais restitue des fragments d'activités qui documentent leurs pratiques et leur positionnement (brochures, photos de kermesse, chants révolutionnaires, livres (*Marx expliqué aux enfants*, etc...)) Voir AD.94.552J1-2. Voir également Guignard Perrin, Liliane, *Les Faucons Rouges 1932-1950*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université Paris X Nanterre, 1982.

L'Action catholique spécialisée, en marge de l'État

Les mouvements confessionnels forment les contingents les plus importants des mouvements de jeunesse de l'après-guerre, leur affluence dépasse de loin celle des mouvements laïques. Ce déséquilibre est profondément ancré, dès le début du XX^{ème} siècle, l'Eglise a investi fortement le domaine de la jeunesse et du périscolaire comme réaction à la laïcisation de l'École : elle n'aurait sans doute pas développé patronages et scoutisme comme elle l'a fait si l'École ne lui avait échappé.³⁴⁰ Dans cet espace de compensation, les mouvements d'action catholique ont développé pour leurs activités religieuses des pratiques de formation utilisables dans d'autres secteurs de la vie sociale, comme le célèbre tryptique « voir, juger, agir », avec une démarche d'enquête systématique dans le milieu, une phase de diagnostic et la mise en œuvre d'une action. Puisant son inspiration dans le catholicisme social et le personnalisme d'Emmanuel Mounier, l'Action catholique (comme ensemble des mouvements d'Eglise à destination de catégories spécifiques du corps social (notamment JOC, JAC, JEC, JMC, JIC)) a développé et tenté de théoriser une action d'ampleur d'éducation populaire – bien qu'elle ne s'en revendique pas³⁴¹ - en marge relative de l'État³⁴².

A la Libération, les mouvements de jeunesse catholique constituent une force impressionnante par le nombre et l'« explosion de la vitalité » (René Rémond³⁴³). A la base existe toujours le vivier des patronages et œuvres de jeunesse³⁴⁴. Après la faveur paradoxale accordée par Vichy à certaines organisations chrétiennes, il s'agit pour les mouvements confessionnels - souvent solidement implantés localement – de poser des bases nouvelles de développement : la période

³⁴⁰ Crubellier, Maurice. *L'école républicaine - 1870/1940, esquisse d'une histoire culturelle*, Paris, Editions Christian, 1993.

³⁴¹ Outre le nominalisme et les enjeux lexicaux, cette non-affiliation a des conséquences sur l'état des archives des mouvements d'action catholique, qui ne sont pas regroupés au PAJEP mais demeurent dispersés. « Des sources pour l'histoire de l'Action catholique, état des lieux d'un archivage dispersé » Par Luc-André Biarnais (archiviste du diocèse de Gap), Frédéric Douat (directeur adjoint des Archives départementales des Hauts-de-Seine), Valentin Favrie (archiviste au CNAEF) et Jonathan Landau (archiviste Fonjep, chargé de la mission PAJEP), Journée d'étude, L'Action catholique spécialisée (1945-1965) Expériences de militants : JAC-MRJC, JEC, JIC, JMC, JOC, Pajep, Créteil, 7/12/2017.

³⁴² Voir Duriez, Bruno, Fouilloux, Etienne, Pelletier, Denis et Viet-Depaule, Nathalie. (dir.). *Les catholiques dans la République. 1905-2005*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2005.

³⁴³ Cité par Cholvy, Gérard. *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIX^{ème}, XX^{ème} siècle)*, Paris, Editions du Cerf, 1999, p.287.

³⁴⁴ Communication « Introduction » d' Yvon Tranvouez, Journée d'étude, L'Action catholique spécialisée (1945-1965) Expériences de militants : JAC-MRJC, JEC, JIC, JMC, JOC, Pajep, Créteil, 7/12/2017.

ouvre « l'espoir d'une reconquête catholique »³⁴⁵. Ainsi, le numéro de mai-juin 1944 de *l'Espérance*, la revue des Unions chrétiennes de jeunes gens, contient un « message » des UGC de France, tout à la fois commémoration et manifeste. Le but est rappelé sous le titre « L'esprit de conquête » : le « mot d'ordre » reste l' « évangelisation des jeunes par les jeunes », « la marque d'une volonté toujours actuelle qui inscrit toute l'action unioniste dans la perspective de la conquête pour Jésus Christ. »³⁴⁶

Pour ce faire, la stratégie institutionnelle est envisagée par certains mouvements confessionnels. Dès septembre 1943, le conseil national de la JEC s'est ainsi donné pour tâche d' « agir sur les institutions », l'école, la société. « C'est le milieu qu'il faut transformer, c'est toute la société qu'il faut refaire », écrit René Rémond, alors responsable de la branche universitaire, dans la Lettre aux équipes fédérales.³⁴⁷ Un mot d'ordre relayé dans les milieux intellectuels, à l'image de l'article célèbre d'Emmanuel Mounier, dans *Esprit*, « La jeunesse comme mythe et la jeunesse comme réalité. Bilan 1940-1944 ». Ce fut une erreur, écrit-il, de se détourner de l'engagement politique. Les mouvements ont échoué dans la formation civique, tout comme l'école. Il appelle à ce que les premiers se décident à « mener une action au service de l'État », et le mot d'ordre sera pris en compte par l'ACJF.

L'organisation, au prestige accru après son action pendant la guerre, a alors le vent en poupe, alors que se produit l'essor du Mouvement Républicain populaire (MRP), dont les élus viennent en grand nombre de l'ancienne association et des mouvements spécialisés. Son conseil fédéral de 1945 opte pour l' « action institutionnelle », le mouvement jouant un rôle de plateforme pour l'apprentissage de l'action institutionnelle commune aux mouvements spécialisés. Le rapport présenté au conseil fédéral de 1947 par René Rémond invite à une action collective dépassant les intérêts particuliers de chaque mouvement : on peut craindre en effet que l'ACJF ne soit que la « juxtaposition de cinq mouvements spécialisés » (JOC, JAC, JEC, JMC, JIC). L'action de l'ACJF au sein des plateformes d'État est restée peu coordonnée, l'organisation milite tout de même pour la reconnaissance du pluralisme associatif et la subvention aux mouvements confessionnels (où serait la neutralité si les seuls mouvements laïcs recevaient l'aide de l'État ?).

L'ACJF est cependant rapidement submergé par la JOC, la JAC et la JEC qui grandissent en

³⁴⁵ Cité par Cholvy, Gérard. *idem*, p.287.

³⁴⁶ Cité par Cholvy, Gérard, *idem*, p.288.

³⁴⁷ Mounier, Emanuel, *Esprit*, 20 novembre 1943.

s'autonomisant dans leurs champs respectifs. La décennie 1950-1960 est la belle époque du mouvement rural, la JAC et la JACF conduisent *La Révolution silencieuse des paysans*³⁴⁸, et deviennent des mouvements de masse : les congrès départementaux de 1960 rassemblent 500 000 participants. Ce développement et l'élargissement de la base de recrutement s'accompagnent en interne d'un soupçon de « politisation », voire de « marxisation larvée » à la JAC comme à la JEC. Le caractère religieux s'estompe ; l'abbé Guérin s'inquiète dès 1951 de la dérive « vers une action temporelle exclusive, déséquilibrée, », en quelque sorte une dérive du « mystique » au profit du « politique ». Cette orientation générale vers l'action institutionnelle marque une émancipation des laïcs, le discours devenant plus social et moins moral, provoquant de graves dysfonctionnements internes.

C'est finalement la JOC qui illustre le mieux cette « crise de croissance » et ce glissement du spirituel au temporel : en constant développement dans l'entre-deux guerres, la JOC paraît s'éloigner de son modèle initial, ce que plusieurs facteurs expliquent : l'engagement temporel alors privilégié, en réaction contre la génération précédente ; la séduction exercée par les militants communistes, les remous provoqués par la décision de l'épiscopat d'exclure les mouvements missionnaires des prêtres ouvriers, et plus largement un discrédit du catholicisme social ; alimenté par une forme de déception face au MRP³⁴⁹. Toujours est-il qu'en 1956 JOC et ACJF sont entrés dans une crise aiguë sur fond de mise en cause de la politisation, qui aboutit à une vague de démissions, scissions et cessations d'activités. L'action institutionnelle, si elle a été recherchée comme option de développement, est restée très limitée, ce qui ne doit pas masquer la dimension « mouvements de masse » de ces organisations qui a profondément marqué les actions d'éducation populaire³⁵⁰.

³⁴⁸ Comme l'écrivait l'un d'eux, Michel Debatisse, en 1963, qui fut le secrétaire général du mouvement de 1954 à 1957. Cité par Jacques Meunier, prêtre du diocèse de Saint-Denis, ancien militant de la JEC, communication : « La JEC, école d'ouverture à la vie militante et à une foi agissante » Journée d'étude, L'Action catholique spécialisée (1945-1965) Expériences de militants : JAC-MRJC, JEC, JIC, JMC, JOC, Pajep, Créteil, 7/12/2017.

³⁴⁹ C'est en 1954 qu'une fraction non négligeable des militants catholiques s'engage dans l'expérience Mendès-France et vote à gauche en 1956.

³⁵⁰ Ce que l'historien Jean-Pierre Rioux commente ainsi : « *Au patro, dans un mélange de jeux et de prières, d'auto-éducation et de loisirs collectifs, sous la houlette de vicaires qui savaient les règles du football et l'art de tirer les premiers paniers au basket, une action catholique, une action catholique a pris vie pour un demi-siècle. Et une éducation populaire s'enracine.* » (*Le Monde*, 7 septembre 1990).

c. Forces et limites de la stratégie institutionnelle

Face à l'instauration d'une structure administrative et dans un contexte de volonté politique de développement d'œuvres complémentaires à l'école, les associations et mouvements d'éducation populaire sont amenés à entrer en relation avec les pouvoirs publics. La trajectoire d'un mouvement comme Peuple et Culture³⁵¹ est à cet égard éclairante dans la dynamique des relations aux pouvoirs publics, et peut s'appliquer à de nombreux mouvements tels que la République des Jeunes ou les Francs et Franches Camarades. Le point nodal de cette interdépendance est que l'institutionnalisation est ici donnée par le groupe fondateur comme un objectif explicite.

Encadré 7 : Les quatre fondateurs de PEC

Joffre Dumazedier (1915-2002) : Avec Cacères, il est le détenteur de l'héritage « uriagiste » : de retour des maquis du Vercors et de Savoie, où ils animaient des équipes éducatives organisées par les uriagistes résistants, ils sont en août 1944 à Grenoble membres du comité départemental de Libération. C'est dans ce comité qu'ils fondent Peuple et Culture en novembre 1944, avec Paul Lengrand. Légitimé par son itinéraire d'uriagiste résistant et par ses diplômes universitaires, Dumazedier intègre le nouveau corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports. Il fait à cette époque un bref passage au PCF. En 1953, il est nommé attaché de recherches dans le laboratoire de sociologie de G. Friedmann. Il se maintient parallèlement président de Peuple et Culture, fonction qu'il occupera jusqu'en 1967.

Bénigno Cacères (1916-1991) : Autodidacte, fils d'émigré espagnol, menuisier de formation, il est resté secrétaire général de Peuple et Culture de 1947 à 1970 et en a été le président jusqu'en 1973. Mais il est aussi responsable de la production éditoriale du mouvement, assurée par Le Seuil 20. Il est donc à ce titre directeur de collection chez cet éditeur. Il enseigne par ailleurs au Centre de Formation de L'Éducation Surveillée de Vaucresson puis l'Institut des Sciences Sociales du Travail, où il entretient d'excellentes relations avec Marcel David, qui dirigera son

³⁵¹ Le choix de Peuple et Culture se justifie moins par tropisme régional que par la qualité du matériau archivistique, avec des fonds versés au PAJEP très riches sur la période de l'après-guerre, des possibilités de croisement avec les AD.38, et enfin par les riches témoignages des principaux acteurs recueillis par Jean-Pierre Saez, regroupés dans un recueil intitulé « Histoire et Mémoires » disponibles dans les fonds de PEC au PAJEP. AD.94. BB4374.

doctorat

Paul Lengrand (1910-2003) : Issu de la bourgeoisie moyenne, il est enseignant. Séduit par le communiste, il n'est toutefois pas encarté au PCF. S'il n'a pas participé au lancement de PEC, il est considéré comme fondateur dans la mesure où il apportait le travail du Centre d'Education Ouvrière, dont il est directeur. Il abandonne ses responsabilités dans le mouvement dès 1946 pour mener une carrière internationale, à l'université MacGill de Montréal d'abord, puis surtout à l'Unesco. Il reste cependant suffisamment proche de Peuple et Culture pour en reprendre la présidence de 1974 à 1981.

Joseph Rovin (1918-2004) : Il rejoint Peuple et Culture à son retour de déportation, où il s'était lié d'amitié avec Edmond Michelet. Né à Munich et d'origine juive, il est après-guerre historien et journaliste, spécialiste de l'Allemagne. Il collabore à *Témoignage Chrétien* et *Esprit* et milite activement pour le rapprochement franco-allemand. Collaborateur de l'UNESCO, il est chargé de la réorganisation des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire allemands dans la zone d'occupation française, et il participe à la création de l'Office franco-allemand pour la jeunesse. Il sera ensuite directeur du cabinet d'Edmond Michelet lorsque celui-ci exercera les fonctions de Garde des Sceaux au début de la cinquième République. Récemment, il était encore un des interlocuteurs privilégiés du chancelier Kohl. Comme Paul Lengrand, il n'appartient donc pas à la filiation uriagiste, mais comme Cacères, il est lié aux milieux chrétiens de gauche.

Il s'agit d'une véritable stratégie de production d'institutions éducatives propres, et non pas le prolongement d'un mouvement social. En ce sens, ce mouvement ne revendique pas une forme de spontanéité, mais bien une action déterminée dans le champ des institutions. Au point que l'on peut faire l'hypothèse avec Philippe Caillé que la stratégie institutionnelle serait une des marques de l'éducation populaire à la Libération³⁵².

La stratégie nationale

Le développement de l'association et son implantation dans le paysage local à partir de 1945

³⁵² Caillé, Philippe. « Éducation populaire et associations : l'exemple de "Peuple et Culture" de Haute-Savoie », *Agora débats/jeunesses*, 5, Les rapports entre générations en Europe, 1996, pp. 123-132.

doivent beaucoup aux propriétés sociales du groupe dirigeant, ancré dans le réseau uriagiste et affichant d'emblée une proximité avec les segments administratifs. Le témoignage de J. Dumazedier en donne un aperçu :

« JP. Saez : Comment étiez-vous perçu par les nouveaux pouvoirs ?

J.Dumazedier : Bien parce que c'était la Libération. Le pouvoir était alors constitué d'un regroupement de forces politiques, des communistes, des socialistes, des MRP favorisés par De Gaulle. Disons même que dans une certaine mesure, nous avons été bien perçus tant que nous restions soumis au pouvoir politique. J'ai été nommé tout de suite Inspecteur principal de la Jeunesse et de l'Éducation populaire dans l'académie de Grenoble. J'étais le plus jeune inspecteur principal de France. En même temps, je fondais PEC. Mes activités dans l'association étaient tolérées par l'administration, car j'étais haut fonctionnaire. Elles étaient même appréciées parce que PEC portait les idées de la Libération. Or, le gouvernement avait besoin de la production et de la diffusion des idées et d'un certain esprit de la Libération. »³⁵³

Le rapide développement de l'association née à Grenoble passe alors par la fondation d'associations à caractère départemental, avec notamment la création dès le 26 mars 1945 de Peuple et Culture de Haute-Savoie³⁵⁴. Une des particularités de Peuple et Culture est de s'être développé en tant que mouvement national à partir d'une ville de province. Fort de son implantation locale iséroise et alpine, le groupe dirigeant de l'association fait le choix dès 1947 de transférer son siège à Paris et. Une résolution d'abord dictée par les opportunités administratives d'après Bénigno Cacérès :

« Est-ce qu'on a eu tort de vouloir être une association nationale ? C'est un autre problème... mais les subventions, les contacts avec les administrations qui s'étaient remises en place, avec l'Inspection de la Jeunesse et des Sports, tout cela s'obtenait à Paris. On faisait le voyage

³⁵³ Propos recueillis par JP. Saez, voir *op cit*, p.37.

³⁵⁴ Action portée par notamment par Gabriel Monnet et Jean Le Veugle. Ce dernier, passé par Uriage, est nommé inspecteur de la jeunesse en 1945, puis est nommé directeur du Centre des Marquisats d'Annecy, à partir d'une initiative du Comité de Libération de Haute Savoie. Rattaché dès 1945 à l'Éducation nationale, le Centre d'éducation populaire des Marquisats est supprimé en 1951 et ses locaux transformés en MJC d'Annecy. De 1951 à 1953, il est directeur pédagogique à l'Institut National d'Éducation populaire de Marly. Puis de 1953 à 1954, il est détaché à l'UNESCO comme spécialiste du programme d'éducation des adultes, où il retrouve Paul Lengrand, autre membre fondateur de PEC.

Grenoble-Paris jusqu'à deux ou trois fois par semaine ! C'était intenable »³⁵⁵.

Outre la centralisation administrative, ce choix tient également – et peut être surtout – à la volonté des membres fondateurs de se rapprocher du Parti communiste. En 1946 à Grenoble, Peuple et Culture et le PCF entrent en conflit, et le parti menace de retirer leurs ouvriers du centre d'éducation ouvrière, méfiants notamment à l'égard du développement de la méthode de l'entraînement mental. Paul Lengrand rappelle que le PCF n'admettait pas la « *théorie des pôles, c'est-à-dire la possibilité d'appréhender une même question à partir de points de vue opposés. Ils n'admettaient pas non plus qu'on lutte contre la simplification, qu'on entraîne les gens à penser par eux-mêmes au moment où ils avaient eux pour mot d'ordre de mobiliser. Or quand on mobilise on ne raffine pas. Pour eux il s'agissait de grouper les forces militantes et non pas d'apprendre aux gens les vertus du doute, quel qu'il soit.* »³⁵⁶

Il voit donc dans la décision d'installer le siège de l'association à Paris une volonté de nouer des relations plus étroites avec le PCF, ce qu'il déplore en rappelant que : « *Le train de l'histoire, c'était le communisme de l'époque, et c'était à Paris qu'il fallait être pour côtoyer les gens qui étaient l'incarnation de l'Histoire.* »³⁵⁷ Peuple et culture, contrairement aux CEMEA, n'a jamais cherché à avoir une couverture territoriale, se présentant non pas comme « mouvement de masse » mais comme « mouvement de pensée » En recoupant sections locales, départementales et régionales, rappelons que PEC n'a jamais dépassé 3000 adhérents. Par rapport à ce petit nombre, son rôle dans l'histoire intellectuelle et culturelle de la France de l'après-guerre n'a pas été négligeable.³⁵⁸

La politique à l'ombre des partis

Si le problème du rapprochement et de l'adhésion au Parti communiste traversera en permanence les débats des militants de Peuple et Culture, l'association conserve son autonomie vis-à-vis du parti. Dans un texte publié dans « La lettre de Peuple et Culture » de février 1995,

³⁵⁵ Propos recueillis par Saez, Jean-Pierre, *op cit*, p.14

³⁵⁶ Propos recueillis par Jean-Pierre,, *op cit*, p.61.

³⁵⁷ Propos recueillis par Saez, Jean-Pierre, *op cit*, p.59.

³⁵⁸ « *Ce n'est pas un mouvement de masse comparable à la Ligue de l'Enseignement et cependant nous avons l'impression en regardant les fréquentations de nos stages en 1946-1947 que l'élite de tous les autres mouvements s'y donnait rendez-vous.* », affirme Joseph Rován.

Dumazedier rappelle que parmi les militants culturels de Peuple et Culture, le courant communiste, tout à fait légitime comme tous les autres, n'a jamais été le courant dominant, même s'il séduisait plusieurs des membres fondateurs.³⁵⁹ Les militants font valoir un rapport à la politique moins stratégique, au sens restreint d'ancré dans le jeu partisan, pour faire valoir une action plus large de transformation sociale et démocratique. Ainsi pour Gabriel Monnet³⁶⁰ :

« Notre action politique n'était pas du tout conceptualisée. On ne parlait pas de politique, mais c'est un fait, on se sentait quand même, naturellement, à gauche. (...) Je veux surtout dire que nous pensions agir au-dessus et en avant du politique ! »

S'exprime également dans les témoignages une certaine forme de rejet de la politique comme d'une activité impropre, étriquée, au profit d'une activité culturelle aux vertus plus universelles, que l'on retrouve par exemple chez Bénigno Cacérés :

« Les politiques ? Je crois même qu'au fond de nous-mêmes, nous avons conscience que, dans une certaine mesure, nous nous égarions dans un endroit où nous ne peserions pas lourd du point de vue du pouvoir, mais nous avons l'espoir de peser du point de vue de l'esprit... Je crois que très consciemment nous avons choisi cette voie-là. (...) La majorité des personnes qui ont travaillé dans l'éducation populaire à la Libération n'ont pas pris, volontairement, des responsabilités politiques. Ils ne se sont pas présentés aux élections municipales ou à la députation. Sur Grenoble, si Dumazedier ou Cacérés s'étaient présentés aux élections pour prendre cet exemple, ils auraient été élus, parce qu'on était connus, ont été des « héros », etc. Nous ne l'avons pas fait. Nous avons laissé le champ politique et le champ syndical aux autres. »³⁶¹

Le choix de rester en dehors de l'arène partisane résulte d'un compromis instable, marqué par une orientation militante - la volonté de faire œuvre politique au sens large - et par un impératif

³⁵⁹ Il précise par ailleurs « Moi, j'avais une sympathie nette pour le PC qui avait fait beaucoup de choses dans la clandestinité. Ça me rendait un peu suspect aux yeux des socialistes qui étaient au pouvoir, modérément il faut dire. Mais j'étais aussi et surtout suspect aux yeux des éléments communistes eux-mêmes qui n'étaient pas du tout d'accord avec l'orientation d'un mouvement comme le nôtre, largement ouvert à la culture et voulant en faire sa dynamique, sa politique. Il y a toujours eu une volonté de réduire cette liberté aux mots d'ordre de l'idéologie du jour, pour des raisons électorales, au profit de ce qu'on appelait à ce moment-là le mouvement de masse. Il fallait augmenter la clientèle du PC. Je ne voulais pas jouer un tel jeu. » p.38.

³⁶⁰ Propos recueillis par Saez, Jean-Pierre, op cit, p.76

³⁶¹ Propos recueillis par Saez, Jean-Pierre, op cit, p.13.

d'audience et de rayonnement, en fédérant des groupes militants larges des catholiques sociaux aux communistes. L'autonomie relative vis-à-vis des partis permet enfin de rester dans le giron de l'éducation populaire agréée, et d'entretenir la collaboration avec les pouvoirs publics. La suspicion gouvernementale persistante à l'égard de l'influence du PCF y joue pour beaucoup.³⁶² Les avantages matériels procurés par les pouvoirs publics restent recherchés : c'est la position défendue notamment par Joseph Rován, qui préconise une politique de relations étroites avec les pouvoirs publics :

« Moi, tout en maintenant avec beaucoup de rigueur l'idée de l'autonomie des mouvements, j'ai considéré qu'une telle coopération avec les services publics n'était pas dangereuse et qu'elle nous laissait parfaitement la possibilité d'utiliser les moyens publics pour ce qui était notre but. Notre but, qui ne consistait pas en une action politique au sens où l'entendent les partis politiques, était une action de transformation démocratique des conditions de la vie culturelle sur laquelle de larges convergences pouvaient se réaliser. »

La relation à l'État répond donc à une opportunité dans la mise à disposition de moyens, rendue possible par la « convergence » relative des projets, ou du moins d'une compatibilité des visions de l'action associative. Ainsi, Peuple et Culture agit en dehors et au sein des institutions afin de se donner les moyens d'influencer la société. Cette dernière peut d'autant plus y prétendre qu'elle dispose, par ses connexions avec le réseau uriagiste et par les positions socioprofessionnelles de ses leaders, d'un accès direct à certaines sphères dirigeantes. Cette caractéristique s'accroît dans les années 1950, avec une stratégie d'investissement du champ de

³⁶² Joseph Rován : *« Ce problème s'était posé bien plus tôt, en 1950, à l'époque où la question des rapports avec le PC était extrêmement sensible. Le responsable socialiste de Corrèze, Monsieur Champeix qui est devenu ensuite un des grands porte-parole de l'Union de la Gauche avait dénoncé PEC au Ministère de la Jeunesse comme étant un mouvement communiste. Il avait protesté contre le fait que nous eussions reçu des subventions. Alors, le Ministre nous a convoqué, Dumazedier, Caceres et moi, et nous a dit : « Voilà, Monsieur Champeix nous dit que, etc. ... qu'est ce que vous avez à dire ? On m'avait chargé de la réponse parce que les deux autres avaient été communistes. J'ai donc répliqué : « Monsieur le Ministre, premièrement j'ai honte pour vous que nous ayons à répondre à cette question parce que vous nous donnez des subventions, bien faibles d'ailleurs, pour développer une action d'Éducation populaire. Ou cette action est bonne et vous nous donnez de l'argent, ou bien elle est mauvaise du point de vue de l'Éducation populaire, et vous avez alors tort de perdre vous sous avec nous, mais en tous cas le fait que nous soyons communistes, socialistes ou MRP n'a aucun rapport avec l'action éducative que nous devons mener. Ceci dit, en plus, ce n'est pas vrai puisque si certains d'entre nous sont communistes, d'autres sont du parti de Monsieur Champeix et moi je suis le collaborateur d'un homme politique gaulliste bien connu. » »*. Propos recueillis par Saez, Jean-Pierre, *op cit*, p.109 ;

la formation professionnelle³⁶³, mais également des réalisations quant au rapprochement aux organismes internationaux tels que l'OCDE ou l'UNESCO (où Paul Lengrand restera délégué plus de deux décennies). Jean François Chosson conclut ainsi qu'à la fin des années cinquante, le mouvement constitue un groupe de pression politique qui intervient sur le plan local et national pour promouvoir des réformes et formuler des propositions dans le domaine de la formation des adultes et de l'action culturelle, au point de constituer « *un véritable pouvoir culturel indépendant des partis et des syndicats* »³⁶⁴

d. Parler d'une seule voix ? Les difficiles tentatives de coordination

L'UPOJ : faire front commun

Dès la fin de la Seconde guerre mondiale, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ont tenté de se structurer afin de parler d'une seule voix face aux pouvoirs publics. A cet égard, la constitution de l'Union Patriotique des Organisations de Jeunesse (UPOJ)³⁶⁵ représente une structure de coordination à visée corporatiste : l'objectif affiché est de faire un front commun aux mouvements de jeunesse, qui surmontent provisoirement leur méfiance préconçue. Ainsi le 27 décembre 1944, les associations des Forces unies de la jeunesse patriotique et du Conseil privé des grands mouvements s'unissent pour créer l'UPOJ. Le Conseil privé des grands mouvements était né pendant la Seconde Guerre mondiale et rassemblait l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF), le Comité inter mouvements protestants et le scoutisme non israélite. Les FUJP créées à la même période regroupaient plusieurs organisations de jeunesse engagées dans la résistance. Les jeunes communistes y jouaient un rôle important, on y retrouvait aussi des groupes de jeunes chrétiens résistants³⁶⁶.

³⁶³ Troger, Vincent. « De l'éducation populaire à la formation professionnelle, l'action de "Peuple et Culture" », *Sociétés contemporaines* N°35, 1999. pp.19-42.

³⁶⁴ Chosson, Jean-François (dir.). *Peuple et culture, 50 ans d'innovations au service de l'éducation populaire*, Paris, Peuple et culture, 1995.

³⁶⁵ Les archives de l'UPOJ ont fait d'un versement aux Archives nationales, mais demeurent non communicables en raison de leur état matériel AN.19880437/1. Idem pour le Conseil Français des mouvements de jeunesse (AN. 19870441/52). Nous retrouvons la trace de ces groupements et de leurs activités par les archives privées, notamment celles des mouvements de scoutisme au PAJEP, ainsi que dans le fonds Maurice Tadier AN. 20140183/24.

³⁶⁶ Historique reconstitué à partir du *Guide des sources* du PAJEP.

D'après la charte constitutive signée dans les bureaux du Scoutisme français, l'objectif de l'UPOJ est d'établir une coopération plus efficace entre les organisations de jeunesse et de mettre au point un programme d'actions diversifiées. Les bases d'accord signées fin 1944³⁶⁷ (voir annexe 9) présentent l'UPOJ comme une union de caractère strictement fédératif qui regroupe des organisations de jeunesse, et précise ses visées :

« L'Union est privée, indépendante de l'État. Son but est d'étudier et de proposer aux Pouvoirs Publics les mesures nécessaires pour transformer les conditions de vie des jeunes afin de les rendre plus humaines.

Dans leur volonté de servir le pays, les organisations de l'Union examineront ensemble les formes et les modalités de services qui pourront être, selon les cas, communs ou coordonnés.

L'Union ne prétend au monopole ni des services, ni de la représentation des jeunes auprès des Pouvoirs Publics. »

Dans cette fédération collaborent communistes, laïcs et chrétiens – les derniers cités semblent en avoir été les membres les plus actifs – dans la défense d'une « jeunesse unie », contre toute tentative de « jeunesse unique » à craindre sous le gouvernement de Pétain. Face à cette menace, elles pratiquent des alliances malgré leurs clivages et rivalités, dans une logique qualifiée par Françoise Tétard de « fédéralisme défensif ».³⁶⁸ La revitalisation de la jeunesse et la défense des idéaux démocratiques au sens large sont mis en avant, le vocable d'éducation populaire s'effaçant au profit des « *jeunes* ». Il est à noter la pluralité du spectre associatif couvert par l'UPOJ, qui regroupe des mouvements de jeunesse laïcs, confessionnels et politiques :

³⁶⁷ Archives de Maurice Tadier, *idem*.

³⁶⁸ Tétard, Françoise, *op cit*, p.112.

Encadré 8 : Organisations de jeunesse participant à l'UPOJ

- Scoutisme français
- Fédération Française des Eclaireuses
- Eclaireurs de France
- Eclaireurs Unionistes de France
- Scouts de France
- Guides de France
- Eclaireurs Israélites de France
- Conseil Protestant de la Jeunesse
- Conseil de la Jeunesse Juive
- Mouvement Unis des Auberges de la Jeunesse
- Francs Camarades
- Mouvements Féminins de Jeunesse Catholique
- Jeunesse Agricole Chrétienne Féminine
- Jeunesse Etudiante Chrétienne Féminine
- Fédération Française des Associations d'Etudiantes Catholiques
- Jeunesse Indépendante Chrétienne Féminine
- Fédération des Patronages Catholiques des Jeunes Filles de France
- Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine
- Jeunes Filles Catholiques de la Société
- Jeunes Urbaines
- Noël
- Association catholique de la Jeunesse Française
- Jeunesse Agricole Chrétienne
- Jeunesse Etudiante Chrétienne
- Jeunesse Indépendante Chrétienne
- Jeunesse Maritime Chrétienne
- Jeunesse Ouvrière Chrétienne
- Fédération Française des Etudiants Catholiques
- Cœurs Vaillants et Ames Vaillantes
- Fédération Gymnique et Sportive des Patronages de France
- Fédération des Jeunesses Communistes de France
- Jeunes de la Libération Nationale
- Organisation Civile et Militaire des Jeunes
- Front Patriotique de la Jeunesse
- Nouvelle Jeunesse Française
- Union de la Jeunesse Juive
- Union des Jeunes Filles Patriotes
- Jeunes Paysans Patriotes
- Union des Etudiants Patriotes
- Sport Libre
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail

La mise sur pied de cette organisation et l'élaboration de ses objectifs attestent de la visée stratégique des acteurs dans leur tentative de structuration comme interlocuteur unique de l'État, avec pour enjeu sous-jacent la représentation de la jeunesse. Néanmoins, cette union fragile se heurte aux divergences de vues : il n'y eut pas d'accord pour trouver un responsable unique, même si un compromis finit par être trouvé. Il y eut ainsi deux secrétaires, un de l'ACJF et un de la Jeunesse communiste et un comité exécutif fut mis en place, dans lequel les décisions ne pouvaient être prises qu'à l'unanimité. L'UPOJ disparaît peu après 1947, de façon concomitante à l'éclatement du tripartisme gouvernemental et à la mise à l'écart des jeunes politiques. Son échec relatif traduit autant la prégnance des clivages idéologiques et politiques que la difficulté de la définition d'un intérêt commun aux mouvements de jeunesse.

En rangs dispersés

On observe dès lors, si l'on s'en tient toujours aux tentatives de structurations corporatistes, un clair mouvement de dispersion. En 1947 est créé le Comité français de la jeunesse démocratique (CFJD) d'obédience communiste, puis en 1949 le Conseil français des mouvements de jeunesse, regroupant les mouvements confessionnels et enfin le Front laïque de la jeunesse (FLJ) la même année. Leurs activités semblent être restées embryonnaires. Il en est de même pour le Comité de coordination des organisations laïques de jeunesse et d'éducation populaire (CCOLJEP) monté en 1954. A l'image de ce Comité - dont nous trouvons trace des activités à travers des archives de certains de ses membres (Francas, CEMEA, PEC, entre autres) - il s'agit d'un groupement de fait et non d'une association, représentant une alliance de circonstance entre représentants d'un camp, ici laïc.

La défense des intérêts des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire s'articule donc essentiellement, de Libération et jusqu'à l'instauration de la Vème République, sur des réseaux lâches et instables, aux frontières floues qui traversent ou transcendent les organisations. Surtout, leur absence de rapport – en tant que groupements - avec les segments administratifs centraux ou locaux laisse à penser que les relations nouées entre l'État et les associations se déclinent au cas par cas et selon des modalités distinctes. Le faible niveau de structuration interne aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ainsi que leur capacité modérée de concertation et de mobilisation contrarie pour partie leur institutionnalisation, ou du moins

laisse une marge de manœuvre importante à l'État dans la définition des politiques publiques en matière de jeunesse et d'éducation populaire.

2) Encadrer l'éducation populaire : une logique matricielle de formation des cadres

a. *L'héritage de Vichy : les écoles de cadres*

Un bref retour en arrière s'impose pour déplier les ambivalences de l'institutionnalisation de l'éducation populaire à la Libération. Sous Vichy, une politique de la jeunesse ne pouvant se mener sans cadres, le Secrétariat Général à la Jeunesse reprend les initiatives antérieures des mouvements de jeunesse (scoutisme, Équipes Sociales et Auberges de jeunesse notamment) et crée des Écoles de Cadres. Délégué Régional à la Jeunesse en zone nord, Jean Jousselin crée un vaste réseau d'écoles, et Pierre Dunoyer de Segonzac fonde à Uriage l'école nationale des Cadres. Une École Nationale de Cadres féminine est ouverte à Écully en liaison avec les responsables de la JOCF. Les mouvements de jeunesse gèrent directement 19 écoles avec le soutien financier du Secrétariat Général. Les Scouts de France disposent de cinq centres, les Éclaireurs de France de trois, les Éclaireurs Unionistes trois également et la JOC quatre.

Le Secrétariat Général à la Jeunesse a également besoin de cadres pour assurer les responsabilités du fonctionnement des structures qu'il crée : Maisons de Jeunes, Compagnons, Chantiers de Jeunesse, Centres de Jeunesse... La visée de former des élites est clairement affichée, et le Secrétariat Général à la Jeunesse se montre particulièrement favorable à l'École Nationale des Cadres d'Uriage car « *elle domine l'ensemble des Écoles Régionales, forme leurs cadres, et par là leur sert de modèle* ». ³⁶⁹ Uriage constitue à la fois le sommet et le modèle, visant à dégager une nouvelle élite de « chefs » destinés à prendre en charge une éducation régénérée.

³⁶⁹ Chaque session regroupe 125 stagiaires dont la moitié a appartenu à un mouvement de jeunesse. Ils devront diriger des Écoles Régionales de Cadres ou prendre la responsabilité de services extérieurs du SGJ. « Les sessions normales constituent un stage obligatoire pour les futurs Chefs de jeunesse et en particulier pour les cadres du Secrétariat Général ». AN. F/44/2.

L'école des cadres d'Uriage et la « pédagogie de l'homme nouveau »

L'expérience de l'école des cadres d'Uriage nous intéresse à plusieurs titres : sur un plan mineur pour sa trace dans l'imaginaire collectif (« Uriage » occupe une place de choix dans la mythologie de l'éducation populaire), ensuite pour la force de son réseau, enfin et surtout pour l'empreinte laissée dans la formation des cadres et dans l'amorce de professionnalisation de l'éducation populaire³⁷⁰. L'École des cadres d'Uriage existe depuis le 16 septembre 1940, et devient « École nationale des cadres de la jeunesse » par un texte de l'État français du 7 décembre 1940. Sous ce nom, elle poursuit pendant 2 ans, sous l'autorité du Secrétariat Général à la jeunesse du gouvernement de Vichy, une activité de formation et d'étude dont le rayonnement a largement dépassé les milieux de jeunesse ; jusqu'à sa suppression décidée en décembre 1942 par le gouvernement Laval. L'expérience a été brève mais décisive et a suscité, pendant la guerre comme après la Libération, les appréciations les plus contradictoires : institution officielle de Vichy (et fournissant au régime un alibi, pensent les uns), l'École a été aussi un foyer d'opposition à la collaboration (et donc une antichambre de la Résistance, pensent les autres).

Cette communauté éducative originale constitue un laboratoire de recherches civiques et sociales autant que d'expériences pédagogiques, avec pour ambition d'élaborer une « troisième voie » autour d'un humanisme révolutionnaire d'inspiration chrétienne et personnaliste.³⁷¹ René Rémond rappelle qu'Uriage a été une aventure spirituelle et pareillement pluraliste : certes l'inspiration religieuse y prédomine. L'esprit d'Uriage, personnaliste et communautaire, emprunte au christianisme : beaucoup y ont fait l'apprentissage de la responsabilité et acquis la conviction de l'engagement dans des organisations de mouvance catholique. Mais des incroyants, des agnostiques, des représentants de l'humanisme laïc et rationaliste aussi s'y trouvèrent à l'aise. Uriage s'inspire largement des pédagogies actives, et se réfère plus

³⁷⁰ Notre ambition n'est pas de retracer l'histoire de cette école et du mouvement intellectuel qui en est issu. Consécutive aux polémiques soulevées dans les années 1980 autour des livres de Bernard-Henry Lévy, *L'idéologie française* et de Pierre Bitoun, *Les hommes d'Uriage*, la thèse de Bernard Comte soutenue en 1986, *L'École nationale des cadres d'Uriage*, publiée sous le titre *Uriage, une utopie combattante* (1991) forme une somme sur laquelle s'appuyer solidement. Voir Comte, Bernard. *Uriage, une utopie combattante L'école des cadres d'Uriage, 1940-1942*, Fayard, 1991.

³⁷¹ Comte, Bernard. *idem*, p.13.

largement à une vision élitiste en exaltant des valeurs aristocratiques : sens de l'honneur, mépris de l'argent, culte de l'héroïsme...³⁷² Le travail de l' « équipe » est garanti par personnalité du « chef » : ce dernier symbolise une éthique commune dont la loyauté, l'énergie et le service désintéressé d'une mission collective forment les valeurs maîtresses. Autour de cette fidélité à une règle et par la pratique d'un « style de vie » (s'adresser à « l'homme total »), l'équipe d'Uriage s'est donnée la mission de former des hommes et surtout, chefs ou cadres, des membres des élites futures.

Les élites nouvelles dont l'équipe d'Uriage souhaite faire la promotion seront issues de toutes les classes sociales et représenteront l'« excellence » sous toutes ses formes, et pas seulement celle du diplôme ou du savoir-faire. Les élites populaires, les élites de rayonnement et de civilisation, auxquelles la « somme » donne une place majeure à côté des élites de commandement et d'encadrement, s'opposent à une caste technocratique. L'excellence des élites sociales repose sur leur connaissance d'un milieu humain, leur capacité d'exprimer les aspirations de ses membres tout en les éduquant afin d'assurer leur promotion. Les élites de civilisation - artistes, savants et guides spirituels – « *se distinguent par leur aptitude à créer, à exprimer les problèmes ou donner forme aux expériences et à la sensibilité de leur époque* »³⁷³. Ce projet de formation d'individus responsables, le plus souvent bénévoles sera, longtemps après la Libération, une des caractéristiques des formations de Jeunesse et Sports, qui ambitionne de dépasser la simple acquisition technique et les moyens de la retransmettre mais aussi la volonté de conduire les stagiaires à la libération intellectuelle et sociale. Uriage et les écoles régionales ont formé des cadres aux idées novatrices, et montré qu'une administration d'État peut, via les mouvements de jeunesse et leurs écoles de cadres, apporter à la société ce que le système scolaire peine à mettre en œuvre.³⁷⁴

La dynamique d'un réseau

L'école nationale des cadres d'Uriage ainsi que les écoles régionales de cadres agissent historiquement comme de véritables pépinières de cadres. L'appréciation de l'influence du réseau uriagiste a été soumise à des controverses intellectuelles importantes (Bourdieu et

³⁷² Comte, Bernard. *idem*, p.11.

³⁷³ Comte, Bernard, *op.cit.*, p.556.

³⁷⁴ M. Heluwaert, *op.cit.*, pp.423-424.

Bolstanski y ont vu notamment un des lieux de production de l'idéologie dominante)³⁷⁵. La liste de ceux qui sont passés par Uriage est prestigieuse. Elle comprend des personnalités diverses qui occuperont ensuite des positions de responsabilités souvent éminentes dans les secteurs les plus divers : haute administration, politique, université, économie, animation culturelle, presse... et dans des directions d'esprit fort variées. Parmi les 3000 stagiaires et animateurs d'Uriage, on peut rappeler les noms d'Hubert Beuve-Méry, du journaliste Jean-Marie Domenach, des hauts-fonctionnaires Paul Delouvrier et Simon Nora, du ministre Jean-Marcel Jeanneney, du sociologue Chombart de Lauwe, du cinéaste Yves Robert, de Joffre Dumazedier et de Bénigno Cacérés...

Après Uriage, rappelle Bernard Comte, beaucoup s'étaient engagés, dans les entreprises, les administrations et au Plan, dans l'œuvre de modernisation économique dont ils contribuaient à fixer les orientations. Les plus nombreux ont développé des initiatives dans le secteur éducatif et culturel, où ils ont occupé des positions d'influence : études sociologiques, culture populaire, vie associative, presse, groupes et organes de réflexion pour les militants de l'action communautaire. « *Aussi l'expérience d'Uriage et le réseau de ses acteurs ont-ils pu apparaître comme un des foyers où s'est élaboré le nouvel esprit des cadres de la nation après la Libération et jusque sous la Vème République dans sa période gaullienne* »³⁷⁶ appuie-t-il.

Vincent Troger abonde dans ce sens, et situe plus largement le réseau « uriagiste » dans une nébuleuse vaste d'acteurs en recherche d'une « troisième voie ».³⁷⁷ Sans être réunis dans une

³⁷⁵ Ils y voient la rencontre et la fusion de deux courants de la bourgeoisie réformiste et moderniste : celui des intellectuels non-conformistes à la recherche d'une révolution totale d'inspiration spirituelle, et celui des techniciens ou technocrates – ingénieurs, économistes et hauts-fonctionnaires soucieux de moderniser l'économie par la rationalisation et la planification. Voir Bourdieu, Pierre, et Bolstanski, Luc. « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.2, n°2-3, juin 1976. Bernard Comte appelle à éviter la tentation réductrice de n'étudier que la « doctrine » d'Uriage en en faisant un moment de la production idéologique des couches dirigeantes. Pour lui, l'équipe d'Uriage a développé ses idées dans le cadre d'une expérience collective intensément vécue, et l'on ne peut en rendre compte sans se référer aux intentions, aux circonstances et aux réalisations qui ont marqué cette expérience. B. Comte, *op.cit.* p.559.

³⁷⁶ Comte, Bernard. *op.cit.*, p.14.

³⁷⁷ Troger, Vincent, *op.cit.*

amicale ou une association, ces « marginaux sécants »³⁷⁸ sont restés après les guerres fidèles à l'esprit d'Uriage et à l'authenticité des relations qu'ils avaient nouées dans le contexte particulier de l'Occupation et de la Résistance, nouant des interdépendances étroites.³⁷⁹ Si ces cadres imprègnent des sphères d'influence diverses, leur ancrage dans les milieux associatifs, dans les mouvements de jeunesse et dans l'administration naissante de la jeunesse et des sports est particulièrement saillant.

b. Former des « élites populaires »

Des Écoles de cadres aux centres d'éducation populaire

A la Libération et dans l'après-guerre, on retrouve une nouvelle fois avec les Centres éducatifs – aussi dénommés Centres d'éducation populaire – la volonté étatique de s'appuyer sur des réalisations menées sous Vichy tout en en détournant l'esprit vers un mode de fonctionnement conforme aux idéaux de la reconstruction. En instituant dès 1944 des Centres d'éducation populaire qui sont des établissements d'État, celui-ci entend donner un moyen à la fois souple et efficace de combler une lacune que l'expérience d'avant-guerre avait rendu évidente : la formation des cadres. On dénombre 18 Centres d'éducation populaire en 1945, qui recourent à peu près le découpage des académies de l'Éducation nationale³⁸⁰. Ces centres sont, selon le décret paru au Journal Officiel, « destinés à permettre l'organisation de stages pour l'information et l'organisation des agents relevant de la direction des mouvements de jeunesse

³⁷⁸ Or nombre des anciens d'Uriage, à l'exemple de ceux cités ci-dessus, se trouvent bien dans cette position : sans être nécessairement membre de l'establishment des organisations dans lesquelles ils travaillent, ils en sont au moins proches. Ils peuvent donc faire profiter le réseau « uriagiste », et au-delà la nébuleuse « troisième voie », des sources d'information que constituent leurs milieux professionnels. En retour, leurs relations avec ce réseau constituent un capital social dans le cadre de leurs activités professionnelles.

³⁷⁹ Un exemple, cité par Paul Delouvrier dans le livre de Pierre Bitoun, illustre la nature de leurs relations : chargé en 1961 par le général De Gaulle de prendre en charge l'aménagement de la région parisienne, Paul Delouvrier fait immédiatement appel à Chombart de Lauwe comme expert, lequel demande en échange un financement de ses recherches. Voir Bitoun, Pierre. *op.cit.*, p.223.

³⁸⁰ Une ordonnance en date du 31 mars 1945 prévoit l'ouverture de dix-huit centres d'éducation populaire. AN. F/44/52.

et d'éducation populaire, des animateurs d'éducation populaire ». ³⁸¹ Ils sont donc appelés à former aussi bien les cadres de l'État que les cadres associatifs. Dans une note en date de 1947, André Basdevant souligne le besoin grandissant de préparation d'animateurs qualifiés d'éducation populaire, auquel répond le déploiement des dits Centres d'éducation populaire, mis à disposition des associations et mouvements de jeunesse ³⁸². Il précise :

« Par-là est rejetée cette idée de faire lever une génération de « Chefs » dans la jeunesse, idée, qui, même libérée de ce qui pourrait s'attacher à elle d'idéologie totalitaire, est une absurdité. Il ne s'agit pas de former des cadres pour la Nation en quelques semaines ou en quelques jours, en faisant manier une pelle, en donnant un comprimé d'une doctrine politique standard et en chantant quelques chants folkloriques, voire en usant de marionnettes ou d'un pipeau. En France, les cadres de la Nation se forment dans les Facultés, dans les grandes écoles. Ceux qui n'ont pu fréquenter ces établissements ont acquis leur maturité pour une longue action professionnelle, syndicale ou administrative, en un mot, dans la vie. Pour être plus simple et plus humble, le but des Centres d'Éducation populaire n'est pourtant pas seulement de créer quelques amuseurs de plus, quelques personnages qui fassent passer le temps à la jeunesse, sans danger pour les adultes ou qui détournent les adultes d'une action politique ou sociale pour le plus grand repos des gouvernements en place. »

André Basdevant insiste au contraire sur la latitude laissée aux mouvements dans la formation de leurs cadres – sur un mode qui reste proche de la formation des enseignants – où tout repose sur l'adhésion aux idéaux humanistes. Ces centres doivent alors permettre *« de prendre une plus haute conscience de son rôle dans la société et dans le pays, de créer le besoin de contribuer à la mesure de ses moyens »*, en bref de contribuer à la formation de l'homme et du citoyen. Sur un plan pratique, les Centres d'éducation populaire n'ont pas d'encadrement fixe, en dehors de l'économiste et du directeur. Ce dernier dirige certains stages avec l'aide des instructeurs nationaux ou de personnalités qu'il choisit (professeurs, bibliothécaires, critiques d'art ou de cinéma, ou de théâtre – artistes, etc). Dans d'autres stages il accueille une équipe composée (sous son contrôle) par l'association autorisée à faire le stage et dont il vérifie le

³⁸¹ On notera au passage que, dès cette époque, apparaît le terme « animateurs d'éducation populaire ». Il commence à être employé à la place de celui de « cadre », utilisé auparavant par le régime de Vichy et trop connoté.

³⁸² AN. F/44/52.

programme – avec une place prépondérante pour les CEMEA.³⁸³ La plupart de ces établissements deviendront ensuite Centres régionaux d'éducation populaire, puis Centres régionaux d'éducation populaire et sportive (CREPS).

Parmi ces centres, l'ancien château du Val Fleury sur le site de Marly-le-Roi joue un rôle à part : ³⁸⁴ « château du social »³⁸⁵, incontestable lieu de mémoire de l'éducation populaire³⁸⁶, il est appelé dans un premier temps à devenir Centre national d'éducation populaire. Avec les CREPS, ils constituent les bases d'intervention des instructeurs nationaux où s'organisent des formations - à leur initiative ou à la demande d'associations – ainsi que certains des stages de réalisation. Le Centre national d'éducation populaire devient l'institut national d'éducation populaire par décret du 5 septembre 1953, en même temps que l'Institut national des sports (INSEP) et quinze centres régionaux d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire (les CREPS). Ils sont placés dans le cadre de la direction de la Jeunesse et des Sports, de ses services d'enseignement, du ministère de l'Éducation nationale.

On retrouve dans leurs attributions les prérogatives précédemment exposées : « *l'enseignement des disciplines et activités ainsi que l'ensemble des recherches se rapportant à l'éducation physique, au sport, à l'éducation populaire et aux colonies de vacances. Ils assurent également la formation et le perfectionnement des cadres* »³⁸⁷. L'INEP – institut sur lequel nous aurons à revenir (chapitre 5.) – joue dans un premier temps un rôle essentiel dans le développement des activités de formation.³⁸⁸ Il s'affirme également comme « *creuset des méthodes d'éducation populaire et des méthodes d'enquête sociale* » selon une note de 1959, présentant l'institut public comme un centre de recherches où les éducateurs, les membres des groupements de

³⁸³ En 1946, 120 000 journées de stages ont été réalisées (dont 50 000 consacrées à la formation des cadres de colonies de vacances). 134 000 en 1947. Suite aux compressions budgétaires, ce nombre décroît provisoirement avant de connaître une progression constante à partir de 1949, accompagnant le mouvement de professionnalisation de l'éducation populaire.

³⁸⁴ Par décret n° 45-2357, en date du 17 octobre 1945 est créé le Centre national d'éducation populaire de Marly-le-Roi.

³⁸⁵ Voir Boussion, Samuel et Gardet, Mathias. (dir.). *Les châteaux du social*, Paris, Beauchesne, 2010.

³⁸⁶ Voir à cet égard : J.C Richez, « L'INJEP et l'éducation populaire, dans toutes leurs histoires », in *Vie Sociale*, 2009/4.

³⁸⁷ Richez, Jean-Claude, *idem*, p.23

³⁸⁸ En 1956, 15 160 stagiaires ont été accueillis à l'INEP ; Sur les vingt-huit stages dont nous possédons le compte rendu, deux tiers sont organisés par Jeunesse et sports. Parmi le tiers restant, nous retrouvons comme organisateurs, les grandes fédérations d'éducation populaire, Ligue de l'enseignement, FUAJ, Maison des jeunes, UFCV, CEMEA, mais aussi la Fédération française des cinéclubs ou la Mutualité agricole.

jeunesse, des organismes ou privés « *peuvent se réunir pour collaborer dans l'étude théorique et pratique des problèmes de culture ou de jeunesse ou pour confronter les résultats de leur expériences pédagogiques ou sociales* ».

La stratégie politique de l' « avant-garde éclairée »

Le précédent des écoles de cadres de Vichy joue un rôle important dans l'imprégnation d'une idée qui domine l'évolution ultérieure : l'accès à une responsabilité suppose une formation. Sous Vichy l'idéologie était prioritaire, l'aspect technique de la formation était entièrement subordonné à la Révolution nationale pour faire advenir des « chefs »³⁸⁹. Mais l'idée qu' « être cadre »³⁹⁰ suppose une formation a connu une longue postérité. L'idéologie a disparu, ou peut-être s'est-elle seulement estompée ; la légitimation de la formation, son imposition comme préalable à la prise de responsabilités nouvelles demeure. La Libération consacre cette recherche de nouvelles élites, marquée de la volonté de promouvoir enfin des élites au pluriel, ancrées dans chaque milieu social, qui équilibreront la tension entre toutes les classes et qui, à terme, régèneront l'État républicain, en somme « *des élites régénérées par le peuple réveillé* »³⁹¹.

La Résistance, avec tous ses espoirs de relance du pays, devient le meilleur critère de légitimation des aspirants aux fonctions de cadres, la référence fondatrice et le label indispensable pour entamer une carrière. Ainsi, la République des résistants offre incontestablement un nouveau champ d'action à des hommes et des femmes « neufs », et les archives des mouvements d'éducation populaire attestent de l'investissement important des réseaux de la Résistance dans le secteur. Nous avons déjà souligné longuement l'exemple de

³⁸⁹ « Chefs » - De fait, l'idée de chef comporte une dimension hiérarchique et élitiste – largement revendiquée – refusée uniquement par quelques mouvements, notamment les auberges de jeunesse et leurs clubs d'usagers

³⁹⁰ Etymologiquement, emprunte au vocabulaire militaire : « ensemble des officiers et des sous-officiers qui dirigent les soldats d'un corps de troupe » (*Le Robert*, 2005) – « ensemble des officiers et des gradés d'une troupe militaire qui en forment le noyau » (*Larousse*, 1948). Si le terme de « cadre » se popularise dans les années 1930, c'est à la Libération qu'il est reconnu comme catégorie juridique et statistique, via la création en 1944 de la CGC (Confédération générale des cadres). Voir Boltanski, Luc. *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, les Editions de minuit, 1982.

³⁹¹ Jean Pierre Rioux évoque même : « *des élites de service, des élites communautaires, capables de faire entrer derrière elles les masses en politique, de vivifier la société et d'inventer un autre État* ». Voir Rioux, Jean Pierre. « La flamme et la raison », *Les Cahiers de l'animation* 57-58, pp.41-42.

Peuple et Culture et de ses dirigeants ; son manifeste illustre les aspirations de formations de cadres, ici cadres de la culture populaire :

« La France souffre dans toutes ses entreprises d'un manque de cadres. Aucun domaine n'est aussi dépourvu que l'éducation populaire. Il a connu plus de bricoleurs que de techniciens. Il a servi de refuge à un grand nombre de jeunes, mal orientés par certains mouvements, désaxés par la guerre. Les uns sont à éliminer ; les autres doivent être rééduqués et reclassés. Tous ceux qui ont le sens de l'éducation de la jeunesse, de l'éducation populaire doivent s'imposer un sérieux apprentissage. Il est à souhaiter que l'État ne se borne pas à mettre des Centres éducatifs à la disposition des mouvements et organisations diverses. Il a institué des écoles pour les moniteurs, les professeurs, les instituteurs. Pourquoi les techniciens de l'éducation populaire ne bénéficieraient-ils pas un jour des mêmes avantages ? »

Fonder la République sur les « nouvelles couches sociales », l'idée n'est pas nouvelle³⁹². Elle est à nouveau portée par un ensemble d'acteurs privés, dont le projet pédagogique et politique entend tirer son efficacité et sa légitimité de l'ancrage dans un milieu social. L'élite populaire ne peut venir que du peuple et advenir par lui : c'est le peuple qui la fait advenir comme avant-garde. L'option stratégique est alors la cooptation, au sein des mouvements, d'une élite issue de ses propres rangs, qui sera en mesure de réaliser la jonction dans la mesure où elle est promue de l'intérieur et missionnée dans cette tâche par ses pairs. D'où un discours et une action pensés en direction de catégories ciblées : les couches populaires (un vocable que l'on retrouve surtout chez les laïques),³⁹³ les ouvriers (JOC, Vaillants, ect.), les paysans (JAC) ... Le vocable même de l'action catholique *spécialisée* marque cette idée, « l'apostolat du semblable par le semblable » dans un secteur social déterminé.

Ce mot d'ordre qui transcende les mouvements d'éducation populaire traduit à la fois une volonté d'élargissement de la base sociale du recrutement des élites, ainsi qu'un mode de

³⁹² Nous pensons ici au fameux « discours de Grenoble de Léon Gambetta. Voir : Gambetta, Léon. « Discours prononcé le 26 septembre 1872 à Grenoble », in Reinach, Joseph. (éd.). *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, Paris, G. Charpentier, 1880-1885, vol. 3, p.101.

³⁹³ Archives Francas : « *La difficulté de recruter des cadres susceptibles d'animer surtout dans les villes, les innombrables œuvres péri-scolaires a souvent été une gêne pour leur développement. C'est pour pallier à cet inconvénient qui s'est constitué dans la clandestinité le Mouvement des FFC, destiné surtout à toucher les enfants et les adolescents de la classe populaire qui n'appartiennent pas à des milieux confessionnels et, de ce fait, ayant été jusqu'à présent presque complètement abandonnés.* » AD.94. 547J 485.

fonctionnement visant classiquement dans la doctrine marxiste à dégager une « avant-garde éclairée ». Si le mot d'ordre est clair pour les mouvements plus en liens avec les milieux communistes et socialistes, cette philosophie irrigue plus largement les milieux d'éducation populaire. Dans le scoutisme par exemple, qui est certainement le milieu où l'importance du « chef » est la plus importante, les responsables travaillent à faire émerger parmi les groupes de jeunes des responsables, afin de les faire s'engager au sein du mouvement en tant que futurs responsables³⁹⁴ (ils travaillent à leur disparition, si l'on peut dire)³⁹⁵.

Derrière la partition entre « masses » et « élites » ou « cadres » marquée par une philosophie de réconciliation sociale qui occulte les conflits de classe se joue et se rejoue une ambivalence qui traverse toute l'histoire de l'éducation populaire. L'expérience des Universités populaires au début du siècle avait rendus saillants ces débats, posant la question du projet d'instruction d'une classe pour une autre, de la réciprocité de l'échange des savoirs et savoir-faire, en d'autres termes d'une certaine forme de paternalisme de classe³⁹⁶.

En outre est-ce une partie du peuple que l'on cherche à former, à élever à la condition d'élite, même dans son propre milieu, ou n'est-ce pas plutôt une élite déjà constituée, dont on veut perfectionner la formation en cherchant à lui inculquer une notion de terrain, à diriger en tant que futurs cadres politiques, sociaux et religieux de la nation ?³⁹⁷ Sans aller plus avant dans des considérations théoriques, soulignons que dans cette époque d'après-guerre la volonté de former une élite est affirmée : les méthodes employées et le contenu d'une grande partie des initiatives sont réservées de fait à une élite, même si certains événements organisés peuvent avoir un auditoire plus large.

³⁹⁴ Si les racines militaires du scoutisme sont bien connues, l'autorité du chef n'est pas pour autant celle du père ou du professeur, autoritaire, lointain : elle relève davantage de la « pédagogie du grand-frère », de celui qui fait et qui joue avec le jeune, qui a, comme lui, son totem et ses culottes courtes, qui est l'exemple à imiter. Voir. (p.300)

³⁹⁵ Voir Gardet, Mathias. « Education du peuple, trahison du peuple ? », in Prévotat, Jean (dir.). *Éducation populaire : initiatives laïques et religieuses au XXème siècle Revue du Nord*, Hors série, collection Histoire n°28, 2012. Université CDG – Lille, pp.71-82.

³⁹⁶ Qui dit public populaire invité à des événements ponctuels comme des lectures des débats contradictoires ou des spectacles, ne veut pas dire initiation ou instruction, qui présuppose un minimum de fidélité, d'assiduité et de graduation dans les apprentissages. Ces manifestations font plutôt penser à des harangues de foule dans un but de propagande ou de prosélytisme, le véritable enjeu éducatif étant focalisé sur ceux qui sont désignés, appelés pour porter le message.

³⁹⁷ « *L'éducation populaire serait-elle sinon une éducation à la traîtrise ?* » résume Mathias Gardet, voir Gardet, Mathias. *op.cit.*, p.78

c. *En amont de la professionnalisation, l'exigence de l'encadrement*

Un besoin et une demande croissante d'encadrement

Au besoin identifié de faire émerger de nouveaux cadres répond une demande croissante de réglementation et de qualification visant à réguler la formation de l'encadrement. On retrouve cette tendance tout particulièrement dans la codification de l'encadrement des colonies de vacances, et plus largement dans la formation à l'encadrement des œuvres complémentaires à l'école. Après la guerre, les centres de vacances se multiplient, faisant exploser les besoins d'encadrement, tant quantitatifs que qualitatifs. Ils sont évalués à « *des dizaines de milliers de moniteurs et de directeurs* »³⁹⁸ : estimées à 500 000 usagers en 1945, les colonies de vacances accueillent près de 900 000 enfants en 1948³⁹⁹.

La circulaire du 26 mars 1946 pose les bases de l'habilitation à l'encadrement des colonies de vacances, en stipulant que « *les associations habilités acceptent les programmes généraux fixés par la Direction des Mouvements des Jeunesse et d'Éducation populaire et le contrôle de l'Enseignement* ».⁴⁰⁰ 4 associations, censées représenter les principales familles idéologiques, sont alors habilitées officiellement par l'Éducation nationale à former ces cadres : le centre de formation de moniteurs de loisirs éducatifs pour la jeunesse (CFMLEJ) (neutre), le Comité protestant des colonies de vacances (CPCV), l'UFCV (catholique), enfin et surtout les CEMEA (laïques). Ces derniers ont joué un rôle majeur dans le secteur de la formation aux œuvres périscolaires, au point d'apparaître parfois comme le bras séculier du Ministère de l'Éducation nationale dans le monde associatif, du fait de la présence nombreuse des mis-à-disposition dans l'association.

L'encadrement des colonies de vacances avait surtout auparavant un enjeu de sécurité et d'hygiène plutôt qu'un enjeu éducatif. Le déclin des visées sanitaires est acté par le décret du 15 janvier 1947 portant « transfert d'attribution du ministère de la Santé publique et de la Population au ministère de l'Éducation nationale », ce dernier devenant seul garant du contrôle et du développement des colonies. Après de nombreux allers-retours avec les mouvements, leur

³⁹⁸ AN. F/44/53.

³⁹⁹ Les chiffres proviennent d'archives des CEMEA, et sont peut-être à relativiser. AD.94. 512J339.

⁴⁰⁰ L'habilitation est délivrée par le Ministère de l'Éducation nationale, après avis du Conseil provisoire de la Jeunesse.

demande de reconnaissance est exaucée avec l'arrêté du 5 février 1949, portant création des diplômes d'État des moniteurs et de directeurs de colonies de vacances. L'exposé des motifs rappelle les enjeux :

« L'État, les collectivités départementales et municipales, les institutions publiques et privées font un grand effort pour réaliser des Colonies de vacances nombreuses répondant aux règles de l'hygiène et facilitant une vie collective harmonieuse, mais toutes ces réalisations n'atteignent leur but que là où les groupes d'enfants et d'adolescents sont bien encadrés. Tant valent le Directeur et les Moniteurs, tant vaut la Colonie de Vacances. »⁴⁰¹

La mise au point de la formation des Moniteurs et Directeurs des Colonies de Vacances passe par la clarification des rapports entre Ministère de l'Éducation nationale et des Associations habilités, avec l'institution d'un diplôme. Les critères de recrutement fixés sont d'avoir suivi une session de formation, de justifier d'une expérience d'encadrement, d'avoir passé les épreuves pédagogiques, le tout sous le contrôle des Inspecteurs principaux de la Jeunesse et des Sports. Ce faisant s'institutionnalise pour le personnel d'encadrement un espace intermédiaire entre salariat et bénévolat, qui perdure jusqu'à la fin des années 1950.

Cadre associatif : l'amorce de la professionnalisation du militantisme

Si l'on retient généralement les années 1960 comme borne initiale pour l'étude du processus de la professionnalisation des animateurs, cette dynamique tire de nombreux antécédents de l'entrée en administration de l'éducation populaire après la Libération. Emergent avec les dispositifs publics, subventions et autres postes de mis-à-disposition la question de la rémunération des actions d'éducation populaire, questionnant le statut de l'activité permanente non bénévole. L'idée de consacrer sa vie à la fonction de cadre et d'en faire son métier prend forme dans certains esprits et se dessine progressivement. Ici plus qu'ailleurs, difficile de sortir d'une mythologie militante très présente dans les discours, opposant sur un mode nostalgique, l'ardeur du militantisme bénévole à son affadissement sous l'effet professionnalisation. Toujours est-il que l'historiographie atteste de ces racines militantes, à l'image de Jean-Pierre Augustin pour qui «*historiquement, l'animation professionnelle est née d'un mouvement social*

⁴⁰¹ AN. F/44/74.

fondé sur le bénévolat et le militantisme et animé par des instituteurs, des prêtres, des dames patronnesses, des syndicalistes, des militants politiques et autres acteurs de l'intermédiation (...) »⁴⁰²

Les traces d'archives demeurent fragmentaires, lacunaires quant à l'identité et aux propriétés sociales des premiers « permanents » de l'éducation populaire. Nous disposons toutefois d'une analyse éclairante, à travers une étude de cas consacrée par Laurent Besse à l'identité corporative de la première génération des directeurs de MJC⁴⁰³. Rappelons que sous Vichy, les chefs des maisons de jeunes avaient déjà compté parmi les premiers professionnels de la jeunesse et l'éducation populaire⁴⁰⁴. Epuré à la Libération, ce contingent comptant une petite quarantaine de directeurs (chiffre qui reste à peu près identique jusqu'à la fin de la IV^{ème} République) peut être envisagé comme un corps de « *fonctionnaires associatifs* ». Il est ainsi rémunéré sur fonds d'État⁴⁰⁵, dispose d'un statut (dont la première ébauche remontait à 1947), la « titularisation » est prononcée par la fédération des MJC en collaboration avec les services de la jeunesse et des sports, existence enfin d'une véritable « carrière » (avec une rémunération et un avancement calqués sur le modèle des instituteurs). Les directeurs des MJC semblent avoir développé une conscience corporative et syndicale (revendicative), bien qu'il soit difficile de dégager une identité professionnelle, qui aurait supposé un accord ou un consensus sur les conceptions et les pratiques du métier.

L'inscription dans le tissu social et le développement des activités d'éducation populaire interroge ainsi les visées stratégiques et militantes des cadres des mouvements. Où est la priorité ? Dans la multiplication des activités, avec pour but de toucher le public le plus large, même si la qualité de ces activités doit en pâtir ? Ou dans l'élévation du niveau de ces activités, notamment artistiques, afin de viser à l'excellence et ainsi viser une reconnaissance voire un débouché professionnel ? Des options qui rappellent – presque en décalque- les débats faisant rage dans les années 1950 autour de la démocratisation de l'enseignement : faut-il donner à tous l'éducation autrefois réservée à l'élite sociale, ou inventer un enseignement qui réponde aux intérêts et aux besoins des classes populaires tout en leur donnant une culture plus moderne ?

⁴⁰² Augustin, Jean-Pierre. *op cit*, p.16.

⁴⁰³ Besse, Laurent « Fonctionnaires associatifs », in Tétard, Françoise *et al*, *op cit*, pp. 210-219.

⁴⁰⁴ Maurel, Christian. « La profession de chef de maison de jeunes sous Vichy, » in Tétard, Françoise *et al*, *op cit*, pp.97-106.

⁴⁰⁵ Les directeurs étaient d'abord rémunérés grâce aux associations locales MJC, grâce à des subventions versées par les pouvoirs publics, puis par la FFMJC qui devient leur employeur (1946).

Ces questionnements théoriques appellent à une réponse empirique, qui passe par l'étude des référentiels et des pratiques portées par les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

3) La fabrique pédagogique : la constitution d'une ingénierie sociale et politique

L'appréhension du processus d'institutionnalisation, pour ne pas le réduire à un phénomène administratif et bureaucratique, implique de tenter de saisir « par le bas » sa positivité. Il s'agit alors de saisir l'éducation populaire en action et en situation, avec l'ambition de descendre au niveau des pratiques pédagogiques. Portées par un horizon militant de formation du citoyen, construites sur des savoirs spécifiques, ces pratiques forment un vaste champ d'investigation qui forme le cœur de métier de cet espace social. L'enjeu réside ici dans l'étude de l'influence du processus d'institutionnalisation dans la redéfinition des contenus pédagogiques et militants véhiculés par l'éducation populaire.

a. Former le citoyen : une ambition de socialisation politique

Inventer une pédagogie citoyenne

L'idée de citoyenneté a un sens « *parfois incertain, souvent normatif, toujours historique.* » rappelle Yves Déloye⁴⁰⁶. Institution gouvernée par l'État⁴⁰⁷, et ce particulièrement dans le

⁴⁰⁶ Déloye, Yves. *op.cit.* p.19.

⁴⁰⁷ Nous pensons aux politiques de langue, de circonscription, ect. Nous empruntons pour partie à Jenson (2001) qui décrit avec la notion de régime de citoyenneté « *les arrangements institutionnels, les règles et les représentations qui guident simultanément l'identification des problèmes par l'État et les citoyens, les choix de politiques, les dépenses de l'État, et les revendications des citoyens* », en envisageant la citoyenneté comme une relation à la fois entre individus et entre les individus et l'État. La dimension historique de la notion est également soulignée par Pierre Muller selon qui chaque « cycle » d'action publique correspondrait à un régime de citoyenneté, « définissant le rapport entre les individus et l'espace civique à partir des critères en fonction desquels ils 'existent' dans l'espace public ».

champ de l'éducation⁴⁰⁸, la notion fondatrice du régime Républicain est remise sur le chantier à la suite du traumatisme de la Seconde guerre mondiale, sur fond de constat de l'échec ou du moins de l'insuffisance de l'instruction scolaire. Les acteurs étatiques envisagent alors une action éducative renouvelée, dépassant la sphère scolaire, visant à revitaliser le rôle du citoyen. L'objectif politique de formation des citoyens - et plus encore de citoyens *émancipés* - qui forme l'horizon des mouvements et associations d'éducation populaire dans la sphère publique trouve un écho particulier. En ce sens on peut dire que la rencontre entre l'État et les mouvements d'éducation populaire tient pour partie au partage d'une prérogative commune : l'éducation civique et morale du corps social en général, des couches populaires en particulier.

C'est pourquoi il nous semble pertinent de questionner ces pratiques de socialisation civiques⁴⁰⁹, avec deux limites toutefois. La première tient à la difficulté à enquêter sur les « éduqués populaires »⁴¹⁰. La question de l'audience des mouvements de jeunesse, et plus largement de la composition sociale des publics de l'éducation populaire, constitue une lacune importante de l'historiographie. Outre les questions rhétoriques sur le mode « l'éducation populaire a-t-elle jamais été populaire ? », les appels à enquêter sur les publics se heurtent aux difficultés du matériau archivistique, qui rendent compliquée les approches longitudinales et posent de nombreuses questions de méthodes, notamment pour qualifier le degré d'investissement des acteurs.

Cette difficulté est redoublée par l'impossible quantification de l'audience de ces mouvements. Le discours doit être mis à distance : les fédérations prétendent à maints endroits représenter « 1/7 de la jeunesse », se targuant de toucher « des millions de jeunes » dans l'optique du dialogue avec l'État, pour qui seule compte la jeunesse « organisée » - la seule frange quantifiable et objet de politique publique. Les contingents de l'éducation populaire sont

⁴⁰⁸ « C'est parce qu'il entend imposer une certaine définition de l'identité civique et nationale que l'État a cherché à contrôler (certes inégalement suivant les pays) la socialisation civique. (...) L'importance accordée par les élites républicaines au contrôle du système pédagogique, à la formation des enseignants et à l'élaboration des programmes scolaires – en particulier, en histoire et en instruction civique – témoigne de l'enjeu politique qui s'attache à ces questions. » Déloye, Yves. *idem*, p.23.

⁴⁰⁹ Outre les travaux canoniques d'Annick Percheron, Anne Muxel ou Nonna Mayer sur la socialisation politique, nous nous inspirons des approches de Paula Cossart et Julien Talpin, essentiellement : P. Cossart, J. Talpin, « Les Maisons du Peuple comme espaces de politisation. Étude de la coopérative ouvrière la paix à Roubaix (1885-1914) », *Revue française de science politique* 2012/4 (Vol. 62), p. 583-610.

⁴¹⁰ Vennin, Léo. « Acteurs sociaux en quête d'auteurs », communication au séminaire TEMPO de Sciences Po Grenoble, 25 mars 2016.

toutefois conséquents : au tournant des années 1960 selon le décompte de Jean-Pierre Augustin, les camps et colonies de vacances accueillent 1 300 000 jeunes, les mouvements d'enfants en rassemblent un nombre équivalent (60 000 Cœurs Vaillants, 350 000 Francas ; autres 200 000), alors que les mouvements de jeunes (scoutisme, ajisme, mouvements d'action catholique et protestant) dépassent le million d'adhérents⁴¹¹. Nombre d'entre eux forment des mouvements de masse, tels que la JAC et la JACF dont les congrès départementaux de 1960 rassemblent plus de 500 000 participants. Au-delà des chiffres, sans commune mesure avec l'audience des partis politiques ou des syndicats, notre approche vise à souligner que la socialisation civique est certes une fonction, mais surtout une ambition portée par les mouvements d'éducation populaire.

La citoyenneté comme espace et comme horizon militant

L'impératif de formation à la citoyenneté au-delà de l'école s'opérationnalise dans la formation d'institutions nouvelles ; à cet égard nul n'incarne mieux cette rencontre que les MJC. Rappelons la place singulière qu'elles revendiquent depuis leurs origines : celle de l'« *institution de base du service public de l'éducation populaire* », dont les responsables affirmaient qu'« *elle jouera dans la IV^{ème} République le rôle essentiel que l'école laïque a eu dans la III^{ème}* »⁴¹². Née à Lyon en 1944 sous la dénomination de « République des jeunes » - présidée par le député socialiste André Philip, l'association prend après 3 ans de fonctionnement son nom actuel (FFMJC) et adopte en 1947 les trois principes qui fondent une action concertée avec l'État : pluralisme et laïcité, service semi-public, cogestion. La fédération se développe sous la IV^{ème} République de concert avec l'État : rien d'étonnant à constater qu'à la fin des années 1950, elle représente l'organisation la plus importante à émarger à l'administration de la jeunesse et des sports.

Se posent alors les rapports à la politisation d'une association revendiquant son apolitisme et sa laïcité, question qui dépasse le cadre des MJC et se pose à l'ensemble du champ de l'éducation populaire. L'originalité de l'éducation civique républicaine est de prétendre codifier l'espace d'action (publique mais aussi privée) du futur citoyen tout en contribuant à assumer sa liberté

⁴¹¹ Nous reproduisons ici les chiffres avancés par Jean Pierre Augustin. Augustin, Jean-Pierre, *op cit.*, p.213.

⁴¹² André Philip, Conseil d'administration de la FFMJC, 27 novembre 1948, AD.94. 523J1376.

et son émancipation par rapport aux structures communautaires qui lui prescrivaient traditionnellement son comportement. Dans l'espace associatif, l'éducation à la citoyenneté est alors prise dans une tension que l'on peut résumer ainsi : cette éducation relève-t-elle de l'allégeance à la puissance publique et aux institutions républicaines en vue de former un citoyen conforme (de la « pacification », pour le dire en d'autres termes), ou doit-elle permettre à ses publics de s'émanciper par l'apprentissage d'une autonomie critique, avec pour visée la transformation sociale ? Pour déplier les ambivalences de cette tension, nous proposons une tentative d'historicisation des pratiques pédagogiques d'éducation populaire⁴¹³.

b. *L'éducation populaire comme « lieu historique » de production et de circulation de savoirs pédagogiques*

Héritages et ascendance

Au sortir de la guerre, l'éducation populaire assoie sa refondation sur de solides acquis pédagogiques, en s'appuyant sur des décennies de réflexions et d'expériences éducatives. Il semble nécessaire de revenir brièvement sur ces héritages, d'abord pour restituer le contexte dans lequel se déploie la réflexion pédagogique de l'après-guerre, mais aussi parce qu'ils constituent des modèles emblématiques et par là même des références symboliques.

Dès le XIX^{ème} siècle, l'éducation populaire a pu être appréhendée comme un lieu de production et de circulation⁴¹⁴ de savoirs pédagogiques. Antoine Léon la qualifie ainsi, dans son histoire du champ de la formation des adultes, comme représentant « *l'un des apports les plus significatifs du xix^e siècle à l'histoire de la pédagogie* »⁴¹⁵. Marquées par une volonté des couches sociales détentrices du savoir d'aller vers le peuple, des expériences telles que les cours pour adultes après la révolution de 1848, les œuvres de La ligue de l'enseignement à partir de 1886, celles des bourses du travail ou encore celles des universités populaires au tournant du

⁴¹³ Les développements qui suivent ont fait l'objet d'une publication dans un numéro thématique de la revue *Agora débats/jeunesse*, intitulé : *Éducation populaire : politisation et pratiques d'émancipation*. Voir : Vennin, Léo. « Historiciser les pratiques pédagogiques d'éducation populaire », *Agora débats/jeunesses* 2017/2 (N° 76), pp. 65-78.

⁴¹⁴ Kaluszynski Martine, Payre, Renaud, *Savoirs de gouvernement. Circulations, traductions, réceptions*, Paris, Economica, 2013.

⁴¹⁵ Léon, Antoine. *Histoire de l'éducation populaire en France*. Paris, Fernand Nathan, 1983, p.15.

xix^e siècle sont autant d'expérimentations pédagogiques fondatrices. Lucien Mercier a mis en évidence le rôle des universités populaires comme « laboratoire[s] d'expérimentation sociale d'où sortiront des pratiques originales et une sociabilité populaire renouvelée ». ⁴¹⁶ Ce faisceau d'expériences pédagogiques nouvelles se poursuit tout au long du premier XX^e siècle. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer à titre d'exemple l'aventure du Sillon⁴¹⁷, les Équipes sociales de Robert Garric⁴¹⁸, les classes expérimentales de Freinet... Autant d'expériences qui trouvent leur consécration institutionnelle avec le Front populaire et qui se poursuivent sous son égide.

Bien que conscient du caractère hétéroclite, voire disparate, de ces expériences, on peut cependant tenter de rassembler les pratiques qui s'y déploient en rappelant : qu'elles sont théoriquement réservées aux classes populaires qui n'auraient pas tiré bénéfice de leur formation initiale ; qu'elles se situent hors du cadre de la scolarité première dans une logique de complémentarité de l'école ou de compensation ; enfin, qu'elles sont transgénérationnelles, s'adressant tout aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Ces pratiques sont le plus souvent fédérées par l'idée de citoyenneté, par une conception allant dans le sens de l'humanisme⁴¹⁹. La pédagogie mise en œuvre par l'éducation populaire est marquée par la volonté de permettre à tous de s'exprimer dans la plénitude de leurs moyens physiques, intellectuels et artistiques. Inscrite dans une tradition unissant étroitement la culture du corps à celle de l'esprit, elle est portée par les nouvelles aspirations populaires de plein air, de loisirs, de pacifisme, d'internationalisme, véhiculant des représentations de santé, d'esthétique du corps, d'effort physique, de rencontre avec la nature.

Les techniques d'éducation populaire entendent également remettre en cause le rapport hiérarchique, vertical, entre enseignant et enseigné, entre « sachant » et ignorant⁴²⁰, pour y substituer des rapports de coopération et des situations d'éducation mutuelle. Comme le souligne Antoine Prost à propos des mouvements d'éducation populaire au début du

⁴¹⁶ Mercier, Lucien. *Les Universités Populaires : 1899-1914, Éducation populaire et mouvement ouvrier au début du siècle*, Paris, Les éditions ouvrières, 1986, p.12.

⁴¹⁷ Lefevre, Denis. *Marc Sangnier. L'aventure du catholicisme social*. Paris, Mame, 2008.

⁴¹⁸ Bousseyroux., Pascal. « Robert Garric, les Equipes sociales et le travail social », *Vie sociale*, 2012/2, pp. 67-83.

⁴¹⁹ Bonnefon, Gérard. *Penser l'éducation populaire, Humanisme et Démocratie*, Lyon, Chronique sociale, 2006.

⁴²⁰ Rancière, Jacques, *Le maître ignorant, cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, Fayard, 1987.

XXème siècle, leur succès tient à leur caractère non scolaire, non seulement en raison du lieu, mais surtout des méthodes. Ce ne sont pas des espaces d'enseignement où un adulte dit à des jeunes ce qu'ils doivent faire, apprendre ou savoir ; ce sont dans une très large mesure des lieux d'éducation mutuelle où des jeunes sont entre eux, pratiquent une pédagogie active sous l'encadrement discret et relativement distant d'adultes qui se contentent de mettre en place des situations et les laissent ensuite développer leur propre créativité.⁴²¹

Ces méthodes sont intimement liées au système traditionnel d'enseignement : entre instruction publique et éducation populaire se nouent en termes pédagogiques des relations complexes, entre inspiration et démarcation. Si nombre de militants de l'éducation populaire sont alors des instituteurs – pour certains mis-à-disposition - et si tous ont connu l'instruction publique devenue obligatoire, la pédagogie de l'éducation populaire entend se déployer hors du cadre d'une éducation normative aux contraintes scolaires jugées inhibantes. Le sentiment du collectif, l'esprit de citoyenneté, les vertus émancipatrices recherchées passent par la rupture avec les méthodes pédagogiques conventionnelles ; d'où, souvent, le besoin d'invention d'autres pratiques de transmission et surtout de mise en commun, de partage. Les « méthodes actives » sont alors convoquées pour réaliser une subversion en acte des règles pédagogiques scolaires.

Savoirs en mouvement

La dimension réflexive sur les pratiques, les situations vécues et l'engagement dans une action collective à visée de transformation sociale est inséparable d'une volonté de communication, de transmission des savoirs et de mise en commun des expériences, ce qui permet de penser l'éducation populaire comme un vecteur de circulation de savoirs pratiques, politiques et pédagogiques. Nous chercherons ici à appréhender ces derniers via les modes et les canaux de transmission par lesquels ils transitent historiquement. On peut affirmer que le questionnement sur la transmission de connaissances et de savoirs est consubstantiel à l'éducation populaire. Comme nous l'avons évoqué, cette méthode éducative remet en question le rapport entre le détenteur et le récepteur d'un savoir. Cette interrogation se trouve prise dans une tension : d'une part, l'éducation populaire peut se donner pour ambition la transmission « classique » de

⁴²¹ Prost, Antoine. « Éducation populaire et rénovation pédagogique depuis 60 ans », *Repères et actions* n°25/1998, p.15.

savoirs, reposant sur le corpus de la culture cultivée. On pense par exemple aux universités populaires du début du XXe siècle, où la posture de l'intervenant demeure magistrale et les contenus académiques, même si un espace de discussion est laissé aux auditeurs.

D'autre part, sans rompre fondamentalement avec le modèle précédent, la transmission de savoirs peut passer, dans un registre inspiré des méthodes actives, par l'accompagnement éducatif plus que par la transmission directe. Cette pédagogie s'adressant principalement à des adultes induit l'adoption de postures éducatives d'accompagnement, de dialogue, de facilitation ou encore de participation. L'idée même de circulation, en sa vertu pédagogique et éducatrice, est alors au cœur des principes et des pratiques. D'où l'importance accordée au dialogue et à l'interactivité, à la prise en compte de l'altérité, dans une optique visant à une plus grande activité dans l'acquisition et même la coproduction de savoirs et de sens. L'éducation populaire se caractérise également par l'engagement d'un travail réflexif ; en interrogeant les dispositifs produits par les situations éducatives, elle cherche à créer du sens et à transmettre les fruits de ces réflexions, ce qui se traduit par une volonté de diffusion, matérialisée par des formations, des conférences, des journées d'études, des colloques, des publications...

Ces dernières - et notamment les revues - constituent des supports historiques de circulation des idées et des savoirs de l'éducation populaire. On peut citer à titre d'exemple la revue de *La coopération des idées* de Georges Deherme qui a porté le projet des universités populaires, la revue du *Sillon* de Marc Sangnier, ou encore, sur la période qui nous intéresse, les revues *Méthodes actives*⁴²², les *Cahiers de l'éducation populaire*, la revue des CEMEA, *Vers l'éducation nouvelle*, celle de la Ligue de l'Enseignement *l'Action laïque*... Tous ces supports assurent la circulation d'idées et de savoirs pédagogiques, contribuant à faire vivre puis à institutionnaliser un champ de pratiques. En retour les pratiques se trouvent prises dans un mouvement d'institutionnalisation et de professionnalisation qui n'est pas sans effet sur elles et dont il convient maintenant d'éclairer les enjeux.

c. Des techniques éducatives professionnalisées et institutionnalisées

⁴²² Voir Gutierrez, Laurent. « Méthodes actives (1946-1950) », in Gutierrez, Laurent, Besse, Laurent, Prost, Antoine. (dir), *Réformer l'école. L'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)* Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2012. pp. 195-208.

L'étude porte ici sur deux associations qui sont au cœur des réflexions en matière de pédagogie, les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (CEMEA) et Peuple et culture (PEC). La première a d'emblée fait le choix de se constituer en étendard des méthodes de l'éducation populaire, tandis que la seconde, en tant que promoteur d'une des premières techniques de formation de base pour adultes, offre un champ d'investigation privilégié. Toutes les deux ont notamment formé en nombre des moniteurs, animateurs et cadres de l'éducation populaire, à l'aide de méthodes et techniques que l'on retrouve dans d'autres mouvements.

Des pédagogies consacrées

Si la professionnalisation des animateurs est un phénomène bien documenté⁴²³, il convient de souligner que celle des techniques pédagogiques est partie intégrante de ce processus. La constitution de la profession d'animateur repose sur une instrumentation pédagogique qui tend à s'institutionnaliser, pérennisant des méthodes devenues outils de formation et appliquées à de larges groupes. Nous entendons ici la professionnalisation au double sens de constitution d'un groupe professionnel et de spécialisation fondée sur des savoirs autonomes organisés autour d'un champ de pratiques, comme partie intégrante du processus de l'institutionnalisation du champ de l'éducation populaire. Il faut moins voir dans la professionnalisation un mouvement linéaire et évolutif qu'une tendance induisant les pratiques des mouvements d'éducation populaire tout en étant l'objet de résistances et de controverses.

À partir des années 1930, les « méthodes actives » cristallisent de nombreux espoirs pédagogiques dans les milieux de l'éducation populaire. Le courant de l'éducation nouvelle, alors en plein essor, joue un rôle prépondérant dans la promotion de ce vocable et des pratiques associées⁴²⁴. En 1937, sont fondés à Beaucueil, sous l'égide de Gisèle de Failly, les premiers « centres d'entraînement aux méthodes actives » – expression qui souligne l'aspect pratique et vivant de ce programme, et qui inscrit dans le nom même de l'association la volonté de lier

⁴²³ Sur la professionnalisation du champ de l'animation, on se référera à la thèse d'histoire de Jean-Marie Mignon : *La lente naissance d'une profession : les animateurs de 1944 à 1988* (1998), ainsi qu'aux travaux de Geneviève Pujol (1978, 1989) ou encore à ceux de Jean-Pierre Augustin et Jean-Claude Gillet (2000).

⁴²⁴ Gutierrez, Laruent et al. *op.cit.*

génétiquement éducation et activité. Ayant initialement pour but principal la formation du personnel des colonies de vacances, l'association popularise le « stage » comme technique de formation, avec des cycles d'études axés sur un centre d'intérêt.

Après 1950, alors que le mouvement se libère peu à peu du scoutisme, de ses méthodes et des structures qu'il lui avait empruntées, le mouvement dégage une pédagogie propre : les comptes rendus de ces stages⁴²⁵) ainsi que les témoignages des militants³⁴²⁶ donnent à voir le déploiement d'une pédagogie dite de l'« étude de milieu ». « Principe fondamental de l'association », selon le délégué général de l'association Denis Bordat, cette pédagogie ancre l'action éducative dans la réalité du milieu – dans toutes les acceptions du terme –, par l'affirmation de l'importance déterminante du milieu de vie et de l'expérience personnelle. L'enjeu est de connaître concrètement des milieux naturels, par exemple, et de créer des situations dans lesquelles l'enfant trouvera les moyens de son expression (marionnettes, chant, jeu dramatique, peinture, dessin, modelage, etc.). Ces principes pédagogiques consacrés figurent dans le texte manifeste de Gisèle de Failly datant de 1957, « Quelques principes qui guident notre action », véritable affirmation pédagogique et politique des CEMEA en tant que mouvement.

On relève une autre technique pédagogique inspirée de l'éducation nouvelle et des méthodes actives : l'« entraînement mental ». « *La culture du peuple pose des problèmes éducatifs que nous abordons et tentons de résoudre en techniciens* », affirme le manifeste de PEC publié en 1945 – ce qui appelle à l'élaboration de méthodes propres. La méthode dite de l'« entraînement mental » a été expérimentée à l'école des cadres d'Uriage dès 1940⁴²⁷ puis perfectionnée à la Libération par son initiateur, Joffre Dumazedier. Elle entend former les esprits des « élèves » par des séances calquées sur le modèle de l'éducation physique. Inspiré donc de l'entraînement sportif, l'entraînement mental se veut une « formation intellectuelle pratique » à destination des cadres militants de l'éducation populaire et plus largement de la vie associative, syndicale et politique.

Visant un développement ou une restructuration des capacités intellectuelles de base, cette

⁴²⁵ Archives des CEMEA au PAJEP, voir AD.94.512J 92-94 et 512J486.

⁴²⁶ Ces témoignages ont été réunis par Denis Bordat dans un ouvrage collectif paru en 1976, D. Bordat, *Les CEMEA qu'est-ce que c'est ?*, Paris, François Maspéro, 1976. Ils sont également consultables, dans leur version intégrale, dans les fonds ...

⁴²⁷ Comte, Bernard. *op cit.*

méthode intègre les méthodes d'éducation active qui insistent sur l'importance des exercices de créativité et d'expression libre des centres d'intérêt⁴²⁸. Les rapports de Jean-François Claude⁴²⁹ ainsi que les comptes rendus des stages de formation à PEC5⁴³⁰ permettent de se faire une idée de la façon dont cette méthode a été mise en œuvre. Le dépouillement des archives donne à voir une mise en application difficile, prise dans une tension entre une formation vivante, accordant une place centrale au témoignage et au vécu des individus, et des aspects formels, académiques, qui attestent la difficulté de s'émanciper de la forme scolaire. Toujours est-il que la méthode de l'entraînement mental constitue une référence, une pédagogie consacrée de l'éducation populaire, toujours enseignée de nos jours.

L' enrôlement des sciences sociales

L'après-guerre constitue un moment historique où s'affirme la volonté, de la part de certains cadres des mouvements d'éducation populaire, de fonder « scientifiquement » cette dernière. Il s'agit de tirer profit des sciences humaines et sociales et de leur méthode d'enquête pour mettre en place une légitimité pédagogique nouvelle ancrée, non sur la position d'autorité conférée par l'institution, mais sur la connaissance objective du public (enfant comme adulte) et de la situation d'enseignement. Cette réflexion puise pour partie son inspiration dans le travail des « pédagogues » novateurs du début du siècle. Ainsi la réflexion pédagogique de l'éducation populaire, nourrie depuis plusieurs décennies de sources étrangères (Maria Montessori, Ovide Decroly, John Dewey, Jean Piaget, Édouard Claparède, Rudolf Steiner, Ivan Illich...) comme françaises (Roger Cousinet, Louis Raillon, Élise et Célestin Freinet, Fernand Deligny, Aïda Vasquez, Fernand Oury), est largement ouverte aux sciences sociales.

L'avènement de la psychologie, puis des sciences de l'éducation, imprègne les pédagogies de l'éducation populaire. On trouve notamment dans le manifeste de PEC l'expression d'espoirs dans la formation d'un « homme nouveau » reposant sur un pari en faveur des sciences

⁴²⁸ Chosson, Jean-François. *L'entraînement mental*, Editions du Seuil, Paris, 1975 ; ainsi que Chosson, Jean-François. *Peuple et Culture 1945-1995*. Paris, Peuple et Culture, 1995.

⁴²⁹ Voir notamment J.F Claude, *La méthode d'entraînement mental dans les formations de base à PEC*, 1979 ; ainsi que J.F Claude, *L'entraînement mental appliqué à la formation des ouvriers et des employés, étude des effets*, 1980, consulté dans : AD.94.522J377.

⁴³⁰ AD.94.522J 281-522J 284.

humaines qui doivent à la fois légitimer les méthodes pédagogiques et constituer la base d'une nouvelle culture, celle d'un « humanisme scientifique »⁴³¹. L'entraînement mental se veut une déclinaison de ce programme, en proposant une formation intellectuelle pratique inspirée des sciences humaines. Jean-François Claude l'inscrit par exemple dans une filiation directe avec ce que les psychogénétiens (notamment Henri Wallon) ont découvert du fonctionnement psychique de l'enfant – lui permettant ainsi de prétendre à une légitimité scientifique.

L'ouverture aux sciences sociales, couplée à la volonté d'accréditer scientifiquement l'éducation populaire, ne va pas sans contestation. Les critiques sont nombreuses contre les dérives du « pédagogisme », et on retrouve dans les témoignages de militants l'expression fréquente d'une méfiance envers cette tendance. « *J'avais craint de ne plus retrouver le visage des CEMEA si, abandonnant la dialectique vécue de la pensée et de l'action, ils venaient à privilégier, fût-ce qu'au nom de la science, le verbalisme psycho-sociologique par rapport à la réalité quotidienne* », déclare rétrospectivement un cadre des CEMEA⁴³². Le risque perçu est celui d'une neutralisation des enjeux idéologiques au nom d'une pseudo-objectivité scientifique, faisant perdre de vue la question de l'orientation de la culture et de l'émancipation des classes populaires. Cette difficulté, pour ne pas dire cette impossibilité caractéristique, nous amène à explorer la tension entre utopie et pragmatisme induite par l'évolution historique des pratiques d'éducation populaire.

d. Une pédagogie entre utopie et pragmatisme

Une paradoxale institutionnalisation

Les pratiques de l'éducation populaire à l'épreuve de la professionnalisation et de l'institutionnalisation subissent des mutations importantes. L'« institutionnalisation de l'utopie » et la professionnalisation du champ entraînent une « solidification » des pratiques, phénomène à l'origine d'une tension majeure : alors que les règles sont de plus en plus nombreuses, gagnent en précision et deviennent réellement prescriptives, peut-on toujours

⁴³¹ Besse, Laurent. « Populaire parce que nouvelle ? L'éducation populaire face à l'éducation nouvelle dans l'après-guerre », in Gutierrez, Laurent et al, *op.cit.*, p. 264.

⁴³² Témoignage de Michel Barré dans Bordat, Denis. *op.cit.*, p.114.

parler d'éducation populaire ? Fixés, figés, les principes pédagogiques ne risquent-ils pas de rigidifier et de formater une pratique qui se veut essentiellement différenciée ? Est-il incompatible de se réclamer des méthodes actives, qui privilégient les savoirs d'expérience et les savoirs de groupe, et de prétendre atteindre une théorie pédagogique normative érigée en savoir constitué ? Ces questions font émerger une forme de paradoxe entre, d'un côté, la volonté d'améliorer les techniques et de se constituer comme savoir et, de l'autre, le refus de la formule et de la règle prescriptive et universellement valable.

Revenant sur la naissance du mouvement des CEMEA, le témoignage de Gisèle de Failly⁴³³ fait ressortir l'ambiguïté originelle à propos de l'adoption d'une « méthode » : « *Comment ce mot pourrait-il qualifier et "cadrer" l'aventure unique, faite d'appréhension, d'inquiétude et de fantaisie, d'imprévu, utilisant toute les ressources de l'imagination, que j'avais vécue ? Pour les successeurs, cela deviendrait une méthode. Cependant elle ne serait nullement fixée une fois pour toutes, et laisserait une large place à la création et à l'invention, car une grande partie du stage était déjà et pouvait devenir, avec des aménagements nécessaires, un champ d'application de l'éducation nouvelle.* » L'enjeu de la pérennisation d'une technique impliquait la possibilité de renouveler l'expérience, et de savoir ce qui n'était pas totalement lié aux personnes et pouvait être reproduit dans d'autres circonstances.

« *Le « bon cœur » devait se passer de technique* », résume Bénigno Cacérès, membre fondateur de PEC, qui rappelle qu'au sortir de la guerre on considérait comme prétentieux d'apprendre en quelques jours à des instituteurs le métier qu'ils exerçaient. L'« *amour des enfants* »⁴³⁴ devait suppléer à toutes les connaissances, dans une posture éducative où l'idéalisme, la spontanéité et la bienveillance de l'éducateur sont essentiels. Des qualités progressivement dévalorisées au profit de la maîtrise des techniques pédagogiques. On trouve ainsi chez Cacérès, dans son ouvrage sur l'histoire de l'éducation populaire, un rejet de l'idéalisme appuyé sur l'affirmation que les bons sentiments ne suffisent pas à faire de bons éducateurs en milieu adulte. Il y affirme : « *L'animateur d'éducation populaire d'aujourd'hui est un technicien autant qu'un humaniste* »⁴³⁵.

L'étude des périodiques internes aux mouvements, tels que la revue *Instructeurs actualités*⁴³⁶

⁴³³ Témoignage de Gisèle de Failly dans Bordat, Denis. *op.cit.*, p.32.

⁴³⁴ Cacérès, Bénino, et Verdié, Minelle, *Guide de l'éducation populaire*, Paris, Broché, 1986, p.281.

⁴³⁵ Cacérès, Bénino. *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Seuil, 1964, p.11.

⁴³⁶ Voir AD.94. 512J 918.

diffusée au sein des CEMEA, donne à voir ce mouvement de professionnalisation. S'y observe la promotion d'un éthos professionnel, qui rattache l'action éducative à des principes de base plutôt qu'aux vertus supposées des animateurs, sommés de ne plus improviser. De plus, la prééminence accordée à l'expérience « vécue », à la « pratique », à l'engagement personnel en un temps et un lieu, s'accorde mal avec la formalisation d'une technique. D'où une forme de réticence envers l'écrit, au profit d'une valorisation de la tradition orale. L'exemple de l'entraînement mental est à cet égard emblématique : son initiateur Joffre Dumazedier et ses disciples ont longtemps été réticents à fixer cette méthode par écrit, privilégiant la transmission orale et par imprégnation. La transmission orale assure une relation interpersonnelle et une relation éducative concrète, en opposition au texte désincarné fixant une fois pour toutes les propositions et les référentiels qui assureraient une technique orthodoxe, donc normative.

La contrainte des structures

Autre difficulté induite par le processus d'institutionnalisation de l'éducation populaire : ne pas créer de structures ni inventer de supports administratifs qui trahissent les idées pédagogiques du mouvement. En deçà des valeurs et des options qui sont différenciées, c'est l'infrastructure institutionnelle qui détermine le rapport à l'action. D'où un questionnement dès la Libération sur la forme que doivent prendre les mouvements d'éducation populaire pour assurer la continuité pédagogique. La constitution des CEMEA et de PEC comme mouvements d'ampleur et la reconnaissance institutionnelle qui la conditionne s'accompagnent d'un phénomène de professionnalisation et de bureaucratisation de ces structures. Ce qui n'est pas sans impacter les pédagogies et les actions mises en place par des militants soucieux d'échapper aux mécanismes de conditionnement et aux contraintes du milieu. Denis Bordat affirme ainsi⁴³⁷ :

« L'“Administration” n'est pas neutre, et si nous attendons qu'elle serve l'association, tous nos militants veillent à ce qu'elle ne prenne pas le pouvoir. Éducateurs, jaloux de notre indépendance, nous sommes tous méfiants par nature envers l'administration, mais plus méfiants peut-être encore à l'égard de celle que nous nous sommes donnée pour gérer notre mouvement »

L'enjeu pour les structures d'éducation populaire est d'éviter les pièges du modèle bureaucratique, avec ses statuts rigides, son absence de relation à l'environnement social, sa

⁴³⁷ Témoignage de Denis Bordat, in Bordat, Denis. *op.cit.*, p. 200.

centralisation hiérarchique, etc. – pour lui substituer un modèle plus souple, adapté aux demandes locales.

D'où l'option choisie par PEC pour le développement d'un modèle décentralisé fondé sur la dynamique de « collectifs » régionalisés : ceux-ci, en s'appuyant sur une petite institutionnelle « non gestionnaire et non hégémonique », entendent conserver un potentiel d'intervention autonome. Cette vigilance vis-à-vis des formes de cristallisation intentionnelle détermine, à PEC, l'orientation d'un regard qui entend accompagner l'action d'une distanciation critique. Toutefois, le constat rétrospectif sur la trajectoire historique des mouvements d'éducation populaire est souvent celui d'une amputation des idéaux pédagogiques sous le poids des contraintes structurelles.⁴³⁸

Ce rapide aperçu historique se heurte à l'écueil de l'essentialisation de pratiques pédagogiques qui sont par nature différenciées et disparates. Il faut également rappeler, après avoir isolé les méthodes pour les étudier en situation, que ces recettes sont portées et transportées par des acteurs et des communautés d'acteurs, engagés dans l'établissement de relations destinées à faire circuler des savoirs pédagogiques. Pour appréhender ces méthodes dans leur complexité sans les réduire à une uniformité pédagogique ou à un unanimisme sur les méthodes, il faudrait enfin revenir plus longuement sur les conflits et les oppositions qui les traversent

⁴³⁸ On retrouve ce constat par exemple chez Jacques Scheer : « *Ce vaste courant de professionnalisation des animateurs contribuera à absorber une part considérable des efforts et des forces militantes des associations pour aboutir à renforcer leur caractère institutionnel, souvent au détriment de leur action de mouvement.* Scheer, Jacques. « Les associations d'éducation populaire et la loi sur la formation professionnelle. Entre illusion lyrique et enjeux stratégiques », in Poujol, Geneviève. (dir.) *Éducation populaire : le tournant des années 70*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.162.

Conclusion partie I

La mise en place d'un dispositif institutionnel faisant entre l'éducation populaire dans la prérogative d'Etat résulte d'une transformation ou d'une « création », qui génère une situation particulière, où s'inventent des espaces bureaucratiques, des rôles et des usages marqués du sceau du militantisme. La politique d'éducation populaire se construit à partir d'un processus non linéaire, parsemé d'« errements inventifs »⁴³⁹ qui donne à voir au long cours la forme que prend l'Etat au regard de sa politique sociale. La mise en place d'un dispositif institutionnel à la Libération s'accompagne d'inventions et de réinventions : la conquête d'un territoire bureaucratique et les luttes pour son espace dans l'ordre institutionnel apparaît comme le produit d'un rapport de force complexe entre diverses entreprises de fonctionnalisation et de production doctrinale, auxquelles prennent part des agents aux dispositions militantes affirmées. En retour, les acteurs de l'éducation populaire se constituent en réseaux d'action publique, érigés par l'Etat au rang de partenaires et auxiliaires de l'action publique. Nous avons montré ce que leurs fortes interdépendances à la puissance publique font à leurs rapports ordinaires au politique et à l'État.

Cet équilibre précaire est remis en question avec l'avènement de la Vème République en 1958, ce qui nous amène à explorer les reconfigurations de l'action publique comme de l'action associative. Comme la précédente, cette seconde phase critique de l'institutionnalisation de l'éducation populaire a partie liée avec les transformations des modalités d'intervention de l'État. Au cœur des Trente Glorieuses, les années 1960 ont été perçues comme les années de la modernisation de la société et de l'État, et plus particulièrement comme celles de la modernisation de la société *par* l'État. Elles manifestent une tendance de la tradition politique française dans laquelle l'État se donne pour objectif d'organiser les rapports sociaux à travers une série de procédures politico-administratives qui intègrent des éléments d'idéologie, des projets issus des groupes sociaux. Après le « travail de l'instituant » survient l'impératif de la réforme et de la modernisation, facteur de développement comme de fragilisation d'un espace social et d'un secteur d'action public instable.

⁴³⁹ Offerlé, Michel. « Étatisations », *Genèses*, 1997, vol. 28, p. 3-4..

II / Les métamorphoses de l'institué. L'éducation populaire soluble dans le projet animationniste ? (1958-1970)

Chapitre 3 : La modernisation comme mot d'ordre, l'animation socioculturelle comme projet : l'éducation populaire achevée ?

L'avènement de la Vème République et les années 1960 représentent dans l'espace politico-administratif un moment singulier, charnière dans la conduite de l'action de l'État. Cette période marque l'émergence d'un « souci de soi » de l'État⁴⁴⁰ en même temps que l'affirmation d'un impératif modernisateur et planificateur proclamé par le général de Gaulle⁴⁴¹. Cet impératif de rupture avec la IVème République et les rationalités administratives qu'elle charrie marquent une rupture dans la conduite de l'action publique en matière d'éducation populaire, caractérisée par un mouvement de développement et de sectorisation des interventions publiques.

Notre questionnement porte en conséquence sur les métamorphoses du projet d'éducation populaire : dans quelle mesure celui-ci, tel qu'incarné après-guerre dans l'organisation étatique, est-il soluble dans la rationalité modernisatrice à l'œuvre avec l'avènement de la Vème République ? Dans quelle mesure la modernisation est-elle pensée comme levier de transformation sociale, et dans quelle mesure est-elle perçue et investie comme telle par les acteurs de l'éducation populaire ? Explorant l'hypothèse d'une configuration par le haut des rapports sociaux, il s'agit de comprendre comment la promotion du référentiel⁴⁴² de l'animation sert de nouveau répertoire de légitimation, et se traduit dans la mise en œuvre de politiques publiques qui redéfinissent les contours de l'intervention publique. Ce tournant est intrinsèquement lié à une profonde transformation des modes de construction de la réalité sociale, par une conversion des idées et représentations dominantes, objectivée sous la forme de recettes et instruments d'action à visée normative.

440 Bezès, Philippe. *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, 2009.

441 Dulong, Delphine, *Moderniser la politique: aux origines de la Ve République*, Paris, Harmattan, 1997.

442 Pour reprendre le terme de Pierre Müller qui le définit comme des idées en action, voir « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 2, 2000, p. 189-207.

Dans la veine des développements précédents, ce chapitre fait appel essentiellement aux archives produites par les administrations, notamment l'administration centrale, et introduit les archives des cabinets ministériels⁴⁴³, de certains organismes de cogestion, tout en gardant un contrepoint sur les archives associatives. Il repose également partiellement sur l'exploitation des archives orales recueillant les témoignages de Conseillers techniques et pédagogiques.⁴⁴⁴

Il s'agit d'abord d'étudier comment se renégocie le périmètre bureaucratique instable, que nous avons qualifié de « clandestin » (chapitre 1), sous les effets de sectorisation des politiques publiques et soumis aux dynamiques d'autonomisation des politiques culturelles et des politiques de jeunesse (a). Sans frontières bureaucratiques définies, l'éducation populaire ne remplit toujours pas les conditions de constitution d'une catégorie d'action publique. C'est pourquoi nous étudierons ensuite les ressorts et les effets de l'émergence du référentiel de l'animation, qui travaille le champs et participe à en déplacer les frontières. Ce référentiel redéfinit en profondeur les cadres réglementaires et normatifs, les canaux et les modalités d'action des acteurs de l'éducation populaire (b). Nous questionnerons enfin l'incidence du processus de modernisation sur les acteurs administratifs, promoteurs comme récepteurs, participant à redéfinir le militantisme d'institution dont nous avons montré qu'il était une composante matricielle de leur identité professionnelle (c).

1) Entre autonomie et hétéronomie. Rationalisation et sectorisation des politiques publiques

L'inscription de l'éducation populaire dans l'appareil d'État demeure problématique sous la IV^{ème} République, et l'avènement de la République gaulliste complexifie plutôt qu'elle ne clarifie les frontières de cet espace administratif. Celui-ci est traversé par des forces centrifuges d'autonomisation : entre la politique culturelle naissante tentée d'intégrer l'éducation populaire

⁴⁴³ Les cabinets se caractérisent historiquement en France par leur volume et leur implication dans la plupart des activités ministérielles, au point que le ministre a pu être présenté comme une « personne publique, figuration du collectif de travail rassemblant sa personne et ses conseillers. Voir : Eymeri-Douzans, Jean-Michel et Bioy Xavier. « Une République de conseillers ? », in Eymeri-Douzans, Jean-Michel, Bioy, Xavier, et Mouton, Stéphane. (dir.), *Le règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 48.

⁴⁴⁴ La liste des entretiens écoutés se trouve dans la présentation des sources.

en son giron (a), entre un segment administratif se solidifiant autour de Jeunesse et Sports et porteur d'une action partenariale renouvelée (b), et enfin entre la tentation d'une action spécifique sur la jeunesse se passant de l'intermédiation des mouvements (c).

Encadré 9 : Les vicissitudes de la normalisation administrative

- 1958 : Création d'un Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports (décret du 27 septembre)
- 1958 : Manifeste du GEROJEP contre la guerre d'Algérie
- 1959 : Loi Debré sur le contrat d'association
- 1959 : Loi Berthoin (quid)
- 1959 : Création d'un Ministère des affaires culturelles (Malraux)
- 1961 : Congés cadres jeunesse
- 1961 : Loi-programme relative à l'équipement sportif et socio-éducatif
- 1962 : IVème plan de développement économique et social (couvre la période 1962-1965)
- 1963 : Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports (Décret du 29 juin)
- 1964 : création du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (FONJEP)
- 1964 : Création du DECEP (déplier sigle)
- 1965 : Premiers postes FONJEP
- 1966 : François Missoffe Ministre de la jeunesse
- 1967 : Création du 1^{er} département Carrières sociales à (...) Bordeaux ? Grenoble ?
- 1968 : JES perd son statut de ministère et devient à compter de juillet 1968 un secrétariat d'État auprès du PM, chargé de la JES, confié à Joseph Comiti.
- 1968 Ministère JetS (Nungesser) (avant ?)
- 1968 : les Associations de Jeunesse et d'Éducation populaire se regroupent au sein d'une nouvelle organisation : le CNAJEP ; qui remplace le GEROJEP
- 1970 : création du certificat d'aptitude à l'Animation Socio-Educative (CAPASE) et du Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio Educative (BASE)

Source : élaboration propre

a. Autonomisation et légitimation de la politique culturelle

L'autonomisation de la politique culturelle, les espoirs de reconnaissance et de renaissance qu'elle a suscités mais surtout le douloureux divorce qu'elle acte font partie de la « légende noire » de l'éducation populaire. Il convient ici de se défaire de la tentation téléologique qui a durci l'opposition entre éducation populaire et action culturelle, entre la « grandeur » de l'action

culturelle et les affres du socioculturel, pour revenir sur un épisode administratif bref, mais matriciel dans la trajectoire d'institutionnalisation de l'éducation populaire : celui de la naissance du Ministère des Affaires culturelles⁴⁴⁵, marquant une scission avec l'éducation populaire puis une fermeture des frontières administratives.

La création du Ministère des Affaires culturelles, une aubaine ?

L'histoire de la création d'un ministère des Affaires culturelles est connue, mais il convient de rappeler dans quelle mesure ce « coup politique en forme d'innovation institutionnelle » représente un « bricolage politico-administratif » à l'inscription incertaine dans le champ bureaucratique.⁴⁴⁶ Ainsi par décret du 22 juillet 1959, Charles de Gaulle, Président de la République, nomme André Malraux ministre d'État chargé des Affaires culturelles⁴⁴⁷.

L'homme de lettres dispose, tel Jean Guéhenno en son temps, d'une légitimité charismatique au sens wébérien- sur laquelle le pouvoir gaulliste entend assoir une légitimité nouvelle. L'installation du pouvoir gaulliste et des institutions de la Vème République va de pair avec la promotion de personnalités symboliques du volontarisme politique⁴⁴⁸, dont l'auteur de la *Condition Humaine* - tout comme son homologue à la Jeunesse et aux Sports, Maurice Herzog, l'« homme aux poings de lumière » vainqueur de l'Annapurna – représente une émanation exemplaire. La formulation de la politique culturelle d'André Malraux présente des traits communs voire des relations d'homologie avec les modalités du changement de régime

⁴⁴⁵ Comme l'indique Philippe Urfalino « une conception de l'intervention publique a réussi à s'imposer au point qu'il est devenu difficile d'imaginer ou qualifier positivement une autre conception. Parler de prise de conscience, de manque d'audace ou de résistance, et, en quelque sorte, opposer la lumière à l'aveuglement, condamne à une vision unilatérale qui ne conçoit l'existence, positive, que d'un seul modèle, et qui ne peut qualifier toute altérité que par défaut. C'est oublier que cette façon de penser l'intervention culturelle publique a dû, avant de s'imposer comme évidente, supplanter d'autres conceptions. » Urfalino Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette, 2004, p.118.

⁴⁴⁶ Dubois Vincent, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999, p.160.

⁴⁴⁷ Celui-ci, qui était ministre sans portefeuille dans le premier Gouvernement de la Vème République installé le 1^{er} juin 1958. Devenu Ministre d'État le 8 janvier 1959, André Malraux accepta d'abord le ministère de l'Information, puis, comme le Général de Gaulle souhaitait confier ce portefeuille à Jacques Soustelle, il se vit proposer celui des Affaires culturelles, désireux de trouver un mandat qui donnerait du relief et créditerait du prestige au gouvernement.

⁴⁴⁸ Gaiti, Brigitte. *De Gaulle: prophète de la Cinquième République (1946-1962)*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998 pp. 158-164 et pp. 243-262.

politique. Le système antérieur est fortement dévalorisé, alors qu'une rupture complète est affirmée avec les pratiques qui le caractérisaient – la multiplication des intermédiaires, le jeu des compromis – au profit d'une « communion nationale » retrouvée grâce aux liens directs établis entre le peuple et son chef, entre le public et les chefs d'œuvre⁴⁴⁹. Par ailleurs, tout comme l'avènement de la Vème République, la mise en forme d'une politique culturelle se marque par la promotion, au nom de la modernité, de pratiques politiques « rationnelles » pour partie fondées sur des outils et des compétences techniques.

Le premier acte de cette création ministérielle se décompose en deux temps : le 3 février, un décret charge André Malraux d'Affaires culturelles qui lui sont transférées d'autres ministères ; puis le décret du 24 juillet 1959 fixe la mission et l'organisation du « ministère chargé des Affaires culturelles ». Revenons d'abord sur le texte du décret du 3 février 1959⁴⁵⁰ : celui-ci transfère à Malraux les attributions du ministère de l'Éducation nationale en ce qui concerne la direction générale des Arts et des Lettres, qui comprend la direction des Musées, le service de l'Enseignement et de la Production artistique, une sous-direction des Spectacles et de la Musique (avec deux bureaux, l'un pour le théâtre, l'autre pour la musique), la direction de l'Architecture et la direction des Archives de France. Le décret prévoit également le transfert des services du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports chargés des activités culturelles, et enfin celui du Centre National de la Cinématographie (CNC), en provenance du ministère de l'Industrie et du Commerce. Si cette naissance d'un nouveau ministère par captation des segments venant d'ailleurs n'est pas originale - la logique des moyens est alors celle qui prévaut et ce qui est le moins couteux pour le ministère des Finances - on voit ici que c'est essentiellement du Ministère de l'Éducation nationale que s'autonomise l'administration des Affaires culturelles. Autre texte fondateur, celui du 24 juillet 1959⁴⁵¹ qui définit les missions du nouveau ministère ; son article premier resté célèbre et écrit de la main de Malraux, embrasse une forte charge symbolique :

« Article 1^{er}. Le ministère chargé des Affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent. »

⁴⁴⁹ Dubois Vincent, idem, pp.213-214.

⁴⁵⁰ Décret du 3 février 1959, n°59-212, JORF du 4 février 1959.

⁴⁵¹ Décret n°59-889, JORF du 26 juillet 1959.

Ce décret portant organisation du ministère chargé des Affaires culturelles prévoit dans son article second que le nouveau ministère comprend la direction générale des Arts et des Lettres, à laquelle sont rattachés les services de l'Éducation nationale qui concernent l'éducation populaire. C'est très laborieusement que se mettent alors en place la structure politique du ministère (le cabinet) et la structure administrative.

André Malraux s'entoure d'abord sur son cercle de connaissances pour créer son administration, ainsi la création de son premier cabinet doit beaucoup aux relations amicales que celui-ci entretenait, depuis l'adolescence ou de longue date, avec des hommes qui l'accompagnaient d'ailleurs au Rassemblement du Peuple Français (RPF).⁴⁵² Dans ce groupe présenté comme une équipe de « pionniers », on trouve peu de fonctionnaires. Le premier directeur de cabinet est George Loubet, ancien compagnon du RPF, qui reste 3 ans en poste⁴⁵³. Mais c'est dans les cabinets suivants dirigés par André Holleaux, puis Antoine Bernard, tous deux au Conseil d'État, qu'on pense la mise en œuvre des politiques, comme c'est d'ailleurs la règle dans les autres ministères.

Nous avons particulièrement investi les archives du cabinet pour traiter du rapport à l'éducation populaire, dans la mesure où le directeur de cabinet se trouve à l'interface de la structure politique et de la structure administrative. C'est lui qui assure la traduction en termes administratifs du projet politique, tâche ardue au vu du peu d'intérêt et de connaissances par André Malraux des arcanes administratives.

Ce manque de capacité administrative, dans une période de forte instabilité parlementaire et politique, est perçu comme rédhibitoire. Étroitement lié à la personnalité de son créateur, le ministère des Affaires culturelles est considéré comme ne devant durer que le temps, imprévisible, du soutien présidentiel à Malraux. Ainsi Pierre Moinot, qui rejoint le premier Cabinet Malraux en mars 1959 comme conseiller technique, rappelle le peu de crédibilité dont est doté le nouveau ministère :

⁴⁵² Poujol, Geneviève. « Aperçus sur la structuration politique et administrative du nouveau ministère des Affaires culturelles », in *Les affaires culturelles au temps d'André Malraux 1959-1969*, Paris, La Documentation française, 1996, pp.143-152.

⁴⁵³ Les compagnons du RPF y sont nombreux, à l'image d'Albert Beuret ou Pierre Juillet. On compte également des amis proches comme Louis Chevasson, Gaétan Picon (devenu ultérieurement son biographe) ou encore Bernard Anthonioz, l'époux de Geneviève de Gaulle.

« On ne nous souhaitait qu'une chose : l'échec. L'Éducation nationale, à qui on avait arraché le secrétariat d'État aux Beaux-Arts pour nous créer, nous détestait (...). Les Finances ne nous voulaient aucun bien, les calculateurs n'aimaient pas les danseurs, nous étions une menace de gouffre à argent pour payer du surplus, du luxe, du plaisir. Qu'est-ce qui tenait debout là-dedans ? L'architecture, les archives, les musées, vieilles directions budgétairement contrôlables. Le reste était du rêve, et le rêve ne se finance pas. Contre ces Goliath, il fallait prouver que nous étions capables de nous battre. »⁴⁵⁴

Peu de fonctionnaires se montrent enclins à risquer leur carrière dans un ministère auquel on prédit une éphémère existence, et Malraux fait face à la difficulté du recrutement de cadres. C'est pourquoi il saisit l'opportunité que représente la disponibilité des hauts-fonctionnaires de la France d'outre-mer, rappelés en métropole du fait de la décolonisation. Nous nous référons ici à la sociologie du personnel dirigeant menée par Vincent Dubois⁴⁵⁵, qui rappelle que la première génération des fonctionnaires ne compte presque aucun énarque, et occupe de façon générale des positions éloignées du modèle habituel du haut-fonctionnaire⁴⁵⁶.

Il souligne le rôle des administrateurs coloniaux, qui ont la caractéristique de prôner avec Malraux un prosélytisme culturel fondé sur la certitude légitimiste de détenir des vérités culturelles à diffuser⁴⁵⁷. En effet les anciens administrateurs coloniaux ont été formés dans un esprit de mission civilisatrice. Gardant de leur formation initiale à l'École Nationale de la France d'Outremer (ENFOM) et de leur expérience sur le terrain africain un solide esprit de corps, ils s'engagent dans un esprit missionnaire dans cette nouvelle administration aux allures de pari⁴⁵⁸. Or, cette prétention à incarner l'universel trouve à s'exprimer dans la nouvelle cause qu'est la démocratisation culturelle.

⁴⁵⁴ Moinot, Pierre. *Tous comptes faits*, Paris, Ed Quai Voltaire Edima, 1993, pp.157-158.

⁴⁵⁵ Dubois, Vincent. *op.cit*, p.176.

⁴⁵⁶ Parmi eux, on note néanmoins la présence de François Bloch-Lainé ou Paul Delouvrier qui reconnaissent l'importance de l'enjeu culturel.

⁴⁵⁷ « *Les administrateurs en provenance de la France d'outre-mer ont contribué à la fondation administrative du ministère et à la définition des orientations de sa politique ; ils ont aussi de par leur profil singulier dans l'univers de la haute fonction publique, contribué à singulariser cette administration et cette politique, dont l'absence de formalisme et l'esprit d'aventure sont volontiers soulignés.* » Dubois, Vincent. *op.cit*, p.177.

⁴⁵⁸ Ce n'est que dans un deuxième temps, après le départ d'André Malraux, que le ministère normalise son recrutement et recrute des administrateurs civils issus de l'ENA.

Le « protocole d'accord » : aux origines de la disqualification

Il convient ici de s'arrêter sur un achoppement administratif passé relativement inaperçu, joué essentiellement entre 1959 et 1961, mais déterminant – pour ne pas dire « matriciel », avec le recul de l'histoire – pour comprendre la scission entre éducation populaire et politique culturelle⁴⁵⁹. Après des réunions préparatoires tenues en début d'année, un protocole est signé en mai 1959 entre André Malraux, ministre des Affaires culturelles, André Boulloche, ministre de l'Éducation nationale, et par le Premier ministre, Michel Debré, actant le « partage des compétences entre le Haut-commissariat à la Jeunesse et le Ministère des Affaires culturelles ».⁴⁶⁰ Ce protocole signé des trois parties énumère trois types d'associations :

- a. Celles qui dépendront désormais du ministère des Affaires culturelles : « *associations ayant un but artistique* », comprenant le théâtre amateur, la musique populaire, le chant choral, le folklore, la danse, ainsi que les associations régionales et les manifestations artistiques (16 associations, 1960 : subvention 43, 750M F).
- b. Celles qui continueront à dépendre du ministère de l'Éducation nationale (Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux sports), comme les FRANCAS, l'UNEF, PEC, etc. (12 associations, 1960 = 46, 300 M F).
- c. Celles qui sont considérées comme « mixtes », dépendront à la fois des deux ministères : « *associations ayant des activités dont l'aspect culturel fait partie intégrante de l'intention pédagogique* », comprenant la LDE, la FFMJC, la Fédération nationale des Clubs de loisirs « Léo Lagrange », l'Alliance Française et toutes les opérations de ciné-clubs, de télé-clubs et de photographie (9 associations, 1960 : 272, 700 M F).

Cette dernière catégorie des associations considérées comme « mixtes » pèse de loin le plus lourd en termes budgétaires et constitue la pomme de discorde : il est prévu par l'accord que ses crédits soient gérés par les services de l'Éducation nationale, leur attribution devant être soumise à l'accord du ministère des Affaires culturelles⁴⁶¹. La confrontation des archives laisse

⁴⁵⁹ Celui-ci est appréhendé via les archives du Cabinet, notamment AN.19950514/8 traitant du rapport du ministère au secteur de l'éducation populaire.

⁴⁶⁰ Le préambule du texte précise que ce dernier a vocation principale à « préciser et compléter, en ce qui concerne les attributions respectives des deux départements ministériels, dans le domaine du Haut-Commissariat à la jeunesse et aux sports, les dispositions du décret du 3 février 1959. AN.19950514/8.

⁴⁶¹ En dépit des protestations répétées d'André Malraux, il semble que les Affaires culturelles ne seront pratiquement pas consultées.

perplexe, tant la partition des associations semble relever d'un arbitraire administratif.⁴⁶² Si les motivations sont difficiles à retracer, il apparaît toutefois que ce texte catégorise et délimite - au sein même des associations d'éducation populaire - une partition entre éducatif et culturel. Il est certes difficile de demander au ministère des Affaires culturelles naissant de fournir d'emblée une définition opératoire du « culturel », sachant que, comme nous avons tenté précédemment de le mettre en évidence, du côté Éducation nationale et Jeunesse, la définition de l'« éducatif » se fait au long cours par la négative (dans le cas où une association se voit refuser son agrément ou son habilitation), mais jamais sur des critères formels énoncés à l'avance.

A rebours de l'idée d'un rejet de principe par Malraux de l'éducation populaire et de ses tenants, il semble donc clair qu'en 1959 et jusqu'en 1961 au moins le ministre espère conserver l'assise la plus large sur les associations d'éducation populaire. Les échanges de correspondance entre le cabinet d'André Malraux et André Boulloche sont à cet égard explicites : l'enjeu de la ligne au budget et des personnels affiliés, conditions de possibilité et d'exigence d'une politique culturelle autonomisée, relèguent au second rang toutes formes de considérations doctrinales. Ce sont ainsi sur des aspects très pratiques que butent les négociations : créations de postes de chefs de service, organisation des « Bureaux » (par décret, ou sans caractère réglementaire) ; détachement des personnels de l'Administration centrale et du personnel des services extérieurs ; mise à disposition d'Administrateurs⁴⁶³... Les échanges donnent également à voir la question du décalque ou non de nouvelles pratiques administratives pour le ministère des

⁴⁶²Un sentiment partagé par Françoise Tétard dans son étude du protocole d'accord, pour qui : « anomalies, incohérences ou enjeux masqués : la répartition des associations est un indicateur des complexités du monde associatif. Voir Tétard, Françoise. « L'éducation populaire : l'histoire d'un rattachement manqué », in *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux, 1959-1969*, Paris, La Documentation française, 1996, p.162.

⁴⁶³ Courrier du 22 décembre du Ministre d'État chargé des Affaires Culturelles à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale AN.19950514/8.

Affaires culturelles, qui conteste notamment la composition et le rôle des instances consultatives⁴⁶⁴.

Crédits ou discrédit

Le projet du ministère des Affaires culturelles tel qu'il s'exprime en 1959-1960 n'est non seulement pas hostile à l'éducation populaire, mais on peut y déceler un intérêt stratégique. L'annexion maximale rendue possible par les frontières floues est certes une opération économique, mais il y a plus : son intégration permettra en effet d'abord « *de se rapprocher des masses populaires* » et de « *diffuser la culture dans des milieux sociaux qui n'y ont qu'un accès précaire* », ensuite de « *s'assurer de la fréquentation de la jeunesse* » enfin de « *constituer une réserve de millier de petites associations locales qui permettra un renouveau du théâtre, de la musique, du cinéma, des musées, etc* »⁴⁶⁵... Les chiffres sont rappelés dans une note au Ministre⁴⁶⁶ : 15 000 compagnies théâtrales d'amateurs réalisant chaque année 60 000 représentations, 1 000 ciné-clubs assidûment fréquentés par la jeunesse, 600 000 adhérents à des associations de musique, etc).

Pourtant, le flou de l'accord à la valeur règlementaire indéfinie va perdurer jusqu'en 1961, bien qu'André Malraux réclame au Premier ministre dès la fin de l'année 1959 et de façon répétée en 1960 que la répartition des compétences soit clarifiée pour ce qui concerne l'éducation populaire. Du côté de l'administration Jeunesse et Sports, en réaction à l'amputation d'un segment qui était la matrice autour de laquelle elle avait fondé ses orientations depuis 1944, c'est une stratégie de résistance passive et d'attentisme qui est suivie⁴⁶⁷, face à une

⁴⁶⁴ La première est la section de l'Éducation populaire et de la Jeunesse au sein du Conseil de l'Éducation populaire et des Sports, fixée par la loi du 18 mai 1946. Elle est renouvelée tous les 4 ans ; elle est formée de neuf membres nommés par l'EN, et le ministère des Affaires culturelles n'y est pas représenté du tout. La seconde est la commission consultative de répartition des crédits concernant l'éducation populaire, créée par arrêté du 17 avril 1951 : le déséquilibre y est flagrant : un seul représentant du ministère des Affaires culturelles, issu de la direction générale des arts et des lettres, contre quatre directeurs de l'Éducation nationale et deux inspecteurs Jeunesse et sports. Les protestations et propositions d'André Malraux d'instaurer un régime partiaire restent sans réponse.

⁴⁶⁵ Note à Monsieur le Ministre d'État, Paris le 17 avril 1959. AN.19950514/8.

⁴⁶⁶ *Idem.*

⁴⁶⁷ Du moins nous le supposons : les archives produites par les administrations Jeunesse et Sport (alors sans cabinet) disent rien de ce processus.

administration jugée instable et dont on espère le caractère provisoire, dans un contexte d'instabilité politique.

Le directeur de cabinet de Malraux, Pierre Moinot, réputé proche des milieux d'éducation populaire, démissionne en 1961 (en protestation face au manque de moyens alloués au ministère), et l'arrivée d'Emile-Joseph Biasini change la donne. Nommé le 11 décembre 1961 directeur du Théâtre, de la Musique et de l'Action Culturelle (DTMAC), nouvelle direction dont dépend désormais l'éducation populaire, il entend restituer celle-ci à son ministère d'origine. André Malraux semble en phase avec cette grille de lecture, et propose dans une note de 1961 une autre perception de l'accord : les associations nationales sont de la compétence de son ministère et, les associations locales relèvent de Jeunesse et sports⁴⁶⁸. La logique est simple : les amateurs à Jeunesse et sports et les professionnels à la culture.

La situation s'enlise, l'attentisme administratif joue à plein cependant que sous l'impulsion d'Emile Biasini, s'élabore un important travail doctrinal, en justification et légitimation d'une scission entre culture et éducation populaire. Il demande par note du 30 juillet 1962 à Jean Rouvet, au titre des Affaires culturelles, et Christiane Guillaume, au titre de Jeunesse et Sports, d'effectuer une étude théorique et approfondie sur le problème⁴⁶⁹. Pour sortir de l'impasse, il pose de nouveaux critères de répartition :

« Seules devront être conservées pour nous les associations participant à l'action culturelle que nous animons, soit pour leur caractère professionnel, soit que leur activité en fasse un instrument de cette action, soit qu'elles animent ou préfigurent une de nos maisons de la culture ».

C'est sur cette distinction entre professionnels de la culture et amateurs que se fonde la ligne de fracture avec l'éducation populaire, renvoyée à un amateurisme la reléguant en arrière-garde. Le critère devient opérant : ainsi Emile Biasini charge en 1962 un de ses collaborateurs de renégocier l'accord, avec un sens clairement défini, qui est de savoir quelles associations *méritent* de rester sous le giron des Affaires culturelles au regard de la nouvelle stratégie privilégiant les groupes professionnels. Comme le montre Philippe Urfalino dans son étude des

⁴⁶⁸ Document sans titre, non daté. AN.19950514/8.

⁴⁶⁹ Note du 30 juillet 1962, AN.19950514/8, p.4.

rapports d'inspections menés en 1963⁴⁷⁰, il se joue un discrédit de l'éducation populaire qui justifie et légitime un transfert à l'envers des attributions de l'éducation populaire. C'est ainsi que le 1^{er} janvier 1964 est officialisé le transfert des dossiers d'une vingtaine d'associations d'éducation populaire du Ministère des Affaires culturelles vers le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports. L'administration centrale du ministère d'André Malraux qui depuis 1959 en avait la charge au titre des subventions annuelles, jugeant qu'elles ne pouvaient être vectrices de sa politique, transféra dossiers et crédits à l'administration de la Jeunesse et des Sports : alors que le jeune ministère avait contesté le protocole d'accord de mai 1959 parce qu'il ne lui transférait pas la responsabilité d'un nombre suffisant d'associations d'éducation populaire pour mener une action d'envergure, quatre années plus tard, le ministère se déleste pourtant d'associations dont il avait obtenu la charge. Il n'y a là qu'une apparente contradiction, puisque précisément fondée sur le durcissement de ce fonds idéologique

La Culture contre l'éducation : formulation d'une doctrine de l'anti-pédagogie

Du milieu 1960 à la fin 1961, l'attitude de l'administration Malraux vis-à-vis de l'éducation populaire s'inverse, d'abord sous l'impulsion de Pierre Moinot, puis à l'initiative d'Emile Biasini. Alors que le directeur de cabinet de 1959 songeait à une intégration des acquis de l'éducation populaire, Emile Biasini définit en septembre 1961 une stratégie exactement opposée, « d'exemplarité différenciatrice ». Selon lui, l'action culturelle du ministère doit se différencier nettement de celle du haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, et notamment de rompre avec la tradition de l'éducation populaire par l'affirmation de différences doctrinales. Deux exemples nous paraissent être significatifs quant à l'attitude de l'administration culturelle naissante face à l'éducation populaire : la situation des instructeurs nationaux d'une part, celle des Maisons de la culture de l'autre.

⁴⁷⁰ « L'intérêt des rapports d'inspection réside moins dans leur influence éventuelle sur la décision de transfert – il est probable qu'elle était acquise avant les inspections – que dans leur contenu. Évaluant les modes de fonctionnement financier, administratif et politique des associations, comme la qualité et l'intérêt de leurs activités, ces rapports offrent une description, souvent vivante, de ces groupements d'Éducation populaire de province. Surtout, ils donnent à voir des catégories de jugement en exercice. » Urfalino, Philippe. *op.cit.* pp.122-123.

Le ministère de Malraux s'intéresse de près à la situation des instructeurs d'éducation populaire. Une note⁴⁷¹ (non signée) lui est remise pour évaluer l'intérêt de l'intégration de ces agents au Ministère. Resituant le cadre législatif créé et les efforts entrepris depuis la Libération, listant les représentations dramatiques, stages et festivals créés, la note liste enfin les « réalisations et incidences remarquables » des instructeurs en matière artistique, elle conclut :

« Ces diverses réalisations se sont imposées, peu à peu à l'attention du grand public. Elles sont devenues un élément incontestable de la vie culturelle française. Des personnalités très diverses en ont porté témoignage et ont manifesté leur sympathie : Edouard Herriot, W. D'Ormesson, Albert Camus, André Maurois, M. De Segogne, Paul Eluard...

(...) la grande diversité et le dynamisme des personnalités et des méthodes des instructeurs ont fait la vertu et l'efficacité de ces expériences qui répondent aux impératifs de la conjoncture sociale et culturelle du moment.

La modestie des moyens affectés, le manque de sollicitude officielle dû en partie à une sujétion administrative immédiate inadaptée, n'ont pas donné jusqu'à présent les plus grandes chances à un mouvement qui porte en lui les éléments d'un humanisme vivant. »

La poursuite de l'entreprise devrait comprendre une restructuration administrative, une répartition plus efficace des moyens matériels, une définition administrative des Instructeurs, une stabilisation de la fonction. Une intégration de ces agents de la maison Jeunesse et Sports n'est envisagée qu'un temps : début 1961, et sans autre forme d'explication qu'un renvoi à leurs racines amateurs et une invitation à se rapprocher des professionnels, le cabinet de Malraux abandonne cette piste⁴⁷².

Un phénomène similaire s'observe dans l'élaboration d'une politique des Maisons de la culture, symbole et fleuron de la politique du Ministère des Affaires culturelles. Dans son premier

⁴⁷¹ Intitulée « Examen de l'entreprise : Les Instructeurs Nationaux Spécialisés d'Éducation populaire ». AN. 19950514/8.

⁴⁷² « Leur compétence reste sujette à caution (...) « ce sont à l'origine des amateurs et un contact étroit et permanent avec les professionnels formés dans les conservatoires et soucieux de satisfaire aux exigences les plus hautes du public ne peut que leur être éminemment profitable ». déclare Emilie Biasini. Procès-verbal de la commission de répartition des subventions aux associations d'éducation populaire relevant conjointement du Ministère d'État chargé des affaires culturelles du ministère de l'Éducation nationale, Séance du 24 février 1961. 19950514/8.

exposé de 1959, *L'action culturelle*⁴⁷³, Pierre Moinot dresse un portrait rapide de l'éducation populaire qui situe les initiatives du nouveau Ministère, et en premier lieu des Maisons de la Culture, dans la poursuite des mêmes idéaux, mais sur des bases mieux assurées. L'idéal porté par Jean Guéhenno a souffert d'après lui du rattachement à Jeunesse et Sports, manqué administratif qui finit par réduire l'éducation populaire à « *une activité périscolaire et postscolaire éperdue de bonne volonté, pleine d'intentions généreuses mais terriblement isolée des grandes valeurs littéraires et artistiques de notre pays* »⁴⁷⁴. Coupée des artistes, l'éducation populaire s'est repliée sur l'instruction obligatoire qu'elle entendait compéter, victime de son orientation pédagogique⁴⁷⁵ :

« C'était généralement la connaissance qui était recherchée par les maîtres, selon le vieux principe qu'on solfie avant de jouer, et qu'il faut regarder pour entendre, ou bien qu'on dessine avant de regarder, et que si on n'est pas doué pour le dessin, on n'aime pas la peinture. Ainsi s'est peu à peu creusé le fossé qui sépare actuellement le public et l'artiste, et dans lequel fleurit une herbe redoutable : l'amateurisme satisfait, qui se complaît à son niveau ».

Le remède esquissé à ce sévère constat réside dans la confrontation directe du peuple avec la plus haute culture et dans le refus de la médiation pédagogique qui subordonne l'appréhension d'un art à l'initiation à sa pratique. Ce constat est très proche de celui de Malraux et sa formule : « *à l'École on apprend Phèdre, au théâtre on apprend à aimer Phèdre* ». Et pour Pierre Moinot, les maisons de la Culture sont le lieu de cette confrontation. Il présente la même année les principes de Maisons de la Culture. Celles-ci ne seront pas simplement des lieux de rencontres entre amateurs et professionnels, et deviennent à l'issue de ce renversement de stratégie, un lieu de présentation au public de l'excellence artistique, dirigé par une équipe artistique professionnelle, dans la vie duquel les associations d'amateurs n'ont de droit, aucune part. Dans le projet de Jean Guéhenno, les rencontres sont vertueuses en elles-mêmes : les amateurs se trouvent tirés vers le haut par le contact avec les professionnels et la qualité de leurs manifestations. A l'inverse, avec la présentation faite par Pierre Moinot apparaît le souci le

⁴⁷³ Pierre Moinot, « L'Action culturelle », 1959. AN.19950514/8.

⁴⁷⁴ *Idem*, AN.19950514/8.

⁴⁷⁵ *Idem*, AN.19950514/8.

protéger les Maisons de la culture de la médiocrité de l'amateurisme, celles-ci doivent « *éviter de servir d'asile aux contrefacteurs* »⁴⁷⁶. Il conclut :

« [La maison de la culture] ne peut être un abri indifférent pour servir de siège social aux associations locales ; elle ne peut pas être seulement un lieu de préparation, de répétition ou de confection systématique pour les groupements d'amateurs, non plus qu'un terrain de bricolage ; elle ne peut pas être une simple salle des fêtes, une simple réunion d'ateliers. Bien sûr elle peut être tout cela, selon la circonstance, ou le besoin social, et avec la prudence que de telles activités par essence extensives, impliquent de la part de ceux qui les contrôlent. Mais elle ne peut être que ça. »

L'affirmation d'une différence diminue les risques de confusion avec les MJC, mais il affirme toutefois la complémentarité des deux « maisons » et souhaite une étroite collaboration. Son successeur Emile Biasini enfonce le clou, renvoyant les MJC à une fonction de « *familiarisation* » et de préparation permettant une « *rencontre finale* » entre le public et les œuvres de l'esprit, dans une Maison de la culture⁴⁷⁷.

On peut donc affirmer sur la base de ces deux exemples que la formation d'une doctrine axée sur l'excellence culturelle capte l'héritage de l'éducation populaire tout en alimentant son discrédit. Nous le verrons (voir chapitre. 5.1), la théorisation d'un gouffre irrémédiable entre culture et socioculture, largement répandue dans le discours militant, est postérieure ; toujours est-il qu'une conception de l'intervention publique s'est imposée, solidifiée. Les effets de cloisonnement administratifs sont eux définitifs : l'éducation populaire et la politique culturelle sont désormais deux secteurs d'action publique disjoints. Il est à noter enfin que ce « *rattachement manqué* » sera vite passé sous silence par les acteurs des deux bords, de Jeunesse et Sports comme de l'administration culturelle. Le premier en ayant gardé mémoire et un ressenti, le second affirmant sa différence. Ainsi le rapport Moinot de 1967 se montre explicite

.⁴⁷⁸

« Le ministère de la Jeunesse et des Sports se trouve administrer ce que l'on pourrait appeler la « culture publique » ; ce qu'on désignait autrefois sous le nom d'éducation populaire, ensemble important

⁴⁷⁶ *Idem*, AN.19950514/8.

⁴⁷⁷ *Idem*, AN.19950514/8.

⁴⁷⁸ « Rapport de réorganisation de la direction générale des Arts et des Lettres – Mission Moinot » (1967) AN.19950514/8.

d'associations de consommateurs culturels et d'amateurs, dépassant de très loin la seule jeunesse. Il aide les « maisons des jeunes et de la culture » et met l'accent sur une notion d'activité polymorphe à la fois sociale et éducative. (...)

D'autres départements dont les préoccupations étaient à l'origine sociales ont été naturellement conduits à souhaiter que leurs équipements sociaux soient assortis d'une activité culturelle secondaire : le ministère des Affaires sociales pour ses foyers de jeunes travailleurs et ses centres sociaux, le ministère de l'Agriculture pour ses foyers ruraux, le ministère des Armées pour ses foyers de l'Armée. (...)

Le ministère des Affaires culturelles est seul à détenir un ensemble de moyens régissant tous, exclusivement, un domaine d'activités culturelles : archives, architecture, archéologie, cinéma, musées, théâtres, musique, maisons de la culture, enseignements artistiques création artistique, lettres forment la matière administrée, qui s'étend à divers établissements publics tous consacrés à des prolongements de ces diverses préoccupations. »

L'affirmation de la politique culturelle est donc le résultat de la captation d'un périmètre bureaucratique, et s'accompagne d'une production doctrinale qui renvoie l'éducation populaire à l'arrière-garde. Ce postérieur effort de distinction a trait à affirmer une légitimité face à une administration alors à l'apogée de son rayonnement dans les années 1960 : celle de la Jeunesse et des Sports.

b. « Jeunesse et sports » : une administration en voie de solidification et porteuse d'action partenariale renouvelée

Nous avons montré comment l'éducation populaire s'était incarnée dans l'après-guerre dans une alliance instable entre « Jeunesse et Sports » solidifiée dans une administration nouvelle aux accents pionniers. Sous l'effet de la mise à l'agenda de la jeunesse comme problème politique (voir chapitre 4), l'installation de la Vème République marque une montée en puissance et en visibilité du secteur « Jeunesse et Sports », et un détachement de sa tutelle à l'Éducation nationale. Cette autonomisation offre des marges de manœuvre amples, permettant d'instaurer un rapport nouveau d'intégration et de reconnaissance des mouvements de jeunesse,

emblématisée dans la politique dite de co-gestion, au point de laisser dans la mémoire militante le souvenir d'un second « âge d'or »⁴⁷⁹.

Une nouvelle marche institutionnelle

Le 29 septembre 1958, lendemain de la promulgation de la Constitution de la Vème République, est créé au Ministère de l'Éducation nationale un Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, dont la responsabilité est attribuée à Maurice Herzog. Le titre choisi est significatif : le Haut-commissaire est plus qu'un directeur mais pas tout à fait un secrétaire d'État, une fonction certes associée à une liberté d'action politique mais qui demeure subordonnée et dépendante au magistère de l'Éducation nationale⁴⁸⁰ⁱ.

Cette décision est à situer dans un climat de tension forte avec les associations et mouvements d'éducation populaire : le 8 août 1958, quarante-et-une organisations rendent publique une déclaration commune (voir chapitre 4.1), qui « *dénonce les mesures à l'égard de la jeunesse en Algérie* » mais aussi les risques que « *certaines veillent embrigader la jeunesse sous des formes diverses et tentantes parfois.* »⁴⁸¹ Le texte rappelle que « *les problèmes de la jeunesse sont inséparables des problèmes généraux de la nation et ne justifient pas la création d'organismes tels que ministère de la jeunesse ou commissariat* »⁴⁸². Ces créations porteraient en elles « *le danger d'une jeunesse coupée du reste de la nation et d'en faire l'instrument d'une politique* »⁴⁸³. L'exécutif va en partie tenir compte de cette opposition en ne créant pas un ministère, ni un secrétariat d'État mais seulement un Haut-commissariat (que la déclaration du 8 août refusait également) en le plaçant sous la tutelle de l'Éducation nationale

⁴⁷⁹ Voir le témoignage de Joseph Rovin dans les archives de PEC, AD.94. BB4374.

⁴⁸⁰ C'est le ministre de l'Éducation nationale, Jean Berthoin, qui signe le décret, manifestant le maintien de la tutelle.

⁴⁸¹ Manifeste du GEROJEP du 8 août 1958 (voir annexe 11).

⁴⁸² *Idem.*

⁴⁸³ *Idem.*

Même sous tutelle, ce Haut-commissariat possède d'importantes prérogatives: il dispose d'un cabinet, prépare lui-même son budget et bénéficie d'une délégation de pouvoir⁴⁸⁴. L'exécutif se montre ainsi soucieux de ne pas agiter l'épouvantail d'un Ministère de la Jeunesse décrié par les associations après le précédent vichyssois : le Haut-Commissariat est pensé comme un organe de coordination entre les ministères et les mouvements, qui peut être compris comme une garantie donnée de ne pas vouloir mettre en œuvre une politique autoritaire. Enfin, sont relancées également les commissions ministérielles de la jeunesse dans chaque ministère comme expression d'une volonté de bien intégrer dans tous les secteurs les questions de jeunesse et de ne pas en faire une affaire à part qui relèverait de la compétence du seul Haut-commissariat, garantie renforcée par la dimension également interministérielle du Haut-comité.

Le Haut-commissaire n'est pas cependant sans pouvoirs, et la nouvelle configuration mise en place ne cède rien à la volonté du pouvoir Gaulliste d'engager plus d'État dans les questions de jeunesse, dans le prolongement de son allocution du 13 mai⁴⁸⁵. Ainsi l'objectif de l'administration d'Herzog, fixé par le Général de Gaulle, n'est moindre que de « *faire prendre conscience aux jeunes français de la vocation de la France* »⁴⁸⁶. La période est propice aux discours lyriques, comme en atteste l'installation officielle du Haut-commissariat le 17 décembre, à l'INEP à Marly-le-Roi, sous la présidence du général De Gaulle et avec la participation d'André Malraux. C'est ce dernier qui précise le cadre de référence dans lequel doit se développer l'action gouvernementale : il salue la mémoire de Léo Lagrange, souligne « *qu'il s'agit de faire connaître les réalités du pays de Chartres à Marcoule* »⁴⁸⁷. Il plaide en

⁴⁸⁴ Il se voit confier une administration héritant des moyens de la direction générale de la Jeunesse et des Sports de Gaston Roux et intervient également comme secrétaire général du haut-comité présidé par le chef du gouvernement. Voir Lassus, Marianne. « Gaston Roux, l'anti-Herzog ? », dans Barriolade, Denise, Besse, Laurent, et Loustalot, Arnaud (dir.), *Maurice Herzog, un septennat pour une politique jeunesse et sports*, Paris, La Documentation française, 2013, pp. 23-34.

⁴⁸⁵ Le 18 décembre 1958 il annonce un train de mesures constitutives de son projet politique. Il reste sous l'autorité du ministre de l'Éducation nationale mais devient compétent en matière d'équipement sportif civil, scolaire & universitaire. Voir le décret n° 63-619 du 29 juin 1963. (Attributions du Secrétaire d'État à la Jeunesse & aux Sports).

⁴⁸⁶ Vocation rappelée en préambule d'un livrable « Loisirs utiles » édité par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports en date de 1965. Celui-ci a été consulté dans les archives de la Fédération du scoutisme français. AD.94, 531J 11.

⁴⁸⁷ *Idem*, AD.94, 531J 11

faveur de la formation d'un nouveau type d'homme, et évoque la formule d'Abraham Lincoln « *pour les jeunes, par les jeunes* », reprise et au fondement de la politique de la cogestion⁴⁸⁸.

Encadré 10 : Maurice Herzog (1919-2012)

Alpiniste né à Lyon en 1919, fort d'un engagement dans la Résistance où il commande une unité de Francs-Tireurs et Partisans dans le maquis des Alpes en 1943-1994, Maurice Herzog est nommé fin 1958 Haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports.⁴⁸⁹ Sa nomination tient à son statut d'icône nationale, à la suite de son ascension de l'Annapurna en 1950. La publication d'*Annapurna premier*, succès de librairie (dix millions d'exemplaires vendus, traduit en trente langues, quatre-vingt éditions) façonne son image mythique. Gaulliste, mais perçu comme un membre de la société civile (directeur à la société Kleber-Colombes de 1945 à 1958), il met volontiers en avant son « apolitisme ». Elu UNR du Rhône en 1962, il développe le sport et les politiques grâce à des budgets en très forte augmentation. Il a pour lui également la durée, puisqu'il reste à la tête de son administration pendant plus de sept ans, record inégalé. Doué d'un sens aigu de la communication politique, il a su mettre en valeur l'action de son administration. Après son départ du gouvernement en 1966, il devient député de la Haute-Savoie en 1967, réélu en 1968 et reprend une carrière d'administrateur de sociétés (Société de l'horlogerie, Bouygues, Société du Tunnel du Mont Blanc.).

A la légitimité charismatique du ministre sportif s'adjoint la compétence administrative d'une équipe de collaborateurs menée par Olivier Philip⁴⁹⁰, nommé dès 1958 directeur de cabinet. Haut-fonctionnaire gaulliste, il joue un rôle essentiel auprès de Maurice Herzog en compensant le déficit d'expérience administrative et politique de ce dernier. Une étape supplémentaire de solidification de l'administration de la Jeunesse et de Sports est franchie en 1963 : le Haut-

⁴⁸⁸ *Idem*, AD.94, 531J 11.

⁴⁸⁹ D'après la notice du Dictionnaire biographique des militants. Poujol, Geneviève, et Romer, Madeleine. *Dictionnaire biographique des militants XIX-XXème siècle - De l'éducation populaire à l'action culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1996. p.192-193.

⁴⁹⁰ Olivier Philip : (1928-2013). Fils du socialiste André Philip, président-fondateur de la FFMJC, Olivier Philip s'engage à seize ans dans les Forces françaises libres avant de rejoindre la nouvelle ENA et d'entamer une carrière dans la Préfecturale. En 1958, à 33 ans, il devient directeur de cabinet de Maurice Herzog. Il s'intéresse en particulier à la déconcentration de son administration. En 1964, il reprend sa carrière préfectorale qui le conduira au poste de Préfet d'île de France de 1984 à 1991.

commissariat passe au rang de Secrétariat d'État, sous la direction toujours de Maurice Herzog.⁴⁹¹ Ce territoire bureaucratique jouit d'une certaine autonomie à l'égard de l'Education nationale. Les services centraux du Haut-commissariat comprennent trois sous-directions : la sous-direction de l'Education physique, du Sport et du Plein Air, la sous-direction de l'Administration⁴⁹², et la sous-direction de la jeunesse et de l'Education populaire. Seule la dernière nous intéresse ici. Elle comporte les bureaux suivants :

- La jeunesse
- Colonies de vacances
- Education populaire, composé de 3 sections :
 - o Relations avec les organismes d'Education populaire
 - o Action pour l'Education populaire
 - o Formation des cadres

En cumulant les fonctions de Haut-commissaire et de secrétaire du Haut comité à la jeunesse, Maurice Herzog rassemble des prérogatives qui devraient en faire le « *Ministre de toute la jeunesse* », ouvrant la voie à l'inter-ministériale de la question de la jeunesse. D'autres ministères ou grand services publics collaborent à l'Education Populaire par l'une ou l'autre de leurs activités. Signalons à titre d'exemple: au Ministère de l'Agriculture, les directions de l'Enseignement et de la vulgarisation, l'Education surveillée (Ministère de la Justice), la Direction Générale de la Population et de l'entr'aide (Ministère de la Santé), le Commissariat Général au Tourisme, le commission Armée-Jeunes (ministère de la Défense Nationale), le service des échanges culturels et le bureau d'accueil des rencontres internationales (affaires étrangères), le Ministère de la coopération a une direction des affaires culturelles et sociales). À ce moment pourtant, il existe un verrouillage institutionnel fort et certains Ministères gardent des compétences dans leurs domaines propres en matière de jeunesse : le ministère de la Justice garde les compétences en matière de délinquance juvénile, le ministère de la Santé prend en charge la « jeunesse socialement inadaptée », celui des Armées celle des « jeunes appelés » etc.

⁴⁹¹ Pour Françoise Tétard, il devient alors un ministère à part entière sans en porter le titre. Tétard, Françoise. « Politiques de la jeunesse (1944-1966), paroles de volonté(s), politiques de l'illusion » in François, Proust (dir.), *Les jeunes et les autres, contributions des sciences de l'homme à la questions des jeunes*, vol. 2, p.202.

⁴⁹² L'organigramme consulté est celui communiqué en 1963. Voir : AN. 19770210/2.

Il faut enfin insister sur la longévité de Maurice Herzog comme facteur d'affirmation et d'inscription dans l'ordre institutionnel : son grand avantage est d'être resté sept années en poste alors que, durant la période, l'Éducation nationale, en crise endémique, connaît huit ministres.⁴⁹³

Affranchissement de l'Éducation nationale : libération ou relégation ?

Cette séquence 1958-1966 (jusqu'à l'accession au rang ministériel de Jeunesse et sport avec l'arrivée de François Missoffe) est révélatrice de la persistance de l'ambivalence de la relation du secteur de l'éducation populaire à l'Éducation nationale⁴⁹⁴. Avec l'accès au rang de ministère d'État, la jeunesse devient une question particulière de l'action de l'État. Une question qui n'est plus seulement rattachée à celle de l'éducation. Le nouveau ministère récupère des prérogatives dans tous les domaines et devient le coordinateur des différentes instances appelées à se préoccuper de la jeunesse qui concrétise la redistribution des compétences entre le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Désormais, le ministère de la rue de Châteaudun « dispose des services mis précédemment par le ministre de l'Éducation nationale à la disposition du secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports »⁴⁹⁵.

L'autonomie du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui devient un ministère de plein exercice à partir de 1966 marquent le repli de l'Éducation nationale sur l'école, ce que Laurent Besse appelle la fin du projet d'une « plus grande Éducation nationale »⁴⁹⁶. Avec la prolongation de la scolarité à 16 ans décidée en 1959, et la généralisation des études

⁴⁹³ Voir le Décret n°58-912 du 27 septembre 1958 portant création au ministère de l'Éducation nationale d'un Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, JORF du 5 octobre 1958. Sur l'instabilité du poste ministériel, la période voit la succession suivante : Jean Berthoin (01/07/1958- 08/01/1959) ; André Boulloche (08/01/1959-23/12/1959) ; Michel Debré (intérim). Louis Joxe (15/01/1960-22/11/1960) ; Pierre Guillaumat (intérim) ; Lucien Paye (20/02/1961- 15/04/1962) ; Pierre Sudreau (15/04/1962-14/10/1962) ; Louis Joxe (intérim) ; Christian Fouchet (7/12/1962-8/01/1966). Seul ce dernier bénéficie de la durée.

⁴⁹⁴ Cette section s'appuie pour partie sur une communication intitulée «*Alternative ou complément de l'institution scolaire ? Les enjeux de la prise en charge étatique de l'éducation populaire* » lors d'une Journée d'Etudes portant sur «*Les expériences éducatives alternatives : réformer l'institution scolaire autrement* » organisée par l'Irisso (Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociale) le 23 mars 2018 à l'Université Paris-Dauphine.

⁴⁹⁵ Décret 66/64 fixant les attributions du ministre de la jeunesse et des sports – article 3, 21/01/1966.

⁴⁹⁶ Besse, Laurent, « Jeunesse et Sports enfin seuls ! Les rapports avec l'Éducation nationale », in Barriolade et al, op.cit. pp.35-48.

secondaires, la massification scolaire semble être la devenue la préoccupation majeure de l'Éducation nationale. Pour le même Laurent Besse, cette autonomisation de l'éducation populaire au sein du monde de la Jeunesse et des Sports peut se lire comme une marque de marginalisation, un aveu d'isolement⁴⁹⁷. Citant le rapport Amiot et Freitag en 1968, il rappelle que le secteur de la Jeunesse et des Sports est perçu depuis son origine comme « *la poubelle de l'Éducation nationale* ». Ceux-ci soulignent en effet les dimensions symboliques et les effets de distanciation qui s'ensuivent : « *Dans la cascade de mépris qui organise les légitimités, Jeunesse et Sports se trouve au plus bas*⁴⁹⁸. Cette administration dominée, avec peu de moyens, est accusée des mêmes maux que l'Éducation nationale mais sans bénéficier pour autant d'une forme de reconnaissance interne à l'institution. Pourtant, elle est porteuse grâce à l'affranchissement de ces pesanteurs administratives de renouveau de l'action publique, notamment à travers la politique dite de cogestion.

La cogestion, entre discours et dispositifs

L'autonomisation d'un territoire institutionnel agit comme condition de possibilité et de réalisation d'une politique originale. Celle-ci, dénommée cogestion, pousse au plus loin la logique d'action conjointe de l'État et des associations. Cogestion est un terme indigène, employé par les acteurs⁴⁹⁹, et la politique de cogestion est ici envisagée sous trois angles : une politique des moyens d'abord, un label étiquetant des dispositifs et des associations spécifiques ensuite, enfin et surtout comme une politique de la méthode. La période Herzog coïncide avec un accroissement sans précédent des crédits de fonctionnement et d'équipement dévolus à la Jeunesse et aux Sports, et les associations d'éducation populaire vont très largement en bénéficier⁵⁰⁰. Les livres de comptabilité du Secrétariat d'État sont explicites⁵⁰¹, et le tableau suivant montre combien cet accroissement est conséquent.

⁴⁹⁷ Amiot, Michel, et Freitag, Michel. *Rapport sur l'étude de l'administration centrale du ministère de la jeunesse et des sports*, 1968, p.40.

⁴⁹⁸ Amiot, Michel, et Freitag, Michel, *idem*.

⁴⁹⁹ Le terme ne se confond pas avec les acceptions contemporaines de co-gestion, qui dans les discours militants s'apparente à un mot d'ordre, de même que l'injonction au « partenariat » ou à la « transversalité ».

⁵⁰⁰ Nous renvoyons aux analyses de Laurent Besse : notamment : Besse, Laurent, *Construire l'éducation populaire*, Paris, La Documentation française, 2014.

⁵⁰¹ Les livres de comptes (manuscrits et typographiés) ont été consultés sur la période 1944-1969. Voir AN.19770261/3-5.

**Encadré 11 : Subventions versées aux associations de jeunesse et d'éducation populaire
par le Haut-commissariat puis par le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports
(1959-1966)**

	1959	1960	1962	1964	1966	Evol. 1959- 1966	Evol. Francs constants
Ligue de l'enseignement	640 000	646 900	757 602	954 471	1 1187 639	85,6%	45,0%
Francs et Franches camarades	409 000	472 668	561 084	813 417	919 856	124,9%	75,7%
Eclaireurs de France	250 000	446 459	454 875	1 003 172	889 028	255,6%	177,8%
Fédération nationale Léo Lagrange	164 000	223 408	203 500	593 759	862 700	304,1%	215,7%
FFMJC	1 200 000	1 446 181	2 340 390	4 469 261	6 378 232	431,5 %	315,2%
Peuple et Culture	78 250	80 000	155 000	477 900	534 817	583,5 %	433,9%
Ligue française pour les Auberges de jeunesse	28 000	96 703	105 000	176 499	260 756	831,3%	627,5%
Fédération unie des auberges de jeunesse	500 000	606 683	580 000	638 449	829 526	65,9%	29,6%
JOC (services populaires)	25 000	79 688	127 675	465 784	412 684	1 550, 7%	1 189,5%
Guides de France	90 000	199 332	276 010	553 889	444 267	393,6%	285,6%
Scouts de France	250 000	427 018	686 849	1 142 908	983 157	293,3%	207,2%
Eclaireurs unionistes	60 000	106 317	87 533	143 453	131 005	118,3%	70,6%
Scoutisme français	29 000	70 000	66 000	41 000	83 000	186,2%	123,6%
Total	3 725 209	4 948 317	6 303 480	11 475 926	13 718 633	268,3%	187,7%
Montant total des subventions	9 259 843	11 371 839	21 686 676	27 234 332			
Part des 13 associations dans le total	53,4%	55,4%	52,9%	50,4%			

Source : Besse Laurent. *Construire l'éducation populaire*, Paris, La Documentation française, 2014.⁵⁰²

⁵⁰² Nous lui empruntons le tableau qui agrège les mêmes données que celles dépouillées par nos soins dans les livres de comptabilité du ministère. Voir : AN.19770261/3.

Il est explicite que certaines associations ont d'avantage bénéficié de l'accroissement des subventions que d'autres, révélant des rapports de force autant que des rapports de proximité avec l'équipe d'Herzog. Toujours est-il que, au-delà même des treize associations les plus importantes, l'ensemble des acteurs de l'éducation populaire sont irrigués de moyens qui permettent le développement de l'ensemble du champ.

La cogestion désigne également un certain nombre de dispositifs et d'instruments. Le plus emblématique étant le FONJEP (voir ensuite), comme manifestation la plus aboutie et comme symbole de la politique de cogestion. On pense également à des réalisations comme l'Association pour le travail volontaire des jeunes COTRAVAUX : le 25 mai 1959, Maurice Herzog préside, en présence de représentants de la Présidence de la République, du Premier Ministre, du Haut-Comité à la Jeunesse, de divers ministères et des associations intéressées, l'Assemblée constitutive de COTRAVAUX⁵⁰³. Elle a pour but « *sans aller à l'encontre des intérêts des travailleurs salariés* » d'augmenter les services rendus à la collectivité par des organisations privées sans but lucratif qui se consacrent « *à l'étude et à l'exécution de travaux civils d'intérêt général* » et de les associer « *pour des tâches communes qui satisfassent aux besoins des jeunes dans le domaine des contacts humains* ». L'État y valorise l'action d'une association en lui apportant, en moyens financiers, la contre-valeur de ses moyens humains en reprenant des dispositions antérieures.

Ce montage original se retrouve également dans des organismes favorisant les échanges internationaux tels que CODEGEP et ATITRA. Ces sigles désignent le Comité de Gestion des Déplacements et l'Association Interministérielle pour les transports, négociatrice d'avantages pour les jeunes, deux actions influencées par l'éducation populaire. Chaque année, 1000 bourses sont offertes par les services de Jeunesse et Sports à des jeunes qui peuvent quitter la France, formant une action-vitrine du ministère (voir une affiche pour le prix d'initiative aux jeunes, en annexe 10, pour illustration.)

⁵⁰³ COTRAVAUX est un organisme de coordination et de concertation entre la plupart des grandes associations et les pouvoirs publics. Elle est un lieu de promotion pour le développement des chantiers, puis de réflexion et de dialogue sur les chantiers en organisant des colloques et des journées d'études. Elle gère les fonds alloués pour la réalisation des diverses actions : formation de cadres, chantiers d'études. Elle anime un service de relations et une bourse d'échanges entre l'offre des bailleurs d'ouvrages et la demande des associations. Elle est enfin un organisme de formation pour les animateurs et les cadres de chantiers. Voir le Guide des sources du PAJEP.

La cogestion est enfin le qualificatif d'un mode de relation, qui repose sur la mise en place de modalités de partenariat avec les associations au niveau national, dans l'intention de mener une politique de jeunesse volontariste. L'objectif proclamé est de : « *Déterminer la manière dont la jeunesse pourrait être associée à l'œuvre des pouvoirs publics, et comment ceux-ci pourraient satisfaire leurs besoins.* ». Ses missions sont d'établir une coordination entre les différents ministres pour résoudre les problèmes qui se posent à la jeunesse ; de nouer des contacts aussi étroits que possible avec les mouvements et organisations de jeunesse et d'éducation populaire, et d'aboutir à une conception commune de la politique à suivre en matière de jeunesse, en confrontant les vues de l'administration et des mouvements de jeunesse.

Comme l'indique Patricia Loncle, la période Herzog est faste du point de vue de la formalisation des rapports entre représentants de l'État et représentants des mouvements⁵⁰⁴. En « durcissant » en quelque sorte les principes de la cogestion, Maurice Herzog poursuit des objectifs politiques clairement établis : prendre en considération la complexité des questions de jeunesse, et prolonger, rationaliser l'action de l'État en ce domaine. On a rétrospectivement - et sans rien occulter des profonds conflits, antagonismes et discours revendicatifs face à l'État sur lesquels nous revenons (chapitre 4) – d'une osmose entre associations et État, consacrant le mode de relations fait de respect du pluralisme et de non intervention directe hérité de la Libération. Pourtant, cet équilibre est fondamentalement remis en question à partir de 1966.

c. Organiser les « inorganisés » : l'enjeu d'une action directe auprès des jeunes

Alors que fonctionne et se légitime un espace bureaucratique « Jeunesse et Sports » marqué par une relation forte aux associations et mouvements d'éducation populaire, la fin des années 1960 marque une brutale rupture et une totale remise en question du processus précédemment décrit. A la faveur de la nomination de François Missoffe et de l'accession de « Jeunesse et Sports » au rang de Ministère de plein exercice, bousculé par les événements de Mai 1968, est envisagée puis appliquée au sein de l'État une « autre politique de la jeunesse ». Politique de reprise en main par l'État, celle-ci contourne le filtre des mouvements et associations, en remettant en

⁵⁰⁴ Loncle, Patricia. *L'action publique malgré les jeunes. Les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*, Paris, L'Harmattan, 2003.

question leur représentativité, avec pour objectif d’agir directement sur et auprès des jeunes. L’enjeu d’une action directe et d’une politique de jeunesse autonomisée menace frontalement l’éducation populaire et sape le périmètre bureaucratique dans lequel elle s’inscrit⁵⁰⁵.

La jeunesse « inorganisée », entre dangers et promesses

Nous avons vu comment les associations et mouvements d’éducation populaire ont construit dans l’après-guerre leur caractère représentatif : ce sont des mouvements de jeunes, agréés, associés à la construction de l’action publique, et dont les revendications transitent par des canaux légitimes. L’État s’appuie sur eux dans la mesure où ils représentent une société civile organisée, intégrée à la fabrique de l’action publique. Or dans le courant des années 1960, parallèlement à mise à l’agenda de la jeunesse comme problème public et aux montées des préoccupations sur l’oisiveté et la dangerosité des jeunes (cf. chapitre.4), on voit monter dans l’administration la volonté d’agir sur la jeunesse dite « inorganisée ». La catégorisation opérant une partition entre « jeunesse organisée » et « jeunesse inorganisée » ne résulte pas d’une construction sociologique⁵⁰⁶ ni d’une rationalisation *a posteriori*: ces termes sont ainsi employés couramment par les acteurs contemporains, dans les sphères administratives comme dans la presse⁵⁰⁷.

Dans les rapports de l’administration comme dans les archives des mouvements de jeunesse, on trouve à partir de 1947 et jusqu’à la fin des années 1960 le constat partagé établissant que seuls un cinquième à deux septièmes des jeunes seraient touchés par les mouvements de jeunesse. Cette estimation fait office de lieu commun, sans jamais être fondée sur des chiffres précis ou agrégés. Pour les mouvements de jeunesse, au-delà de leurs particularismes, l’enjeu est avant tout celui de l’élargissement de leur audience, avec une volonté collective de s’ériger en représentants de toute la jeunesse, notamment une visée corporative. Employé par l’État, le terme recouvre une autre dimension : la jeunesse « organisée » vient répondre à une inquiétude

⁵⁰⁵ Cette section s’appuie sur le texte d’une communication à l’Association Française de Sociologie en 2017 à Amiens, Réseau Thématique 15 « Sociologie de la Jeunesse » : Vennin, Léo. « *Organiser les « inorganisés » : éducation populaire et encadrement de la jeunesse dans la France de l’après-guerre.* »

⁵⁰⁶ Même si ces termes ont été repris ensuite par des sociologues ou des historiens.

⁵⁰⁷ Coupure de presse volante, dans un dossier consacré au « Colloque de Marly », 23 et 24 novembre 1961. Voir : AN. 197702636/7.

diffuse qui se développe à propos de l'inactivité des jeunes, et à une interrogation plus large au sujet des loisirs, dont on escompte l'extension rapide.

Organiser la jeunesse, c'est mettre à profit le temps d'oisiveté à des fins éducatives, et c'est surtout la mettre à l'abri de l'influence des blousons noirs. C'est aussi pouvoir exercer un pouvoir sur cette jeunesse, qui est rendue visible, comptabilisable, donc contrôlable. La rationalité administrative opère un partage entre la jeunesse « organisée », qui est celle des mouvements de jeunesse, associations et fédérations d'éducation populaire (les fameux deux septièmes de la jeunesse française). Les jeunes y sont intégrés dans des structures qui leur fournissent un cadre d'activités, et qui deviennent par les mécanismes de délégation et de représentation des interlocuteurs reconnus et légitimes des pouvoirs publics. De l'autre côté, la frange « inorganisée », diffuse, floue, est celle de la grande majorité des jeunes qui n'appartient pas à ces mouvements, et qui ne relèvent pas d'une approche spécifique⁵⁰⁸. Public potentiel autant que masse incontrôlée, cette jeunesse « inorganisée » devient un enjeu à l'agenda des politiques publiques à la faveur de l'avènement de la Vème République.

A titre d'exemple, on en trouve l'expression dans une directive du Directeur de la Jeunesse et des Sports, Gaston Roux, adressée aux recteurs d'académie et services départementaux, en 1958⁵⁰⁹. Présentant des perceptives d'action en vue du développement de son administration, il affirme : « *Il est de nombreux secteurs où nos services sont jusqu'à présent peu introduits ; il existe un problème très grave, celui de la jeunesse inorganisée.* » L'objectif fixé aux recteurs est de parvenir à « *pénétrer dans ces milieux où vous n'avez pu encore exercer l'action éducative qui doit être notre objectif commun* », avec une visée morale et civique affirmée, opposant la vertu de l'action publique aux dangers d'une jeunesse inorganisée. Il détaille ainsi :

« Ce mouvement continu d'expansion doit se manifester dans plusieurs domaines : dans l'éducation, en élaborant des programmes de jeunesse adaptés à notre époque et en luttant contre la dangereuse prééminence des films malsains ; dans l'information qui doit se présenter comme une

⁵⁰⁸ Ce qui laisse de côté la « Jeunesse inorganisée et inorganisable », autrement dit la jeunesse inadaptée, dangereuse. Pour celle-ci la prise en charge devait être très spécialisée, par la Prévention du même nom. Quant au loisir, celui-ci ne se pense pas autre autrement qu'ayant une finalité curative, qui devait permettre la réadaptation d'une jeunesse qui relevait plutôt des ministères de la Justice ou de la Santé publique. Voir Tétard, Françoise. « Punis parce qu'inéducables. Les « inéducables » comme enjeu des politiques correctives depuis le XIXème siècle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n°12, 2010.

⁵⁰⁹ Directive qui ouvre un dossier « Actions en faveur des jeunes inorganisés », à destination des recteurs d'académie et des inspecteurs. Voir : AN.19770178/19.

action positive, par la création d'un prix d'encouragement aux spectacles sains, ou la poursuite des activités nouvellement créées, telles que le Prix d'encouragement à l'initiative des jeunes, qui a remporté un indéniable succès : dans la vie sociale où les questions primordiales du logement des jeunes, des congés éducatifs, et des travaux du groupe « Jeunesse Industrie » ont retenu tout l'attention des services et reçu l'accord des organisations. »

Ce système ciblé d'intervention auprès des jeunes repose pour partie sur une logique d'émulation, fondée sur la sélection – laissé au pouvoir discrétionnaire des recteurs – des jeunes⁵¹⁰. C'est donc en s'appuyant sur la jeunesse organisée, et sur les modalités éprouvées de son organisation – ici la formation des cadres – qu'est pensée l'extension de l'action publique au public jeune.

Cette activité occupe particulièrement le 4^{ème} bureau, qui s'intéresse à la jeunesse inorganisée et aux rencontres internationales. Prenons l'exemple de l'organisation par l'administration Jeunesse et Sports des sessions « Connaissance de la France ». Celles-ci sont élaborées au cours des journées d'étude de Marly en 1959, de Bordeaux en 1960 et d'Obernai en 1961, et ont pour objectif d'après le Directeur de la Jeunesse et de l'Éducation populaire Robert Bricchet d'offrir aux jeunes cette occasion de se confronter « à une région, à une population, à leurs espoirs et à leurs difficultés pour y reconnaître le visage de leur propre pays à l'image de leur vocation de citoyen. Ces sessions n'offrent donc pas seulement le dépaysement qui donne du recul à l'observation et ces conditions de vie commune dont les groupes éducatifs savent, de longue date, le pouvoir stimulant et enrichissant. (...) »⁵¹¹ Les associations locales y sont étroitement associées aux Services du Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports : « elles trouvent, par ce dernier, l'appui du Ministère de l'Éducation nationale tout entier et ce souci de rigueur dans l'accès à la connaissance sans lesquels rien de sérieux ne peut être entrepris »⁵¹².

⁵¹⁰ La directive précise ainsi les modalités de recrutement : le choix d'attribution des bourses doit porter sur des « salariés, urbains ou ruraux, des deux sexes, et âgés de 18 à 25 ans. (...) Le recteur fera porter son choix sur les jeunes travailleurs qui se sont signalés dans les différents secteurs relevant du Haut-Commissariat à la JES en exerçant leur action tant dans les groupements sportifs de jeunesse, d'EP que dans les institutions, organismes divers, entreprises, ect... où ils ont pu pratiquer ou promouvoir des activités d'intérêt général en faveur de leurs camarades. La répercussion de leur séjour auprès d'autres jeunes sera ainsi assurée. » *Idem.* AN.19770178/19.

⁵¹¹ Sur les stages « Connaissance de Paris » et « Connaissance de la France » et sur l'activité du bureau en charge de la mise en œuvre du système de bourses, voir : AN. 19770263/6.

⁵¹² *Idem.* AN. 19770263/6.

Nombreux sont les Services Départementaux qui reçoivent dans des sessions d'une dizaine de jours, des jeunes venant de toutes régions pour découvrir une contrée, ses paysages, ses monuments, son économie, ses activités. Tous les participants bénéficient d'une « bourse », qui allège beaucoup le prix du séjour. Les accompagnateurs, ou « conseillers de séjour » sont choisis parmi les anciens boursiers. La formule est étendue aux séjours de neige, ou de plein air : voile, plongée... C'est là globalement une action qui permet un brassage des milieux sociaux, économiquement, coûteuse mais contribuant à rééquilibrer le budget des associations d'hébergement (UCPA, Auberges de Jeunesse). La logique est ici aussi, en donnant le goût du tourisme ou du sport de plein air, de viser des effets démultiplicateurs. Ce genre d'actions symboliques a fonction de vitrine, et s'accompagne d'une politique communicationnelle⁵¹³ (livrables, diffusions aux services, etc.) Le discours de Maurice Herzog en présentation du compte-rendu des stages en donne la tonalité patriotique et lyrique : ⁵¹⁴

« Il est bon d'inviter les jeunes de France à découvrir leur pays et le monde. Car ils sont les héritiers naturels qui en auront très bientôt la charge et la responsabilité. (...) En prenant contact avec les trésors venus du fond des âges et avec ceux qu'a suscités la technique la plus moderne, les jeunes Français prendront conscience des liens patiemment tissés, tout au long des âges, entre les efforts des générations successives. Ils se situeront à leur tour dans ce grand courant qui a mené jusqu'à eux une civilisation et une culture dont ils sont désormais à la fois les produits et les maîtres.

Liens verticaux du passé et du futur ; liens horizontaux aussi entre ceux qu'appelle, tous ensemble, une tâche immense et magnifique. Il s'agit d'être courageux ensemble, d'être lucides ensemble, d'être heureux ensemble. La solidarité joue aujourd'hui dans tous les sens : dans le temps, d'une génération à l'autre ; dans l'instant présent entre les citoyens.

Le monde qui s'offre aux jeunes est une incitation admirable à toutes les vertus de l'énergie, à la générosité et de la réflexion. A mesure que s'approfondira la connaissance de la France, chacun trouvera de nouvelles raisons de croire en lui-même et en son pays. Alors, ensemble, les jeunes ouvriront la route des prochains jours et de leur libre et grand destin.

⁵¹³ Livrable du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports : « *Le prix d'initiative des jeunes* ». Voir AN. 19770263/7.

⁵¹⁴ *Idem*, AN. 19770263/7.

Cette modalité d'intervention peut sembler marginale, pourtant elle marque pour l'administration une rupture : le bureau « Jeunesse » s'engage dans la voie de l'animation directe. Certes ses interventions auprès des jeunes sont éphémères et ponctuelles, mais elles remettent en cause l'équilibre d'interdiction tacite *de l'animation directe par les services et leurs personnels, principe qui s'inscrit dans la volonté d'encourager et de respecter l'initiative associative*. Si la logique qui prévaut jusqu'en 1966 est comme nous l'avons vu, celle d'une cogestion aux apparences paritaires avec les mouvements de jeunesse, les velléités d'action – certes discrètes – auprès des jeunes sans passer par le médium des mouvements existent. L'arrivée aux affaires de François Missoffe puis de Joseph Comiti remet en question cet équilibre.

La tentation de l'action directe

Le 8 janvier 1966, Maurice Herzog est remplacé par François Missoffe, dont la mission première est définie par un décret lui confiant « *l'étude des problèmes relatifs à la jeunesse ainsi que des actions en sa faveur en liaison, en tant que de besoin, avec les départements ministériels concernés*⁵¹⁵ ». Elle est complétée par la compétence en matière d'éducation physique et sportive et de loisirs « *à caractère éducatif* »⁵¹⁶ de celle relative à la pratique des sports, et enfin de « *l'équipement sportif* ». Pour la première fois, Jeunesse et Sport devient un Ministère de plein exercice, actant la solidification de cette administration et son autonomisation de l'Education nationale. Si les services extérieurs restent sous la tutelle des Recteurs et des Inspecteurs d'Académie, François Missoffe a rang de Ministre et préside, à ce titre, le Haut-Comité de la Jeunesse et des Sports en lieu et place du Premier Ministre.

La nouvelle est fraîchement accueillie par les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, auprès desquels Maurice Herzog était très apprécié. « *Au revoir M. Herzog, bienvenue M. Missoffe. [...] Après sept années d'exercice, Monsieur Herzog nous quitte [...] : une période de collaboration souvent amicale entre le ministère et les associations. Nous ne doutons pas que la même collaboration, que la même confiance s'établiront avec M. Missoffe et nous lui présentons en tout cas, tous nos vœux de réussite* », lit-on dans l'éditorial du magazine fédéral

⁵¹⁵ Citation extraite de Martin, Jean-Luc. « 6 - Entre rupture et continuité », *La politique de l'éducation physique sous la V^e République. 1. L'élan gaullien (1958-1969)*, sous la direction de Martin Jean-Luc. Presses Universitaires de France, 1999, pp. 153-173.

⁵¹⁶ *Idem.*

des MJC, en janvier 1966.⁵¹⁷ Rétrospectivement, ce « bienvenue » prend un effet ironique tant les relations entre François Missoffe et les acteurs de l'éducation populaire – et singulièrement la FFMJC – se révèlent conflictuelles.

Encadré 12 : François Missoffe, l'anti-Herzog (1919-2003)

Fils d'amiral, il réalise un parcours remarqué au sein des Chantiers de la Jeunesse. Médaillé de la Résistance, il effectue sa carrière professionnelle dans l'industrie. Adhérent dès 1949 du RPF de De Gaulle, il est élu en 1958 député de Paris dans le 17^e arrondissement et nommé secrétaire d'État chargé du Commerce intérieur dans le gouvernement de Michel Debré, puis dans le premier gouvernement de Georges Pompidou (1961-1962). Il devient ensuite secrétaire d'État chargé des Rapatriés dans le deuxième gouvernement de Georges Pompidou, jusqu'au 23 juillet 1964. Il est alors nommé ambassadeur de France au Japon et le reste jusqu'en 1966. Il devient alors ministre de la Jeunesse et des Sports dans les troisième et quatrième gouvernements Pompidou. Sa priorité, qui rompt avec la place prépondérante prise par l'éducation physique, est celle de la jeunesse. Il a, sur le sujet, une opinion tranchée : « *Une politique, c'est essentiellement la façon d'agir sur les faits économiques et sociaux pour remédier à des effets fâcheux. A ce titre, une politique de la jeunesse, c'est la volonté d'agir sur ces mêmes faits en faveur d'une catégorie de la population dont on reconnaît qu'elle mérite une aide particulière* ». L'altercation à la piscine de Nanterre avec Daniel Cohn Bendit, où il est pris à partie par les étudiants au sujet du *Livre blanc sur la jeunesse*, demeure sans doute la trace la plus vivace qu'il a laissée dans la mémoire collective⁵¹⁸. En juin 1968, il retrouve son siège de député de Paris, n'ayant pas siégé après ses réélections de 1962 et de 1967 en raison de ses fonctions ministérielles, avant de retourner à la carrière diplomatique à partir de 1973.

Auréolés du poids symbolique d'un ministère de plein exercice, François Missoffe et son équipe s'efforcent à partir de 1966 de contourner les associations pour s'adresser aux jeunes, sans intermédiaires ou formes de médiation, afin de mettre en œuvre une action directe en leur faveur. Deux dispositifs incarnent cette nouvelle orientation : la politique dite des « 1000 clubs de jeunes », ainsi que l'opération « Livre Blanc de la jeunesse ».

⁵¹⁷ *Pas à Pas*, n° 160, jan 1966, p. 1.

⁵¹⁸ Besse, Laurent. « Un ministre et les jeunes : François Missoffe, 1966-1968 », *Histoire@Politique*, vol. 4, no. 1, 2008, pp. 1-11.

La préoccupation à l'égard des « inorganisés » aboutit ainsi à la politique des « 1000 clubs de Jeunes » pour tenter de donner des lieux de rencontres et d'activité – non encadrée – aux jeunes réticents à l'égard des associations. Des bâtiments démontables sont donnés et livrés gratuitement à des communes, à la condition que les jeunes les construisent eux-mêmes et en deviennent les usagers et les gestionnaires. Quelques départements se voient dotés de postes d'animateurs pour assumer ces tâches. Cette attribution, contrairement aux promesses, ne sera jamais renouvelée. Le projet consiste à favoriser une animation moins formelle, grâce à des équipements de taille réduite. Cette politique est portée par François Missoffe qui juge que les MJC, très largement favorisées par son prédécesseur, n'attirent qu'une minorité de jeunes, qu'elles chercheraient de plus à « politiser ». Il entend donc susciter une autre animation, où les animateurs seraient d'avantage en retrait. Le projet social (prévention de la délinquance) et éducatif (incitation à la responsabilité, apprentissage de la démocratie, initiation à des techniques d'expression) se trouve vite compromis : ce qui devait être apport d'outil pédagogique devient distribution de matériel.

Quant à l'opération "Livre blanc", elle présente une mise en scène de consultation de la jeunesse, appuyée par une campagne médiatique axée sur la radio et la télévision de l'ORTF. Cette grande campagne est animée par Étienne Mougeotte ou Yves Mourousi ; à la télévision Michel Péricard, journaliste de l'ORTF nommé conseiller technique de François Missoffe, est chargé de faciliter les opérations. Mais les orientations politiques apparaissent rapidement pour les organisations de jeunesse, qui la boycottent et critiquent vivement le rapport présenté à l'Assemblée nationale en mai 1967.

La conjoncture critique de Mai 68 et la « grande guerre » avec la FFMJC : un nouveau cas limite

Comme nous l'avons vu avec la crise des Auberges de jeunesse, l'épisode de 1968 forme une « conjoncture critique »⁵¹⁹, marquante pour les acteurs dans la mesure où il médiatise une intervention directe et autoritaire de l'État, remettant en cause les équilibres établis. Les

⁵¹⁹ Pour reprendre l'approche de Bernard Lacroix et Jacques Lagroye, cette séquence s'apparente à une « conjoncture critique » au cours desquelles différents acteurs s'affrontent sur la forme de l'intervention publique, sur la définition de ses fonctions, sur la codification des règles qui organisent ses activités. Lacroix, Bernard, et Lagroye, Jacques, « Introduction », in Lacroix Bernard, Lagroye Jacques (dir.), *Le Président de la République*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992, pp. 7-12.

événements qui affectent les associations de jeunesse et d'éducation populaire s'insèrent dans le cadre de Mai 68 : événement protéiforme, crise estudiantine, mais aussi crise sociale. Ces crises doivent être elles-mêmes replacées dans le cadre d'une séquence plus longue, le moment 1968, pour reprendre l'expression initiée par Michelle Zancarini-Fournel : car « *Mai 1968 est en fait l'épicentre d'une large contestation, galaxie de mouvements sociaux, politiques et culturels très divers, qui se juxtaposent dans le temps et interfèrent avec des transformations structurellement lisibles avant 1968* »⁵²⁰. Protéiforme, Mai 68 l'est aussi par l'idéologie portée par ses acteurs (ou du moins ses leaders) : marxistes-léninistes de diverses obédiences, situationnistes, etc. Si Mai 68 se transforme un moment en crise généralisée, c'est parce qu'il est à la fois le révélateur et l'accélérateur de changements profonds des valeurs et des normes. Mai 68 révèle la distorsion qui s'est instaurée entre d'une part le système d'autorité et de valeurs hérité des générations précédentes et d'autre part les comportements et valeurs qu'adoptent ou veulent adopter les générations nées pendant l'aube des Trente Glorieuses.

Concernant les MJC, la séquence débute dès 1967, où heurts se produisent entre le Ministère et la FFMJC⁵²¹. L'action « éducative » des MJC est contestée : l'information civique qu'on y pratique n'est aux yeux du Ministre qu'une formation politique déguisée. Pour certaines municipalités, les directeurs sont des agitateurs ; elles refusent de les payer. Toute subvention d'État pour construction d'une MJC est supprimée. Les inspecteurs de la Jeunesse et des Sports se trouvent alors en porte-à-faux, comme le résume l'un d'entre eux : « *La situation est difficile à vivre pour les services extérieurs. En maintes occasions, les inspecteurs se voient désigner comme arbitres dans un conflit opposant une institution qu'ils ont contribué à développer et un ministère auquel ils appartiennent.* »⁵²² Après intervention du Ministère, il est décidé après les événements de mai que s'impose une dissolution de la FFMJC. Après l'assemblée générale fédérale de Sochaux, en 1969, le Ministère aura désormais deux interlocuteurs, la FFMJC qui

⁵²⁰ Zancarini-Fournel, Michelle. *Le moment 68. Une histoire contestée*, Paris, Seuil, 2008.

⁵²¹ Notre investissement des archives du cabinet de Missoffe et Comiti, ni même la correspondance entre le cabinet et les services d'inspection, ne nous ont pas permis d'amener des éléments nouveaux relativement aux travaux établis de Laurent Besse, duquel nous reprenons partiellement le récit et les conclusions. Voir : Besse, Laurent. « Chapitre IX – Mai des MJC et crise avec l'État, Mai 1968-1969 », in Besse, Laurent, *Les MJC, 1959-1981 : de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, pp.213-235.

⁵²² Rabuel, François, *Éléments d'histoire. Document A : Historique des institutions Jeunesse et sports des origines aux années 1980*. Paris, Ministère de la jeunesse et des Sports, Service de l'inspection générale, 1997.

maintient son organisation et ses objectifs envers et contre tout, et l'UNIREG (Union des fédérations régionales des M.J.C), composée de structure régionalisée, qui préfère composer avec l'État. L'UNIREG réunira à terme près de 300 associations, tandis que la FFMJC perdure avec 600 à 700 associations.

Deux réseaux de fédérations régionales d'importance inégale se trouvent alors en situation de concurrence. Tous les deux sont reconnus par le secrétariat d'État, ce qui suscite l'inquiétude et la colère de ceux qui avaient quitté la FFMJC et qui dénonçaient le revirement du gouvernement. On peut affirmer avec Laurent Besse que l'objectif début 1968 de Jean Maheu, Directeur de la Jeunesse, est de parvenir à la régionalisation de la FFMJC et à la fin de la présence des directeurs dans les instances : cependant que les objectifs initiaux du secrétaire d'État, de ses conseillers surtout, ne sont pas exactement les mêmes que ceux de son administration, qui dispose en la matière d'une certaine autonomie⁵²³. Ce point acquis, il souhaite ne disposer que d'un seul interlocuteur. L'objectif de Joseph Comiti, nommé en juillet 1968⁵²⁴, était plus politique et traduisait une volonté de reprise en main d'une institution jugée gauchiste ou communiste. Ses conseillers semblaient même prêts à aller jusqu'à une localisation des postes et à la disparition de la fédération nationale. Ainsi se trouve conclue une forme de compromis : la FFMJC disparaît en tant qu'association nationale, mais les postes de directeurs restent confiés à des fédérations d'associations loi 1901 (les fédérations régionales de MJC), organisées en deux réseaux concurrents.

Joseph Comiti reste donc en poste, fort de cette ligne dure qui marque une rupture totale avec l'osmose affichée quelques années plus tôt entre Herzog et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Le Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports exerce les mêmes fonctions dans le Cabinet Chaban-Delmas à partir du 22 juin 1969 mais reçoit, dans la vision de la « nouvelle société », la compétence « loisirs »⁵²⁵ (sur laquelle nous revenons dans le chapitre 5.1). La place de Joseph Comiti dans la sphère du Premier ministre renforce, théoriquement, sa capacité à assurer des missions interministérielles. L'éducation physique et les sports étant alors des sujets secondaires, son action est essentiellement centrée sur les

⁵²³ Besse, Laurent. *Idem*, p.229.

⁵²⁴ Décret 68-673 du 25/07/1968 portant transfert au Premier ministre d'attributions relatives à la Jeunesse & aux Sports (il reprend les attributions de François Missoffe).

⁵²⁵ Décret n° 69-701 du 30 juin 1969 (attributions du Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs).

problèmes de la jeunesse. Il poursuit sa politique axée sur le retour à l'ordre à renforts d'actions symboliques et communicationnelles. Nous reproduisons ici une interview donnée par le Secrétaire d'État en août 1968 : celle-ci donne à voir non seulement le caractère offensif et autoritaire du représentant de l'État, mais présage également ce que sera la suite de l'action publique sur la base de cet évènement charnière⁵²⁶ :

Encadré 13 : Interview de Joseph Comiti au Monde « Mettre les associations en compétitivité »

Le fait même que les deux premiers projets du nouveau secrétaire d'État consistent en des actions directes des pouvoirs publics auprès des jeunes prouve bien que M. Comiti ne juge pas particulièrement efficace le rôle des mouvements de jeunesse. « Dans le dialogue que nous voulons ouvrir avec la jeunesse, nous a déclaré M. Comiti, il est évident que les associations ont leur place. Encore faut-il qu'elles soient véritablement représentatives de l'esprit de la jeunesse. Quand je vois des dirigeants qui ont plus de soixante ans et pour qui s'occuper de la jeunesse est devenu un métier, je dis qu'ils ne peuvent pas prétendre parler au nom de jeunes ».

Evoquant l'avenir des organismes institutionnels de dialogue, M. Comiti nous a déclaré : « Le haut comité de la jeunesse n'existe pratiquement plus, la plupart des dirigeants des associations ayant donné leur démission en mai. Les autres conseils, comités et commissions ont souvent des tâches qui se chevauchent et sont rarement efficaces. Une réorganisation est nécessaire. Nous l'envisagerons au début de l'année prochaine. »

Quant au système de subventions au fonctionnement des associations, il n'est pas satisfaisant, car l'État perd tout contrôle sur l'utilisation des fonds. J'aimerais m'orienter vers un système de subventions de contrat pour des activités précises, tout en admettant qu'une part de l'argent accordé serve au fonctionnement des associations. Il faut mettre en les mouvements dans un climat d'insécurité, les placer en compétitivité afin de les obliger à travailler d'avantage.

Le nouveau secrétaire d'État doit recevoir dans les prochains jours une délégation de la Fédération des maisons de jeunes et de culture. Les MJC, nous a-t-il précisé, sont devenues des foyers de propagande politique. On dit que telle maison est aux mains du PSU, telle autre du M.R.P. C'est inadmissible. Nous allons donner un an à la fédération pour mettre de l'ordre dans ses affaires. Nous profiterons de cette année pour faire un certain nombre de « contrôles volants » financiers et pédagogiques dans les MJC.

Interrogé enfin sur les problèmes de formation permanente et d'éducation des adultes – de nombreuses associations spécialisées dans ces domaines reçoivent des subventions de la jeunesse et des sports – M. Comiti a déclaré : « Ce secteur ne doit plus être de notre ressort »

Jean Marie Dupont

⁵²⁶ Coupure de presse « Jeunesse, Deux tâches prioritaires pour M.Comiti », consultée dans les archives des Éclaireurs.euses de France, AD.94. 542J377.

En somme, les années 1960 représentent une période paradoxale pour l'inscription de l'éducation populaire dans l'espace bureaucratique d'État : l'émergence de la question jeune et sa politisation constituent une fenêtre d'opportunité, en même temps qu'elle rabat l'éducation populaire à des espaces sectoriels. Entre 1958 et 1970 se tisse en ceux un consensus sur l'impossibilité d'une politique autonome d'éducation populaire, telle que l'avait envisagé Jean Guéhenno par exemple (chapitre 1) : ni politique culturelle, ni politique éducative, ni politique de jeunesse, mais tout ça à la fois. Ainsi se joue une normalisation administrative qui réduit l'éducation populaire à une annexe (Direction ou Bureau) de l'administration de la Jeunesse et des Sports. Dans le même temps, même après Mai 68, la structure ministérielle de la Jeunesse et des Sports se maintient, c'est-à-dire qu'il existe désormais une croyance partagée par le Président de la République et le Premier ministre que l'intervention en direction de la jeunesse et de sports est à la fois possible et souhaitable.⁵²⁷ Paradoxalement, Mai 68 peut ainsi apparaître en négatif comme un moment déterminant dans la légitimation de cette administration : le fait que ce département ministériel survive au traumatisme des événements de Mai pour la présidence gaullienne atteste d'une conversion réussie⁵²⁸. Cette position bureaucratique précaire s'explique également par d'autres champs de force au sein de l'État, concourant à l'émergence du référentiel de l'animation. Celui-ci redéfinit en profondeur les cadres réglementaires et normatifs, les canaux et les modalités d'action des acteurs de l'éducation populaire.

2) « L'animation » comme composante du paradigme modernisateur

Si l'éducation populaire ne s'incarne pas dans un secteur d'action publique stabilisé – ni a fortiori dans une catégorie d'action publique entière et réalisée - c'est le vocable même et la

⁵²⁷ En effet, l'hypothèse de la réintégration complète au sein du ministère de l'Éducation nationale n'aurait pas doute pas posé de grandes difficultés. Le contexte de « retour à la normale » aurait pu faire justifier un retour en arrière, qui n'aurait guère soulevé d'opposition, notamment car la grande majorité des personnels – les professeurs d'éducation physique et sportive –aspiraient à un retour à la maison-mère.

⁵²⁸ Le Noé, Olivier. « René Haby au 34 rue de Châteaudun, 1966-1968. L'expérience d'un directeur de cabinet sur les viscissitudes de la normalisation administrative des services du Ministère de la Jeunesse et des Sports (entretien) », *Terrains & travaux*, vol. 12, no. 1, 2007, pp. 163-194.

référence qui sont progressivement contestés. D'« éducation populaire » il est de moins en moins question dans les années 1960, l'expression étant concurrencée puis provisoirement supplantée par le vocable de l'animation. Nous y voyons un changement de référentiel⁵²⁹ qui accompagne la modification en profondeur de l'action de l'État, en la modernisant. Si l'on peut dire avec Frédéric Chateigner que « *parler d'éducation populaire est une affaire d'État* »⁵³⁰, nous réinterrogeons ce lieu commun de l'historiographie de l'éducation populaire⁵³¹, le passage de l'éducation populaire à l'animation, aussi appelée animation socioculturelle, comme une composante du paradigme modernisateur.

La promotion de l'animation sert ainsi de nouveau répertoire de légitimation, et se traduit dans la mise en œuvre de politiques publiques qui redéfinissent les contours de l'intervention publique. Ainsi le paradigme modernisateur redéfinit les références des acteurs en présence autour de la notion d'animation socioculturelle, (1) mobilisant les instruments de la planification (2), modifiant la matérialité de l'éducation populaire via une politique d'équipement, (3), consacrée par l'avènement des diplômes d'État. (4).

⁵²⁹ Selon cette approche, les politiques publiques ne sont pas seulement des espaces où s'affrontent des acteurs en fonction de leurs intérêts, elles sont aussi le lieu où une société donnée construit son rapport au monde et donc les représentations qu'elle se donne pour comprendre et agir sur le réel tel qu'il est perçu. Nous empruntons la notion à Muller, Pierre. « Référentiel », Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*. Presses de Sciences Po, 2010, pp. 555-562. Sur la notion de changement de référentiel, voir également : Muller, Pierre. « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, vol. 55, no. 1, 2005, pp. 155-187.

⁵³⁰ Chateigner, Frédéric. *op.cit.p.*, 187.

⁵³¹ Pour un cadrage historique, voir les travaux d'Augustin, Jean-Pierre et Gillet, Jean-Claude. *L'Animation professionnelle : histoire, acteurs, enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; voir également, Gillet, Jean-Claude, *Animation et animateurs : le sens de l'action*, Paris, L'Harmattan, 1995. On se réfère également aux travaux déjà cités de Geneviève Poujol, ainsi qu'à Poujol, Geneviève. *Le Métier d'animateur : entre la tâche professionnelle et l'action militante* ; voir aussi : Poujol, Geneviève. *L'animation et les animateurs d'aujourd'hui*, Toulouse, Privat, 1978 ; voir enfin Poujol, Geneviève. *Profession : animateur*, Toulouse, Privat, 1989). On pense également aux travaux de Jean Marie-Mignon, notamment sa thèse de doctorat : Mignon, Jean-Marie. *La lente naissance d'une profession : les animateurs, de 1944 à 1988*, Thèse d'histoire contemporaine, Bordeaux III, 1998, ainsi qu'à Mignon, Jean-Marie. *Le métier d'animateur*. Paris, Syros, 1999. On se reportera enfin aux travaux plus récents et exhaustifs de Francis Lebon déjà cités, notamment Lebon, Francis. *Les animateurs socioculturels*. La Découverte, 2009, ainsi que Lebon, Francis. *Entre travail éducatif et citoyenneté : l'animation et l'éducation populaire*. Champ social, 2020.

a. *L'émergence incertaine et disputée d'un nouveau référentiel d'action publique*

En dehors de l'État d'abord puis en son sein ensuite, la montée en puissance de l'animation comme cadre de référence de l'action publique passe d'abord par la promotion de l'expression elle-même, et du référentiel dans lequel elle s'inscrit.

La « fièvre animationniste »

Apparue dans les années 1950, la notion d' « animation » semble être une conséquence des mutations affectant les intervenants dans les milieux de l'éducation populaire. Animateur et animation ne sont pourtant pas des termes nouveaux : certes les militants ont « *toujours donné de l'âme*⁵³² », toutefois il y a quelque chose de l'ordre du nouveau dans la prolifération de l'expression dans les discours des tenants de l'éducation populaire. L'animation fonde ses principes sur les pratiques pédagogiques de l'éducation populaire, tout en prônant une éducation continue des jeunes et des adultes, dans le temps hors-travail, dans une visée de développement culturel et social : on peut y voir au tournant des années 1960 une tentative de dépassement et d'élargissement de l'éducation populaire. D'aucuns avancent l'idée d'une véritable « fièvre animationniste »⁵³³ qui s'empare du pays dans les années 1960, ou encore d'une « efflorescence animatrice ». A titre d'illustration, un rapport pour le Conseil de l'Europe sur la formation des animateurs, revenant sur la décennie y remarque l'universalisation du mot en France⁵³⁴ :

« Tout en France est devenu objet d'animation et tout le monde est animateur. On parle d'animation de rue ou de quartier, d'animation urbaine, d'animation de groupe, d'animation scolaire, de méthodes d'animation, de stratégie d'animation, de politiques d'animation, d'animation globale, touristique, municipale, socioculturelle, socioéducative, sociale. »

⁵³² Souligne Michel Heluwaert. Heluwaert, Michel. *Pour l'éducation populaire*, L'Harmattan, Paris, 2004, p.214.

⁵³³ Moulinier, Pierre. « Sur les fondements d'une politique. Retour sur le débat culturel/socioculturel », in Lebon, Francis, Moulinier, Pierre, Richez Jean-Claude. et Tétard, Françoise. (dir.), *Un engagement à l'épreuve de la théorie. Itinéraires et travaux*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.178.

⁵³⁴ Cité par Pierre Moulinier, in Lebon, Francis et al, *idem*. p.183.

Le substantif de « socio-culturel » est celui qui accompagne le plus souvent l'animation, dont les déclinaisons sont nombreuses. « Socioculturel » désigne un champ d'activités et d'institutions qui dépasse le champ traditionnel de l'éducation populaire pour toucher le champ du secteur social. Ce qualificatif – qui ne porte pas encore dans les années 1960 la connotation péjorative qui lui sera affublée dans les décennies suivantes – acte le déplacement d'une action plus sociale qu'éducative. Cependant les termes restent flous et relativement interchangeables pour les acteurs contemporains. Cette idée d'effet de nouveauté se retrouve dans les archives de l'administration où les usages restent mal dégrossis, ce qui est souligné par une note d'inspection de 1961⁵³⁵ :

Est-ce à dire que ce terme d'animateur recouvre des fonctions toutes nouvelles ? Evidemment, non. Il y a une douzaine d'années, pour ne pas remonter plus haut, l'animateur d'aujourd'hui était selon le cas : un maître, un éducateur, un militant ou un responsable.

Si « animation » est un mot à la mode, il en est de même de certains concepts tels que : éducation permanente, promotion socio-professionnelle, civilisation du loisir, animation culturelle, formation socio-culturelle... ce sont des termes qui reviennent sans cesse dans la presse, à la télévision, et qui sont employés avec à peine un peu plus d'ésotérisme dans les milieux spécialisés.

Mots et concepts au goût du jour certes, mais aussi mots et concepts clés qui sous-tendent les réalités et les aspirations d'une époque... la nôtre, celle dans laquelle le monde prend une semi-conscience de l'enjeu extraordinaire que constitue l'orientation des années qui viennent dans la perspective de l'évolution de l'humanité toute entière.

Alors que s'engage un travail au sein de l'État pour définir l'animation, ses fonctions, et le statut des animateurs, (voir section.b.4.), le mot d'ordre peut donner l'impression d'une coquille vide tant il est utilisé par des acteurs hétérogènes. Plusieurs tentatives d'énonciation et de définition émanent alors des administrations et agents de l'État, notamment cette dernière qui a fait date, celle de Jean-Paul Imhof dans le rapport de la commission Equipement-Animation du Haut Comité de la jeunesse⁵³⁶ (1965) :

⁵³⁵ Note d'inspection « Bureau de l'éducation populaire et service des stages extérieurs d'éducation populaire» AN 19770210/1.

⁵³⁶ Haut comité de la Jeunesse, Commission « Equipement-Animation », groupe de travail sur la formation des animateurs, Contribution à l'étude de la demande d'animateurs et cadres d'animation en France, CINAM, 1966, p.15.

« Toute action dans un ou sur un groupe – ou une collectivité, ou un milieu – visant à développer les communications et à structurer la vie sociale, en recourant à des méthodes semi-directives. »

Pour saisir l'émergence incertaine au sein de l'État de ce nouveau référentiel et les luttes afférentes, on se fonde - à nouveau- sur la commission en charge de la délivrance et de la déchéance de l'agrément comme lieu stratégique d'analyse pour déplier les luttes sémantiques et ainsi saisir leurs soubassements doctrinaux.

Un *aggiornamento* doctrinal ?

Si le Conseil de l'Éducation populaire et des Sports (qui devient Conseil de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et des Sports en 1966), a perdu partiellement sa fonction instituante présentée précédemment (chapitre.1.2), et si l'étude de son fonctionnement donne à voir un fonctionnement routinier, il reste une importante caisse de résonance des confrontations de représentations des acteurs⁵³⁷. Certes la procédure d'agrément est éprouvée, et le dispositif n'évolue que par la pratique, mais on observe que la question de l'« essence » de l'éducation

⁵³⁷ Après une mise en sommeil jusqu'en 1958, le Conseil de l'Éducation populaire et des Sports reprend ses activités l'année suivante. Une réforme organisationnelle est apportée par la loi 64 – 1325 du 26 décembre 1964, qui abroge celle de 1946. Cette réforme est appliquée à partir de 1966, et apporte des modifications essentiellement dans la composition. Les membres nommés par arrêté du Ministre de la Jeunesse et des Sports sont au nombre de 8, comprennent trois fonctionnaires de l'administration centrale, et un représentant au moins, de chacune des catégories suivants : Recteurs, Inspecteurs généraux de la Jeunesse et des Sports, Inspecteurs d'académie, Inspecteurs principaux de la Jeunesse et des Sports. Le décret du 19 décembre 1966 relatif au Conseil Supérieur de l'Éducation nationale et aux Conseils d'enseignement, fixe dans son titre V, la composition du Conseil de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et des Sports. Cet organisme comprend 60 membres dont 25 sont élus par les associations nationales, 5 sont élus par les fonctionnaires de la Jeunesse et des sports et 30 sont, soit membres de droit, soit nommés par un arrêté du Ministre de la Jeunesse et des Sports qui devrait intervenir prochainement. Pour ces derniers, 15 sont choisis parmi d'une part les représentants des associations des parents d'élève, des associations d'étudiant et d'autre part, des personnalités choisies en raison de leur compétence. » La proposition de Robert Bricet de 1966 ne voit pas le jour : il propose « *Il semblerait très intéressant de permettre à des personnalités extérieures à ces départements, mais cependant averties des problèmes de la Jeunesse et confrontées professionnellement avec ces problèmes, de siéger au Conseil de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de Sports. Tel serait le cas de représentants de la santé de la justice, des affaires culturelles, des armées, de l'habitat, des syndicats ouvriers ou patronaux, des organisations agricoles, de la presse écrite ou orale.* » Pour les originaux des décrets, voir : AN. 19790803/14.

populaire est perpétuellement remise en question, ni stabilisée ni tranchée. L'émergence de l'animation déplace les frontières, et celles-ci sont difficiles à percevoir pour les membres de Commission. Déjà et avant tout car les effets de segmentation et cloisonnement administratifs décrits récemment jouent à plein : éducation, culture, action sociale, jeunesse, ont des frontières trop floues pour être opérantes. Par exemple en 1966, le dossier de l'Union des centres d'échanges internationaux est débattu, et le rapporteur conclut ⁵³⁸ :

« Pouvons-nous considérer cet organisme comme une organisation de jeunesse ? Je ne le pense pas puisque que les organismes touchés relèvent plus de Ministères comme la Coopération, le Ministère des Affaires Economiques, celui du Travail, de l'Industrie que du Ministère de la Jeunesse et des Sports »

Plus explicite encore, car moins restreinte à des questions de périmètres ministériels, est la question de l'agrément de la Fédération des Centres sociaux, qui donne à voir en 1964 les concurrences sémantiques⁵³⁹ :

M. BASDEVANT pense que les actions de la Fédération sont plus sociales qu'éducatives.

Mlle. GUILLAUME demande si la Fédération ne relève pas plutôt du Ministère de la Santé et Population.

M. BASDEVANT craint que les actions des centres sociaux ne revêtent la forme d'un paternalisme, alors que le rôle de l'éducation populaire est la prise de conscience directe par les intéressés.

M. BRICHET pense, comme M. TRICHAUD, que les centres sociaux peuvent et doivent avoir une action d'éducation populaire en même temps que sociale. Ils en prennent la voie. Il est bon qu'ils se rapprochent du Ministère de l'Éducation nationale qui pourrait être suspectée d'attentisme s'il ne répondait pas à cette tendance. Déjà au sein du FONJEP, il y aura conjonction pour la rétribution des éducateurs permanents.

Mlle. CHEROUTRE pense qu'il serait malencontreux de rejeter l'agrément. Les activités d'éducation populaire au sein des centres sociaux ne peuvent que gagner à être contrôlées par l'Éducation nationale. Les assistantes sociales n'ont pas en effet une formation particulière d'éducation populaire ; il convient de les guider. En outre, un courant nouveau se fait jour au sein des associations à caractère

⁵³⁸ Procès-verbal de la séance du 3 septembre 1966. AN.19790803/14.

⁵³⁹ Procès-verbal de la séance du 6 juillet 1964, AN. 19790803/15.

social qui tendent de plus en plus vers des activités d'éducation populaire.

M. BRICHET souligne l'avantage de pouvoir ouvrir les centres du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, si l'agrément est donné.

M. MOISAN signale que depuis 2 ans, dans les départements, les centres sociaux sollicitent les Services de la Jeunesse et des Sports.

M. BASDEVANT demande que l'Éducation nationale soit un des Ministères de tutelle.

M. ROUSSELLE demande que le mouvement d'éducation populaire des centres sociaux ne se développe pas en dehors de l'action du Ministère de l'Éducation nationale. La tâche de regrouper tout ce qui est éducatif ne doit pas laisser ce Ministère indifférent mais bien au contraire, entraîner une action dynamique à l'égard de ces milieux.

Les arguments exprimés indiquent la tension entre ouverture et compétence propre. On la retrouve par exemple dans la demande d'agrément de l'Association des professeurs pour la promotion de la culture cinématographique dans l'Université⁵⁴⁰ :

M. BASDEVANT fait remarquer que le milieu touché est purement universitaire, alors qu'en principe l'Éducation populaire s'occupe du secteur extra-scolaire. Cependant, le contenu des activités de l'association ne peut être qu'encouragé par la Commission.

M. JOUSSELIN regrette que les frontières soient floues entre l'Éducation nationale, l'Éducation populaire et les Affaires Culturelle. L'éducation populaire sert de refuge à tous ceux qui veulent innover. Ne pourrait-on pas coordonner les trois domaines, ce qui supposerait que l'on précisât d'abord leurs limites respectives.

M. BRICHET n'est pas partisan des frontières précises. L'Éducation nationale a vocation générale à s'intéresser à tout ce qui est enseignement, éducation, culture, et même animation. (...)

Cette interrogation est récurrente : pour éviter tout doublon ou tout double emploi dans la subvention publique, il convient d'après la commission de resserrer l'agrément sur une compétence « propre » éducation populaire et jeunesse. L'un des motifs de refus de

⁵⁴⁰ Procès-verbal de la séance du mardi 29 septembre 1963. AN.19790803/14.

l'agrément⁵⁴¹ le plus récurrent est bien celui du double emploi. Face à la répétition de ces cas limites, c'est la nature de l'agrément qui est remise en question, et la commission s'en remet à la position du représentant de la Fédération Léo Lagrange, Pierre Mauroy⁵⁴² :

« M. Mauroy pense que la Commission ne s'occupe que de l'agrément. Il appartient ensuite à l'Administration de se prononcer sur les demandes de subvention qui lui sont adressées. Selon lui, l'agrément est un « label de garantie. »

« M. Raillon revient sur la recherche des critères d'éducation populaire, lesquels sont en constante évolution. Il souhaite que la commission se réunisse, une fois l'an, pour réfléchir sur cette évolution, afin de se prononcer plus valablement sur les demandes d'agrément.

Il apparaît que le travail de codification se technicise sous l'effet de l'émergence du référentiel de l'animation. On voit la commission débattre pour évaluer le caractère « populaire » des associations. Cette tension s'objective à l'occasion par exemple, de l'étude de la demande d'agrément du Mouvement de Libération Ouvrière en 1963⁵⁴³ :

Le rapport est très favorable et n'appelle aucune réserve de la Commission. Il s'agit cette fois d'un mouvement dirigé par des militants ouvriers, qui effectue un travail d'éducation populaire considérable en milieu ouvrier, avec un effort d'objectivité. L'agrément est accordé à l'unanimité des votants (15 voix)

A l'inverse dans la même séance, le Centre Culturel des Lions Clubs de France voit son caractère populaire contesté⁵⁴⁴ :

Les conclusions du rapport sont réservées. Une procédure d'agrément n'existant pas aux Affaires Culturelles, le rapporteur estime que la Commission est « compétente de fait » pour examiner la présente demande. Il est proposé un agrément provisoire (...).

⁵⁴¹ Parmi les autres motifs de refus, on trouve énoncés les critères suivants : associations relevant d'autres Ministères, notamment Enseignement et Coopération, associations n'ayant pas répondu à des lettres demandant un rajeunissement de leur dossier, associations n'ayant pas répondu à des demandes de modification dans les statuts ou le fonctionnement démocratique.

⁵⁴² Procès-verbal de la séance du 20 mai 1964. AN.19790803/14.

⁵⁴³ Procès-verbal de la séance du 29 janvier 1963. AN.19790803/14.

⁵⁴⁴ *Idem*, AN.19790803/14.

M. ADENIS trouve ce groupement peu populaire. Pourquoi ne pas agréer aussi le « Rotary Club » ?⁵⁴⁵

En somme, il s'exprime au sein de la commission et par son travail des conflits de rationalisation, qui illustrent la confrontation de mots d'ordre et de formules complexifiant l'appréhension de l'éducation populaire.

Une formule concurrencée

La promotion de l'animation socioculturelle au tournant des années 1960 n'efface pas pour autant d'autres formules concurrentes, dont certaines sont également en phase avec l'intention modernisatrice. On pense notamment à l'éducation permanente promue par une partie des tenants de l'éducation populaire comme des agents de l'État. L'idée d'éducation permanente est exprimée une première fois en 1955 par Pierre Arents dans un avant-projet de réforme de l'Éducation nationale pour se substituer au terme d'éducation post-scolaire et d'éducation populaire. A l'époque, ce dernier était chargé de mission d'inspection générale de l'éducation populaire et membre de la Ligue de l'Enseignement, qui en a fait un axe majeur de son projet, au point de changer de nom en 1967⁵⁴⁶. Cette conception apparaît dans le projet de réforme de l'enseignement public dit Bilières en 1956 qui n'a pas vu le jour, avant de mûrir au fil des rencontres - notamment internationales - et écrits⁵⁴⁷, pour se diffuser et être prise en compte de manière significative au sein de l'UNESCO, suite à deux contributions de Paul Lengrand (en 1965 et 1966). Il est à noter que certains mouvements d'éducation populaire ont largement contribué à la mise en forme et à la diffusion de la thématique de l'éducation permanente particulièrement au cours de la deuxième moitié des années 1960. Pour Paul Langrand⁵⁴⁸, le terme d'Education permanente recouvre⁵⁴⁹ :

⁵⁴⁵ *Idem*, AN.19790803/14.

⁵⁴⁶ Dans son Assemblée générale du 11 juillet 1967, consécutivement à l'année 1966 qui a vu l'association fêter son centenaire, une réforme des statuts est adoptée : la Ligue prend le nom de « Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, Confédération générale des œuvres laïques »

⁵⁴⁷ On pense par exemple à Arents, Pierre. « Loisirs et éducation permanente », *Esprit*, n°274/6, 1959 pp. 1085-1092.

⁵⁴⁸ Cités par Scheer, Jacques. Les associations d'EP et la loi sur la formation professionnelle : entre illusion lyrique et enjeu stratégique, in Poujol, Geneviève. *Éducation populaire, le tournant des années 70*, Débats Jeunesse Paris, 2000, p.148.

⁵⁴⁹ Cité par : Brucy, Guy, Caillaud, Pascal, Quenson, Emmanuel, et Tanguy, Lucie (dir.), *Former pour réformer : retour sur la formation permanente (1945-2004)*, Paris, La Découverte, 2007, p.13.

« L'ensemble des moyens mis à la disposition des hommes, quel que soit leur âge, leur sexe, leur situation sociale et professionnelle, pour qu'ils ne cessent, s'ils le veulent, de se former et de s'informer en vue d'atteindre le plein développement de leurs facultés, en même temps que leur participation la plus efficace au progrès de la société. »

Le concept prend alors un sens plus global et systématique : il désigne l'ensemble du processus éducatif, toutes les dimensions de l'existence, toute la durée de la vie, en englobant l'éducation des adultes et l'éducation initiale. Il sera porté par trois milieux : des associations d'éducation populaire (particulièrement Peuple et Culture et la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente) une fraction du milieu industriel et syndical, ainsi que dans l'Éducation nationale, par des rénovateurs-modernisateurs. Notion neuve, au potentiel de mobilisation puissant, l'éducation permanente correspond à un consensus basé sur l'idée que l'expansion économique va se poursuivre indéfiniment et que l'on attend de cette éducation qu'elle permette l'adaptation nécessaire des individus à ces progrès L'éducation permanente apparaît alors comme un idéal consensuel se confondant avec l'idée d'éducation tout au long de la vie. Cette formule souligne la nécessaire adaptation aux contraintes économiques par une éducation à laquelle on va devoir avoir accès tout au long de la période active. La récupération par le monde économique en fait un concept opérationnel, adapté au contexte économique, et donnera lieu à la loi de 1971 sur la formation (voir chapitre 5.2).

La technique contre l'idéologie ? Une double éviction révélatrice

Derrière la promotion d'un référentiel technique, le tournant de l'animation peut être lu comme un tournant idéologique. Ainsi la relégation discursive du vocable d' « éducation populaire » au profit de celui d' « animation socioculturelle » peut être pensée, certes en arrière-plan comme un calque de l'éclatement du champ, mais aussi et surtout comme une orientation politique et administrative révélatrice de l'esprit modernisateur. Table rase du passé et mise en avant d'un concept mobilisateur produisent un double effacement : d' « éducation » il n'est plus question. Nous avons montré plus haut la logique bureaucratique de resserrement de l'éducation à la seule Éducation nationale, et d'autonomisation d'une politique culturelle appuyée sur une théorisation de l'anti-pédagogie.

On peut y voir également un refus du modèle scolaire, avec la mise à distance des références directes à la transmission de savoirs ou de valeurs. Le souci de « *faire communiquer* », de « *mettre en relation* » au nom d'une idéologie groupale marque une séparation avec la formule d'éducation populaire consacrée à la Libération. L'éducation populaire était dans une relation proche de la relation enseignant-enseigné, l'animateur, lui, est en relation privilégiée avec le groupe ou la collectivité, ce qui efface la distance et l'asymétrie hiérarchique propre à la relation scolaire. L'animation s'écarte du modèle scolaire, prônant un refus de toutes références directes à la transmission du savoir et des valeurs.

C'est également - et surtout - la disparition du « populaire » qui est révélatrice. L'animation fait disparaître l'idée de classe ou de stratification sociale, véhiculant l'imaginaire d'une société apaisée des conflits sociaux. Plus de référence donc au « peuple », ni à la promotion collective ou l'émancipation d'une couche sociale. De même qu'il était problématique de trouver la « culture populaire » dans une nomenclature d'État,⁵⁵⁰ la tension entre l'universel du populaire et son caractère sectoriel est tranché en faveur d'un universel uniformisant et homogénéisant : l'animation s'adresse « à tous ». A la fin du XIX^{ème} siècle, les éducateurs populaires s'expriment en termes de classe, puisqu'ils jouent le « rapprochement des classes ». Les laïques comme les catholiques font de la diffusion culturelle en « allant au peuple » et en transmettant des savoirs. La mythologie de l'éducation populaire rappelle volontiers le projet de classe d'aller au peuple, de lui faire partager la culture de l'élite.

L'animation marque une rupture : on parle alors en termes de démocratisation de la culture ou de démocratie culturelle. On ne dit plus aller au peuple, ni « se faire peuple », mais ouvrir les institutions « à tous ». Les motifs de cet effacement de la référence au « peuple » sont multiples : on peut y voir la fin d'une époque où l'État entend agir directement sur des vastes franges sociales. On peut également invoquer l'élévation quantitative du niveau d'instruction et l'effacement qualitatif (au moins nominal) du dualisme scolaire⁵⁵¹. Cette querelle sémantique s'inscrit enfin dans un paysage plus large d'entrée en crise de l'univers communiste et de déclin de l'ouvriérisme. Enfin selon une analyse largement partagée et portée par Geneviève Pujol,

⁵⁵⁰ Voir les débats dont rend compte Pascal Ory sur la « culture populaire » sous le Front populaire : Ory, Pascal, *La belle illusion. Culture et politique sous le Front populaire*, Paris, Plon, 1994.

⁵⁵¹ Cet effacement entre « école du peuple » et école des élites » est mis en évidence par Antoine Prost. Voir : Prost, Antoine. *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV, L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930*, Paris, Perrin, 2004 [1981].

l'emploi du mot animation « *trouve sa signification dans le souci dominant de censurer en France le politique et le religieux.* »⁵⁵²

b. *La planification, instrument de pilotage de la modernisation de la société*

Le Plan comme vecteurs des espoirs modernisateurs

La planification représente le processus d'accommodement des rapports sociaux « par le haut » dans le giron duquel s'insère, à des fins de modernisation, l'animation socioculturelle. Ainsi d'après Bruno Jobert, l'intervention de l'État dans tous les domaines de la vie sociale ne suffit pas en elle-même à assurer une cohérence sociale. « *Encore faut-il que ses interventions multiformes soient orientées, coordonnées en fonction d'un cheminement probable et souhaitable de la société dans son ensemble. Dégager les lignes probables d'évolution globale, définir en conséquence les orientations possibles de la politique de l'État, assurer la coordination des actions publiques conformément à ces orientations, telles sont fondamentalement les fonctions de la planification*⁵⁵³. » Instrument phare de l'État-Providence en France depuis la Libération la planification présente la particularité de tenter d'articuler les bénéfices du secteur marchand et le développement de la politique sociale »⁵⁵⁴.

Prolongeant sa mission d'État-Providence, la planification, poursuivie depuis 1947, fait de la puissance publique le principal maître d'œuvre de la modernisation économique et de l'équipement national.⁵⁵⁵ Les espoirs sont diffus dans l'ensemble du monde associatif, et participent d'une ambiance optimiste au sein des mouvements de jeunesse et d'éducation

⁵⁵² Pujol Geneviève, *L'éducation populaire : histoires et pouvoirs*, Paris, Les éditions ouvrières, 1981, p.109.

⁵⁵³ Jobert, Bruno. « Introduction. La planification est fille de l'incertitude », in Jobert, Bruno (dir.) *Le social en plan*. Éditions de l'Atelier, 1981, pp. 13-20.

⁵⁵⁴ Henri, Michel. *Les idées politiques et sociales de la Résistance*, Paris, Presses universitaires de France, 1954, p.377.

⁵⁵⁵ Bernstein, Serge. *La France de l'expansion. La République gaullienne, 1958-1969*, Paris, Seuil, 1989, p.146.

populaire. Par exemple, l'association des Eclaireurs de France adresse en février 1962 un courrier à ses commissaires régionaux tout à fait explicite⁵⁵⁶ :

Chers amis,

Vous savez que s'élabore en ce moment le plan d'équipement sportif et socio-éducatif 1965-1969.

Quatre autres plans suivront. On parle d'investir 600 milliards d'anciens francs. Compte-tenu de ce que nous pouvions attendre de l'État dans le passé, ces chiffres font rêver...

Et nous aurions pu en rester là, et bouder, par incrédulité, les trois commissions (animation, investissement et information) du plan. Nous avons, après mûres réflexions, opté pour une participation active aux travaux qui de toute façon se seraient faits sans nous.

Lorsque arrivera l'heure de l'application, des préalables se reposeront et nous retrouverons les oppositions entre nos principes laïques et d'autres principes...

Cet accroissement matériel est substantiel - pour ne pas dire spectaculaire - comme l'illustre le tableau suivant⁵⁵⁷ :

Encadré 14 : Crédits et participation de l'État à la réalisation des objectifs de la planification

Concours de l'État (en millions de francs)		
	IIIème Plan (1958-1961)	IVème Plan (1962-1965)
Equipement sportif	7,52	86,6
Equipement socio-éducatif	7.02	25.8
Colonie de vacances	8.06	16
Totaux	22.56	128.14

⁵⁵⁶ « Courrier du 1^{er} février 1962 aux Commissaires régionaux », Archives des Éclaireurs.euses de France, AD94.542J790.

⁵⁵⁷ Voir AN.19770261/4.

Quant au Vème Plan (1966-1970), il a pour l'objectif de de mener de front l'essor industriel rapide et le progrès social en développant l'équipement collectif. C'est cette politique volontariste en termes d'équipement qui apparaît comme la plus caractéristique de l'intégration des jeunes au reste de la vie économique et sociale du pays.

Le passage des « besoins » aux « aspirations »

L'intégration des politiques de jeunesse à l'ensemble des questions sociales et économiques se traduit dans les termes des « besoins » aux « aspirations ». En effet, alors que le Vème Plan (1961-1965) intègre la notion de « besoins » des jeunes pour la première fois, l'entrée dans une « ère de la compétitivité » marque pour le Ve Plan celle des « aspirations ». Le changement sémantique est important car la volonté n'est plus de répondre aux nécessités de la jeunesse mais d'envisager et de prévenir leurs désirs, de diriger leurs envies. C'est là que nous retrouvons une nouvelle fois l'intérêt d'associer la jeunesse et les sports au sein d'une même entité gouvernementale. En effet, en intégrant les infrastructures sportives, respectueuses des normes sportives fédérales à une politique d'envergure volontariste, « les jeunes » ne peuvent qu'adhérer aux valeurs véhiculées par le sport et intégrer les règles et le mode de vie que l'État souhaite pour eux⁵⁵⁸.

Le Commissariat général au plan s'était donné pour ambition dès 1945 de mobiliser et d'allier les « forces vives », c'est-à-dire les représentants des groupes socioprofessionnels, et les hauts fonctionnaires pour mettre en place des mesures en direction de la population et pour le développement économique du pays. L'ambition est d'abord économique mais c'est également une tentative de rénovation de la démocratie par la participation des groupes socioprofessionnels à la définition de l'intérêt général. C'est ainsi par son biais que le travail en commun se fait pour que la question posée par la « montée des jeunes »⁵⁵⁹ soit compatible avec les réformes et les ambitions de l'État. Par l'intégration de sa politique jeunesse au reste des questions économiques et sociales, l'État souhaite obtenir l'adhésion citoyenne et faire de la jeunesse, le fer de lance de cette nouvelle manière d'envisager l'action publique.

⁵⁵⁸ Lemonnier, Jean-Marc, et Michaël Attali. « Jeunesse scolarisée et implications sportives : dissonances et paradoxes à travers l'enquête Missoffe de 1966 », *Carrefours de l'éducation*, vol. 37, no. 1, 2014, pp. 159-174.

⁵⁵⁹ Sauvy, Alfred. *La montée des jeunes*, Paris, Calmann-Lévy, 1959.

Ainsi l'autre aspect important de la planification est la volonté de renouveler les méthodes de gouvernement et de gestion, ainsi que le formule la parole institutionnelle : « *Les systèmes de planification économique (...) apparaissent à la réflexion comme un commencement de réponse à cette nécessité de renouveler les méthodes de gestion économique et les méthodes de gouvernement* »⁵⁶⁰ Les implications sont doubles : d'une part la jeunesse apparaît dans cette nécessité de renouvellement comme une population-cible pour en être la représentante. D'autre part, l'animation socioculturelle apparaît donc comme un besoin social fondamental, en lien avec le besoin de participation.

Les Commissions du Plan comme espaces réformateurs

Au sein du Plan comme organe central, les commissions de l'action sociale et de l'action culturelle deviennent le lieu d'intenses débats entre administrateurs, syndicalistes, militants associatifs et chercheurs sous la responsabilité de Jacques Delors et Bernard Cazes. Si l'on peut dire que durant la IV^{ème} République, mouvements d'éducation populaire, sociologie appliquée et idéologie modernisatrice ont cheminé de concert, à l'écart et de la scène politique et de la scène universitaire, dans des institutions intermédiaires, notamment les commissions du Plan, l'avènement de la V^{ème} République marque une consécration et une amplification de ce processus.

Ainsi les représentants de l'éducation populaire sont convoqués dans les Commissions du Plan avec la casquette d'experts des politiques de jeunesse, capitalisant sur leurs expériences et leurs ancrages dans les sciences sociales. Cet enrôlement est affirmé : ainsi pour mettre en place le 4^{ème} Plan (1962-1965), Pierre Massé fait appel aux sociologues et aux économistes pour « *tracer les routes géographiques du futur* »⁵⁶¹. On peut ainsi avancer l'idée d'un développement inséparable de l'idéologie technico-modernisatrice qui va imprégner les nouvelles institutions planificatrices tout autant que les mouvements d'éducation populaire.

⁵⁶⁰ Ministère de la Jeunesse et des Sports. *Jeunes d'aujourd'hui, d'après le rapport d'enquête de la jeunesse et des sports*, La Documentation Française, Paris, 1967, p.12.

⁵⁶¹ Massé, Pierre. *Le Plan ou l'anti-hasard*, Paris, Gallimard, 1965.

Ce processus est documenté notamment par ces chercheurs eux-mêmes : on pense par exemple aux travaux de Pierre Belleville, Pierre Mouliner ou Jacques Ion⁵⁶². Ce dernier a montré par exemple l'imbrication étroite entre université et mouvements proches de l'éducation populaire sur la région lyonnaise, au moins au niveau des personnes, entre le MPF, la JOC, EH, le CRESAL, l'INED, l'INH, le Plan et Raoul Dautry, Ministre de la Reconstruction. C'est à cette tradition voisine qu'appartient le CEGS de Paul-Henry Chombart de Lauwe, qui donnera lieu au CSU, dont le premier directeur sera Paul Rendu, directeur de recherche au CNRS mais qui fut aussi l'animateur de l'équipe de la Route. La tradition laïque et communiste se retrouve quant à elle au CES (Centre d'études sociologiques). En 1963, Jacques Delors facilite la création du Groupe de sociologie des organisations (devenu ensuite CSO) que dirige Michel Crozier et le Centre d'études et de recherches sur l'aménagement du territoire (CERAT) dirigé par Jean-Louis Quermonne à l'Institut d'études politiques de Grenoble. Austin Girard confiera à ces deux centres de recherches de nombreuses études sur les équipements et la politique culturelle. Ainsi se forme un réseau où des planificateurs, des chercheurs et des militants échangent et s'influencent mutuellement au cours des années 1960.

Encadré 15 : François Bloch-Lainé (1912-2002) et Paul Delouvrier (1914-1995) artisans de la modernisation

François Bloch-Lainé⁵⁶³ :

Il est issu d'une lignée de hauts fonctionnaires, d'origine juive, convertie au catholicisme, diplômé de la faculté de Droit et l'École libre des sciences politiques. Sa jeunesse est marquée par le scoutisme catholique, les Equipes sociales et l'expérience des Comédiens Routiers. En 1936, il consacre sa thèse de droit à l'éducation populaire : *L'Emploi des loisirs ouvriers et l'éducation populaire*. Il s'oriente rapidement vers la haute fonction publique, intégrant l'Inspection des Finances. Pendant la guerre, s'il ne souffre pas personnellement de persécution pour ses origines juives, il s'engage dans la Résistance dont il coordonne les activités financières. A la Libération, il occupe plusieurs fonctions avant d'être nommé en 1947 directeur du Trésor et en 1952 Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations, fonction qu'il occupe

⁵⁶² Ion, Jacques. « Sciences sociales et éducation populaire : un vieux concubinage ? », in : Poujol, Geneviève (dir). *L'éducation populaire au tournant des années soixante. État, mouvement, sciences sociales*, Marly-le-Roy, INJEP, 1993, pp.127-132.

⁵⁶³ D'après la notice « Maitron » de Thibault Tellier.

quatorze ans. Il s'y consacre notamment à la politique du logement en faveur des familles, des jeunes travailleurs et des personnes âgées ; son expérience dans l'éducation populaire s'incarne notamment dans les « conseils de résidents » et la création des Villages Vacances Familles (VVF). Il occupe également des fonctions importantes dans la Commission du Plan. En 1967, il prend la présidence du Crédit lyonnais. A son retour à l'Inspection des Finances en 1974, il cofonde, avec Jacques Delors et Philippe Vianney, l'Association pour le développement des associations de progrès (ADAP), qui deviendra la Fondation pour le développement de la vie associative (FONDA). Il fut aussi président de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) parmi de nombreuses autres responsabilités aux frontières de son expertise financière et de son engagement dans le secteur social et associatif.

Paul Delouvrier

Originaire des Ardennes, il fait ses études secondaires au collège Saint-Louis du Mans, puis dans des collèges catholiques à Saint-Étienne et à Strasbourg. Étudiant en droit à l'Institut catholique de Paris puis à Sciences-Po, il s'investit dans les patronages des milieux populaires de Montreuil et de Bagnolet. Après son service militaire en 1937, il est aux Équipes sociales. En mai 1941, il est reçu major à l'Inspection des Finances. En août 1941, il opère un stage de six semaines à l'école des cadres d'Uriage où il devint l'ami d'Hubert Beuve-Méry, qu'il retrouve dans la Résistance. Il devient dans le même temps gaulliste. À partir de 1946, il collabora avec Jean. Monnet au redressement de l'économie française, puis à Luxembourg et à Bruxelles aux bases de la Communauté charbon-acier (CECA), du Marché commun et de l'Euratom. Il créa en 1957 la Banque européenne d'investissement. Parallèlement, il enseigna à Sciences-Po à partir de 1946. Il est parmi les fondateurs du FIAP, qui ouvre en février 1968 à Paris, et en est le président de 1968 à 1988. En 1958, le Général de Gaulle le charge « d'être la France en Algérie », où il remplaça le général Salan. En 1961, il lui confia la réorganisation de la région parisienne dans son ensemble, c'est à ce titre qu'il fut l'auteur du « Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme » et le fondateur des cinq villes nouvelles créées autour de Paris. Il resta délégué général au district de la Région de Paris jusqu'en 1966, date à laquelle, il devint préfet de la région de Paris.

De 1969 à 1979, il fut président d'Électricité de France et lança le programme nucléaire français.

Pour illustrer cette configuration, on peut prendre l'exemple du SETAC (Service d'études techniques pour l'équipement et l'animation culturels).⁵⁶⁴ Ce regroupement est créé en 1962, à l'initiative de Guy Madiot, propagateur des intérêts de vie associative et des préoccupations urbanistiques dans les Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP). Il le crée à partir du Conseil Français des mouvements de jeunesse (CFMJ), qui regroupe des mouvements et institutions catholiques et protestantes. Le SETAC est un outil de conseil, d'information, d'études techniques et de « lobbying » dans les instances chargées de concevoir l'aménagement et l'équipement des villes et des zones rurales. Très présent à la Commission « équipement et animation » du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports et dans les Commissions du Plan, il se veut surtout actif sur le terrain de l'animation des grands ensembles, en coopération avec les fédérations d'éducation populaire gestionnaires d'équipements.

Dans ce mouvement d'aller-retour, les mouvements d'éducation populaire se trouvent à la manœuvre, et il faut une nouvelle fois rappeler le rôle moteur de Peuple et Culture et de ses représentants. En 1964, dans un texte destiné à formaliser cette relation, Joseph Rován écrit⁵⁶⁵ :

« Il apparaît clairement que c'est à la fois d'un effort politique nouveau et d'une volonté de fonder celui-ci sur les résultats de nouvelles recherches relevant de sciences sociales que dépendent les progrès du développement culturel et, partant, de l'éducation populaire dans notre pays ! »

Sa plaidoirie pour une collaboration entre le planificateur, l'animateur et le sociologue forme « une sainte alliance »⁵⁶⁶, dont Peuple et Culture représente un archétype⁵⁶⁷, qu'incarne Joffre Dumazedier. En effet, celui-ci - dont nous avons rappelé l'itinéraire - couronné du succès de son livre *Vers une civilisation du loisir ?* publié en 1962 voit son équipe de recherche au CNRS étoffée de chercheurs qui sont en même temps membres de Peuple et Culture. Il attire les

⁵⁶⁴ Voir : AN. 19810158/24.

⁵⁶⁵ Rován, Joseph. *Démocratie culturelle et éducation populaire*, Paris, Pec, 1964, p. 73.

⁵⁶⁶ Rován, Joseph. « Qu'attendons-nous de la recherche ? », *L'Expansion de la recherche scientifique*, n° 22, 1965, p. 43.

⁵⁶⁷ Bensaïd, Daniel., *La culture planifiée ?* Paris, Seuil, 1969, p. 216.

avantages concrets qui se sont dessinés au sein de la commission de l'Équipement culturel et du patrimoine artistique du IV^e plan. Celui-ci prévoit des crédits pour financer un programme de recherche qui seront confiés à des universitaires et à des associations. Augustin Girard a expliqué comment le nouveau Service des études que Jacques Delors lui confie au sein de la Commission, avant de se fixer au ministère des Affaires culturelles, doit à l'entremise personnelle de Dumazedier et à son « empirisme constructif ».

En quelque sorte la Commission du Plan de 1960 « *trouva, tout prêt, un cadre intellectuel suffisamment cohérent en phase avec le militantisme culturel* »⁵⁶⁸. On y observe à l'œuvre une communauté épistémique qui se retrouve dans la notion de développement culturel que Dumazedier élabore depuis de nombreuses années et qu'il parvient à populariser à travers le Plan et les diverses opportunités qui lui sont offertes. Devenue d'usage courant, la notion condense son double appel au modernisme prévisionnel et à un humanisme réinventé⁵⁶⁹. En somme, c'est au sein et par le processus de planification que les représentants trouvent un débouché et une reconnaissance de leur expertise.

C'est dans les commissions du Plan qu'ils peuvent nouer un dialogue, pousser une réflexion commune avec d'autres élites. Si la rencontre s'établit entre cette haute fonction publique et les mouvements d'éducation populaire, c'est parce que ces deux instances partagent une même représentation des valeurs socialement légitimes et font la même analyse quant aux moyens à mettre en œuvre pour apporter des réponses à l'immense vague d'urbanisation que connaît le pays. Mais c'est aussi parce que l'éducation populaire, pas seulement la frange qui est issue d'Uriage, se voit par-là reconnaître dans sa mission plus constante : former des chefs, des élites, des néo-notables, des responsables qui s'engagent. Dans ces commissions se diffuse également une approche technique des problèmes sociaux, on y expérimente par exemple des modèles de planification et grilles d'équipement, mais aussi aux techniques d'enquête, aux analyses de

⁵⁶⁸ Augustin Girard, interview par Vincent Dubois et Didier Georgakakis, reproduit dans *Le fil de l'esprit. Augustin Girard un parcours entre recherche et action*. Paris, La Documentation française, 2011, p. 24.

⁵⁶⁹ Pierre Moinot, chef de la délégation française à la Conférence générale de l'Unesco de 1966 va peser sur la rédaction de la résolution finale en demandant que l'Unesco se dote d'outils statistiques et de méthodes d'enquêtes proches de celles du service d'Augustin Girard et inspirées par la notion de développement culturel. Voir Saez, Guy, « Augustin Girard, l'homme du développement culturel » in *Le fil de l'esprit : Augustin Girard*, pp.43-68.

milieu, aux démarches pour favoriser l'implantation d'équipements par les municipalités. Il s'agit en effet de la concrétisation matérielle de cette politique de planification.

c. Occuper l'espace et occuper le temps : une politique de déploiement d'équipement

La mise à disposition par l'État d'une série de services et d'équipements collectifs gratuits ou à un coût très inférieur à celui du marché est un des grands types de politique mis en place par l'État-Providence⁵⁷⁰, et forme dans le territoire une matérialité de l'éducation populaire. L'importance de la politique de développement des équipements socioculturels dans le processus de reconnaissance par les pouvoirs publics de l'animation est un aspect régulièrement souligné dans l'historiographie de l'éducation populaire.⁵⁷¹

Gérer l'urbanisation

Avec la rapide urbanisation des années 1950 et 1960, l'équipement devient une réalité administrative qu'il faut contrôler, canaliser et donc planifier. C'est dans ce mouvement que les équipements destinés à l'éducation populaire sont conçus dans une loi-programme de 1961 tandis que ceux qui vont donner son assise à l'action culturelle font l'objet d'une planification au sein de la nouvelle commission du IV^e plan. Parmi les commissions du Haut Comité de la jeunesse réactivé en 1958, on relève celle du « logement des jeunes » et surtout celle dite « équipement-animation ». C'est au sein de cette dernière que va se réaliser le lien entre les attentes des pouvoirs publics et les mouvements. Un peu plus tard en 1962, deux sous-commissions sont créées : l'une sur l'animation, l'autre sur l'équipement⁵⁷². Au plan législatif, le Haut comité est à l'origine de la première loi-programme sur les équipements éducatifs et sportifs de 1961⁵⁷³. Cette entreprise se traduit par une opération financière de 140 milliards de Francs sur laquelle la part de l'État s'élèvera à 63 milliards, qui seront ainsi répartis :

⁵⁷⁰ Merrien, François-Xavier. *L'État-Providence*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p.17.

⁵⁷¹ Nous renvoyons notamment aux travaux de Guy Saez, notamment un article de synthèse: Saez, Guy. « Une animation fondée sur une politique d'équipement », *Les Cahiers de l'animation*, 26/1979-4, pp.14-32.

⁵⁷² Présidée par Guy Houist, auteur deux ans plus tôt d'un rapport au Conseil économique et social sur les groupes d'habitation, urbanisme et vie sociale.

⁵⁷³ Sur les travaux de cette commission, voir : AN. 19790803/15.

- Équipement socio-éducatif : 9 milliards
- Colonies de vacances et centres aéré : 11 milliards
- Travaux d'État : 7 milliards
- Équipement sportif : 36 milliards

La participation financière du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports est constante⁵⁷⁴ façonnant l'image d'une administration bâtisseuse et sociale. Ainsi au cours de la première partie des années 1960, la spécificité de l'animation socioculturelle s'affirme dans les réflexions produites au sujet de l'accompagnement social dans les grands ensembles. Pierre Sudreau, Commissaire à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne, crée une commission intitulée « Vie dans les grands ensembles d'habitation ».

Celle-ci est composée de plusieurs groupes de travail, dont l'un porte plus spécifiquement sur les équipements sociaux et culturels à mettre en place. Ce groupe de travail inspire la grille dite « Dupont », du nom du conseiller du Ministre à la Construction qui en fut l'inspirateur, fixant le type et le nombre d'équipements à mettre en place en fonction du nombre d'habitants dans les nouveaux quartiers. Il s'agit d'éviter « *qu'une réussite technique ne soit un échec de l'humanisme* »⁵⁷⁵. A partir de la notion de besoins d'équipement, ces « grilles d'équipement » visent à établir un véritable quadrillage du territoire banlieusard en « équipements résidentiels pour les activités collectives ». L'ambiance de l'époque est marquée par le mal des grands ensembles et l'urgence d'une réponse en termes d'animation.

⁵⁷⁴ Du mois sur la période 1961-1965, qui donne dans le détail : 1961 : 9 milliards ; 1962 : 12 milliards ; 1963 : 14 milliards ; 1964 : 14 milliards ; 1965 : 14 milliards. Voir : AN.19770261/3-4.

⁵⁷⁵ AN. 19770816/6, Ministère de l'équipement, Séance du 20 septembre 1957 cité par Tellier, Thibault. « La vie sociale dans les grands ensembles ou l'exigence de nouveaux cadres territorialisés de l'animation » dans T Tétard Françoise, Barriolade, Denise, Brousselle, Valérie, et Egret, Jean-Paul (dir.). *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire 1918-1971*, Paris, La Documentation française, 2010, p. 290.

Encadré 16 : Un exemple de grille d'équipement (Vème Plan)

Type d'équipements	Niveau d'implantation	Surface optimum IVème Plan (en m2 utiles)	Surface optimum Vème Plan (en m2 utiles)
Equipement socio-culturel, sanitaire et sportif			
Locaux collectifs résidentiels	Groupe résidentiel (200 à 400 logements)	Rien de prévu	0.9m2/logement
Centre social	Unité de voisinage (800 à 1200 logements)	150 à 300m2	600 à 700m2
Maison de jeunes	Unité de voisinage	600 m2	600 m2
Bibliothèque publique	Quartier (2500 à 5000 logement)		0.028 à 0.042m2 par habitant
Centre culturel	Commune ou agglomération	2000m2	
Résidence pour personnes âgées	Quartier		

Sources : Publications de l'*IAURP* en décembre 1967 et en 1969. (AD.94 578J 16)

Construire des bâtiments, des équipements sportifs, des Maisons de jeunes, des Maisons de la culture, des centres sociaux, représente l'aspect le plus saillant et plus visible des politiques publiques dans le secteur. Dès 1960, obligation est faite à tous les constructeurs, avec l'aide de l'État, de prévoir dans leurs nouveaux ensembles un certain nombre de locaux spéciaux en vue du développement de la vie sociale. La forte croissance urbaine que connaît la France dans les années 1960 se manifeste par la mise en chantier de nombreux programmes de construction de grands ensembles⁵⁷⁶.

La synergie semble donc complète en ce qui concerne la question de l'animation dans les nouveaux ensembles. En 1964, la création du FONJEP pérennise ce rapport entre animation et nouveaux ensembles urbains, en particulier en opérant la distribution d'animateurs sur le territoire (voir ensuite). En 1965 paraît dans la revue *Urbanisme* la somme des travaux engagés

⁵⁷⁶ Toutefois le rythme très soutenu de construction des équipements va de pair avec une croissance des mécontentements tant du point de vue de leur mode de production que de leur mode d'existence (voir chapitre 6.3).

sur le sujet de l'équipement.⁵⁷⁷ Elle fait état de la formation d'un consensus sur la capacité, par le développement de l'animation, de contribuer à « *créer de nouveaux tissus de relations sociales* » à et « *susciter l'invention de nouveaux styles de vie* »⁵⁷⁸. Le parti pris de l'ancrage territorial de l'animation y est manifeste, inaugurant ainsi une tendance lourde dans l'objectif de territorialisation des politiques publiques. Du point de vue de l'accompagnement social des nouvelles populations urbaines, cela implique le recrutement de nouveaux cadres en matière d'animation, afin de développer la vie sociale dans ces quartiers d'habitation. Equipement et animation sont ainsi pensés d'un même bloc. Au cours de la préparation du Vème Plan (1962-1965), l'accent est mis sur la nécessité de recourir à des formations spécifiques d'animateurs professionnels, environ 50 000. L'exigence est plus technicienne que militante : comme en témoigne cette déclaration de 1966 du président d'un groupe de travail du Ministère de la jeunesse chargé de la prospective⁵⁷⁹ :

« Il devient indispensable, au moment où la nécessité de former 50 000 animateurs est envisagée dans les vingt années à venir, de ne plus s'en remettre comme dans le passé au bénévolat, à l'anarchie organisée, à la seule bonne volonté, mais de découvrir les champs d'action de l'animation dans l'université, dans l'industrie, dans le loisir, dans la famille, dans les mouvements de jeunesse, dans le commerce et de prévoir son existence administrative. »

L'utopie des équipements intégrés

Dans le mouvement visant à penser d'une même unité équipement et animation, les « équipements intégrés » représentent une incarnation de l'innovation et de la modernité⁵⁸⁰. Face à la prolifération de lieux éducatifs de tous genres, de programmes d'animation souvent parallèles, des tentatives de coordination et de meilleure harmonisation sont nées à la fin des années 1960 sous le vocable « équipements intégrés ».

⁵⁷⁷ *Urbanisme*, « Equipements pour l'Homme », numéro spécial n°90-91, 1965.

⁵⁷⁸ *Idem*.

⁵⁷⁹ Cité par Poujol, Geneviève, *Le Métier d'animateur*, Toulouse, Privat, 1978, p.28.

⁵⁸⁰ Allam, Marie-Charlotte. *Innover pour réformer l'école ? Politiques et pratiques d'expérimentation dans l'enseignement public*, thèse de science politique, IEP Grenoble, 2020. p.470.

La thématique de l'équipement intégré représente l'une des formes emblématiques du discours sur l'innovation en ville nouvelle⁵⁸¹. Le procédé qui consiste à regrouper dans un même bâtiment plusieurs programmes d'équipements à vocation sociale, sanitaire, éducative et culturelle n'est pas né en ville nouvelle, mais avec les extensions d'un collège baptisé « Centre Educatif et Culturel » (CEC) qui a ouvert ses portes en 1968 à Yerres dans le nord de l'Essonne, une « banlieue dortoir » de Paris. Le projet d'Yerres est porté par un constructeur spécialisé dans l'aluminium, Paul Chaslin, fondateur du premier centre intégré⁵⁸². Il réunit deux expériences principales, étant à la fois un constructeur et un militant des mouvements d'éducation populaire. Ainsi il réalise une synthèse entre les idées, les pratiques des animateurs des éclaireurs, de Peuple et Culture, des Rencontres d'Avignon, et les connaissances, les soucis des techniciens du bâtiment qui œuvrent pour Jeunesse et Sports ou pour les municipalités,

Le CEC est articulé sur la création de plusieurs établissements (atelier d'animation artistique, maison pour tous, centre sportif, conservatoire de musique, bibliothèque, centre de promotion sociale) intégrés à un collège d'enseignement secondaire (CES), clé de voûte de l'ensemble. Comme établissement public de l'État, avec ses dotations spécifiques, ses postes de fonctionnaires, son budget propre, l'expérience se déroule entre 1967 (ouverture du CES) et 1969 (ouverture du CEC) jusqu'à 1986. La gestion de l'établissement repose sur un modèle mixte, à la fois associatif et intercommunal (communes de Yerres, de Crosne et de Montgeron les dernières années). Un conseil d'administration⁵⁸³, où sont représentés les ministères engagés dans cette expérience, les élus locaux et les représentants des usagers et des personnels, encadre l'ensemble. A partir de cette opération inaugurale, un processus d'expérimentation soutenu par le ministère de l'Éducation nationale s'est mis en place.

Les premiers prototypes d'Yerres, Istres et de la Villeneuve de Grenoble⁵⁸⁴ ont donné lieu à « un effort sans précédent de concertation et de théorisation » tant sur l'action socioculturelle à

⁵⁸¹ Michelon, Eve-Laure. *L'origine des centres intégrés*, Rapport pour l'Institut National de Recherche Pédagogique, Yerres, 1987.

⁵⁸² C'est par Paul Chaslin que se combinent la pensée technique et les idées d'ouverture de l'école, d'action sociale et culturelle, d'éducation permanente. En effet dans le domaine culturel il a participé aux commissions préparatoires du 5^{ème} plan ; il est ainsi entré en contact avec un grand nombre de "décideurs" au niveau national, et d'autant plus qu'il a des relations anciennes avec plusieurs hauts fonctionnaires et magistrats, journalistes, chercheurs, qu'il a connus dans le mouvement éclairé, dans la Résistance, par Peuple et Culture, et dans la sphère politique en tant que membre du PSU.

⁵⁸³ Le conseil d'administration comprenait les directeurs des sept établissements réunis dans le CEC.

⁵⁸⁴ Voir : AD94. 578J16-18.

mener par ces structures que sur leur organisation spatiale⁵⁸⁵. En mars 1968, est créé un groupe de travail interministériel pour les équipements intégrés qui devient le 1^{er} octobre 1971 la commission interministérielle des équipements intégrés, dont le rôle n'est pas de susciter la création de ces structures, mais de donner un label aux projets qui lui sont soumis, de coordonner leur mise en place et de conseiller les promoteurs. Par ailleurs, la question des équipements intégrés est abordée à la fin des années 1960 par plusieurs commissions lors l'élaboration du VI^e plan⁵⁸⁶.

Porteur de tous les espoirs en matière d'animation globale, de pédagogie nouvelle, de décloisonnement des services, et aussi plus prosaïquement de rentabilité des locaux, le procédé est consacré par les recommandations des commissions du VI^e Plan. L'accent mis sur le développement de la vie sociale et culturelle, autour de la problématique de l'animation en ville nouvelle et de l'implication de la population dans la définition de son cadre de vie, rejoint la vision extensive de l'éducation dans l'équipement intégré. Succédant à l'équipement objet, l'équipement intégré comme dispositif complexe et évolutif s'accorde avec les nouvelles méthodes urbanistiques développant des approches pluridisciplinaires et des approches qui prennent en compte le processus évolutif de la ville et la complexité des interactions entre les différents éléments constitutifs de celles-ci.

d. Professionnalisation et émergence des diplômés d'État : l'épreuve de codification

Corolaire de la politique de déploiement d'équipements est celle de promotion d'un groupe professionnel en charge de les animer. On assiste ainsi dans cette période charnière de l'État Providence au « *développement de logiques lourdes de professionnalisation qui définissent les enjeux et les jeux entre acteurs sociaux et institutionnels* »⁵⁸⁷. La professionnalisation est ici moins envisagée comme processus restructurant le champ de pratiques que nous traitons au

⁵⁸⁵ Korganow Alexis. « L'heure de gloire de l'équipement intégré. Une forme de centralité en ville nouvelle », *Les Annales de la recherche urbaine*, N°98, 2005. Les visages de la ville nouvelle. pp. 74-82.

⁵⁸⁶ Commissariat Général du Plan, Rapport de la commission des villes du VI^e Plan (1971-1975), Paris, La Documentation Française, 1971, p. 132.

⁵⁸⁷ Duprez, Dominique. « Les politiques de la jeunesse en France: Crise des modes de régulation traditionnels et essoufflement des « nouvelles » réponses étatiques » in Mauger Gérard, (dir.) *Jeunesse et sociétés*, Paris, Armand Colin, p.305.

chapitre 4, que comme au sens restreint de travail étatique de normalisation. Ce volet insiste sur la construction des formations institutionnalisées qui y préparent, à des diplômes qui la sanctionnent et la légitiment, sous l'effet de l'action de l'État. Ainsi la création de diplômes est un nouvel acte d'État⁵⁸⁸ marquant un jalon de l'institutionnalisation, en circonscrivant la vision d'État d'une professionnalité éducative. Il convient de s'arrêter particulièrement sur la construction administrative des diplômes de l'animation (DECEP, BASE, CAPASE) et sur la constitution d'une branche universitaire (DUT Carrières sociales) visant à former les professionnels de l'animation.

Genèse des diplômes d'État

Il faut rappeler qu'à cette époque la formation d'animateurs est peu répandue : la formation sur le tas est la règle, complétée par des stages courts. Seule la FFMJC, dont l'expansion est continue, organise une formation longue pour son personnel nouvellement recruté. L'action des pouvoirs publics en la matière s'était cantonnée à des aides diverses à la formation des animateurs ce qui change avec l'instauration de diplômes d'État de l'animation, le DECEP puis le CAPASE⁵⁸⁹.

Né du décret du 29 avril 1963 portant statut du personnel des cadres techniques et pédagogiques de la Jeunesse et des Sports⁵⁹⁰, et immédiatement étendu aux éducateurs des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, le DECEP est « *un titre garantissant un certain niveau d'aptitudes, de connaissances et d'expérience pratiques qu'il paraît souhaitable de voir atteindre pour tout éducateur extra-scolaire, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.* »⁵⁹¹ Emanation du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, le DECEP a été institué par l'arrêté du 24 août 1964⁵⁹² et ses modalités ont été fixées par l'arrêté du 9 septembre 1964⁵⁹³.

⁵⁸⁸ Voir : Bourdieu, Pierre. *Sur l'État, cours au collège de France*, Paris, Seuil, 2012.

⁵⁸⁹ Bock, Cyrille. « L'animation socioculturelle : émergence et structuration des diplômes comme indicateurs de la professionnalisation », *Agora débats/jeunesses*, vol. 90, no. 1, 2022, pp. 7-20.

⁵⁹⁰ Décret 63-435 du 29 avril 1963. Décret n°63-435 du 29 avril 1963 portant statut du personnel contractuel des cadres techniques et pédagogiques de la jeunesse et des sports, JORF du 4 mai 1963. Consulté dans : AN. 19820786/36

⁵⁹¹ *Idem.*

⁵⁹² *Idem.*

⁵⁹³ JORF du 24 septembre 1964. Consulté dans : AN. 19820786/36.

Encadré 17 : Arrêté du 9 septembre 1964, création du Diplôme d'État de conseiller d'éducation populaire

Arrêté du 9 septembre 1964

Diplôme d'État de conseiller d'éducation populaire

Il est créé un diplôme d'État d'éducation populaire, délivré à la suite d'un examen.

Article premier :

L'examen en vue de l'obtention du diplôme d'État de conseiller d'éducation populaire se passe en deux parties séparées par une période d'expérience pratique d'une année au moins.

(...) La deuxième partie confère le titre de conseiller d'éducation populaire diplômé d'État. Elle comporte deux options : « Direction et organisation des activités » ; « Enseignement et formation des cadres ».

(Remplacé par l'arrêté du 6 mai 1966) Conditions pour faire acte de candidature à la première partie du diplôme d'État de conseiller d'éducation populaire sont les suivantes :

Avoir au moins 21 ans au 1^{er} janvier de l'année de l'examen

Remplir l'une des 4 conditions suivantes

Soit posséder des titres ou brevets témoignant d'études techniques mises en œuvre dans les activités d'éducation populaire ;

Soit avoir effectué des travaux personnels, tels que recherches, publications, productions artistiques, témoignant d'une vocation pour des activités apparentées à celles qui sont pratiquées dans les organisations de jeunesse ou d'éducation populaire

Soit, pour les enseignants, avoir pratiqué des méthodes actives témoignant d'une aptitude aux activités de jeunesse et d'éducation populaire

Soit avoir acquis une expérience reconnue au service d'organismes de jeunesse et d'éducation populaire ; ministère de la Jeunesse et des Sports, associations agréées au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire ou organismes pouvant leur être assimilés.

Il est de notoriété que les organisations privées ont été intimement associées, dans le cadre du « Comité pédagogique de la jeunesse et de l'éducation populaire »⁵⁹⁴ à l'élaboration des textes qui ont institués le diplôme. A nouveau associées étroitement à son élaboration, et malgré des nuances de positionnement, elles participent également aux côtés des représentants de l'État aux

⁵⁹⁴ On trouve des traces éparpillées de ses travaux à partir des archives produites par la Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives. Voir AN. 19820786/35.

travaux des jeunes chargés d'examiner les candidatures, de faire passer les épreuves et d'apprécier les résultats⁵⁹⁵. Dans ses conclusions préparatoires, le comité souligne : ⁵⁹⁶

« Le diplôme doit aider à la définition de la carrière d'éducateur populaire ainsi qu'au progrès de la qualification et de l'efficacité de tous qui se sentiraient appelés à y entrer, tant dans le cadre de la fonction publique que, comme permanents ou comme bénévoles, dans celui de l'initiative privée. Une telle carrière en effet ne saurait être réduite au seul exercice d'un métier, mais exigera toujours comme toutes les carrières de l'éducation une conscience aigüe des finalités. »

C'est le premier diplôme d'État qui apparaît dans le domaine de l'animation, sans pour autant employer le terme d'animation. Bien que ce terme soit déjà très utilisé, les textes concernant ce diplôme ne parlent que de l'éducation populaire, d'activités extra-scolaires et d'action au service des associations et mouvements de jeunesse.

Un diplôme trop scolaire ?

Le programme du diplôme élaboré en 1964 circonscrit les attendus de la professionnalité : s'intéresser à la définition des programmes permet de cerner les ambivalences entre modèle scolaire et domaine de compétence autonomisé. Il faut avant tout rappeler que c'est un examen et non un concours. Ce diplôme est le résultat d'un compromis, puisqu'il répond à deux nécessités, finalement assez différentes l'une de l'autre. Il s'agit en effet, d'une part de fabriquer un diplôme pour les animateurs du secteur associatif qui commencent à se professionnaliser et, d'autre part, de résoudre la qualification des instructeurs (devenus CTP en 1963), dont certains sont en poste depuis de longues années.

⁵⁹⁵ Deux articles de l'arrêté en fixent les usages : l'article 5 (remplacé par l'arrêté du 6 mai 1966) stipule que les jurys chargés d'examiner les candidatures, de faire passer les épreuves et d'apprécier les résultats sont composés comme suit : Un représentant du ministre de la Jeunesse et des Sports, président ; un fonctionnaire de la catégorie A chargé de fonctions administratives ; un Inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports ; un professeur de l'ordre des lettres des établissements de l'enseignement public ; un inspecteur départemental de la Jeunesse et Sports ; trois conseillers techniques et pédagogiques de jeunesse et d'éducation populaire. Quant à l'article 6, il fixe que les sujets des épreuves écrites sont choisis par le ministre de la Jeunesse et des Sports.

⁵⁹⁶ « Conclusions du groupe « statut », » 1963. Voir AN. 19820786/35.

Le DECEP a été pensé comme un instrument de mesure, une sorte de label de qualité délivré par l'État en collaboration avec les principaux partenaires intéressés, à la suite d'une série d'épreuves. En théorie, le DECEP n'aurait pas dû susciter une préparation particulière. L'expérience passée du candidat, ses activités présentes, professionnelles ou bénévoles, la compétence acquise dans ces activités, c'est cela même qu'entend mesurer le DECEP. Néanmoins cet esprit entre en profonde contradiction avec le caractère scolaire des épreuves : celles-ci se réfèrent à un ensemble de connaissances et savoirs que l'on range aisément du côté de la culture légitime.

Les archives des différentes sessions d'examen sont à cet égard unanimes, et donnent à voir la prégnance des références académiques (et une nouvelle fois l'ambivalence d'un milieu se réclamant de la critique de l'école et de l'Université). En atteste par exemple la liste d'auteurs retenus pour l'examen de 1^{ère} partie pour la session 1966 : Sophocle : *Œdipe Roi* ; Molière : *Don Juan* ; Diderot : *Jacques le Fataliste* ; Balzac : *César Birotteau* ; Hugo : *Les Contemplations* ; Dostoïevski : *Les Frères Karamazov* ; Kafka : *Le Procès* ; Prévert : *Paroles* ; Sartre : *Huis Clos* ; Camus : *La Peste*. Dans la mesure où certaines parties de l'examen portaient sur des « questions au programme », des listes de connaissances et d'ouvrages renouvelables à chaque session, le DECEP impliquait bien une préparation spécifique, scolaire. Et nourrit une accusation – infamante aux yeux des militants d'éducation populaire – de favoriser le bachotage. Peuple et Culture résume ultérieurement⁵⁹⁷ :

« (...) dans sa forme actuelle, le diplôme est un examen qui reste trop voisin de ceux des enseignements traditionnels, de caractère à la fois trop encyclopédique et trop livresque. Il impose à des hommes et des femmes ayant une riche expérience concrète d'animateur l'acquisition de connaissances trop abstraites, trop éloignées de leurs tâches réelles et difficilement utilisables pour celles-ci. »

Présidée par M. Maheu, Directeur de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives, un groupe qui a pour objectif de préciser les connaissances, les aptitudes et les motivations demandées à l'animateur, pointe les conclusions suivantes :

⁵⁹⁷ PEC, Réflexions sur le Diplôme d'État de Conseiller d'EP, 1967.

- L'attitude des animateurs professionnels à l'égard du DECEP a été double et contradictoire : d'une part, hostilité à l'introduction d'un examen et d'une hiérarchie, pouvant conduire à l'académisme et à la fonctionnarisation ; d'autre part, désir d'acquérir un titre garantissant un avenir (carrière et possibilité de reconversion).
- Les examens institués ne doivent pas éliminer les militants sortis de la base. Aussi ne doivent-ils pas présenter un caractère académique, mais reconnaître la compétence manifestée à la base par l'action, et, à des niveaux plus élevés l'effort de promotion accompli par certains animateurs.
- Un diplôme d'animation doit à la fois pouvoir sanctionner un apprentissage de fait du métier d'animateur et la constatation d'un rôle assumé de fait.
- L'avantage d'instituer des examens est qu'ils obligent les intéressés à s'y préparer. Ils sont par conséquent des instruments de promotion. Le DECEP a provoqué la création de cycles de formation et même d'établissements de formation.
- Un équilibre doit être maintenu entre bénévoles et cadres permanents appointés. Des dispositions, notamment concernant le temps nécessaire, devraient être prises pour permettre à des professionnels non animateurs de carrière, de servir dans l'animation

Dès la rentrée 1968, le Ministère de la Jeunesse et des Sports met en place un groupe de travail chargé d'élaborer une réforme du DECEP. Des travaux de ce groupe sont issus les deux nouveaux diplômes : le BASE et le CAPASE. Presque dans le même temps un autre groupe travaille à ébaucher un statut des personnels professionnels d'animation socio-éducative. La critique est entendue, et la réforme rapide en tient compte. A l'inverse du DECEP, le CAPASE se présente comme un système de promotion dans laquelle la formation est essentielle et prend le pas sur le contrôle, au moins au plan quantitatif. Les critiques faites à l'école et à l'Université exacerbées en 68 sont bien présentes⁵⁹⁸. Cela est révélateur que l'évolution se porte sur les techniques de contrôle plus que sur la pédagogie : le diplôme agit comme reconnaissance sociale et professionnelle plus que comme sanction d'une somme de connaissances. Cela produit ce faisant un flou règlementaire sur ce qui est sanctionné par le diplôme : le CAPASE entend en mettant à distance les références scolaires valoriser un « tempérament » et un

⁵⁹⁸ Le CAPASE est bel et bien un examen qui souvent n'ose pas dire son nom. Toute une phraséologie s'est développée à son propos : certains termes sont devenus « tabou » : jury, épreuve, examen, notes, de peur de paraître académique ou pire : scolaire.

« savoir-faire » des candidats. Dans les textes de 1970 le savoir-faire était défini de la manière suivante :

« Par cette expression il faut entendre d'abord le tempérament d'animateur déjà décelé et reconnu par le BASE, car ce tempérament suppose une faculté d'adaptation constante au groupe et une intuition toujours en éveil, suggérant au gré des circonstances et devant les difficultés rencontrées la meilleure solution possible. On évaluera ici un savoir faire beaucoup plus conscient, une technique personnelle relevant à la fois de l'expérience et de la réflexion, enrichie de l'apport des stages déjà suivis. »

D'où un embarras à définir les compétences attendues des animations, la définition de l'animation relevant de la description d'une posture, d'un style de comportement. On lit par exemple dans un document de travail sur la promotion des activités socio-éducatives de 1970 de la Direction de Jeunesse et des Activités Socio-Educatives⁵⁹⁹ :

« L'animateur ne peut être un magister autocrate qui impose un savoir étranger au groupe, ni un observateur passif qui abandonne le groupe à l'insécurité. »

« Les diverses méthodes et techniques d'Education Populaire ne sont que des moyens particuliers d'une action globale qui vise à développer solidairement l'individu et la société. L'artiste, le technicien ou le penseur qui voudraient rester dans leur « tour d'ivoire » ne sauraient être des éducateurs d'adultes »

Ce mouvement de balancier entre exigence de certification technique et codification des garanties d'exercice du militantisme, tout à fait révélateur des querelles de l'éducation populaire, détermine un rapport ambivalent de l'État dans la création de diplômes. Soucieux de configurer par le haut la profession répondant à ses exigences de neutralité, tout en étant poreux voire ouvert aux franges associatives, l'État avec le DECEP le BASE et le CAPASE suscite une professionnalisation floue. Il est à noter que l'Université est marginale dans ce processus.

⁵⁹⁹ Citations issues du Livre Jaune. Jeunesse et Activité Socio-Educatives (Direction). Service des Etudes. Document de travail sur la promotion des activités socioéducatives. Paris, 1970 – 1973 (3 brochures) AN.19820786-87.

Naissance des Institut Universitaires et Technologiques et des formations diplômantes à l'ombre de l'Université

C'est dans le contexte d'effervescence de 1968, où ont travaillé le groupe de travail sur la réforme du DECEP et celui sur le statut des animateurs qu'un deuxième diplôme d'État apparaît, sous l'égide de l'Université cette fois et rattaché aux « Carrières sociales » : le Diplôme Universitaire de Technologie, option « animateurs socio-culturels »⁶⁰⁰. Cette création a été précédée d'un long travail interministériel, en vue de définir un tronc commun de formation pour les travailleurs sociaux., et aboutit sur la création de sections dans les IUT, préparant les professionnels de l'animation socio-culturelle. Des cadres de la Jeunesse et des Sports, ainsi que des membres des associations de jeunesse et d'éducation populaire apportent leur concours à cette formation (en principe ils constituent 1/3 du personnel enseignant).

La position de l'administration, comme des associations, à l'égard des IUT est dès le début ambivalente. Le DUT exerce une certaine séduction, car « *il donnerait aux animateurs socio-culturels un titre universitaire qui les situerait dans la hiérarchie sociale et faciliterait leur reconversion* »⁶⁰¹ Mais les craintes des associations sont nombreuses : crainte de voir sur le marché de l'emploi des jeunes diplômés nantis d'une bonne formation générale, mais dépourvus d'expérience spécifique ; crainte que l'on privilégie les qualités intellectuelles des étudiants plus que les caractéristiques psychologiques, voire morales, et le « tempérament d'animateur » ; et peut-être surtout, crainte de voir s'ouvrir une autre filière d'accès à l'animation professionnelle que le travail bénévole dans les associations ou les mouvements. En effet en créant cette formation, l'Éducation nationale bouleverse une des plus solides notions en vigueur dans les milieux socio-culturels : la formation ne peut venir qu'après l'« expérience », en particulier en tant que bénévole, seule cette expérience constitue la preuve d'une « vocation » et de motivations suffisantes.

Le 12 juillet, trois IUT ouvrent avec une seule section « animateurs socio-culturels », ce qui ne manque pas de provoquer l'inquiétude des mouvements de jeunesse dépossédés de leur mission

⁶⁰⁰ Les archives consultées ne nous ont pas permis de pleinement qualifier la place des formations dans les IUT dans le processus de professionnalisation, et les travaux de seconde main sont peu nombreux. Voir : Le Nir, Michel, et Seguy, **Jean-Yves**, « Les IUT à leur création : des laboratoires d'innovations institutionnelles et pédagogiques », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, Hors-série n° 6 |, 2018.

⁶⁰¹ Brichet Robert, *Rapport du groupe de travail sur la formation des animateurs socio-culturels dans les IUT* – Direction de l'Enseignement supérieur, avril 1967 AN.198207/86.

de formation, les associations se demandent s'il faut collaborer ou non à l'ouverture des IUT Carrières sociales. Toujours est-il que la conjonction des facteurs conduisant à la création des IUT (évolution du contexte socio-économique, massification de l'enseignement supérieur, et construction d'une orientation complétant ou infléchissant les processus de sélection)⁶⁰² apparaissent comme ayant contribué à l'originalité de cette nouvelle voie de formation, en particulier, à travers la mise en œuvre de dispositifs institutionnels et pédagogiques innovants. Les IUT sont en effet présentés comme ayant des objectifs différents des autres formations de l'enseignement supérieur. Il s'agit bien de former des professionnels rapidement opérationnels, s'adaptant au monde socio-économique considéré dans toute sa complexité. Le futur professionnel doit établir des liens, des passerelles entre différents mondes, celui de la haute technicité, et celui des applications pratiques.

On voit ici en conclusion comment le référentiel de l'animation, consacré par des diplômes d'État, recompose le rôle des agents publics agissant dans le champ, et cette logique irrigue les agents de l'État lui-même.

3) Un personnel administratif entre spécialisation et déspecialisation

Durant les années 1960, les positions difficilement acquises dans l'après-guerre se stabilisent et par là-même se transforment : il s'agit ici de comprendre comment se manifeste la tension entre normalisation, renouvellement et refontes du personnel administratif et persistance d'un militantisme. Nous questionnons ici les incidences du processus de modernisation sur les acteurs administratifs participant à redéfinir les cultures professionnelles forgées autour d'un militantisme d'institution.

a. Emergence de l'animateur comme acteur public

⁶⁰² Le Nir, Michel, et Seguy, Jean-Yves, « Les IUT à leur création : des laboratoires d'innovations institutionnelles et pédagogiques », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, Hors-série n° 6 |, 2018.

La période est marquée par l'apparition - ou plutôt la consécration - comme acteur public de l'animateur, directement sous l'effet de l'action de l'État⁶⁰³. Pour comprendre la position particulière occupée par ces agents, il convient de revenir sur la structure qui les encadre et qui singularise leur inscription dans le paysage bureaucratique : le FONJEP⁶⁰⁴. Sa création consacre l'intervention d'un troisième acteur : État, associations, et collectivités territoriales. Emblématique à la fois de la politique de co-gestion et de la territorialisation de l'éducation populaire, le FONJEP est une structure centrale, dont l'étude nous renseigne sur la genèse et sur l'évolution des professionnels de l'animation.

Genèse du FONJEP

Entre 1962 et 1963, une commission du Haut-Comité de la Jeunesse et des Sports se penche sur le problème financier posé par le développement de l'animation⁶⁰⁵. Face à cette problématique, le Secrétaire d'État Maurice Herzog s'appuie sur quelques dirigeants d'associations, notamment Lucien Trichaud, qui militent pour s'inspirer de l'expérience réussie de la FFMJC en matière de financement de postes. Ce modèle allie l'aide de l'État à celle des communes. Le constat est partagé : il y a urgence à apporter aux problèmes posés par le développement de l'animation une solution permettant de financer avec continuité et régularité les organismes de droit privé, sans but lucratif, remplissant une mission d'intérêt général dans le secteur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de l'action sociale. Le FONJEP fut donc bâti entre mai et décembre 1963 par un groupe de travail composé de représentants du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports et de dirigeants d'associations particulièrement axés sur le problème de la rétribution des animateurs permanents, condition primordiale pour assurer une animation valable en collaboration avec les animateurs bénévoles. Nous reproduisons ici les conclusions et recommandations du groupe de travail : ⁶⁰⁶

⁶⁰³ Lebon, Francis. « I. Genèse d'un « homme nouveau » sous l'égide de l'État », Francis Lebon éd., *Les animateurs socioculturels*. La Découverte, 2009, pp. 9-26.

⁶⁰⁴ Le FONJEP est appréhendé ici directement par une sélection dans les archives déposées aux Archives Nationales. Voir : AN.20141321/1-20141321/203.

⁶⁰⁵ Au sein de cette commission, où sont particulièrement actifs Lucien Trichaud et Gabriel Vessigaut le groupe de travail Daussy est chargé d'élaborer une loi-cadre. Celle-ci ne verra pas le jour, mais est un point de départ pour la création du FONJEP0. Voir le document signé par Lucien Trichaud « Projet de création du FONJEP » datant de 1962. AN. 20141321/1.

⁶⁰⁶ « Projet de création d'un fond de coopération destiné à assurer régulièrement le paiement des éducateurs dans les institutions et associations de jeunesse et d'éducation populaire ». AN. 20141321/1.

Les éducateurs permanents des associations de jeunesse et d'éducation populaire sont actuellement rétribués, soit grâce aux ressources propres des associations, soit grâce aux subventions en provenance de l'État ou d'organismes publics locaux ou régionaux.

Le caractère annuel et précaire de toute subvention accordé à une subvention, est en contradiction avec la nécessité d'assurer, au bénéfice des éducateurs permanents, une pérennité de traitement et une profession solide.

La municipalité des besoins, déjà antérieure à la Loi de Programme, mais que cette Loi a rendu plus évidente, et que le 5^{ème} Plan d'équipement, actuellement à l'étude, cherche à satisfaire au moins en matière immobilière, est telle que les crédits actuellement affectés au Haut-Commissariat au titre de l'éducation populaire, aussi bien qu'au titre de la jeunesse, sont nettement insuffisants.

Ces deux aspects font apparaître une double nécessité :

Transformer la notion de subvention annuelle en notion de contribution régulière pour tout ce qui concerne le paiement des éducateurs.

Trouver, en particulier auprès des communes et dans le cadre du fonds social de la nation, des sommes permettant de compléter les crédits pouvant être annualisés par le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

Dans cet esprit nous proposons la création d'une sorte de caisse des cadres, intitulée peut-être « FONDS DE COOPERATION » qui serait habilitée à recevoir de la part de l'État (plusieurs ministères), de la part des collectivités publiques locales (communes), de la part des institutions régionales (caisses d'allocations familiales) ou de la part d'organismes privés, des sommes destinées à rétribuer les éducateurs des associations (...).

On retrouve ici le mode de fonctionnement consistant à associer directement les associations à la fabrique du cadre réglementaire les concernant, et l'on observe à nouveau la position de demande de prise de charge pérenne par la puissance publique. Dont acte : cette création est rendue possible par le soutien moral et l'aide financière du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports et celle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, relayée ensuite par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Le groupement prend la forme souple d'une association conforme à la loi de 1901, en prend le titre caractéristique de Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation populaire. Le Secrétariat d'État donne son plein accord aux conclusions du groupe de travail, et promet son aide financière. La création est officialisée le

31 janvier 1964, et la première année est celle de la mise en place : fin 1964, le FONJEP compte six associations fondatrices, et se dit prêt à accueillir toutes les associations que le Secrétariat d'État décidera d'aider. L'Assemblée Générale prend plusieurs décisions :

- Le SEJS créateur du FONJEP avec six associations a la tutelle principale ce qui implique que le Ministre de la Santé, membre du FONJEP l'a également. Ce dernier prend ainsi un caractère interministériel.
- La moitié des frais de fonctionnement administratif du FONJEP sont pris en charge par les associations et communes ; ceci met en lumière l'esprit de coopération entre celles-ci et les pouvoirs publics.
- Le Président souligne que le FONJEP doit aider à définir une politique générale où il n'y aura pas de concurrence entre les diverses associations, mais au contraire une collaboration de tous à l'échelon local comme à l'échelon national

Le principe est nouveau : le FONJEP fonctionne en assurant la prise en charge de la formation et la rétribution des animateurs permanents socio-éducatifs et culturels avec l'aide financière des ministères, de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, des régions, des départements et des communes. La prise en charge est assurée par les associations et les communes pour une part allant de 50% à 100%. Le FONJEP affirme ainsi sa vocation à faciliter la convergence des efforts conjugués des pouvoirs publics, des communes, et des associations en faveur de l'animation. On peut donc affirmer que le lien entre l'équipement et le financement a été réfléchi dans le souci d'éviter l'animation directe de l'État, sans pour autant le laisser faire. Une urgence à laquelle la subvention aux associations ne pouvait plus répondre : d'où l'invention du cofinancement avec les collectivités territoriales en même temps que se conçoit et s'organise progressivement la filière de l'animation.

Dès 1965 est établi le système des contrats de financement de postes ; ceux-ci s'avèrent très importants pour diverses raisons : chacun est la preuve officielle de la création du poste qui y est précisé ; il facilite et régularise la rétribution de l'animateur, tend à stabiliser sa situation en donnant un caractère officiel à son poste et constitue un premier jalon vers un statut de fait, en particulier dans le cas où est introduit une clause lui garantissant, en plus des congés normaux, un congé culturel le mettant en mesure de suivre des stages de perfectionnement ou de

recyclage. Le nombre d'associations membres, de postes et de stagiaires augmente fortement courant 1965⁶⁰⁷, ce qui est confirmé l'année suivante, actant le succès de la formule.

Encadré 18 : Progressions annuelle des postes FONJEP (1964-1976)

Années	Nombre d'associations adhérentes	Nombre de postes d'animateurs SEJS	Nombre de postes d'animateurs Santé	Nombre de stagiaires	Total des crédits
1964	6	15	-	67	1 772 000
1965	18	89	-	303	1 671 000
1966	32	195	-	504	7 043 500
1967	40	270	-	700	9 095 100
1968	48	445	-	910	12 310 200
1969	48	469	-	936	14 371 500
1970	49	470	-	971	16 066 000
1971	56	525	50	903	19 799 000
1972	56	541	145	740	26 825 300
1973	57	551	245	1 235	34 273 900
1974	63	567	290	1 380	44 032 600
1975	60	580	330	1 490	55 915 000
1976	65	627	341	1 980	66 381 000

Source : Rapport du FONJEP 1977, AN. 20141321/1

Il est décidé qu'à compter de 1967, le FONJEP ne pourrait plus gérer que des postes pris en charge à 50% par une commune ou une association⁶⁰⁸. A partir de 1967 l'élargissement des activités du FONJEP s'accroît, avec un approfondissement de sa fonction d'études et

⁶⁰⁷ Enfin, c'est encore cette même année que le Ministère de la Santé accorde une subvention de dix mille francs et que le conseil d'administration décide d'ajouter au rôle financier, gestionnaire et administratif du FONJEP, une mission de recherches et d'études. Deux commissions sont constituées, chargées respectivement de l'étude des problèmes de la formation et de ceux soulevés par la situation des animateurs. D'une manière générale, le FONJEP prouve cette année son souci de réalisme par diverses études : plans quinquennaux, enquêtes auprès de chaque association. Pour la première fois est entreprise une étude comparative des programmes de formation des diverses associations membres.

⁶⁰⁸ C'est dès lors le même système pour tous les postes y compris ceux des MJC.

d'expertise⁶⁰⁹. Les statuts modifiés indiquent que la durée du FONJEP est désormais illimitée, alors qu'en 1964, elle avait été fixée à cinq ans.

Cette reconnaissance se traduit également dans la part faite au FONJEP lors des débats de l'Assemblée Nationale sur les problèmes de la jeunesse. De nombreux députés interviennent pour souligner que le FONJEP rend de grands services en multipliant les postes d'animateurs et en accroissant le nombre de stagiaires et qu'il convient donc que l'État développe son action. Un député fait particulièrement remarquer que l'« *esprit qui anime ce fonds permet à des hommes et des femmes représentant les tendances diverses de l'opinion, de travailler efficacement.* » Le Ministre conclut qu'il attache une grande importance à la formation et à la rétribution des animateurs permanents et que c'est le domaine du FONJEP. Ainsi s'affirme une fonction essentielle de ce montage : le FONJEP permet de dépolitiser les crédits. Gérer des crédits provenant de sources multiples dans une caisse commune, c'est une manière de les rendre en quelque sorte anonymes, de leur enlever leur étiquette.

1969 et 1970 marquent la consolidation du FONJEP : au cours de ces deux années une commission se penche, en particulier, sur la nouvelle rédaction des contrats de financement de postes. L'article révisé dispose que la commune qui ne prenait en charge que 50% du coût réel du poste s'engage maintenant à en prendre au moins 50%, actant la montée en puissance de l'échelon local après l'amorçage de l'aide de l'État⁶¹⁰. Tout en déplorant que la participation de l'État n'ait pu se maintenir à 50%, le FONJEP travaille en faveur d'un statut de fait, grâce aux contrats de financement de postes des animateurs en s'efforçant d'éviter que ceux-ci ne quittent les associations faute de garanties financières pour assurer leur avenir. Il participe aux travaux d'une commission interministérielle au Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, chargée d'étudier le statut des animateurs socio-éducatifs permanents. Ces travaux ont fait l'objet d'un rapport officiel résumé par le Secrétariat d'État, Joseph Comiti, dans un document intitulé

⁶⁰⁹ Deux journées d'études sont organisées : en avril, sont présentées un essai de définition des postes (depuis les animateurs de base jusqu'au délégué général) d'une part, et un modèle de contrat collectif d'autre part qui fut mis au point par la suite. A la faveur d'une audience, le Ministre de la Jeunesse et des Sports M. Missoffe, assure aux membres du Bureau qu'il attache une grande importance aux travaux des associations du FONJEP, en particulier à ceux relatifs aux statuts des animateurs et demande qu'ils soient poursuivis en raison de leur utilité pour l'administration.

⁶¹⁰ Jean Maheu, directeur de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives fait remarquer qu'il ne s'agit pas « en l'occurrence d'une clause de style et que le FONJEP a la mission d'assurer la régularité du financement des postes et la continuité de la formation.

« Principes généraux agréés pour le statut des personnels professionnels d'animation socio-éducative et culturelle »⁶¹¹.

Une instance paritaire aux effets socialisateurs

L'étude de la structuration et du fonctionnement du FONJEP donne à voir les effets socialisateurs et tactiques de la participation à cette instance de régulation, en termes de politisation et de dépolitisation (analyse menée plus spécifiquement dans le chapitre 4.2). Avec cinquante-six associations affiliées à la fin de la décennie, il est devenu le lieu de rencontre et de coordination entre mouvements, en particulier pour les débats autour du statut de l'animateur. Il s'y opère la même logique d'ouverture et la promotion d'une rhétorique de la neutralité, autour d'une idée simple : le FONJEP défend la neutralité au nom du pluralisme. Dans toutes les actions menées, il veille à ce que la palette de tous les courants de pensée soit représentée. Il faut avant tout sauvegarder la liberté des associations, garantir leur authenticité, leur diversité, leur indépendance.

Si les différences entre familles de pensée, familles philosophiques et familles idéologiques pèsent souvent assez lourd dans les positions que prend telle ou telle association, le FONJEP n'est pas le lieu où les associations règlent les questions de leur convergence ou de leurs oppositions sur leurs projets de sociétés respectives, mais plutôt le lieu où elles ont à défendre ensemble des réalités budgétaires. Les associations se retrouvent dans d'autres lieux (par exemple au GEROJEP puis au CNAJEP) : ce sont les mêmes, mais elles savent faire la distinction. C'est du moins ce qu'indiquent les archives, policées, déposées par le FONJEP. Son inscription dans l'ordre institutionnel est aussi une affaire de personnes, les seules stratégies associatives ou administratives ne suffisent pas à expliquer son existence et sa longévité. Dans la période de 1962 à 1980, quatre présidents se sont succédés : Lucien Trichaud⁶¹², Jean-Marie Despinette, Raymond Vaillant, Benigno Cacérès.

⁶¹¹ « Principes généraux agréés pour le statut des personnels professionnels d'animation socio-éducative et culturelle », *op.cit.*

⁶¹² D'après la notice du dictionnaire biographique des militants d'éducation populaire. Poujol, Geneviève et Romer, Madeleine. (dir). *op.cit.* p. 364-365.

Encadré 19 : Lucien Trichaud (1920-1992)

Passé par des études d'histoire à Nîmes, cet instituteur ayant fréquenté activement les Auberges de jeunesse au cours des années 1935-1936 s'engage dans la Résistance et les maquis du Sud de France. Il y fait la rencontre déterminante de Paul-Henri Chambart de Lauwe. Il devient à la Libération enseignant au collège d'enseignement général de Pont-Saint Esprit, où il rencontre André Philip. Tout en enseignant, il contribue à créer plusieurs Maisons des jeunes dans sa région, puis obtient le détachement de l'Education nationale en 1949 et commence à assurer des responsabilités permanentes au sein de la FFMJC naissante. Il rejoint Paris comme délégué culturel de la FFMJC en 1953, et prend la direction de la revue des MJC, *Pas à Pas*. Il est délégué général (avec Paul Jansen pour adjoint) de cette même fédération en 1962, où il succède à Albert Léger, au moment où, soutenue par l'État, elle connaît une pleine croissance. Il joue un rôle moteur dans la création du FONJEP. En 1966, il en est le premier président. Pour cette raison, il rencontre une opposition interne importante, conduite par les Directeurs de MJC regroupés au sein de la CGT. Partisan de la régionalisation de la gestion des MJC, en convergence avec les options du Ministère inquiet du poids de la FFMJC en 1968, il prendra l'initiative de créer une fédération par scission, l'UNIREG, tandis que la FFMC perdure. Il poursuit ses activités au cours des années 1970 et 1980 au sein de l'UNIREG et à partir d'Animation et Développement, qu'il fonde en 1975.

C'est donc dans une structure pérenne, avec le concours et la collaboration active de l'État qu'est façonnée une nouvelle figure publique : celle de l'animateur professionnel.

b. Les refontes des corps de l'inspection

A côté de ces acteurs émergents agissent d'autres fonctionnaires, dont nous avons analysé la genèse et les missions : ceux de l'Inspection de la jeunesse et des sports. Dans quelle mesure les évolutions bureaucratiques redéfinissent-elles la composition et le travail des inspecteurs ? S'il ne nous est pas possible de mettre à jour la dynamique sociale d'ensemble de l'Inspection

ainsi que des fractions qui la composent⁶¹³, on observe que la stabilisation et la normalisation des activités n'éteignent pas les tensions qui les parcourent.

La sociologie mouvante du personnel administratif

L'attention portée sur l'évolution de la composition sociale de l'Inspection générale de la Jeunesse et des Sports, appréhendée en distinguant ce qui semble lui donner « corps » (ce qui lui confère une certaine homogénéité) et ce qui semble la partager voire la diviser en matière de recrutement (de formation initiale, d'expériences professionnelles, de parcours au sein de l'inspection et d'engagements associatifs). Evoquer un « corps » d'Inspection générale conduit à un double écueil, comme l'indique Christophe Charle à propos de l'Inspection générale des Finances⁶¹⁴: la reprise abusive du vocabulaire de l'histoire ou de la sociologie de l'administration qui définit les « corps » comme des groupes homogènes d'une part et la reproduction de l'idéologie du milieu considéré, ce dernier ayant intérêt à se présenter comme un tout pour défendre ses prérogatives collectives, d'autre part. Le risque est alors de se faire duper par une homogénéité de façade qui masque des fractions différentes d'inspecteurs, sans oublier que l'évolution des statuts et prérogatives au sein même de l'inspection peut provoquer des reconfigurations entre les inspections, du niveau départemental à national jusqu'à l'Inspection générale⁶¹⁵.

Un aperçu sur les effectifs donne une idée des origines des inspecteurs : en 1970, l'inspection générale compte douze personnes (dont une femme⁶¹⁶), en majorité originaires de l'Éducation nationale avec quatre instituteurs (dont deux sont devenus Professeurs d'éducation physique),

⁶¹³ Les archives relatives aux corps d'inspection font l'objet de larges restrictions de communication, aussi cette section n'est pas aussi précise qu'escompté.

⁶¹⁴ Charle, Christophe. « Naissance d'un grand corps ». *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 42, avril 1982. Classements scolaires et classement social. pp. 3-17.

⁶¹⁵ Parler de « corps » d'Inspection générale mérite d'autant plus de précaution que les inspecteurs généraux de la Jeunesse et des Sports sont érigés en « corps » distinct de l'inspection avec le décret du 10 décembre 1976 (l'Inspection générale de la Jeunesse et des Sports ayant été créée en 1946 à partir de la fusion de l'Inspection générale de l'éducation physique et des sports et celle des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire sur la base d'un statut « provisoire » Jusqu'en 1976, le grade d'inspecteur général n'était que le niveau le plus élevé de la carrière des inspecteurs Jeunesse et Sports. Voir : Érard, Carine. « L'Inspection générale en éducation physique et sportive : dynamique et fractions sociales de ce « corps » (1946-début des années 80) », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 43, no. 3, 2010, pp. 105-135.

⁶¹⁶ Lebossé, Clémence, et Carine Érard. « Quand une femme conquiert la citadelle masculine de l'inspection. Cas de Lilyane Forestier (1964-1991) », *Staps*, vol. 123, no. 1, 2019, pp. 51-65.

quatre professeurs d'éducation physique, un sous-intendant, un médecin scolaire et André Basdevant⁶¹⁷. Avec 314 personnes (dont 19 femmes soit 6% des effectifs), le corps des Inspecteurs montre, en 1971, un recrutement diversifié même si 147 inspecteurs issus du corps des instituteurs représentent environ 50 % des effectifs. On note un fort recrutement d'instituteurs (18) en 1945 lié sans aucun doute au projet de développement de l'éducation populaire de Guéhenno et des recrutements partiels entre 1951 et 1958 (4 Professeurs d'Education Physique et Sportive et 14 instituteurs) qui semblent être une simple compensation de départs en retraite. Elle est suivie de recrutements traditionnels (73 Professeurs d'Éducation Physique et Sportive et 113 instituteurs) entre 1959 et 1971 avec quelques pics entre 1961/1962 (15 Professeurs d'Education Physique et Sportive et 35 instituteurs) puis entre 1966 et 1967 (32 Professeurs d'Education Physique et Sportive et 37 instituteurs).

Les incidences de la territorialisation

La décennie des années 1960 se singularise particulièrement par les transformations « par le bas » de l'inspection de la Jeunesse et des Sports. La politique menée par Maurice Herzog notamment va dans ce sens : sous l'impulsion de son directeur de cabinet Olivier Philip, ce dernier mène une politique originale de déconcentration qui anticipe les mesures prises par les autres administrations à partir de 1964. Lancée dès 1959 pour les crédits de fonctionnement, la déconcentration prend une importance décisive avec la loi programme d'équipements de 1961. De façon connexe, l'enjeu consiste alors à transformer les inspecteurs de Jeunesse et Sports en conseillers techniques des élus locaux et en interlocuteurs techniques des préfets en matière d'équipement⁶¹⁸. Le service de l'Équipement du Haut-commissariat leur apporte la documentation synthétisée nécessaire, mais par ailleurs ces inspecteurs se forment sur le terrain et acquièrent une expertise qui transforme leur rôle et leur identité. Jusqu'alors ces hommes dépendaient de l'inspecteur d'académie et de fait du recteur. Leur interlocuteur devient le préfet qui parvient ainsi à annexer une compétence rectorale. L'administration de la Jeunesse et des Sports y gagne une forme d'autonomie vis-à-vis de l'Éducation nationale, avant même que ses

⁶¹⁷ Le Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse, des Sports & des Loisirs publie en 1971 un « Annuaire du corps de l'inspection de la jeunesse, des sports & des loisirs » (dont nous tirons ces chiffres), qui présente l'ensemble de la corporation après 35 années d'existence.

⁶¹⁸ Le Noé, Olivier. « René Haby au 34 rue de Chateaudun, 1966-1968. L'expérience d'un directeur de cabinet sur les vicissitudes de la normalisation administrative des services du Ministère de la Jeunesse et des Sports (entretien) », *Terrains & travaux*, vol. 12, no. 1, 2007, pp. 163-194.

services académiques ne deviennent des services régionaux, signe de leur émancipation définitive à l'égard du recteur. De plus dans les départements, en 1966, sont nommés les premiers assistants-jeunesse. Ce sont pour la plupart des instituteurs ou institutrices, ayant prouvé leurs capacités dans le milieu associatif. Ils joueront souvent le rôle d'inspecteurs-adjoint, assumant des tâches d'administration aussi bien que d'animation.

L'inspection incarne les métamorphoses de la culture d'institution : dans les années 1960, l'administration Jeunesse et Sports acquiert une nouvelle identité, celle d'une administration bâtisseuse. Les Inspecteurs, particulièrement ceux des services déconcentrés, vivent cette transformation comme une rupture positive avec l'Éducation nationale, supposée routinière et bureaucratique. Ce point ne doit toutefois pas faire oublier que les inspecteurs de Jeunesse et Sports continuent à se considérer comme des fonctionnaires militants, du sport et de la jeunesse. Leur prise de parole via le syndicat (sur lequel nous revenons en chapitre 5.2) le 22 mai 1968⁶¹⁹ illustre les tiraillements entre légitimité administrative et exercice d'un militantisme.

Encadré 20 : Déclaration des syndicats nationaux d'inspecteurs de la jeunesse et des sports (22 mai 1968)

Les Syndicats Nationaux des Inspecteurs Départementaux et Principaux de la Jeunesse et des Sports tiennent à marquer leur solidarité envers l'action de remise en cause de l'Université et de l'organisation sociale menée par les étudiants, les enseignants et autres travailleurs, action qui rejoint leurs préoccupations dans leur domaine propre : celui de la Jeunesse et des loisirs, de la promotion culturelle, de l'éducation permanente, en particulier dans le secteur extrascolaire.

Depuis longtemps, ils essaient de faire prendre conscience des problèmes psychologiques, sociologiques, sociaux et en conséquence politiques, que ne devrait pas manquer de poser l'arrivée massive de la vague démographique, dans des structures inadaptées, sclérosées, et finalement on peut le dire, hostiles.

(...)

[nos syndicats] leurs avis, leurs interventions, n'ont pas souvent retenu l'attention du Ministre et sur les points soulevés n'ont pas eu l'audience que ce meilleures relations auraient pu normalement leur valoir. Cette méfiance, cette incompréhension, qu'il faut bien rapprocher de celle qui a été manifestée à l'égard des représentants des Mouvements, Associations de Jeunesse et de Culture Populaire, des Hauts-Comité contredisent de fait, les intentions de dialogue, même lorsqu'elles s'adressaient directement aux jeunes. En tout cas, elles le privaient d'un support

⁶¹⁹ « Déclaration des syndicats nationaux d'inspecteurs de la jeunesse et des sports ». Le document a été consulté dans le chrono du Cabinet de Josphe Comiti. AN. 19770227/1.

d'opinion favorable qui aurait pourtant pu être mis en œuvre pour donner une plus grande efficacité à l'action du Ministère au sein du Gouvernement, auprès du Parlement.

Les graves événements actuels, les moyens de répression utilisés, le silence de notre Haute Administration dans les heures tragiques que vit la jeunesse dont elle est responsable au sein du Gouvernement, ont été douloureusement ressentis par tous les Inspecteurs départementaux et Principaux de la Jeunesse et des Sports.

(...)

A cet effet, à l'heure où il apparaît en toute lumière qu'étudiants et jeunes travailleurs éprouvent les mêmes inquiétudes face aux contraintes d'une société industrielle, *ils appellent l'attention sur le risque grave qu'il y aurait à négliger, comme cela a presque toujours le cas dans le passé, l'importance de l'extrascolaire par rapport aux besoins et aux problèmes de l'enseignement.*

c. Des Instructeurs Nationaux aux Conseillers Techniques et Pédagogiques : conflit et réarrangements des légitimités militantes et bureaucratiques

Le corps des instructeurs spécialisés dont nous avons décrit la genèse connaît parallèlement à l'inspection et à la faveur du tournant modernisateur une refonte de ses missions, en même temps qu'une redéfinition de sa composition sous l'effet de recrutements d'une nouvelle génération. Les modifications statutaires et les évolutions des activités de ces agents sont particulièrement révélatrices de la tension entre persistance du militantisme et normalisation administrative. La mise en perspective de cette dimension est rendue possible par le croisement

des archives produites par l'administration et des archives orales à visée ethnographique collectées auprès des Conseillers Techniques et Pédagogiques (CTP).⁶²⁰

Formalisation et délimitation des activités

Un bref retour en arrière est nécessaire pour comprendre l'évolution administrative structurant l'activité des Instructeurs nationaux. Leur périmètre d'action demeurant flou -et donc suspect- on observe deux lignes directrices : une tendance à la dé- spécialisation d'une part, une tendance à la territorialisation de l'autre. Capitalisant sur la formule des Instructeurs nationaux, sont créés en 1956 par décalque administratif les Instructeurs régionaux, rattachés aux Directions régionales de la Jeunesse et des Sports affectés aux CREPS. Ils remplissent toujours une fonction nationale mais sont désormais contraints à un rayonnement régional. La circulaire du 27 mai 1957 signée par Gaston Roux définit les contours de leur intervention : elle est ainsi particulièrement éclairante dans la mesure où sont enfin formalisées les tâches de ces agents. On y lit⁶²¹

J'ai tout lieu de penser que ces Instructeurs Régionaux, choisis par vos soins, possèdent une culture qui leur permette, par-delà leur spécialité,

⁶²⁰ Celles-ci ne sont pas restituées dans ce travail, en vue d'une publication autonome. Néanmoins les témoignages oraux, loin de la redite ou de simples qualités illustratives ou ornementales, permettent un pas de côté par rapport à une lecture administrative. Ils donnent du relief à des informations que la source écrite parfois linéarise, aplatit, ou présente comme « allant de soi ». La source orale en quelques mots d'un jugement lapidaire, caractérise un organisme, une action, un évènement, un personnage, une période, un moment, mettant en lumière vécu et émotions. Par les traits subjectifs de l'oralité s'exprime l'enthousiasme, l'excitation, voire la jubilation qui en dépit d'une parole officielle et administrative maîtrisée, s'exhalent du témoignage des acteurs lorsqu'ils évoquent les dossiers techniques et politiques qui ont été les leurs dans la période où ils relatent leur expérience. On y décèle aussi des formes de ressenti, des « règlements de compte » révélateurs de tensions, enjeux interpersonnels et enjeux de réputation rendus invisibles par la seule source archivistique. Pour un cadrage plus large sur les archives orales, voir : Müller, Bertrand. « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », *Genèses*, vol. no 62, no. 1, 2006, pp. 93-109.

⁶²¹ « Définition des fonctions des CTP », Circulaire du 27 mai 1957 émanant du : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (Direction Générale de la Jeunesse et des Sports, 5^{ème} Bureau : éducation populaire), dirigée aux Recteurs (services académiques de la Jeunesse et des Sports), signée du Ministre d'État chargé de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Gaston Roux. AN. 19840001/1. (6838)

d'être d'abord pour vous et MM. les inspecteurs départementaux des assistants culturels et des conseillers techniques

Nature de leur activité

Dans le cadre de l'académie :

- *Compléter, s'il y a lieu, vos informations et celles de vos Chefs de Services Départementaux sur la qualité technique des Associations et Institutions d'Éducation populaire dont vous auriez déjà établi le bilan ;*
- *Apporter, dans les milieux et aux niveaux les plus divers, une information sur leur propre spécialité de base – éventuellement une technique complémentaire – par le moyen de causeries et de conférences ou au cours des week-ends*
- *Donner une première initiation à des animateurs locaux sous forme de cours du soir échelonnés dans la ville de résidence, où à l'occasion de stages courts, éventuellement composés de séances de fin de journée complétées par un ou deux weekends ; afin d'orienter ensuite les meilleurs d'entre eux sur des stages nationaux ;*
- *Provoquer des regroupements d'animateurs, à l'échelon régional (académique ou départemental), qui justifie la venue d'un Instructeur National*

Guider et suivre dans leur activité locale ces animateurs, leur apporter conseils et appuis ;

- *Réunir tous les éléments de documentation nécessaires à ce rôle de promoteur et de conseiller*
- *Organiser toutes manifestations culturelles placées sous votre autorité (conférences, visites, exposition, rencontres, fêtes populaires....)*

Ces agents demeurent des contractuels, leur titularisation est envisagée mais abandonnée⁶²². Ce n'est qu'en 1962 qu'intervient le chantier de leur transformation administrative, lancé par l'administration Jeunesse et Sports avec une volonté de capitalisation. Maurice Herzog lance un travail de concertation (échanges de vue provoqués par les journées d'études des Conseillers Techniques et Pédagogiques tenues en avril 1962, de même qu'à la faveur des travaux entrepris au sein de diverses commissions instituées par le Haut Comité à la Jeunesse), qui l'amène à constater dans une note que les animateurs qui viennent se former dans les stages

⁶²² Un projet de titularisation est élaboré en 1957. Ainsi un décret portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des Instructeurs d'Éducation populaire, émanant du Secrétariat d'État à l'Enseignement Technique, à la Jeunesse et aux Sports (Direction Générale de la Jeunesse et des Sports) est rédigé, mais reste lettre morte. AN. 19840001/1.

d'éducation populaire organisés, soit par les groupements privés, soit par les services du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, sont insuffisants par leur nombre et leur qualité pour répondre valablement à la demande. « *Les ressources financières obtenues pour favoriser les nouvelles constructions dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire menacent d'accroître le déséquilibre entre les besoins et les moyens d'animation* »⁶²³ lit-on, rappelant le déséquilibre entre moyens d'équipement et nécessité de formation, d'où la nécessité d'un corps d'agent dédiés. Il conclut qu'il convient d'intensifier la préparation des animateurs permanents ou bénévoles dont les institutions auront besoin, ainsi que d'offrir aux mouvements de jeunesse qui le souhaiteraient des moyens de perfectionnement techniques pour leurs propres cadres⁶²⁴.

La reconnaissance de la fonction et la généralisation de la formule qui a fait l'originalité des instructeurs nationaux sont actés par le décret du 29 avril 1963, portant statut du personnel contractuel des Conseillers Techniques et Pédagogiques de la Jeunesse et des Sports⁶²⁵. Sa formulation sur les prérogatives administratives et pédagogiques des agents demeurent plastiques :

Article 2 : « Les agents contractuels des cadres techniques et pédagogiques de la Jeunesse et des Sports sont chargés du perfectionnement et de l'Information du personnel enseignant d'éducation physique et sportive des animateurs d'éducation populaire ou d'éducation sportive. Leur action s'exerce notamment sous forme :

- de certains enseignements dans les établissements de la Jeunesse et des Sports*
- de l'encadrement de stages*
- d'élaboration de documents techniques concernant leur spécialité*
- d'entraînement d'athlètes*
- de la conduite de journées d'information*
- de conférences*
- de l'animation de collectivités*

⁶²³ *Idem.*

⁶²⁴ Il le signifie aux recteurs dans un courrier du 28 février 1962 « Formation des animateurs et déconcentration ». AN. 19840001/2.

⁶²⁵ Décret n°63-435 du 29 avril 1963 portant statut du personnel contractuel des cadres techniques et pédagogiques de jeunesse et des sports. JORF n°105, 4 mai 1963.

L'article 23 de ce décret détermine les conditions d'intégration des agents en fonction⁶²⁶. Le régime établi par ce décret est un régime de contrats (d'un an d'abord, de trois ans ensuite), qui marque symboliquement une hésitation dans le processus d'institutionnalisation : les fonctions de ces agents sont définies, formalisées, toutefois seuls les titulaires de la fonction publique remplissent des fonctions pérennes, qui ne sont pas ici reconnues.

De l'Instructeur au Conseiller : variations de la spécialisation

Le changement d'appellation est significatif : d'Instructeurs, ces agents deviennent Conseillers, terme traduisant la réserve nécessaire à des agents de l'État assumant des tâches délicates dans des secteurs de libre entreprise. « Technique » remplace la dimension de spécialité, suggérant que la technique, lieu de la plus grande objectivité, fait ici figure d'antonyme de la politique. Pédagogique renvoie enfin aux méthodes d'enseignement : les CTP sont bien, en effet, des formateurs (plus précisément des « formateurs de formateurs »).

D'artistes, les Instructeurs deviennent des experts : la fonction implique une compétence basée sur la maîtrise d'une technique et sur une pratique professionnelle ou sociale de cette technique. Toutefois la légitimité artistique des instructeurs de la première génération est établie, et la question du lien à l'administration culturelle est lancinante. Nous avons vu que l'administration naissante des Affaires culturelles avait envisagé leur intégration. Certains parmi les instructeurs d'art dramatique notamment furent tentés par « la maison d'en face » et y firent carrière, au grand dam de ceux qui choisirent de rester fidèles à leur « maison » d'origine. Ces choix engendreront des crispations, les uns renvoyant aux autres l'« amateurisme » du militant d'éducation populaire face à l'« action culturelle » de l'artiste véritable. Toujours est-il que la *délimitation administrativement opérée bouleverse l'intervention professionnelle des CTP. A eux, les amateurs et les publics jeunes, à la Culture les professionnels et le grand public éclairé. Or, nombre de ces instructeurs et CTP sont des artistes, professionnels reconnus qui vivront mal ce partage*⁶²⁷. Ces CTP de première génération conservent la fibre militante telle qu'elle

⁶²⁶ Cette intégration a été réalisée dans le courant de l'année 1963. Le corps des CTP comprend trois catégories, chaque catégorie comportant onze échelons. « Si l'échelle indiciaire de la 2^{ème} catégorie va des indices bruts 300 à 785 (et se trouve égale à celle des professeurs certifiés), si l'échelle indiciaire de la 2^{ème} catégorie va des indices bruts 265 à 635, celle de la 3^{ème} catégorie, comprise entre les indices bruts 210 et 455, est actuellement inférieure à celle des instituteurs. Indices n'ayant fait l'objet d'aucun relèvement depuis 1963 », note le syndicat des CTP.

⁶²⁷ Ce ressenti est très prégnant dans les archives orales.

s'exprimait dans l'immédiat après-guerre. C'est ce qu'exprime le promoteur de la technique du Livre vivant, Jean Nazet⁶²⁸, dans « Le Fil », en juillet 1966 :

« Patiemment, tenacement, un groupe d'hommes et de femmes, depuis qu'un service d'État leur a confié cette mission, a créé et enseigné des techniques, des méthodes susceptibles de promouvoir et de transformer par l'intermédiaire de leurs stagiaires, animateurs responsables, cet art de vivre, ces diverses manières de connaître, de sentir et d'exprimer le monde contemporain – malgré la relative ambiguïté des termes – ils persistent à appeler « éducation populaire »... Ils ont mené et mènent encore (nous pouvons en témoigner) une vie difficile, avec parfois d'inappréciables satisfactions, mais plus souvent des incertitudes et des regrets devant l'impossibilité, faute de moyens suffisants, de mener ou de faire mener jusqu'à son terme logique telle action commencée, telle expérience bien partie...

Les CTP – tel est leur titre à présent – ont maintenu la continuité de leur mission, au travers de nombreux avatars administratifs, et tout au long d'une incessante évolution des notions de loisirs, d'éducation, de culture et de vie sociale. Ils ont formé nombre d'actuels « permanents » de l'animation et nombre aussi de ces « bénévoles », chevilles ouvrières de toute action durable et profonde, dont il faut aujourd'hui redéfinir les besoins et les tâches, et assure aussi complètement que possible la qualification. Par eux, l'aide technique de l'État a atteint et conservé un très haut niveau et une classe indiscutable »

Ils forment une frange revendicatrice, voire fondreuse, au sein de l'État et leurs relations avec les inspecteurs sont autrement plus tendues que celles aux associations. Leur positionnement, ou du moins celui exprimé par leur syndicat, exprime ce militantisme d'arrière-garde qui agit à contrecourant du processus modernisateur. Celui-ci conteste le paradigme animationniste, pour mieux rappeler les vertus de l'éducation populaire.

Les modifications statutaires et les évolutions des activités de ces agents mériteraient de plus amples développements. Mais on retient que ces agents sont pris au croisement d'un double

⁶²⁸ Jean Nazet (1909-1972). Issu d'une famille de la bourgeoisie intellectuelle et commerçante, il est professeur de philosophie quand il est nommé inspecteur par Guéhenno. Inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports, chargé de la coordination des stages de longue durée à l'Institut National d'Éducation populaire jusqu'en 1969, nommé ensuite Inspecteur Général. Créateur du « Livre Vivant », méthode d'animation par le livre, en liaison avec la direction des bibliothèques de France et de la lecture publique comme avec la commission française pour l'Unesco. Fondateur de l'association « Education et vie Sociale », dont les locaux étaient situés rue de Châteaudun, exactement en face de ceux du Ministère, à l'origine de nombreuses publications. Il prend une part essentielle à la création des diplômes successifs de Jeunesse et Sports.

principe de légitimité : militante et artistique d'un côté, administrative et bureaucratique de l'autre, ce qui façonne une position singulière au sein de l'appareil d'État. C'est finalement une formule griffonnée en marge d'un manifeste des CTP qui nous semble le mieux résumer la posture de ces fonctionnaires militants, et qualifier plus largement celle du personnel administratif : « *servir l'État et le contenir* »⁶²⁹.

Encadré 21 : Extrait du manifeste du Syndicat des CTP (1969)

Ce manifeste se veut d'abord un témoignage : celui de l'existence d'un corps d'agents de l'État, qui travaillent et luttent depuis plus de 30 ans dans le secteur public de l'Éducation populaire, pour cette idée neuve et subversive, l'Éducation populaire »

Pendant que le Ministère jouait avec des concepts pour essayer de définir ce qu'il faisait, nous a voulu conserver le terme d'Éducation populaire, sans vouloir se poser d'autres questions que d'avoir un système d'identité. Le syndicat des Conseillers Techniques et Pédagogiques a toujours gardé ce terme parce que c'est vraiment pour nous une identité.

Cet attachement a été un système de défense pour conserver une spécificité et une spécialité. On a brandi l'Éducation populaire pour pouvoir résister à la pression qui voulait faire de nous des agents de l'animation globale notamment. L'animation a toujours été pour les Conseillers Techniques et Pédagogiques un concept dévalorisé. Il évoquait l'amusement, les activités superficielles, dépourvues de sens. Il y avait aussi dans cette notion un refus, du moins chez certains, de la notion d'éducation. C'était un refus non seulement des savoirs mais aussi d'exercer une influence « *les gens sont comme ils sont et on va les laisser s'exprimer.* »

Les CTP se sentent dépositaires d'une tradition d'Éducation populaire, tradition qu'ils partagent avec beaucoup d'autres dans le tissu social mais ils se sentent les seuls parmi les agents de l'État ; et quelquefois, disent-ils, « *nous avons le sentiment que les vrais laïques, c'est nous* ». (...)

⁶²⁹ Bulletin SN CTPEP – Bulletin national du syndicat CTP EP - « Manifeste du Syndicat des CTP », AN. 19840001/2.

Chapitre 4 : Entre contestation et co-gestion, l'éducation populaire entre subversion et subvention

Ce chapitre s'attache à analyser les logiques de politisation et dépolitisation de l'action associative au regard de l'action partenariale menée conjointement avec l'État, emblématisée dans la politique dite de cogestion qui formalise le partenariat avec les associations et les associe à la fabrique de l'action publique sectorielle⁶³⁰. Partant d'une acception classique de la politisation comme « *requalification des activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre cause la différenciation des espaces d'activités.* »⁶³¹, il s'agit de comprendre les logiques ainsi que les effets de la politisation des associations dans la production d'un nouvel ordre politique où leur participation est institutionnalisée.

Cette volonté déplace le regard pour ne pas s'arrêter aux effets symboliques : une attention particulière est portée, via l'exploitation des archives des mouvements eux-mêmes, sur la dimension *stratégique* de cette relation : entre contestation et cogestion, subversion et subvention, conformation et consentement, relation d'opportunité et adhésion. D'où une attention plus appuyée ici portée aux discours des acteurs, et sur les querelles de positionnement des acteurs associatifs, à la fois face à l'État mais aussi internes, sous l'angle des luttes qui les traversent et façonnent leur action. Les archives mobilisées dans ce chapitre sont, comme précédemment, celles des mouvements et associations, avec une attention particulière portée sur les sources produites par les coordinations associatives qui les regroupent.

⁶³⁰ Si le terme de « cogestion » est comme l'avons décrit un terme indigène, ce mode de relation est comparable à un fonctionnement paritaire, tel que les décrivent Gilles Pollet et Didier Renard : « *La gestion paritaire apparaît comme un mode de gestion des institutions de protection sociale qui médiatise l'intervention de l'État alors même que le poids de celui-ci dans les décisions est considérable. Son exercice représente aussi, pour des organisations syndicales naturellement assez faibles, une source de légitimité. Plus récemment enfin, le regain d'intérêt pour l'idée paritaire, entendue comme un « moyen de résoudre la question sociale » semble cohérent avec le développement, dans le discours politique sur le social, d'une idéologie du consensus qui tend à valoriser l'accord concerté plutôt que le compromis conflictuel* ». Pollet, Gilles, et Renard, Didier, « Genèses et usages de l'idée paritaire dans le système de protection sociale français », *Revue Française de Science Politique* 45, 1995, p. 547.

⁶³¹ Lagroye, Jacques. *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p.361.

Nous explorerons d'abord les recompositions du monde associatif, sous l'effet de facteurs exogènes et endogènes (1). L'analyse portera ensuite sur les querelles stratégiques relatives à la participation institutionnalisée à l'action publique via l'étude des coordinations associatives (2). Nous traiterons enfin de la diversification des modalités d'entrée dans la sphère politique (3). Ainsi se trame un nouvel ordre politique redéfinissant les rôles entre associations et État.

1) Un paysage associatif en voie de recomposition sur fond de modification de la société : l'amorce d'une crise identitaire

Les années 1960 forment une période charnière pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire : reconnues dans leurs actions, soutenues dans leur développement, mis sur le devant de la scène avec la mise à l'agenda des questions de jeunesse et le développement du référentiel de l'animation, elles entrent pourtant en crise à la fin de la décennie. Les modifications de la rationalité et des modes d'action étatiques ne sont pourtant pas les seuls facteurs de déstabilisation : pour comprendre le terreau de la politisation ou de la dépolitisation, il faut revenir sur des facteurs endogènes, enchâssés dans l'histoire sociale⁶³².

Nous reviendrons d'abord sur l'irruption et la mise à l'agenda de la jeunesse comme politique (a), l'atténuation de l'affrontement entre confessionnels et laïcs comme marqueur de neutralisation des enjeux idéologiques (b), avant de revenir sur les conflits et ruptures générationnelles qui travaillent et scindent les associations (c). Nous étudierons enfin le rapport des mouvements et associations d'éducation populaire à mai 68 (d)

a. La montée des jeunes : phénomène démographique et enjeu politique

⁶³² C'est le programme de recherche lancé par Jean-François Sirinelli dans un article programmatique : « À la croisée du politique et du culturel, les sixties peuvent être étudiées sous l'angle des représentations collectives, dans une période où les idéologies perdent de leurs influences et où une culture de masse mondialisée (très juvénile) connaît un développement sans commune mesure ». Voir Sirinelli, Jean-François, « La France des sixties revisitée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 69, 2001, pp. 111-124.

La jeunesse occupe une place importante parmi les questions sociales que l'État se donne pour mission de résoudre dans ces années 1960. Le repérage de « la montée des jeunes »⁶³³ allié aux inquiétudes du général De Gaulle après les élections de 1965⁶³⁴ font des jeunes une « population cible ». Le contexte de naissance de la Vème République est concomitant à l'affirmation d'un nouveau problème de société : l'émergence de la question jeune et sa mise à l'agenda⁶³⁵. « *Crise de la jeunesse* », « *fossé des générations* », « *nouvelle classe dangereuse* » : ces expressions ont rythmé les discours sociaux, politiques et médiatiques de la Libération jusqu'au cœur des Trente Glorieuses, rappelle Ludivine Bantigny⁶³⁶.

Classé méconnue et classe dangereuse

L'irruption de la jeunesse est d'abord une tendance démographique profonde : la génération du baby-boom sort de l'enfance. L'accroissement de la natalité depuis 1945, longtemps ignoré ou mésestimé, suscite l'enthousiasme - « *pour la première fois dans l'histoire du monde, un pays remonte la pente du vieillissement fatal* » - tout en générant une incertitude sur les bouleversements sur un corps social « *condamné au progrès* »⁶³⁷. La France des années 1960 laisse apparaître une société en mutation : croissance démographique, croissance économique, cadre de vie urbain et modernité marquent ces « Trente Glorieuses ». « La jeunesse » apparaît

⁶³³ Sauvy, Alfred. *La montée des jeunes*, Paris, Calmann-Lévy, 1959.

⁶³⁴ Le faible taux de participation aux élections législatives de 1962, et plus encore à celui des présidentielles de 1965, inquiète (d'autant que pour ceux qui se sont rendus aux urnes, il ne semble pas y avoir de soutien à la politique gaulliste). Et les discours contemporains ont beau jeu de déplorer - déjà - une jeunesse de moins en moins politisée.

⁶³⁵ Entendu ici à la suite de Jean Gustave Padioleau : « *L'agenda politique, qu'il s'agisse de ceux des États-nations ou de ceux des collectivités locales, comprend l'ensemble des problèmes perçus comme appelant un débat public, voire l'intervention des autorités politiques légitimes.* » (...) « *Les problèmes de l'agenda politique traduisent de façon continue des opérations de construction et de reconstruction symboliques – lesquelles bien souvent imposent des signifiants éloignés de la matérialité des faits. La nature des agendas politiques est donc cognitive.* » Padioleau, Jean-Gustave. *L'État au concret*, Paris, PUF, 1982. pp.25-26.

⁶³⁶ Bantigny, Ludivine *Le plus bel âge ? Jeunes et jeunesses à l'aube des 30 glorieuses*, Paris, Fayard, 2007.

⁶³⁷ Expressions d'Alfred Sauvy, *op.cit.*

alors comme la population la plus représentative de cette nouvelle ère⁶³⁸. Edgar Morin met en évidence l'émergence d'une « culture juvénile »⁶³⁹, avec le développement du thème des loisirs, le développement de la presse juvénile (*Salut Les Copains* publie son premier numéro en 1961), le succès des idoles, l'augmentation du rôle de la consommation des jeunes (le jean, le scooter, l'argent de poche etc.⁶⁴⁰), mais également le phénomène des bandes.

Concomitamment, les sciences humaines et sociales commencent à faire des jeunes un sujet d'étude privilégié. Cela s'observe notamment après 1955, avec la prédominance de deux focales : la crise de la jeunesse, et le conflit générationnel. L'ouvrage de Jean Jousselin *Jeunesse fait social méconnu*, est emblématique de cette préoccupation intellectuelle, confrontant « jeunesse » et « civilisation » pour étudier leurs interactions⁶⁴¹. La jeunesse est alors une métaphore du changement social et des changements des modes de vie. Si la sociologie naissante⁶⁴² (et dans une moindre mesure l'histoire⁶⁴³) sont mobilisées, ce sont surtout les approches psychologiques (et individuelles) qui essaient. A mi-chemin se situent des théories dites « psychosociologiques » : celles-ci se montrent critiques à l'égard de la modernisation qui crée des « ratés » en dissolvant les liens sociaux traditionnels (la famille, la communauté, le

⁶³⁸ Pour Henri Mendras, dans une ère de la culture de masse qui se traduit par l'élargissement de ce qu'il appelle la « constellation centrale », autrement dit la « classe moyenne » et qui agglomère l'ensemble de la population dans un tout uni, la catégorisation de « la jeunesse » comme « population cible », permet de subdiviser la population en entités plus petites et plus faciles à prendre en charge ». Voir notamment Mendras, Henri. *La seconde Révolution française, 1965-1984*, Paris, Gallimard, 1988.

⁶³⁹ Morin Edgar, « Jeunesse », *L'esprit du temps*, Paris, Grasset, 1962.

⁶⁴⁰ Sohn, Anne-Marie. « *Age tendre et tête de bois. Histoire des jeunes des années 1960* » Paris, Hachette, 2001.

⁶⁴¹ Jousselin, Jean. *Jeunesse fait social méconnu. La place des jeunes dans la civilisation française*, Paris, PUF, 1959.

⁶⁴² Outre l'ouvrage de Jean Jousselin, l'une des premières approches sociologique est celle de Jacques Jenny en 1959 qui traite de la sociabilité juvénile non-délinquante, mais dans une démarche qui ne rompt pas avec la tradition psychologique. Il formalise son approche dans un article : Jenny Jacques. « La maturation sociale. Thème de recherche psycho-sociologique appliqué à l'étude de la jeunesse (approche bibliographique) ». *Revue française de sociologie*, 1962, 3-2. pp.131-152;

⁶⁴³ On pense aux travaux fondateurs de Philippe Ariès : s'il ne s'intéresse pas à la jeunesse à proprement parler, son étude publiée en 1960, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, fait date dans l'historiographie française et ouvre une voie nouvelle, pour une histoire des âges de la vie et mettant en lumière le fait que « l'enfance » n'a pas de réalité en soi, il invite à se poser cette même question pour « la jeunesse ». Voir Ariès, Philippe. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Pion, 1960. L'éveil de l'intérêt des historiens pour les jeunes n'éclot véritablement qu'une décennie plus tard, au début des années 1970. Son apparition comme « nouvel objet » dans l'ouvrage co-dirigé par Jacques Le Goff et Pierre Nora, *Faire de l'histoire*, apparaît alors comme un des marqueurs les plus visibles. Voir : Le Goff, Jacques, et Nora, Pierre. (dir) *Faire de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1974, 3 vol.

village etc.). Dans cette perspective, les jeunes connaissent des problèmes de socialisation car les sociétés modernes génèrent une crise particulière de l'adolescence en affaiblissant les rites de passage et en multipliant les orientations contradictoires⁶⁴⁴. Les approches proprement psychologiques demeurent l'ancrage dominant : celles-ci reposaient depuis le XIX^{ème} siècle sur la combinaison de trois idées force : la puberté, la notion d'âge critique et la nécessité d'un encadrement spécifique⁶⁴⁵. Elles soulignent que le caractère adolescent est d'aspect double, potentiellement dangereux, mais également plein de virtualités qui devaient être orientées dans un sens positif, par un intense effort d'éducation et de normalisation. Ainsi, cette question semble s'agglomérer à une vision plus globale des problèmes sociaux.

La montée de la jeunesse est enfin au tournant des années 1960 une préoccupation médiatique. « *On sait que les Français se sont brusquement aperçus dans le courant de 1959 qu'il existait une jeunesse en France et qu'il serait temps de s'en occuper* »⁶⁴⁶. L'affirmation traduit la panique morale que représente l'irruption dans la sphère médiatique des « bandes d'adolescents »⁶⁴⁷ et surtout des « blousons noirs ». Phénomène médiatisé jouant sur les peurs, l'accent est mis sur le caractère de violence gratuite, et surtout collective. L'appellation « blousons noirs » apparaît pour la première fois dans un article de France soir du 27 juillet 1959, décrivant un affrontement entre bandes rivales dans le VX^{ème} arrondissement de Paris. S'ensuit une surenchère médiatique évoquant des bandes caractérisées par leur radicalité, leur taille importante et surtout leur violence. Les blousons noirs sont décrits comme asociaux nihilistes, qui se battent à coup de chaînes de vélo ou de moto, poings américains et crans d'arrêt, défendant en meutes des territoires urbains, notamment autour des portes de Paris. Brandissant les fantasmes de la psychologie des foules⁶⁴⁸, l'idée se diffuse que toutes les « bandes de jeunes », et même la jeunesse dans son ensemble pouvaient alors devenir potentiellement délinquantes : d'où la nécessité d'une pacification de la jeunesse.

⁶⁴⁴ Galland Olivier, *Sociologie de la jeunesse, l'entrée dans la vie*, Paris, Armand Colin, 2007, p.90.

⁶⁴⁵ Perrot, Michèle. « Quand la société prend peur de sa jeunesse, en France, au XIX^{ème} siècle », in *Les jeunes et les autres, contributions des sciences de l'homme à la question des jeunes*, Vauresson, CRIV, 1986, pp.19-28.

⁶⁴⁶ Claude Bourdet, préface à Copfermann, Emile. *La génération des blousons noirs*, Paris, Maspéro, 1959, [réédition, Paris, La Découverte, 2003].

⁶⁴⁷ Robert, Philippe. *Les bandes d'adolescents*, Paris, Les éditions ouvrières, 1966.

⁶⁴⁸ Sur la psychologie des foules, voir : Neveu, Érik. « III. Les frustrations et les calculs », in Érik Neveu., *Sociologie des mouvements sociaux*. La Découverte, 2019, pp. 35-45.

Loisirs et modernité : occuper pour pacifier la jeunesse

Tous ces éléments concourent à faire émerger la jeunesse comme problème politique, et plus spécifiquement à repolitiser la question de l'éducation et celle des loisirs. Il ne s'agit pas seulement de la sphère scolaire, largement ébranlée dans le baby-boom : on assiste à une véritable « explosion scolaire » dès les années 1950, avec un allongement des études et une « démocratisation » de l'éducation : le système scolaire tel qu'il se présente n'est pas en mesure d'y faire face et à sa manière et concentre ses efforts sur la massification⁶⁴⁹. C'est bien l'éducation au sens large, et notamment l'éducation populaire et le secteur jeunesse et sports, qui semble à même de couvrir le champ du loisir.

Ainsi, des approches scientifiques comme de la couverture médiatique transparaissent une préoccupation sociale portant sur l'oisiveté des jeunes. L'oisiveté et l'ennui, comme attributs de la jeunesse contemporaine, deviennent des maux publics, porteurs de dangers voire de périls appelant à une réponse politique. L'inquiétude se cristallise sur l'inactivité des jeunes. Avec un temps de travail qui reste conséquent certes, mais une hausse des revenus qui permettait de consacrer davantage de moyens aux loisirs, se pose la question du temps de loisirs: ceux-ci semblent menacés, par la commercialisation et l'exposition de la population aux mass-médias, d'où un reflux d'engouement pour les loisirs dits organisés⁶⁵⁰.

L'éducation populaire et l'ingénierie développée dans l'après-guerre trouvent par conséquent un débouché politique qui rencontre les attentes de l'État : utiliser le temps de loisirs comme un temps utile, c'est-à-dire éducatif. Incarnation du loisir social, le projet éducatif des MJC au début des années 1960 était celui d'une intégration de la jeunesse dans les cadres politiques, par la prise de participation dans les activités de loisirs. Nous souscrivons ici à l'analyse de Laurent Besse, qui explique le développement et le succès du modèle des MJC dans les années 1960

⁶⁴⁹ Prost, Antoine. *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV, L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930*, Paris, Perrin (« Tempus »), 2004.

⁶⁵⁰ Joffre Dumazedier est le premier sociologue à s'intéresser à la question dans le cadre du CNRS, et se montre assez optimiste, là où d'autres contributions ultérieures, notamment celles de Michel Crozier insistent sur le danger d'anomie, de repli de l'individu sur lui-même que contenait potentiellement la société de loisirs.

par la rencontre des attendus de la puissance publique dans la canalisation de la délinquance juvénile et la transmission du modèle socialisateur républicain⁶⁵¹.

b. Sécularisation et atténuation du clivage laïque

Nombreuses sont les analyses qui pointent la neutralisation partielle des enjeux idéologiques durant cette décennie, et plus particulièrement autour de la question laïque : recoupant la thèse historiographique classique selon laquelle la promotion de l'animation s'accompagne d'un effacement du clivage laïc / confessionnel structurant dans le champ de l'éducation populaire. Cette atténuation tient autant à l'action de l'État et l'institutionnalisation du pluralisme associatif qu'à de profondes crises qui secouent les mouvements confessionnels dans les années 1960.⁶⁵²

Recompositions du camp laïc

Nous avons montré comment l'État avait constitué dans l'après-guerre un champ de luttes entre laïcs et confessionnels, et comment cette lutte avait façonné un ordre reconnaissant la pluralité associative comme garant de la neutralité de l'État et de sa fonction de promotion de l'intérêt général. Les effets de sédimentation jouent pour beaucoup, et les mouvements laïcs se trouvent marginalisés dans le combat qu'ils poursuivent mais les cantonnent à l'arrière-garde. Ainsi la Ligue de l'enseignement, incarnation de la laïcité scolaire et de la tradition républicaine, adopte une attitude d'opposition frontale à la Vème République.

Le refus de la cogestion qu'elle exprime au début des années 1960 peut se lire comme l'impossibilité de faire le deuil du modèle associatif laïque. Pour les représentants de la Ligue de l'Enseignement, la cogestion concentre tous les maux en mettant sur le même plan l'intérêt public et les intérêts particuliers et en les mélangeant, une situation tout à la fois porteuse de

⁶⁵¹ Besse, Laurent, *Les MJC 1959-1981 : de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*, Rennes, PUR, 2008.

⁶⁵² Fouilloux, Etienne. « La crise des mouvements confessionnels, », in Poujol, Geneviève. (dir), *L'éducation populaire au tournant des années soixante. État, mouvement, sciences sociales*, Marly-le-Roi, Injep, 1993, pp.83-95

privatisation de l'intérêt public et d'étatisation de la vie associative⁶⁵³. Le modèle associatif laïque concentre en revanche toutes les vertus, puisqu'il a pour effet de rendre seuls conformes à l'intérêt général les intérêts dont sont porteuses les associations laïques. Ceci n'empêche pourtant pas la Ligue de pratiquer quelques accommodements qui la font entrer, à reculons, dans le giron de la participation institutionnalisée, mais sans aller pour autant jusqu'au bout de ce pragmatisme.

La foi contre l'engagement : les mouvements confessionnels à l'épreuve de la politisation

Nous avons souligné l'audience et la vitalité de l'action catholique spécialisée et des mouvements de scoutisme dans l'après-guerre. La donne change dans les années 1960 : dans un contexte de mobilités géographiques, sociales, professionnelles, les mouvements d'Action Catholique connaissent des changements et remises en cause notoires⁶⁵⁴. La première difficulté est liée à l'engagement de plus en plus distancié des membres. Le passage de la JOC / JOCF à l'ACO ou du MRJC vers le CMR, c'est-à-dire le passage des mouvements de jeunes vers les mouvements d'adultes, perd de son évidence. Les catégories sociales et professionnelles sur lesquelles se fonde la spécialisation des mouvements perd de sa netteté. Dans ce mouvement, la profession n'est plus le centre d'intérêt premier des équipes, mais ces centres d'intérêt se sont étendus vers des thèmes comme la citoyenneté, le développement local, l'espace rural et sa modernisation⁶⁵⁵. C'est surtout et plus largement la politisation de l'action éducative qui est en question : la crise ouverte dans laquelle est plongée la Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC) à partir de 1965 nous semble former un cas emblématique de ces tensions.

Un bref retour en arrière s'impose : dès 1957 autour de la question algérienne, les désaccords se confirmant, l'équipe dirigeante⁶⁵⁶ de la JEC démissionne le 12 mai 1957 pour n'avoir ni à abandonner ses positions, ni à rompre par une désobéissance ouverte avec la hiérarchie à

⁶⁵³ Martin, Jean-Paul. « La Ligue de l'enseignement entre oppositions de principes et accommodements pratiques », in Barriolade et. al. *Maurice Herzog, Un septennat pour une politique jeunesse et sports ?* La documentation française, Paris, 2013.

⁶⁵⁴ Journée d'étude, L'Action catholique spécialisée (1945-1965) Expériences de militants : JAC-MRJC, JEC, JIC, JMC, JOC, Pajep, Créteil, 7/12/2017.

⁶⁵⁵ Duriez, Bruno. « L'engagement catholique social (1945-1970) », *Recherche sociale*, 2016/3 (N° 219), pp. 10-23

⁶⁵⁶ Parmi ces dirigeants démissionnaires de la JEC, on trouve Robert Chapuis, vice-président outre-mer au bureau national de l'UNEF en 1955/ 1956. François Borela incarne changement de majorité au conseil d'administration de l'UNEF, du 1^{er} juillet 1956, dont il est élu président

l'intérieur de l'Église⁶⁵⁷. Dans les années 1960, alors très influente au sein de l'UNEF, la JEC prend position ouvertement contre la guerre d'Algérie, se prononçant en faveur de l'autodétermination du peuple algérien, et dénonçant l'utilisation de la torture. L'organisation est tiraillée entre un souci d'apolitisme qui n'est plus qu'une façade, et une génération montante de responsables qui évoque « *la nécessité de prendre en charge toutes les dimensions des problèmes des jeunes* » au congrès national de 1964.

La JEC connaît un état constant de tensions internes au sein de sa structure, de son « appareil ». Les tensions les plus évidentes sont dans les relations avec les évêques : les prises de positions du mouvement de la branche étudiante engendrent des tensions en interne, mais également avec l'épiscopat, en particulier sur la question du "mandat" donné par l'Église aux mouvements d'Action catholique comme la JEC/JECF. Schématiquement, l'épiscopat craint alors que l'action sociale prenne le pas sur la mission évangélisatrice. Au point qu'en 1964, la démission d'Henri Nallet, secrétaire général de la JEC, est demandée par Mgr. Pirollet. C'est dans ce contexte qu'éclate en 1965 la grande crise de la JEC : le 20 et 21 mars 1965, les équipes nationales se réunissent, pour mener une réflexion en vue de la campagne d'année 1965-1966, et pour débattre de la nature du mouvement⁶⁵⁸. Le texte finalement adopté ne fait pour autant pas l'unanimité au sein de l'équipe dirigeante, qui se divise. D'autant plus que ce texte a été récusé par les évêques quelques jours plus tôt. A la suite de quoi M^{gr} Veillot -président de la commission épiscopale du Monde Scolaire et Universitaire (CEMSU) intervient directement, ce qui nous est relaté par le témoignage⁶⁵⁹ de Jean Pierre Sueur⁶⁶⁰ :

« M^{gr} Veillot en vint, au terme d'une période de tension, à poser un ultimatum aux responsables de la JEC et de la JECF en leur adressant cinq questions auxquelles ils étaient sommés de répondre. Ces questions étaient dépourvues de toute ambiguïté. Elles visaient à remettre ces responsables dans le chemin de préoccupations strictement ecclésiales, à l'exclusion de tout engagement à caractère politique. Tant sur la forme que sur le fond, cette démarche qui était

⁶⁵⁷ Morder, Robi. « Années 1960, crise des jeunesses, mutation de la jeunesse, *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 74 2004. pp.62-69.

⁶⁵⁸ Pelletier, Denis, et Schegel, Jean-Louis. *A la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Seuil, Paris, 2012.

⁶⁵⁹ Sueur, Jean-Pierre. « Témoignage : la JEC de 1967 à 1969 », *Histoire@Politique*, 2016/3 (n° 30), pp. 137-143.

⁶⁶⁰ Jean-Pierre Sueur est Secrétaire national de la JEC de 1967 à 1969. Maître de conférences à l'Université d'Orléans, il sera successivement député du Loiret, maire d'Orléans, sénateur du Loiret, président de la Commission des Lois (aujourd'hui vice-président.)

une mise en accusation, fut très mal ressentie par la majorité des membres des deux équipes nationales des mouvements. Le plus grand nombre d'entre eux remirent leur démission. On ne mesure pas aujourd'hui l'ampleur du traumatisme que cela représenta pour ces jeunes qui eurent aussitôt le sentiment d'une incompréhension totale – on leur demandait de ne plus être solidaires de leurs camarades – et d'une déconnexion des mouvements par rapport aux réalités vécues. Comme tout ultimatum, c'était à prendre ou à laisser et il n'y avait pas de place pour la discussion ou le compromis. J'ai souvent revu depuis des membres de ces équipes et je peux témoigner que l'incompréhension, le traumatisme, voire la révolte, sont restés intacts bien des années plus tard. »

À la suite d'une réponse négative de la majorité des équipes, la hiérarchie exige la démission des opposants⁶⁶¹. Pour la JEC et la JECF, la conséquence fut la mise en place de nouvelles équipes nationales, qui furent respectivement présidées par Jacques Vercamen à partir de 1966 et Thérèse Savès (à partir de 1967) qui s'employèrent à faire revivre les mouvements sur des bases essentiellement spirituelles, promouvant à nouveau l'apolitisme. 1967 marque la revanche des contestataires, qui continuent à agiter l'association, avec notamment l'édition d'un journal, *Messages*, qui ouvre largement ses colonnes aux prises de positions politiques : ainsi de la contribution dès le premier numéro de Patrick Viveret, qui donne la tonalité avec « *Nous refusons d'être sages* ».

Mai 1968 propulse celle ligne sur le devant de la scène, avec un esprit de conquête. Ainsi, le responsable national de la branche lycéenne de la JEC, dans la revue destinée à la formation des aumôniers qu'il aborde de front les questions les plus graves qui se posent à la JEC, à commencer par celle de la survie du mouvement. Sa démarche dialectique aboutit à un appel en faveur de l'engagement politique du mouvement. À ceux qui estiment que le mandat le rend impossible, car il compromettrait l'Église, l'auteur répond qu'elle doit, elle aussi, s'engager pour le progrès social. Par une inversion des rôles, la JEC ne recevrait plus de consignes de l'Église mais devrait « *aider l'Église à préciser ce qu'elle a à dire, et comment* »⁶⁶². Cette querelle est emblématique des tiraillements connus par les mouvements confessionnels, qui

⁶⁶¹ Les démissionnaires constituent dans la foulée une nouvelle organisation détachée de la hiérarchie, la Jeunesse Universitaire Chrétienne.

⁶⁶² Pelletier, Denis, et Schegel, Jean-Louis, *idem*, p.152.

subissent alors le début d'une hémorragie des effectifs : selon Gérard Cholvy⁶⁶³ la JEC toucherait 20 000 jeunes en 1960, 15 000 en 1968, 10 000 en 1970, et les chiffres des années 1979-1982, repris par la presse, sont de 8000 jeunes.

Il faut souligner enfin que les lignes de force de politisation des militants de la JEC sont à mettre en regard avec des recompositions plus larges, sur fond de laïcisation du militantisme chrétien et notamment de la CFTC.⁶⁶⁴ Sous l'influence du socialisme démocratique et cohabitant avec la doctrine sociale de l'Eglise, la laïcisation devient effective au congrès de 1964 où la CFTC se transforme en Confédération française démocratique du travail (CFDT). Ces dynamiques tendent à redéfinir le militantisme d'une des franges les plus actives de l'éducation populaire, investie massivement par les chrétiens de gauche soucieux faire de la politique « autrement », sans l'affrontement de la compétition politique. Celles-ci sont sous-tendues par l'arrivée de nouvelles cohortes militantes, provoquant des conflits générationnels.

c. Des associations tenues par les « vieux jeunes » ? La douloureuse transition générationnelle

Les reconfigurations à l'œuvre ont beaucoup à voir avec un phénomène démographique et générationnel classique : la génération des fondateurs de nombreuses associations nées à la Libération arrive à maturité, et doit – non sans ironie - faire place à la jeunesse. Ce phénomène recoupe l'une des acceptions sociologiques de l'institutionnalisation : ainsi d'après Martine Barthélemy l'institutionnalisation est une évolution intrinsèque de la forme associative, lorsque l'association, en augmentant ses effectifs, s'émancipe de l'accord des volontés individuelles qui ont présidé à sa naissance et que la structure survit au départ des fondateurs⁶⁶⁵. Cette évolution correspond à un changement dans le profil des membres engagés. A l'instar de

⁶⁶³ Cholvy, Gérard. *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Le Cerf, 1999, p.232.

⁶⁶⁴ Berlivet Luc, et Sawicki Frédéric. « La foi dans l'engagement. Les militants syndicalistes CFTC de Bretagne dans l'après-guerre », *Politix*, vol. 7, n°27, Troisième trimestre 1994. La biographie. Usages scientifiques et sociaux. pp. 111-142.

⁶⁶⁵ Bartélemy, Martine. *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

Frédéric Sawicki dans son étude sur une association de défense de l'environnement,⁶⁶⁶ on observe que l'institutionnalisation des associations d'éducation populaire contribue à sélectionner certains profils militants particuliers, particulièrement dotés en capitaux, tout en attisant les conflits internes à propos des buts et des modalités de l'action. Progressivement les règles de fonctionnement et les normes d'action produisent un mécanisme de clôture qui pèse sur le profil social et idéologique des nouveaux entrants, et ouvre des crises internes profondes sur fonds de fracture générationnelle.

Les « vieux jeunes » au pouvoir

L'arrivée de nouvelles cohortes militantes courant des années 1960 produit relativement peu de changements dans les organigrammes associatifs. Ceux-ci semblent en effet identiques ou presque à la décennie précédente : la génération des fondateurs de l'après-guerre est toujours présente et active. Il est frappant en consultant des archives au long cours de retrouver les mêmes acteurs, qui capitalisent et cumulent des capitaux en position dirigeante. Ce qui peut donner l'impression d'une génération formant un groupe relativement homogène : on a un effet de photographies, avec une génération dans une conjoncture donnée : la croissance, le baby-boom, une socialisation au travail avec l'État, etc.

Cette difficulté à passer le relais produit un relatif vieillissement des responsables associatifs, ce qui sert de puissant argument de délégitimation dès lors que la représentativité des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire est en jeu. L'argument est notamment mobilisé à de nombreuses reprises par François Missoffe, qui se présente comme « *ministre de toute la jeunesse* » dénonce à de nombreuses reprises des associations qui ne représentent qu'elles-mêmes, c'est-à-dire qu'une part très minoritaire de la jeunesse et, qui plus est, seraient aux mains de responsable de quarante ans et plus. Ceux-ci sont accusés de dévoyer la parole de la jeunesse, de parler en son nom. Rappelons par exemple la formule de Comiti : « *Quand je vois des dirigeants qui ont plus de soixante ans et pour qui s'occuper de la jeunesse est devenu un métier, je dis qu'ils ne peuvent pas prétendre parler au nom de jeunes* »⁶⁶⁷

⁶⁶⁶ Sawicki, Frédéric. « Le temps de l'engagement. A propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement, » in Lagroye, Jacques. (dir.) *La politisation*, Belin, Paris, 2003. pp.123-146.

⁶⁶⁷ Coupure de presse « Jeunesse, Deux tâches prioritaires pour M.Comiti », consultée dans les archives des Éclaireurs.euses de France, AD.94. 542J377.

L'accusation n'est pas sans fondement, et met la lumière sur un paradoxe : la philosophie de nombre des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire étant nous l'avons souligné de faire émerger des cadres, de donner aux jeunes les moyens de leur autonomie, il semble toutefois ardu pour les cadres associatifs de travailler à leur propre disparition en menant les jeunes sur le chemin de l'autonomie et de la prise de responsabilités. D'où une coexistence pas toujours pacifique de plusieurs générations militantes, avec une division du travail qui exclut souvent les nouveaux arrivants des positions encadrantes⁶⁶⁸, contredisant la promesse d'une prise de responsabilités et d'une montée en grades. Ainsi pour la nouvelle génération, et malgré les promesses portées par la professionnalisation et la bureaucratisation des structures associatives, il semble compliqué de « faire carrière » au sein mêmes des associations d'éducation populaire⁶⁶⁹.

Permanents contre bénévoles ?

L'alourdissement des tâches pesant sur les militants est de nature à décourager les ardeurs des nouveaux arrivants, dans un contexte de bureaucratisation et surtout de professionnalisation des acteurs du champ de l'éducation populaire. Cela transparait dans les archives associatives de tous les mouvements, tant dans leur composition même que dans les prises de parole que cette dynamique suscite. A titre d'illustration, citons la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, confrontée à ce problème et qui formalise ce malaise dans une note envoyée au CNAJEP en 1969⁶⁷⁰. S'interrogeant sur l'avenir et le maintien de son « unité », l'association y voit deux problèmes liés :

Celui du rôle respectif des militants bénévoles et des militants permanents. Plus une organisation sera importante – et la FUAJ qui compte 100 000 usagers enregistrés et assure dans ces quelques 200 auberges 700 000 nuits d'hébergement – plus son appareil

⁶⁶⁸ Les travaux de Claude Pannetier et Bernard Pudal sur le parti communiste, ceux plus anciens de Charles Suaud sur le recrutement des prêtres catholiques, donnent toute la mesure du travail de sélection et de formation qui peut être accompli. Toutefois les groupements sont inégalement institutionnalisés et contraignants : leurs dirigeants n'ont pas tous les moyens d'intervenir dans la sélection et la formation des membres, cela s'apparente plus à une fonction latente.

⁶⁶⁹ Du moins dans la perspective d'une trajectoire politique ascendante, où les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire jouent un rôle de vivier, tremplin : la carrière de permanent ne semble pas dans les années 1960 constituer un facteur de promotion sociale.

⁶⁷⁰ Archives du CNAJEP AN. 20140161 83.

administratif est imposant. Il peut le devenir au point de d'écraser l'action des militants bénévoles. Cette expérience, la FUAJ aussi vient de la vivre. Là encore, elle est en passe de sortir de l'ornière. Mais le danger est toujours présent. Il n'est pas propre à la FUAJ, la plupart des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire l'ont connu au cours des dernières années. On a trop tendance, sous prétexte d'efficacité et de technicité, à s'appuyer uniquement sur les permanents. Alors que progressivement, les bénévoles se découragent et ne prennent plus leur part de responsabilités ; c'est rapidement la bureaucratie et la direction par des permanents échappant aux sanctions de l'élection démocratique. On critique alors les bénévoles, on dit qu'il n'y en a plus, que notre société les élimine, mais on ne fait rien pour que cela change. Mieux : on fait barrage aux volontés.

Celui aussi du renouvellement des responsables. La crise à cet égard est générale depuis plusieurs années. Elle a été accentuée par les conséquences morales et psychologiques de la guerre d'Algérie sur les jeunes. Elle est entretenue par un type de société visant la satisfaction des besoins sans effort. C'est caractéristique dans le domaine des loisirs et des vacances où tout est organisé. Tout tend à supprimer l'initiative, la volonté, l'action et finalement transforme le jeune en « consommateur » passif. Or, les mouvements de jeunesse ne peuvent vivre, évoluer, s'adapter aux caractéristiques nouvelles de notre époque qu'à la condition de se renouveler constamment. Trop d'organisations sont dirigées par des « professionnels de la jeunesse ». Pour lutter contre cette démission, une politique d'envergure, une adaptation des structures aux besoins des jeunes sont nécessaires. C'est parce qu'ils seront intéressés que les jeunes resteront dans les auberges dans les auberges pour y militer. Mais, s'ils ne trouvent plus de support idéologique, au sens d'engagement social, de générosité, de dévouement... Alors ils s'en détourneront. (...)

Les anciens contre les modernes

Le retrait, ou plus exactement la redéfinition des rôles des fondateurs, marque une étape importante voire décisive dans la vie des associations. On se réfère ici à un cas emblématique de fracture générationnelle : celui de Peuple et Culture⁶⁷¹. Le témoignage des fondateurs comme des observateurs est sans équivoque : les crises politiques traversées par le mouvement, menant à des irrévocables scissions après la crise de 1967 (voir ensuite), ont des soubassements générationnels. Dans les années 1960 le mouvement a atteint un rayonnement intellectuel certain et sa structure administrative est opérationnelle. Une clôture relative du groupe se

⁶⁷¹ On se réfère aux fonds AD94, 522J 387-8 ; 522J 388 ; 522J 392 ; 522J 396 ; 522J 398.

produit autour d'une posture collective (proximité aux institutions mais distance vis-à-vis de l'animation et la gestion d'équipements) et de règles de fonctionnement (le rôle des permanents et des bénévoles est défini). L'organigramme est formalisé rôle de chacun des responsables est codifié tout en laissant une forte autonomie à chacun⁶⁷². Ce faisant, l'association ne cherche plus à multiplier les soutiens et adhésions mais bien à peser sur la vie intellectuelle et les orientations politiques, capitalisant sur son expérience et son réseau. La génération des fondateurs (voir chapitre 2.3) est toujours présente, mais se trouve bousculée par l'arrivée dans l'association d'une génération exprimant son militantisme sur un mode plus radical.

La crise générationnelle qui couve éclate en 1967, sur fond de remise en question de la direction émanant des fédérations de Haute-Normandie et de Corrèze. Il est reproché au mouvement son inertie, sa proximité aux institutions, mais plus largement est battue en brèche l'option prise de rester un mouvement culturel. Ainsi pour Joseph Rovin⁶⁷³ :

« Il s'est agi certainement d'une mise en question des positions que j'avais faire prévaloir pendant une dizaine d'années et qui avaient été acceptées par la plupart des responsables, mise en question qui s'était déroulée sous le coup d'arrivée de gens plus jeunes, d'une nouvelle génération, qui voulait introduire à nouveau dans PEC une conception plus militante, politiquement plus militante et plus totale. Ils ne souhaitaient pas, ils ne voulaient pas d'un mouvement qui se limitât au secteur culturel et ils disaient que la culture faisait partie d'un ensemble. On ne peut pas isoler le secteur culturel. Il faut des engagements politiques plus militants et dans tous les domaines, il faut que PEC travaille en liaison plus étroite avec les partis politiques et les syndicats. »

Le mouvement se déchire sur sa conception de l'action politique (voir ensuite la question de l'entrée dans le jeu partisan (3.3)), et les positions recourent les fractures générationnelles, jouant la querelle des anciens contre les modernes. Geneviève Pujol, alors militante à PEC, relate⁶⁷⁴ :

⁶⁷² Un document consécutif de 1967 émanant du « service des relations extérieures » indique la répartition des tâches en même temps que l'inventaire des contacts à prendre, avec annuaire et répertoire d'adresses. AD94 522J 387.

⁶⁷³ AD94. BB 4374, p.112.

⁶⁷⁴ Pujol, Geneviève « Education populaire et sciences sociales : la rencontre à Peuple et Culture ? » in Pujol, Geneviève (dir), *L'éducation populaire au tournant des années soixante. État, mouvement, sciences sociales*, Marly-le-Roi, Injep, 1993, pp.123-134.

« Si nous vivions cette contestation comme une tentative de prendre le pouvoir, nous avons aussi la certitude de ne pas y arriver, d'être en face d'un bastion imprenable. Quant à l'idée d'une OPA d'un parti sur PEC, on ne voit pas sur quel fondement cette allégation pouvait bien reposer. Nous voulions maladroitement ouvrir un dialogue et nous n'y sommes pas arrivés. Mais il faut ajouter que la suspicion était réciproque. En période de crise, aucune institution fut-elle une association d'éducation populaire, n'échappe à la paranoïa ».

Désavoué lors d'une motion en 1967, Joseph Rovan démissionne ; Benino Cacères, Joffre Dumazedier et toute la direction ancienne démissionne du même coup. En novembre 1968, les contestataires ont obtenu la majorité, mais pas la majorité absolue. Par un jeu de chaises musicales, Cacères remplace Dumazedier à la présidence et Rovan de secrétaire général devient trésorier. Tout change pour que rien ne change : cette crise ne débouche sur aucun débat au sein du mouvement. Une région, celle qui avait mis le feu aux poudres, la Haute-Normandie, est simplement rayée de la carte de PEC. La plupart des contestataires disparaissent de PEC sans éclat particulier : peu à peu et non du jour au lendemain une partie de la génération qui a entre trente et quarante ans, part militer ailleurs : ainsi de Geneviève Poujol, Pierre Gaudibert Marie-Françoise Lenfant, Georges Bensaid, Maurice Imbert... Cette génération – qualifiée de « *génération perdue* » par Cacères - laisse place à une nouvelle cohorte (dont Bernard Gilman est un représentant), et travaille avec l'ancienne équipe en bonne harmonie jusqu'à la fin des années 1970, actant la désertion de la deuxième génération et la rupture de transmission. Cette interprétation nous a été confirmée par le témoignage de Guy Saez⁶⁷⁵ :

« Il y a un problème générationnel qui est important à Peuple et Culture, c'est qu'il y a un trou quoi. Les gens de la Libération, enfin les fondateurs, se sont prolongés très tard dans la direction de PEC, et lorsqu'ils ont été contestés par la génération des gens qui avaient trente ans, dans les années 60 (...) ben cette génération-là a été un peu mise à l'écart.

OK, ça correspond à peu près au profil des gens qui partent en 67-68 ?

Voilà, c'est ces gens-là qui partent en 67-68, alors ils partent sans trop partir hein parce qu'ils vont participer à un certain nombre d'activités par la suite, (...)

⁶⁷⁵ Entretien avec Guy Saez, 31.03.2017.

Mais du coup ça vous l'attribuez, pour le dire très vite, à une génération qui n'a pas su ...

Cette génération en 68 était trop radicale, elle était vraiment trop radicale pour être acceptée par les fondateurs.

Et qu'est-ce que vous appelez « radicale » ?

Radicale c'est-à-dire qu'elle prenait des postures politiques surtout, c'était moins dans la question de qu'est-ce qu'on fait sur le terrain, c'était surtout des postures politiques, du style il faut que la culture soit politisée. En gros c'était le discours de Francis Jeanson, hein le discours de Villeurbanne c'était ça la Bible au fond. Il faut politiser la culture d'une part, (...), vous ne vous rendez pas compte que la culture est un instrument de domination de l'idéologie bourgeoise, donc il faut renverser ça, vous vous êtes les fourriers de la bourgeoisie, bon et ensuite il y avait des choses plus pratiques sur, par exemple la libération sexuelle le planning, ou sur eux, ce qu'ils allaient faire en termes de jeunes ou d'ouverture de la culture, alors que dans le mouvement des, des pères fondateurs et même ensuite des gens comme moi, on avait une conception de l'éducation populaire qui restait très très accrochée, disons à l'univers culturel classique, plus patrimonial, (...)

d. Mai 68 à contretemps

Si l'irruption des événements de mai 68 a eu des répercussions importantes dans l'appareil d'État en matière de politique de jeunesse, il s'agit également d'une période charnière dans la vie des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Les événements de mai sont évoqués en chapitre 3.1. Il est tentant d'en surdéterminer la portée, or il apparaît d'emblée et assez clairement que les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire y ont joué un rôle mineur, pour ne pas dire marginal. L'événement a toutefois permis aux associations de se grouper dans une organisation nouvelle (le CNAJEP).

Il agit surtout comme révélateur d'une certaine obsolescence du projet d'éducation populaire et d'un affaiblissement de ses tenants. « *Les jeunes, subitement, sont alors bien souvent apparus étrangers à ceux-là même qui entendaient jusque-là parler en leur nom.* » résumant Jean Pierre Augustin et Jacques Ion⁶⁷⁶, témoignant d'un contraste fort entre des mouvements de jeunes qui

⁶⁷⁶ Augustin, Jean-Pierre, et Ion, Jacques. *Des loisirs et des jeunes : cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, Éditions ouvrières, 1993. P.105.

affichent une volonté de subversion et un mouvement social subversif duquel ils sont relativement absents.

L'occupation du FIAP

Sur le plan national, on peut dire que les événements de mai ont entraîné une totale remise en question de l'organisation de la jeunesse. Les membres du Haut Comité de la Jeunesse le manifeste en remettant leur démission le 17 mai 1968. Ainsi les membres du Haut-Comité de la Jeunesse déclarent qu'ils considèrent comme dépassées les structures de cet organisme et annoncent qu'ils constituent un Comité National d'Action dont le rôle doit être, en quelque sorte, de définir les structures nouvelles de la jeunesse. Pour cela, les démissionnaires lancent un appel à tous les militants des organisations de jeunesse et d'éducation populaire pour qu'ils participent aux groupes d'information, d'étude et d'action sur les problèmes de jeunesse, d'éducation permanente et d'animation culturelle et qu'ils suscitent, partout où des jeunes se rencontrent, des réunions sur ce thème.

Le Comité National d'Action, qui regroupait les 17 membres démissionnaires du Haut Comité commençait immédiatement son travail ; il prend des contacts avec les membres du GEROJEP, organisme créé en 1958 qui regroupe 57 associations désireuses à l'époque d'affirmer leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, et avec ceux du GEREAA, Groupe d'Etudes et de Recherche pour l'Education des Adultes qui rassemble des associations s'occupant d'éducation populaire et de formation culturelle.

Ces contacts aboutissent le 22 mai à la décision d'occuper le Foyer International d'Accueil de Paris, vaste centre chargé de l'accueil des jeunes étrangers et Français de passage dans la capitale. Le bâtiment est neuf, destiné à accueillir des groupes et à loger la jeunesse française et étrangère. Françoise Tétard y voit un « *symbole, conquête des associations après de longues années de négociations avec les pouvoirs publics.* »⁶⁷⁷. La présence au FIAP de délégués de la plupart des associations françaises permet de mettre aussitôt en place de nouveaux instruments de dialogues. Un forum y réunit quotidiennement des membres des mouvements, des

⁶⁷⁷ Tétard, Françoise. « Le « soixante-huit » des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. De l'occupation du FIAP à la création du CNAJEP », in Poujol, Geneviève (dir.). *Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix*, Paris, L'Harmattan, 2000. p.28.

associations, des jeunes travailleurs, des syndicalistes, etc. L'UNEF et le SNESUP y envoient des représentants. Les buts de cette occupation sont détaillés dans un communiqué en date du 22 mai⁶⁷⁸ :

Encadré 22: Communiqué sur l'occupation du FIAP

Occupation du FIAP

Après un large échange de vues, et compte tenu des réunions précédentes qui se sont tenues dans le cadre du Comité National d'Action, il a été décidé que le GEROJEP, le CNA et le GERE A se retrouveraient cet après-midi à partir de 15h30, rue Cabanis, afin de procéder à l'occupation du FIAP (Foyer International d'Accueil de Paris) et d'y transférer leurs sièges respectifs.

Cette occupation a pour but :

- I. De marquer la volonté des associations de jeunesse et d'éducation populaire de participer au mouvement général
- II. De permettre une communication plus facile entre les divers regroupements
- III. De permettre un large échange de vues entre les dirigeants nationaux, les adhérents et les associations qui éventuellement ne feraient pas partie de l'un ou l'autre de ces regroupements.
- IV. D'établir un programme d'action et de revendications à négocier avec le futur gouvernement.

Les associations décident de se regrouper au sein d'un Collectif National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP). Dans le même temps les associations entreprennent d'informer l'opinion, le gouvernement et les représentants de la Nation de son activité. Plusieurs motions et communiqués exprimant ce qu'elles estiment devoir constituer les bases d'un véritable programme de travail sur les problèmes de jeunesse sont élaborés. On observe donc que pour la première fois depuis la Libération était créé un organisme représentatif de toutes les organisations de jeunesse française. Durant plus d'un mois une activité de recherche permanente devait se dérouler au FIAP.

Le Collectif crée des commissions dont le rôle est d'abord de favoriser le dialogue sur des bases concrètes et ensuite de tenter de définir les besoins des jeunes, les principales orientations et les structures nouvelles qui devraient présider par la suite aux relations entre la jeunesse, les associations et les pouvoirs publics. Parmi les problèmes examinés par le Collectif National :

⁶⁷⁸ Archives des Eclaireurs de France, AD94 542J377.

la formation des animateurs, les équipements socio-éducatifs, le personnel des associations (statut, convention collective), les problèmes d'autogestion, les échanges internationaux, le développement culturel. Si l'évènement a laissé une trace mythique dans les mémoires, et une structure – CNAJEP – qui s'est pérennisée pour en perpétuer le récit, il donne l'impression quelque peu trompeuse de mouvements proactifs, là où l'on observe plutôt un phénomène inverse.

Des États-major dépassés par la base ?

Les évènements du printemps 1968 provoquent les bouleversements dans les structures des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Elles se trouvent dans une posture claire de d'attentisme ou de réaction, dépassées elles aussi par les évènements, paralysées parfois. En marge des affrontements politiques et des mouvements sociaux, celles-ci sont en effet profondément marquées par ce qui s'est passé dans la jeunesse.

A la faveur du dialogue qui, durant les mois de mai et de juin, s'est instauré sous des formes originales au sein même des associations entre responsables, cadres, adhérents et usagers, des rapports nouveaux se dessinent : confrontées à la crise, les associations renouent des liens. Le contact s'établit très rapidement entre mouvements, et la formation du CNAJEP comme plateforme commune joue beaucoup dans la restructuration ou les premiers contacts entre associations et mouvements qui s'ignoraient jusque-là.

Cependant, il ne s'agit là pas simplement d'une rencontre d'états-majors à Paris. Le même mouvement s'observe dans les régions. C'est d'autant plus opérant que celles-ci se sont trouvées isolées pendant près d'un mois de la capitale, privées de leur point d'attache traditionnelle les associations locales ont soudain pris conscience du rôle déterminant qu'elles pouvaient jouer. Des associations cherchent à rompre l'isolement dans lequel elles se trouvaient, prennent des contacts et des relations se sont établies sur le plan régional. La plupart des associations ont été en effet amenées par la force des choses à définir leurs actions de l'été en fonction du mouvement qui avait marqué la jeunesse, qu'il s'agisse de loisirs de vacances, de rencontres, de sessions d'éducation populaire, de chantiers ou même d'accueil.

La contestation se développe aussi à l'intérieur des associations elles-mêmes, mais discrètement : il ne s'agit que la plupart du temps moins d'une remise en question de l'organisation que du système dans lequel elle s'était installée. Action culturelle au niveau des

entreprises, contacts permanents avec l'Université et les mouvements de jeunesse : pour certaines associations de loisirs et d'éducation populaire, mai est l'occasion d'une sorte de retour aux sources, en même temps qu'il permet la réalisation d'expériences nouvelles. Ainsi la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse profite du grand mouvement du printemps et de la soif d'échanges dans la jeunesse pour faire des auberges des centres de confrontation permanente, des petites universités populaires pour les jeunes de passage.

Largement autonomes sur le plan départemental les auberges prennent parfois des initiatives en liaison avec d'autres organisations : ce fut le cas par exemple de l'université d'été qui fusionne dans la région parisienne à Chatenay-Malabry en liaison avec l'UNEF. A Poitiers les Auberges organisent avec la Maison des Jeunes et de la Culture un vote parallèle pour les jeunes pendant les élections législatives. La fédération Léo Lagrange prend des initiatives similaires Des votes témoins étaient également organisés dans une dizaine de villes de France par la Fédération Nationale Léo Lagrange dans le cadre de l'opération « maturité-majorité ». Dans d'autres villes, les foyers Léo Lagrange choisissent d'autres types d'action, adaptant leurs activités aux besoins des travailleurs, des organisations étudiantes, ouvrières ou agricoles à la disposition desquelles ils mettent leurs locaux, et leurs équipements. Des réunions d'information ont lieu pour les jeunes et le dialogue est entamé avec les candidats aux élections législatives. Plusieurs vote-témoins sont jumelés avec une enquête sur les moyens par lesquels les jeunes estiment qu'ils peuvent agir dans le cadre de la cité⁶⁷⁹.

Des synergies locales s'opèrent : ainsi la plupart des Centres de Culture Ouvrière établissent, durant les événements, des relations de travail et d'échanges avec les autres associations. A Marseille se tiennent des réunions communes avec le Foyer Léo Lagrange, la Fédération des Centres Sociaux, l'UNEF, la Maisons des Jeunes et de la Culture, et les syndicats afin de définir les conditions d'une formation professionnelle permanente et d'une promotion collective, le droit pour tous à des bourses de formation et à des congés culturels et la reconnaissance réelle de la représentativité des mouvements d'éducation populaire. Une table ronde est organisée avec dix-huit mouvements de jeunesse marseillais. On assiste à la création à Metz d'un Comité d'action des mouvements d'éducation populaire et diffusion d'un journal ; à Lille, à la création d'un comité régional d'action.

⁶⁷⁹ Cette enquête devait aboutir à une synthèse réalisée en commun avec les autres associations ayant tenté de leur côté des expériences identiques.

Pour d'autres associations, la confrontation s'exprime plus ouvertement, et nulle n'illustre mieux cette tendance que la FFMC. Les maisons de la contestation deviennent maisons contestées⁶⁸⁰, mais comme le rappelait Lucien Trichaud⁶⁸¹ :

« Ne sommes-nous pas les premiers à pratiquer cette contestation ? N'avons-nous pas, depuis plus de deux ans, cherché à réformer nos structures, à rendre plus efficace notre action, à donner plus d'autonomie aux associations locales, aux régions ? Une société sans contestation n'est pas une société vivante ».

Nous avons vu que la politisation des MJC- réelle ou fantasmée – avait été pour l'État le prétexte à une reprise en main fatale à la fédération (chapitre 3.1). D'une association à l'autre, la situation pouvait également différer, elle dépendait de l'implantation des Maisons, de leurs relations avec les pouvoirs publics sur le plan local et aussi des relations qui s'étaient établies entre les responsables et les adhérents. Mais souvent l'action de ceux-ci s'avère déterminante. Ainsi la MCJ de la Celle Saint Cloud est occupée par les jeunes qui proposent la participation du conseil de Maison à la gestion réelle des installations et présent au conseil d'administration un document sur les réformes de structures qu'ils souhaitent voir opérer. A Saint Germain en Laye, un forum permanent est organisé sur les problèmes de gestion et de participation dans les MCJ. A Reims, la Maison des Jeunes Saint Exupéry prennent l'initiative de créer un conseil local d'éducation populaire de développement culturel et de jeunesse, tandis que le conseil d'administration décidait la création d'une commission paritaire de réforme des structures.

Durant les évènements, le Bureau de la Fédération recommande aux conseils d'administration, aux conseils de maison et aux directeurs, de favoriser la plus large information, notamment en organisant des débats où toutes les opinions pourraient s'exprimer librement. Le bureau fédéral rappelle cependant que les statuts des maisons des jeunes et de la culture leur interdisent toute prise de position en tant que telles, et souligne que les « *MJC doivent rester les maisons de tous.* »

Immédiate remise en question

⁶⁸⁰ La formule reprend celles de Laurent Besse, (Maisons contestées, Maisons de la contestation (1966-1969). Voir Besse, Laurent. *op.cit.*

⁶⁸¹ Cité par Laurent Besse, *idem.* p.178.

En liaison avec cette jeunesse qui un peu partout conteste, les associations entreprennent de remettre en cause leurs structures, de discuter leurs options, leurs orientations. La confrontation des archives associatives donne à voir une tendance claire sur la période 1968 : conflits internes, vastes remises en question, et appels à de vastes restructurations. Ce vaste mouvement « d'autocritique » est, la plupart du temps, ignoré du public. Il se déroule en effet, à l'intérieur d'associations, de mouvements, d'institutions spécialisées ; il met en cause des structures techniques.⁶⁸² D'autres évènements plus spectaculaires enfin captent l'attention.

Durant les évènements de mai et de juin 1968, les mouvements et les associations éducatives laissent généralement à leurs membres le soin de prendre individuellement les positions qu'ils jugent conformes à leurs options politiques. Les associations ne s'engagent donc pas en tant que telles d'un côté ou de l'autre, jugeant que là n'est pas leur rôle. Elles ne peuvent cependant demeurer à l'écart du mouvement qui anime la jeunesse, puisque leur fonction même leur imposait de se préoccuper de sa vie et de son avenir. On voit donc essentiellement s'exprimer des militants s'exprimant en leur nom, dans des textes, communiqués ou simple documentation interne, mais avec un motif récurrent : la position du commentateur plutôt que celle de l'acteur. Ainsi par exemple dans les mouvements de scoutisme, le 16 mai 1968, François Peyre, secrétaire général du Conseil Français signe un texte intitulé : « Remettre en cause les dogmatismes »⁶⁸³ :

La révolte étudiante « remet en cause tous les dogmatismes, tous les mandarinats, mais aussi toute fausse conception de la laïcité et de la neutralité politique. Il n'y a pas de tabous, tous les sujets doivent pouvoir être discutés à tous les échelons et par tous... Le mouvement intéresse toute la jeunesse française. Il n'y a pas de réforme réelle de l'Université qui ne débouche sur une réforme globale de notre société. Cette réforme doit donc être assumée par tous les jeunes, urbains et ruraux, employés et ouvriers. L'École, l'Université doivent devenir un des éléments constitutifs de l'Education Permanente, donc prendre une

⁶⁸² Nous l'appréhendons, outre la confrontation des archives des mouvements cités, par une publication commune intitulée *Education et Echange*, qui s'efforce de suivre ce qui se trame dans les associations. Elle tente non pas d'effectuer le recensement systématique des expériences réalisées ou des bouleversements internes qui ont eu lieu, mais en citant quelques exemples, de dégager les leçons du travail effectué. Cela devrait permettre « d'abord de poursuivre cette action, ensuite de la rectifier, de la modifier en fonction des erreurs qui furent parfois commises, enfin de la confronter avec ce qui se passe actuellement à l'étranger ». Voir « Education et Echanges. Bulletin du Comité de coordination des associations d'échanges internationaux » : La révolte de la jeunesse », Mai 1968. Consulté dans les archives des Eclaireur.s.e.s de France, AD.94. 542J 396.

⁶⁸³ *Idem*, AD.94. 542J 396.

place importante dans l'éducation populaire, l'animation culturelle, l'éducation civique des jeunes et des adultes.

Les Scouts de France tentent eux de tirer dès juin 1968 les premières leçons des événements en soulignant que mai marque « *la fin d'une longue atrophie* » et l'apparition chez les jeunes de l'espoir de se « *voir proposer des raisons de vivre et non des manières de vivre* ». « *Demain* », revue des parents, des aînés et des cadres des Scouts et Guides France écrit à ce propos⁶⁸⁴ :

« Certes, au cours de ces semaines, il y a eu de l'anarchie, de la violence, du nihilisme. Mais il y a eu surtout, et chez la plupart, étudiants ou jeunes travailleurs, adultes de toutes origines, quelque chose de nouveau, une volonté d'aller au fond des choses, de ne plus se mentir à soi-même, de ne plus se contenter d'éphémères et personnelles satisfactions. Il y a là, pour chacun et pour un pays, quelque chose de positif, mais aussi de très fugitif, un quelque chose qui demain, risque d'être étouffé parce que certains se diront « victorieux » et feront payer cher aux perdants, ou tout simplement parce que la dure réalité de la vie viendra mettre fin, fût-ce partiellement, aux élans généreux. »

Les diagnostics sur le mouvement sont divergents, mais ne portent pas sur l'action des associations elles-mêmes. L'esprit de 68 est prompt à dénoncer « l'État », le pouvoir, le capitalisme, et les publications en font état : ainsi le Centre de Culture Ouvrière, en liaison avec la Fédération Lagrange, publie un numéro spécial des cahiers de formation ouvrière dans lequel il tente d'analyser la situation⁶⁸⁵ :

« Ce qui est en cause, écrit-il, est non seulement un problème de générations, une critique devant le développement de la société industrielle, mais plus fondamentalement une remise en cause des structures économiques capitalistes et du pouvoir politique qu'elles impliquent... »

La réflexion qui s'ouvre aux CEMEA après 1968 tend à l'accréditer : l'association s'est certes efforcée d'être présente tant sur le plan régional que national partout où les structures d'enseignement et de formation sont remises en cause : commissions pédagogiques, réunions dans les facultés, dans les écoles normales, instituts pédagogiques, écoles d'art, entre autres.

⁶⁸⁴ *Idem*, AD.94. 542J 396.

⁶⁸⁵ *Idem*, AD.94. 542J 396.

Mais la remise en question intestine sur les liens au pouvoir et plus largement sur l'incapacité du mouvement à se greffer au mouvement social pousse Gisèle De Failly, déléguée générale des CEMEA, à prendre la parole dans la revue du mouvement « *Vers l'Education nouvelle* »⁶⁸⁶.

« Nous avons toujours pensé que notre principal sujet de réflexion et d'action, l'éducation de la jeunesse, ne trouverait jamais une véritable audience auprès du grand public et nous étions résignés à ce que nos efforts ne touchent que des milieux limités qui, nous l'espérons, s'élargiraient de proche en proche. (...) »

Les jeunes étaient sans doute conscients de leur état de dépendance et maints actes de rébellion l'ont montré, mais ébranler tout le système, toute l'Université apparaissait si utopique, si impossible, qu'une aucune force, aucune révolution politique, dont cet effondrement aurait été la conséquence, ne semblait pouvoir atteindre l'édifice.

Or, voici qu'un inconcevable et extraordinaire événement se produit : tout à coup, une importante partie des 600 000 étudiants, bientôt suivis par les lycéens, se sont levés. Des maîtres de tous ordres, des professeurs parmi les plus éminents, eux-mêmes insatisfaits et prêts à des réformes profondes, se sont joints à eux...

Toutes nos équipes d'instructeurs ont connu, au cours de cette période, une activité intense. Les suites de cette « révolution » ne sont pas seulement financières. Il nous restera maintenant à étudier les incidences de ces événements sur la pédagogie de nos stages, les enseignements que nous pouvons en tirer pour la formation de nos instructeurs, le contenu de nos publications et, d'une manière plus générale, pour notre action et à le faire avec réalisme, sans perdre la notion de nos buts, sans inconsciente démagogie. Il nous semble que, malgré toutes les difficultés qui nous attendent dans l'ordre matériel, nous sommes maintenant dotés d'une force extraordinaire : celle des jeunes que nous sentons avec nous et même celle de l'opinion publique un instant bouleversée par la tempête et illuminée par ses éclairs.

Quelque chose s'est passé dans les esprits. Nous pourrions parler, sinon avec plus de conviction, du moins avec plus d'assurance, plus d'espérance car les jeunes ont mûri et élevé la voix, ils ont fait entendre ce qu'ils ressentaient au fond d'eux-mêmes. Nous luttons pour eux. Désormais, nous les sentirons à nos côtés.

De la mise en regard de la trajectoire de plusieurs associations émerge l'impression que la plupart des mouvements de jeunesse ont été à la fois dépassés par les événements, que les

⁶⁸⁶ Archive des CEMEA, AD.94.512J 338.

structures ont été contestées en interne, et que beaucoup ont tenté de « prendre le train en marche ». Ces difficultés ont partie liée avec le mode de relation tissée avec l'Etat dans la décennie.

2) Co-construire l'action publique ? La structuration corporative et la querelle de la participation institutionnalisée

Nous avons vu que la difficile coordination et l'absence d'émergence d'un interlocuteur commun contrariait pour partie l'institutionnalisation des groupements associatifs dans les années d'après-guerre (voir chapitre 2). Cette incapacité est partiellement surmontée dans la décennie des années 1960, autour de coordinations associatives (essentiellement le GEROJEP puis surtout le CNAJEP) qui jouent le rôle de plateforme et représentants des intérêts de l'éducation populaire. Ce qui donne une positivité à l'institutionnalisation de l'éducation populaire : c'est l'État, interlocuteur de ces organismes et coordinations, qui indirectement donne une cohésion et une unité à cet espace social. Ces coordinations associatives – prenant elles-mêmes parfois la forme d'associations dont nous retraçons l'activité (a) – jouent trois rôles principaux : celui de porte-parole de la jeunesse (b), celui de défenseur des intérêts et des libertés des associations (c), celui enfin d'expert des questions éducatives enfin (d). Ce faisant, elles participent à faire exister un espace revendicatif, versant de la participation institutionnalisée.

a- Du GEROJEP au CNAJEP : l'affirmation d'une structuration corporative

Les mouvements de jeunesse ont pris l'habitude du travail en réseau avec des logiques de rapprochement et d'alliances locales, tout en étant diversement investies dans les structures corporatives. L'année 1958 change profondément la donne : sur fonds de politisation de la question algérienne et du changement de régime, les associations se regroupent et font enfin front commun, ce qui inaugure une capacité nouvelle d'organisation qui va croissant sur la décennie et culmine avec les événements de mai 1968 et la création du CNAJEP.

Une alliance entre diversité et représentativité

L'une des émanations les plus visibles de la capacité nouvelle des mouvements à se structurer dès 1958 est le Groupe d'études et de rencontres des organisations de jeunesse et d'éducation populaire (GEROJEP), coordination d'associations qui s'est constituée aux lendemains de l'arrivée au pouvoir du général De Gaulle, dans un pays bouleversé par la guerre d'Algérie. A la fin de juillet 1958, plusieurs associations du secteur jeunesse et éducation populaire se regroupèrent sous le nom de « Groupe des quarante mouvements », qui devient GEROJEP. Celui-ci (1958-1968) est une coordination d'associations souple et informelle qui ne s'est jamais déclarée en préfecture⁶⁸⁷. Il n'y avait pas de permanent et le secrétariat était effectué à tour de rôle par les organisations adhérentes. Sa trace la plus notable est un manifeste en date du 8 août 1958 (qui figure en annexe 12), où les associations se déclarent « *inquiètes des initiatives menaçantes qui ont été prises à l'égard de la jeunesse en Algérie et face à l'incertitude qui règne dans le domaine des projets gouvernementaux* » et appellent à mettre en commun leurs réflexions avant de formuler les vœux. Le groupe des quarante représente une palette très large de mouvements, d'institutions et de syndicats divers par leurs tendances philosophiques et par leurs méthodes pédagogiques, mais « *tous attachés aux principes démocratiques et désireux de conjuguer leurs efforts pour chercher des solutions aux principaux problèmes de la jeunesse* »⁶⁸⁸

Si la charte du GEROJEP s'inscrit dans un argumentaire ancien, sa nouveauté et son intérêt tient au nombre et à la diversité des organisations rassemblées. L'UNEF est à l'initiative, conjointement à la Ligue de l'Enseignement. Cette présence peut paraître surprenante : elle enfreint la règle de non-contact avec les confessionnels qu'elle a établie. Car les organisations

⁶⁸⁷ Il existe bien un « fonds Gérojep » collecté par le Pajep mais celui-ci ne contient que les documents produits dans le cadre d'une enquête réalisée sur les jeunes et la guerre d'Algérie (fichiers, statistiques, questionnaires, etc.). En raison du fonctionnement particulier du Gérojep, ses archives sont appréhendées grâce aux fonds des associations qui ont participé à sa direction. Parmi elles les Ceméa, les EEDF, la FFMJC et Peuple et Culture. (AD94 512J 411 ; EEDF : AD94 542J 521 ; AD94 FFMJC ; AD94 513J 709 ; Peuple et Culture : AD94 522J 392. Le GEROJEP est toujours resté une structure souple et informelle, qui ne s'est jamais déclarée en préfecture. Il n'avait pas de permanent, et le secrétariat était effectué à tour de rôle par les organisations adhérentes. La présidence tournait tous les trois puis tous les six mois. Au début des années 1960, le GEROJEP était constituée d'une assemblée générale de 53 membres, d'un comité de coordination de 8 membres et de commissions de travail temporaires.

⁶⁸⁸ Extraits du manifeste du 8 août 1958, voir annexe pour le texte complet.

chrétiennes sont nombreuses à signer⁶⁸⁹, ce qui témoigne des recompositions à l'œuvre parmi les jeunes catholiques, à l'apogée de leurs effectifs et de leur dynamisme. La présence de ces mouvements témoigne de l'influence croissante du catholicisme de gauche. On y trouve également militants également investis dans le syndicalisme (notamment le SGEN). Même les communistes sont représentés par l'Union des vaillants et vaillantes, ce qui là aussi contrevient à la politique de non-contact des communistes et des catholiques. L'hétérogénéité et la largeur du spectre des associations représentées ne manque pas de produire des tiraillements voire des conflits ouverts : ainsi en 1960, lorsqu'est discuté un texte (dit Serment de Vincennes, contre la guerre l'Algérie) plusieurs associations catholiques (mais pas seulement, puisque la FFMJC adhère) accusent la Ligue de l'Enseignement et la FEN de vouloir instrumentaliser le groupement dans un combat qui ne peut être celui de toutes les associations. A partir du milieu des années 1960, la périodicité des réunions et des travaux du GEROJEP devint de plus en plus espacée. Néanmoins, la structure se maintient jusqu'aux événements de mai 1968, qui virent la création d'une nouvelle coordination des organisations de ce secteur, le Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP).

Le CNAJEP comme achèvement corporatif

Fondé en 1968 dans des circonstances que nous avons exposées⁶⁹⁰, le CNAJEP est la forme la plus aboutie de coordination associative et forme un véritable « lobby » de l'éducation populaire, actif jusqu'à nos jours⁶⁹¹. Les conditions de sa naissance sont celles de l'occupation du FIAP et de la rencontre des responsables associatifs, et comme dix ans plus tôt la naissance du groupement est marquée par un manifeste, dit « Déclaration du 27 mai » (voir annexe 12). Fin 1968, le groupement se présente comme un large éventail de mouvements (soixante-dix-huit associations affiliées) et affirme représenter « *environ six millions de jeunes et d'adultes* ». Entre le 15 janvier 1969 et le 6 avril 1970, le CNAJEP se crée dans les faits : l'effervescence de 1968 passée, il semblait nécessaire sans doute de se situer dans des perspectives plus pérennes. Le nom de "CNAJEP" (Comité National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire)

⁶⁸⁹ On note cependant l'absence d'un acteur majeur côté catholique : l'Union française de colonies de vacances (UFCV).

⁶⁹⁰ L'association est active et dynamique jusqu'à nos jours.

⁶⁹¹ Son histoire est mieux connue, notamment par les travaux de Françoise Tétard et Yvonne Le Goïc. Voir Tétard, Françoise et Le Goïc, Yvonne, *Le Cnajep ou le charme de consensus, Histoire d'un collectif de mouvement depuis 1968*. Paris, Eres, 1999.

est proposé et choisi à l'assemblée plénière du 15 janvier 1969, qui a lieu au FIAP encore, et toujours sous la présidence de Michel Rigal. Son fonctionnement est clarifié : sont réputées membres les associations qui ont signé la Déclaration du 27 mai. Il semble clair que le CNAJEP doit conserver les mêmes méthodes de travail que celles qui ont prévalu pendant l'aventure du FIAP, notamment le fonctionnement par commissions et par assemblées plénières, et un mode de décision collégial.

Le Conseil d'administration est piloté par le « groupe des treize » (voir chapitre 6.1), et le Président, nommé pour un an et non immédiatement renouvelable⁶⁹². Mais le seul et unique organe de décision reste l'assemblée générale, qui se réunit au moins une fois par mois. L'association est nationale, et son siège parisien⁶⁹³. Cette progressive structuration montre que les membres fondateurs cherchent à se situer dans la continuité de 68 tout en garantissant pour l'avenir un fonctionnement qu'ils voudraient équilibré et bien arrimé⁶⁹⁴.

Dans cette première année transitoire, le CNAJEP se trouve, avant même d'avoir fixé solidement ses instances, propulsé dans son rôle et sollicité sur plusieurs questions d'actualité. Il entreprend des actions de défense des intérêts des associations face à l'État : il y a d'abord le budget, à défendre d'autant qu'il est en baisse, ou plutôt que la proportion réservée à la Jeunesse et Sports n'augmente pas (de 1969 à 1970, il passe de 0,69 % à 0,65 % du budget de la nation) pendant que celui des Affaires Culturelles reste en dessous de 0,50 %. Le 29 mai 1969, le CNAJEP envoie une lettre aux candidats à la présidence pour leur rappeler l'importance de cette question financière. Il entame une action pour le vote du budget en décembre 1969, et une lettre signée de Michel Rigal est envoyée le 11 décembre aux sénateurs et députés, à propos du débat budgétaire⁶⁹⁵. En mars-avril 1970, le CNAJEP lance une semaine d'action sur le thème

⁶⁹² Après Michel Rigal, c'est Pierre Bonnet qui assure cette fonction à partir du 1er janvier 1970 (décision prise le 24 septembre 1969). Pierre Bonnet fait partie des Eclaireuses et Eclaireurs de France, mouvement classé laïque et en cela garantit le principe de l'alternance.

⁶⁹³ Le siège du CNAJEP est provisoirement installé à Courbevoie, 125 Boulevard Saint-Denis, avant que d'arriver au 66 rue de la Chaussée d'Antin, dans un local prêté par les Eclaireurs de France. Les statuts sont discutés à l'assemblée du 28 janvier 1970 et déposés le 6 avril 1970.

⁶⁹⁴ Les statuts sont effectivement ratifiés par l'ensemble des associations présentes, mais n'ont pas de réalité juridique, puisque le CNAJEP restera un groupement de fait jusqu'en 1991, moment où il se déclare en association 1901.

⁶⁹⁵ Le CNAJEP gagne ce qu'il appelle "une victoire morale" par rapport à l'aménagement du titre 4. Il obtient qu'un million de francs soit enlevé aux Jeux Olympiques, ce qui permet de reverser des fonds supplémentaires aux associations d'éducation populaire, aux associations de jeunesse et aux associations sportive.

"Jeunesse et Education permanente sont-elles condamnées ?". Un tract en quatre pages est largement diffusé, défendant l'Education Permanente « *comme un secteur-clé pour chacun d'entre nous, pas seulement pour organiser ses loisirs, mais pour affronter chaque étape de sa vie* »⁶⁹⁶. Le tract est signé par les 72 associations adhérant au CNAJEP. Il prépare également un document unique à remettre aux candidats aux municipales⁶⁹⁷ : autant d'émanations de sa fonction de lobby, représentant des intérêts de l'éducation populaire et groupe de pression.

b. Portes paroles de la jeunesse : la stratégie du « voice »

Dans les contextes chargés de 1958 ou 1968, l'action principale des coordinations associatives des mouvements d'éducation populaire et de jeunesse est d'apporter une voix aux revendications de secteur dans le débat politique et social, notamment par le biais de manifestes, chartes et communiqués. Ce faisant, elles se font porte-parole de l'éducation populaire, prenant à partie l'opinion mais s'adressant systématiquement à un interlocuteur bien identifié : l'État, plus que la majorité gouvernementale qui en est provisoirement le visage. Outre la fonction performative du discours, ces manifestes donnent une idée plus précise des revendications et aspirations de mouvements disparates, faisant apparaître un substrat, un plus petit dénominateur commun. Nous nous arrêtons ici sur deux de ces émanations : la déclaration de 1958 du GEROJEP (annexe 11), et celle de 1968 du CNAJEP (annexe 12), reproduites ici pour partie avec une focale sur les revendications exprimées :

⁶⁹⁶ « Vers l'éducation permanente », Archives du CNAJEP, 20140161/79

⁶⁹⁷ « Note d'information aux élus et aux candidats : pour une politique ambitieuse de la jeunesse ». Archives du CNAJEP, 20140161/79.

Encadré 23 : Charte du 8 Aout 1958 du GEROJEP

La jeunesse constitue le véritable devenir de toute collectivité humaine. Demain, dans la Nation française, les jeunes seront encore plus nombreux qu'aujourd'hui à se présenter au seuil de la vie active. Si par l'éducation, la démocratisation de l'enseignement, l'instauration d'une constante promotion, la jeunesse n'a pas été préparée aux tâches qui l'attendent dans un monde en perpétuelle évolution, elle peut être la proie inconsciente et docile de toutes les aventures politiques [...]. L'Histoire prouve qu'embrigader la jeunesse, en misant sur des faux et faciles enthousiasmes, n'a jamais conduit qu'à desservir le devenir national et à porter atteinte aux droits sacrés de l'individu [...]. Inquiètes des initiatives menaçantes qui ont été prises à l'égard de la jeunesse en Algérie et face à l'incertitude qui règne dans le, domaine des projets gouvernementaux, les associations soussignées se sont réunies pour mettre en commun leurs réflexions et préciser leurs vœux. [...] Elles déclarent que l'action des organisations de jeunesse ne peut s'affirmer que par le respect des principes suivants :

- *Indépendance des associations vis-à-vis des pouvoirs publics, excluant tout monopole de l'État*
- *Gestion démocratique des associations et des installations culturelles*
- *Liberté de collaboration entre les associations sans que puisse leur être imposée une discrimination d'ordre religieux, politique ou racial*
- *Formation des cadres au sein des associations*
- *Ces principes qui les ont régies jusqu'à présent leur ont permis d'assurer, avec la collaboration du Ministère de l'Education Nationale, pour la plupart, la formation civique et culturelle d'une partie importante de la jeunesse.*
- *Elles déclarent également que, pour tout ce qui ne relève pas spécifiquement de l'éducation, les problèmes de la jeunesse sont inséparables des problèmes généraux de la Nation et ne justifient pas la création telles que « ministère de la Jeunesse » ou « Commissariat à la Jeunesse ».*

Ces revendications font largement écho aux développements sur la structuration du périmètre d'action de l'Etat : toujours marqué par Vichy et soucieuse de l'indépendance, toujours rétives à l'idée un ministère de la Jeunesse autonome, refusant le principe de l'action directe (sur la formation des cadres, la professionnalisation semble dans un premier temps exclue), la posture est foncièrement défensive. Il s'exprime une inquiétude quant à une reprise en main autoritaire, ainsi qu'un attachement à la liberté associative et au fonctionnement démocratique. En somme,

on décèle une certaine méfiance et un appel à la vigilance. Dix ans plus tard l'infléchissement est net : la méfiance laisse place à la dénonciation des carences de l'État. Les associations se placent en position d'énonciation des problèmes de la jeunesse, et adressent cette fois des revendications plus affirmées et ciblées :

Encadré 24 : Le manifeste du CNAJEP (27 mai 1968)

Au moment où notre pays connaît un profond bouleversement social, les associations d'éducation populaire réaffirment leur position. L'action des ouvriers, des paysans, des étudiants, dont les associations sont solidaires, est le résultat d'un certain nombre d'injustices et de carences dont la plupart ont le plus lourdement pesé sur les jeunes. [...] Cette action a, en outre, été rendue inévitable par l'absence quasi-totale de possibilités de dialogue et de participation, alors que jeunes, adultes, et leurs associations donnaient des preuves multiples de leurs aptitudes à exercer leurs responsabilités. [...] En ce qui concerne leur domaine propre, les organismes volontaires d'éducation populaire, de développement culturel et de jeunesse [...] proposent au gouvernement les points suivants, constituant une base minimum de travail :

- *Nécessité d'une éducation globale et permanente qui entraîne la reconnaissance d'un domaine de l'éducation populaire et du développement culturel [...]*
- *Création d'un organisme spécifique, chargé d'examiner avec les Pouvoirs Publics, les questions éducatives et culturelles [...]*
- *Au niveau des pouvoirs publics, coordination obligatoire des instances administratives chargées de l'éducation populaire et du développement culturel, sous une seule responsabilité.*
- *Dans la mesure où les associations volontaires assurent une mission d'intérêt public, des conventions pluriannuelles passées entre elles et l'État, dans le cadre d'une planification générale, doivent leur assurer sans discrimination un financement public. [...]*
- *Action des Pouvoirs publics en faveur des activités d'éducation populaire qui doivent avoir priorité sur les activités commerciales dans les domaines de l'information et du loisir.*
- *Reconnaissance de la nécessité de la participation des usagers et des associations éducatives dans l'étude de la conception et de la mise en œuvre des installations socioculturelles.*
- *Participation des usagers à la gestion [...] des institutions culturelles publiques.*

- *Loi-cadre de l'éducation populaire et du développement culturel, précisant les droits et devoirs respectifs des associations volontaires et des pouvoirs publics et réglementant le secteur commercial.*

Outre la demande de reconnaissance au sens large, il est remarquable que les revendications portent sur les modalités d'action de l'État. Pour rendre possible une participation et une interaction fructueuse entre les mouvements d'éducation populaire, il faut agir sur le cadre législatif, la structuration des instances administratives, les modes de financement⁶⁹⁸. Nous y voyons d'une part les effets d'une décennie de socialisation à l'État et de participation institutionnalisée des mouvements membres du CNAJEP, notamment dans le cadre de la politique de cogestion, qui permet cette montée en compétence technique. D'autre part, cela révèle toute l'ambivalence du rapport à l'État : ce dernier est coupable de carences et des maux sociaux qui en résultent, mais demeure seul instrument possible de leur résolution, la logique du marché étant mise à l'écart.

c. Contester de l'intérieur. Stratégie du conflit et dynamique de contre-pouvoir

La représentation de la jeunesse est une ressource disputée. Si l'action menée par les associations de jeunesse et d'éducation populaire les légitime à représenter la jeunesse dans les différents organismes qui ont été mis en place par les pouvoirs publics et si cette fonction est institutionnalisée, elle ne renvoie qu'à une dimension de la représentation. Celle-ci à une visée restrictive : les jeunes sont représentés car leurs revendications ou aspirations sont médiatisées par les mouvements, et transitent par des canaux légitimes, ce que l'État accorde car il a besoin d'interlocuteurs. Ce qui n'empêche pas de contester leur audience et leur caractère représentatif, comme nous l'avons vu⁶⁹⁹.

⁶⁹⁸ On notera dès 1968 la demande de « conventions pluriannuelles », accréditant l'idée que la profonde remise en question des modalités de financement des associations d'éducation populaire sous l'effet du conventionnement (voir chapitre 5.2) prend ses racines dans les revendications même des mouvements soucieuses de formaliser leurs modalités d'action.

⁶⁹⁹ Un contre-argument des associations vise à souligner qu'il en va de même pour les syndicats de salariés, ce qui n'affaiblit pas leur représentativité.

Les coordinations associatives quant à elles jouent sur un autre registre de la représentation : elles se pensent comme représentants des intérêts de l'éducation populaire. Ce qui passe par un travail d'élucidation de ce que sont ces intérêts, ce que nous entreprenons ici en gardant l'idée que la formulation de ces intérêts est inséparable de la relation à l'État. Ainsi les structures corporatives sont le lieu d'intenses querelles stratégiques, et par là-même des postes d'observation privilégiés. Quels sont les intérêts propres de l'éducation populaire ? Quelle action publique est jugée souhaitable, et à quoi contraint la participation ? Comment influencer sur sa définition, sans se compromettre ?

« Prendre position » : querelles stratégiques

Les modalités de participation à l'action publique ouvertes par la politique de cogestion forcent les associations en situation de prendre position : prendre part, ou rester en dehors. Un groupe de réflexion, qui se réunit durant l'années 1960 dans le cadre du « Comité de Consultation des Organisations Laïques de Jeunesse et d'Education Populaire », nous offre un riche panorama des arguments exposés par les acteurs (nous reproduisons *in extenso*)⁷⁰⁰ :

Encadré 25 : Note sur les organismes de cogestion (1960)

Arguments contre l'adhésion à COGEDEP

La mise en place d'organismes de co-gestion dans différents secteurs intéressant la jeunesse et l'éducation populaire fait craindre, à plus ou moins longue échéance une nationalisation de ce secteur de l'éducation, politique à laquelle nous ne pouvons nous associer.

Il n'est pas possible aux associations laïques d'envisager une collaboration organique avec des associations confessionnelles auxquelles nous avons toujours déni le droit de recevoir des subventions de l'État. Dans la période actuelle il serait inadmissible de défendre l'école publique et d'accepter le pluralisme dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Il est illusoire de croire que les associations pourront exercer un contrôle réel de COGEDEP dont la direction administrative est confiée à un administrateur civil (un préfet en l'occurrence) disposant d'un appareil administratif et des moyens de travail importants – le rôle des associations peut se réduire à cautionner le travail de COGEDEP. A la limite, la cogestion peut être une forme d'autoritarisme camouflé. Cet argument vaut en général pour tous les organismes du même genre.

⁷⁰⁰ « Note sur les organismes de cogestion », 1960. Archive des FRANCAS, AD.94 547J692.

Arguments en faveur de l'adhésion à COGEDEP

L'adhésion ou la non-adhésion à la COGEDEP ne constitue pas un critère de laïcité car le problème du pluralisme se pose de façon différente selon qu'il s'applique à l'école ou aux organisations de jeunesse et d'éducation populaire. La participation à COGEDEP ne signifie pas qu'on abandonne le principe de laïcité de l'école, ni la lutte pour l'application de ce principe.

Pour contrôler l'action de COGEDEP, il est indispensable que le maximum d'associations laïques y entrent et particulièrement celles qui font des réserves sur son action future, car si l'on peut discuter des possibilités de contrôle des activités et d'infléchissement de la politique de COGEDEP de l'intérieur, une telle action est impossible de l'extérieur.

COGEDEP existe, la plupart de nos associations auront à travailler avec lui. Il ne serait pas normal que certaines associations restant à l'extérieur tirent bénéfice des possibilités offertes par COGEDEP.

Autres arguments exprimés

Il y a nécessité pour les organisations laïques d'adopter vis-à-vis de COGEDEP une unité de position. Ce problème se pose surtout pour les associations qui n'ont pas encore adhéré.

Devant le danger que peuvent présenter les projets de création d'autres organismes de co-gestion auxquels il nous serait demandé de nous associer, il peut y avoir intérêt à limiter l'expérience pour l'immédiat aux seuls organismes existants (Cotravaux et Cogedep)

Ces débats sont assez similaires à ceux qui ont lieu dans le cadre de la création du FONJEP. Elles sont révélatrices des différentes options prises par les organisations de jeunesse devant l'institutionnalisation.

De façon générale, il nous semble révélateur que les archives consultés ne fassent peu état des contre-arguments, bien que nous avons rappelé le biais méthodologique qui consiste à travailler à partir des archives constituées par les mouvements partie prenante du processus. Il faut toutefois mentionner une publication de Mai 68 émanant du GERE, qui s'intitule « refus de la compromission et rappel de deux principes fondamentaux »⁷⁰¹, qui formule le refus la participation de la façon la plus radicale :

⁷⁰¹ « Refus de la compromission et rappel de deux principes fondamentaux : déclaration du GERE ». Publié dans *Problèmes actuels* n°39, Mai 1968. Archives de Eclaireur.s.e.s de France, AD.94. 542J 377.

Les mouvements d'éducation d'adultes tiennent à rappeler deux principes fondamentaux qui sont à la base de leur action

La participation ne se divise pas et ne peut être fondée sur des actes de confiance aveugle et encore moins sur des plébiscites.

L'action civique ne consiste pas à se mettre au service des préfets-commissaires et de pouvoir policier ; elle reconnaît la contestation et permet l'accès de tous à une action constructive dans le sens de la cogestion des rouages socio-économiques et culturels de la Nation.

NON à l'étatisation de la Nation

OUI à la nationalisation de l'État

Au nom des valeurs qu'ils défendent, les mouvements d'éducation des adultes poursuivent et intensifient leur action de développement culturel pour que, dans les quartiers, les entreprises, les universités, avec les partis, les clubs, les syndicats, les groupements les plus divers, la révolution actuelle aboutisse, au-delà de la satisfaction des revendications immédiates, à une transformation radicale des structures.

La rhétorique militante vive contraste avec les prises de position timides et pondérées des mouvements sur la question de la participation à l'action publique. Si les mouvements s'engagent massivement dans la cogestion et si la période est à l'accroissement des subventions et des équipements, pouvant donner l'impression d'un unanimité de position quant à l'adhésion à la participation institutionnalisée, il demeure un certain malaise interne aux associations.

Le soupçon de l'embrigadement

Pour la majorité des mouvements et associations d'éducation populaire, il semble acquis que la participation aux instances de concertation et de dialogue ne vaut pas caution, et que ces plateformes sont autant d'arènes de combat ou d'expression des désaccords. Pourtant dans le courant des années 1960, on observe dans les archives associatives un certain nombre des notes internes visant à clarifier la position des associations vis-à-vis de la participation à l'action publique, le plus souvent à la faveur d'évènements locaux, mais aussi plus largement comme un mouvement de remise en question. Il y a comme un moment de retour réflexif, qui documente le malaise positionnel de nombreuses associations face à l'institutionnalisation. Par

exemple, à l'occasion de la reconnaissance de l'utilité publique de l'association des CEMEA en 1966⁷⁰², ses dirigeants s'adressent au Ministre en exprimant gratitude autant qu'inquiétude:

« Les CEMEA sont le seul organisme groupant des membres de l'enseignement qui consacrent aux activités extra-scolaires, en marge de leur fonction principale, une part importante de leurs loisirs. (...) »

Les CEMEA, organisation laïque, sont sans attache politique ni confessionnelle ; ils mettent en pratique l'attitude ouverte qui est un des aspects de leur pédagogie. (...) »

L'ampleur de l'activité de notre association se traduit par un budget dépassant le milliard d'anciens francs, avec une contribution de votre département des 4/10 de cette (...). C'est là, grâce à la convergence des bonnes volontés et à un considérable apport bénévole (2500 instructeurs bénévoles ont encadré des stages en 1965), une dépense bien inférieure à celle qu'exigerait une gestion publique directe.

La tâche ainsi menée à bien est pour nos cadres une source de fierté, mais aussi d'inquiétude. Nous avons le sentiment d'être une sorte de concessionnaire d'un service para-public, mais dont le contrat de concession est tacite et peut être sans cesse remis en question.

Cette dernière phrase se passe de reformulation : elle témoigne d'une conscience aiguë des acteurs d'une situation dont elle ne peut dire qu'elle les dépasse entièrement, mais dont ils jouent en pleine conscience (du moins pour ses franges dirigeantes) en faveur de la protection de l'État, tout en demeurant inquiets de la possibilité de son désengagement. Les dirigeants associatifs se montrent lucides sur leur rapport à l'État, c'est particulièrement dans les mouvements de pensée, avec un ancrage dans les sciences sociales, tels Peuple et Culture. Un dossier exhaustif paru en 1967 formalise à des visées internes les rôles de chacun et la doctrine du mouvement dans la relation à l'État⁷⁰³. Nous en reproduisons la conclusion signée par Joseph Rovin :

Encadré 26 : « Informations utiles communiquées par le service des relations extérieures (1967) »

⁷⁰² Lettre du 3 juin 1966 au Ministre de la Jeunesse et des Sports, signée par L. Cros, H. Laborde, G. De Failly et G. Daussy. Archives des CEMEA, AD.94. 512J 338.

⁷⁰³ « Informations utiles communiquées par le service des relations extérieures – Section VI Relations avec l'Etat ». Archives de Peuple et Culture, AD.94. 522J387.

L'État français auquel nous avons affaire en ces années est une entité ambiguë. Selon les moments, selon les réflexions et les réflexes des uns et des autres il apparaît à la fois comme une menace qui tend à domestiquer, à asservir, à absorber les initiatives libres, et comme une présence disposée à engager, à provoquer même des dialogues tels que les exigerait une démocratie de participation.

Dans les deux cas des éléments anciens se mêlent à des signes nouveaux apparus sous la Vème République, sans qu'il soit toujours possible de distinguer ce qui provient des mouvements profonds qui agitent la réalité française, de ce qui peut être la faute ou le mérite de tel ou tel responsable actuel. Nous pouvons les uns et les autres juger différemment la valeur de tel ou tel aspect de cette ambiguïté ; personne, semble-t-il, ne peut sans mauvaise foi la nier en bloc. De cette constatation découle pour le service des relations extérieures l'obligation de suivre une action placée sous une double exigence : d'une part lutter contre tout ce qui signifie un accroissement de l'emprise étatique, de la tendance à la centralisation et à la bureaucratie, résister à tout ce qui peut favoriser dans notre secteur de la vie nationale le renforcement de tendances autoritaires ou fascistes.

D'autre part accueillir favorablement tout ce qui tend à un dialogue honnête, tout ce qui fait avancer dans un secteur quelconque la participation des intéressés ou de leurs représentants authentiques à la délibération et à la gestion de leurs propres affaires ; et utiliser les éléments de technicité indispensables (informations, documentation, ect...) dont seuls peuvent disposer pleinement de nos jours les pouvoirs publics.

Une telle conception de notre action est alimentée par une vision de la société française actuelle comme un corps social qui sous la poussée des transformations technologiques et sociologiques qui l'atteignent rapidement est en quelque sorte déchirée entre l'attraction vers l'irresponsabilité, l'abdication civique, l'évasion, et le départ vers une prise en charge de responsabilités sans cesse plus nombreuse, mieux connues et mieux maîtrisées. Une telle conception laisse de côté, comme n'étant pas du ressort de notre Mouvement, la question de savoir si les changements massifs qu'exigera l'instauration d'une démocratie de dialogues, de participation, de responsabilité, peuvent être obtenues par une suite de mutations partielles progressives ou s'il elles auront besoin pour s'imposer au moment donné, d'une mutation plus brusque et plus générale ; mais cette conception implique que la double action de résistance et de coopération avec l'État actuel dont nous avons l'an dernier décrit le caractère ambigu et contradictoire, est une action dont certains résultats valables peuvent être escomptés.

Il faut souligner par ailleurs que le Mouvement et notamment ses organes dirigeants ont pratiqué jusqu'à présent la conception qui vient d'être formulée, plutôt qu'ils ne l'ont exprimée d'une manière précise, ce qui laisse au responsable du service des Relations extérieures une grande liberté de manœuvre (...)

On peut donc affirmer que les acteurs, et notamment les plus dotés en capitaux symboliques et intellectuels, jouent en pleine conscience mais dans une visée stratégique le jeu de la proximité à l'Etat. La liberté de manœuvre dont il est question existe dans la mesure où il y a du « jeu » possible dans cette interaction.

Le poids des symboles

Entre la stratégie du « voice » et ses éclats, manifestes et déclarations d'intentions d'un côté, et le fonctionnement effectif de participation à l'action publique, il y a un hiatus apparent. Cette dualité confine parfois à la duplicité, et c'est tout l'écart entre discours et action qui retient notre attention. Ainsi la confrontation aux archives associatives (prises ici au sens large, au-delà du cas de coordinations associatives) laisse une impression très nette de proximité des responsables associatifs et des fonctionnaires. On trouve par exemple dans certains cartons un communiqué de presse incendiaire dénonçant une mesure gouvernementale signée d'un responsable, puis plus loin une lettre manuscrite d'un élu ou d'un ministre lui répondant en son nom sur un ton badin. De façon éparpillée, on trouve de nombreuses correspondances en nom propre, des formules amicales, sympathies partisans transcendant les positions, voire ouvertement des demandes de faveurs ou d'intercessions, qui laissent entrevoir des liens de proximité voire d'amitié, cohabiter avec un discours revendicatif.

La dualité ne doit pas y tromper : la rhétorique contestataire et destinée à l'État s'adresse en réalité d'avantage aux militants et au public à des fins de légitimation et de distinction. Le revers de la médaille laisse entrevoir un discours autrement plus policé, montrant à la fois une connivence mais bien d'avantage une demande de reconnaissance, qui rappelle l'asymétrie profonde d'un mode de relation à l'État qui se dit égalitaire. La récurrence du discours revendicatif – et son inscription dans la durée – peut finir par donner l'impression d'une représentation communément partagée, presque de l'ordre du jeu entre acteurs associatifs et fonctionnaire. Ce mode de fonctionnement est symptomatique des années 1960, ce dont le regard rétrospectif nous informe : ainsi dans une table-ronde d'un colloque sur Herzog, Françoise Tétard affirme à propos de la politique de cogestion ⁷⁰⁴ :

Dans la cogestion, il y a une idée d'élus, de vertu. Je me représente la cogestion sous la forme d'un cercle. C'est le cercle d'élus, et l'on est élu par l'État et le cercle s'élargit au compte-goutte, tout doucement, comme un gâteau à partager et il ne s'agit pas de le partager entre trop de personnes et ce sont ceux qui ont déjà une part du gâteau qui acceptent d'intégrer des nouveaux qui n'auraient pas encore pu goûter à ce gâteau. Alors on a le sentiment – je sais que cela ne va pas vous plaire – d'un club où des gens qui se connaissent très bien, savent travailler ensemble, ont un habitus commun ; mais ce club n'est quand

⁷⁰⁴ Françoise Tétard, in Barriolade Denise, et al. *Maurice Herzog, un septennat pour une politique jeunesse et sports*, Paris, La Documentation française, 2013, p.89.

même pas très ouvert, par rapport aux associations plus petites, plus locales, moins célèbres, moins bien assises, qui ont moins pignons sur rue. A l'époque, la question ne se posait pas vraiment, mais elle s'est posée dans les années 1970-1980. Si bien que l'on a affaire à deux types de personnages dont les profils s'articulent, car la cogestion a favorisé, finalement, un modèle mixte où les associatifs, les permanents des associations, les dirigeants de jeunes, comme disait Maurice Herzog, aiment être considérés par l'État, sont un peu fascinés quand l'État leur demande leur avis et peut-être rêvent quelque part, au fond de leurs fantasmes, d'être un peu comme des fonctionnaires. De l'autre côté, on a des fonctionnaires qui sont des fonctionnaires un peu à part, qui sont très militants, qui ont souvent des trajets associatifs et qui se comportent, quelquefois, en tout bien tout honneur, comme des personnes privées, comme des associatifs. Ces deux profils un peu mixtes se sont retrouvés dans cette affaire.

Il y a là comme un inconscient de l'éducation populaire, que résumait l'historienne avec un sens de l'aphorisme dans analyse de la posture des associations : « *combattre l'État, et le vénérer*⁷⁰⁵ » Ainsi on observe plus largement, dans les discours, postures voire modes d'action, une forte demande de « reconnaissance » au sens large. En retour, aux côtés des rétributions matérielles - en forte expansion sur la décennie -, l'État ouvre la voie à des rétributions symboliques⁷⁰⁶, auxquelles les franges dirigeantes des mouvements et associations se montrent sensibles. Outre les agréments, reconnaissances d'utilité publique, participation de fonctionnaires à des activités ou événements publics, qui agissent comme autant d'accréditations symboliques, on peut citer la création puis le fonctionnement régulier des systèmes de distinctions honorifiques⁷⁰⁷.

Cette activité a été particulièrement investie par le pouvoir gaulliste, avec notamment la création de l'Ordre du Mérite en 1963, institué pour remplacer des « mérites » spécialisés relevant d'une quinzaine de ministères et simplifier la gestion des récompenses. C'est dans ce contexte qu'est

⁷⁰⁵ Tétard, Françoise. « Le « soixante-huit » des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. De l'occupation du FIAP à la création du CNAJEP », in Poujol, Geneviève (dir.). *Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix*, Paris, L'Harmattan, 2000. p.27

⁷⁰⁶ Ihl, Olivier. « Gouverner par les honneurs. Distinctions honorifiques et économie politique dans l'Europe du début du XIXe siècle », *Genèses*, vol. n°55, no. 2, 2004, pp. 4-26.

⁷⁰⁷ L'idée nous a été directement inspirée du mode de tri des archives privées du PAJEP : dans de nombreuses sections intitulées « relations aux pouvoirs publics » sont présents des courriers, notes et formulaires relatifs aux distinctions honorifiques... suggérant l'idée que cette facette est un des modes de relations en soi.

créée la médaille de la jeunesse et des sports en 1969⁷⁰⁸, dont le cabinet du Ministre est chargé d'identifier les potentiels récipiendaires. S'il est prévu que cette tâche soit exercée en s'appuyant les préfets et les services déconcentrés, la procédure semble fortement centralisée dans un premier temps. La médaille est décernée aux personnes justifiant de conditions d'ancienneté : huit ans de service pour obtenir la médaille de bronze, douze pour la médaille d'argent, vingt pour la médaille d'or. S'ouvre alors une procédure classique : l'administration demande aux associations de faire parvenir « *des listes de responsables de votre organisme que vous souhaiteriez voir proposée, le moment venu, pour une distinction honorifique* ». Le contingent annuel de médailles est de 6000 en 1970, et l'on voit dans les années 1970 presque tous les dirigeants associatifs décorés, de même que de nombreux inspecteurs et Conseillers Techniques et Pédagogiques en activité dans les années 1960. Côté pile, les discours revendicatifs, côté face, la participation institutionnalisée : mais dans les cas, c'est une demande de reconnaissance adressée à l'État.

d. La posture de l'expert

Les coordinations associatives jouent enfin le rôle d'expert des questions de jeunesse. Nous avons vu leur capacité à se faire porte-parole de la jeunesse, et leur revendication à représenter ses intérêts : celles-ci s'appuient sur la constitution d'une expertise propre. Ainsi l'expertise en la matière est contestée : les associations ont capitalisées sur leurs ingénieries propres et sont jalouses de leurs franchises pédagogiques, quant à l'État il dispose d'administrations s'appuyant sur ces savoirs qui peuvent prétendre à la position d'experts. Les coordinations associatives entendent jouer le rôle de plateformes, permettant le croisement, la confrontation et la mise en commun des expériences, pour mieux façonner une position experte légitimant leurs orientations et prises de positions.

Nourrir la contestation

Le GEROJEP n'est pas qu'un lieu de coordination et de vigilance, mais il se représente aussi comme un espace de réflexion, ainsi que l'indique un des noms qu'il a pris brièvement en 1958-

⁷⁰⁸ Décret no 69-942 du 14 octobre 1969. Voir ce qu'elle remplace. Jacques Chaban-Delmas et Joseph Comiti (rapporteurs), « Décret no 69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ».

1959 : Groupe d'études et de recherches des organisations de jeunesse et d'éducation populaire. La création du GEROJEP tient à l'opposition à la guerre d'Algérie : dépassant l'opposition de principe, le groupement lance en 1959 une enquête ayant pour but d'étudier les répercussions psychologiques, morales et sociales du conflit avec l'Algérie sur les jeunes hommes appartenant à une organisation de jeunesse adhérant au GEROJEP. Pour mener cette étude, le GEROJEP obtint l'appui et le concours technique de chercheurs du CNRS, par le truchement du groupe d'ethnologie sociale (laboratoire de Paul-Henri Chombart de Lawe)⁷⁰⁹. Plus de cinq-cents jeunes soldats répondirent à ce questionnaire de plus de quarante questions ouvertes ou fermées. L'artisan majeur de cette enquête fut Paul Rendu, commissaire national à la Route des Scouts de France, permanent à La Vie Nouvelle et sociologue au CNRS.⁷¹⁰

Le GERE A⁷¹¹ (Groupe d'études et de recherches pour l'éducation des adultes) joue un rôle assez similaire: fin 1965, des responsables d'associations⁷¹² se réunissent dans ce groupe de réflexion informel. Sa création répond au besoin d'organiser une représentation du mouvement associatif français d'éducation des adultes auprès du Bureau européen de l'éducation populaire (BEEP)⁷¹³. C'est autour de ces deux axes – représentation internationale et organisation d'une réflexion interassociative – que se développent ses activités. C'est ainsi que le GERE A intervient dans les travaux préparatoires aux lois de 1966 sur la promotion sociale et dans ceux de la loi de juillet 1971 sur la formation permanente. Le GERE A n'est officiellement créé que

⁷⁰⁹ « Etude des répercussions du conflit algérien sur les adhérents des organisations de jeunesse en France. » AD.94. 542J 521

⁷¹⁰ Prévue pour 1961-1962, la publication ne vit jamais le jour, bien que les travaux aient été repris à la fin des années 1980 par un groupe interdisciplinaire de chercheurs provenant d'une dizaine de laboratoires rattachés à l'Institut de recherches sur les sociétés contemporaines (IRESCO). Lors des travaux de la première période ou de la deuxième, l'artisan majeur de cette enquête fut Paul Rendu, commissaire national à la Route des Scouts de France, permanent à La vie nouvelle et sociologue au CNRS.

⁷¹¹ Voir : AN 2014001/60

⁷¹² Le GERE A est une union d'associations qui regroupe quelques-unes des plus grandes fédérations d'éducation populaire : Fédération française des maisons des jeunes et de la culture, Fédération des centres sociaux, Culture et Liberté, La vie nouvelle, Peuple et culture, etc.

⁷¹³ Le Bureau européen de l'éducation populaire, créé en 1953 comme institution autonome mais sous le patronage du Centre européen de la Culture, fut conçu comme organe de contact et de coopération à la disposition des organisations adhérentes et non pas comme une fédération ou association. Son but était le développement, dans un esprit européen, d'échanges de personnes, d'expériences, de méthodes, de techniques et de matériel culturels.

le 22 janvier 1968, lors d'une assemblée générale qui se tient au siège de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France⁷¹⁴.

On retrouve le mouvement en fer de lance de la contestation en mai 1968 : le 1^{er} juin, il rédige une lettre intitulée « Déclaration des mouvements d'éducation des adultes pour une politique de l'éducation populaire et du développement culturel ». Elle est signée de dix-sept mouvements adhérents et de huit mouvements associés et adressée dès le 8 juin aux candidats à la députation des législatives de juin 1968. Les signataires annoncent d'abord « *qu'ils se sont montrés et demeurent entièrement solidaires de la remise en cause générale qui tend à bouleverser les structures de la société* ». Le texte, à quelques détails près, défend les mêmes idées que celles de la Déclaration du 27 mai du CNAJEP, mais le préambule a une teinture plus révolutionnaire. On y lit par exemple ⁷¹⁵ :

« Des modes d'existence basés jusqu'alors sur les principes d'autorité paternaliste et de centralisation technocratique, doivent disparaître au bénéfice d'une société nouvelle où les hommes ne seront plus considérés comme des objets, des assistés ou des machines à consommer mais comme des êtres libres et responsables ayant une fonction sociale et un pouvoir créateur. Les étudiants aussi bien que les travailleurs n'admettent plus que l'on pense pour eux, que l'on décide pour eux, que l'on détermine à leur place ce que doit être leur position dans la vie sociale et la part de responsabilité qu'ils ont à y assumer »

Le GERE A propose des mesures d'ordre général, concernant l'information, le travail, l'équipement, les services publics et les collectivités locales, la formation-enseignement, l'université et des mesures spécifiques, propres à favoriser l'essor du développement culturel et des activités d'éducation populaire. Les organisations signataires formulent des exigences, classées en plusieurs rubriques : institutions, animation, formation, équipements socio-éducatifs et culturels, animation de la vie locale, congés culturels et éducatifs. Elles insistent pour qu'augmente l'action du développement culturel dans les quartiers, les entreprises, les universités, les partis, les clubs, les syndicats. Elles enjoignent les futurs candidats à « *faciliter la participation, la cogestion et l'autogestion* ».

⁷¹⁴ Parmi les membres fondateurs, on peut citer le nom de Jean Lestavel, responsable de Vie nouvelle.

⁷¹⁵ « Déclaration des mouvements d'éducation des adultes pour une politique de l'éducation populaire et du développement culturel », consulté dans les archives du CNAJEP. AN. 20140161/83.

On mesure enfin le rôle des savoirs et de l'expertise des groupements associatifs à la mesure de leur « influence » sur la prise de décision. Ainsi la démission du Haut-Comité des membres du CNAJEP est un marqueur fort de leur capacité de concertation : il forge son identité dans les nombreux allers et retours de missives, de motions, d'audiences, devenant de fait un organe incontournable. Plus largement, à l'invitation de Ludivine Bantigny, « *il serait intéressant de saisir historiquement les liens étroits et complexes noués entre les chercheurs en sciences humaines, autoproclamés ou non spécialistes de la jeunesse, et les acteurs politiques préoccupés par ce sujet ou occupés directement par lui. Ce serait faire l'histoire d'une expertise sur les « jeunes » et la « jeunesse », celle qui enchaine la parole savante au discours politique et s'accouple par là même la recherche et l'action publique* »⁷¹⁶

3) L'animation, facteur de dépolitisation ou terreau de la repolitisation ?

Nous avons vu comment le référentiel de l'animation redéfinit les représentations comme les politiques publiques et comment la politique de cogestion affectait les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (voir chapitre 3). Il s'agit enfin de renverser la perspective pour saisir « par le bas » les adhésions et résistances à ce processus instituant, avec une attention particulière portée sur la redéfinition des frontières du militantisme. Quels sont les effets du processus de conversion à l'animation et à la participation institutionnalisée caractéristique de la décennie dans la politisation des associations et mouvements d'éducation populaire ? On se demandera ici si l'intégration de ce référentiel a pour effet de canaliser les énergies protestataires et rétrécir leur horizon critique en neutralisation les enjeux⁷¹⁷, ou s'il provoque en réaction un réinvestissement militant des enjeux éducatifs. Ainsi nous analyserons les effets de

⁷¹⁶ Bantigny, Ludivine. « Les jeunes comme sujets et enjeux politiques (France, XXe siècle) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 4, 2008.

⁷¹⁷ Les travaux sur l'institutionnalisation de la démocratie participative montrent que l'institutionnalisation de dispositifs de participation et la collaboration de mouvements sociaux avec les institutions aboutissent souvent à une forme de dépolitisation. Neveu, Catherine. « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, 2011, no 1, pp. 186-209.

la professionnalisation dans la redéfinition du militantisme des associations d'éducation populaire (a), l'incidence de la technicisation sur les pratiques (b), avant d'envisager le réinvestissement de l'échelon local notamment municipal (c) voire l'entrée dans la sphère partisane comme formes nouvelles d'entrée dans la sphère politique (d).

a. Heurs et malheurs de la professionnalisation du militantisme

La professionnalisation du champ de l'éducation populaire, dont nous avons montré qu'elle était menée sous l'égide de l'État, est ici saisie « par le bas » en explorant la question de la redéfinition de frontières du militantisme.

Entre adhésion et réticences

Nous avons rappelé que l'attitude des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire est complexe quant à la professionnalisation et la différenciation⁷¹⁸ d'un groupe de permanents à côté des volontaires et bénévoles. Dès les années 1950, les données du problème sont fixées pour les acteurs en présence : certes un statut et une rémunération régleraient la question du recrutement et du fonctionnement régulier et pérenne des associations. Toutefois, la perte d'ardeur militante consubstantielle à cette stabilisation guette : en 1954, bien en amont de la création du statut et des diplômes, le groupe de travail sur la formation des animateurs⁷¹⁹ souligne avec emphase dans ses recommandations pour garantir « *une formation au service de la démocratisation* » le risque de coupure voire de déconnexion d'un acteur imposé par le haut :

(...) Il importe que les efforts accrus pour la formation des animateurs permanents, rendus nécessaires par l'expansion même des activités de jeunesse et d'éducation populaire, n'aboutissent pas à insérer cette formation dans les pratiques et les règles d'un mandarinat culturel, dans un réseau de conditions d'accès et de diplômes de sortie qui auront tôt fait de lui faire perdre la spontanéité de l'esprit militant. Il

⁷¹⁸ La différenciation des activités fait écho aux développements de Jacques Lagroye, qui prend pour exemple la des rôles des activités politiques et syndicales : « *Ainsi, la diversification de pratiques et de rôles sociaux, légitimés par leur « fonction » et leurs finalités respectives, est à la fois l'effet de multiples activités sociales et l'origine d'une « sectorisation », d'une distinction objectivée d'espaces d'activités réputés « fonctionnels » : les luttes pour le contrôle et la légitimation de ces espaces sont indissociablement des luttes pour leur hiérarchisation.* » . Lagroye, Jacques. *op. cit.* p.362.

⁷¹⁹Archives des Eclaireurs de France, AD94 543J790.

faut à tout prix conserver à la formation des animateurs cette richesse complexe qui naît de l'expérience vécue et de l'insertion dans les milieux et les publics que l'on se propose de servir comme animateur.

L'éducateur populaire a toujours été inséparable non seulement des aspirations, mais des luttes et des souffrances populaires ; une formation qui séparerait le militant de son milieu aboutirait très vite à exclure des fonctions d'animateur permanent ceux qui par leurs motivations et leurs expériences sont le mieux préparés à occuper de telles fonctions.

L'absence de statut professionnel est pourtant perçue par les acteurs comme un manque à résorber : tous savent que l'État entend poursuivre son travail de normalisation, et que l'accroissement sans précédent des moyens, le déploiement d'équipements etc. redéfinit leur capacité d'action. D'où le sentiment d'une évolution forcée, qu'il s'agit toutefois d'accompagner voire de préparer, notamment par la participation aux travaux du Haut-Comité. « *L'intervention progressive de l'État en matière de formation des cadres de l'Education Populaire est inéluctable, le champ de l'animation sociale et culturelle devenant une réalité objective et massive appelant cette intervention.* » constate par exemple ⁷²⁰... Les associations se montrent toutefois inquiètes à la fois des contenus et attendus des formations et diplômes comme nous l'avons vu, et perçoivent le risque d'un changement de profil du personnel des futurs recrutés. Elles craignent également la cohabitation à venir entre animateurs professionnels et bénévoles, ainsi que l'énonce ⁷²¹

Si le cadre de l'animation peut être mis en place de l'extérieur, l'animation elle-même ne peut venir d'une décision supérieure ou étrangère. L'animateur ne peut être en aucun cas chargé de la création d'un groupe de loisirs. C'est le groupe qui secrète, qui dégage son animateur.

Il est clair que la mission essentielle de l'éducation populaire consiste à susciter sans cesse des animateurs bénévoles, vivant au sein des groupes, à les détecter, à les aider à se former, à se perfectionner. On peut dire – et cette remarque n'est pas sans intérêt pour ce qui est de la formation à leur donner – que les permanents ont comme rôle primordial de mettre en mouvement des bénévoles. Les animateurs permanents ne réaliseront d'ailleurs pleinement cette perspective que s'ils ont été eux-mêmes des animateurs bénévoles avant de devenir des permanents ; et c'est ainsi que les animateurs bénévoles doivent

⁷²⁰ Archives des Eclaireurs de France, *idem*.

⁷²¹ Archives des Eclaireurs de France, *idem* .

constituer un vaste vivier où se recruteront les animateurs permanents.
(...)

La professionnalisation peut alors signifier l'aboutissement, la fin du mouvement associatif, ou du moins provoquer son tarissement. Ce qui ouvre la voie à une critique plus frontale de la professionnalisation, sur le mode d'une défense du caractère volontaire de l'animation.

Stratégie d'endiguement

De nombreux mouvements d'éducation populaire, moins par conservatisme que par philosophie, restent profondément attachés à leurs méthodes et leurs critères de certification, avec une valorisation très forte des savoirs expérientiels et de la formation « sur le tas ». La professionnalisation n'est pas qu'une affaire de statut : la question de la formation est première pour les mouvements. C'est en ces termes que s'expriment les mouvements de scoutisme, et tout particulièrement les Eclaireurs de France, qui se montrent soupçonneux voire hostiles à une formation venue d'en haut. Dans une note⁷²², ils affirment leur attachement à la formation sur le tas (avec tout de même quelques stages théoriques). Selon eux, les adolescents respectent beaucoup plus le responsable « *qui a un métier bien à lui et qui a vécu l'expérience qui les attend – un vrai tourneur par exemple – que quelqu'un qui a reçu une formation vaguement encyclopédique et qui n'a pas de vocation véritable* ». Plus que la formation en elle-même, c'est le principe même de la professionnalisation auquel ils s'opposent :

Encadré 27 : Contre la professionnalisation (1965)

« Pourquoi ne peut-on pas être animateur à vie ? Les E.E.D.F dénoncent un grand danger dans la création d'un corps professionnel de l'animation dont les statuts seraient plus ou moins calqués sur ceux de la fonction publique (avec de grandes chances d'être mal payés.)

L'animation, en effet, exige une disponibilité sans limite. C'est au-delà d'un métier, une « vocation » absorbante et fatigante, qui use, qui essouffle celui qui s'y donne totalement. Elle ressortit plus à la vocation qu'à la profession. L'animateur est celui qui n'hésite pas à sacrifier un dimanche entier pour sortir avec « ses jeunes », qui passe le plus clair de ses soirées en réunion... bref, toute une série d'activités qu'une vie familiale ne peut supporter longtemps sans en souffrir.

⁷²² Note volante, 1965, Archives des Eclaireurs de France, AD94 543J791.

De plus, il arrive forcément un moment où un être normalement constitué « décroche » des problèmes de l'adolescence – à l'échelon des contacts immédiats en tout cas – où il doit se forcer pour jouer le jeu, où il ne met plus le même enthousiasme à comprendre les jeunes, où le dialogue se fait difficile. C'est normal mais c'est justement ce qu'il faut éviter car les adolescents en sont très vite conscients et les relations affectives qu'ils établissent ainsi avec le responsable de leur groupe s'en trouvent faussées. Sans compter qu'une trop grande différence d'âge dresse d'elle-même une barrière entre l'adolescent et son animateur si jeune d'esprit soit-il ; il y a alors un contact qui ne se fait plus ou risque d'être seulement de type « parental »...

Quelle est donc la solution proposée les EEDF ? Ils veulent des animateurs qui aient un métier bien à eux : comptable, maçon etc... et pas seulement des enseignants. Des gens qui se soient formés comme bénévoles dans le mouvement à qui on proposerait s'ils le désirent d'être détachés de leur profession pour une durée limitée (...)

Ainsi on serait animateur aussi longtemps qu'on se sentirait capable de donner totalement son temps aux jeunes, mais pas plus longtemps.

La rhétorique de la vocation contre la profession est redoublée par des considérations pédagogiques. L'âge et le bénévolat sont des sources de légitimité auxquels le professionnel ne peut plus prétendre : la condition d'exercice d'un militantisme authentique n'est pas soluble dans la professionnalisation. Ce constat sévère est diversement apprécié par les animateurs recrutés dans les années 1960 : professionnels et bénévoles doivent cohabiter, mais les premiers ont une capacité de structuration que les seconds n'ont pas.

Les premiers syndicats de l'animation

Le syndicalisme n'est en effet pas inconnu aux animateurs des années 1960. Les liens entre éducation populaire et formation syndicale sont forts⁷²³, mais on s'intéresse ici spécifiquement à la syndicalisation des animateurs, puis aux syndicats de l'animation eux-mêmes. Au moment où leur professionnalisation prend une réelle dimension, où les animateurs prennent une responsabilité salariée, les deux postures du militantisme syndical et du militantisme associatif évoluent. En effet, la revendication syndicale déstabilise l'adhésion individuelle et concrète du militant au projet social ou culturel de son association ou de la structure dans laquelle il œuvre : il se retrouve côte à côte avec son employeur pour défendre l'organisme qui l'emploie. Et cela d'autant plus que ses dirigeants - des bénévoles qui gèrent un budget largement subventionné -

⁷²³ Ferhat, Ismail. « Le syndical et le politique. Le cas du parti socialiste et de la FEN, des années 1970 au début des années 1990 », *Histoire@Politique*, vol. 13, no. 1, 2011, pp. 125-145.

ne sont pas préparés à une telle négociation. La première, la Confédération générale du travail (CGT), dans son analyse, met en avant la rupture qui s'exerce en milieu associatif ou lors des premiers contrats d'animateurs avec les collectivités territoriales et les premiers organismes de vacances, de loisirs ou de tourisme, entre l'employeur selon le droit et l'employeur réel. La rupture entre la « production » et la tutelle financière des collectivités territoriales ou de l'État serait quasi totale puisque l'apport financier des adhérents de l'association est minime.

Mais la syndicalisation est déjà l'œuvre dans les mouvements. Une toile se tisse peu à peu : des animateurs des CEMEA, des Auberges de jeunesse (FUAJ), de l'UCPA, des Francas, des fédérations des œuvres laïques départementales de la Ligue de l'enseignement, de l'UFCV et des Foyers de jeunes travailleurs constituent leurs syndicats affiliés à la FEN-CGT. L'influence de la CFDT est également majeure. De larges débats s'ouvrent sur la distinction qui s'impose peu à peu entre la fonction, le professionnalisme et la démarche militante.⁷²⁴ Ceux-ci révèlent que la jeune profession peine à structurer ses intérêts. En février 1968, le syndicat national de l'éducation populaire (SNEP-CGT-FO) est devenu autonome en se séparant du Syndicat national des activités tertiaires (SNAT). Il est pourtant absent des débats sur le statut engagé sous le Haut-comité.

Lorsque mai 1968 arrive, le débat central des organismes de jeunesse et d'éducation populaire tourne autour de l'opposition statut-convention collective, et les syndicats ne pèsent pas dans les débats. Jean-Marie Mignon souligne que l'une des plus grandes difficultés des syndicats a été de « fédérer les animateurs dont la mentalité s'accorde peu avec toute forme d'encadrement mais apprécie l'engagement »⁷²⁵. Les organismes para-syndicaux tels que le CNAJEP - perçu à ses débuts par certains comme un « syndicat » - réussissent mieux, durant cette période construction syndicale, à porter leurs revendications. Toujours est-il que la professionnalisation ne s'accompagne pas sur la période de la capacité pour le groupe à faire exister des revendications, et crée une dualité entre permanents et bénévoles qui range les premiers du côté des pouvoirs locaux.

⁷²⁴ Débats dont rend compte Jean-Marie Mignon : Mignon, Jean-Marie. « Les syndicats d'animateurs » in . Tétard Françoise, et al. *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire 1918-1971*, Paris, La Documentation française, 2010, pp.145-156.

⁷²⁵ Mignon, Jean-Marie, *idem*. p.154.

b. Sciences sociales et pratiques professionnelles à l'ombre de la technicisation

La promotion du référentiel animationniste induit une technicisation des pratiques, mettant à distance les références au militantisme comme gage d'efficacité pédagogique. La technicité devient le critère d'appréciation de la qualité des actions, parallèlement au mouvement de professionnalisation que nous avons décrit. Alors que se détache un groupe d'acteur qui vivent « de et pour » l'éducation populaire pour paraphraser Max Weber, ceux-ci participent à faire évoluer des savoirs et des pratiques. On observe alors dans les pratiques s'opérer une « neutralisation » dans le sens de dépolitisation de l'action éducative, la technique devenant sa propre fin et son propre critère d'appréciation.

L'enracinement dans les sciences sociales

Si l'on peut dire avec Jacques Ion qu'éducation populaire et sciences sociales prennent leurs racines dans un même champ au tournant des années 1960⁷²⁶- dépassant l'idée d'une « rencontre » entre deux domaines qui seraient ordinairement étrangers à l'autre, et dont nous avons montré les origines de l'après-guerre - il reste à en comprendre l'influence sur les mouvements d'éducation populaire eux-mêmes.

Cela prend d'abord la forme d'un mouvement de recours massif des mouvements d'éducation populaire aux travaux des chercheurs en sciences sociales, qui se manifeste aussi bien dans les documents internes des mouvements, dans la multiplication sans précédent d'études locales que dans l'accumulation des lieux de rencontres entre militants, chercheurs et responsables administratifs et politiques. Ce recours a des fondements symboliques – fonder scientifiquement la légitimité de leur action – autant que pratiques : le but recherché par de nombreuses associations est de favoriser l'auto-formation des militants, en s'appuyant notamment sur les techniques d'enquêtes.

Les « grandes enquêtes » marquent en effet durablement la trajectoire des associations. Les exemples sont légion sur période: ainsi Jacques Jenny, en 1955 avec la double casquette de

⁷²⁶ Ion, Jacques, « Sciences sociales et éducation populaire : un vieux concubinage ? », in Poujol, Geneviève (dir.) *L'éducation populaire au tournant des années soixante : État, mouvement, sciences sociales*, Marly-le-Roi ; INJEP, 1993. pp.127-132

chercheur CNRS et de militant, enquête pendant deux années auprès de la jeunesse bordelaise et les équipements qui lui conviendraient. De même, en 1958, la JAC lance 300 000 questionnaires sur les loisirs. La Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture a choisi un département témoin, la Marne, pour y faire une étude au niveau des besoins culturels par rapport aux besoins de l'évolution industrielle. En 1959 paraît un numéro spécial d' « Esprit » sur ce thème tandis que la Ligue de l'Enseignement, à son tour, promeut une vaste enquête sur les mêmes questions. En 1962 paraît *La civilisation des loisirs* de Joffre Dumazedier⁷²⁷, lequel avec son groupe du CNRS – « Groupe d'études du loisir et de la culture populaire » - met au point, conjointement avec le CIEDHEL (une filiale lorraine d' « Economie et Humanisme »), un instrument d'enquête sur le développement social et culturel. Dans les années 1960, c'est au Centre d'études sociologiques que l'équipe du loisir et des modèles culturels s'est lancée dans cette réflexion sociologique et sociopédagogique sur la base d'enquêtes diachroniques⁷²⁸ et synchroniques diverses. « *Il n'y a pas les sciences sociales qui produiraient et de l'autre les mouvements d'éducation populaire qui s'alimenteraient à elles. Il y a imbrication, qu'il s'agisse des hommes, des théories ou des méthodes* »⁷²⁹ résume Jean-François Chosson.

Les Universités d'été de Peuple et Culture constituent un lieu emblématique de la rencontre entre mouvement associatif et sciences sociales⁷³⁰. En 1959 à PEC, au cours de l'Université d'été d'Houlegate est officiellement créée une Commission Sciences sociales appliquée à l'éducation populaire dont la présidence est confiée à Jean Ader, alors chargé d'études à l'Institut pédagogique national. Le lien entre sciences sociales et éducation populaire est au cœur du programme d'Université d'été de l'année 1960. Il faut souligner que la réflexion sur le rôle des Sciences Sociales n'est pas exempte de détracteurs, puisque s'affrontent au sein de PEC comme au sein d'autres associations, ceux qui sont pour l'action et ceux qui sont pour la prise de distance par rapport au terrain⁷³¹.

⁷²⁷ Dumazedier Joffre, *Vers une civilisation du loisir*, Paris, Editions du Seuil, 1962.

⁷²⁸ Groupe « évolution du loisir », Anancy, 1956-1984.

⁷²⁹ Chosson, Jean-François. *Le savant et le militant. Sciences sociales et EP, 1935-1985*, rapport d'étude de PEC, janvier 1989.

⁷³⁰ En 1960, l'université d'été de Peuple et Culturel a pour thème « sciences sociales et éducation populaire ». Voir les archives de Peuple et Culture. AD.94. 522J 396.

⁷³¹ Non sans reproches envers les chercheurs, accusés de prospector des terrains d'investigation.

Réverbérations intellectuelles

Ce mouvement d’aller-retour entre science et action a des implications jusque dans les pratiques elles-mêmes. Il convient de rappeler en premier lieu que le tournant idéologique de l’animation s’épanouit sous l’influence de la non-directivité dans les pratiques d’éducation populaire. Plus largement, le développement des thèses psychologiques compte parmi les ressources pédagogiques les plus influentes dans les années 1960. Outre les travaux de Rogers, la psychanalyse et les théories de Piaget gagnent en visibilité. La pédagogie Freinet garde une fonction de référence, notamment au sein des CEMEA qui demeurent l’un de ses principaux promoteurs, acquérant en mai 68 une résonance et une visibilité importante⁷³².

Parmi les ressources pédagogiques influentes des années 1960-1970, on peut compter sur les apports de la psychologie : ceux de Rogers déjà mentionnés, les théories de Piaget et la psychanalyse, occupent une place de choix dans l’esprit des années 1960. La pédagogie Freinet continue d’être une référence à cette époque (en 1968, tous les mouvements pédagogiques, y compris les CEMEA, sont invoqués comme références par les étudiants et les enseignants), tout comme le mouvement de l’éducation nouvelle⁷³³. En parallèle, venue aussi d’outre Atlantique, l’influence de la théologie de la libération, au croisement du christianisme et du marxisme⁷³⁴, se ressent sur la JAC dès les années 1960. Le mouvement découvre aussi la dimension internationale, devenant d’ailleurs le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC), et participera aux grandes luttes de la fin des années 1960 : celles du Larzac et de l’entreprise autogérée des LIP au début des années 1970. Il faut enfin souligner l’influence de la pédagogie institutionnelle, courant pédagogique issu du mouvement Freinet, initié par Fernand Oury, Aïda Vasquez et Raymond Fonvielle.

Les écrits de Rogers sur la « non directivité » de l’enseignant, posture empathique centrée sur l’individu⁷³⁵ font écho à la formation du modèle de l’animateur, comme « *celui qui fait*

⁷³² Best, Francine. « Education nouvelle- Courants pédagogiques actuels : problèmes idéologiques et philosophiques » [en ligne], intervention lors d’une semaine d’étude en 1979, CEMEA.

⁷³³ Pour une mise en perspective plus précise, nous renvoyons au numéro coordonné par Laurent Gutierrez : voir : Gutierrez, Laurent. « Histoire du mouvement de l’éducation nouvelle », *Carrefours de l’éducation*, vol. 31, no. 1, 2011, pp. 5-8.

⁷³⁴ de Mori, Geraldo. « La théologie de la libération. À l’heure du pluralisme culturel et religieux », *Études*, vol. , no. 5, 2014, pp. 61-71.

⁷³⁵ Marc, Edmond, et Xavière Cailleau. « Carl R. Rogers et la non-directivité », Martine Fournier éd., *Les Grands Penseurs de l’éducation*. Éditions Sciences Humaines, 2018, pp. 117-120.

confiance en la capacité des groupes à élaborer leurs modèles de référence ». ⁷³⁶ Cette posture pédagogique de non-directivité, reposant sur la mise en cause de l'enseignement académique et traditionnel, participe d'une philosophie rassembleuse, qui minore la place des conflits (elle ne s'adresse pas à des classes sociales mais à des individus indifférenciés) et orientée vers des objectifs mobilisateurs, valorisant le consensus. Alexia Morvan souligne que les effets d'une application confuse et hégémonique de ces idées de la non-directivité s'observent dans plusieurs associations d'éducation populaire : « *la non directivité devient neutralité et non-intervention : laisser-aller devient laisser-faire - s'abstenir d'agir et absence de direction.* » ⁷³⁷ : La non-directivité comme mot d'ordre des animateurs ne peut faire l'économie d'une technique.

Tournant ou dérive techniciste ?

En schématisant l'opposition qui tend à devenir structurante en matière de pratiques pédagogiques, deux sources de légitimité s'affrontent : la technique contre le militantisme (ou l'idéologie). La constitution des diplômes de l'animation vise nous l'avons vu à sanctionner la maîtrise de techniques spécifiques, plus ou du moins autant que les expériences passées dans l'éducation populaire. Le critère technique est devenu opérant sous l'effet de la professionnalisation : à côté des bénévoles, les permanents tirent leur légitimité du savoir et leur maîtrise technique. Ainsi Jean-Claude Gillet avance l'idée de l'imposition d'un modèle de l'animateur technicien, caractérisé par « *l'activité, un rôle d'agent, un temps programmé, une forme instituée* » ⁷³⁸. Cet animateur-là est spécialisé dans une ou plusieurs activités, « *c'est un homme compétent : c'est à dire possesseur de techniques pratiques ou pédagogiques* ». ⁷³⁹

La « tentation de technicisation » qu'analyse Danielle Tartakowsky ⁷⁴⁰ suscite suspicion et dénonciation : les cadres qui appartiennent à la génération fondatrice de l'éducation populaire défendent le caractère militant de leur action et expriment leur refus d'une conception qui les conduirait à s'effacer toujours plus, au profit d'une démarche trop strictement professionnalisante. Cette attitude a pour effet d'accroître les clivages entre engagements

⁷³⁶ Chosson, Jean-François. « L'entraînement mental : une histoire au sein de l'histoire » dans *Pratiques de Formation/Analyses*, n°43, mars, 2002, université Paris VIII, formation permanente.

⁷³⁷ A. Morvan, thèse de doctorat, op.cit., p.45.

⁷³⁸ Gillet, Jean-Claude. *Formation à l'animation, agir et savoir*. Paris, L'Harmattan, 1998. p. 41.

⁷³⁹ Parizet, Marie-Noëlle « Mutations du bénévolat, institutionnalisation de l'animation et politique socio-culturelle », *Cahiers de l'animation*, 14/1976-4, pp.52-68.

⁷⁴⁰ Tartakowsky, Danielle. « V – La tentation de la technicisation », in Tétard et al. op.cit., pp.243-246.

idéologiques et engagements professionnels. On en trouve une manifestation claire de cette dénonciation dans un texte de Christian Hermelin⁷⁴¹, intitulé à propos « Naître ou ne pas naître animateur »⁷⁴² :

On devra prendre garde de ne pas s'engager trop tôt dans l'animation : bien des échecs viennent de là. Combien de fois rencontre-t-on des gens pleins de bonne volonté qui, aimant et connaissant le cinéma, la peinture, la musique, la lecture, que sais-je ? ... veulent fonder un ciné-club, un club de disques... et qui courent à l'échec ! (...)

On ne devient pas animateur en apprenant des techniques, en se cultivant, on devient animateur, surtout et principalement, lorsque, s'étant intégré au groupe par l'action militante en général, on prend peu à peu conscience de ses vides, de ses carences, de ses besoins profonds. Ce qu'aucune étude sociologique ne peut remplacer.

Cette remise en question est doublée d'une interrogation sur le rôle croissant des tâches de gestion, qui entraveraient voire remplaceraient la pédagogie. Ce qui n'est pas sans fondement : en effet la mise en équipement du pays produit une évolution gestionnaire et bureaucratique du métier d'animateur et des fonctions bénévoles. « *L'éducation populaire n'était pas habituée à gérer (au sens fonctionnaliste et marchand) des équipements. Jusqu'ici, il n'y avait qu'un local pour se retrouver, mais pas d'équipement à rentabiliser*⁷⁴³ ». Alors qu'une part croissante du temps d'activité professionnel est consacrée à la gestion prosaïque des équipements, le temps d'activité menée directement par les animateurs tend à décroître. La montée des préoccupations gestionnaires est relayée par les associations : comptabilité et notions de droit occupent une place croissante dans les formations de la FFMJC ou celles de la Fédération Léo Lagrange. La constitution des diplômes de l'animation, et particulièrement du DUT, intègre largement l'apprentissage de la gestion et tout ce que nomme alors les techniques de communication sociale, participant à redéfinir la professionnalité.

Sans doute faut-il nuancer cette esquisse ici brossée à trop grands traits. Le processus de technicisation-professionnalisation des mouvements n'est pas irrésistible. Les crises internes de certains mouvements en témoignent, la professionnalisation fait l'objet de contestations.

⁷⁴¹ Responsable national du Service audiovisuel, Fédération loisirs et culture cinématographiques (F.L.E.C.C.) et critique de variétés à l'hebdomadaire "Témoignages chrétiens" (en 1967). - Ancien directeur de Film et culture, Brest, ancien maître assistant à l'INPSA de Dijon, ancien sous-directeur de l'information au Ministère de l'agriculture, ancien directeur du Collège coopératif de Paris.

⁷⁴³ A. Morvan, op.cit. p.44.

Certains mouvements restent d'ailleurs à l'écart de la vague modernisatrice, tandis que d'autres la chevauchent à leur corps défendant. C'est le cas de certains de ceux issus d'une partie de la tradition chrétienne, comme le Mouvement de Libération Ouvrière de Pierre Belleville ; c'est aussi le cas du côté de certains mouvements laïques peu prêts à céder aux sirènes gaullistes ou au mouvement de technicisation.

c. L'éducation populaire, une affaire municipale ? Les stratégies de repolitisation par le « local »

Nous l'avons montré : le développement de l'animation est lié à la modification des rapports entre État central et collectivités locales. Ce mouvement partiel de décentralisation avant l'heure redéfinit les rapports de forces des acteurs en présence autour d'enjeux locaux. Cette mise en cause du centralisme administratif et la montée en puissance de l'échelon territorial ouvre l'espoir pour les tenants de l'éducation populaire d'une re politisation de l'action « par le bas », c'est-à-dire ancrée dans des territoires, essentiellement municipaux⁷⁴⁴.

Les difficiles rapports entre animateurs et municipalités

Le développement de l'animation professionnelle, notamment sous l'impulsion du FONJEP nous l'avons vu, donne lieu à des configurations politiques locales nouvelles : les municipalités sont désormais habilitées et encouragées à salarier des animateurs. D'emblée, les rapports sont difficiles entre animateurs et municipalités. Il faut distinguer deux cas de figure différents :

D'une part, le cas où les collectivités locales ont directement engagé des animateurs. Cette pratique est en expansion rapide dans les années 1960. Elle est favorisée par une circulaire dite circulaire Bord-Comiti, qui règle le statut des animateurs municipaux. Les traitements indiqués par cette circulaire sont d'un niveau assez bas et les municipalités y trouvent leur compte, d'où leur tendance à appliquer cette circulaire. D'autres part, le cas où les municipalités sont partie prenantes d'un organisme culturel local (au moins sur le plan financier), elles ne sont pas les employeurs, ceux-ci étant généralement le conseil d'administration. Dans ce cas généralement (par exemple les MJC qui sont les plus gros employeurs d'animateurs) il faut tenir compte de

⁷⁴⁴ Loncle, Patricia. « Jeunesse », Romain Pasquier éd., *Dictionnaire des politiques territoriales*. Presses de Sciences Po, 2020, pp. 311-315.

l'influence des Fédérations auxquelles sont affiliées les Maisons. Pour ces différentes raisons, les animateurs ne sont pas isolés devant les municipalités.

Le premier cas, le plus fréquent, est celui qui génère le plus de frictions. Les archives associatives laissent entrevoir une multiplicité de cas de figures où animateurs et municipalités sont en conflit plus ou moins ouvert, sur fond d'incompréhension mutuelle sur les attributions des animateurs – et par là même sur la portée politique de leur action. Ainsi, la profession est nouvelle, floue, et les niveaux de compétence et la nature des tâches sont mal définis : en général on demande à l'animateur d'être à la fois un coordinateur des activités culturelles de la ville et des associations existantes. Le poste semble « fourre-tout » et les tâches dévolues à l'animation sont presque systématiquement trop nombreuses, tant et si bien que l'animateur semble pour reprendre une expression indigène retrouvée en maints témoignages « *corvéable à merci* ». Nombreuses sont les analyses qui pointent le lien entre précarité du statut, flou de la division du travail, ce dernier point est relevé par les CEMEA⁷⁴⁵

L'animateur ne sait pas toujours se défendre contre les sollicitations de ses employeurs.

Les abus des employeurs trouvent souvent une connivence en lui parfois de fortes motivations, une haute idée de son rôle le porte à être toujours sur la brèche, une grande disponibilité de sa part, un certain activisme, font qu'on abuse de lui facilement.

Ceci est surtout vrai de la première vague d'animateurs. Ceux qui sont arrivés à l'animation ces dernières années envisagent leur travail comme celui d'une profession et non plus d'une vocation et ont d'avantage d'exigences de vie personnelle (en fait d'horaires et de congés par exemple).

Cependant, les aspects les plus ouvertement conflictuels ont trait à des divergences de conceptions pédagogiques et politiques qu'ont les municipalités et les animateurs de l'action de ces derniers. Ces conflits renvoient aux tensions entre action ciblée et volonté de s'adresser à tous, à des concurrences de réseaux entre attaches militantes des animateurs et services municipaux, à des incompréhensions quant au lien à l'action partisane (organisation de réunions d'information, tâches de communication, etc...). Schématiquement, les édiles ont tendance à considérer les animateurs comme des relais dans les quartiers et sur le terrain. Certaines

⁷⁴⁵ « Remarques sur la formation des cadres », 1963, Archives des CEMEA, AD. 94. 512J 341.

municipalités considèrent l'animateur comme intégré au personnel municipal, le culturel n'étant pas alors dissociable d'une stratégie politique. Il arrive enfin que les orientations de l'animateur et celles de la municipalité divergent.

Ainsi on recense des cas où animateurs n'ayant pas de statut très précis perdent leur situation à la suite d'une élection municipale: leur statut hybride ne les protège pas, tels les fonctionnaires municipaux, des aléas électoraux. Le problème est connu, mal vécu par ces derniers et par les associations qui réclament « *un statut garanti par les pouvoirs publics et qui n'est pas laissé à l'arbitraire* »⁷⁴⁶. On voit ici que l'émergence contrariée de la profession génère des tensions parfois fortes, ce qui pousse le Secrétariat de la Jeunesse et des Sports à clarifier la situation en septembre 1970, par la publication des principes généraux de statut dont voici quelques extraits⁷⁴⁷ :

« L'animateur socio-éducatif, tout en étant solidaire des groupes qu'il anime dans la cité, se trouve également lié à la collectivité qui l'emploie et dont il dépend. Cette situation ambiguë peut être génératrice de tensions voire de conflits.

Il est indispensable que cet agent jouisse de la liberté idéologique et pédagogique nécessaire à l'exercice de sa mission d'animation et que le contrat qui le lie à la collectivité employeur lui reconnaisse une sorte de « clause de sauvegarde » lui permettant de rompre honorablement son contrat en cas de désaccord, à cet égard, avec son employeur, et de postuler ensuite à un autre emploi en rapport avec sa qualification.

Cette liberté a naturellement pour limite le respect par l'animateur des opinions diverses des groupes qu'il anime, la juste appréciation des capacités critiques de ces derniers et la réceptivité du milieu environnant. Il en résulte que cet agent doit observer la plus stricte neutralité dans l'exercice de ses fonctions et respecter les opinions des divers participants aux groupes considérés ; l'animateur socio-éducatif doit s'abstenir dans l'exercice de ses fonctions, sous peine de rupture de contrat, de faire acte de prosélytisme politique. En cas de conflit il doit y avoir possibilité de s'adresser à une instance d'arbitrage. Celle-ci devra être précisée dans les termes du contrat.

A l'épreuve de la carte politique

⁷⁴⁶ « Principes généraux agréés pour le statut », rapport du groupe de travail mandaté par le Secrétariat de la Jeunesse et des Sports, 1970. Voir : AN. 19820786/36.

⁷⁴⁷ *Idem*, AN. 19820786/36.

Il est certes difficile de dégager des tendances générales par simple agrégation de cas locaux, dans un contexte où la vie politique est marquée par des enjeux territoriaux et des alliances locales qui rendent difficile l'assimilation au classement bipartite, cependant quelques lignes de force se dégagent lorsque l'on questionne l'attitude des municipalités vis-à-vis de l'animation. Nous nous appuyons ici sur les travaux de Laurent Besse⁷⁴⁸, qui a montré que dans les années soixante, le développement des MJC s'effectue très majoritairement dans des communes centristes et de droite. Pour ce dernier, par choix parfois, avec la volonté de favoriser la vie associative, par nécessité souvent, les municipalités de droite confient des équipements socioculturels à des associations membres de grandes fédérations nationales d'éducation populaire. Annecy et ses MJC en forme un exemple archétypique. Ce développement s'explique par la volonté des équipes municipales de ne pas laisser croire qu'elles favorisent les milieux cléricaux, et comme un gage d'ouverture.

Tout en gardant des leviers d'influence : ainsi à Bordeaux, le maire Chaban-Delmas favorise la création d'une association paramunicipale, non affiliée à une fédération, pour animer les équipements des quartiers populaires périphériques tandis qu'il donne son appui à des associations anciennes contrôlées par des notables proches de lui dans les quartiers centraux. Les mairies centristes, modérées, et surtout les innombrables mairies « sans étiquette », ne disposent pas des mêmes liens avec les fédérations nationales d'éducation populaire que les communes de gauche, et mobilisent surtout les associations réputées apolitiques ou modérées, telles l'Union française des centres de loisirs (UFCV), réputée apolitique, ou modérée : les colonies de vacances sont moins marquées que les Fédérations Léo Lagrange.

Dans le cas des municipalités socialistes, la situation est complexe et les liens avec la diversité des mouvements d'éducation populaire est parfois génératrice de tensions. Une tendance de fond est que les villes du socialisme municipal historique, qui remontent au début du XX^{ème} siècle, voire à la fin du siècle précédent⁷⁴⁹, optent pour des solutions municipales. Des offices de la jeunesse municipaux ou des centres culturels communaux s'implantent à Limoges,

⁷⁴⁸ Besse, Laurent. *Construire l'éducation populaire*, Paris, La Documentation française, 2014, pp.80-83.

⁷⁴⁹ Lefebvre, Rémi. « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle : Roubaix (1892-1983) », *Revue française de science politique*, vol. 54, no. 2, 2004, pp. 237-260.

Clermont Ferrand, Roubaix. La difficulté à employer des animateurs sous statut municipal et la proximité aux milieux enseignants permet, à Limoges par exemple, de confier la direction des centres socioculturels à des instituteurs mis-à-disposition de la Fédération des œuvres laïques. Dans les Bouches-du-Rhône, dans des communes du Nord et de la région parisienne, la jeune fédération Léo Lagrange, favorable à une collaboration étroite avec les municipalités, commence son développement. Elle entre parfois en concurrence avec les fédérations des œuvres laïques qui ont un peu tardé à prendre le virage de l'animation et de la mise en équipement. Les liens entre municipalités et animateurs sont en tous cas plus « officiels » et fondés sur des convergences de vue.

Les municipalités communistes constituent un cas à part. La position du PC est inflexible : le parti refuse la délégation de gestion à une association, c'est-à-dire qu'il veut que les services destinés à la population soient gérés directement par la commune, seule détentrice de la légitimité populaire. Les communes optent donc pour un service municipal de la Jeunesse, avec des animateurs bénévoles ou salariés, beaucoup étant des militants communistes eux-mêmes. La banlieue rouge dispose du plus faible nombre de postes de directeurs de MJC puis de postes FONJEP⁷⁵⁰, l'État ne souhaitant pas non plus favoriser des communes hostiles à la politique gouvernementale. Là où les équipes municipales ne disposent pas du même terreau militant, en province particulièrement dans les petites villes, des municipalités communistes ont pu s'appuyer sur des associations et ont pu entrer de fait dans la logique du FONJEP.

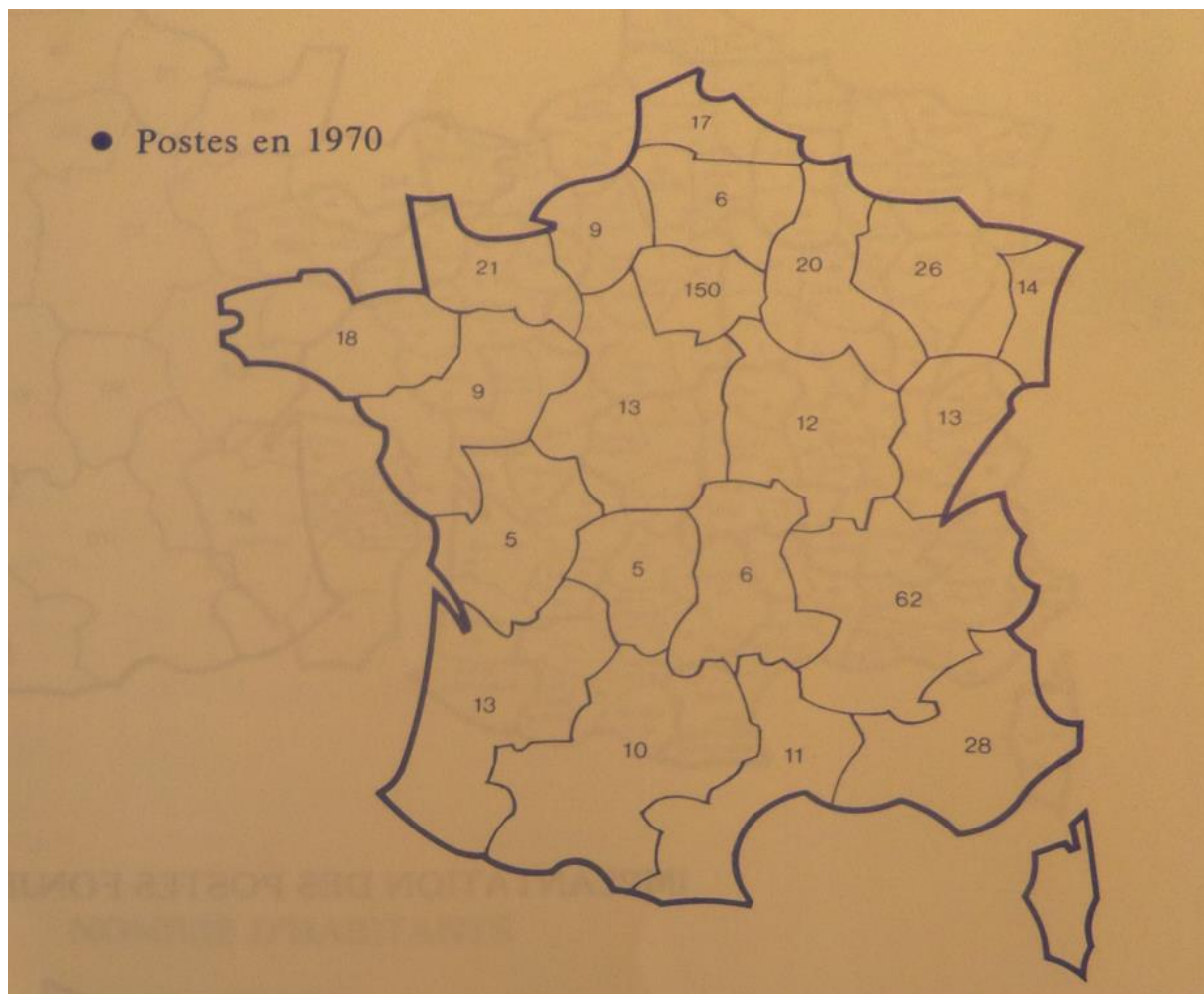
On voit ainsi que la gestion des équipements socioculturels occupe une place parfois importante dans les enjeux politiques locaux. Certaines municipalités s'érigent en « laboratoires » : Corbeilles-Essone, Evry, Marne la vallée⁷⁵¹... A Rennes, la municipalité démocrate chrétienne Fréville favorise la vie associative avec un Office qui se veut un parlement des associations. A Grenoble, perçue comme un laboratoire de la modernité, la municipalité GAM Dubedout incarne une forme de renouveau de la gauche à partir de 1965, a accordé une place considérable à la question des équipements culturels et socioculturels et entend mener une action exemplaire

⁷⁵⁰ Archives du FONJEP, AN 20141321 1.

⁷⁵¹ Korganow Alexis. L'heure de gloire de l'équipement intégré. Une forme de centralité en ville nouvelle. In: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°98, 2005. Les visages de la ville nouvelle. pp. 74-82.

en matière de vie associative locale. Ces deux villes concentrent un nombre important de postes FONJEP, dont la répartition donne à voir l'inégal maillage territorial⁷⁵² :

Encadré 28 : Postes FONJEP en 1970



Réinvestir l'échelon local, revitaliser la démocratie

L'échelon municipal gagnant en autonomie après une période de forte centralisation administrative, les associations d'éducation populaire locales gagnent en visibilité. Elles gagnent surtout en structuration : on pense ici au rôle important joué par l'ADELS dans la constitution d'un réseau et d'un corpus d'analyse sur le territoire et la formation des élus. L'ADELS a été créée dans la foulée des élections municipales de 1959, sous l'impulsion notamment de Roger Beaunez et à l'initiative de l'Union de la Gauche socialiste (UGS) qui

⁷⁵²Archives du FONJEP, AN 20141321/1.

regroupait essentiellement la nouvelle Gauche et le Mouvement de Libération du Peuple (MLP) dont les membres venaient pour une bonne part du Mouvement Populaire des Familles (MPF) et de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). L'ADELS s'est d'abord constituée en associations d'élus locaux sous la dénomination : Association Démocratiques d'Elus Locaux et Sociaux, ce dernier terme faisant référence à une représentation électorale dans des organismes publics, tels que la Sécurité sociale. Elle est surtout l'œuvre de jeunes militants politiques et associatifs, très identifiés côté deuxième gauche, présents et actifs sur le terrain de la vie locale⁷⁵³. L'accent est très vite mis sur la démocratie locale et les modes de gestion communale, prônant l'idée d'une re-spatialisation de l'action. Cette volonté de renouvellement démocratique apparaît dès l'origine, comme le montre cet extrait des premiers textes publiés en 1959⁷⁵⁴ :

La démocratie doit se renouveler dans le cadre de nos préoccupations quotidiennes. De plus en plus de nouvelles équipes prennent des responsabilités dans la vie de la cité. À l'époque des « notabilités » doit succéder celle des responsables qui, par leur enracinement en pleine vie populaire, peuvent le mieux exprimer les besoins de la population. A l'époque d'une technocratie qui règle tout à coup de circulaires élaborées loin des réalités, doit succéder celle d'une décentralisation qui sache associer les citoyens à la gestion des affaires publiques, locales et sociales.

Dès 1960, on passe d'une association de soutien aux élus à une association d'éducation populaire agréée. Des relations étroites s'établissent avec des associations ayant des préoccupations identiques, Peuple et culture, Culture et Liberté, Culture et Promotion, Vie Nouvelle, Citoyens 60, l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS). Tout en conservant le sigle ADELS, elle change de dénomination et devient l'Association pour la Démocratie Locale et Sociale. L'ADELS prend alors une place originale dans le mouvement d'éducation populaire, en ayant notamment pour objectif la formation des citoyens pour les mettre en capacité d'être des interlocuteurs valables au plan communal. Le maire communiste de Crolles Paul Jargot, partageant avec l'ADELS la conviction qu'il faut accorder une place importante à la formation des élus, créé avec son appui le Centre de formation communale et sociale, longtemps considéré comme une « antenne » de l'ADELS en Rhône-Alpes. L'association intervient aux Assises

⁷⁵³ Duclert, Vincent. « La « deuxième gauche » », in Jean-Jacques Becker (dir.), *Histoire des gauches en France*. Volume 2, Paris, La Découverte, 2005, pp. 175-189.

⁷⁵⁴ Cité par Prévot, Maryvonne. « La naissance de l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS) en 1959 : une histoire ou des histoires ? », *Histoire@Politique*, vol. 31, no. 1, 2017, pp. 121-139., p.125.

nationales pour la démocratie, et dans la création des Groupes d'Action Municipaux qui « *entendent faire du citoyen mineur d'une commune sous tutelle, le citoyen moyen d'une commune émancipée* ». Ces actions déboucheront, aux élections municipales de 1965, sur la conquête de municipalités par des équipes nouvelles s'inspirant de l'ADELS et des GAM. Ce fut notamment le cas de Grenoble et d'Hérouville Saint-Clair.

L'association joue un rôle important dans la formation des élus et la diffusion de bonnes pratiques. Le constat est établi que la plupart sont des militants issus de milieux populaires n'ont pas la capacité technique pour intervenir dans la vie locale (non formés à la lecture d'un budget municipal par exemple). L'ADELS va leur fournir, non pas une théorie politique ou intellectuelle, mais des réponses opérationnelles et directement applicables via la production d'une documentation importante : *Correspondance municipale*, dont le sous-titre est *Document mensuel pour l'information et l'action locale* en 1960, puis *Bulletin d'information* sur les problèmes d'action communale, municipale et sociale en 1961 ; et par la publication d'ouvrages⁷⁵⁵.

Des stages de formation sont conçus en commun avec des associations proches relevant toutes de l'éducation populaire. L'ADELS, comme les GAM et le PSU d'ailleurs, diffuse l'idée qu'un outillage intellectuel est indispensable pour une gouvernance locale démocratique. Cette activité est particulièrement mise en visibilité en mai 68, où l'association est particulièrement présente sur le front de la contestation, voyant dans les événements une validation de sa grille de lecture. Elle publie sous le titre « *Vers un pouvoir local* », en juillet un recueil des documents élaborés durant les journées de mai-juin sur les questions de gestion moderne des « affaires locales ». On peut y lire notamment une déclaration rédigée collectivement le 23 mai, au cœur des événements⁷⁵⁶ :

Dans tous les secteurs les revendications portent en grande partie sur la participation au pouvoir, pouvoir étudiant, autonomie de l'université, cogestion des entreprises. Cette démocratisation radicale de notre société exige un changement complet des mœurs et des institutions administratives et politiques. L'individu, enfermé dans un travail parcellaire, victime d'une vie « en miettes » est de plus en plus écarté des choix fondamentaux qui le concernent, mais qui sont

⁷⁵⁵ Roger Beaunez anime en effet la collection « Pouvoir local » aux Éditions ouvrières, issues de la JOC.

⁷⁵⁶ Sellier, Michèle. Les groupes d'action municipale. In: Sociologie du travail, 19^e année n°1, Janvier-mars 1977. pp. 41-58.

réservés à quelques états-majors, à une administration abusivement concentrée...

En outre, le centralisme administratif a retiré aux institutions locales le peu de pouvoir qu'elles avaient. Au nom d'impératifs techniques, la plupart des pouvoirs de décision ont été transférés en droit et en fait aux administrations. Ce transfert s'est accompagné d'une incohérence totale dans l'action de l'administration, due à la rivalité entre les différents services participant à l'aménagement et à la lutte entre les différents corps de fonctionnaires pour contrôler ces services.

Les élus locaux ont été contraints le plus souvent de se contenter d'un rôle d'intermédiaire entre les citoyens et l'administration. Faute de temps et d'imagination, ils n'ont pas essayé de s'appuyer sur des citoyens qu'ils auraient au préalable tenus informés des contraintes pesant sur la gestion des collectivités locales.

La trajectoire de politisation de l'ADELS⁷⁵⁷ donne à voir les modalités d'action et de formation des acteurs de l'éducation populaire soucieux et de « faire de la politique autrement »⁷⁵⁸, ce qui nous amène à questionner directement la position des associations face à l'entrée dans l'arène électorale.

d. Des associations en dehors du jeu partisan et de l'arène électorale ?

Il reste enfin à envisager une modalité classique de passage au politique, celle de l'affiliation au jeu partisan et de l'entrée dans la sphère électorale, pour des associations ayant fait de l'apolitisme une gageure. Rappelons-le : les mouvements de jeunesse politique ayant été exclus du giron de l'éducation populaire – du moins de sa frange officielle, agréée et reconnue par l'État (voir chapitre 1.2). La question du lien entre appartenance à une association d'éducation populaire et engagement dans les compétitions électorales est pour de nombreux militants une

⁷⁵⁷ L'ADELS perd son agrément accordé par le ministère de la Jeunesse et des Sports en 1968, soit quatre années à peine après l'avoir obtenu. C'est l'un des rares cas de retrait d'agrément sur motifs politiques, l'intervention de Comiti se passant de justification. Dès lors sa trésorerie ne repose plus que sur les abonnements, les adhésions et les bénéficiaires engendrés par ces formations. Pour assurer sa survie face aux difficultés financières chroniques, s'appuie sur ses réseaux locaux.

⁷⁵⁸ Hatzfeld, Hélène. *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, PUR, 2005.

source de conflits de légitimités, et provoquent d'importants tiraillements internes aux associations.

Viviers militants

Les mouvements et associations d'éducation populaire entendent faire œuvre large, concourir à l'intérêt général, et doivent pour cela demeurer ouverts. Mais il est établi que de nombreux mouvements et associations entretiennent des rapports, tantôt étroits tantôt forts, aux partis politiques. D'abord parce qu'ils ont été de puissantes écoles de formation de cadres de militants : malgré la professionnalisation naissante, il n'est pas possible de « faire carrière » dans l'éducation populaire, les mouvements sont plutôt des points de passage parfois perçus comme des « tremplins »⁷⁵⁹ vers des responsabilités associatives, syndicales ou des mandats.

C'est ouvertement le cas pour des associations liées presque organiquement aux partis : les Faucons Rouges et les Vaillants et Vaillantes et le PCF par exemple, la fédération Léo Lagrange et la SFIO, l'ADELS et le PSU, etc. Existants à côté des partis, ou autour, ils jouent comme ces derniers un rôle de socialisation politique et de formation des militants. L'intrication entre associations, parti et socialisation politique, tout en étant proclamée, peut être source de confusion : elle est ici évoquée par Daniel Mitrani⁷⁶⁰ en marge de la création du nouveau Parti Socialiste en 1971⁷⁶¹ :

⁷⁵⁹ Les expressions sont celles de Paul Lengrand qui s'exprime sur PEC AD94. BB 4374.

⁷⁶⁰ Né en 1931, Daniel Mitrani s'illustre dans le syndicalisme étudiant avant de rejoindre la section socialiste de Neuilly-sur-Seine, du groupe de Paris de la Fédération nationale des étudiants socialistes et de la Fédération de la Seine des Jeunesses socialistes SFIO. Proche de Pierre Mauroy, il est délégué national de la Fédération Léo Lagrange dans les années 1960 s'occupant des questions culturelles. Il se spécialise dans les questions de Défense (s'y étant formé dans commission Armée Jeunesse) et il poursuit sa vie durant ses réflexions sur ce thème dans les colonnes de l'hebdomadaire du PS, *L'Unité*. Il devient journaliste à la fin des années 1960, En 1971, à la demande de Pierre Mauroy, il rejoint la Fédération des élus socialistes et républicains et collabora à sa publication, *Communes de France* dont il fut le secrétaire de rédaction en 1972, puis un temps rédacteur en chef, et où il termina sa carrière professionnelle en 1992. (D'après la notice du Maitron).

⁷⁶¹ Archives du CNAJEP, AN 20140161/83.

Encadré 29 : Clarification des liens entre Fédération Léo Lagrange et le Parti Socialiste

Bien que fondée par des militants du Parti Socialiste alors SFIO, la Fédération Léo Lagrange n'a jamais été ne saurait être le satellite ou la courroie de transmission de ce dernier... ou de toute autre formation politique ou syndicale. Elle n'a jamais exigé de ceux qui étaient attirés par ses activités qu'ils adoptent les idées socialistes. (...) si l'on examine ses prises de position, le contenu de ses programmes de formation, ses publications :

« En vrai y chercherait-on la moindre intervention sur le plan électoral, pour ou contre telle ou telle personnalité politique »

Par contre, la Fédération n'a jamais caché ses objectifs essentiels. D'une part, contribuer à créer un secteur témoin à l'abri du mercantilisme et de l'étatisme ; dans les domaines du loisir quotidien, des vacances, de la formation permanente, de l'information... D'autre part, favoriser chez ses adhérents et sympathisants une réflexion et un dialogue permanents sur les grands problèmes de notre temps. (...) Ce qu'exprimait clairement Pierre MAUROY lors d'un Congrès de la Fédération :

« Où donc nous conduirait une éducation populaire aseptisée qui consisterait à bannir les engagements, à célébrer les pipeaux, la céramique et les marionnettes, sinon à ceinturer ceux qui préparent les jeunes à devenir des hommes, des citoyens libres et responsable ?. Aujourd'hui comme hier, la jeunesse n'échappe pas au choix décisif autour duquel se tisse une vie : c'est celui du passé ou de l'avenir, de la liberté ou de l'esclavage, des féodalités ou du socialisme. »

Le responsable détaille les relations entre association et parti : la première fait connaître les positions du parti en milieu jeune, et présente aux responsables de ce parti les réactions et les aspirations des jeunes, En somme elle forme des militants de ce parti. De même, si le militant de l'organisation de jeunesse d'un parti socialiste « veut être à l'écoute des jeunes, veut pouvoir dialoguer avec eux », la Fédération Léo Lagrange sera un des meilleurs lieux de rencontre, qu'il y vienne comme militant ou comme animateur « qui ne se prendra pas pour un sergent recruteur, mais qui saura à l'occasion témoigner pour ce qu'il croit ». La relation est doublement bénéfique en somme. Si les adhérents participent à part entière à la vie du parti, il réfute tout double emploi, et affirme qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les deux types de

mouvements. La rhétorique porte plutôt sur la « rencontre », la convergence d'efforts. La porosité de ces deux sphères est emblématisée par la trajectoire de Pierre Mauroy, fondateur de la Fédération Léo Lagrange.

Encadré 30 : Pierre Mauroy, de Léo Lagrange à Matignon (1928-2013)

Fils d'instituteur, Pierre Mauroy devient professeur de l'enseignement technique, dont il dirigera le syndicat de 1955 à 1958. Adhérent des Jeunesses socialistes à 18 ans, il en est le secrétaire général à partir de 1950, avant de fonder l'année suivante la Fédération nationale Léo Lagrange, sans grand soutien de la SFIO. Actif au sein du Haut-Comité à la Jeunesse, où il apparaît comme un homme de synthèse, il y dispose d'un poids supérieur à celui de sa petite fédération de l'époque. Il y appuie très fortement la création du FONJEP. En 1966, il est chargé de la Jeunesse dans le contre-gouvernement mis en place par l'opposition sur le modèle du Shadow cabinet britannique. Elu à partir de 1965, il joue un rôle important au congrès d'Epinay de 1971 qui donne naissance au nouveau parti socialiste, dont il est un acteur majeur. Elu maire de Lille en 1973, il est nommé Premier ministre par François Mitterrand en 1981.

L'entrée dans l'arène partisane

Comme le souligne Jacques Lagroye, de l'inféodation d'associations à un parti politique à la « *politisation d'un enjeu* », il y a bien des différences⁷⁶². Ce qui caractérise les formes de politisation envisagées ici est un mécanisme de requalification des objectifs assignés à l'action : de sociaux, ou culturels, ou religieux... ils « deviennent » politiques, dans une sorte de reconversion – partielle ou totale – des finalités qui leur sont assignées, des effets qui en sont attendus et des justifications qu'on peut en donner. Ainsi sous l'effet de la socialisation à l'État, certains responsables associatifs sont tentés par l'entrée partisane, voire par la carrière politique elle-même.

La question de l'entrée ou non dans le jeu électoral déchire parfois les associations : on se réfère ici une nouvelle fois au cas de Peuple et Culture. Les tensions autour des conceptions d'action culturelle et d'action politique sont maximales dans les années. Nous l'avons évoqué : l'arrivée

⁷⁶² Lagroye, Jacques, *op cit*, p.369.

d'une nouvelle génération contestataire provoque une crise ouverte en 1967, sur fond d'exclusion de deux antennes dissidentes (PEC Haute-Normandie et Corrèze). Une assemblée générale se réunit : s'expriment alors des reproches aux responsables en place d'une trop grande connivence avec le pouvoir (sans bien se représenter ce que signifierait de mettre un terme à cette connivence). On reproche également la double casquette, notamment à l'antenne grenobloise qui a marqué son appui à l'équipe d'Hubert Dubedout à l'occasion des élections municipales de 1965. L'association est alors traversée de motions antagonistes : Joffre Dumazedier témoigne⁷⁶³ :

« (...) j'ai démissionné en 1967 alors que le partitisme avait atteint un degré que je ne pouvais pas accepter. Je ne pouvais pas couvrir un tel processus. Le PSU jouait d'ailleurs à ce jeu-là mais n'était pas le seul car il y avait aussi un regain d'autres forces politiques si bien que PEC devenait de plus en plus un enjeu entre les partis. Bon, ça l'a toujours été sourdement, mais là, avec 6 ou 7 motions antagonistes, ça l'était carrément. Ma foi, je trouve cela tout à fait légitime au plan des partis, mais je n'imaginai pas qu'un mouvement d'action culturelle fonctionne ainsi. Je concevais des divisions sur d'autres dimensions qui sont le contenu, les méthodes d'une action culturelle démocratique. »

Le compromis de rester en dehors de l'arène partisane qui avait prévalu jusqu'ici vole en éclat. La proximité avec l'État est dénoncée par les militants de la nouvelle génération car elle leur paraît sclérosante, ce dont se défendent ceux qui ont bâti ce compromis : *« L'État existe, l'administration existe, et détient des moyens financiers dont nous bénéficions. Nous ne pouvons pas adopter une position de refus total du dialogue... »*⁷⁶⁴. La re-politisation passe alors par un engagement politique partisan, vecteur d'une remise en cause de l'État et de la majorité – ici gaulliste. C'est l'option choisie par les tenants de la nouvelle génération, qui font le choix de l'engagement politique, puis de l'obtention des mandats : ainsi d'un Bernard Smagghe ou d'un Bernard Gilman... La visée est de ne plus simplement chercher à influencer, mais bien d'exercer le pouvoir local. Les deux positions antagonistes cohabitent difficilement. Bénigno Cacerès résume⁷⁶⁵ :

« Je me souviens très bien par contre que quand Bernard Smagghe ou Bernard Gilman ont été élus au Conseil municipal, cela leur a été

⁷⁶³ AD94. BB 4374. p.44.

⁷⁶⁴ AD94, idem. p. 46

⁷⁶⁵ AD94. idem. p.23.

reproché. Quelqu'un comme Dumazedier, au plus profond de lui-même, écartait la politique de sa vision. Mais on peut aussi affirmer qu'en recherchant l'action politique comme Smagghe et Gilman l'ont fait, on peut très bien faire des choses. Dasté a été obligé de partir de Grenoble parce que le maire de l'époque ne comprenait rien aux problèmes du théâtre. Il est donc évident que le pouvoir politique est utile pour le culturel. Mais on ne s'est pas plié à sa logique, délibérément. Par contre, un certain nombre de personnes – c'est normal – ont cherché une sécurisation dans des postes d'État »

Ce qui était de l'ordre du la construction intellectuelle et du débat entre action culturelle et action politique devient en 1965 puis 1971 le point de rupture en deux générations, actant le déclin de l'association, miné par les querelles de positionnement. Toutefois Peuple et Culture est plus un cas-limite qu'un exemple archétypique : si toutes les associations connaissent des crises liées à la politisation des militants dans les années 60 (comme nous l'avons vu avec la JOC), et si mai 68 les amène à prendre position, la grande majorité des associations reste à l'écart de l'arène partisane.

Conclusion partie II

L'avènement de la Vème République s'accompagne de reconfigurations des modes d'intervention de l'État et des formes de légitimation. La modernisation et la promotion du référentiel de l'animation sont le résultat d'une rencontre, d'une co-production de l'innovation et de la réforme fondée une perception plus ou moins commune des enjeux de la modernisation. En somme, la « modernisation » de l'État et de la société sont pensées comme faisant partie d'une même dynamique, Il s'y joue une reconfiguration par le haut, où l'avènement des acteurs associatifs érigés au rang de coproducteurs de l'action publique, ainsi que les engagements de nouveaux acteurs, contribuent à la production de nouvelles formes de l'institué – pratiques, rôles, représentations et normes –, incarnées dans le référentiel de l'animation, ainsi qu'à la consolidation de certaines formes existantes. Nous avons vu comment se déplacent les modes d'intervention de l'État et ses formes de légitimation, en mettant en lumière les conditions de la rencontre, d'une co-production de l'innovation et de la réforme. Cette co-production, pour effective qu'elle soit, masque des rapports asymétriques aux acteurs de l'éducation populaire, tiraillés entre politisation et dépolitisation de leur action éducative.

Néanmoins, ces équilibres demeurent précaires ; sans débouché institutionnel garantissant stabilité, et pérennité, et on peut avancer qu'ils portent en germe dès les années 1960 les recompositions profondes de l'Etat social qui s'augurent.⁷⁶⁶

Il convient alors d'explorer ce que nous nommons le paradoxe de la reconnaissance étatique : « *J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer* », dit le dramaturge. En effet, alors que l'intégration de l'éducation populaire dans l'appareil d'État est – non pas achevée – mais actée, sédimentée après des années de « travail de l'instituant » puis de « modernisation », alors qu'elle s'incarne dans des institutions et portée par des agents publics, et alors que la demande de rétributions matérielles, symboliques, et plus largement de reconnaissance par l'État est devenue majoritaire et consensuelle du côté des associations, s'engage le « tournant des années 1970 » ou presque au champ de l'éducation populaire, dont il convient d'exposer les logiques.

⁷⁶⁶ Gaïti, Brigitte. « L'érosion discrète de l'État-providence dans la France des années 1960. Retour sur les temporalités d'un « tournant néo-libéral » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 201-202, no. 1-2, 2014, pp. 58-71

III / Le paradoxe de l'institutionnalisation (1970-1984) : l'éducation populaire entre achèvement et dépassement

Chapitre 5 : Le tournant néolibéral des années 1970 : l'éducation populaire face aux recompositions de l'État social

Les années 1970 marquent pour l'éducation populaire une période de profonde déstabilisation, qui a partie liée avec les transformations de l'Etat social. Il s'agit dans ce chapitre de questionner les influences et incidences de la rationalité néolibérale comme facteurs explicatifs de la trajectoire d'institutionnalisation de l'éducation populaire. Cette-ci s'incarne dans le référentiel global de marché⁷⁶⁷, et se décline par le new public management. L'objectif d'un tel référentiel est de favoriser l'efficacité, la performance, l'optimisation des ressources mobilisées, induisant une modification des pratiques des professionnelles et des instruments institutionnels (logique de de partenariats, de projets, de contrats).

Philippe Bezes et Christine Musselin synthétisent le new public management en cinq principes⁷⁶⁸ : la séparation entre les fonctions de stratégie, de pilotage et de contrôle et les fonctions opérationnelles ; la fragmentation des bureaucraties verticales par création d'unités administratives autonomes ; la transformation de la structure hiérarchique de l'administration en renforçant les responsabilités et l'autonomie des échelons en charge de la mise en œuvre de l'action de l'État; la mise en place d'une gestion par les résultats ; le recours systématique aux mécanismes de marché. Il s'agit alors de tester ce modèle.

L'intérêt de se tourner vers les politiques publiques pour rechercher une cohérence politique au sein des bouleversements qu'a connu la sphère de l'éducation populaire tient à l'hypothèse selon laquelle la vague néolibérale européenne se heurte à une tenace exception française, qui a permis une « réinterprétation de la solidarité républicaine »⁷⁶⁹. Comment donc qualifier les modifications des modalités d'intervention de l'État : assiste-t-on à un retrait, un désengagement ? N'est-ce pas plutôt l'affaire d'une vaste recomposition qui transfère le

⁷⁶⁷ Muller, Pierre. « L'État en action revisité », Pôle Sud, 2004/2 (n° 21), p.35.

⁷⁶⁸ Bezes, Philippe, et Musselin, Christine. « Chapitre 5 / Le new public management. Entre rationalisation et marchandisation ? », in Boussaguet, Laurie. éd., *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?* Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2015, p.126.

⁷⁶⁹ Jobert, Bruno. (dir.), *Le Tournant néolibéral en Europe*, l'Harmattan, 1994, p.22.

pouvoir et la décision ? Comment expliquer que ce qui a été acquis, éprouvé, sédimenté se retrouve définitivement remis en question, et cela (presque) sans lutte ?

Ce chapitre repose sur le dépouillement des archives administratives et introduit d'avantage la mobilisation d'entretiens (la période étant plus contemporaine). Il propose en outre un décalage méthodologique, avec une entrée par les savoirs, qui repose sur l'étude d'une revue⁷⁷⁰. Nous verrons comment les années 1970 sont une décennie d'érosion et de dilution de l'éducation populaire dans l'appareil d'Etat, que l'éphémère ministère du Temps libre ne peut contrecarrer (1). Nous étudierons plus en détail les manifestations de la rationalité néolibérale et les transformations qu'elles opèrent (2). Nous nous intéressons enfin via l'étude de la revue des Cahiers de l'animation à l'exploration des rapports entre science, militantisme et administration (3).

1) Rétractations, relégations et amnésies institutionnelle

L'après Mai 1968 ouvre une période non de franches ruptures mais bien d'avantage d'évolutions incrémentales qui sont autant de recentrages idéologiques, ouvrant la voie à une décennie d'effacement de l'éducation populaire des organigrammes administratifs. Si des luttes de territoires demeurent, celles-ci sont invisibilisées par des majorités soucieuses de dépolitiser les questions de jeunesse, alors que se referment les espaces bureaucratiques autour de l'Éducation nationale, la Jeunesse et les Sports (a) et une administration culturelle poursuivant son autonomisation (b). L'avènement de l'administration du Temps Libre puis son abandon achèvent ce processus de relégation administrative. (c)

⁷⁷⁰ Cette méthodologie et les principaux résultats ont fait l'objet d'une communication au Congrès de l'AFSP en 2019 au sein du GT « Savoirs, pouvoirs, discipline » (Disciplinarisation des conduites, politisation des savoirs savants). Voir Vennin, Léo. « « Formaliser des savoirs pour légitimer une position de partenaire des pouvoirs publics » ».

Encadré 31 : Une décennie d'érosion institutionnelle

1970 : création du certificat d'aptitude à l'Animation Socio-Educative (CAPASE) et du Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio Educative (BASE).

1971 : loi sur la formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente.

1973 : Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports auprès du Premier ministre.

1974 [février] : Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports auprès du ministre de l'Education Nationale.

1974 : [juin 1974] Secrétariat d'État à la Jeunesse auprès du ministre de la Qualité de la Vie

1979 : création du Diplôme d'État aux Fonctions d'Animation (DEFA).

Source : élaboration propre

a. « Rentrer dans le rang » institutionnel

Un effacement à bas bruit

Si l'on s'en tient aux aspects réglementaires, on voit après 1968 l'éducation populaire disparaître des organigrammes administratifs. Nous avons vu comment la nomination de Joseph Comiti en 1968 et sa reprise en main autoritaire de l'administration de la Jeunesse et des Sports avaient mis un coup d'arrêt franc aux dynamiques de participation institutionnalisée et de cogestion à l'œuvre. Ce dernier, bien que fermement contesté par les tenants de l'éducation populaire (comme par une partie des tenants du sport) est reconduit dans les mêmes fonctions dans le Cabinet Chaban-Delmas à partir du 22 juin 1969 mais reçoit, dans la vision de la « nouvelle société », la compétence « loisirs ». La place de Joseph Comiti dans la sphère du Premier ministre renforce, théoriquement, sa capacité à assurer des missions interministérielles. Il occupe le même poste dans le Cabinet Messmer du 6 juillet 1972, mais l'ordre des attributions évolue, la compétence en matière de sport et d'éducation physique et sportive prenant la prééminence sur celle relative aux actions en faveur de la Jeunesse. Ce déclassement administratif est tout à fait significatif du déséquilibre grandissant entre les deux espaces bureaucratiques, et de l'effacement de la Jeunesse comme enjeu politique.

Jospeh Comiti est remplacé par Pierre Mazeaud⁷⁷¹ dans le Ministère Messmer (12/04/1973-27/02/1974) en qualité de Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé d'une trilogie de compétences « la jeunesse, les sports et les loisirs » qui devient une réalité de politique publique. Ses compétences sont identiques à celles de Joseph Comiti et de François Missoffe. Le libellé de ses attributions précise qu'il a en charge « *l'éducation physique et sportive, la pratique des sports et des loisirs sportifs, la coordination de ces activités lorsqu'elles intéressent d'autres départements ministériels* »⁷⁷².

Peu avant l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, et dans l'indifférence, l'autonomie de l'administration Jeunesse et Sports est remise en question : sous le ministère Messmer II (01/03/-27/05/1974), Pierre Mazeaud toujours devient Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale (Joseph Fontanet). Ce rattachement se présente là aussi comme symbolique, dans la mesure où le Secrétariat d'État reprend les attributions accordées depuis juillet 1968 aux titulaires de la charge⁷⁷³. Pierre Mazeaud est reconduit sous le Ministère Jacques Chirac (08/06/1974-25/08/1976), occupant le portefeuille de Secrétaire d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs auprès du Ministre de la Qualité de la Vie André Jarrot⁷⁷⁴. Ce rattachement peut apparaître insolite, mais ne provoque ni réactions ni résistances

La valse administrative se poursuit sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, marqué par la volonté d'agir sur les enjeux sociaux sans s'appuyer sur l'administration de la jeunesse. Ainsi son septennat est marqué d'importantes réformes en faveur des jeunes attendues par les associations de jeunesse et d'éducation populaire (la majorité à 18 ans, la loi Weil sur

⁷⁷¹ Pierre Mazeaud (né en 1929). Juriste et magistrat, alpiniste de surcroît, (ce qui l'apparente à Maurice Herzog, dans la tradition des ministres sportifs), il passe par les cabinets (auprès du Premier ministre dès 1961, chargé de mission auprès du ministre de la Jeunesse et des Sports entre 1967 et 1968) avant d'être élu en 1968 à la députation des Hauts-de-Seine. Proche soutien de Georges Pompidou, il est nommé en 1973 Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Son action alors est principalement marquée par la mise en loi du sport et le statut des inspecteurs, à partir d'une loi éponyme.

⁷⁷² Décret n°73-443 du 20 avril 1973, Attributions de M. Pierre Mazeaud, Secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, JORF du 22 avril 1973.

⁷⁷³ Il y est précisé : « *Le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale dispose des services et reçoit délégation du Ministre de l'Éducation nationale pour signer tous actes et décisions dans la limite de ses attributions* ». Décret n°74-218 du 8 mars 1974 relatif aux attributions du Ministre de l'Éducation nationale et du Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale, chargé de la Jeunesse et des Sports, JORF du 9 mars 1974.

⁷⁷⁴ Décret n°74-605 du 25 juin 1974 relatif aux attributions du secrétaire d'État auprès du Ministre de la Qualité de la vie, chargé de la Jeunesse et des Sports, JORF du 26 juin 1974.

l'interruption volontaire de grossesse). Toutefois l'administration de la Jeunesse et des Sports ne sera pas un acteur de ces changements, outrepassée par le renouvellement des modalités de gouvernement impulsées par un Président soucieux d'établir des liens sans intermédiations avec la société civile. L'administration de la Jeunesse des Sports et de Loisirs voit alors se restreindre fortement ses budgets⁷⁷⁵ ainsi que son périmètre d'action sur le Sport (de haut-niveau essentiellement) : l'objet « jeunesse » qui porte la charge de Mai 1968 devient de moins en moins un sujet porteur et investi. Ces conflits de légitimation permettent des réajustements notamment dans l'administration centrale : nul impératif de politique d'éducation populaire, c'est-à-dire aucune mission transversale ou travail de production doctrinale, ne vient contrecarrer ou justifier de résistances aux coupes budgétaires.

Cette tendance se poursuit avec Jean-Pierre Soisson, Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports rattaché au Ministre de la qualité de la vie en 1976 dans le premier gouvernement de Raymond Barre⁷⁷⁶. L'organigramme offre une lecture claire de cette tripartition :

- La Direction de la jeunesse comprend la sous-direction de la jeunesse et la sous-direction de l'éducation populaire,
- La Direction des sports est composée de la sous-direction des activités sportives et de la sous-direction de l'éducation physique et sportive,
- La Direction du tourisme est composée de la sous-direction des professions et du tourisme social, la sous-direction de la promotion touristique, la sous-direction des études et des recherches,
- La Direction de l'administration comprend le service de l'équipement, la sous-direction des finances et la sous-direction du personnel et des affaires générales.

Les archives du cabinet laissent entrevoir un fonctionnement où le Sport est la seule préoccupation de l'administration⁷⁷⁷ : comme l'illustre le titre de l'interview donnée dans *Le*

⁷⁷⁵ Entre 1960 et 1969, le budget de la Jeunesse & des Sports passe de 1,3% à 1% du budget de l'État. Il ne représente en 1970 que 0,90% puis 0,75% en 1972. Sa régression cache une autre distorsion structurelle liée aux coûts salariaux, dont la progression constante contraint fortement les capacités d'intervention des services dans les domaines du sport et de la jeunesse. Ce dernier souffre d'avantage des compressions que le sport, qui à la faveur de la politique de l'Olympisme et des JO de Grenoble capte des ressources importantes.

⁷⁷⁶ Décret n°77-440 du 26 avril 1977 relatif aux attributions de M. Soisson, Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, JORF du 27 avril 1977.

⁷⁷⁷ Si les archives du cabinet donnent au long cours cette impression (avec 80 % des traces environ ayant trait au Sport), cette tendance est unanime sur la période. Voir : AN. 19770227/6-8 ; 15-16 ; 20-21.

Monde par le Ministre « *Je suis aussi responsable de la Jeunesse* »⁷⁷⁸. Un temps (juin 1977-mars 1978) remplacé par Paul Dijoud⁷⁷⁹ qui lance des dispositifs à destination des jeunes⁷⁸⁰, il redevient, lors du Ministère Raymond Barre III, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de plein exercice jusqu'à l'accession au pouvoir de François Mitterrand⁷⁸¹.

Dans ce mouvement de relégations et de rattachements imposés, soulignons l'émergence des « Loisirs » comme secteur d'intervention publique, complexifiant les segmentations administratives de l'éducation populaire. Depuis Pierre Mazeaud (Qualité de la Vie), la Direction du Tourisme est rattachée aux services de la Jeunesse et des Sports. La greffe prendra très mal. Jeunesse et Sports évoque le tourisme de pleine nature et d'éducation populaire tandis que les services de Beaugrenelle les aspects traditionnels. L'exemple de l'UCPA, développé sous l'égide de l'État, illustre le processus technicien et le tiraillement entre tourisme social et tourisme marchand⁷⁸² :

Encadré 32 : L'Union des centres de plein air (UCPA), entre éducation populaire et marchandisation des loisirs

L'UCPA est née de la fusion de l'Union nautique française (UNF) et de l'Union nationale des centres de montagne (UNCM), organismes créés à la Libération par les mouvements de jeunesse. L'UNCM est issue de la branche alpine « Jeunesse et Montagne » des Chantiers de Jeunesse et s'est spécialisée dans l'éducation par la montagne ; à la Libération, d'anciens cadres se joignent aux Eclaireurs de France, aux Auberges de Jeunesse et aux Compagnons de France

⁷⁷⁸ *Le Monde* du 13 septembre 1976.

⁷⁷⁹ Haut-fonctionnaire issu de l'ENA, élu député giscardien dans les Hautes Alpes de 1967 à 1973, Maire de Briançon de 1971 à 1983, il est secrétaire d'État auprès du ministre du Travail (travailleurs immigrés) au sein du gouvernement de Jacques Chirac sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing puis à la même fonction au sein du gouvernement de Raymond Barre. Il met en place le droit au regroupement familial en avril 1976.

⁷⁸⁰ En 1977, Paul Dijoud, entre deux nominations de Jean-Pierre Soisson, reprend l'idée de François Missoffe en consultant directement les jeunes à partir de « 58 propositions », simulacre de consultations noyautées par l'administration. (ref ?)

⁷⁸¹ Ses attributions sont renforcées par celle du Tourisme précédemment dévolues au Ministre de la Culture et de l'Environnement. Voir Décret n°77-433 du 25 avril 1977 fixant les attributions du Ministre de la Culture et de l'Environnement, JORF du 26 avril 1977.

⁷⁸² Sur l'UCPA, nous renvoyons aux travaux de Jean-Pierre Augustin, et notamment à l'ouvrage co-dirigé avec Jacques Ion : Augustin, Jean-Pierre, et Ion, Jacques. *Des loisirs et des jeunes : cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, Éditions ouvrières, 1993.

pour former l'institution technique UNCM qui finit par regrouper une vingtaine de mouvements de toute tendance et de deux fédérations sportives. L'UNF est issue du Yatch-Club de France et de quelques clubs locaux. Maurice Herzog, très favorable aux activités de plein air, propose la fusion des deux organismes dans l'UCPA en assurant le soutien des pouvoirs publics et le financement de nouvelles installations dans le cadre des lois-programmes d'équipements sportifs ; en quelques années, l'UCPA devient le premier groupe de loisirs sportifs d'Europe, gérant plus de cinquante centres de stages et recevant plus de cent mille stagiaires par an. Dans ce transfert, les mouvements participent à la création d'organismes qui touchent un public plus nombreux, mais ils y perdent beaucoup de leurs prérogatives ; ils abandonnent alors, même s'ils gardent une représentation symbolique, la gestion et les orientations à de nouveaux cadres de la fonction publique.

Cette tendance facilite une autonomisation des nouvelles institutions para-publiques et favorise une logique professionnelle par rapport à l'ancienne logique militante. Progressivement, être moniteur à l'UCPA fera désormais partie de choix de carrière en dehors de tout caractère militant et de tout lien avec les mouvements⁷⁸³. Le grand projet de « formation physique et morale de la jeunesse » est remplacé par l'initiation technique aux nouvelles pratiques de plein air. Les mouvements subordonnaient toujours les techniques au projet global, alors que les associations de cogestion deviennent prestataires de services destinés à un large public d'utilisateurs influencés par les thèmes de la modernité : individualisme, culte du corps, hédonisme et recherche d'innovations techniques.

L'évolution des clientèles est un autre point essentiel pour la connaissance de l'UCPA⁷⁸⁴. D'après l'enquête de 1977, les usagers, dont l'âge moyen est de 22 ans, sont composés de 40 % d'étudiants et de 60 % de salariés. Parmi ces derniers, on remarque une sur-représentation des employés et des cadres moyens. La motivation principale est de passer des vacances actives et de rencontrer des gens différents. Le stage de sept à quatorze jours reste la forme la plus élaborée pour apprendre vite en vivant une vie communautaire génératrice de sociabilité. Les relations de groupe ont été transformées par la construction de nouveaux centres : la dureté des conditions dans les premiers resserrait les liens entre les stagiaires, alors que l'attraction des animations nocturnes désagrège chaque soir le groupe dans les nouveaux centres implantés au cœur des stations de ski et de mer.

Il apparaît sur la décennie une relégation significative de l'administration de la Jeunesse et des Sports, réduite en l'absence de l'énonciation de projets globaux à une activité gestionnaire. Ce faisant la politique publique d'éducation populaire - tout comme la prise en charge de la

⁷⁸⁴ Malesset, Raymond. *Vacances sportives de plein air. De VUNCM et l'UNF à VUCPA*. Paris, Chiron Sports, 1985.

jeunesse - au cours de cette période ne se comprend pas autrement que comme un problème public en cours de rationalisation.

b. La marginalisation du socioculturel au profit du culturel

Dans les années 1970, éducation populaire et action culturelle relèvent de rationalités disjointes, entreprises dans des cadres institutionnels qui redoublent les séparations acquises dans le cours de l'histoire des appareils administratifs.

Entre « développement culturel » et « action culturelle »

A l'égard de l'histoire du cadre normatif et conceptuel de la politique culturelle, le septennat de Valéry Giscard d'Estaing n'apparaît qu'en pointillé. Durant la décennie, le cadre conceptuel du ministère n'a pas été bousculé de façon significative. Les initiatives et les réformes n'ont pas manqué, mais aucune philosophie d'action n'a réussi à se substituer au « développement culturel ». La faiblesse du discours de l'État sur la politique culturelle, pendant cette période, « a laissé la gauche reprendre, pendant quelques années, un monopole que l'OPA idéologique de Malraux sur les idéaux de l'Éducation populaire avait entamé. »⁷⁸⁵

À ce titre, les travaux de la commission des affaires culturelles du VI^e plan en 1971 ont beaucoup insisté sur ce passage : après avoir constaté le malaise des individus face à la société de consommation et rejeté une politique culturelle de contemplation au profit d'une politique de « conscientisation » et d'« esthétisation », le rapporteur écrit « c'est en s'essayant à la création qu'on cesse d'être consommateur et qu'on pénètre dans le domaine de la culture »⁷⁸⁶.

Quant aux descriptions de l'action culturelle, elles confirment la proximité des deux notions. Le sous-groupe Action culturelle de la commission des Affaires culturelles du VI^e Plan⁷⁸⁷ la situe dans la droite ligne de l'idéologie de l'animation :

«Compensatrice et réductrice des inégalités et respectueuse des diversités, la politique d'action culturelle doit être l'une des dimensions

⁷⁸⁵ Urfalino, Philippe. *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette, 2004, p.307.

⁷⁸⁶ Domenach, Jean-Marie. *Rapport de la Commission des affaires culturelles du VI^e plan*, CGP, p.34.

⁷⁸⁷ Commissariat général du Plan, Préparation du VI^e Plan. *Rapport de la commission Affaires culturelles : l'action culturelle, La Documentation française*, Paris, 1971, pp. 21-23.

de toute action sociale et conduire l'ensemble des processus sociaux " vers la suscitation d'individus créateurs", vers la désaliénation. Elle est donc concernée par l'enseignement, la formation, l'information, le travail, le logement, le loisir, les revenus, l'urbanisme, le mode de vie et elle concerne aussi bien la jeunesse et les adultes que le 3e âge. Elle suppose donc un projet global. »

Cette action culturelle, plus diffuse, est d'avantage pensée au niveau local. Elle repose ainsi sur l'augmentation et la diversification de l'intervention culturelle municipale et la création d'équipements culturels polyvalents.

Municipalisation des enjeux

Plusieurs facteurs conjugués expliquent la montée en puissance de l'échelon territorial : on peut pour cela conjointement invoquer l'accroissement de l'intervention municipale et l'investissement politique dont la culture fait l'objet. En 1981, l'ensemble des communes françaises dépensent d'avantage que l'État pour la politique culturelle. La décentralisation culturelle souhaitée par Malraux était très largement réalisée. Mais la redéfinition du rôle de l'État central est loin d'épuiser l'explication de la croissance des politiques culturelles au cours des années 1970. L'impulsion de l'État et notamment l'installation de maisons de la culture ont introduit l'idée d'une obligation pour les collectivités locales d'agir en faveur du développement culturel local.

Comme l'animation, la politique culturelle fait l'objet d'appropriations partisanes différenciées. Dans les mairies de droite, où l'on refuse souvent l'idée d'une politique culturelle, le « culturel » relevant du service culturel et de l'adjoint délégué est soigneusement distingué du « socioculturel » agrégé aux secteurs « jeunesse », « sports et loisirs » ou encore « action sociale ». Il y a bien différenciation d'un pôle culturel, mais sur une base plus restrictive. De plus l'adjoint à la culture possède en moyenne un pouvoir inférieur à ses homologues de gauche, et le service culturel n'a qu'une vocation purement administrative. Par contre, dans les villes de gauche qui, plus facilement, affichent plus ostensiblement l'existence d'une politique culturelle, on observe généralement une jonction du « culturel » du « socioculturel » sous la houlette d'un adjoint à la culture bénéficiant d'une véritable délégation, ce qui n'exclut pas la vigilance du maire, et d'un service culturel, investi d'une missions horizontale d'animation et de coordination qui contrarie la structure verticale de l'administration municipale.

La séparation à droite du « culturel » et du « socioculturel » résulte moins d'une conception a priori que de la prise en compte d'une contrainte spécifique : les partis de droite ne disposent pas de fédérations d'éducation populaire dont l'appartenance politique et idéologique assurent la confiance nécessaire à la délégation de la gestion d'équipements socioculturels. Aussi les élus de droite préfèrent-ils « municipaliser » ce secteur et confier les équipements à des fonctionnaires municipaux sûrs.

Les mairies obtiennent en quelques années une plus grande capacité de décision autonome vis-à-vis de l'État. Source de gain possible (prestige, clientélisme) ou risque de subversion, la culture fait désormais localement l'objet d'un projet et d'objectifs propres. Les nombreux conflits survenus alors entre les municipalités et les dirigeants des maisons de la culture et d'équipements socioculturels, en attestent. Le jugement à l'égard des mairies fut d'autant plus sévère que leur attitude tranchait avec l'action innovatrice et volontariste de l'État à laquelle elles résistèrent parfois. Se développa une critique du provincialisme culturel dont devait se départir les communes pour être dignes d'une décentralisation souhaitée et crainte tout à la fois⁷⁸⁸.

L'évolution observable dans deux villes qui, comme Rennes et Grenoble, sont pensées comme les vitrines d'un type nouveau de politique culturelle, illustre bien l'inflexion que la pratique du gouvernement local exerce à l'utopie d'une démocratie locale dont la culture devait être l'un des terrains d'expérimentation privilégiés. Le « socioculturel » perd peu à peu le prestige de l'enjeu qui lui était confié. La représentativité des associations est peu à peu contestée tandis que les adjoints à la culture se lassent des contraintes et des lourdeurs de la concertation permanente avec les animateurs. Ces derniers devaient être les relais des élus auprès de la population ; ils risquaient de devenir des écrans, et les contraintes spécifiques de la gestion d'équipements les opposaient aux élus⁷⁸⁹. Ce phénomène nous est décrit par Guy Saez,⁷⁹⁰

⁷⁸⁸ Georges Bensaïd donne une idée de l'image dégradée des collectivités locales : « *Nous savons les collectivités locales très décriées et nous n'avons pas l'intention des les accabler. Ce livre devrait au contraire les aider à effectuer des choix plus clairs et mieux informés, au lieu qu'elles obéissent à des impulsions désordonnées et à des motivations héritées du passé* ». Voir Bensaïd, Georges. *La culture planifiée*, Paris, Seuil Peuple et Culture, 1969, p 15.

⁷⁸⁹ Sur les tensions et conflits partageant élus et animateurs professionnels, voir Dion, Stéphane. *La politisation des mairies*, Paris, Economica, 1986, pp-143-196. Voir également Dion, Stéphane. « Les politiques municipales de concertation, néocorporatisme et démocratie » *Sociologie du travail*, 1984, pp.121-141.

⁷⁹⁰ Entretien avec Guy Saez, 31.03.2017.

« Mais je considérais que ce travail n'impliquait absolument pas d'être à la solde, des municipalités, contrairement à ce qui était en train de passer à la fin des années 70, avec la manière dont les mairies transformaient les animateurs socioculturels et les équipements socioculturels, en relais de quartier. Moi je sors toujours cette phrase qui m'a beaucoup marqué à l'époque, le maire, un maire disant « l'animateur socioculturel c'est mon relais de le quartier ». Moi je disais mais non, c'est pas possible ! Parce qu'on doit pouvoir séparer les fonctions. »

L'union du « socioculturel » et du « culturel » se délite progressivement en conflits d'intérêt entre professionnels de l'animation attachés par leur fonction à une mission locale (équipements de quartier) et créateurs attirés par une reconnaissance nationale et parisienne⁷⁹¹. Au niveau national, la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR), dont la cellule culturelle était animée par les adjoints à la culture des grandes villes socialistes, ne tarda pas à enregistrer cette inflexion en favorisant la volte-face du parti socialiste. Quelques années après sa victoire aux élections municipales de 1977, le parti socialiste, qui en 1974 axait toute sa politique culturelle sur le socioculturel en s'opposant à la célébration « bourgeoise » des œuvres, se convertit au culte de la « création ». Ce changement était officialisé lors de la « rencontre de Rennes » sur la création artistique dans la cité organisée par la Fédération nationale des élus socialistes et républicains en octobre 1980⁷⁹² :

« Les élus socialistes ont tenu à réagir contre la vision de l'animateur démiurge qui se verrait déléguer tous les pouvoirs dans le domaine de l'action culturelle. Vision qu'ils ont parfois encouragée en donnant un véritable blanc-seing aux animateurs pour mener leur propre politique. Les créateurs de leur côté ont manifesté, eux aussi, leurs réactions contre certains animateurs qui « tordent les choses » et imposent à travers leur propre filtre une image réductrice de l'œuvre d'art ».

Était ainsi marquée formellement l'éviction de l'animateur comme figure privilégiée de la politique culturelle. Ce symbole vivant d'une synthèse aspirant à une double légitimité d'expert culturel et de médiateur politique s'effaçait au profit d'une division du travail claire entre l' élu,

⁷⁹¹ Schnapper Dominique. « De l'État providence à la démocratie culturelle », *Commentaire*, n°68, hiver 1994-1995, pp.889-895.

⁷⁹² Communes de France, *document n°16*, p.13.

seul détenteur de la légitimité politique, et le créateur, légitimé par sa seule excellence culturelle.

Jack Lang et la production d'une rationalité associant culture et économie

Au moment où les communes devenaient dans leur ensemble le premier financeur public des politiques culturelles, l'alternance politique amenait Jack Lang au ministère de la Culture. Aidé par le doublement de son budget en 1982 et le soutien sans faille du président de la République, ce dernier impose une conception renouvelée de la politique culturelle. La culture occupe dès lors « *une place inédite dans le champ institutionnel et politique* »⁷⁹³, et bénéficie d'un très large traitement médiatique, qui doit beaucoup aux capitaux du titulaire du poste ministériel.

Jack Lang est porteur d'une conception à la fois « entrepreneuriale » et « mobilisatrice » de la politique culturelle, issue directement de son expérience d'organisateur d'un festival de renommée nationale et internationale. Son capital politique tient à sa capacité d'entretien de réseaux d'artistes, sa qualité de couverture médiatique, liant art de la communication et expérience de production d'évènements. Lorsque Jack Lang devient délégué national à la culture à l'issue du congrès de Metz en 1979, il est extérieur tant à l'appareil du Parti Socialiste qu'à l'expérience politique culturelle. S'il fût très tôt militant politique en même temps que militant culturel, son parcours professionnel, -parallèlement à sa carrière de juriste, est d'abord marqué par son expérience d'organisateur du festival de Nancy. Ses liens avec le PS sont d'abord ceux qui le lient à François Mitterrand, et son poids politique n'est autre que celui que ce dernier lui octroie en 1977 en lui offrant un siège au conseil de Paris, puis en 1979 en lui confiant l'organisation de la campagne socialiste pour les élections européennes.

Il est l'artisan de la production d'une rationalité associant culture et économie, qui agit fortement sur le cadre normatif et intellectuel de la politique culturelle. Enoncé à partir de 1982 (notamment le discours de Mexico⁷⁹⁴), ce tournant coïncide avec l'aggiornamento naissant du PS sur l'économie. Le discours de Mexico et son slogan « économie et culture, même combat » justifie la dépense publique en faveur d'un secteur professionnel au nom de son impact direct

⁷⁹³ Dubois, Vincent. *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999. P.233

⁷⁹⁴ Lang, Jack. « Le discours de Jack Lang ». In: *Raison présente*, n°64, 4e trimestre 1982. Culture de masse ou culture des peuples. pp. 97-100.

et indirect sur l'économie française. Consécutif aux premiers signes de l'échec d'une politique de relance, l'idée est de montrer possibilité d'une solution culturelle à la crise⁷⁹⁵.

L'association de la culture et de l'économie, l'idée que le soutien à la culture a des vertus économiques ont eu, dans les discours comme dans les initiatives du ministère, deux ressorts. Le premier concerne directement les industries culturelles. Le cinéma, le design, la haute-couture, les industries de programme, le disque, le livre peuvent, de par leur économie, être considéré comme des industries. Le soutien de l'État a donc bien, pour ces industries, une dimension de politique économique et industrielle. La seconde implication repose sur l'idée qu'une politique de l'offre artistique pouvait assurer l'accès du plus grand nombre à la culture avait perdu l'essentiel de son crédit. La démocratisation culturelle était restée, tout au long des années 1970, la référence obligée. Rassembler le peuple, donner accès à l'ensemble des Français à la « plus haute culture », les missions que s'étaient donné les hommes du théâtre et que Malraux avaient reprises à son compte ne constituaient plus d'éléments de doctrine pour le Ministère. Au point que Robert Planchon⁷⁹⁶, dans les colonnes du *Monde* du 24 septembre 1981, affirme⁷⁹⁷ :

« Le mot culture qui fut utile un temps pour nous faire entendre du pouvoir, doit aujourd'hui être abandonné. Il a justifié trop d'entreprises douteuses qui n'avaient rien d'artistiques ».

Délaissant l'approche démiurgique de la culture de Malraux et même les premiers programmes socialistes, tournés vers l'animation et la célébration d'une culture autogérée, Jack Lang et son administration font l'éloge de la créativité individuelle, de la rencontre entre les déterminations audacieuses des responsables et l'imagination populaire. Il légitime son ministère moins par l'ambition de démocratisation culturelle que par la valorisation du rôle économique de la culture, par la reconnaissance et le soutien apportés à l'expression des identités culturelles des groupes et des individus. Or, c'est cela qui désormais opère et lui offre régulièrement la une des journaux. C'est cela qui marque les années 1980 et même la Fête de la musique, dont André

⁷⁹⁵ Quant au discours sur les industries culturelles qui marque définitivement la consécration des liens entre économie et culture, il date de 1983, c'est-à-dire qu'il coïncide avec le tournant de la rigueur.

⁷⁹⁶ Directeur de théâtre, metteur en scène, dramaturge, cinéaste et comédien, il est l'un des plus grands représentants du Théâtre national populaire, héritier de Jean Vilar, et un artisan fervent de la décentralisation théâtrale.

⁷⁹⁷ Planchon, Roger, *Le Monde* du 24 septembre 1981.

Henry revendique, avec sa fête de la place de la République, une part de la paternité⁷⁹⁸, n'est finalement portée que par son rival et mise à son crédit.

En somme, dans cette lutte de rationalités emblématisée dans l'inflexion de la politique culturelle se trame le second acte de la marginalisation du socio-culturel, que l'irruption du territoire bureaucratique du « Temps libre » ne peut déjouer.

c. Le chant du cygne : le Ministère du Temps libre et la fabrique d'une impossibilité politique (1981-1984)

L'inscription dans l'espace bureaucratique et politique du « Temps Libre » marque l'ultime tentative de traduction politique d'envergure du projet d'éducation populaire. Il convient au préalable de se focaliser sur le concept de temps libre, entendu moins sous l'angle de sa mesure et de sa définition que de celui de son contenu comme catégorie administrative.

Encadré 33 : Jalons des évolutions finales (1981-1984)

1981 : Union de la Gauche et élection de François Mitterrand à la Présidence de la République

1981 : Rapport Dudebout sur le « développement social des quartiers », rapport Bonnemaïson sur la prévention de la délinquance

1981 : Rapport Schwartz sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes », création des missions locales

1981 : Première « opération anti été chaud » à la suite des émeutes urbaines aux Minguettes

1982 : Lois Auroux 1982 : lois de décentralisation (répartition de compétences entre collectivités locales et État)

1982-1983 : Plan d'austérité

1983 : Création du comité national de prévention de la délinquance

1984 : Le PCF quitte le gouvernement

Source : élaboration propre

⁷⁹⁸ Henry, André. *Le ministre qui voulait changer la vie. Une politique du temps libéré*, Paris, Corsaire Editions, 1996, p. 91.

La logique du Temps libre

Les usages et les appropriations de ce concept au sein de la gauche et plus largement dans le champ de l'éducation populaire font l'objet de développements plus approfondis (voir chapitre 6, infra), et il faut rappeler que ceux-ci ne bornent pas aux seules années 1981-1983⁷⁹⁹. Mais rappelons que l'« invention » du ministère du Temps libre n'a rien d'une idée en l'air, lancée un soir de victoire électorale. Si elle apparaît comme une surprise, elle l'est beaucoup moins, dans sa forme comme dans son impossible réalisation, si on la rapporte aux débats des décennies antérieures.

Ainsi la dénomination « Temps libre » est associée à une impression de rupture, mais il faut souligner les évolutions profondes qui la préparent, notamment dans les projets d'un Parti socialiste refondé en 1971 au congrès d'Épinay. Forgeant son unité, non seulement dans la critique des politiques menées par la droite, mais surtout dans une contestation globale du capitalisme et de la société qu'il produit, le Parti socialiste affirme sa volonté de rupture et d'innovation, tout en empruntant largement au répertoire d'action traditionnel de la gauche. En matière de définition du rapport travail/temps libre, le programme de 1972 reprend ainsi de manière très orthodoxe le modèle de 1936.

Pour des raisons à la fois de lutte contre le chômage, de justice sociale et de morale, il appelle à une nouvelle étape dans la réduction du temps de travail : réalisation au minimum de la semaine de 40 heures, en attendant mieux, retraite à 60 ans, cinquième semaine de congés payés. Le temps dégagé est envisagé, de manière tout aussi classique, comme un temps d'épanouissement et de développement culturel. Le Parti socialiste prône dans ces conditions la mise en œuvre « *d'une grande politique des loisirs restituant aux travailleurs, au contact des autres et de la nature, le goût simple de la vie* »⁸⁰⁰.

Le nouveau parti est pourtant contraint de prendre en compte l'impact des mouvements sociaux et des revendications qui ont émergé autour de Mai 68⁸⁰¹. Le temps libre n'est plus uniquement pensé dans les cadres d'une revendication sociale propre à la société industrielle. Il est

⁷⁹⁹ Pour un cadrage général, voir Fontaine, Marion, « Travail et loisirs » dans Becker, Jean-Jacques et Candar Gilles, (dir.), *Histoire des gauches en France. Vol. 2. XXe siècle : A l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2004, pp. 713-722.

⁸⁰⁰ Parti socialiste, « Changer la vie », p. 18.

⁸⁰¹ Hatzfeld, Hélène. « Une révolution culturelle du parti socialiste dans les années 1970 ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°96, octobre-décembre 2007, pp.77-90.

désormais articulé à une demande d'autonomie par rapport à la discipline urbaine et usinière, à la critique renouvelée des rythmes et des modes de vie imposés par la société de consommation et à des vocables qui s'imposent alors dans le débat public : autogestion, environnement, qualité de la vie, cadre de vie. Il y a là un ensemble de termes et de pratiques associés, portés par un certain nombre d'acteurs politiques et syndicaux, avec en tête ceux que l'on assimile à la « deuxième gauche » (PSU, CFDT).

La réflexion portant spécifiquement sur le temps trouve l'un de ses aboutissements dans le livre rédigé par le club Echange et projets, dont l'un des principaux animateurs est Jacques Delors. Intitulé *La Révolution du temps choisi*⁸⁰², l'ouvrage paraît en 1980. Il est empreint des thématiques de la « deuxième gauche » et du syndicalisme chrétien : autonomie de la société civile par rapport à l'État, souci de la communauté, haute exigence morale, teintée des valeurs du christianisme, envers la société comme envers les individus. Les auteurs appellent de leurs vœux une véritable « politique du temps », en réfutant l'idée que la question ne puisse pas être posée dans un temps de montée du chômage.

Selon eux, cette montée ne rend que plus urgente le renversement des choix établis et l'acceptation libre d'une « abondance frugale », pour ne pas tomber dans une « austérité subie ». Elle vise plutôt à un assouplissement global des frontières entre travail et temps libre, assouplissement reposant sur des choix individuels, la puissance publique ne jouant que le rôle d'arbitre : légitimation du temps partiel, fluidification de l'année scolaire avec la suppression de la coupure des 33 grandes vacances, retraites à la carte avec équilibrage en faveur des catégories ayant la plus faible espérance de vie, réduction variable de la durée du travail, en échange d'une moindre progression des salaires. Si l'ouvrage s'attarde assez peu sur le contenu du temps ainsi dégagé, il n'en évoque pas moins l'espoir que ce temps soit moins employé à regarder la télévision, qualifiée de « risque social », qu'à l'entretien du patrimoine collectif, à la vie associative, au réveil en somme de la vie communautaire

Il reste que certaines idées circulent et font l'objet de travaux et de discussions approfondis au sein du Parti socialiste. Education, temps libre et loisirs révèlent plus largement un monde socialiste tenaillé et partagé : Si nombre de militants et de membres du mouvement associatif continuent à croire aux vertus de l'éducation populaire, au tourisme social, au sport de masse

⁸⁰² Club Echange et projets. *La Révolution du temps choisi* (préface de Jacques Delors), Paris, Albin Michel, 1980.

et à une conception globalisante et émancipatrice des loisirs, tous ne sont pas insensibles à une approche beaucoup plus sectorielle (les sports, la culture), beaucoup plus ouverte à la société de consommation et de communication.

Refonte administrative et (re)-Naissance d'un Ministère

Dans le sillage l'élection de François Mitterrand le mai 1981, l'une des originalités du premier gouvernement Mauroy (1981-1983) est la mise en place d'un ministère du Temps libre qui unissait Jeunesse et Sports d'un côté et Tourisme à une nouvelle direction dite « du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature ».⁸⁰³ Si le temps libre n'est pas le cœur de la campagne, il suscite, lui aussi, d'immenses attentes, notamment de la part de militants associatifs qui voient dans la victoire espérée l'occasion de faire entrer leurs desseins dans la réalité⁸⁰⁴. Les espoirs sont d'autant plus ardents pour les associations d'éducation populaire que le nouveau Premier ministre n'est autre que Pierre Mauroy, issu des rangs de l'éducation populaire et fondateur de la fédération Léo Lagrange⁸⁰⁵. Le nouveau Ministère, dont les missions font explicitement écho à celles précisément de Léo Lagrange en 1936, voit définies ses mission sur un mode lyrique⁸⁰⁶ :

« Le Ministère du Temps Libre incarne la volonté politique et l'ambition du Gouvernement de mieux dominer les contraintes et les obligations du travail pour donner sa pleine signification culturelle au temps libéré »

Créé dans l'improvisation mais préparé par toute une série de mouvements préalables, cette structure tricéphale rassemble à sa tête trois personnalités : André Henry, le ministre, Edwige Avice, la ministre déléguée à la Jeunesse et aux Sports, et le radical de gauche François Abadie,

⁸⁰³ Voir le Décret n°81-637 du 29 mai 1981 relatif aux attributions du Ministre du Temps Libre, JORF du 30 mai 1981.

⁸⁰⁴ Le 25 avril 1981, Roger Darmon et Yves Raynouard publient dans *Le Monde* un article intitulé « Travailler moins et vivre mieux ». Les deux rédacteurs estiment qu'une politique du temps libre a un rôle majeur à jouer dans l'accomplissement du projet socialiste. Ils espèrent en un plan ambitieux, réaménageant les temps, instaurant le droit aux vacances pour tous et développant l'économie sociale dans le secteur des loisirs.

⁸⁰⁵ Rappelons que Pierre Mauroy n'a occupé aucun poste ministériel avant de devenir chef de gouvernement, à l'exception du poste de ministre de la Jeunesse... dans le contre-gouvernement de la FGDS formé par François Mitterrand en mars 1966, sur le modèle du *shadow government* britannique.

⁸⁰⁶ Circulaire 81-198/B du 22 octobre 1981.

en charge du tourisme, venues d'horizons et faisant partie de réseaux différents. Le Ministre hérite d'une direction du Loisir social, de l'Éducation populaire et des Activités de pleine Nature à laquelle il définit six grands objectifs :

- Amélioration des équipements dans le domaine du loisir et du tourisme social
- Aide à la personne pour l'accès aux vacances du plus grand nombre
- Réalisation d'un étalement des vacances par l'aménagement du temps
- Aide aux actions d'animation menées à l'échelon local, régional ou départemental
- Aide à la formation des cadres et des conseillers de l'éducation populaire
- Développement de la reconnaissance de la vie associative

Elle comprend, outre une cellule d'équipement, des personnels et des affaires financières, une mission des liaisons interministérielles et un bureau de la vie associative directement rattachés au directeur, deux sous-directions. L'une d'elle a pour périmètre spécifique l'éducation populaire avec cinq bureaux :

- Pédagogie et formation,
- Communication sociale et développement des techniques audio-visuelles,
- Promotion des arts, des traditions populaires et des identités régionales,
- Associations d'éducation populaire,
- Relations internationales.

L'autre direction a trait au Loisir Social et Activités de Pleine Nature, et compte quatre bureaux :

- Innovations,
- Associations de tourisme et de vacances,
- Activités de pleine nature et espaces de loisirs,
- Aménagement du temps.

On voit que les divisions administratives produisent des frontières et des superpositions particulièrement complexes. Les observateurs eux-mêmes s'en trouvent un peu perdus.⁸⁰⁷ Cette

⁸⁰⁷ Lors des premières conférences de presse, les journalistes de *L'Equipe* saluent les conceptions généreuses, quoique confuses, du ministre mais disent leur perplexité à se voir débordés par leurs collègues spécialisés dans les problèmes de la jeunesse où travaillant pour les magazines des fédérations d'éducation populaire. *L'Equipe*, 3 et 11 juin 1981, cité par Marianne Lassus, « De "l'organisation des loisirs" au "temps libre" », *Cahiers d'histoire, op. cit.*, p. 42.

« *création paradoxale entre l'État discret et les grandes espérances* »⁸⁰⁸ se voulait être un ministère homogène : la cohérence du territoire bureaucratique est pensée comme idéologique. Ainsi dès ses premiers pas, André Henry martèle sa filiation avec un Léo Lagrange dont la figure est brandie, revendiquée, pour affirmer la légitimité de son ministère. Lors de sa conférence de presse du 2 juin⁸⁰⁹, l'une de ses premières phrases (« *Notre mission fondamentale est de rendre à chacun la dignité de sa vie par l'épanouissement de sa personnalité* ») décalque, en plus vague, l'une de celles prononcée par Léo Lagrange dans son discours radiodiffusé du 10 juin 1936 (« *Nous voulons que l'ouvrier, le paysan, le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité* »). Quelques jours plus tard, entre les deux tours des élections législatives, le nouveau ministre organise place de la République une « Fête de la musique et de la jeunesse », destinée à commémorer le quarante-cinquième anniversaire de ce discours du 10 juin. C'est la volonté de retrouver une certaine dimension de la fête, où la communion prime sur la distinction, le collectif sur l'individuel, l'activité sur la passivité et qui a tant marqué le printemps et le premier été du Front populaire⁸¹⁰

André Henry, comme Pierre Mauroy dans le discours qu'il prononce sur les loisirs le 17 avril 1982⁸¹¹, mettent donc principalement en valeur l'approche globalisante et éducative du loisir vrai, créateur, tourné vers la jeunesse, constamment irrigué par la vitalité des associations et opposé à l'aliénation consummatrice. C'est dans ce cadre qu'ils souhaitent réhabiliter les notions de culture et plus encore d'éducation populaire à travers le monde associatif, les universités populaires, la formation permanente. Il s'agit de rompre les passivités et d'approfondir la démocratie, en redonnant toute sa place au loisir social, en promouvant le sport de masse, en articulant mieux tourisme associatif et tourisme commercial. Ces attendus constituent le soubassement des initiatives ébauchées par André Henry dans les mois qui suivent : les chèques-vacances, la refonte du statut des associations.

La création de Maisons du temps libre qui mêlent le modèle des MJC et celui des clubs Léo Lagrange, le projet d'un nouvel étalement des vacances pour éviter la concentration sur le mois

⁸⁰⁸ Callé, Philippe. Cahier n°2 du Comité d'Histoire des Ministères chargés de la Jeunesse et des Sports (INJEP, Marly-le-Roi, 2003).

⁸⁰⁹ André Henry, Conférence de presse du 2 juin 1981, AN. 19870472/1-19870472/3.

⁸¹⁰ Ory, Pascal. *La Belle Illusion*, op. cit., pp. 714 et suivantes

⁸¹¹ Discours sur la promotion du temps libre et le développement de la vie associative, Foire internationale de Lille, 17 avril 1982, repris dans Pierre Mauroy, *A gauche*, Paris, Albin Michel, 1982, p. 180-181.

d'août, la mise en valeur du patrimoine touristique. Toutes ces initiatives ne sont pas sans suite : les chèques vacances sont créés par ordonnance le 26 mars 1982, des « Maisons du temps libre » sont construites, la campagne « Découverte de la France » (1981-1983) contribue à mettre à la mode le tourisme rural. Restent que ces quelques succès ne parviennent manifestement pas à équilibrer, aux yeux des observateurs et de l'opinion publique, les mécomptes et l'absence croissante de visibilité du ministère.

Impuissance politique

La gauche n'a pas encore l'expérience du pouvoir dans les cadres de la Vème République, et doit en faire l'apprentissage accéléré. La continuité est loin d'aller de soi entre les projets et les structures longuement élaborés au cours des débats militants et l'instant où il faut les mettre en œuvre. Ce n'est pas seulement la réalité des contraintes économiques qui s'impose, mais la réalité politique, la discontinuité qu'introduit le pouvoir, le sentiment d'urgence, la nécessité de composer une équipe ministérielle où la cohérence compte moins que le souci de respecter les équilibres entre courants, entre partis, entre soutiens de la veille. André Henry a entrepris de mobiliser son administration au service d'un idéal qui très vite s'est heurté à une quadruple difficulté : des médias hostiles et sarcastiques à l'appellation du « temps libre »⁸¹², une organisation administrative peu favorable à l'innovation, des associations méfiantes et des réalités économiques qui prirent rapidement le dessus à toute considération sociale.

A notre sens, les luttes de territoire bureaucratiques expliquent largement « l'échec » du ce Ministère tant elles sont exacerbées sous André Henry. L'autonomisation du territoire bureaucratique que nous avons décrit entre rapidement en conflit, pour des raisons de défense de territoire, avec des instances ministérielles existantes :

⁸¹² *L'Equipe* regrette, à son habitude, qu'il n'y ait pas un ministre « spécifique aux sports ». *Le Figaro* reprend les traditionnelles attaques contre ce nouveau « ministre des fainéants ». Des animateurs de télévision utilisent, pour le représenter, l'image d'un bureau vide avec un téléphone qui sonne, l'humoriste Collaro fait mine de téléphoner à un Ministre « qui n'est pas là » et un photographe de l'Agence Gamma représente André Henry, non à sa table de travail, mais occupé à prendre une photo. *Libération* du 25 mai 1981 n'hésite pas à faire un parallèle entre les loisirs de 1936 qui ont précédé la guerre et ceux de 1981 qui « vont précéder le chômage ». Dans cette même édition, le journal note que le gouvernement a mis un instituteur au Temps Libre car « il a l'habitude des congés ». Il ouvre la vanne des plaisanteries que les journaux reprennent concernant la prétendue oisiveté des enseignants et donc l'affinité supposée entre le titulaire et son ministère.

– La Direction du Tourisme voit apparaître des bureaux en charge des « associations de tourisme et de vacances » qui marchent sur ses platebandes. Elle n'est pas seule car les Affaires Sociales s'interrogent sur les objectifs d'une direction « du loisir social ».

- La Direction des Sports peut se demander ce que recouvrent les concepts d'espaces de loisirs et d' « Activités de Pleine Nature » dont elle estime être le génie tutélaire.

- La direction de la Jeunesse, qui porte le concept d'éducation populaire, voit apparaître des bureaux qui prétendent régir ce qu'elle faisait. Elle voit d'un très mauvais œil l'apparition d'un bureau chargé de « relations internationales » qu'elle avait depuis Herzog largement développé.

- Les services de la Culture ne peuvent admettre que certaines pratiques qu'elle néglige soient prises en compte par des fonctionnaires ne relevant pas de sa mouvance.

Cet enchevêtrement administratif instable suscite incompréhensions et tensions dans les services, témoigne Anne Chenuet-Barrois⁸¹³ :

André Henry coordonnait le tout, le Ministère de la Jeunesse, du Sport, de l'éducation populaire, des activités de pleine nature et du tourisme, c'était trois. Et y'avait un secrétaire d'État, qui lui était adjoint, qui s'occupait en propre du tourisme. Il y avait un autre secrétaire d'État, c'était Edige Avice, qui s'occupait de la Jeunesse et des Sports, donc des branches traditionnelles Jeunesse et sports, (...) et il y avait une troisième direction directement rattachée à André Henry, qui était la direction de l'éducation populaire, des activités de pleine nature et des espaces de loisir. Donc je veux dire, pffffff... C'est d'ailleurs d'une imbécilité compète : on peut pas dire il va y avoir d'un côté les deux secrétaires d'État qui vont gérer les affaires quotidiennes, banales, et bon, et puis moi je me réserve tout le secteur des activités nouvelles, de l'innovation de ce qui est porteur, de développement économique de développement social, c'était ça que cette organisation voulait dire. Et c'était normal que les deux autres le flinguent.

André Henry se retrouve « coincé » entre, à l'extérieur, le département de Jack Lang, et à l'intérieur celui d'Edwige Avice. De fait, ces luttes de territoire sont aussi et surtout des luttes entre personnalités politiques, et se perçoivent également à travers le contraste existant entre André Henry et Edwige Avice, contraste qui débouche sur un conflit ouvert.

⁸¹³ Entretien avec Anne Chenuet-Barrois, 7/02/2017.

Encadré 34 : André Henry et Edwige Avice, une rivalité mortifère

André Henry

Né en 1934 à Fontenoy le Château (Vosges), nommé instituteur en 1955, poste occupé jusqu'en 1968. Attiré très tôt par le syndicalisme, il est délégué syndical des normaliens à la Commission exécutive de la section vosgienne du Syndicat national des Instituteurs (SNI) en 1954-1955). Il gravit tous les échelons du *cursus honorum* de la FEN: responsable cantonal (canton de Châtel), secrétaire général adjoint, puis secrétaire général de la section vosgienne du SNI. Membre élu du Bureau national du SNI depuis décembre 1965, il rejoint en janvier 1969 le secrétariat permanent où il reste jusqu'en septembre 1974. Il y est chargé du secteur des jeunes, puis des affaires administratives générales et de l'enfance handicapée. Membre du Bureau fédéral de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) et de la Culture- Commission Jeunesse-Loisirs administrative, de 1971 à 1974, il est responsable de la commission C'est en décembre 1974 qu'il devient secrétaire général de la FEN, responsabilité qu'il exerce jusqu'en 1981. Il quitte la direction de la FEN pour devenir ministre du Temps libre de 1981 à 1983. Délégué général à l'Économie sociale en 1983-1984, il est ensuite Président du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de l'Énergie, de 1984 à 1987, et enfin Inspecteur général de l'Éducation nationale à partir de 1989.

Edwige Avice

Née en 1945 dans la Nièvre, diplômée en lettres, en sciences politiques et en commerce international. Cadre de banque et ingénieur financier, elle a travaillé au Crédit lyonnais puis à l'Paris. Membre du Parti socialiste et du courant CERES (Chevènement) elle devient, le 1^{er} octobre 1978, députée de Paris à la faveur d'une élection partielle. Après la victoire de François Mitterrand, elle est nommée ministre déléguée à la Jeunesse et aux Sports auprès du ministre du Temps Libre, André Henry. Elle est réélue dans la foulée députée du 14^e arrondissement de Paris. En mars 1983, elle est tête de liste de l'Union de la gauche dans le même arrondissement et est élue conseillère de Paris. Dans le 3^e gouvernement Mauroy, elle

devient ministre déléguée au Temps libre, à la Jeunesse et aux Sports. De ces trois années au ministère de la Jeunesse et des Sports, elle laisse la « loi Avice »⁸¹⁴.

Elle est nommée secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense (Charles Hernu puis Paul Quilès) dans le gouvernement Fabius. Elle suit particulièrement l'enseignement militaire et le service national. En mai 1991, dans le gouvernement Cresson, elle est promue ministre de la Coopération et du Développement. En avril 1992, elle quitte le gouvernement puis en 1993 elle est sévèrement battue aux législatives dans l'Isère. A partir de 1993, elle retourne dans le privé.

L'octroi d'un ministère à un instituteur et un syndicaliste a surtout l'allure d'un geste de reconnaissance envers un milieu enseignant qui constitue alors l'une des bases les plus intangibles du Parti socialiste⁸¹⁵, mais celui-ci ne dispose pas des mêmes capitaux que ses chevronnés collègues. Prendre en compte la faiblesse politique d'André Henry est un élément clé dans la compréhension de la trajectoire du Ministère dont il a la charge. Il fait entrer dans celui-ci Georges-Bernard Renouard, le spécialiste « tourisme » du Parti socialiste avant 1981, et recrute surtout des militants associatifs ou puise dans le vivier du syndicat FEN des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports. Ce choix d'un cabinet « militant », sans administrateurs ni hauts fonctionnaires, sans connections politiques suffisantes, est a posteriori clairement assumé par André Henry cependant qu'il reconnaît que ce choix fait sa faiblesse.⁸¹⁶ Son image est celle d'un ministre gauche, commettant erreurs et maladresses dans la communication. Ce manque d'habileté, que l'ardeur militante ne peut longtemps justifier, lui est reproché par ses collègues de l'Economie et du Budget (Jacques Delors et Laurent Fabius), ainsi que celles de

⁸¹⁴ La loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, dite loi Avice, dispose que les fédérations sportives agréées participent à l'exécution d'une mission de service public et sont chargées de « *développer et d'organiser la pratique des activités sportives, d'assurer la formation et le perfectionnement de leurs cadres bénévoles et de délivrer les titres fédéraux* ».

⁸¹⁵ Les publications programmatiques d'une gauche en espérance de conquête laissent craindre l'ombre du retour à l'Éducation nationale. Beaucoup de ses fonctionnaires craignent le retour de l'éducation physique à l'Éducation nationale. Les propositions politiques apparaissent claires, même et surtout celles qui reprennent des projets des associations de jeunesse et d'éducation populaire qui voient en elle un large dispensateur de postes de « mis à disposition » ce que « Jeunesse et Sports » assume de plus en plus mal en raison de l'importance accordée aux problèmes du sport et de l'éducation physique.

⁸¹⁶ André Henry, *Le ministre qui voulait changer la vie*, *op. cit.*, p.74, p. 80.

Cf. également le témoignage de Denise Barriolade dans *Cahiers d'histoire*, *op. cit.*, p. 110.

Pierre Bérégovoy, en charge des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, notamment à propos de l'élaboration de la politique des chèques-vacances⁸¹⁷

Ces relations sont évidentes dans le conflit qui l'oppose à Edwige Avice à propos des CREPS (à cette date Centres régionaux d'éducation physique et sportive) destinés à former les cadres sportifs.⁸¹⁸ Le conflit entre André Henry et Edwige Avice s'exprime de façon schématique : le premier veut que les CREPS retrouvent leur rôle d'éducation populaire, par exemple en formant des animateurs ; la seconde bataille pour que les CREPS conservent leur vocation sportive. C'est la seconde qui l'emporte, témoignant de l'affirmation d'une conception tournée vers la gestion en soi du monde sportif, contre l'approche généralisant du loisir.

De fait, la différence entre les deux est moins une différence de génération que de trajectoire. L'éloignement d'Edwige Avice de l'éducation populaire lui vient de son parcours. Sa légitimité est technocratique plus que militante (elle et n'a pas fréquenté les associations). Edwige Avice n'a pas plus d'expérience ministérielle que son collègue, mais elle a une importante expérience au sein du Parti socialiste et apprend plus facilement à mêler réseaux politiques et administratifs. Tout le démontre dans sa pratique quotidienne : dès 1982, les membres de la commission « Sports et Loisirs » ne s'adressent plus qu'à elle, ignorant le ministre du Temps libre⁸¹⁹. Les tiraillements deviennent intenable, et le conflit est manifeste : celui-ci trouve sa résolution dans l'intervention de François Mitterrand en 1983, qui brutalement évince Henri au profit d'Avice. Anne Chenuet-Baroît nous en donne une lecture claire⁸²⁰ :

- *Donc 83, quand André Henry quitte le Ministère, c'est vécu pour vous comme une victoire d'Edwige Avice ?*
- *Complètement, complètement. Parce que du jour au lendemain on vire André Henry, on supprime la Direction du loisir social de l'éducation populaire et des activités de pleine nature. Bon moi j'étais dans cette direction-là responsable de la sous-direction des activités de pleine nature et du loisir social et des espaces de loisir. Bon, et on apprend comme ça, un matin, j'arrive venir travailler et mon bureau est fermé à clef. Je m'en étonne, auprès du factotum de l'étage, en lui demandant pourquoi mon bureau est fermé à clef,*

⁸¹⁷ Ces critiques renvoient essentiellement à l'exonération des charges sur l'abondement patronal. Si Henry parvient à ses fins pour les chèques-vacances, annoncés dans la déclaration de politique générale du Premier ministre, il n'en obtient pas l'exonération.

⁸¹⁸ André Henry, *Le ministre qui voulait changer la vie*, op. cit., pp.57-59. CAS, Fonds Pierre Mauroy, dossier « Temps libre, jeunesse et sports », note d'Edwige Avice au Premier ministre,

⁸¹⁹ 83

⁸²⁰ Entretien avec Anne Chenuet-Barrois, 7/02/2017.

et il me répond ben c'est un ordre ! C'est un ordre ! La direction, il y avait eu la veille au soir, sans qu'on soit prévenus, sans que les syndicats aient été consultés, il y avait eu la décision de supprimer la direction du loisir.

- *Aucune concertation ?*
- *Aucune concertation, rien, rien, rien ! Elle avait gagné, André Henry n'était plus ministre, elle était devenu au passage secrétaire d'État ministre, et elle avait récupéré l'entité Jeunesse et sports, donc elle supprimait cette espèce de branche qui était chargée de l'innovation, des dossiers chauds etc, elle les supprimait, elle les réintérait dans son administration, mais sans les gens. Sans les gens sans les dossiers, sans... Sans rien du tout.*

Le 22 mars 1983 le Ministère du Temps Libre est démantelé, et les attributions entre jeunesse et sports et éducation populaire sont de nouveau refondues et reléguées. Concrètement, la direction du temps libre disparaît et est absorbée dans Jeunesse et Sports. Si André Henry perd, de fait, son portefeuille lors du remaniement de mars 1983, le terme « temps libre » ne disparaît pas pour autant immédiatement. Le 24 mars, Edwige Avice est ministre déléguée au Temps libre, à la Jeunesse et aux Sports. C'est en réalité avec la formation du gouvernement de Laurent Fabius, le 7 juillet 1984, qu'Alain Calmat redevient un plus classique ministre délégué à la Jeunesse et aux Sports. Même si Edwige Avice conserve encore l'intitulé, l'action qu'elle mène à la tête de son ministère témoigne déjà de l'abandon des ambitions globalisantes du temps libre, au profit de la gestion du domaine sportif⁸²¹.

Le démantèlement du Ministère du Temps Libre est accompagné de constats d'échecs et d'impuissance : l'abandon rapide du ministère du Temps libre, cette tentative pour relancer une politique du loisir confiée à André Henry en 1981-1983 signe un échec, qui témoigne d'une difficulté à actualiser un programme d'éducation populaire : 1981 n'était pas 1936.⁸²² Loin de savoir tirer parti des virtualités qui s'étaient exprimées dans les années précédentes, le projet qu'il expose semble « *bégayer le passé* ». André Henry va en répétant que l'éducation populaire n'est pas une vieille lune, fait l'éloge du folklore et de la « vraie » fête, des arts et des traditions

⁸²¹ Sans doute le projet de loi qu'elle met en chantier et qui aboutit, peu après son départ, à la promulgation de la loi « Avice » le 16 juillet 1984, ne reprend-il guère le projet antérieur de 1980 et fait-il une grande place au sport de haut niveau

⁸²² Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire. *Le Ministère du temps libre 1981-1983 : la « renaissance contrariée » du ministère de la Jeunesse et des Sports ?*, Marly-le-Roi, INJEP, 2004. Voir également : Fontaine, Marion. *Une politique du temps libre ? 1981-1983*, Paris, Éd. Fondation Jean Jaurès, 2011.

populaires. Plus que le chômage et la rigueur, ce sont cette inadaptation et cette impuissance qui condamnent son ministère. C'est le constat fait par Denise Barriolade⁸²³, qui insiste⁸²⁴ :

L'abondance de référence à 1936 par André Henry a déconsidéré l'éducation populaire. Je le rends coupable d'avoir ringardisé l'éducation populaire tout en voulant lui redonner un peu de lustre. On ne s'en est pas remis dans les années 1980. Il s'est ridiculisé lui, et il a ridiculisé l'éducation populaire. Il a dû partir en 1983. Il était sur du passéisme et n'a pas su proposer une éducation populaire actuelle.

La critique la plus appuyée est celle de Geneviève Poujol (voir chapitre 5.3.). Celle-ci se réjouit de sa disparition en critiquant avec autant de dureté des associations d'éducation populaire, « archaïques » et une administration d'État a été « complice » de ces archaïsmes⁸²⁵ :

Encadré 35 : « Le Temps Libre ? A la trappe ! » *Le Monde*, 17 décembre 1983.

On a perdu le temps libre, et c'est tant mieux. Un ministre mieux inspiré que le premier titulaire n'aurait fait que de plus jolis ronds dans l'eau. Le temps libre dépend de tant de facteurs économiques, sociaux et culturels qu'on ne peut prétendre le gérer. On gère des institutions vivantes à partir d'une administration compétente.

Les institutions ? Elles sont - à quelques exceptions près heureusement - archaïques et perverses par la tutelle des pouvoirs publics qui les ont dressées à faire les belles pour recueillir la manne étatique. Ce n'est pas en les flattant qu'on les rendra plus inventives. Ce n'est pas en bureaucratissant l'innovation ou en créant de nouveaux fonds d'intervention qualifiés de culturels ou d'éducation populaire, derniers bastions d'un centralisme désuet, qu'on verra les associations se mobiliser pour ce qui aurait pu être un projet d'accompagnement de la victoire de la gauche. Qu'ont-elles proposé, ces associations, depuis mai 1981 ? Qu'ont-elles fait pour se démocratiser

⁸²³ Denise Barriolade. Militante à la MJC de Chambéry à la fin des années 1970, elle découvre les inspecteurs de la Jeunesse et des Sports. Ce métier lui semble lui permettre de s'occuper de questions d'éducation sans être enseignante, et en restant en contact avec le terrain. Elle passe le concours en 1972, puis est nommée en administration centrale à Paris, comme responsable du bureau des professeurs d'éducation physique trois ans. Elle est inspectrice six ans dans le Val de marne de 1973 à 1981, puis rentre comme conseillère technique au cabinet d'Edwige Avice sur les questions du statut des personnels, des relations avec les établissements déconcentrés et des formations. En 1984, elle reste au cabinet d'Alain Calmat sur le secteur Jeunesse . En 1986 elle rejoint l'INEP de Marly pour 18 mois. Là elle crée "Rayon vert", département de culture scientifique et technique. Elle y crée le comité, la méthodologie et le réseau relationnel. Elle travaille au statut de CEPJ dès 1982, il verra le jour en 1985/1986. Elle met en place le premier concours de recrutement des CEPJ en 1987, dont elle a créé le statut. Source : entretien

⁸²⁴ Entretien avec Denise Barriolade, .

⁸²⁵ Poujol, Geneviève. « Le temps libre ? A la trappe » ! *Le Monde*, 17 décembre 1983.

? Qu'ont-elles inventé pour répondre à l'impératif culturel, si ce n'est se tourner vers le ministère de la culture, devenu soudainement plus généreux ? Qu'ont-elles fait, si ce n'est réveiller le vieil antagonisme laïque/confessionnel et s'assurer de leur représentation dans de nouvelles instances, type hauts comités ou autre conseil national de la vie associative ?

L'administration ? Elle a été complice, et cette complicité traditionnelle n'avait plus pour excuse de s'opposer à une politique de droite. Privée d'imagination, soucieuse de préserver un corps de fonctionnaires menacés de chômage technique du seul fait de la décentralisation, l'administration a géré un budget de crise sans véritablement se remettre en question.

Un grand ministère du tourisme, de la jeunesse et du temps libre ? Ce n'est pas sérieux. Un ministère n'est pas grand de trois directions, qui, en toute logique pourraient se réduire à deux, si ce n'est à une. C'est un grand ministère de la culture, dont on a souvent parlé avant le 10 mai, qu'il faudrait expérimenter. On se satisferait même d'un grand ministère de l'éducation. Ce ministère du temps libre n'a été qu'une invention de dernière heure, plus destinée à assurer les grands équilibres politiques qu'à satisfaire de réels besoins sociaux ou culturels. S'il est question de rectifier le tir, ne repartons pas dans le bricolage !

Geneviève Pujol, Sociologue

En conclusion, on voit la façon dont le Ministère et le concept dont il est porteur sont, d'un même mouvement, devenus illégitimes. Le ministère du Temps libre, qui prolongeait celui de la Jeunesse et des Sports, tout en aspirant à lui donner une portée plus vaste⁸²⁶, n'a pas su s'imposer et ce problème dépasse celui de la délimitation d'un secteur ministériel. Cette ultime tentative marque le « chant de cygne » de l'éducation populaire, définitivement reléguée et discréditée au sein de l'État.

2) De la politique publique aux « dispositifs » : l'imprégnation de la rationalité néolibérale

Les modifications des modalités d'intervention de l'État ne se limitent pas à l'architecture institutionnelle. Elles sont enchâssées dans des recompositions plus larges : après le renforcement de l'intervention de l'État-social au début de la Vème République vient au milieu des années 1970 une période qui débute par une remise en cause de l'État providence et

⁸²⁶ Tétard, Françoise. « Le temps libre méritait-il un ministère ? », *Cahiers d'histoire, op. cit.*, pp.147-164.

débouche sur des réorganisations structurelles : de la caractérisation de l'action publique (a), du mode de relation (b), du mode de financement (c), se traduisant enfin dans la pratique des agents (d).

a. *L'intervention de plus en plus « ciblée » : une re-catégorisation des publics*

De la politique publique aux dispositifs

Après une décennie particulièrement prolixe de discours sociaux sur la jeunesse et sur le rôle politique de cette dernière, les années 1970 sont marquées par l'effacement de discours et de récits englobants. A défaut de dessein d'envergure, ce sont d'avantage des dispositifs qui sont mobilisés, entendus ici à la suite de Dominique Glasman comme désignant un « *ensemble de lieux, d'acteurs – professionnels ou pas – qui essaient d'accueillir un public défini d'une manière ou d'une autre par des difficultés, ou par des caractéristiques un peu spécifiques* »⁸²⁷. Le dispositif permet de se saisir de certains problèmes qui sont particuliers et auxquels l'institution n'était pas forcément préparée, ou en tout cas elle n'était pas conçue pour les prendre en charge dans l'ordinaire de son fonctionnement. « *Le dispositif est l'occasion de dire un certain nombre de choses, de nommer des problèmes spécifiques, un public spécifique...* »⁸²⁸

L'un des marqueurs de la décennie réside dans l'apparent abandon de tout projet « éducatif » global et l'intervention de plus en plus « ciblée » en direction principalement des jeunes qui constituent les principales victimes de la crise économique. Ainsi, Jean-Pierre Augustin et Jacques Ion affirment : « *A la volonté d' « animation » succède la lutte contre l'exclusion des jeunes touchés par le chômage et ceux issus de l'immigration. A la programmation d'équipements succède la mise en place de dispositifs d' « insertion ». A l'intervention militante succède l'action des travailleurs sociaux. Au projet éducatif global succède l'essai de*

⁸²⁷ Glasman, Dominique, « Le dispositif est l'occasion de dire, de nommer des problèmes spécifiques », Entretien avec le réseau Canopé, 2007. p.11. Du même auteur, voir également : Glasman, Dominique. « “Il n'y a pas que la réussite scolaire !”. Le sens du programme de “réussite éducative” », *Informations sociales*, vol. 141, no. 5, 2007, pp. 74-85.

⁸²⁸ Glasman, Dominique, *idem*, p.12.

recompositions de micro-réseaux locaux censés retisser du lien social – et de lutter contre chômage »⁸²⁹.

Un aperçu sur les travaux des commissions thématiques du Haut Comité de la jeunesse et des Sports suffit à se convaincre de cet éclatement et du caractère ciblé, ponctuel, et éloigné des espaces traditionnels d'intervention de l'éducation populaire. Ainsi au sein du Haut-Comité de la jeunesse des sports et des loisirs fonctionne de 1971 à 1974, à côté des Commissions « Congés-Cadres-Jeunesse » et « Relations internationales » une « Commission de la Drogue », qui rédige une brochure d'information « *l'Éducateur devant les Drogues* » tirée à 24 000 exemplaires et diffusée aux collectivités locales et aux personnes privées intéressées⁸³⁰ (rajouter une phrase sur la drogue et les visées hygiénistes) Après remise de ses conclusions, elle est dissoute. Également révélatrice de l'évolution des préoccupations gouvernementales, la commission « Entrée des jeunes dans la vie active »⁸³¹ est créée ad hoc en 1973 sous la présidence de M. Despinette, Président de l'Union des Foyers des jeunes travailleurs, et du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, proposée par M. Dijoud, Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports. A ce titre, elle s'est attachée notamment au problème du premier emploi des jeunes.

À partir de la réorganisation de 1975, plusieurs commissions voient le jour : en octobre 1976 est créée une commission « Jeunes et Environnement » chargée d'étudier, tant les moyens de mieux former et d'informer les jeunes en matière de protection et de valorisation de l'environnement que les moyens d'aménager un nouveau cadre de vie pour les jeunes en milieu urbain⁸³². La Commission sur l'Information des jeunes par les moyens audio-visuels, créée à la suite des déclarations faites par le Premier Ministre devant le Haut Comité sur la nécessité d'aider les jeunes à « *se déterminer, dans tous les domaines qui les préoccupent, en toute connaissance de causes* », se propose de contribuer, en relation étroite avec les sociétés de

⁸²⁹ Augustin, Jean-Pierre, et Ion, Jacques. *Des loisirs et des jeunes : cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, Editions ouvrières, 1993, p.145.

⁸³⁰ Consultée dans les archives de l'Inspection, AN. 19960117/4.

⁸³¹ Consulté dans les archives des Éclaireurs.euses de France, AD.94.542J791.

⁸³² Présidée par M. Magnone, délégué général adjoint de l'Union des centres de plein air (UCPA), a préparé les réponses du Haut Comité aux points correspondants de la consultation nationale de 1977 et présenté un rapport de synthèse lors de l'Assemblée plénière du 20 décembre 1977. Ses deux principales conclusions sont : « *Les pouvoirs publics comme les usagers doivent considérer les associations non plus seulement comme centre d'accueil des jeunes et moteurs de l'animation rurale et urbaine, mais surtout comme partenaires qualifiés pour aider aux prises de décision.* »

télévision au choix et à la réalisation de thèmes majeurs intéressant la jeunesse.⁸³³ Mais essentiellement, l'évolution des préoccupations est dirigée par les évolutions économiques et sociales promouvant l'inclusion sociale et la lutte contre les exclusions comme mantras politiques.

Vers individualisation des problèmes sociaux

Le dispositif se veut plus centré, beaucoup plus « cibleur », plus individualisant, au double sens de prise en charge individuelle et de risque de pointer les responsabilités du sort qui est le leur sur les publics visés eux-mêmes. On assiste alors à une remise en cause de fond des méthodes d'action publique utilisées au cours des deux décennies précédentes. Les mouvements conjugués de « crise » de l'État-Providence, de montée du libéralisme, de développement de la pauvreté et du chômage, l'audience croissante des partisans de la décentralisation, aboutissent à un renouvellement des approches en matière d'action publique. Cela se traduit par des changements paradoxaux pour la jeunesse : diffraction et croissance des interventions publiques en direction de ce public et effacement temporaire des discours le concernant. Le paradoxe n'est qu'apparent : la période marquée par la montée de nombreuses difficultés qui rendent malaisée la fonction symbolique qu'occupent les politiques de jeunesse.

La question du lien entre éducation populaire et lutte contre le chômage nous semble illustrer ce processus. Les premières mesures contre le chômage des jeunes sont prises sous Raymond Barre en 1977, première d'une longue série de dispositif d'orientation-formation sous forme de stages pratiques ou d'emploi à temps partiel. Les première entreprise d'insertion sont créées, placé sous la responsabilité des élus locaux et supposant l'intervention coordonnées des échelons décentralisées de plusieurs administrations. Ce type va fleurir dans les années 1980 : Conseils de prévention de la délinquance, DSQ, ZEP, OPE... La « question jeunes » en moins

⁸³³ Présidée par M. Gagnon, commissaire général adjoint des Éclaireurs et Eclaireuses de France, elle a par ailleurs formulé, à l'intention de la Commission chargée d'apprécier la qualité des programmes de radio et de télévision, un avis sur les émissions destinées aux jeunes.

d'une dizaine d'année ne relève plus d'un ministère spécialisé, ministère qui d'ailleurs lance ses propres « dispositifs », tels l'opération anti-été chaud⁸³⁴.

b. Effacement des instances de coordination

La fragmentation des bureaucraties par la séparation d'unités administratives autonomes s'accompagne de la transformation de la structure hiérarchique de l'administration. Au sein de celle-ci, on constate un effacement des instances intermédiaires et organismes de cogestion - dont nous avons montré la place particulière acquise au cours de la décennie, précédente - au nom du renforcement des responsabilités et de l'autonomie des échelons en charge de la mise en œuvre de l'action de l'État. Il faut ici souligner un étonnement de recherche : les archives donnent à voir certes l'existence dans les textes comme dans le concret de ces instances de coordination, mais le lien entre leurs travaux et l'action gouvernementale semblent rompus. Les canaux par lesquels se tissaient les relations entre État et mouvements semblent n'avoir d'existence que formelle, et nombre de ces commissions et instances s'apparentent à des coquilles vides, pendant que les représentants associatifs jouent les hommes de paille. Les demandes adressées sont ponctuelles, circonstanciées, et la capacité d'influence de dialogue et d'influence réciproque perd de sa fonction. Cet étonnement - qui gagnerait à être d'avantage empiriquement étayé - recoupe toutefois l'idée d'une redéfinition du rôle de l'État, moins soucieux de l'horizontalité et porté sur une conception plus instrumentale de la concertation.

Le Haut-Comité de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, une caisse vide de résonance

Le Haut-Comité a été créé par décret du 14 mai 1970, actant la dissolution des Hauts Comités de la jeunesse et des sports et la création du haut Comité de la jeunesse, des sports et des loisirs (décret 70-409 du 14 mai 1970)⁸³⁵. Le Haut Comité de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs hérite d'une tradition ancrée, puisqu'il regroupe les deux Hauts Comités spécialisés qui

⁸³⁴ Dubet, François, « Chapitre II : les opérations anti été-chaud », in Dubet, François (dir). *L'Etat et les jeunes, Paris, Les Editions ouvrières, 1985.* Voir également : Tissot, Sylvie. « Les sociologues et la banlieue : construction savante du problème des « quartiers sensibles » », *Genèses*, vol. n° 60, no. 3, 2005, pp. 57-75.

⁸³⁵ JORF du 16 mai 1970.

cessèrent de fonctionner en 1968 (le Haut-Comité à la Jeunesse, institué en 1955, le Haut-Comité aux sports, en 1961). Le Gouvernement pompidolien manifeste ainsi sa volonté de répondre à l'opinion en rétablissant une structure nationale de dialogue et de concertation entre les pouvoirs publics et les associations sportives, de jeunesse et d'activités socio-éducatives.⁸³⁶

Ses missions se présentent de la façon suivante, son rôle est triple⁸³⁷ :

- Traduire certaines aspirations et certaines des besoins qui se manifestent dans notre société, notamment ceux qui intéressent les jeunes et la vie en-dehors du lieu de travail ;
- Classer les priorités et d'étudier les problèmes majeurs qui concernent la jeunesse, l'éducation populaire, le sport et les loisirs
- Eclairer à partir de cette analyse l'action des pouvoirs publics en leur soumettant des propositions

Réorganisé en 1974, il comporte six commissions elles-mêmes pouvant se scinder en groupes de travail, sur des sujets ponctuels. Celles-ci agissent comme canaux de dépolitisation des enjeux relatifs à la jeunesse : dans un conflit opposant le CNAJEP à l'administration en 1974⁸³⁸, le Premier ministre Jacques Chirac en joue habilement⁸³⁹ :

« Vous me demandez de préciser dans quelles structures pourraient être abordés les questions qui concernent les relations entre les Associations et le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. Je pense que là comme ailleurs, nous devons rechercher des formules simples et efficaces, et il me semble que sans porter atteinte à son caractère interministériel le Haut-Comité pourrait créer en son sein une Commission Spécialisée. »

Plus largement, cette dynamique d'évanescence des instances intermédiaires n'est pas remise en cause par l'avènement de l'administration du Temps libre : nous revenons sur l'épisode pour montrer comment se prolonge cette logique. L'arrivée des socialistes au pouvoir en 1981 achève

⁸³⁶ AN. 19960117/4.

⁸³⁷ *Idem.*

⁸³⁸ Dans une lettre au Président de la République, Paris, le 7 juin 1974, signée par Georges Davezac, Président du CNAJEP, l'organisation se préoccupe de l'absence de projet ou de considération pour le secteur de l'éducation populaire. La réponse par courrier (Lettre du Président de la République Valéry Giscard d'Estaing, le 5 juillet 1974) se veut rassurante, mais c'est son Premier ministre qui, par un courrier en date du 4 décembre, expédie la question. Archives du CNAJEP, AN.20140161/79.

⁸³⁹ Lettre du Premier Ministre à Alain Barrau, Paris, le 4 décembre 1974. Archives du CNAJEP, AN.20140161/80.

cette logique de relégation du Haut Comité de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, à rebours du discours volontiers porté sur son importance. Ainsi d'avril 1981 à octobre 1983 le Haut Comité de la Jeunesse et des Sports et des Loisirs s'est réuni une fois en séance plénière (novembre 1982). Ses Commissions permanentes n'ont pratiquement tenu aucune réunion. Le Bureau ne s'est réuni qu'à deux reprises⁸⁴⁰. Le Secrétariat Général est réduit à l'inaction complète⁸⁴¹. Seule la réaction du CNAJEP a permis à l'ensemble des associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées de participer à la désignation de leurs représentants⁸⁴².

Ajoutant à la confusion, le Premier Ministre installe en mai 1982 un Haut Comité du Loisir Social, ne disposant d'aucun moyen ou presque. La réorganisation des Ministères du Temps Libre et de la Jeunesse et des Sports en seul département ministériel en mars 1982 crée une situation d'incertitude qui rejaillit sur les travaux des deux Hauts Comités, allant jusqu'à provoquer leur paralysie progressive. La complexification administrative est source de déstabilisation, alors que l'arbitraire des frontières bureaucratiques suscite une incompréhension soulignée par les acteurs : par exemple le Tourisme social n'entre plus dans les compétences du Ministre délégué au Temps Libre à la Jeunesse et aux Sports alors que les activités de pleine nature ont été transférées à la Direction des Sports, qui pas plus que le mouvement sportif n'est représentée dans ce Haut-Comité. Enfin à l'occasion du vote en première lecture au Sénat du projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, le Ministre du Temps Libre fait part de son intention de créer par décret un Conseil National des Activités physiques et sportives, qui serait distinct du Haut Comité de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, rendant totale la confusion et confirmant le caractère inopérant de ces montages. Les lieux dans lesquels se tissaient les relations entre l'État et les associations, à trop se multiplier, perdent tout caractère opérant. Ce constat confirme les conclusions des associations : dans un document de synthèse du FONJEP, le rapporteur de la Commission en charge de restructuration des hauts-comités résume⁸⁴³ :

⁸⁴⁰ Pour arrêter les modalités de désignation des représentants des associations au Conseil Nationale de la Vie Associative et fixer les conditions de renouvellement du Haut-Comité.

⁸⁴¹ Par exemple, il n'a même pas été en mesure de préparer le renouvellement du Haut-Comité en convoquant les collèges électoraux

⁸⁴² Archives du CNAJEP, AN. 2014016179/80.

⁸⁴³ Archives du FONJEP, rapport du 7 avril 1982. AN.19810155/48.

« La démultiplication des instances de concertation se traduit dans les faits par une régression de la concertation entre les Pouvoirs Publics et le mouvement associatif. »

Une procédure d'agrément routinière

L'étude des travaux de la commission en charge de la délivrance et de la déchéance de l'agrément se révèle pauvre : les réunions – plus espacées – sont routinières, sans luttes ou éclats. Il en ressort sur la durée que la confrontation de représentants de l'éducation populaire et de l'administration n'est plus l'occasion – et la commission n'est plus le lieu – d'une élaboration doctrinale. Ce défaut de conceptualisation nous semble caractéristique. Seule une proposition de 1981 retient l'attention, dans la formulation nouvelle qu'introduit la notion de partenariat. Le débat porte - conjuncture critique oblige - sur l'agrément et sur la portée de ce dispositif, réactivant le travail définitionnel sous l'angle de la rationalisation.⁸⁴⁴

Plusieurs intervenants insistent sur la notion de « partenariat » État/associations en la liant à celle de pluralisme associatif. Nombre d'associations tiennent à la valeur du « label » que représente l'agrément tant pour l'État que pour les collectivités locales et les usagers (il intervient par exemple comme élément de publicité et représente une sécurité juridique notamment en matière de protection des mineurs) : les collectivités locales développent particulièrement le partenariat sous forme de contrats avec les associations (20 000 sont agréées sur la plan local). Une réforme de la procédure apparaît nécessaire à beaucoup, ne serait-ce que du fait de la lourdeur du processus de retrait qui prend jusqu'alors l'allure d'une sanction.

Pour conserver l'agrément, une association doit en tout cas justifier du caractère démocratique de son fonctionnement, d'une vie associative réelle et d'un domaine d'activité centré sur les questions de jeunesse et d'éducation populaire. Jean Pachot propose l'adoption d'un texte-cadre définissant l'ensemble des relations de partenariat, et situant l'agrément comme l'une des conditions du partenariat. Si ce projet de réforme, tout comme la loi-cadre, resteront lettre-morte, ils témoignent du primat de la logique de rationalisation sur celle de ressaisie conceptuelle.

⁸⁴⁴ Procès-verbal du Conseil de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et des Sports, séance du 11 mars 1981. Consulté dans les archives des CEMEA, AD.94. 512J353.

1982 marque une ultime tentative de codification visant à circonscrire par le haut le périmètre de l'éducation populaire. Par une note du 1^{er} février 1982⁸⁴⁵, il est demandé au directeur de Cabinet de soumettre un ensemble de propositions visant à l'actualisation des critères qui seraient appliqués pour délivrer l'agrément ministériel des associations d'éducation populaire et qu'il conviendrait de faire connaître à la commission récemment renouvelée. La note décrit une instance consultative où les associations sont très largement majoritaires et même exclusivement représentées dans la formation actuelle issue des délibérations du Conseil de la jeunesse, de l'éducation populaire et des Sports du 3 décembre 1981, et remarque que la commission des agréments a, au cours des années, fait évoluer sa jurisprudence, tant dans le sens de l'élargissement du champ de l'éducation populaire, tantôt au contraire dans un sens plus restrictif. Les représentants de l'administration et notamment le président ont en général essayé d'éviter d'influencer les positions de la commission, laissant au ministre la possibilité éventuelle de ne pas suivre l'avis de cette instance, ce qui s'est produit six fois en une dizaine d'années pour environ cent cinquante dossiers examinés⁸⁴⁶. Il est alors précisé par (...)

S'il paraît donc naturel que la commission soit plus jamais appelée à faire évoluer son attitude et ses conceptions, la notion même d'éducation populaire pouvant gagner à être progressivement élucidée et enrichie du fait des débats de la commission, il n'en reste pas moins qu'elle doit connaître les orientations générales traduisant la politique ministérielle et susceptibles de guider ses choix.

Il convient à cet égard de distinguer deux grandes catégories de critères : d'une part les critères liés à une certaine conception de la vie associative et de sa déontologie ; d'autre part, les critères propres à délimiter le champ de l'activité de l'association réputée d'éducation populaire.

Dans le détail, les critères généraux liés aux exigences d'une véritable vie associative ont trait au rappel des règles de fonctionnement (composition et réunions régulières des instances délibératives, réalité de participation des membres). Les liens éventuels de l'association avec d'autres institutions doivent être analysés de manière à faire apparaître le cas échéant sa

⁸⁴⁵ Note du 10 Février 1982 pour le Directeur du Cabinet, Direction du Loisir Social, de l'Éducation populaire et des Activités de Pleine Nature ayant pour objet « Critères d'agrément des associations d'éducation populaire ».

Consulté dans les archives des CEMEA. AD 94. 512J 353.

⁸⁴⁶Note du 10 Février 1982 pour le Directeur du Cabinet, *idem*.

dépendance trop étroite à l'égard de partenaires non associatifs. C'est précisément dans ce domaine que les problèmes les plus délicats se posent et qu'il importe que fût prise une position ministérielle. Le cas de l'association masquant une activité commerciale ne fait aucun doute quant à son exclusion de l'agrément, on peut s'interroger sur cinq cas d'interdépendance ou de dépendance. Il s'agit des liens privilégiés d'une association avec :

- Une collectivité publique (État, Collectivité locale, ou un établissement public)
- Un parti politique (cas notamment des mouvements de jeunesse politique)
- Un syndicat
- Un organisme professionnel
- Un comité d'entreprise

Les critères délimitant le périmètre de l'éducation populaire sont ensuite formalisés :

- L'audience et l'assise de l'association

Certains estiment que l'on a pu assister au fil des années à une « *trop grande dispersion de l'agrément au profit d'associations trop spécialisées et de trop faible dimension conduisant à un certain émiettement des subventions de l'État au détriment de leur efficacité* »⁸⁴⁷. D'autres pensent au contraire que « *la voie de l'innovation passe par une diversification et un pluralisme vivifiants* » et qu'il y a la place à côté des fédérations importantes pour des associations dynamiques fonctionnant avec un nombre réduit de permanents.

- La nature des activités

C'est le plan sur lequel du point de vue de l'administration doit porter l'élargissement des critères de l'agrément, fondé sur une conception beaucoup plus ambitieuse de l'éducation populaire. L'examen de la liste des associations agréées montre que progressivement le champ s'était déjà très sensiblement étendu. Le mouvement mérite aujourd'hui d'être affirmé de manière plus déterminée, affirme la note : « *toute association d'envergure nationale ou inter-régionale ayant une vocation éducative doit pouvoir être agréée si son fonctionnement s'effectue par ailleurs d'une manière démocratique* ». ⁸⁴⁸ Aucun domaine ne doit en être a priori exclu ; ce qui devrait conduire à un élargissement des agréments dans plusieurs domaines, tels que (nous reproduisons à l'identique) :

⁸⁴⁷ Note du 10 Février 1982 pour le Directeur du Cabinet, *idem*.

⁸⁴⁸ Note du 10 Février 1982 pour le Directeur du Cabinet, *idem*.

- Les associations de défense de l'environnement lorsqu'elles n'ont pas un but exclusivement militant,
- Les associations de défense des consommateurs dans les mêmes conditions,
- Les associations culturelles et artistiques même lorsqu'elles sont composées d'artistes professionnels, dès lors que leurs activités ont une vocation éducative distincte du seul spectacle,
- La vieille distinction entre professionnel et amateur paraît de ce point de vue tout à fait périmée : toute animation éducative requiert un minimum de sérieux et de technique professionnelle,
- Les associations à caractère « social », si leur activité ne se limite pas à une fonction d'assistance,
- Les associations dites de « pleine nature »,
- Les associations de tourisme.

On voit ainsi par ce projet qu'on a cherché à penser au sein de l'État non pas une liste de critères limitatifs mais plutôt une refondation assise sur le rappel de principes propres à la vie associative, allant dans le sens d'une incitation à ouvrir largement l'éventail des activités relevant de l'éducation populaire. Cette ultime tentative d'élaboration doctrinale reste circonscrite, sans trouver de débouché institutionnel ou politique, ni en 1982 ni ensuite, actant la césure entre le travail fourni par les instances consultatives et l'action publique.

Le FONJEP et l'investissement d'une fonction experte.

Une dernière inflexion dans la qualification de la relations aux instances intermédiaires est emblématisée par le FONJEP. De bailleur de fonds, le FONJEP voit son inscription administrative dépendre de sa capacité à participer à la conduite de l'action publique, à la faveur de l'investissement d'une fonction de recherche et d'expertise. Son rapport d'activité le met ouvertement en avant.⁸⁴⁹ Il rappelle qu'entre 1971 et 1972, le FONJEP poursuit son développement, à la faveur du développement par l'État de son intervention dans le secteur social en créant, par l'intermédiaire du Ministère de la Santé, des nombreux postes pour les Foyers de Jeunes Travailleurs et les Centres Sociaux. Il bénéficie de l'extension importante dans le domaine de la formation : en 1972 en effet, une convention – qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 16 juillet 1971 portant sur l'organisation de la Formation Professionnelle continue – est

⁸⁴⁹ Rapport - FONJEP 64-84, dans les archives Peuple et Culture AD.94. 522J 392.

signée entre le FONJEP et l'État représenté par le Ministère de l'Economie de des Finances, le Ministère du Travail et le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. Le FONJEP, en vertu de cette convention, est habilité à gérer les crédits du Secrétariat d'État à la Formation Professionnelle transitant par le Fonds National de l'Emploi⁸⁵⁰.

C'est surtout l'investissement d'une fonction de consultation qui est significatif : le FONJEP publie en 1971 les résultats de l'enquête qu'il a menée, à la demande du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, sur les postes d'animateurs socio-éducatifs. Les conclusions de cette enquête qui a obtenu une grande audience auprès des associations et des animateurs (la forte proportion de réponses aux questionnaires diffusés le démontre) évoquent l'insuffisance du nombre de postes FONJEP, la diversité des fonctions et des situations des animateurs professionnels ainsi que les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre les principes agréés pour le statut. Il s'en dégage également le souhait de voir l'aide de l'État se rapprocher des 50% de prise en charge des postes escomptés lors de la création du FONJEP. Le FONJEP continue à jouer un rôle clé dans la définition de la profession, notamment à l'occasion de la publication à l'occasion de son 10^{ème} anniversaire d'un rapport d'enquête « Unité et diversité de la fonction d'animateur socio-éducatif. ». Celui-ci est dressé par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports en juin 1975 à tous les parlementaires. A cette occasion, le Secrétaire d'État à l'Action Sociale René Lenoir souligne que le FONJEP est « *un bon exemple de participation* »⁸⁵¹ :

« Il y naît parfois des conflits, c'est inévitable et c'est sain car toute communauté vivante est conflictuelle. L'essentiel est que ces conflits soient surmontés dans un esprit de compréhension, de tolérance et c'est toujours ce qui a été le cas. »

⁸⁵⁰ Ces crédits sont destinés à assurer, par l'intermédiaire des centres de formation dont la liste paraît chaque année au Journal Officiel, la rémunération des stagiaires. La convention a pour effet également de faire entrer le Secrétariat d'État à la Formation Professionnelle au FONJEP, ce qui en accentue le caractère interministériel. Enfin A partir de 1972, le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports confie au FONJEP la gestion des crédits attribués aux centres de formation pour leurs frais de fonctionnement. Fixés en application d'une convention signée par les centres avec le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, ces crédits sont calculés en fonction du niveau du stage, du nombre annuel d'heures de stage, du nombre de stagiaires et du taux horaire annuel. La Caisse Nationale des Allocations Familiales maintient son aide comme par le passé et décide d'apporter une subvention égale à celle du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports pour conventions de formation gérées par le FONJEP.

⁸⁵¹ Dossier de presse « Xème anniversaire du FONJEP 1974 », Archives du FONJEP. AN.19810155/48.

Il apprécie que le FONJEP ne se soit pas contenté d'être un gestionnaire de postes d'animateurs mais qu'il se soit efforcé de contribuer à la définition et à l'évolution de la profession.⁸⁵² Le Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports affirme, pour sa part, que le FONJEP a rempli 3 fonctions essentielles, dont la dernière est amenée à se développer⁸⁵³ :

- *En tant qu'instance de concertation, il a permis la rencontre et le dialogue entre associations afin que celles-ci puissent débattre de problèmes communs.*
- *Comme instance de formation, il a facilité le développement quantitatif et qualitatif de la formation professionnelle des animateurs.*
- *En troisième lieu, il est devenu un organisme d'études et de recherches de référence pour le développement d'une profession indispensable au développement social et culturel.*

Les tournants budgétaires opérés dans l'année 1975 mettent à mal le fonctionnement du FONJEP. Le préambule des nouveaux statuts adoptés cette même année mettent en exergue l'esprit de co-gestion de l'Association et reprend le vœu des Ministères de tutelle de voir le FONJEP obtenir des moyens financiers qui soient à la hauteur de ses buts. Désormais, la formation et les études font désormais partie des missions statutaires du FONJEP⁸⁵⁴ Si le FONJEP poursuit à une vitesse de croisière ses missions d'aide à la rétribution des animateurs professionnels des associations de Jeunesse, d'Éducation populaire et d'Action sociale et au financement des actions de formation professionnelle des animateurs, l'administration centrale pousse pour que l'État se déleste et rappelle que « *les collectivités locales se préoccupent, de plus en plus, de favoriser la vie sociale, éducative et culturelle. Un grand nombre de communes et de conseils généraux consacrent des sommes importantes au développement des activités d'animation* »⁸⁵⁵. Un projet de réforme allant dans ce sens est envisagé, et il est demandé un président du CNAJEP un rapport préalable.

⁸⁵² Il ajoute, dans la veine des discours sur la pacification de la jeunesse, que « *si le Ministère de la Santé a porté un grand intérêt au FONJEP, c'est qu'il constitue une des pièces du dispositif de prévention en ce qui concerne les jeunes* ». Archives du FONJEP, *idem*.

⁸⁵³ Archives du FONJEP, *idem*.

⁸⁵⁴ Parallèlement, au cours de l'année 1975, le FONJEP lance une enquête dont le but est de cerner « le marché du travail dans le domaine de l'animation ». Les résultats de cette enquête font apparaître que, selon les départements, le doublement – voire le triplement – des postes existants s'imposerait. Archives du FONJEP. AN.19810155/50.

⁸⁵⁵ Archives du FONJEP, *idem*.

Encadré 36 : Le rapport Vaillant

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Jean-Pierre Soisson, désireux de voir le FONJEP s'adapter aux évolutions sociales, demande en juin 1979 à un groupe de travail – composé de représentants de départements ministériels intéressés, des collectivités locales, de la Caisse Nationale des Allocations Familiales et des associations du FONJEP – d'étudier l'évolution possible des responsabilités et des modes d'intervention du FONJEP, et plus largement de s'interroger sur la rationalisation du financement de l'animation.

Les propositions du rapport remis au Ministre en mai 1980 – et dont celui-ci fera état lors des débats parlementaires de novembre de la même année – visent la mise en place de procédures plus justes, plus claires et mieux adaptées aux besoins.

Pour que l'État, les collectivités locales, les organismes sociaux et les associations puissent maîtriser ensemble les coûts des postes d'animateurs, le rapport propose la mise en application d'un coût moyen de référence servant à calculer les contributions de l'État et des Collectivités locales, en même temps que l'étude d'une procédure d'évolution annuelle précise de ce coût moyen. Il est souhaité également la création d'une ligne « FONJEP » dans le budget de chaque Ministère afin de permettre, d'une part une évolution des crédits et, d'autre part, l'ouverture de postes FONJEP dans des secteurs d'activités beaucoup plus larges.

Le rapport souhaite une harmonisation des procédures d'attribution et de gestion des postes, quel que soit le Ministère qui les finance ou l'association qui en bénéficie. Il souhaite également que la procédure soit assez semblable pour les postes d'animateurs financés par les collectivités locales ou les organismes sociaux sans participation de l'État.

Si le rapport est enterré, il traduit le mouvement de rationalisation budgétaire, ainsi que d'accompagnement de la décentralisation. Poursuivant sa mission d'étude et la mettant au service de cette orientation, le FONJEP met au point, en 1980, un document destiné aux collectivités locales et aux associations, sur la création et le financement des postes d'animateurs⁸⁵⁶. Enfin, il diffuse à tous ses membres, à partir de juillet 1979, un bulletin d'information documentaire sur les questions d'actualité qui concernent les associations et l'animation. L'investissement de cette fonction ne masque pas la crise de moyens que subit

⁸⁵⁶ Il entreprend également une étude sur l' « animation du milieu rural ». Archives du FONJEP, *idem*.

l'organisme : la progression du nombre de postes créés par les Ministères est fortement ralentie de 1977 à 1980 (37 créations de postes seulement en 1980) et le taux de prise en charge de l'État ne suit pas l'inflation. Le FONJEP ne gère, à la fin de l'année 1980 que 1477 postes à participation État, et l'inquiétude se fait jour auprès des associations – déçues dans leurs attentes – et des collectivités locales dont un certain nombre supporte la charge entière des postes qu'elles ont créés.

Les changements politiques intervenus au printemps 1981 vont modifier le contexte des relations entre le FONJEP et les Ministères qui en sont membres. 750 postes sont créés à partir du 1^{er} septembre⁸⁵⁷. La situation nouvelle pour le FONJEP peut se concrétiser autour de 3 orientations prises par le Gouvernement :

- La création des postes s'inscrit dans une nouvelle politique de l'emploi. Cette création devient plus incitation pour que les associations embauchent des animateurs, qu'incitation à la participation des collectivités locales ou autres financeurs à la prise en charge partielle des traitements des animateurs.
- La décentralisation pose de manière radicalement nouvelle les problèmes touchant le mode de financement de l'animation, et, en conséquence, ceux de l'objet et des règles du fonctionnement du FONJEP.
- L'attribution de postes FONJEP à des associations locales, non adhérentes à des associations nationales, oblige le FONJEP à repreciser sa mission et sa pratique concernant les procédures d'adhésion.

Une Assemblée générale extraordinaire, réunie le 18 décembre 1981, se réjouit du nombre important e créations de postes et examine l'ensemble des problèmes nouveaux qui se posent au FONJEP. Elle redéfinit la mission du FONJEP autour de trois axes : cogérer, par des relations contractuelles entre le mouvement associatif et les Pouvoirs publics, le financement d'agents de l'animation (formation et postes), constituer pour les financements entrant dans sa

⁸⁵⁷ L'effort du gouvernement en faveur de l'animation se poursuit en 1982 avec la création de 1380 postes et une augmentation de près de 20% du taux de participation de l'État. Les Commissions régionales instruisent les demandes d'adhésion des associations locales bénéficiaires de postes, et au cours de l'année 1982, 97 associations entrent au FONJEP. La création des Commissions régionales a permis, dans la plupart des cas, une réelle concertation – au niveau local – entre les associations membres du FONJEP. Ces commissions souhaitent être partie prenantes de la réflexion sur la décentralisation et prendre des contacts avec les collectivités territoriales, les conseils régionaux notamment les caisses d'allocations familiales.

compétence, un lieu et un instrument de concertation, contribuer, en tant qu'outil de recherche, à rapprocher les pratiques des associations au plan des conditions d'emploi et de travail de leur personnel d'animation.

c. La logique de la contractualisation

Le passage de la subvention au conventionnement représente un tournant décisif dans la conduite de l'action publique, et produit des effets particulièrement saillants en matière d'éducation populaire.

Refonte du système de financement

La remise en question du principe même de la subvention est en germe dès la fin des années 1960. Après une période de fort accroissement des moyens matériels appuyés par une convergence de vue (cf. chapitre 4), c'est subitement sous l'effet de rétractations budgétaires que la distribution des moyens se trouve remise en question. Ainsi il apparaît clairement que la raréfaction des financements publics et la refonte du système d'attribution desdits financements sont intrinsèquement liées. Ainsi pour rappeler l'antériorité et les ramifications du processus et pour illustrer l'argumentaire des acteurs, nous reproduisons ici un communiqué de presse du CNAJEP en date du 19 novembre 1969 concernant le budget alloué à la Jeunesse et aux Sports⁸⁵⁸ :

En tout, une économie de 20 millions de francs, c'est-à-dire plus expressivement deux milliards d'anciens francs. C'est énorme pour la jeunesse et nous y reviendrons tout à l'heure – c'est peu sur le budget de l'État.

Est-ce vraiment là qu'il fallait faire des restrictions ? Les français n'ont que trop l'occasion de constater à quel point la jeunesse hors de la classe est laissée à elle-même. On ne saurait dire que s'il ne s'agit pas là de l'économie, les clignotants d'alarme ne s'en allument pas moins sur le tableau de bord : ici c'est la drogue, là c'est la criminalité

⁸⁵⁸ Conférence de presse du CNAJEP du 19 novembre 1969 concernant le budget alloué à la Jeunesse et aux Sports pour 1970. Consulté dans les archives des Eclaireurs.euses de France, 542J 377.

juvénile, ailleurs et trop souvent le désœuvrement et l'ennui. La description n'est pas même nécessaire tant l'évidence est éclatante.

Face à ce drame quelques centaines de milliers d'hommes et de femmes essaient au prix de grands efforts, de dévouements obscurs et de fatigues considérables d'animer quelques millions de jeunes, d'orner et de signifier la vie de jeunes adultes par l'éducation populaire. (passer au chapitre 6 ?)

Devant ce qui devrait plutôt susciter l'admiration étant donné la faiblesse des moyens employés, quelques hommes qui ont trop facilement jugent de tout, haussent les épaules en lançant d'ailleurs des chiffres hasardeux.

Ces hommes, ces femmes, ces associations nombreuses n'encadreraient que 15% de la jeunesse française... Nos comptes ne sont pas les mêmes. Nous estimons qu'au moins 25% des jeunes sont plus ou moins touchés par nos associations, mais ne nous battons pas à coup de statistiques. Mettons que nos associations n'encadrent (comme on dit) que 15% de la jeunesse française, ce n'est pas si mal et qui dit mieux ? Nous poserons plutôt la question : « Qu'a-t-on fait depuis 25 ans pour promouvoir et aider leur action, peut-être même pour éclairer leur démarche ? ». Fort peu. Le péri, le para, le post-scolaire abandonnés à une diversité qui par ailleurs, fait son originalité et sa réalité n'ont reçu de la collectivité nationale gérée par l'État que des moyens très mesurés.

Si l'on retrouve dans ce préambule les logiques exposées précédemment de légitimation de l'action associative et le discours attendu de dénonciation d'un budget jugé insuffisant au regard de la prégnance des enjeux sociaux, la suite de l'argumentaire est particulièrement révélatrice en liant restriction budgétaire et mode de financement des associations⁸⁵⁹ :

Il y a plus : faute de doctrine en la matière, la subvention apparaît trop souvent à ceux qui la dispensent comme un geste gratuit, un bon vouloir qui peut servir éventuellement telle orientation jugée préférentielle. Du côté des associations s'est développée inversement une psychologie de mendiants, pas trop sûrs de leurs droits, trop heureux de pouvoir survivre. Le moins que l'on puisse dire c'est que l'ensemble manque de dignité.

Il devrait être reconnu à base d'accord mutuel et suivant des contrôles que tous les gens sérieux sont prêts à discuter et à admettre ensuite que les associations remplissant un service public ouvrent un droit lui aussi à une aide publique.

⁸⁵⁹ *Idem.*

Mais on ne saurait admettre que le volume des subventions soit décidé arbitrairement d'une année à l'autre sous le prétexte que nul n'est sensé y prétendre.

Il y a là une critique particulièrement admise dans un champ associatif, dont il faut à nouveau rappeler l'aspect concurrentiel : la subvention est bien souvent associée à un arbitraire, au bon vouloir de l'État, et à la qualité des relations que l'une ou l'autre d'entre elles est en mesure d'établir. Cela nourrit un ressentiment d'arbitraire, d'injustice parfois ou du moins d'incompréhension, et surtout de jalousie à l'égard des fédérations établies et largement pourvues. Le vocable mobilisé sur la mendicité illustre en outre le sentiment de déclassement de partenaires victimes de décisions auxquelles ils ne sont plus associés mais dont dépendent leurs marges d'action. On retrouve dans les archives associatives à plusieurs occurrences le terme de « féodalisme » pour désigner le mode d'attribution des subventions, et l'on peut reprendre ce lexique comme analytique. C'est la raison pour laquelle la contractualisation ou du moins la formalisation des critères de l'aide publique représente un terrain d'accord entre l'administration et les tenants de l'éducation populaire, ce que l'on perçoit ultérieurement dans une note d'information aux associations diffusée en 1976⁸⁶⁰ :

Encadré 37 : Note d'information : La « contractualisation » de l'aide aux Associations de Jeunesse et d'Education Populaire en 1976.

Si la contractualisation de l'aide aux associations n'est pas tout à fait une idée neuve (CF. circulaire du Premier Ministre du 27/1/75), c'est du moins pour le S.E.J.S une idée d'actualité.

Au cours de l'examen de son budget par le Sénat, M. Mazeaud a affirmé que « désormais, le SEJS n'aiderait que les seules associations qui répondraient à un véritable service public et qui accepteraient de passer un contrat avec son département (JO des débats du Sénat du 10/12)

D'autre part, 9 associations (parmi elles les associations appartenant au Scoutisme Français) se sont vu proposer pour 1976 le remplacement de leur subvention par une aide contractuelle.

Cela nous conduit à nous poser 3 questions :

1 Quels sont le contenu et la portée de cette contractualisation ?

2 Le SEJS a-t-il l'intention d'étendre rapidement cette formule à l'ensemble des associations ?

3 Comment le mouvement associatif sera-t-il associé à l'élaboration de ce nouveau mode de relations avec le ministère de tutelle ?

⁸⁶⁰ Archives de l'Inspection départementale de l'Isère, AD. 38. 6920W.

Des informations complémentaires, obtenues notamment lors d'un entretien au bureau du CNAJEP avec le directeur de la Jeunesse et des activités socio-éducatives, nous permettent d'y répondre partiellement.

La portée de la contractualisation des aides de l'État aux associations de Jeunesse et d'Éducation populaire paraît limitée ; sa mise en œuvre se fera de manière pragmatique. Mais, dans l'immédiat, il n'est pas prévu de concertation avec les associations.

Une portée limitée :

Il s'agit de regrouper dans une charte annuelle ou pluriannuelle (compte tenu toutefois de la règle de l'annuité budgétaire) les objectifs que s'assignent les associations et qui doivent justifier l'octroi d'une aide de l'État.

C'est en quelque sorte une nouvelle manière de présenter les demandes de subventions.

Les activités des associations seront contractualisées globalement. Il n'est pas envisagé de distinguer parmi elles celles qui ont plus particulièrement un caractère de service public, cette dernière notion étant trop vague.

C'est par l'agrément qu'est reconnu le caractère d'intérêt général de l'activité d'une association. Pour le moment, aucun autre critère n'est prévu.

Dans cette logique de quasi-judiciarisation des relations et des actions menées, l'agrément est convoqué comme instrument d'objectivation, ce qui fait écho à nos développements sur la construction sociale de l'éducation populaire⁸⁶¹ :

D'autre part, il faudrait s'entendre aussi sur ceux qui ont droit et ceux qui n'ont pas droit. Il existe, vous le savez, une procédure de l'agrément qui a été fondée par une ordonnance du Gouvernement d'Alger. L'agrément n'a pas été pensé pour ouvrir automatiquement un droit à la subvention mais par l'agrément il y a reconnaissance officielle des buts, de l'intérêt, du service rendu par une association. Là encore faute de critères précis, faute d'une révision périodique de ces agréments ils se sont un peu vidés de leur sens, l'État ne se sent plus tellement engagé, le Mouvement peut-être non plus.

Quand une association agréée a été jugée digne d'intérêt et d'une ampleur suffisante pour être subventionnée on ne devrait pas pouvoir lui retirer unilatéralement ses subventions dans toute la mesure où elle reste dans les critères de son agrément, vérifié à l'intérieur d'un organisme paritaire, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance du 2 Octobre 1943.

Voilà ce qui nous paraîtrait normal et sain.

⁸⁶¹ « Remarques sur le budget 1976 du secrétariat d'Etat » Archives des Francas, AD.94. 547J 728.

Pour tous ceux qui cependant resteraient sur l'idée, à notre avis fausse, que la subvention de l'État et des collectivités publiques n'est pas justifiée dans la durée, il est de toute façon facile d'admettre qu'une diminution d'aide de 15, 25, 30% et parfois d'avantage ne peut que perturber d'une façon décisive financièrement et peut-être surtout moralement un fonctionnement habituel, aucun temps de reconversion, aucun avertissement, aucune politique concertée n'ayant permis de prévoir et de faire face.

On retrouve dans les débats parlementaires de l'année 1969 presque exactement les mêmes termes et les mêmes logiques exposées ce qui nous permet d'affirmer que certes il y a une dénonciation de l'insuffisance des budgets et du retrait aussi unilatéral que brutal de l'État, mais qu'il y a accord pour envisager une modification juridique du mode de relation entre État et associations⁸⁶² :

« Monsieur le secrétaire d'État, sur le fond, nous partageons votre sentiment. La subvention a quelque chose de sclérosant, qui enlève une part de dignité à l'homme et à l'organisation dont il s'occupe. Cependant, imposer du jour au lendemain une diminution de cette importance a des gens qui n'ont pas été préparés à cette nouvelle orientation que vous voulez donner à votre département ministériel nous paraît extrêmement dangereux » (...) « Il conviendrait de promouvoir à leur égard une politique contractuelle, et je crois, monsieur de secrétaire d'État, que telle est bien votre intention. Cela veut dire non pas qu'ils accompliraient de façon plus ou moins déguisée un certain nombre de tâches pour le compte de l'État, mais qu'après discussion, un accord minimum pourrait intervenir entre le Gouvernement et ces mouvements ou associations sur un certain nombre de points touchant aux moyens, aux méthodes et aux buts et qu'on respecterait ensuite leur liberté avec le minimum de contrôle et sans marchander sur les détails.

La contractualisation comme vecteur de rationalisation des politiques publiques

La contractualisation vise explicitement un processus d'accommodement entre l'intervention publique et des comportements privés diversifiés. Elle est destinée à dégager une meilleure articulation entre des objectifs macro-économiques (rationalisation budgétaire) et des objectifs spécifiques aux secteurs cibles. Cette modalité d'action est enchâssée à des dynamiques plus larges, notamment les « dynamiques paritaires » qui selon Olivier Mériaux et Eric Verdier

⁸⁶² Consulté dans les archives des Éclaireurs.euses de France AD.94. 542J378.

trouve son fondement dans un « échange politique » entre un État soucieux de conférer plus d'effectivité à l'action publique et des partenaires sociaux en quête de légitimité et de moyens plus importants⁸⁶³. Les avantages pour les partenaires sont non-négligeables, car la légitimité institutionnelle les dispense de la quête toujours plus difficile d'adhérents. Pour reprendre les termes de Bruno Jobert et Jean Leca cette politique contractuelle repose sur une « magie sociale » qui fait « marcher ensemble » des acteurs disparates par leur statut, leurs objectifs et leurs compétences⁸⁶⁴.

Toutefois, l'asymétrie non seulement demeure mais s'accroît : entre subvention et marché public, ce qui change fondamentalement c'est le pouvoir d'initiative. Ce renversement est nodal : si la collectivité décide, elle commande, et pour cela elle paye. Cela met les acteurs en situation de fournisseur, et surtout en concurrence. Et cela re-politise les crédits, nous explique Pierre François⁸⁶⁵ :

La demande de moyens est récurrente, de toutes les associations et de toutes les associations de France et de Navarre. Ça fait tellement partie du discours, que bon on passe, à d'autres points qui sont plus constructifs. (...) Ben ce discours un peu ambivalent, paradoxal, sur: on voudrait des moyens, mais on veut être autonomes pour les gérer. Et, bon, nos franchises pédagogiques font que, bon, vous n'avez guère à nous contrôler, sinon dans le juste contrôle des crédits. Non, non, la qualité d'un projet ça s'apprécie. (...)

Parce que, parce que les associations d'éducation populaire sont plus rétives, elles ne veulent pas être les porte-drapeaux, elles ne veulent pas tellement être, bon elles reconnaissent ce que l'on fait pour elles, bien évidemment, mais elles ne veulent pas être... Vous savez c'est comme quand on va acheter des vêtements, on veut vous faire partir avec le sac, marqué en grosse lettres, vous faites la publicité tout le long de votre chemin, ben les associations c'est pareil. Elles ne veulent pas porter... Les sportifs vous leur mettez sur le maillot 15 trucs ils les mettent. Les gens de l'éducation populaire ils ne veulent pas être inféodés, paraître inféodés, (...) ...

⁸⁶³ Mériaux, Olivier, et Éric Verdier. « Gouvernances territoriales et émergence d'une politique du rapport salarial », *Espaces et sociétés*, vol. 136-137, no. 1-2, 2009, pp. 17-31.

⁸⁶⁴ Cité par Julien Damon, voir : Damon, Julien. « 10 – Le partenariat. Modalité molle mais nécessaire des politiques publiques », *Questions sociales et questions urbaines*. Damon, Julien (dir.). Presses Universitaires de France, 2010, pp. 279-301.

⁸⁶⁵ Entretien avec Pierre François, Inspecteur général honoraire de la Jeunesse et des Sports, 9/01/2018.

d. L'inspection de la jeunesse et des sports et les CTP : des cultures professionnelles en mutation

La normalisation administrative à l'œuvre dans les années 1970 redéfinit en profondeur l'identité professionnelle des corps d'inspection et des CTP, dans le sens d'une montée en puissance de la rationalité technocratique.

Une refonte technique du corps d'inspection

Un concours de recrutement est organisé chaque année à partir de 1969. Certaines promotions sont très importantes (45 en 1967), conséquence, pour partie, du nombre de départs en retraite importants d'inspecteurs recrutés à partir des années 1940, souvent à un âge déjà avancé. En 1971, on dénombre un total de 407 inspectrices et inspecteurs, dont 69 IP et 27 inspecteurs principaux pédagogiques (IPP). La proportion de femmes progresse légèrement, passant à 6,88 %, soit 20 inspectrices, 5 IP et trois IPP. En 1980, l'effectif du corps atteint 417, soit 28 inspectrices, 317 inspecteurs, 35 IP et 37 (IPP). La proportion de femmes continue à progresser lentement, passant à 8,39 %, soit 28 inspectrices, et 7 IPP. Les personnels d'inspection ont été régulièrement nombreux, en proportion de l'effectif du corps, à être affectés en administration centrale, ou bien détachés dans d'autres ministères, en fédération, etc., ou mis à disposition de collectivités locales ou territoriales. Il apparaît que l'administration centrale a toujours vu un intérêt à disposer des compétences d'IJS, dont les parcours professionnels allaient souvent, dans un sens ou dans un autre, des services déconcentrés ou établissement à l'administration centrale et réciproquement, et que, d'autre part, les « partenaires », autres ministères, fédérations, collectivités, etc. ont aussi apprécié leurs compétences

La mise en place en 1971 du concours externe modifie les critères du recrutement des inspecteurs de la jeunesse des sports et des loisirs⁸⁶⁶. Auparavant, le concours était uniquement interne après cinq années passées dans la fonction publique. Ce concours externe fait arriver une nouvelle génération : lorsque le concours externe est ouvert sans autre condition que d'être titulaire d'une licence ; par son profil, puisque les nouveaux entrants ne sont plus recrutés parmi les fonctionnaires en place, plus âgés, souvent professeurs d'EPS ou enseignants venus de cette

⁸⁶⁶ Nous reprenons ici les conclusions de Denise Barriolade. Voir : Barriolade, Denise, « Une culture maison », in Besse, Laurent, Loustalot Arnaud (dir.), *Maurice Herzog, un septennat pour une politique jeunesse et sports*, Paris, La Documentation française, 2013, pp. 239-244.

administration en raison de leur expérience, dans le milieu sportif plus souvent. Entrent donc au ministère à cette période des étudiants de lettre, de philosophie, d'histoire et de droit, à peine sortis de l'université et à la recherche d'un débouché professionnel, le plus souvent en lien avec des engagements associatifs dans le milieu sportif ou dans celui des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Le passage générationnel est important : beaucoup d'inspecteurs et de directeurs de service recrutés dans l'après-guerre et partent à la retraite à la fin des années 1970. Le concours à partir de 1976 fait une part croissante à la maîtrise juridique, reléguant au second plan les considérations pédagogiques qui étaient auparavant une composante déterminante de l'entrée dans la carrière.

Le décret du 25 octobre 1974⁸⁶⁷ crée le statut du corps des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, prévu depuis juillet 1951. Plus précisément, il s'agit des inspecteurs de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (IJSLS) et celui des inspecteurs principaux de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (IPJSLS), la compétence du secrétariat d'État ayant été élargi aux Loisirs en 1969, sous le secrétaire d'État de Joseph Comiti. Ces deux corps sont classés en catégorie A, terme qui apparaît explicitement pour la première fois (elle regroupe des fonctions de conception et de direction ; le recrutement par concours externe se fait au niveau bac + 3 ; les agents de catégorie A ont vocation à être des cadres). Dans son chapitre premier, ce décret définit ainsi les missions des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs : ils exercent⁸⁶⁸ :

« Sous l'autorité des inspecteurs principaux et essentiellement au niveau départemental, des fonctions de conception, d'organisation et d'animation dans le domaine administratif, social et pédagogique. Leur action intéresse l'enseignement et la pratique de l'éducation physique et du sport, les relations avec la jeunesse, les loisirs et les équipements sportifs et socio-éducatifs. (...) »

En outre, des missions diverses peuvent leur être confiées soit à l'administration centrale du département de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, soit dans ses services extérieurs ainsi que dans les établissements nationaux ou régionaux. »

Le chapitre second de ce décret est consacré aux inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ils « exercent, au niveau régional, des fonctions de conception, de coordination et d'étude sur le plan administratif et de contrôle et de recherche sur le plan

⁸⁶⁷ Décret n°74-903 du 25 octobre 1974 portant statuts particuliers des inspecteurs et des inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs, JORF du 29 octobre 1974.

⁸⁶⁸ *Idem.*

pédagogique. »⁸⁶⁹ Les inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs sont recrutés au choix (du ministre ou de l'administration) parmi les inspecteurs justifiant de quinze années de services publics, dont cinq au moins en qualité d'inspecteur. Paraît ensuite le décret n° 76-1133 du 9 décembre 1976, là aussi premier texte spécifique relatif aux emplois de directeur départemental et de directeur régional de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (cf. la fiche repères historiques « Services déconcentrés »). Il indique les grades des fonctionnaires qui peuvent être nommés à ces emplois. Même s'ils figurent en première position, ils ne sont plus réservés aux inspecteurs et aux inspecteurs principaux, mais ouverts aux administrateurs civils et à certains fonctionnaires de catégorie A suffisamment avancés⁸⁷⁰

En décembre 1977, le syndicat des inspecteurs de la jeunesse et des sports (SNIJSL)⁸⁷¹ procède à une enquête statistique⁸⁷². Elle porte sur l'ensemble des 313 inspecteurs en activité (hors principaux, hors détachement). On y note que les femmes représentent 15 % des effectifs (elles seront un peu plus du double, 31,8 % en 2018, 40 ans après), et 85 % des hommes. La moyenne d'âge générale est d'environ 42 ans, et de 35 ans pour les femmes, avec seulement 27 % de recrutement externe (conséquences des recrutements essentiellement masculins des années

⁸⁶⁹ *Idem*

⁸⁷⁰ Dans la pratique, il faudra attendre les années 1990 pour que quelques postes de directeur de service déconcentré ou d'établissement soient proposés à des fonctionnaires non IJS, en général professeur de sport ou conseiller technique et pédagogique supérieur (CTPS).

⁸⁷¹ À la suite du décret du 25 octobre 1974 (⁸⁷¹Décret n°74-903 du 25 octobre 1974 portant statuts particuliers des inspecteurs et des inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs, JORF du 29 octobre 1974.) est créé formellement en 1976 le syndicat national des inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports (SNIPJS). Il existait de fait depuis les années 1950. Il deviendra ensuite, lui aussi, le syndicat national des inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports (SNIPJSL), en adoptant de nouveaux statuts le 31 mai 1981. Raymond Jolly en est le premier secrétaire général, en 1976. D'autres organisations syndicales existent : le syndicat général de l'Éducation nationale (SGEN), créé en 1934, est alors rattaché à la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC). Le SGEN-CFDT (à partir de 1964) a la particularité de rassembler tous les personnels des ministères et établissements concernés, quel que soit leur métier ou leur statut, dans un même syndicat. En ce sens il se différencie fondamentalement de l'UNSA-éducation et du SEJS. Un certain nombre d'inspecteurs de la jeunesse et des sports sont syndiqués au SGENCFDT, mais sont minoritaires. Leur liste aux élections professionnelles des deux dernières décennies est de l'ordre de 15 % et n'a jamais atteint 20 %. Par ailleurs un nombre très restreint d'inspecteurs de la jeunesse et des sports a pu appartenir ou appartient encore à d'autres syndicats, comme la CGT, ou la fédération syndicale unitaire (FSU), créée en 1992, lors de sa scission avec la FEN. Toutefois ils n'ont jamais présenté de liste lors des élections professionnelles.

⁸⁷² Archives de l'Inspection : AN. 19960117/4 ; et AN 19770287/1-3.

1940 et suivantes, et de la mise en place des deux concours en 1970) Cette moyenne d'âge générale sera de 53 ans en 2018, 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes. Le niveau universitaire des IJS au moment de leur recrutement est supérieur ou égal au second cycle pour 55 % d'entre eux (49,99 % pour le 2^o, 5,05 % pour le 3^o). Près de 60 % d'entre eux (57,97 %) viennent du milieu enseignant ; 20,2 % ont soit un CAPES soit un CAPEPS. On lit dans cette enquête la persistance du militantisme des inspecteurs⁸⁷³ :

Encadré 38 : Persistance du militantisme des inspecteurs (1977)

7) Expérience préalable à l'entrée dans le corps	
1) encadrement socio-éducatif d'enfants	54,95 %
2) encadrement socio-éducatif de jeunes	59,20 %
3) encadrement sportif d'enfants	57,52 %
4) responsabilités dans une association sportive civile . .	50,88 %
5) responsabilités dans une association à caractère scolaire	53,80 %
6) responsabilités dans une association à caractère social	28,22 %
7) responsabilité de formateur	48,62 %
8) responsabilité syndicale	33,33 %
9) fonction électorale	12,83 %
10) autres responsabilités	16,37 %
TOTAL	415,82 %

Soit une moyenne générale de 4 expériences préalables à l'entrée dans le corps, impliquant un militantisme social.
 Une étude plus fine met en évidence la constance de ce facteur quelque soit l'année du recrutement.

28

En 1980, le décret n° 80-419 du 11 juin 1980 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs⁸⁷⁴ les place sous l'autorité des préfets, et non plus des recteurs ou inspecteurs d'académie. Cela est une des conséquences de l'émancipation progressive du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports de celui de

⁸⁷³ *Archives de l'Inspection, idem.*

⁸⁷⁴ Celui-ci abroge le décret n° 64-658 du 29 juin 1964.

l'Éducation nationale. En 1981, l'arrivée de la gauche au Gouvernement a plusieurs conséquences qui modifient substantiellement les missions des services extérieurs de la Jeunesse et des Sports, et donc de ses personnels de direction et d'inspection en particulier. Il s'agit notamment de la mise en place de la décentralisation et de la création d'une dotation globale d'équipement (DGE), retirant aux services extérieurs la répartition des crédits correspondants, comme du transfert de la gestion des professeurs d'éducation physique au ministère chargé de l'Éducation nationale.

La fonctionnarisation des Conseillers Techniques et Pédagogiques

Le corps des CTP connaît dans les années 1970 un certain éclatement de ses missions. Le champ d'action des Conseillers techniques et pédagogiques, s'est élargi, et leur rôle accru. « *Nous n'avons pas à chercher des justifications à notre travail, mais bien plutôt à classer les tâches et, selon ce que nous sommes, à nous déclarer prêts, dans le cadre défini par la politique de notre Ministère, à remplir certaines d'entre elles, puisque nous ne pouvons les assumer toutes.* », affirme leur syndicat en 1970⁸⁷⁵. La principale des tâches reste la formation d'animateurs, tant bénévoles que professionnels, au cours de stages, cycles, sessions, etc... organisés soit par les services du Ministère, soit par des mouvements ou des associations qui demandent leur concours, soit par les Universités (dans les IUT)⁸⁷⁶.

Il faudrait d'avantage revenir sur les évolutions statutaires du corps et les enjeux de la spécialisation / déspecialisation (avec l'avènement par exemple des CTP spécialistes en « animation globale »), mais ce qui nous intéresse ici est la tension entre le maintien de leur statut de contractuel et leur demande de titularisation dans la fonction publique. Cette lutte pour la reconnaissance est ancrée dès la définition de leur statut en 1963, et ils expriment par la voie de leur syndicat cette demande tout au long des années 1960⁸⁷⁷. Cette tension entre le statut contractuel, qui donne une dimension de « mission » et de liberté à ses tenants est

⁸⁷⁵ Trac syndical des CTP « Nos missions », 1970, consulté dans les archives de Peuple et Culture. AD.94. 522J 398.

⁸⁷⁶ Les CTP via leur syndicat avaient formé le vœu de faire siéger au conseil d'administration des IUT (en 1971), sans succès. AD.94. 522J 398, idem.

⁸⁷⁷ « *Toutes ces considérations nous amènent à demander à l'Administration d'étudier dans les délais les plus brefs qu'il lui sera possible les moyens de nous faire accéder au statut de fonctionnaire titulaire. L'exemple du statut des professeurs d'éducation culturelle et des animateurs socio-culturels du Ministère de l'Agriculture (23 décembre 1966) montre bien qu'une telle revendication n'est pas d'avance vouée à l'échec.* » AD.94. 522J 398, idem.

contrebalancée par les rétributions matérielles et symboliques associées à la titularisation dans la fonction publique⁸⁷⁸ :

Soucieux de préserver, dans l'intérêt de tous, certains des caractères spécifiques de notre corps, caractères qui seraient atténués ou supprimés par la fonctionnarisation, nous demandons que soit réservée, pour des spécialistes qualifiés de toutes les disciplines, la possibilité de souscrire un contrat de brève ou moyenne durée. A côté d'un corps de fonctionnaires, ces auxiliaires seraient précieux dans l'accomplissement des tâches particulières, et entretiendraient l'esprit de recherche et le dynamisme des CTP.

L'arrivée des socialistes au pouvoir en 1981 coïncide avec une grande vague de recrutement de CTP contractuels par André Henry. Pour traduire sa volonté de redonner du souffle à l'éducation populaire, il envisage de s'appuyer sur les acteurs administratifs les plus ouvertement militants, l'idée était bien d'avoir des intervenants de terrain avec des compétences d'éducation populaire. LES CTP ont l'espoir d'une titularisation imminente, sous la pression des syndicats⁸⁷⁹. C'est chose faite en 1983 avec la loi Le Pors, qui spécifie tout emploi tenu de façon permanente dans la fonction publique devait être tenu par un fonctionnaire. Denise Barriolade témoigne⁸⁸⁰ :

Je n'ai pas eu d'état d'âme sur le fait que ces gens allaient devenir fonctionnaires. Ils étaient là de façon tellement permanente que je ne les voyais pas autrement.

En somme, la trajectoire des instructeurs comme des CTP témoigne des approfondissements des logiques à l'œuvre dans la décennie des années 1960 : territorialisation, technicisation, luttes pour l'inscription dans l'appareil d'État et maintien d'un militantisme qui façonne la culture professionnelle.

⁸⁷⁸ AD.94. 522J 398, idem.

⁸⁷⁹ Ceux-ci sont à la manœuvre avec un travail de lobbying en faveur d'une loi organique instituant l'éducation populaire (qui ne porte pas ses fruits). Loïc Hamon, Secrétaire général du syndicat des CTP, regrette publiquement que le ministre, après 8 mois de fonction, n'ait toujours pas défini les missions d'un service public d'éducation populaire

⁸⁸⁰ Entretien avec Denise Barriolade, 16/06/2017.

3) Produire l'expertise. La « science » de l'animation au chevet de l'action publique

L'exploration des rapports entre science, militantisme et administration a fait l'objet de développements dans ce travail qui ont mis en évidence les fortes interpénétrations et interdépendances entre sciences sociales et éducation populaire. Nous tentons ici d'élargir ce questionnement en y intégrant les liens aux sphères administratives, nous positionnant dans des approches interrogeant à la place des savoirs dans les processus de réforme⁸⁸¹. Ainsi, leur élaboration, leur mise en forme et leur mise en œuvre est indissociable de l'existence d'ingénieries savantes ou de « modèles d'action qui s'imposent – et en imposent – par leur capacité à se draper d'une forme d'objectivité »⁸⁸². D'après Mikaël Pollak, leur production et leur mobilisation au sein de l'Etat accèdent l'idée d'une refonte néolibérale, l'Etat central se délestant de prérogatives territorialisées en investissant en retour la recherche et l'expertise comme moyens de rationaliser l'action publique⁸⁸³.

Il s'agit donc d'interroger les instruments de connaissance et de légitimation par lesquels se font puis se défont les modèles d'action gouvernementale. A cette fin, nous nous attachons à l'étude d'une revue, les *Cahiers de l'animation*, éditée de 1972 à 1987. Ce format permet empiriquement d'explorer les processus concrets par lesquels des acteurs savants participent de la mise en ordre du politique. Il ouvre un champ de questionnements qui donne à l'institutionnalisation une dimension scientifique : dans le jeu des relations entre l'État et les tenants de l'éducation populaire, quel est l'enjeu de la formalisation des savoirs militants ? Comment se manifestent les conflits dans les formes de rationalisation du savoir, entre rationalité militante et rationalité formelle, et au-delà, comment passer de produire des savoirs à « faire science ? Nous situerons d'abord la revue dans son environnement institutionnel, celui de l'INEP (a), pour étudier cet espace hybride entre science et militantisme (b), et tenter de qualifier les liens entre pratiques professionnelles, sciences sociales et action publique (c).

⁸⁸¹ Ilh, Olivier. « Une ingénierie politique. », Genèses, 2002, vol. 49, pp. 4-28.

⁸⁸² Ilh, Olivier. « Sciences de gouvernement », in Boussaguet, Laurie, Jacquot Sophie et Ravinet, Pauline. (dir.), Paris, Presses de Sciences Po, 2019, pp. 563-569.

⁸⁸³ Voir : Pollack Michaël, « Expertise et réglementation technologique », in *Situation d'expertise et socialisation des savoirs*, Paris, Cresal. Voir également : CRESAL, *Les raisons de l'action publique entre expertise et débat*, Paris, L'Harmattan, 1993.

- a. *L'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, institut public à vocation de recherche*

Un haut-lieu de la formation

Nous avons évoqué brièvement le rôle de l'INEP, établissement public créé en 1953. Par décret du 5 septembre 1953 portant organisation des services d'enseignement de la direction générale de la jeunesse et des sports, le Centre national d'éducation populaire devient Institut national d'éducation populaire⁸⁸⁴. Ses origines remontent au gouvernement de Vichy, qui était intervenu pour la première fois directement en matière de formation de cadres de jeunesse à fonction éducative extrascolaire, et avait créé des « centres de formation des cadres pour les centres ruraux de la jeunesse⁸⁸⁵. Le site de Marly-le-Roi, dans les Yvelines, était entré dans ce dispositif en même temps que plusieurs autres écoles, dont celle d'Uriage que nous avons évoqué. C'est le site de Marly-le-Roi, dans le château du Val-Fleury, qui hébergera l'INEP (jusqu'en 2010) avec initialement une activité d'accueil et d'hébergement pour les besoins de réunions des acteurs de la jeunesse et de la vie associative en général. L'INEP est créé en même temps que l'Institut national des sports (INSEP), ainsi que quinze centres régionaux d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire (les CREPS)⁸⁸⁶. Ils sont placés dans le cadre de la direction de la Jeunesse et des Sports, au sein du ministère de l'Éducation nationale.

Ces nouveaux établissements, dont l'INEP, ont pour mission d'assurer⁸⁸⁷ :

« L'enseignement des disciplines et activités ainsi que l'ensemble des recherches se rapportant à l'éducation physique, au sport, à l'éducation populaire et aux colonies de vacances. Ils assurent également la formation et le perfectionnement des cadres ».

⁸⁸⁴ Le site de l'INJEP revient sur l'histoire de l'institution, et sur les décrets qui ont jalonné son façonnement, sur son site : URL : <http://www.injep.fr/-Qu-est-ce-que-l-Injep-> (page consultée le 6 février 2020). Voir également les archives de l'INEP : AN. 1998017/5.

⁸⁸⁵ Richez, Jean-Claude. « L'INJEP et l'éducation populaire, dans toutes les histoires », *Vie sociale* 4/2009.

⁸⁸⁶ Archives de l'INEP, AN. 19870483/26,

⁸⁸⁷ Tiré du décret n°53-824 du 5 septembre 1953 portant organisation des services d'enseignement de la direction générale de la jeunesse et des sports.

C'est bien là la raison d'être de l'Institut, pensé dès son origine comme un acteur de référence pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire. L'INEP dans un premier temps développe essentiellement des activités de formation, à travers la pratique des « stages de réalisation », le plus souvent impulsés par l'administration de Jeunesse et Sports.

L'INEP entre dans une nouvelle dynamique avec l'avènement de la Vème République. Le général De Gaulle choisit Marly-le-Roi pour installer le Haut-comité à la jeunesse, et entend lancer une politique ambitieuse en matière de jeunesse. Jean-Claude Richez note que les premières années de la V^e République marqueront l'expansion de l'Institut, qui joue alors un rôle important dans la stratégie du Haut-commissaire : c'est une phase d'expansion pour l'INEP. Dans les années soixante, l'institut va former toute une génération de directeurs des MJC, que le haut-commissaire à la Jeunesse, Maurice Herzog, soutient activement. Dans cette même décennie, tout en conservant ses activités de formation de cadres et d'accueil pour les organismes d'éducation populaire, l'INEP tourne une partie de ses activités vers l'organisation de journées d'études et de colloques nationaux et internationaux. C'est l'origine des activités de recherche de l'INEP. Un document de 1962⁸⁸⁸ précise l'esprit dans lequel ces missions sont alors développées. L'Institut a d'abord une mission de recherche pédagogique :

« En liaison avec les services de la recherche scientifique, une section d'études associée à des centres expérimentaux provoque la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée aux besoins et dont les résultats doivent être de mieux en mieux évalués ». Son objet est « l'analyse du contenu du langage moderne, la recherche patiente des modes d'intégration des individus et des groupes dans la société moderne hautement technicienne et organisée, l'apprentissage des méthodes et des moyens de communication directs, indirects ou différés, se poursuivent dans un mouvement où les résultats acquis modifient à leur tour les techniques, les conduites et les comportements ».

L'INEP connaît alors un développement important : en 1969 l'établissement compte cinquante-quatre personnes dont quatre enseignants, un chercheur et douze CTP. Ces effectifs vont être considérablement renforcés au début des années soixante-dix puisque l'effectif total est en 1974 de quatre-vingt-treize personnes avec notamment huit enseignants, sept chercheurs et vingt et un Conseillers techniques et pédagogiques. Le personnel administratif passe de son côté de treize à dix-neuf et celui de service de quatorze à vingt-neuf, ce qui permet naturellement

⁸⁸⁸ « Équipements des collectivités », Archives de l'INEP, AN. 19870483/26.

l'accroissement des activités de l'Institut. Le budget passe de 759 000 francs en 1969 à 1 342 000 en 1975.⁸⁸⁹

Naissance du Centre des Etudes, de la Recherche et de la Documentation (CERD)

L'activité de recherche prend une nouvelle dimension avec la création en 1971 d'un Département des études, de la recherche et de la documentation (DERD), placé sous la direction de Raymond Labourie (voir ensuite). D'après ce dernier, le DERD est chargé de :⁸⁹⁰

« Conduire des études pratiques et théoriques sur les problèmes de l'animation, du loisir socioéducatif et d'en assurer la diffusion par publications et documents audio-visuels »⁸⁹¹ Il se définit comme « centre de perfectionnement de haut niveau pour des animateurs de mouvements de jeunesse, d'associations d'éducation populaire, d'institutions socio-éducatives, pour des responsables ayant des fonctions de démultiplications culturelles et sociales (formations de formateurs socio-culturels, élus de collectivités locales et régionales), pour des spécialistes dans certaines techniques d'animation »

Restructuré matériellement en 1971, le service de documentation qui faisait partie du même service se voit alors fixer de nouveaux objectifs de constituer un centre spécialisé sur les problèmes de l'animation socio-éducative ouvert à des chercheurs, des experts, des formateurs. À partir de 1973 est progressivement mise en place une médiathèque qui s'efforce de collecter des documents existants ou d'en produire. La mission du CERD est alors de conduire des études et des recherches théoriques et appliquées sur les réalités relevant du domaine des compétences de la Direction de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives du Secrétariat d'État chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. A savoir : la jeunesse et les mouvements de jeunesse, l'éducation populaire et l'animation socio-culturelle. Cette dernière étant d'ailleurs baptisée par le SEJSL « animation socio-éducative » pour éviter toute confusion avec les domaines de compétence du ministère de la Culture.

⁸⁸⁹ Richez, Jean-Claude. *Idem.*

⁸⁹⁰ Cité par Richez, Jean-Claude, *idem.*

⁸⁹¹ Cité par Richez, Jean-Claude, *idem.*

Ce secrétariat dispose en son sein d'un bureau d'études à vocation plus opératoires. Il permet de mieux prendre en compte l'action traditionnelle de l'INEP tournée vers la formation aux techniques culturelles de l'éducation populaire, et les évolutions que cette dernière rencontrait en même temps que les associations de jeunesse dans le champ social et culturel.

Une nouvelle collection est créée en 1972, les « Documents de l'INEP », essentiellement consacrée à l'animation et aux activités socio-éducatives. La décision est prise cette même année de lancer une revue. Pierre-Yves Boulogne, alors directeur de l'INEP, en confie les rennes à Raymond Labourie : c'est le lancement des *Cahiers de l'animation*. Eclairante est à cet égard la deuxième de couverture de la revue. Celle-ci, qui reste identique du numéro 1/1972-1 au numéro 34/1981-4 indique notamment :

L'Institut National d'Éducation populaire est un établissement public qui dépend de la Direction de la Jeunesse est des Activités Socio-Educatives du Secrétariat d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale chargé de la Jeunesse et des Sports. Il contribue au perfectionnement de ceux qui à titre bénévole ou professionnel exercent des fonctions importantes dans l'animation. (...)

Son service de documentation est ouvert aux chercheurs, formateurs, experts et animateurs, tous les jours de 9h à 18 heures.

Les « Cahiers de l'Animation » édités [2 fois]⁸⁹² par an ont pour but de développer une réflexion approfondie sur les problèmes d'animation et de formation à l'Animation par la diffusion de recherches, d'études, d'enquêtes et d'analyses d'expériences. Ils entendent être l'instrument d'échanges et de liaisons entre chercheurs, experts, formateurs et créateurs socio-culturels.

Notons que quand bien même l'INEP se revendique de l'éducation populaire, il se fait l'un des acteurs de la politique nouvelle avec une publication axée sur l'animation. La vocation de l'INJEP, et par extension de la revue qu'il édite, est d'être engagé « *directement dans les dispositifs d'action du SEJSL* »⁸⁹³. La question qui se pose est alors est celle marge de liberté

⁸⁹² A partir du numéro 7/1975-1 la revue est éditée 4 fois par an.

⁸⁹³ Les *Cahiers de l'animation* se présentent en effet comme une revue éditée par l'INEP, « établissement public qui dépend de la Direction de la Jeunesse est des Activités Socio-Educatives du Secrétariat d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale chargé de la Jeunesse et des Sports. » Dans la perspective d'un questionnement sur l'influence de la tutelle de l'INEP sur les contenus de la revue, les questions du financement et de l'édition indiquent que Les *Cahiers de l'animation* sont édités par les Presses de Copédith, situées au 7 rue des Ardennes, à Paris. Il s'agit d'une maison d'édition

et d'autonomie pour les chercheurs, et place pour la dimension critique, notamment à l'endroit des pouvoirs publics, dans la revue ?

Un instrument de la politique du Temps Libre ?

Cette tension est portée à son point d'acmé avec la création du Ministère du Temps Libre, suivi par le décret du 3 septembre 1982 portant réforme de l'INEP. L'éducation populaire est mise à l'honneur, et l'INEP est pensé comme un instrument de promotion de la politique nouvelle. Le décret du 3 septembre 1982⁸⁹⁴ précise :

Encadré 39 : Réorganisation de l'INEP et montée en puissance de la fonction experte

Article 1er : L'INEP, établissement public national à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, a pour missions :

- De promouvoir l'éducation populaire sous toutes ses formes
- De créer les conditions d'une confrontation permanente des idées et des expériences se rattachant à l'éducation populaire
- De favoriser, dans le cadre de l'éducation populaire, le développement du loisir social, des activités de pleine nature et du tourisme associatif ;
- De concourir avec les centres régionaux d'éducation physique et des sports à la formation des fonctionnaires du ministère du Temps Libre et des autres administrations, ainsi qu'à celle des professionnels et des bénévoles des associations intéressées ;

proche des milieux universitaires et des Ministères, notamment le Ministère des affaires culturelles, dont plusieurs publications proviennent de ces presses. Initialement la revue est vendue pour 15 francs, puis le prix passe à 20 francs à partir du numéro 19/1978-1, avant d'atteindre 25 francs 23/1979-1 ; 30 francs à partir du numéro 32/1981-2 ; puis à 40 francs à partir du numéro 34/1981-4 ; puis à 45 francs à partir du numéro 46/1984-3, enfin à 50 francs du 52/1985-4 au dernier numéro.) L'INEP finance la revue indirectement, dans la mesure où les auteurs principaux membres du comité de rédaction sont rattachés à l'INEP et le plus souvent au DERD, de même que les personnels administratifs qui participent à sa conception. La tutelle est donc plutôt d'ordre symbolique. Notons enfin que l'un des aspects visibles de la tutelle de l'INJEP et de l'administration est sa matérialisation visuelle sur la première de couverture des Cahiers de l'animation : le sigle de l'INEP figure sur la couverture de tous les numéros. En revanche, la référence au Ministère de rattachement en couverture n'est faite que des numéros 37/1982 à 43/1983 (6 numéros), bien qu'elle soit mentionnée dans les mentions légales de tous les numéros.

⁸⁹⁴ Ce décret est reproduit dans le numéro 38/1982-4 des *Cahiers de l'animation*.

- De susciter les recherches nécessaires à la préparation et à la réalisation des missions énoncées ci-dessus, avec le concours des institutions françaises et étrangères compétentes ;
- De participer à la production, la conservation, l'exploitation et la diffusion de tous documents ressortissant à ces missions ;
- D'accueillir des stages et manifestations organisés par d'autres administrations et organismes dont l'action est complémentaire de celle relevant du ministère du Temps Libre.

S'il s'agit ici plus d'un changement de ton vis-à-vis des pouvoirs publics accompagné d'une modification du format de la revue plus que d'un changement thématique, l'année 1981 n'en marque pas moins un tournant pour la revue. Le numéro 35/1982-1 des *Cahiers de l'animation* présente une rupture en conséquence des changements institutionnels provoqués par l'arrivée de la gauche au pouvoir. Rupture dans le format même de la revue, impliquant notamment un changement dans la deuxième de couverture faisant explicitement référence au « Temps libre » : les Cahiers « *Entendent par leur action et par leur travail faire du TEMPS LIBRE autre chose qu'un temps vide, et donner au TEMPS LIBRE ses véritables dimensions d'éducation, de culture et de jeu.* »⁸⁹⁵ Rupture également dans les contenus : L'attitude prudente, voire critique est incarnée par l'article de Joffre Dumazedier intitulé « Le Ministre du Temps Libre n'est pas le père Noël »⁸⁹⁶. Pour le sociologue, les problèmes de gestion du temps libre appellent une politique à la fois novatrice et démocratique, certes, mais l'État ne peut la mener seule. Il a besoin d'être soutenu ou stimulé par une rénovation du mouvement historique de la culture populaire. Il met donc en garde contre l'attitude messianique, qui voudrait que la gauche résolve « *d'un coup de baguette magique* » les problèmes et les difficultés profondes que connaît l'éducation populaire.

Les prises de position optimistes sont plus courantes, et la revue se fait pour un temps chantre de la nouvelle politique. Jusqu'au numéro 42/1983-4 environ, chaque numéro comporte des études ou analyses laudative à l'égard de la nouvelle politique en faveur de l'éducation populaire. Outre ces articles, de nouvelles rubriques telles que « Temps libre », « Les maisons

⁸⁹⁵ *Idem.*

⁸⁹⁶ *Idem.*

du Temps libre », « Les missions du ministère du Temps Libre », « Les actions du Ministère du Temps Libre » donnent à voir le renforcement de la filiation au Ministère de tutelle. Du numéro 37/1982-3 au 42/1983-4, la référence au « Ministère du Temps Libre » apparaît sur la première de couverture, alors qu'elle était jusque-là mentionnée en quatrième de couverture. La proximité avec le pouvoir donne alors à voir des contenus à forte teneur militante. L'exemple le plus frappant réside dans le traitement accordé au projet de loi relatif à la promotion de la vie associative. La revue dans un avant-propos du numéro 35/1982-1 reproduit une lettre du Premier Ministre au Ministre du Temps Libre en date du 13 Janvier 1982, où celui-ci insiste pour qu'une « *très large consultation du mouvement associatif dans son ensemble* » soit engagée. Il s'agit d'un débat, très ouvert, et qui ne souffre « *aucune limitation à la libre expression des associations de toute nature* » affirme la lettre. C'est dans la perspective de cette consultation que les *Cahiers de l'animation* publient un document précisant la philosophie du projet de loi relatif à la promotion de la vie associative, ses objectifs et les moyens permettant leur réalisation. L'article de Yann Tanguy, maître-assistant à l'Université de Nantes, intitulé « La préparation du projet de loi sur la promotion de la vie associative », que nous reproduisons ici pour partie, est illustrative de cette position enthousiaste, avalisant par la science la conduite de l'action publique.⁸⁹⁷

Il convient, désormais, de franchir une étape décisive qui consacrerait la connaissance par l'État et les collectivités territoriales du rôle éminent des associations dans le fonctionnement démocratique de la Nation.

(...) Si les actions associatives dans les domaines de l'action sanitaire et sociale, de la culture, de l'éducation populaire, de la jeunesse ou du sport sont déjà anciennes et reconnues par les Pouvoirs Publics, d'autres qui touchent au cadre de vie, à l'environnement, à la consommation ou aux droits de femmes sont encore trop récentes pour bénéficier pleinement de toutes les aides publiques qu'elles méritent.

Un effort d'harmonisation des relations des associations et des collectivités publiques est désormais nécessaire, car dans notre société industrielle et urbaine les institutions sans but lucratif prennent le relais des groupes traditionnels qui perdent peu à peu leur vocation de pôle d'équilibre des différentes composantes sociales de la Nation. Dorénavant, dans la réorganisation du champ social, les associations sont les lieux privilégiés de confrontation d'idées, d'innovation collective et d'expression des individualités. Avec acuité, l'essor de la

⁸⁹⁷ Tanguy, Yann. « La préparation du projet de loi sur la promotion de la vie associative », *Les Cahiers de l'animation*, 35/1982-1, pp.23-24.

Vie Associative redonne tout son sens au concept d'éducation populaire considéré comme école de civisme et de responsabilité. Elle apporte au dialogue administration/population une tonalité innovante qui permet aux élus, aux fonctionnaires de mieux adapter leurs réponses à des besoins que les citoyens n'avaient pas su ou pu exprimer auparavant.

Enfin dans le cadre de la lutte contre le chômage, les associations participent à la création d'emplois : six-cent cinquante mille personnes sont salariées des associations. La rationalisation et la diversification des aides financières publiques ou privées sont de nature à entraîner une augmentation de ces emplois. A ce titre, les associations interviennent dans l'Economie Sociale : c'est pourquoi, il est indispensable de faire une distinction claire entre objet économique, activité gestionnaire et vie associative. C'est celle-ci, source d'amélioration de la vie quotidienne qui est principalement visée par le projet de loi.

Entre 1981 et 1983, la proximité tant institutionnelle qu'idéologique avec le pouvoir provoque un changement de ton dans la revue, puis vient le temps de la « désillusion ». Le 22 mars 1983 le Ministère du Temps Libre est démantelé, et les attributions entre jeunesse et sports et éducation populaire sont de nouveau séparées. Cette proximité intellectuelle avec le pouvoir sera remise en cause en 1986, à la suite de l'élection législative emportée par la droite, ouvrant une période de cohabitation. Le gouvernement de Jacques Chirac (1986-1988) entreprend une restructuration de l'établissement qui sera fatale à la publication⁸⁹⁸. En effet, Christian Bergelin, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports, transforme l'INEP en Institut national de la jeunesse (INJ), et entreprend le démantèlement des activités de recherche, ce qui aboutit à l'interruption de la publication des *Cahiers de l'animation*. Revenant sur cet épisode, Jean-Marie Mignon relate⁸⁹⁹ : le nouvel Institut national de la jeunesse garde les murs mais délaisse le travail de réflexion et de publication sur l'éducation populaire,

⁸⁹⁸ Cette décision est, on s'en doute, accueillie avec dépit par ceux qui contribuent à la publication des *Cahiers de l'animation*. A l'occasion du dernier numéro 61-62/1987-3, qui représente un numéro de bilan et de retour rétrospectif et critique sur l' « aventure des Cahiers », un bref avant-propos de Jean Pachot, Directeur par intérim de l'Institut National de Marly, nous indique le caractère « brutal » de l'arrêt de la publication. Dans ce même numéro, le rédacteur en chef Patrick Gallaud signe un long éditorial, conclu par une sentence amère : « *La progression lente – mais régulière – de nos abonnés dans une conjoncture défavorable, la notoriété acquise par notre revue, son rayonnement dans les milieux associatifs, universitaires, ministériels, sa diffusion nationale et internationale doivent rappeler à tous que l'aventure des Cahiers de l'animation méritait d'être tentée. Et poursuivie.* »

⁸⁹⁹ Jean-Marie Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte, 2007, p.174.

l'animation, les politiques culturelles et éducatives, et sur les militants associatifs et le travail des animateurs. Il se penche désormais sur les problèmes de jeunesse et de la jeunesse. Les postes de chercheurs et la grande majorité des postes de formateurs sont supprimés ou modifiés.

b. Les « Cahiers de l'animation » : un espace hybride entre science et militantisme

Revendiquer une scientificité

Le premier numéro de la revue, datant de mai 1972, est l'occasion pour le directeur de l'INEP, Yves-Pierre Boulogne, d'exposer les raisons de la création de cette revue :⁹⁰⁰ :

« Cette revue entend tout d'abord faire honneur à l'Animation. Plus particulièrement – cette précision est nécessaire étant donné le flou du concept – à ceux qui œuvrent sur le chantier des pratiques socio-culturelles et qui contribuent, du même acte, à l'éducation continue des Jeunes et des Adultes, dans le temps hors travail, et au développement culturel et social. »

Yves-Pierre Boulogne définit ensuite le champ d'analyse : c'est aux professionnels, bénévoles institutions, associations volontaires, pouvoirs publics, organismes semi-publics qui œuvrent de ce secteur de l'animation socio-culturelle, que seront principalement consacrées les études et les recherches présentées dans cette revue. Cela fait écho à notre analyse précédente : la création de la revue correspond à l'émergence de l'animation comme profession, et comme tentative de réponse aux questionnements inhérents aux bouleversements profonds que traverse le champ de l'éducation populaire. Faisant le diagnostic d'une crise du champ des activités éducatives, le directeur de l'INEP affirme⁹⁰¹ :

« Le soupçon porte sur ses objectifs, ses finalités, ses méthodes, ses sources. Il est temps d'y porter un regard d'analyste. Il est temps d'éclairer la part des mythes sans lesquels il n'y a pas de projet et la part des raideurs mécaniques, qui jettent les institutions hors de la vie, de substituer au vague insaisissable des comforts intellectuels et affectifs, un échange rigoureux entre la pratique et la pensée critique. (...) »

⁹⁰⁰ Yves-Pierre Boulogne, « Pourquoi cette revue », Cahiers de l'animation, 1/1972.

⁹⁰¹ Yves-Pierre Boulogne, *idem*.

De même, les auteurs des éditoriaux des premiers numéros soulignent combien le malaise des activités socio-éducatives provient notamment de la difficulté de ce secteur à s'identifier, à définir sa spécificité, à préciser ses objectifs et les moyens qui lui sont propres. Nous reprenons ici largement les analyses de Francis Lebon pour qui, en agrégeant des chercheurs et des praticiens autour d'un espace social d'étude, la revue joue un rôle de balisage du champ⁹⁰². Ainsi elle définit les distinctions disciplinaires, sous-disciplinaires, méthodologiques pertinentes, donnent une cohérence à telle école, et constitue l' « animation » comme objet de recherche légitime, à défaut de s'ériger comme catégorie d'action publique.

Les *Cahiers de l'animation* entendent enfin se constituer comme une référence pour le champ de l'animation socioculturelle, comme une arène scientifique, un espace de sociabilité intellectuelle structurant et fédérateur pour les acteurs du champ étudié :

« Faire honneur sera, pour nous, accueillir ici tous ceux qui-jusqu'alors isolément à travers la France et l'étranger – ont dépassé le niveau empirique des constatations, des accumulations, des intuitions figuratives, le discours de réprobation ou de confortation. Nous désirons ouvrir cette revue à tous les chercheurs – et il en existe de plus en plus – qui, sur ces phénomènes, ont élaboré la position des questions à poser, traité de telle ou telle modalité de l'animation et de la formation socio-éducative sous les exigences de la rigueur et de l'organisation scientifique ou réflexive. Cette revue leur est ouverte. Elle est destinée à diffuser le meilleur de leur recherche, que leur terrain d'étude soit une situation française... ou une situation étrangère. »

La revue participe par son existence même à rendre ce champ académique lisible, praticable, et donc discutable. Elle joue une fonction de forum, et reproduit les discussions, dissensus et débats internes selon des formes codifiées d'argumentation rationnelle. Ainsi que l'indique Christian Topalov : « *Toute conversation implique une langue commune et tout conflit des règles partagées. Ces conditions ne sont pas données d'emblée, ni assurées de permanence : elles se construisent, elles se défont, elles se recomposent d'autres façons.* »⁹⁰³ La revue forme un espace de débats et de controverse, ce qui ne va pas de soi : la mise au jour de conflits

⁹⁰² Voir : Lebon, Francis, « Des intellectuels sécants ? Enquête sur les auteurs des Cahiers de l'animation (1972-1987) », in Lebon, Francis, Moulinier, Pierre, Richez, Jean-Claude, et Tétard, Françoise (dir.). *Un engagement à l'épreuve de la théorie. Itinéraires et travaux*, Paris, L'Harmattan, 2008.

⁹⁰³ Topalov, Christian, (dir.). *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, EHESS, 1999, p.17.

idéologiques et théoriques n'était pas dans l'air du temps, indique Jean-François Chosson.⁹⁰⁴ En effet, beaucoup de partenaires des *Cahiers de l'animation*, qu'il s'agisse de militants ou de la tutelle administrative, attendaient plutôt des textes qu'ils ne fragilisent pas l'animation par des conflits ou des discussions trop théoriques mais contribuent à sa crédibilité.

Ainsi, la détermination des conditions de lisibilité agit comme une condition préalable d'existence des discours de légitimation qui s'y déploient. Dans cette optique de la revue comme « lieu de pouvoir », ces deux dimensions où s'exercent des relations de pouvoir, au sein de la revue et au sein du champ, ne cessent de s'influencer l'une l'autre, de connaître des formes de réverbérations où les trajectoires et les rapports individualisés sont influencés par les transformations de la topographie universitaire et les modifient en retour⁹⁰⁵.

L'animation faite science

Cette volonté de « faire science » est exprimée avec enthousiasme par le sociologue Pierre Besnard. Fonder une « science de l'animation » : telle était l'ambition intellectuelle énoncée dans son article « Élément pour une théorie du système de l'animation. Vers une science de l'animation ? » paru dans le numéro inaugural (1/1972-1) des *Cahiers de l'animation*⁹⁰⁶. Il y écrit (l'article complet se trouve en annexe n°13) :

« Il ne s'agit point ici de prétendre élaborer une théorie du système d'animation comme on pourrait le faire pour d'autres systèmes constitués comme le système éducatif, le système d'enseignement, le système culturel, le système de formation d'adultes. (...) C'est une véritable science de l'Animation que l'on pourrait souhaiter fonder sur une articulation de différentes sciences humaines et qui aurait pour objet le phénomène d'animation ; objet qui serait spécifique et qui pourrait être analysé sous tous ses aspects (économique, psychologique, sociologique, historique, juridique, etc...), ce qui permettrait d'en saisir ses fondements et de le caractériser, au moins par rapport aux fonctions sociales qu'il peut remplir. »

⁹⁰⁴ Jean-François Chosson, « A propos de la formation des animateurs : qui est le coupable ? De l'Éducation Populaire à l'Animation socio-culturelle », *Cahiers de l'animation*, 11/1976-1. pp.66-72.

⁹⁰⁵ Lebon, Francis, *op.cit.*

⁹⁰⁶ Besnard, Pierre. « Élément pour une théorie du système de l'animation. Vers une science de l'animation ? », *Les Cahiers de l'animation* 1/1972-1. pp.22-30.

Il estime dans son article qu'il est possible de fonder une science de l'animation autonome à partir des apports des sciences humaines. Pour Geneviève Pujol au contraire dans ce même numéro inaugural, il n'est pas question de fonder une sociologie de l'animation mais plutôt de s'appuyer sur les disciplines existantes.

*« La sociologie de l'Animation n'existe pas ; on ne peut sans doute pas dire qu'elle reste à faire, tant elle est redevable à d'autres secteurs de la sociologie et de la psychosociologie, dont elle ne peut être dissociée. Sous l'angle de la psychologie sociale, des sociologies urbaine, rurale, des organisations, de l'éducation, de la culture, l'animation peut être appréhendée. L'économie et la démographie la concernent ».*⁹⁰⁷

Elle propose de trier et de hiérarchiser les productions, ébauchant de la sorte les définitions d'un champ et d'un droit d'entrée : « Nous serons amenés à éliminer une partie des recherches suivant des critères scientifiques qu'il conviendra d'élaborer, et après avoir vérifié que le domaine concerné est bien celui qui nous intéresse. »⁹⁰⁸ Pour une première étape et dans le but de rassembler les recherches, l'article se termine par un questionnement invitant les « chercheurs isolés » à faire connaître leurs travaux. En associant animation et recherche, ce type d'initiative définit, en même temps que l'animation, un champ des intellectuels de l'animation. Il est à noter que les usages de la scientificité d'analyses portant sur l'éducation populaire à des fins de légitimation de ses énonciateurs sont explicitement revendiqués par Raymond Labourie, lorsqu'il revient sur la création des *Cahiers de l'animation*⁹⁰⁹ :

« La création des Cahiers de l'Animation répond alors à une quadruple intention : éclairer les nouveautés du champ social et culturel pour favoriser des inventions, accueillir des études et recherches spécialisées extérieures (encore fort rares à l'époque !), faire connaître à l'extérieur les travaux du CERD et par là-même – il faut aussi le dire – « désenclaver l'INEP » et légitimer sa fonction nationale. »

⁹⁰⁷ Pujol, Geneviève. « Recherches sur l'Animation en France », *Les Cahiers de l'animation*, 1/1972-1, p.72.

⁹⁰⁸ Pujol, Geneviève *idem.* p.79.

⁹⁰⁹ Labourie, Raymond. « Quinze ans de regards lucides et réalistes », 61-62/1987.

Ce projet éditorial semble en phase avec les attentes des acteurs et des praticiens de l'animation socioculturelle, pour qui la revue va rapidement devenir une référence⁹¹⁰ En effet, si les différents mouvements d'éducation populaire disposaient de canaux d'information propres et éditaient parfois des publications, cette revue est la première à embrasser l'ensemble du champ de l'animation, et à affirmer une vocation scientifique, et pas seulement militante. On peut donc affirmer qu'il s'agit d'une entreprise novatrice.

Ce projet éditorial a rencontré un écho immédiat chez les animateurs La raison principale de ce succès est qu'il répondait à une demande forte, celle d'un profession en constitution et en quête d'outils d'action tout comme de légitimité à intervenir dans le champ social. Ce projet répond également à la demande des pouvoirs publics et rencontre leurs aspirations. Cette position hybride des *Cahiers de l'animation* est résumée à l'occasion des 10 ans de la revue (n°39/1983-1), dans l'éditorial de la rédaction :

Les Cahiers ne sont ni une revue professionnelle alimentant le groupe nouveau des animateurs, ni une publication scientifique sacrifiant aux codes et aux rites de la communauté intellectuelle, ils n'ont pas la prétention à devenir une sorte de magazine information un grand public, toujours vague et désespérément inerte, ni la vocation à porter quelque parole que ce soit, parole de l'État, d'une classe, d'un groupe ou de quelques individualités. Au sens le plus noble, le plus vieux, le plus usé de ce mot, ils constituent un forum : les Cahiers recueillent sur cette place restreinte mais continue qui est offerte, des études, des opinions, des récits qui, à la fois vont dans le sens « du temps qui bouge » et permettent de « prendre le temps de la réflexion ». Voilà la légitimité d'une revue : susciter le débat, assurer la diffusion qui permet la confrontation, informer en énonçant que toute photographie n'est jamais qu'un point de vue pris sur la réalité à partir du regard d'un informateur, pour une plus grande démultiplication.

On voit depuis l'approche par la revue des *Cahiers de l'animation* comment se tissent des liens entre pratiques professionnelles, sciences sociales et action publique. Ces liens s'éclairent grandement par les propriétés sociales des acteurs qui y contribuent.

⁹¹⁰ Depuis sa disparition en 1987, l'évocation nostalgique à cette revue comme arène incontournable est fréquente dans la production académique ayant trait à l'animation.

Des auteurs multi-positionnés

L'approche par la profession des contributeurs à la revue indique d'emblée que le pôle le plus représenté est ce que l'on pourrait appeler, au sens large, le monde de l'Université. Si la sociologie est la discipline la plus représentée, suivie de près par les sciences de l'éducation, des universitaires de nombreux champs s'expriment, notamment en Histoire, psychologie, psychologie sociale, sans oublier la science politique (Jean Leca par exemple (n38/1982-4), Pierre Muller (53/1985-5) ou Michel Offerlé (32/1981-2)). Parmi les chargés de recherche, on constate une très forte présence de chercheurs rattachés au DERD.

La revue est également ouverte aux associations ou organismes de recherche, notamment : l'Association pour la diffusion de la recherche sur l'action culturelle (ADRAC), le Groupe de recherche pour l'éducation permanente (GREP), l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA), le service des études et recherches (SER) du ministère des Affaires culturelles, le réseau Jeunesse et sociétés, la Société française des chercheurs sur les associations (SFCA). Enfin, outre les chargés de recherche qui lui sont rattachés, l'INEP est également présent à travers ses agents, notamment les Conseillers Techniques et Pédagogiques ainsi que les Formateurs.

Le monde de l'administration, et essentiellement de l'administration de la Jeunesse et des Sports est également représenté, essentiellement par la voix des Inspecteur Généraux de la Jeunesse et des Sports, parfois des Directeurs Départementaux ou Régionaux des services JES. La parole ministérielle y est parfois relayée, par exemple celle d'Edwige Avice, Ministre du Temps Libre, de la Jeunesse et des sports (42/1983-4). Notons également la présence relativement importante des représentants du Ministère des Affaires Culturelles (devenu en 1981 Ministère de la Culture). Il faut enfin évoquer les professionnels de l'animation socioculturelle. Parmi eux, on trouve des profils extrêmement variés : formateurs, directeurs de structures à vocation socio-culturelle, responsables dans des mouvements d'éducation populaire, Directeurs d'Université Populaires, éducateurs... Tous ont en commun d'exercer des fonctions de responsabilité, et d'intervenir en tant qu' « expert » du sujet qu'ils traitent.

Encadré 40 : Les trois rédacteurs en chef des Cahiers de l'animation

Raymond Labourie est né en 1921 à Paris. Issu du courant « catholique social » de l'éducation populaire, il est professeur de philosophie à Rouen à la Libération, et milite dans le syndicalisme ouvrier à la CFDT. Il adhère en 1950 à la SFIO, dans la section de Seine inférieure animée par Pierre Bérégovoy. Il participe au groupe Reconstruction de Paul Vignaux de 1949 à 1957. Après avoir découvert *La Vie nouvelle*, mouvement né en 1947 de la branche aînée des Scouts de France, créé par André Cuizat, il en devient l'animateur national, de 1961 à 1967, tout en étant membre du comité de rédaction du bulletin Citoyens 60 de Jacques Delors. Raymond Labourie participe alors aux Commissions du Plan : il est notamment, en 1971, le rapporteur du groupe de travail Animation. En 1967, il quitte *La Vie Nouvelle* et entre à l'INEP où il fonde le centre d'études et recherches de documentation, puis, avec Geneviève Pujol, *Les Cahiers de l'animation*. Il prend sa retraite en 1981 et dirige jusqu'en 1996 un mouvement de réflexion et d'action, destiné aux plus de 60 ans, sur la mutation des âges et de la société française.

Geneviève Pujol est la figure centrale, emblématique, des *Cahiers de l'animation*. Née en 1930 à Toulon dans une famille protestante cévenole, elle s'implique très jeune dans le scoutisme et la vie associative locale. Elle mène des études de droit à Montpellier. Militante féministe au mouvement Jeunes Femmes, puis au PSU où elle rencontre Michel Rocard (qu'elle épouse en 1954), et surtout à Peuple et Culture, où elle mène d'importantes activités de recherche durant vingt-cinq ans. Chargée de recherche depuis 1970 à l'INEP, institut dans lequel elle co-fonde avec Raymond Labourie les *Cahiers*, où il collaborera sans interruption du premier au dernier numéro. Elle soutient en 1976 une thèse en sciences de l'éducation, sous la direction de Joffre Dumazedier, portant sur « La dynamique sociale des institutions socio-culturelles ». Elle a elle-même préféré laisser le poste de rédacteur en chef, en raison notamment d'un malaise ressenti à l'endroit de l'institution de tutelle, à son collègue Patrick Gallaud. Après la refonte de l'INEP en INJ, elle est mise à disposition auprès du CNRS, dans l'équipe de Renaud Sainsaulieu à Paris, dans le laboratoire de sociologie du changement des institutions. Elle est à l'origine d'une production académique abondante faisant référence, notamment en matière d'histoire de l'éducation populaire, d'animation socioculturelle ou encore en matière de militantisme associatif.

Patrick Gallaud est né en 1947 à Paris. Elevé dans des valeurs religieuses, influencé par le catholicisme social, il est membre de l'équipe nationale des Scouts de France et titulaire du

brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centre de vacances et de loisirs (BAFD). Il entre à l'INEP comme chargé de recherche en 1976, avant de soutenir en 1978 une thèse de doctorat d'Histoire à Nanterre sur les politiques de jeunesse en Afrique, sous la direction de René Rémond. Proche de Raymond Labourie, il prend en 1986 le poste de rédacteur en chef des *Cahiers de l'animation*, où il intervient depuis 1976. Après l'arrêt de la publication des *Cahiers*, il devient Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEJP) en 1988, et sera mis à disposition de la Commission française pour l'UNESCO, secrétaire général adjoint (1989-1991), puis est nommé secrétaire général de la Fédération mondiale des associations centres et clubs et UNESCO.

L'étude des propriétés sociales et des trajectoires des auteurs réguliers, et notamment des rédacteurs en chef, met d'emblée en évidence la détention partagée de capitaux scientifiques et militants, parfois administratifs. La position des rédacteurs en chef - Raymond Labourie, (1972-1977), Geneviève Poujol (1977-1985) Patrick Gallaud (1985-1987) - est à cet égard stratégique⁹¹¹. Multipositionnés, les rédacteurs en chef de la revue peuvent être définis comme des intermédiaires entre les sciences sociales et le champ de l'animation en train de se construire. Ils ont en commun la possession de capital culturel et de ressources liées à un passé dans « l'éducation populaire ». Ainsi, une note de *Peuple et Culture* datant de 1981 souligne que la moitié des auteurs de la revue a milité dans l'association ou l'une de ses filiales au cours des années 1970⁹¹².

Cette caractéristique conduit les auteurs à valoriser les « échanges », et à penser la revue comme un carrefour et un espace de sociabilité pour entretenir et reconvertir des capitaux. En effet, les frontaliers de cet espace disposent en faible quantité de différentes sortes de capital : scientifique, associatif-militant, professionnel, bureaucratique. « Agents-double » ou « charnières », ils tendent à utiliser dans chacun des champs les capitaux acquis dans les autres. Cette double appartenance des auteurs est parfois au principe d'une ambivalence de leur

⁹¹¹ Damerdji, Amina, Hayat Samuel Valle Natalia, Pecqueux, Anthony et Rabier, Christelle, « Éditorial. Le savoir-faire des revues », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], #18 | 2018, mis en ligne le 20 mai 2019.

⁹¹² Rapport moral de l'année 1981, Archives de *Peuple et Culture*, AD.522J398.

discours sur l'animation, pris dans une quête de légitimité à la fois politico-professionnelle et scientifique⁹¹³.

c. *Des savoirs dépolitisés ?*

Professionalisation et technicisation : le référentiel de l'animation à l'honneur

L'analyse lexicale⁹¹⁴ des titres d'article indique les champs balisés par la revue : culture et socio-culture (19%), jeunesse (16%), loisirs, (14%) formation (12%). 17% des articles de la revue disposent d'un titre comprenant les mots « animation » ou « animateur ». De « militantisme » ou de catégories « populaires », il est de moins en moins question au fil du temps. Définir n'est pas seulement prescrire : la production de ces catégories de pensée contribue à la construction d'une doxa intellectuelle sur l'animation. Outre l'effet de cadrage, qui ancre l'animation dans un référentiel de modernité et fournit ainsi cadres d'interprétation.

La revue joue également un rôle classique d'évaluation des politiques publiques par la recherche. On trouve ainsi 9% de titres dans le champ lexical de l'« expérience » ou de « l'expérimentation », notamment les municipalités. Cette tendance est à mettre en lien avec l'ascension des « territoires » (ici plutôt désignés par le terme « local ») dans les analyses de sciences sociales⁹¹⁵. La montée en puissance du local et des acteurs collectifs associés est ici un principe revendiqué par les promoteurs de politiques publiques décentralisatrices, autour de l'idée selon laquelle les solutions doivent être pensées localement pour répondre aux problèmes publics, dans une logique de partenariat et d'efficacité. Les réseaux de la « deuxième gauche » sont ici particulièrement représentés. La revue fait enfin une part importante (10%) d'articles traitant d'expériences internationales : cette visée comparée vise à faire circuler des pratiques et des expériences.

⁹¹³ Lebon, Francis, op.cit.

⁹¹⁴ Analyse opérée par logiciel « R » après copie des titres de l'ensemble des numéros dans une base de donnée (élaboration propre).

⁹¹⁵ Douillet, Anne-Cécile. « *Chapitre 13 / Trois regards sur les politiques publiques vues du local* », Laurie Boussaguet éd., *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?* Presses de Sciences Po, 2015, pp. 319-348.

En lien avec les évolutions sociales et politiques, la revue accompagne tant les relatives consécutions que les franches relégations de l'éducation populaire comme secteur d'action publique. Après les grands espoirs de 1981 vite soldés Ministère du Temps libre (1981-1984), la revue prend à partir de 1983 un virage en accordant une place prépondérante aux travaux historiques. Ce tournant s'explique notamment par la tutelle de l'INEP, dont la fonction recherche a été réaffirmée par un décret datant du 3 septembre 1982. Ce dernier affirme l'importance de la recherche historique dévolue à un établissement public national tel que l'INEP, et lui rattache une mission de « *production, conservation, exploitation et diffusion de tous documents ressortissant à ces missions* »⁹¹⁶.

Sentiments de crise, discours de crise

On pourrait discuter du choix d'aborder les sentiments de crises et les discours de crises sous l'angle des glissements thématiques et des évolutions plutôt que sous l'angle des constantes dans les *Cahiers de l'animation*. Notre analyse ici tend à montrer un déplacement de l'idée de crise, ainsi qu'une inflation de ce vocable dans les *Cahiers de l'animation*, traduisant une perception plus aigüe des difficultés que traverse le secteur de l'animation. Il faut rappeler que l'idée de « crise » de l'éducation populaire n'est pas nouvelle, et dès le premier numéro, l'éditorial de Yves-Pierre Boulogne souscrit d'emblée à ce diagnostic, élargi à l'ensemble du « *champ des activités éducatives, culturelles et sociales* »⁹¹⁷ :

Le champ des activités éducatives, culturelles et sociales est en crise. Le soupçon porte sur ses objectifs, ses finalités, ses méthodes, ses sources. Il est temps d'y porter un regard d'analyste. Il est temps d'éclairer la part des mythes sans lesquels il n'y a pas de projet et la part des raideurs mécaniques, qui jettent les institutions hors de la vie, de substituer au vague insaisissable des comforts intellectuels et affectifs, un échange rigoureux entre la pratique et la pensée critique. Ce regard d'analyste ne négligera aucun des champs dialectique de l'animation : ni celle qui « consent », ni celle qui « conteste », ni « animus à qui appartiennent les projets et les soucis, ni anima à qui appartient la rêverie » (Bachelard), ni l'animation du besoin, ni l'animation du désir. C'est dire aussi que cette revue tentera de retenir tous les aspects sous lesquels il est possible de mieux comprendre ce

⁹¹⁶ Décret 3 septembre 1982 portant réforme de l'INEP, JORF du 13 septembre 1982.

⁹¹⁷ Yves-Pierre Boulogne, op. cit.

que signifient l'animation et ses multiples connotations, à travers ses indices, ses acteurs, ses pratiques, ses effets et ses obstacles.

L'idée développée ici révèle une ambition, même ténue et diffuse, de la revue : celle de contribuer par le savoir à provoquer les adaptations nécessaires à l'évolution du champ étudié. Le regard du chercheur et la production d'une expertise sur un secteur en crise doit provoquer une nouvelle orientation des mouvements d'éducation populaire dans un sens jugé souhaitable. L'entreprise se veut démystifiante, scientifique, et tournée vers l'action. Il est intéressant de voir que la crise dont il est question ici n'est pas définie, il s'agit plus d'un sentiment (le vocable de « soupçon » en atteste) que d'une situation institutionnelle éprouvée. Cette crise diffuse a trait aux mutations du champ (voir chapitre 6.3). Pour la qualifier, dans sa présentation des discussions relative à la vie associative dans le VII^{ème} Plan dans le numéro 13/1976-3, Patrick Gallaud rappelle⁹¹⁸ :

On constate en effet que les associations de jeunesse, la famille, l'école, ne répondent plus assez aux besoins des enfants et des adolescents. Aussi la commission Vie Sociale écrit-elle :

« L'offre des loisirs éducatifs diminue d'abord en raison des difficultés que connaissent un certain nombre d'institutions qui jusqu'ici y concouraient :

** Les associations de jeunesse se heurtent à des problèmes d'encadrement liés à la crise du bénévolat,*

** La famille joue un rôle de plus en plus restreint, en raison de sa réduction à la cellule parents-enfants et de l'évolution du mode de vie des adultes, qui les rend moins disponibles,*

** Les établissements scolaires ont de plus en plus abandonné leur action en matière d'activités éducatives de loisirs... »*

A la crise du bénévolat se greffe le « malaise » des animateurs, profession en quête de légitimité : Pierre Gaudibert affirme que l'absence de définition officielle ou scientifique de l'animation, la diversité des expériences et des pratiques réunies sous ce terme, le flou qui

⁹¹⁸ Gallaud, Patrick. « Associations, Animateurs, Loisirs et Programmes d'Action Prioritaires », Les Cahiers de l'animation, 13/1976-3, pp. 21-22.

entoure la fonction réelle de l'animateur, provoquent chez ce dernier un sentiment d'insécurité : professionnel salarié dans un domaine réservé jusque-là aux bénévoles ou aux militants, écartelé entre les rôles de travailleur social et d'agent idéologique, l'animateur doit justifier en permanence son action à ses propres yeux comme auprès de ses employeurs, du pouvoir local, de certaines unions de quartier et de la population : il s'y joue une « *crise d'identité*⁹¹⁹ ».

Le glissement qui s'opère dans les discours de crise réside dans la dénonciation du désengagement de l'État en raison de la crise économique que traverse la France à partir des années 1970. La « crise » dont il est question est alors celle du mode d'intervention de l'État : les crises que traversent les secteurs socio-éducatifs sont à relier à une évolution rapide et fondamentale de leur mode de relation avec l'État d'après elle, et on retrouve cette idée exprimée à plusieurs reprises dans les *Cahiers de l'animation*, notamment à partir des années 1980. A titre d'exemple, l'article de Jacques Ion : « La fin du socio-culturel ? » s'inscrit dans cette démarche critique, en proposant une ligne interprétative de l'évolution d'un champ de l'éducation populaire⁹²⁰ :

« Ne subsiste aujourd'hui que l'écume de jours anciens et glorieux : de multiples équipements dits de quartier, quelques bâtiments que disait somptueux, des militants de plus en plus rares, des fédérations associatives en doute avec elles-mêmes (malgré l'arrivée hier espérée de la gauche aux affaires), des professionnels désenchantés : vestiges épars en mal de ce qui faisait leur unité, soumis aujourd'hui de plein fouet au grand vent de l' « évaluation » venus des horizons de crise et de déconcentration. »

Cette dernière assertion est révélatrice en dernier lieu d'un déplacement dans le ton des analyses, marqué par l'irruption du désenchantement et par l'expression de la nostalgie. Sans reprendre ce que nous avons précédemment développé sur le passé mythique de l'éducation populaire, force est de constater que les analyses proposées dans *Les Cahiers de l'animation* en appellent souvent au passé. On pourrait citer les numéros portant sur l'histoire des mouvements d'éducation populaire, mais il ne faut pas occulter les références diffuses, permanentes, qui y sont faites. Reconsidérant l'histoire qui les a faits, les héritiers de ce mouvement peuvent en évoquer l'âge d'or et en regretter la disparition, en pensant au rôle qu'il a joué pendant plus

⁹¹⁹ Gaudibert, Pierre . « animateurs et créateurs à Grenoble », *Les Cahiers de l'animation*, 22/1978-4, p.51.

⁹²⁰ Ion, Jacques. « La fin du socio-culturel ? », *Les Cahiers de l'animation*, 56/1986-3, p.65.

d'un siècle et à la dynamique incitative qui a su exercer une telle influence sur la politique et la structuration de l'État. Ils prennent acte de nombreuses reprises, et notamment après 1981, du scepticisme ou de l'ignorance complète que s'attire la catégorie en-dehors d'un cercle associatif assez restreint.

Les usages de l'historicisation

Les auteurs *Cahiers de l'animation* s'étaient donnés comme ambition d'écrire une histoire critique de l'éducation populaire, afin d'en cerner les errements, les insuffisances, et dans l'espoir de participer à la reconstruction de ce projet. On voit que la place croissante faite aux travaux historiques est révélatrice des relégations subies par l'éducation populaire. L'entreprise d'étude historique de l'éducation populaire n'est pas une démarche novatrice : le premier ouvrage sur l'histoire de ce champ date de 1964, il est écrit par Bénigno Cacérès aux Editions du Seuil⁹²¹. Les premières journées d'études sur l'histoire de l'éducation populaire sont organisées à l'INEP 1975, et les actes sont publiés en 1976 dans les *Documents de l'INEP* sous le titre : *Eléments pour l'histoire de l'éducation populaire*. Il s'agit d'un champ d'investigation récent, en construction.

De 1972 à 1980, rares sont les contributions historiques dans la revue. Si les articles contiennent parfois des développements sur l'évolution temporelle des phénomènes qu'ils décrivent, l'analyse n'est pas historique à proprement parler, elle est toujours directement liée au présent : l'Histoire n'est qu'un détour. Par exemple, les intervenants retracent brièvement l'histoire de la structure dans laquelle ils évoluent, et proposent une contribution en prise avec leur actualité. Tout au plus les *Cahiers de l'animation* décrivent des mutations, en revenant de façon chronologique sur la genèse des phénomènes étudiés, par exemple dans les articles sur les mutations du bénévolat ou du militantisme.

A partir du numéro 28/1980-2, on observe un tournant avec la volonté affichée dans l'éditorial signé par Raymond Labourie de proposer un numéro spécial de « *contribution à l'histoire institutionnelle de l'éducation populaire : il est une contribution aux questions dont ne cessent de débattre formateurs et animateurs pour les « renaissances » qui demeurent à faire*⁹²² ». L'ancien rédacteur en chef de la revue intervient à nouveau dans le numéro 32/1981-2 par un

⁹²¹ Cacérès, Bénigno, *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Seuil, 1964.

⁹²² Labourie, Raymond. « Editorial », *Les Cahiers de l'animation*, 28/1980-2.

article intitulé : « 1920-1940 : Les mutations de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse », qu'il ouvre par ces mots⁹²³ :

« La mode est à l'histoire. La consommation rapide de gadgets économiques et pseudo culturels de notre société a suscité un nouveau gadget : le culte des racines, le regard nostalgique vers le passé qui fonctionne comme compensatoire d'un sentiment de vide du présent »

Ce tournant est à lier notamment à la tutelle de l'INEP, dont la fonction-recherche a été réaffirmée en 1982 comme nous l'avons vu. Il est également à lier à la structure du champ intellectuel des années 1970-1980, où l'analyse historique tend à pénétrer dans différentes disciplines, notamment la sociologie. Ce mouvement avait été amorcé dans la revue à partir de l'année 1980, où l'on observe la volonté d'introduire des articles historiques parallèlement à des analyses ancrées dans les pratiques contemporaines. Le découpage ultérieur de la revue en atteste, par exemple le numéro 37/1982-3 est divisé entre une partie nommée « actuelle » et une partie intitulée « Entre l'histoire et le présent : l'éducation populaire ». Le rapport critique entretenu à l'endroit de l'éducation populaire passe alors par une remise en cause interne par historicisation. Cette idée est énoncée dans l'éditorial du numéro 39/1983-1 (qui figure en annexe 14), qui est l'œuvre de la rédaction. On y lit ⁹²⁴:

« Etudier n'est pas broder sur des thèmes épuisés ou faire acte d'allégeance à telle ou telle vision du réel, mais au contraire interroger les conditions de la réalité actuelle, dans sa dimension historique et vécue, pour contribuer à sa lecture et à son changement. Ce parti-pris explique le choix d'une revue puisqu'il justifie un jeu sensé entre l'actualité et l'histoire, la culture et la société, le temps et l'évènement. »

Plusieurs numéros de compte-rendu de journées d'études organisées par l'INEP revendiqueront cette posture de « jeu sensé entre l'actualité et l'histoire », notamment le numéro 42/1983 portant sur le renouveau des Universités Populaires. Cette position évolue dans le sens d'un accroissement des analyses historiques. Les numéros 49-50/1985-2 traitant de l'Éducation populaire et de la jeunesse dans la France de Vichy et 57-58/1986-4 consacré à Éducation

⁹²³ Labourie, Raymond. « 1920-1940 : Les mutations de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse », *Les Cahiers de l'animation*, 32/1981-2, p.5.

⁹²⁴ La rédaction. « Editorial », *Les Cahiers de l'animation*, 39/1983-1.

populaire et à la jeunesse à la Libération marquent une évolution forte : ils sont entièrement dédiés à l'Histoire. Ce choix éditorial est justifié par le comité de rédaction dans l'éditorial du numéro 57-58/1986-4 intitulé « une lettre des Cahiers », que voici reproduit pour partie⁹²⁵ :

Il existe en effet aujourd'hui à propos de l'Histoire une demande sociale, qui pour être multiforme, diffuse et parfois équivoque, n'en est pas moins inscrite dans des tendances profondes : le besoin de « repères », qu'on situe volontiers dans le passé apparaît comme la contrepartie inévitable de mutations sociales et culturelles de plus en plus rapides qui mettent à mal les identités et bousculent les positions acquises. En ces années 1980 où l'on mesure mieux qu'il y a vingt ans les illusions d'une certaine « planification de l'avenir », les acteurs sociaux ne se tournent-ils pas spontanément vers ce glissement d'expérience qu'est l'Histoire ? Pas forcément d'ailleurs avec l'intention d'y cultiver la nostalgie, même si le risque existe, peut-être aussi parce qu'ils trouvent là l'occasion de relativiser le présent, et d'inscrire leur action dans l'épaisseur de la durée...

(...)

Tout ceci dénote de nouveaux usages sociaux possibles de l'Histoire. Moins idéologique qu'autrefois, plus ouverte à la diversité des approches et objets d'études, l'Histoire ne délivre aujourd'hui guère de « leçons » ou de « messages » qui aient une portée univoque. Si sa fonction est d'informer, elle ne prédétermine rien. Tout au plus peut-elle contribuer à éclairer des choix en meilleure connaissance de cause. C'est la raison il n'est pas souhaitable que l'INEP s'en désintéresse pour les thèmes qui relèvent de son champ habituel de compétences.

On peut avancer l'idée d'une « mémorialisation » de l'éducation populaire. Ce recours croissant à l'Histoire traduit une réaffirmation identitaire, ancrée dans un entre-deux entre vénération mémorielle et distance critique. Ce changement de traitement marque une forme d'enterrement : la revue traite de l'éducation populaire, mais au passé, comme un objet présenté comme l'ancêtre lointain et mythique de la moderne animation socioculturelle. Cette mise à distance a pour effet de promouvoir l'animation socioculturelle comme pratique et la jeunesse comme objet d'étude : l'éducation populaire est dépassée.

En somme, dans la relation dialectique entre État et mouvements d'éducation populaire, la formalisation de savoirs sur cet espace social participe d'un double mouvement de légitimation : la consécration savante fournit à l'État des outils d'intelligibilité, tout en

⁹²⁵ *Idem.*

permettant aux acteurs sociaux de l'éducation populaire de façonner une position d'expertise accréditant leur posture partenariale vis-à-vis des pouvoirs publics. L'entrée par la forme « revue », envisagée comme univers de sociabilité intellectuelle entre science, ministère et associations permet, au-delà de la sociologie des intellectuels et du champ scientifique, de saisir les discours d'accompagnement et de légitimation d'un secteur d'action publique en même temps qu'un champ professionnel. Etudier les *Cahiers de l'animation* comme un indice de la constitution du champ professionnel et comme une manifestation des « intellectuels de l'animation » permet enfin d'appréhender l'une des modalités du processus d'institutionnalisation par la constitution d'un champ intellectuel.

Chapitre 6 : De partenaires à prestataires de service, les mouvements d'éducation populaire entre perte d'autonomie et reconversions militantes

Les recompositions à l'œuvre dans l'action de l'État sont qualifiées de « tournant des années soixante-dix »⁹²⁶, marquant une forme de rupture franche (voire fatale) dans l'étatisation de l'éducation populaire. Cette cassure lie intrinsèquement les transformations profondes de l'État social à la trajectoire d'institutionnalisation de l'éducation populaire. Les politiques néolibérales - dont nous avons rappelé la pénétration dans la sphère de l'éducation populaire - s'accompagnent d'un « interventionnisme juridique » de la part des autorités publiques dans le but de créer des situations de marché et de garantir les règles de concurrence, conformément aux préceptes des différentes écoles néolibérales⁹²⁷.

En somme, le néolibéralisme est à l'origine de processus de « bureaucratisation », qui selon Béatrice Hibou débordent le strict cadre étatique pour concerner de multiples activités sociales et entités collectives, publiques ou privées⁹²⁸. Explicitement, la bureaucratisation néolibérale est distinguée d'une stricte mise en administration puisqu'elle est « *entendue comme diffusion de pratiques bureaucratiques issues du marché et de l'entreprise : la bureaucratie actuelle ne doit pas être comprise comme une institution, une administration, bref, un appareil hiérarchisé propre à l'État, mais comme un ensemble de normes, de règles, de procédures et de formalités qui n'englobent pas seulement l'administration étatique mais l'ensemble de la société* ». ⁹²⁹

La question posée est alors celle de la réaction des acteurs de la société civile aux transformations qui leur sont imposées, et de leur capacité d'adaptation et de résistance. Comment les acteurs institutionnalisés de l'éducation populaire réagissent aux mutations des modalités de leur participation à l'action publique ? Comment est impactée leur trajectoire d'institutionnalisation, et quelles reconversions des dispositions militantes s'opèrent en retour ?

⁹²⁶ Titre d'un ouvrage collectif de référence, dirigé par Geneviève Poujol. Voir : Poujol, Geneviève (dir.). *Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix*, Paris, L'Harmattan, 2000.

⁹²⁷ Denord, François, *Néo-libéralisme version française. Histoire d'une idéologie politique*, Paris, Éditions Demopolis, 2007 ; Dardot, Pierre, et Laval, Christian, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2009.

⁹²⁸ Hibou, Béatrice, *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, 2012

⁹²⁹ *Ibid.*, p. 16.

(a) Nous cherchons pour cela à saisir les recompositions à l'intérieur du champ : des troubles profonds vont agiter les acteurs à propos de la dose d'hétéronomie compatible avec leurs principales références historiques. Au sein des associations s'observent des tensions entre les positions historiquement acquises, et les positionnements innovateurs de groupes qui souhaitent participer au débat (b). Ces mouvements traduisent tout autant qu'ils participent à redéfinir le rapport à l'État : il s'agit alors de comprendre par quels mécanismes l'État, pour les associations et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, de partenaire, devient adversaire (c).

1) L'éducation populaire en rangs dispersés et sur la défensive

Nous avons vu comment les coordinations associatives (voir infra chapitre 2.3 et surtout chapitre 4.2) ont contribué à faire exister par la relation à l'État un espace de revendications et de représentation des intérêts associatifs. Alors que l'effacement des instances de cogestion, de consultation et les canaux de gestion paritaire (voir chapitre 5.1) est continu sur la décennie, comment les associations régissent-elles à cette discrète éviction ? L'étude des archives du CNAJEP, dont nous avons retracé la genèse et l'émergence comme acteur structurant, complété par le dépouillement des archives associatives produites par les mouvements eux-mêmes, donnent à voir les stratégies défensives mobilisées (a), l'émergence d'une position commune façonnant un discours dénonçant le désengagement ou l'insuffisant engagement de l'État (b), et les options différenciées adoptées face aux recompositions des modalités de contribution à l'action publique, entre conformation et résistances (3).

a. Tentatives de structuration et repli corporatiste : le CNAJEP sur la défensive.

La fabrique de la représentativité des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire a constitué une ressource clé dans la légitimation et délégitimation de l'action des mouvements comme de celle de l'action publique sur la période précédente. Au début des années 1970, la querelle reste vive et la parole publique - portée notamment par le Secrétaire d'État Joseph Comiti – insiste à nouveau sur le caractère corporatif d'associations et de mouvements porteur

de leurs simples intérêts particuliers, pour mieux insister par contraste sur la légitimité de l'action publique en direction de la jeunesse.

Querelles de chiffres : diviser pour mieux régner ?

Dans le répertoire de légitimation mobilisé de part et d'autre, on observe au tournant des années 1970 un déplacement vers une lutte de quantifications : l'audience des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire se tarit, et les gouvernements ne manquent pas de souligner cette difficulté comme symptôme d'un déclasserment. Nous avons rappelé (chapitre.3.1) que le Secrétaire d'État Joseph Comiti a entrepris de contourner les associations de jeunesse et d'éducation populaire. La remise en question de leur représentativité forme un argument mobilisé par exemple dans une interview donnée par le Secrétaire d'État en 1971⁹³⁰ :

« Monsieur de Ministre, le CNAJEP a dit au cours d'une conférence de presse « qu'il rejetait » le Haut Comité tel qu'il était présenté ». Qu'en pensez-vous ?

Je ne suis pas un dictateur, s'il le rejette il le rejette. Je vais convoquer les associations, elles vont venir à l'Assemblée plénière élire leurs représentants ; et on verra si elles sont présentes ou non. Il sera ainsi possible de voir si le CNAJEP représente quelque chose ou s'il ne représente rien. Je pense pour ma part qu'il ne représente pas grand-chose...

« J'aimerais que les associations représentent les jeunes. Si, en face de moi, je pouvais avoir des associations, et que je puisse savoir que ce que me disent leurs représentants, c'est ce que me dit la jeunesse, j'en serais très heureux. Mais ce n'est pas le cas ! »

Pour lutter contre l'assèchement des financements publics au tournant des années 1970, les associations mettent en avant leurs contingents : ainsi le CNAJEP entreprend de recenser les adhérents des associations qui le composent⁹³¹. Un communiqué de presse de 1974⁹³², précisément intitulé « Les associations de jeunesse et d'éducation populaire luttent pour

⁹³⁰ Interview de Joseph Comiti à *Loisir Jeunes*, n°739, 1971. Consulté dans les archives des Éclaireurs.euses de France, AD.94. 542J378.

⁹³¹ « Mobilisation des associations adhérentes au CNAJEP », en date d'octobre 1973. AN. 20140161/80

⁹³² « Les associations de jeunesse et d'éducation populaire luttent pour survivre », Paris, le 8 novembre 1974. Consulté dans les archives des Éclaireurs.euses de France, AD.94. 542J 380.

survivre », rappelle l'assise des mouvements pour mieux faire valoir la nécessité du concours public. On y lit :

« Les associations de jeunesse et d'éducation populaire réunies dans le CNAJEP sont une centaine, elles groupent des millions de jeunes et d'adultes dont les activités diversifiées sont inspirées par tous les courants philosophiques, politiques ou religieux de notre pays ».

Suit une liste non exhaustive :

- le Scoutisme Français compte 300 000 adhérents.
- La Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente compte 2 millions d'enfants et 1 million d'adultes.
- La Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture compte 800 000 adhérents.
- Les organisations d'encadrement des centres de vacances et de loisirs (UFCV, CEMEA, ...) touchent plus d'un million de jeunes.
- Les mouvements chrétiens de jeunes (étudiants, ouvriers, ruraux) agissent auprès de plusieurs centaines de milliers de jeunes.
- La Fédération nationale des Francs et Franches Camarades compte 1 million de membres.
- Les organismes d'échanges internationaux assurent des services à plus d'un million de jeunes français et étrangers.
- Les mouvements de jeunesse politiques comptent plusieurs centaines de milliers de jeunes.

Se compter et recenser les effectifs n'est pas seulement pour le CNAJEP une façon de communiquer à l'intérieur pour faire connaître son action et ses partenaires, mais bien de peser dans la balance à l'heure où le modèle économique dans lequel évoluent les associations est fragilisé. Leur représentativité se construit par l'audience (les « millions » de jeunes), et par sa diversité, dans un argumentaire qui rappelle que l'éducation populaire repose sur la reconnaissance du pluralisme associatif⁹³³.

⁹³³ La référence aux mouvements de jeunesse politique, dont nous avons rappelé qu'ils n'appartiennent pas au champ officiel agréé de l'éducation populaire, illustrent la persistance des ambivalences, ainsi que la volonté du CNAJEP de faire œuvre large.

Repenser les modalités d'action

Constatant la difficulté grandissante à exister comme interlocuteur de l'État, c'est la méthode même de coordination qui est mise en cause au début des années 1970. Les ressources se raréfiant d'années en années (baisse d'adhérents et baisse des financements publics), la concurrence entre associations jouant à plein, le CNAJEP à peine formé s'interroge sur sa gouvernance et plus fondamentalement sur ses finalités. Fort de son réseau, le CNAJEP organise ainsi sur l'année 1973 une vaste consultation portant sur la « coordination » en mobilisant les associations membres⁹³⁴. L'étude de la synthèse des questionnaires, parue en novembre 1973, nous renseigne sur les capitaux et ressources à disposition des associations, tout comme sur leurs orientations stratégiques. Nous reproduisons à l'identique les arguments présentés, en décalquant le format de présentation (+ et – de la coordination) :

Encadré 41 : Synthèse du questionnaire sur la « coordination » (1973) :

1. Que vous apporte la coordination aujourd'hui ?	
+	-
Face à l'action commune, mettant fin à la confusion et aux actions séparées	« Impression » d'action commune et d'accord entre associations
Permet de représenter les intérêts des associations et de riposter au défi de l'État	Absence de la confrontation nécessaire à la prise d'options communes (il faut rechercher les raisons de cette situation.)
Permet d'influencer la politique gouvernementale en matière de jeunesse et d'acquérir une meilleure connaissance des intentions du Secteur public	Les meilleurs échanges entre associations sur des points précis n'ont pas permis de changer les rapports existants entre associations et certains organismes, tel l'OFAJ.
Permet d'entreprendre une action avec des partenaires étrangers, de s'engager.	Risque de mise en place progressive d'un comportement « corporatif » et « réunissant » sécurisant

⁹³⁴ Synthèse du questionnaire sur la « coordination », Novembre 1973. Consulté dans les archives des Éclaireurs.euses de France, AD.94. 542J 379

Permet de se réunir par affinités.	Le terme « coordination » ne correspond en rien à ce qui existe aujourd’hui. Il existe apparemment un groupe de réflexion mais celui-ci est de faible secours sur le plan pratique.
Resserre les liens entre mouvements de jeunesse et associations d’éducation populaire	Certaines commissions sont effectivement utiles (européenne) Insuffisance de relations Paris / Régions
Favorise une confrontation entre associations et élargit les perspectives	Relations plus satisfaisante entre association et organismes, mais plus « bipartite » que « multipartite »
Apporte des informations indispensables et une meilleure connaissance mutuelle	Apport très réduit (dans le cas des petites associations qui ne disposent pas de moyens d’engagement)
Permet la création de contacts plus fréquents entre associations et favorise un style nouveau de collaboration.	

Les avantages de la concertation sont connus, et on retrouve les éléments qui ont fait la spécificité et la force de ce réseau d’acteurs face au « défi de l’État ». On trouve exprimé en outre la dimension d’espace de sociabilité, d’affinités, à mettre au crédit d’une organisation réunissant des orientations confessionnelles et politiques parfois antagonistes. Tout aussi éclairante, et nouvelle, est la mise au jour de faiblesses de ce processus : on y entrevoit - outre des faiblesses de structuration et d’organisation - une difficile gestion démocratique des dissensus, et in fine une difficulté réelle à exister comme interlocuteur de l’État, faute d’accord sur la nature des demandes à lui adresser. On observe également, comme nous l’avions observé sur la période précédente avec la politique de cogestion, le renforcement du sentiment d’endogamie, d’entre-soi corporatif, essentiellement parisien. La suite de la synthèse du questionnaire sur la coordination permet de comprendre ce que les acteurs coalisés attendent de l’action commune alors qu’est mis en crise leur modèle⁹³⁵ :

⁹³⁵ AD.94. 542J 379, *idem*.

Encadré 42 : Synthèse du questionnaire sur la « coordination » (1973) – suite :

2. Qu'attendez-vous d'une coordination ?

- Etablissement d'un plan d'action commune.
 - Coordination structurée permettant de « précéder » plutôt que « subir » l'évènement.
 - Devrait disposer de documents actualisés dans les problèmes importants de jeunesse et d'éducation populaire.
 - Devrait développer la partie technique.
 - Devrait ne pas négliger les contacts avec les fonctionnaires de l'État de façon à pouvoir informer : contacts réguliers et permanents.
 - Devrait voir comment mener une action au niveau régional auprès des nouvelles instances : Conseil régional et Conseil Economique et Social
-
- Institutionnaliser au plus haut niveau une instance constituée auprès des pouvoirs publics valorisant la réalité du phénomène J. et EP. au même titre que d'autres forces associatives (syndicats)
 - Des sphères d'intérêt spécifiques doivent demeurer, permettant : confrontation, favorisant la recherche sur le plan géographique et sur celui des affinités.
 - Permettre une information mutuelle et une connaissance des organismes et associations sérieusement engagées qualitativement (non aux entreprises commerciales) tant sur un plan national, qu'international.
 - Faciliter la sortie du cadre étroit d'association, confronter les expériences et déboucher sur une action concrète.
 - Etre un canal de services
 - Présenter et appuyer demandes de subventions (cf : ancien « Comité de coordination »)
 - Ouverte à tous les organismes et associations exerçant (ou pouvant exercer) un rôle en matière de politique de jeunesse et d'éducation populaire
 - Exclusion (pour le moment, ou plus définitivement) des organisations politiques (3 réponses en ce sens)

Les attendus de la concertation exposés ne sont pas différents des bénéfiques escomptés précédemment, rappelant le mode de fonctionnement de la participation institutionnalisée dans la décennie précédente. Toutefois la mention d'un mode d'action permettant de « précéder » plutôt que de « subir » agit comme révélateur de l'asymétrie grandissante entre les associations et l'État dans la capacité d'initiative et d'influence, ouvrant la voie à une critique de la concertation et un repli sur les stratégies individuelles.

Le canal de contestation contesté

Si la coordination perd de son évidence comme de son efficacité, la critique porte désormais également sur le CNAJEP lui-même en tant qu'organe supra-associatif. Cette remise en question peut se résumer en trois aspects : une critique indigène visant les grandes associations et fédérations accusées de noyautage ; une mise en garde face au caractère supra-associatif qui efface la spécificité des mouvements, une mise en accusation contre le risque de déconnexion entre instances et travail de terrain. Ces critiques documentent en même temps qu'elles accèdent le processus de bureaucratisation des associations.

Revenons d'abord sur les arcanes du fonctionnement corporatif des associations : dès 1969 fonctionne l'autoproclamé « club des treize », qui réunit les principales fédérations et associations⁹³⁶. Ces poids-lourds du champ, par la constitution de ce « club » (vocable qui rappelle les clubs politiques et autres sociétés populaires), donnent à voir les partenaires privilégiés de l'action publique, et témoignent des effets de fermeture du champ dans l'obtention des ressources.

Encadré 43 : Le « club des treize »,

- Mouvements de la Jeunesse Communiste
- Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education permanente
- Fédération des Maisons de Jeunes et de la Culture
- Centre de Culture Ouvrière
- Peuple et Culture
- Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs
- Fédération des Clubs de Loisirs Léo-Lagrange
- Scouts de France / Conseil Français des Mouvements de Jeunesse
- Vie Nouvelle
- Jeunesse Ouvrière Chrétienne
- Union des Foyers de Jeunes Travailleurs
- Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active
- Eclaireuses et Eclaireurs de France

⁹³⁶ On en retrouve des traces éparées dans les archives associatives, notamment celles de la Fédération du Scoutisme Français, des Eclaireuses et Eclaireurs de France, des CEMEA et de Peuple et Culture.

On trouve également dans les archives des Eclaireurs de France le compte-rendu épars de « réunions des cinq »⁹³⁷ à partir de février 1971, sorte d'antichambre tentant de mutualiser les réseaux d'accès aux ministères. On perçoit par-là la complexité des intrications des réseaux militants, mais surtout et plus fondamentalement les effets de fermeture de l'éducation populaire sur ses représentants désignés, et la mobilisation des réseaux comme réponse à des crises externes.

Le CNAJEP connaît également de forts tiraillements internes, sur fond de querelles interpersonnelles et de remises en question du fonctionnement démocratique du CNAJEP comme instance supra-associative⁹³⁸. Ces querelles larvées sont redoublées d'une critique sur les risques de déconnexion : le CNAJEP est vu comme organe parisien, là où les associations mettent en avant leur ancrage local et territorial comme source de légitimité et comme facteur de spécificité. On trouve une formalisation expresse de cette position dans un document produit par les CEMEA, à destination du CNAJEP⁹³⁹... Sur la position de l'association de l'association face à ce dernier, on lit :

Chaque organisation doit être aussi respectable et son expression prise en compte sans exclusive. Son fonctionnement ne peut amener à ossifier des tendances ou des blocs.

C'est pour un CNAJEP vivant et vigoureux que nous voulons œuvrer :

Non pour qu'il se substitue à l'une ou l'autre de ses composantes (pas de super-mouvement)

Non pour qu'il devienne seulement une tribune d'affrontement (pas une O.N.U. des Associations)

Non pour qu'il remplace par ses actions, ses positions la réflexion de chaque organisation composante en matière de relation et de politique extérieures

⁹³⁷ Ces réunions réunissent Pierre Bonnet, Marie Thérèse Cheroutre, Georges Davezac, Daniel Mitrani, Michel Rigal, François Le Ménestrel. Notes manuscrites des réunions, voir : AD94. 542J379.

⁹³⁸ A titre d'exemple, dans un courrier adressé à Alain Barrau, Jean Arthuys présente sa démission en avançant outre des motifs privés qu'« (...) il est tout à fait anormal qu'un homme de mon âge anime la section de Jeunesse et d'Éducation populaire. (...), et que sur le plan politique, je n'approuve pas la politique générale du CNAJEP. (...) Depuis le mois de septembre 1974 le CNAJEP tergiverse : participera, participera pas... ». Lettre du 10 juin 1975 à Alain Barrau, archives du CNAJEP, AN. 2014016179/80.

⁹³⁹ Note des CEMEA sur la Journée du 20 mai 1976. Consulté dans les archives des CEMEA AD.94. 512 J 339.

Non pour qu'il se substitue à l'expression des associations membres

Non pour qu'il légifère à leur place

Cette position est loin d'être isolée, particulièrement dans un contexte de replis associatifs. En 1981⁹⁴⁰, un courrier du MRJC au CNAJEP résume les motifs de leur désinvestissement : ⁹⁴¹

« Pour le MRJC, l'objectif est d'être présent sur le terrain, de favoriser les luttes et l'organisation des populations rurales à partir des jeunes que nous regroupons. Les instances du Mouvement sont là pour favoriser ces actions, leur donner une dimension nationale, voire internationale.

Si le MRJC reconnaît l'importance des lieux internationaux, des échanges, surtout dans le contexte actuel, il n'en affirme pas moins que leur objectif en priorité est de favoriser les actions locales.

(...)

Nous sentons, au sein du CNAJEP un phénomène d'« aspiration vers l'international » qui produit une distance souvent importante entre les préoccupations du MRJC, d'autres sans doute et celle du CNAJEP et de des instances.

Le CNAJEP reste plus un outil parisien qu'un outil national. Il représente les Associations en tant que structures sociales, mais son statut et son fonctionnement ne lui permettent pas de la représentation et la défense de l'action des Associations.

Le CNAJEP doit redéfinir sa stratégie et son rôle dans ce nouveau contexte. Sera-t-il un outil de défense des Associations face ou ? Avec le pouvoir ? Sera-t-il un organe de transmission entre l'État et les Associations ?

Pour notre part, nous optons pour la première hypothèse.

Le MRJC reconnaît qu'une plate-forme très large de regroupement est utile pour assurer la représentativité et l'audience du CNAJEP, mais rappelle que les préoccupations sont bien différentes entre « certaines grandes institutions, des associations qui gèrent des Equipements,

⁹⁴⁰ Nous illustrons le processus à partir de ce document, mais d'autres sources montrent que cette critique est formalisée bien avant 1981.

⁹⁴¹ Lettre : Quelques remarques du MRJC suite au bilan de l'action du CNAJEP, le 14 septembre 1981. AD94. 542J379.

d'autres des services, d'autres qui sont des Mouvements ». En somme, la formulation de ces griefs manifeste un mouvement de désinvestissement de l'action corporative, avec en creux et en germe un réinvestissement des stratégies différenciées.

b. Lutter contre les coupes budgétaires, dénoncer le désengagement de l'État

L'action extérieure la plus visible du CNAJEP, ainsi que de l'ensemble des mouvements et associations d'éducation populaire, se réduit à une activité discursive avec pour leitmotiv la dénonciation du retrait de l'État, associée à une demande de moyens et adossée à la revendication du caractère de service public des actions associatives. De la gestion des équipements et des crédits à la gestion de la pénurie, la rapidité des modifications des modes d'action de l'État laisse les acteurs sans autre capacité d'influence et d'action qu'une capacité rhétorique, qui sonne comme un aveu d'impuissance.

Une posture défensive mais désarmée

L'étude des communiqués de presse du CNAJEP de 1970 à 1981 (et dans une certaine mesure jusqu'en 1984) donne à voir une étonnante constance dans l'argumentaire mobilisé, corolaire de la persistance de la baisse des moyens alloués aux associations. De la même façon que les associations prennent en leur nom propre des motions régulières visant à interpeler les pouvoirs publics sur leur fragilité⁹⁴², le CNJAEP n'a de cesse d'adresser à l'État une demande de moyens et de reconnaissance. Outre les canaux interpersonnels ou les plateformes consacrées, le CNAJEP utilise la voie médiatique et notamment les communiqués de presse pour faire entendre ses intérêts.

⁹⁴² Motion du Syndicat F.E.N / C.G.T des Directeurs de M.J.C de l'Académie de Grenoble, réuni en assemblée plénière à Annecy, jeudi 23 octobre 1975. Consulté dans les archives des Éclaireurs.euses de France, AD94. 54J380.

Encadré 44 : Communiqué de presse du CNAJEP du 16 novembre 1972 : « Le budget du Secrétariat d'État auprès du Premier ministre en charge de la jeunesse, du sport et des loisirs »

0,72% du budget de l'État.

0,147 du Produit National Brut, soit moins qu'en 1968 où il représentait 0,161% du PNB, le budget du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports est en régression.

Dans un pays où le PNB croît chaque année, la part que l'État attribue à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs ne suit pas cette croissance.

Le CNAJEP constate, après l'analyse de ce budget, la disproportion croissante entre les crédits utilisés aux moyens des services (85% des dépenses), et ceux destinés aux interventions publiques (15%).

D'année en année, cette disproportion augmente et démontre le rôle de plus en plus affirmé de ce département comme gestionnaire direct d'actions propres au détriment de sa mission de coordination et de démultiplication.

Les interventions publiques représentaient 27% des dépenses en 1958, 15% en 1972 !

Les augmentations tant vantées par la rue de Châteaudun portent en définitive sur les dépenses en personnel, en transferts d'autres départements ministériels et tendent à masquer l'insuffisance du développement budgétaire.

Les majorations de mesures nouvelles, quand elles existent, s'élèvent, d'un exercice à l'autre, à 8%. Ce chiffre est celui du taux d'inflation prévu par tous les Services. Cette augmentation risque d'être entièrement épongée par l'augmentation du coût de la vie.

Les autorisations de programme qui depuis la mise en place du VIème Plan avaient déjà accusé un retard de 15% ne permettront pas, en 1973, l'exécution de la 3^{ème} loi-programme.

Compte tenu de l'élévation constante du coût de la vie, ce budget laisse apparaître une véritable régression et porte une grave atteinte au développement des activités de jeunesse, tant dans le domaine sportif que dans le domaine socio-éducatif. Il risque de menacer l'existence de nombreuses Associations de Jeunesse et de Loisirs.

Si certains ont voulu voir la prédominance du sport par rapport à la jeunesse – on a avancé 85,8% aux sports contre 14,2% à la jeunesse et aux activités socio-éducatives, cette pseudo opposition entre les deux secteurs nous paraît contraire aux intérêts d'une action globale en faveur de la jeunesse.

Nos contacts avec les Syndicats d'enseignants et sportifs, avec le Syndicat des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, avec les grandes Associations sportives, les Fédérations affinitaires Membres du CNAJEP montrent que nous ne tomberons pas dans le piège qui consisterait à déshabiller PAUL pour habiller PIERRE.

Il nous paraît aujourd'hui beaucoup plus utile de comparer la part que l'État consacre aux dépenses qui lui incombent directement, des crédits remis aux Organisations qui démultiplient

son action grâce au concours du bénévolat. Le militantisme des éducateurs éducation permanente et de la jeunesse est le même que celui que des éducateurs sportifs. C'est ce militantisme qui doit être soutenu après une action unie et non aspect d'une politique de la jeunesse qui serait privilégiée par rapport à d'autres.

L'analyse des communiqués de presse révèle certes des éléments de langage répétitifs voire éculés mais donne à voir également un durcissement des positions, des effets de dramatisation (par exemple sur l'asphyxie des actions en direction de la jeunesse)⁹⁴³ délaissant le registre administratif pour mieux mobiliser une rhétorique contestataire, à l'image de cette déclaration du CNAJEP à propos de la situation de la FFMJC en 1975⁹⁴⁴ :

« A notre époque, il est reconnu que l'École et l'Université ne peuvent être les seuls lieux où les individus acquièrent les moyens de devenir des citoyens instruits et conscients. L'action des associations, des Mouvements de jeunesse, des institutions éducatives constitue l'un des autres moyens essentiels et démocratiques.

En asphyxiant jusqu'à ce que mort s'en suive les associations, c'est l'existence même des hommes et des femmes, jeunes et adultes, de ce pays, en tant que citoyens responsables qui est mise en cause. C'est la démocratie qui est attaquée. Nous ne pouvons accepter cela et c'est pourquoi nous disons aujourd'hui : halte à l'asphyxie ! Il est encore temps d'empêcher le drame de se développer ! Qu'un budget sérieusement augmenté soit accordé à la jeunesse et aux sports !

Réduction à des actions symboliques

Cette dénonciation discursive et médiatique se traduit modestement par des actions associatives. Le 5 novembre 1975, le CNAJEP organise un rassemblement de responsables d'associations de Jeunesse et d'Éducation populaire, à la veille de l'examen du budget du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. Dans ce cadre ont été organisées des actions pour « informer les pouvoirs publics, ainsi que l'opinion, de la gravité de la situation dans laquelle elles se trouvent et les conséquences catastrophiques qu'aurait l'adoption du projet de budget

⁹⁴³ Communiqué de presse « *La concertation avec les pouvoirs publics est décevante* » Paris, le 15 mars 1972, archives du CNAJEP, AN. 2014016179/79.

⁹⁴⁴ « LA FFMJC se débat dans une situation financière inouïe », communiqué de presse du CNAJEP, 5 novembre 1975, archives du CNAJEP, *idem*.

du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports pour 1976 ». ⁹⁴⁵ Après avoir fait part au secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, dans le cadre du Haut Comité de la Jeunesse, des critiques que formule le CNAJEP à l'encontre de son projet de budget, il entreprend de rencontrer les Présidents des groupes parlementaires, les rapporteurs du budget de la Jeunesse et des Sports, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat. Un dossier sur les difficultés est envoyé au Président de la République et au Premier Ministre, Jacques Chirac. En cela, le CNAJEP remplit *strico sensus* le rôle de lobby de l'éducation populaire. Cette journée d'action s'accompagne d'une convocation de la presse, qui en fera écho⁹⁴⁶.

L'argumentaire du CNAJEP est révélateur par les montées en généralité qu'il opère. Ainsi l'éducation populaire n'est plus convoquée comme élément de légitimation, au profit du « fait associatif » et de son importance en démocratie. L'idée centrale est de rappeler la contribution « *irremplaçable* » des associations à la vie démocratique et à la prise en charge de missions d'intérêt général.

« C'est dans l'accomplissement de leur mission de formation qu'apparaît, de la manière la plus évidente, la spécificité de l'activité des associations de Jeunesse et d'Éducation populaire : leur contenu éducatif. »

Le registre de la défense des libertés est mobilisé « *L'association est l'expression d'une liberté publique essentielle ; elle est le support d'autres libertés, comme la liberté d'expression* ». C'est grâce à elles que certains droits sociaux, comme le droit aux vacances ou le droit à la formation permanente, peuvent s'exercer. Le communiqué de presse du CNAJEP détaille un exemple des missions d'intérêt général assurées par les associations : celui de la formation des jeunes et des adultes. Ce qui permet de revenir au cœur de légitimité des associations d'éducation populaire⁹⁴⁷ :

⁹⁴⁵ « Déclaration du Président du CNAJEP, rassemblement du 5 novembre 1975 », et dossier de presse complet, Archives du CNAJEP, *idem*

⁹⁴⁶ Dossier de presse « relatif à la mobilisation du 5 novembre 1975 », Archives du CNAJEP, *idem*.

⁹⁴⁷ *Idem*.

c. *S'adapter ou se marginaliser : les associations d'éducation populaire face à leur obsolescence*

Les modifications réglementaires et les recompositions de l'action publique décrites précédemment (chapitre 5.2) font l'objet de stratégies d'adaptation plus de de résistance, dans un mouvement d'accompagnement du changement.

La contractualisation saisie par le bas

Nous avons évoqué la façon dont l'irruption des dispositifs et la mise en place des contrats d'objectifs participent de la rationalité néolibérale. Si l'on se tient aux archives des années 1970, on trouve peu de manifestations frontales d'oppositions ou de rejet. Seul le FONJEP, dans sa fonction de caisse de résonance des questions financières, est le lieu d'atermoiements stratégiques. L'organisme tient des journées d'étude à la fin des années 1970⁹⁴⁸, et publie des conclusions qui attestent du malaise des acteurs de l'éducation populaire quant à la redéfinition de leur mode d'existence. Le rapport précise en préambule que « *La commission a pris conscience d'avoir effectué un travail important, mais qui soulève plus de questions qu'il n'en résout.* ». Pour contrecarrer la relation asymétrique entre un État financeur et des associations prestataires de services, il est rappelé l'importance du concours des adhérents ou des collectivités locales. Toutefois ces orientations induisent d'autres biais : le financement d'une association est la reconnaissance d'une mission d'intérêt public et le rapport fait état de trois « tiers »⁹⁴⁹ :

« Admettre un financement par les usagers, dans les mêmes proportions que les autres organismes, n'est-ce pas pourvoir aux « défaillances de l'État » si l'on veut bien considérer que ceux-ci, par leurs impôts, concourent aussi au financement ? »

Les associations réunies par cette réflexion notent qu'elles ont des charges et des devoirs envers leurs usagers et salariés. Parler de sources de financement par trois tiers, c'est admettre que l'État ne remplirait ses obligations qu'en finançant un poste au tiers de son coût, alors que la charge de l'État devrait être plus forte selon les secteurs, les activités et le public. Pour assurer

⁹⁴⁸ Journées d'études du FONJEP à Port-Mort, le 29 septembre 1977. Rapport de la commission « Financement de l'animation ». Archives du FONJEP, AN. 1981015546/47/48.

⁹⁴⁹ *Idem.*

la pérennité de la vie associative, l'aide financière sera toujours nécessaire : le rôle du FONJEP « doit-il être alors de « gérer des postes » ou « d'assurer un financement qui concourt à l'animation »⁹⁵⁰ ? Car a contrario, envisager que la prise en charge par l'État soit totale, c'est courir le risque d'une fonctionnarisation. Le financement à 60 ou 70% d'un équipement par une municipalité donne à cette dernière un pouvoir réel. De même pour l'État ; « n'y a-t-il pas alors, menace de mise en tutelle ?⁹⁵¹», conclut le rapport. La suggestion finale illustre le retour à la notion de contrat, alors perçu comme horizon indépassable⁹⁵² :

N'est-ce pas vers la notion de « contrat de programme ou d'objectifs » qu'il faudrait s'orienter, dépassant ainsi la subvention pour aller vers une aide contractuelle ? Resterait alors à être attentif dans ce cas au danger de sélection et de fixation des priorités par l'État.

Nous avons rappelé que les associations ne sont pas fondamentalement opposées sur la période à la contractualisation, qui va de pair avec une formalisation de leurs activités. Il est clair qu'elles n'en avaient pas la capacité, et sans doute les acteurs n'ont pas perçu l'ampleur des transformations induites par la contractualisation et les appels à projet. Pourtant il est à noter que le discours rétrospectif est unanimement critique, voire frontalement accusateur : nous citons ici Geneviève Poujol, évoquant la contractualisation comme partie prenante du tournant des années soixante-dix⁹⁵³ :

« Les nouvelles manières de faire des pouvoirs publics, qui privilégient une contractualisation aux dépens des subventions, et la décentralisation ont apporté des modifications considérables dans la manière de se comporter des fédérations. Les associations d'EP ont été les victimes consentantes de l'État. Il est vraisemblable que beaucoup d'associations « s'arrangent » avec les règles établies, vues les lourdeurs administratives et les exigences parfois impossibles des financeurs. Les rapports d'activités exigés sont bien évidemment le moment où les associations doivent se vanter et faire comme si elles répondaient parfaitement à la demande. Le passage au subventionnement à la convention a incité les associations à plus ou moins tricher. La subvention donnait aux associations une liberté très

⁹⁵⁰ *Idem.*

⁹⁵¹ *Idem.*

⁹⁵² *Idem.*

⁹⁵³ Poujol, Geneviève. « L'éducation populaire au tournant des années 70. L'effet 68 ? », in Poujol, Geneviève. (dir.) *Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix* Paris, L'Harmattan 2000, p.17.

grande qu'elles ont bien regrettée quand l'État est devenu plus regardant. »

Le constat sévère de la sociologue est d'avantage ancré dans les années 1980 et 1990, toutefois dès les années 1970 il apparaît que la gestion administrative et la spécialisation des tâches contraignent fortement, voire participent à redéfinir l'action des associations, et plus précisément celle de leurs permanents.

Inflation bureaucratique et spécialisation des tâches

Au tournant des années 1970, on observe dans les archives et de façon assez univoque un phénomène de bureaucratisation de l'activité associative, qui semble être une conséquence triple : celle de la professionnalisation, celle de la contractualisation impulsée par l'État, ainsi que de l'amorce de la décentralisation qui multiplie les acteurs auxquels il est demandé de rendre compte. L'inflation réglementaire est très nette dès lors que l'on regarde les courriers de l'inspection relatifs à la mise aux normes des installations, avec la prépondérance des impératifs de sécurité et d'hygiène. Plus de la moitié des textes législatifs et réglementaires publiés dans le Bulletin officiel du ministère de la Jeunesse et des Sports concernent la sécurité, rappelle Jean-Marie Mignon⁹⁵⁴. Les témoignages ne manquent pas sur la place dévorante prise par les activités gestionnaires, à l'image de la narration de Guy Saez décrivant les années 1970-1980

⁹⁵⁵ :

«- (...) Les gens qui avaient des responsabilités exécutives étaient entièrement mobilisées par elles. Et d'une certaine façon, refusaient ce que moi je considérais être la forme essentielle de Peuple et Culture, c'est-à-dire refusaient d'être membre d'une société de pensée. (...)»

- *Et vous pensez à qui en disant ça ?*
- *A tous les responsables régionaux, quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent, et au fait que ces groupes régionaux, pour vivre, sont obligés d'aller chercher des contrats. Ces contrats ils les trouvent auprès des municipalités ou auprès de l'État, et la plupart du temps ces contrats succèdent aux contrats, sans aucune capitalisation, et avec résultats qui sont rarement évalués. Et c'est ce qui s'est passé à Grenoble, c'est pourquoi je suis parti du conseil d'administration, j'ai démissionné de la présidence, c'est que je voyais qu'à Grenoble l'équipe grossissait, grossissait, et que pour, maintenir les effectifs*

⁹⁵⁴ Mignon, Jean-Marie. *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte, 2007, p.213.

⁹⁵⁵ Entretien, avec Guy Saez, 31/03/2017.

on était obligés d'aller chercher des contrats de plus en plus. Donc de plus en plus loin, et de plus en plus en réponse, sans discuter, sans grande marge de manœuvre, à l'ensemble des dispositifs étatiques, d'insertion des jeunes par exemple ! (...)

Je voyais bien qu'il y avait une dérive des professionnels vers une activité qui allait leur manger l'essentiel de leur temps, qui serait des activités d'encadrement de la jeunesse, en fait d'animation et d'éducation de la jeunesse, alors que pour moi les gens de Peuple et Culture devaient être ceux qui formaient les formateurs ! Mais pas des gens de terrain . (...) Le devenir, ça voulait dire devenir comme les CEMEA, comme Léo Lagrange, ou comme d'autres associations, qui étaient pieds et poings liés par les équipements ou les services qu'ils rendent. »

Il faudrait d'avantage étayer l'idée de transformation des capitaux associatifs en capitaux bureaucratiques, mais force est de constater que les activités de gestion ont une part toujours croissante dans les activités des associations comme dans celles des animateurs. Une enquête lancée en 1984 par le FONJEP donne à voir la représentation qu'ils se font de l'importance de cette fonction, dont ils escomptent (tout en déplorant certainement) la montée en puissance⁹⁵⁶ :

Encadré 45 : Résultats de l'enquête FONJEP sur la prospective (1984)

L'éducation populaire vous paraît-elle devoir se développer, dans les cinq ans qui viennent, dans un champ dont la dominante sera :

	1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix	3 ^{ème} choix	Total des mentions	Total avec coefficient
Economique	33.4%	14.5%	12.4%	60.3%	1416
Relationnelle	16.1%	11%	12.2%	39.3%	825
Civique et politique	6.8%	10.5%	9.8%	27.1%	512
Sociale	19.9%	23.2%	16.9%	60%	1230
Educative	13.5%	19.5%	17.1%	50.1%	966
Culturelle	6.6%	14.5%	22.6%	43.7%	714

Mention autres : 44 Non réponses : 24

⁹⁵⁶ Rapport d'activités du FONJEP (1964-1984), consulté dans les archives de Peuple et Culture, AD94. 522J392.

La dominante de la fonction d'un animateur professionnel dans les cinq ans qui viennent vous paraît-elle devoir porter sur :

	1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix	3 ^{ème} choix	Total des mentions	Total avec coefficient
La gestion d'équipements	16%	11%	12.6%	39.6%	826
La relation aux élus locaux	11.8%	15.9%	14.4%	42.1%	816
La coordination d'activités	12%	15.9%	16.1%	44%	839
L'aide à la réalisation d'un projet	24,8%	19.1%	11.7%	55.6%	1243
La mise en relation de personnes et de groupes	23.5%	19.3%	13.8%	56.6%	1229
La relation avec les partenaires associatifs	6.2%	11.8%	21%	39%	632

Mention autres : 28 Non réponses : 42

La qualification d'un animateur professionnel, dans les cinq années qui viennent, reposera-t-elle selon vous sur une formation initiale qui privilégiera

	1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix	3 ^{ème} choix	Total des mentions	Total avec coefficient
L'acquisition des techniques	21.7%	20.9%	17.4%	60%	1243
La culture générale	29.7%	18.9%	16.3%	64.9%	1432
Le développement du sens critique	23.1%	24.8%	18.1%	66%	1370
L'éducation politique	8.7%	11.9%	16.2%	36.8%	661
L'apprentissage interculturel	12.6%	17.5%	22.5%	52.6%	953

Mention autres : 21 Non réponses : 30

La tension entre gestion et expression d'une activité militante gagne en intensité dès lors que les tâches et les impératifs gestionnaires s'affirment. Ce qui ne manque pas de produire des tensions dans les associations, et l'on peut dire avec Jean-Louis Laville qu'elles sont prises dans un « *impensé de l'économique* »⁹⁵⁷. Ces associations n'ont pas pensé l'économique en tant que tel, perçu comme une « contrainte » ou une « horreur ». On retrouve des manifestations de cette tension par exemple dans un tract visant à alerter l'opinion sur de graves troubles internes à la Fédération Léo Lagrange⁹⁵⁸ :

Encadré 46 : Tract - La Fédération Léo Lagrange : Employeur ou patron ?

La démarche des militants qui ont créé et qui font vivre les mouvements d'éducation populaire procède d'un choix délibéré : ne pas attendre le « grand soir » de la révolution pour jeter les bases d'une nouvelle société, et expérimenter des réalisations qui s'inspirent de cet idéal socialiste que nous voulons faire partager à tous ceux qui n'ont que la force de leur travail pour vivre.

Cette démarche ne nous met certes pas à l'abri des contradictions inévitables de tous ceux qui font ce choix dans le cadre du système capitaliste où nous vivons.

C'est ainsi que nous sommes tenus à la rigueur financière alors même que nous considérons notre mission comme relevant de la notion de service public.

C'est ainsi que nous sommes soumis aux lois et règlements en vigueur : nous en subissons les contraintes ou nous en utilisons les possibilités, même si nous sommes hostiles à bon nombre de ces lois et règlements qui visent à consolider le système que nous combattons.

Le récent conflit qui a surgi dans la Région Parisienne entre la Fédération et un certain nombre de salariés et de stagiaires est, au-delà des cas particuliers qui font l'objet de négociations, une illustration de ces contradictions : ce n'est pas parce que nous voulons une société capitaliste que, pour autant, nous ne sommes pas des employeurs avec les responsabilités (et les difficultés) attachées à cette fonction.

Mais nous ne sommes pas des « patrons », avec tout ce que cela implique d'hostilité dans l'esprit des gens de gauche dont nous estimons faire partie en assumant nos responsabilités.

Décentralisation et redéfinition du rôle de l'État

⁹⁵⁷ Voir Laville, Jean-Louis, *Politique de l'association*, Paris, Seuil, 2010.

⁹⁵⁸ Consulté dans les archives des Francas, dans un dossier « Région parisienne », Trac en date du 23 février 1980. AD.94. 547J 718.

Les lois de décentralisation apparues au début des années 1980 ont accéléré cette évolution. Dans ce mouvement, les pouvoirs publics ont réparti les compétences repérées comme essentielles : l'éducation est devenue une compétence partagée par les différentes collectivités publiques : aux mairies l'école élémentaire, aux départements les collèges, aux régions les lycées, à l'État la gestion des enseignants et des programmes ; l'action sociale devient une compétence des départements. Dans ce contexte, l'éducation populaire est devenue, de fait, une non-compétence⁹⁵⁹. La tutelle est tantôt exercée par les départements dans le cadre de la protection des mineurs, par l'État au titre des agréments associatifs, mais le plus souvent par les communes. L'État garde sa prérogative normalisatrice, mais perd toute capacité d'intervention directe, rappelle Denise Barriolade⁹⁶⁰ :

Les lois de décentralisation ne nous mentionnent pas. Quand on a interrogé le ministère de l'intérieur en 1982, on nous a répondu : "tout est décentralisable. C'est de la compétence des communes, et non plus de votre compétence tout cela." Choc !

Puis nous avons réfléchi : on délivre des diplômes d'État. Donc la formation, c'est bien à nous, et puis le contrôle est une prérogative d'État. C'est à nous aussi. Alors nous nous sommes recentrés sur le contrôle et la formation. Le reste étant de la compétence des collectivités locales. D'où il s'ensuit que l'on n'a plus besoin d'interventions et d'actions directes.

Cette situation a considérablement contribué à renforcer le discours sur le rôle social des associations et des structures qu'elles développent (voir ensuite, chapitre 6.3). Cette situation rebat les cartes de la politique publique d'éducation populaire, provoquant une dislocation des réseaux nationaux, comme le met en évidence le témoignage de Guy Saez⁹⁶¹ :

Il y a une dissociation très forte, qui se fait à partir de 1982 entre l'élite politique des ministères et les mouvements d'éducation populaire, à partir du moment où la décentralisation se met en place. C'est-à-dire qu'à partir du moment où la décentralisation se met en place l'ensemble des canaux et des réseaux, qui fonctionnaient directement en horizontal, on sortait de son, on avait nos, nos bureaux rue Cassette dans Paris, bon on prenant le métro puis on allait au Ministère. Ou on

⁹⁵⁹ Huet, Armel. (dir). *Le règne des loisirs, Loisirs culturels et sportifs, dynamiques sociospatiales*, Editions de l'aube/DATAR, Géménos, 2002, pp.167- 168.

⁹⁶⁰ Entretien avec Denise Barriolade, 16/06/2017.

⁹⁶¹ Entretien avec Guy Saez., 31.03.2017.

allait déjeuner avec un membre du cabinet, ou un directeur. Et là on discutait de nos affaires. Ça a été terminé parce que les financements ont été régionalisés. Et donc les fédérations d'éducation populaire sont devenues des petits groupes de management national, sans force. Sans argent. Et donc sans capacité d'action sur les groupes régionaux. »

En conclusion, il apparaît que les associations sont réduites à un corporatisme défensif et désarmé. Elles peinent à forger une position commune, et persistent dans l'ambivalence face à l'État : son désengagement supposé est unanimement et fermement dénoncé, cependant que les transformations de l'action publique sont tantôt accompagnées, tantôt combattues. Par voie de conséquence, les associations et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire sont forcés de repenser leur modèle économique, leur modalités d'action voire même leur raisons d'être, C'est pourquoi elles s'investissent dans de nouveaux espaces, redéfinissant par le bas et par la pratique le spectre d'action et d'intervention de l'éducation populaire.

2) Les nouveaux espaces de l'éducation populaire – élargissements et rétrécissements d'un objet social

Les problèmes liés à la redéfinition du contenu même de l'éducation populaire et à sa mise en œuvre doivent également prendre en compte la dialectique incessante entre autonomie et hétéronomie. S'agissant des pratiques sociales, on observe une hétéronomie croissante des activités, que l'on tente ici de qualifier. On observe ainsi une imbrication dans le temps et l'espace d'activités et d'engagements alors que traditionnellement on envisageait ces pratiques par rapport à un ordre où les références étaient séparées, complexifiant la lecture d'un secteur institutionnalisé par rapport à des territoires bureaucratiques distincts (l'action publique venait à son tour légitimer cette séparation en produisant des « secteurs » plus ou moins étanches d'intervention). Sans entrer dans une appréhension en termes de spirale inflationniste ou de jeu du catalogue, nous nous intéressons ici aux luttes d'élargissement ou de rétrécissements du périmètre d'action et d'intervention de l'éducation populaire.

a. Fermetures et nouveaux espaces d'intervention : la loi de 1971 sur la formation professionnelle

L'investissement du domaine de la formation professionnelle constitue une inflexion majeure dans l'évolution des objets sociaux redevables de l'éducation populaire.

Genèse du dispositif

Le 16 juillet 1971 est promulguée la loi portant organisation de la formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente. Elle entérine les dispositions de l'accord paritaire du 9 juillet 1970, définit les cinq types de stages qui peuvent être agréés par l'État ou faire l'objet d'une convention avec lui, institue la participation financière obligatoire pour la formation professionnelle des entreprises de plus de 10 salariés, participation d'un taux fixé à 0,8 %. Ces dispositifs législatifs et réglementaires se fondent sur une conception idéologique particulière qui définissait des finalités et une stratégie de changement. Selon Jacques Delors, artisan le plus actif dans l'élaboration de la loi, quatre objectifs étaient visés par celle-ci :

- préparer les salariés au changement au cours de la vie professionnelle,
- lutter contre l'inégalité des chances,
- création autour de l'Éducation nationale d'un environnement favorable à sa réforme et
- favoriser la maîtrise de leur vie par les individus.

La réalisation de ces objectifs devant s'appuyer une très active politique de mobilisation de tous les partenaires sociaux comme acteurs de la réforme dans laquelle l'État ne joue pas son rôle selon le modèle courant du centralisme, mais stimule une politique favorisant les relations contractuelles entre l'État, les entreprises via les syndicats et le patronat.

Encadré 47 : Jacques Delors⁹⁶² : 1925 –

Né en 1925 à Paris dans le XX^{ème} arrondissement, il obtient une licence de sciences économiques en 1945. Les mouvements de jeunesse ont un rôle dans sa formation : sa proximité avec le monde ouvrier de Belleville le pousse à adhérer à la JOC, mais son appartenance sociale et son statut l'obligent à rejoindre la JEC en 1939. Il s'inscrit à la Libération au MRP qu'il quitte dès février 1946, influencé par la critique de Mounier à la démocratie chrétienne. De 1950 à 1953, il consacre ses loisirs à l'animation du ciné-club du patronage de Ménilmontant : « la culture populaire était l'un de mes objectifs » dira-t-il.⁹⁶³ Ses liens avec l'éducation populaire perdurent : en 1952, il adhère au mouvement personnaliste Vie nouvelle, fondé par André Cruizat, en 1955, et il crée en 1959, au sein du mouvement le Club *Citoyens 60* qu'il quitte en 1966. C'est à la CFTC qu'il rencontre Paul Vignaux. Il participe avec ce dernier à la réflexion et à la formation des militants au sein du groupe Reconstruction, de l'ENO et du Bureau de recherche, d'analyse et d'études de la confédération qu'il anime. Il publie divers articles dans *Les Cahiers Reconstruction* sous le pseudo Roger Jacques. Fort d'une légitimité d'« expert économique » à la CFTC, son entrée au Commissariat général au plan en 1962 lui permet d'entamer une carrière de haut-fonctionnaire. Devenu conseiller du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas, il est à l'origine de la loi du 13 juillet 1971 sur l'organisation de la formation continue dans le cadre de la formation permanente, qui institue les congés individuels de formation. Il demeure parallèlement Secrétaire général du comité interministériel pour la formation professionnelle et à la promotion sociale (1969-1973), et fonde le club Echanges et projets en 1973. Après avoir adhéré un temps à la Jeune République, il entre en 1974 au Parti Socialiste où il devient délégué national pour les affaires économiques internationales (1976-1981). Ministre des finances (1981-1983), il est enfin Président de la commission européenne à Bruxelles (1984-1994).

Les mouvements d'éducation populaire ont pour une part inspiré la formulation de la loi dans le sens d'une ouverture sur l'éducation permanente, contribuant à lui insuffler une tonalité

⁹⁶² D'après la notice du dictionnaire biographique, voir Poujol Geneviève, et Romer Madeleine. *Dictionnaire biographique des militants XIX-XX^{ème} siècle - De l'éducation populaire à l'action culturelle*, Paris, l'Harmattan, 1996, p.112. Sur l'influence des mouvements d'éducation populaire dans sa formation et un lien supposé à son , voir également l'essai d'Alain Rollat, *Delors*, Flammarion, 1993.

⁹⁶³ *Idem*.

utopique et lyrique⁹⁶⁴. Si l'écart entre intentions et réalisations est patent, il faut rappeler qu'au moment de sa mise en place, ces derniers ont estimé pendant une courte période pouvoir jouer un rôle positif dans son application, malgré leurs critiques vis-à-vis de la loi.

L'inspiration de l'éducation populaire qui a marqué fortement la loi trouvera jusqu'en 1973 dans les responsables du Secrétariat général de la formation professionnelle, comme Delors ou Jean Michel Belorgey des appuis solides pour faire bénéficier les mouvements des ouvertures créées par la loi. La contribution apportée à la formation des cadres professionnels ou militants bénévoles va fortement augmenter. Des acteurs issus de l'éducation populaire ont également joué un rôle dans l'encadrement professionnel de la formation continue. Jacques Delors fondait également des espoirs de développement de l'éducation populaire à travers cette loi⁹⁶⁵ :

« Mon espoir était que cette tradition de culture populaire, qui n'avait pas su trouver dans notre pays les moyens financiers, le soutien nécessaire de l'État, aurait sa relance effectuée grâce à la politique de formation permanente. Et ce fut sûrement, je le dis en passant, un des points sur lesquels mes désaccords avec les gouvernements successifs, quand j'étais fonctionnaire, fut le plus grand. »»

Réactions défensives

Si cette loi tente de capter un héritage de l'éducation populaire et d'œuvrer aux conditions de son renouvellement, elle fait d'emblée d'objet d'une posture sceptique, voire hostile, de la part des mouvements et associations. Ainsi, dans son rôle de vigie du mouvement associatif d'éducation populaire, le CNAJEP lors de son assemblée du 17 novembre 1971 met la question à l'ordre du jour⁹⁶⁶. Daniel Mitrani fait une déclaration sur les lois de formation professionnelle, teintée d'un scepticisme partagé. D'attentiste, le positionnement des états-major devient suspicieux puis contestataire : en décembre 1972 est soumis aux associations un projet de déclaration du CNAJEP : « *Les dangers de confiscation de la formation permanente* »⁹⁶⁷. La dénonciation porte sur le coût élevé de sessions de formation, organisées par des organismes à but lucratif et destinées en priorité aux cadres supérieurs, le contenu à « *orientation unilatérale*

⁹⁶⁴ Scheer, Jacques. « Les associations d'Éducation populaire et la loi sur la formation professionnelle : entre illusion lyrique et enjeux stratégiques ». In: *Éducation populaire : le tournant des années 70*. Paris, L'Harmattan, 2000. pp. 147-163.

⁹⁶⁵ Delors, Jacques. « Genèse d'une loi et stratégie du changement », *Connexions* n°17, 1976.

⁹⁶⁶ Archives du CNAJEP, AN. 2014016/83.

⁹⁶⁷ *Idem*.

et bien conditionnant », le risque de voir se répandre une conception de la formation permanente qui la réduit au perfectionnement strictement professionnel . Le CNAJEP craint aussi que⁹⁶⁸ :

« Dans la mesure où la quasi-totalité des moyens financiers et des crédits en temps seraient accaparés par de telles sessions, les centrales syndicales et les associations culturelles ou familiales n'auraient pas la possibilité de proposer les stages de formation générale (économique, sociale, culturelle, artistique, etc.) qu'elles organisent et qui sont conformes pourtant à l'esprit et à la lettre des lois de juillet 1971 ».

Face aux craintes d'une réorientation de l'utilisation de la loi, le CNAJEP entend nouer des liens avec les organisations syndicales. Au cours de l'année 1973 se tiendront plusieurs rencontres avec les organisations syndicales qui porteront sur les possibilités de collaborer sur le plan de la formation professionnelle et sur la question du statut des animateurs professionnels⁹⁶⁹. Derrière cette dénonciation par le CNAJEP du risque de « confiscation de l'éducation permanente », on perçoit davantage les craintes associatives d'une réduction de leurs propres parts du marché de la formation continue, qu'une critique de la loi, dans laquelle le CNAJEP fonde encore des espoirs. Le Conseil critique l'interprétation économiste et étroitement professionnelle de la loi, sans bien percevoir que ce sont les mécanismes mêmes de cette loi qui conduisent à un tel type d'interprétation.

Une seconde réaction, plus critique, est formulée par l'ADELS. La revue de l'ADELS, *Correspondance Municipale*⁹⁷⁰ 6, consacre en avril 1972 un numéro complet à l'examen de la loi sur la FPC. Roger Beaunez dans un article très critique vis-à-vis de la loi, en souligne les ambiguïtés : réduction du contenu de la formation, politique contractuelle sous domination patronale. Il relève que bien que portant sur l'organisation de la formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente, le plus souvent on ne parle que de formation professionnelle. Il soulève aussi une interrogation quant aux textes législatifs et réglementaires qui peuvent favoriser « le caractère arbitraire et unilatéral de la décision en matière de congé formation ». Loin d'aboutir à la seule dénonciation des « faiblesses, des incertitudes et des imprécisions » de la loi, l'auteur appelle au contraire les associations d'Éducation populaire à une collaboration plus étroite avec les organisations syndicales pour la mise en œuvre d'une

⁹⁶⁸ *Idem.*

⁹⁶⁹ Il semble y avoir confusion pour le CNAJEP entre les deux questions.

⁹⁷⁰ *Correspondance Municipale*, n°130, avril 1972.

politique de formation professionnelle conçue comme une composante du développement culturel. Une troisième prise de position traduit à la fois une critique radicale de la loi et le risque d'intégration du mouvement d'éducation populaire, celle de Culture et Liberté⁹⁷¹

« Les nouveaux projets de formation permanente conçus par les tenants du néo-capitalisme permettent d'assurer une formation professionnelle accélérée indispensable à la mobilité de la main d'œuvre sur le plan inter--régional voir international, d'assurer le recyclage des professionnels qualifiés, des techniciens et des cadres, pour leur permettre de suivre l'évolution accélérée des techniques. Mais elle répond aussi à la nécessité de compenser les insuffisances du système scolaire et universitaire, dépassée par l'évolution et profondément perturbé par la crise de mai 1968. Enfin ces projets de formation permanente, dans la mesure où elle est confiée en priorité aux professionnels de l'industrie et du commerce entrent dans la stratégie générale du néo-capitalisme illustrée par les thèmes de la participation et visent à l'intégration des travailleurs de toutes catégories au système d'entreprise. »

Vers un abandon critique

Ces réactions critiques sont assez précurseur de l'itinéraire de la loi comme de son appropriation contrariée par les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, accréditant l'idée d'une nouvelle rencontre manquée. A partir de 1973, le développement de la politique de formation continue va mettre l'accent sur les problèmes de l'emploi au détriment des idées d'éducation permanente, de formation générale. L'application de la loi acte surtout la constitution d'un important marché de la formation, avec la question du contrôle politique et financier de ce marché, sur lequel le patronat veut garder le contrôle. Les pouvoirs impartis par la loi ne placent pas les partenaires sociaux à même hauteur. Les diagnostics désenchantés de la loi ne tarderont pas à être formulés de divers côtés⁹⁷². Dès 1976, le rapport de la commission de l'éducation et de la formation du VIème plan⁹⁷³ dresse le constat d'une politique de formation recentrée sur l'économique et le professionnel.

⁹⁷¹ Consultée dans les archives de Peuple et Culture, AD.94. 522J 387.

⁹⁷² Par exemple du côté de Peuple et Culture, où la correspondance montre des échanges critiques de l'investissement dans la formation professionnelle, Voir ; AD.94. 522J 399.

⁹⁷³ Rapport de la commission de l'éducation et de la formation du VIème plan, consulté dans les archives de Peuple et Culture, *idem*.

« Bien que la loi du 16 juillet 1971 relative à la formation professionnelle continue ait été inscrite dans le cadre de l'Éducation permanente, les priorités accordées depuis plusieurs années aux problèmes de l'emploi et de promotion, ont entravé le développement des activités de formation menées dans une perspective d'Éducation et de culture, activités qui font l'objet, à l'heure actuelle d'un rejet systématique de la part des comités régionaux de la formation professionnelle. L'Éducation permanente fut le "parent pauvre" du VF Plan. Elle risque de le rester au cours du VII Plan et de ne pas contribuer à réduire l'écart entre les niveaux économiques et culturels ».

Enfin, dans un entretien accordé à la revue *Pour* en 1980, Jacques Delors dresse lui-même un constat contrasté de l'application de la loi. Il constate l'impuissance ou l'absence de volonté du ministère de l'Éducation nationale à engager l'indispensable processus de transformation du système public d'Éducation : *« l'échec à ce niveau est dramatique »*. Il déplore enfin que ce qu'il appelle *« le deuxième pôle d'Éducation permanente »* à côté de l'entreprise, situé dans la commune, le quartier, les associations, dont il escomptait la montée en puissance : ⁹⁷⁴

« Grâce à L'État, un essor des organismes d'Éducation populaire qui ont toujours été maltraités ou insuffisamment aidés depuis 20 ans... Telle était mon ambition : renforcer, développer ce long travail d'Éducation populaire qui demandait un effort continu pendant 20 ans et l'appui total des pouvoirs publics. Ces derniers hélas n'ont pas joué le jeu. »

Il analyse le marché de la formation dominé par les entreprises bailleurs de fonds dans lequel les associations d'Éducation populaire et le service public de la formation ne font pas le poids. Ce qui devait être source de diversification des revenus et condition de revitalisation, en capitalisant sur l'ingénierie et l'expertise des associations, ouvre la voie à une mise en concurrence asymétrique, et marginalise d'avantage les associations. La pénétration du secteur marchand et la poussée de la rationalité économique les forcent à s'adapter⁹⁷⁵ :

« Désormais l'entreprise va devenir un facteur fondamental du développement culturel... Mais cela impose une dure conversion ; il faut non seulement perfectionner nos méthodes et nos techniques, mais trouver un style original d'intervention et ce n'est pas facile... Assurer la formation générale des travailleurs d'industrie sans renier nos valeurs fondamentales nous imposera une grande rigueur dans la définition de nos objectifs. Il nous appartient de relever le défi... sinon

⁹⁷⁴ *Idem.*

⁹⁷⁵ *Idem.*

une fois de plus le monde des affaires va conquérir inexorablement ce nouveau marché ».

b. Elargissement ou éclatement du champ d'intervention ?

Outre les logiques d'ouverture et la fermeture du champ, il s'agit ici de comprendre comment se reconvertissent les capitaux militants⁹⁷⁶, pour esquisser une étude des incidences de l'engagement dans les associations d'éducation populaire. S'il est aujourd'hui courant, et notamment pour le concept de carrière, d'aborder l'engagement dans sa dimension processuelle⁹⁷⁷, les approches explicitement centrées sur les processus de reconversions militantes⁹⁷⁸ ou sur les incidences biographiques de l'engagement⁹⁷⁹ permettent de poser la question de la façon dont l'engagement génère ou modifie des dispositions à agir, penser, percevoir – et se percevoir – en continuité ou en rupture avec les produits de socialisation antérieurs. On observe ainsi un phénomène double : d'une part les associations d'éducation populaire largement implantées depuis la Libération voient leur champ d'intervention se diversifier, d'autre part des associations se créent autour d'acteurs émergents, mobilisant des valeurs ou de méthodes d'intervention héritées de l'éducation populaire.

Elargissement des horizons militants

Sans verser dans l'énumération, on ne peut que constater l'hétérogénéité des nouveaux espaces investis par l'éducation populaire, qui couvre un large spectre de l'intervention sociale. On pense par exemple à l'engagement auprès des exclus, avec des militants œuvrant dans les bidonvilles ou auprès des populations les plus précaires, souvent issus des mouvements confessionnels. Les actions d'Emmaüs, d'ATD Quart Monde, du Secours catholique ou du Comité Catholique contre Faim et pour le Développement (CCFD) en sont un exemple. On retrouve des militants aux propriétés similaires dans des associations antiracistes et tournées

⁹⁷⁶ Blum, Françoise. « Trajectoires militantes et reconversions. À propos de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) et des années 68 », *Genèses*, vol. 107, no. 2, 2017, pp. 106-130.

⁹⁷⁷ Darmon, Muriel. « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, vol. 82, no. 2, 2008, pp. 149-167.

⁹⁷⁸ Voir : Tissot, Sylvie, et. al (dir), *Reconversions militantes*, Limoges, Pilum, 2006.

⁹⁷⁹ Broqua, Christophe. *Agir pour ne pas mourir ! Act Up, les homosexuels et le sida*. Presses de Sciences Po, 2005.

vers l'étranger. Par exemple, la fédération protestante de France est particulièrement active avec la CIMADE, Service œcuménique d'entraide, qui représente la seule organisation française à avoir voulu s'inspirer des pratiques d'éducation « conscientisantes » de Paulo Freire)⁹⁸⁰. Idem pour le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), la LDH (Ligue des DH), l'Association de solidarité aux travailleurs immigrés (ASTI).

Les thématiques traditionnelles gagnent en visibilité : l'éducation à l'environnement se développe, reprenant les études du milieu, les techniques et idéaux du scoutisme, celles des chantiers de jeunes, on assiste au développement des classes vertes et des écomusées. De même pour l'éducation aux médias, avec une mise en visibilité de la pédagogie de l'émancipation par le cinéma, l'éducation critique aux médias, notamment la télévision. Cela s'observe avec la diversification des activités de la Fédération Française des ciné-Clubs (FFCC), le foisonnement des activités de la Fédération Loisirs et Culture Cinématographique (FLECC), d'Education et cinéma ou de l'Union Française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse (UFFEJ), la fondation de la Fédération Jean Vigo⁹⁸¹, etc.

La naissance de la politique de la ville représente un important débouché pour les responsables associatifs. Nous l'avons vu dès les années 1960, où les mouvements d'EP se saisissent de la question sociale que posent l'urbanisation et les villes nouvelles ; beaucoup s'engagent dans la vie politique locale⁹⁸². Les acteurs de l'éducation populaire forment des référents et les cadres des politiques de la ville, notamment l'ADELS, particulièrement active dans les années 1970. L'animation est pensée en lien avec l'urbanisation, et la naissance de la politique de la ville telle que formalisée à partir de 1977 fait des acteurs de l'éducation populaire des relais⁹⁸³. Le soubassement idéologique de cette politique voit la création d'une géographie prioritaire et la stigmatisation de territoires sensibles, qui vont orienter l'activité des animateurs. Ceux-ci vont utiliser les instruments de la politique de la ville et diversifier leur intervention sociale dans une ville éclatée. Des animateurs se sont facilement adaptés au référentiel de la politique de la ville qui a politisé de façon descendante leurs pratiques.

⁹⁸⁰ Estrela, Maria Teresa. « Pratiques réflexives et conscientisation », *Carrefours de l'éducation*, vol. 12, no. 2, 2001, pp. 56-65.

⁹⁸¹ Fondée en 1983, cette fédération regroupe une cinémathèque euro-régionale et un centre permanent d'animation et de recherches sur le cinéma géré dans un cadre associatif.

⁹⁸² Tissot, Sylvie. « Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les « quartiers » », *Politix*, vol. 70, no. 2, 2005, pp. 71-88.

⁹⁸³ Cortéséro, Régis. « Entre l'émeute et le ghetto. Quels cadres de socialisation politique pour les jeunes des banlieues populaires ? », *Éducation et sociétés*, vol. 25, no. 1, 2010, pp. 65-81.

Ils vont adhérer à la spontanéité des « coups » à monter pour des jeunes en galère, telles des sorties et vacances d'été, ils vont participer à la création d'innovations dans le cadre souple des dispositifs, ils vont imaginer des expériences qui associent loisir et travail, ils vont initier de nouvelles pratiques reposant sur la pédagogie du projet... Ils vont abonder dans le discours de lutte contre l'exclusion, entérinant le concept et légitimant l'existence de populations exclues, dont certaines deviendront plus tard des « inemployables ». Ils vont confirmer la désignation de territoires à risques, la déqualification de populations difficiles, et légitimer des logiques préventives dont des évolutions plus sécuritaires s'ensuivent⁹⁸⁴ Les pratiques des animateurs se technicisent pour accompagner une individualisation de la prise en charge des populations qui sont désignées plus responsables que victimes des risques sociaux qu'elles subissent. La politique de la ville qui prend son essor au début des années 1980 est une politique de développement local qui lie l'aménagement urbain et l'insertion sociale, nouveau mantra pour les acteurs de l'éducation populaire.

A l'épreuve de l'insertion

L'investissement du secteur de l' « insertion » - des jeunes tout particulièrement – traduit une inflexion du monde associatif sous l'effet de la commande publique. La préoccupation d'accompagner l'insertion sociale ou d'une manière générale toutes les mesures d'aide sociale individuelle, par le truchement d'une formation adéquate, était une idée portée dans les milieux de l'éducation populaire. Elle a été reprise comme une exigence par les pouvoirs publics. Le fait que des associations, traditionnellement attachées à l'Éducation populaire, se soient tournées vers des actions d'insertion, a sans doute plusieurs causes, dont une et non la moindre, a été de pérenniser des emplois de formateurs alors que le marché de la formation permanente

⁹⁸⁴ Estèbe, Philippe. *L'usage des quartiers : action publique et géographie dans la politique de la ville, 1982-1999* », Paris, L'Harmattan, 2006.

se rétrécissait⁹⁸⁵. Toutefois les associations ne trouvent pas leur spécificité sur ce marché : une des raisons tient au mode de recrutement du public de l'insertion. Par tradition, l'éducation populaire s'adressait à un public volontaire. La commande des pouvoirs publics, liée à l'insertion, rend plus ou moins obligatoire la participation à des activités de formation. Autre raison du malaise des formateurs : la réussite de leurs interventions se mesure au nombre d'emplois trouvés et ce nombre est faible, et cette logique de certification heurte leur fonds militant. La logique entrepreneuriale est formellement acceptée par les acteurs dépourvus d'alternative.

Les premières mesures contre le chômage des jeunes sous Raymond Barre en 1977 sont les premières d'une longue série de dispositifs d'orientation-formation sous forme de stages pratiques ou d'emploi à temps partiel. Ces mesures sont complétées et amplifiées par l'apparition des Missions Locales et des PAIO, premiers dispositifs d'un nouveau type, placé sous la responsabilité des élus locaux et supposant l'intervention coordonnées des échelons décentralisées de plusieurs administrations. Les politiques d'insertion datent officiellement du début des années 1980, officialisées par trois rapports (rapport Schwartz, rapport Dudebout et

⁹⁸⁵ Les chantiers de jeunesse représentent un exemple de ce processus : Au-delà des associations de chantiers reconnues comme telles, le chantier, activité de « loisirs utiles », a pu être utilisé comme outil pédagogique ou comme moyen d'autoconstruction/autoréhabilitation par de nombreux groupements de jeunesse (auberges de jeunesse, scoutisme, etc.) Au-delà des chantiers dits d'été, les organisations de ce secteur ont développé d'autres formes d'actions. Le chantier, comme activité de « travail différent », a au cours des années 1980 intéressé les pouvoirs publics qui cherchaient alors à répondre au problème d'insertion des jeunes. Certaines associations organisent à partir de cette période des chantiers d'insertion. Les mêmes, ou d'autres, ont cherché à développer des formes de service volontaire à long terme (un an), formes d'engagement qui obtiendront à partir des années 1990 un début de reconnaissance officielle (service volontaire européen, puis volontariat associatif, etc.). Voir le Guide des sources du PAJEP.

rapport Bonnemaïson. Le rapport de Schwartz sur l'insertion des jeunes donne naissance aux missions locales.⁹⁸⁶

Encadré 48 : Schwartz Bertrand. L'insertion professionnelle et sociale des jeunes⁹⁸⁷.

Le rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes établi par Bertrand Schwartz à la demande du Premier ministre part d'un constat : le taux de chômage des jeunes est nettement supérieur à celui des adultes, les emplois qu'ils occupent sont précaires, le nombre de jeunes qui ont affaire à la justice s'accroît, celui des suicides également. Pour remédier à cette situation le rapport définit trois grands axes d'action :

- 1) garantir une qualification professionnelle et sociale pour tous les jeunes de 16 à 18 ans, notamment en redonnant sa fonction pédagogique à l'alternance formation-production, en validant les acquis scolaires de ceux qui n'obtiennent pas de diplôme, en élaborant un projet individualisé de formation qui déboucherait sur un « contrat de qualification professionnelle et sociale »;
- 2) favoriser l'insertion professionnelle des 18-21 ans par des moyens tels que le partage du travail (deux jeunes pourraient partager un même poste, ou un jeune pourrait remplacer progressivement un travailleur de plus de 55 ans) et la création de nouveaux emplois et de nouvelles activités utiles à la collectivité sociale;
- 3) associer les jeunes à la vie de la cité.

⁹⁸⁶ Bertrand Schwartz, (1919-2016) est un ancien élève de l'école Polytechnique, ingénieur du corps des mines, directeur de l'École des mines de Nancy de 1957 à 1966 et professeur à l'université Paris-Dauphine (1969-1973). Fils d'un émigré juif alsacien, devenu chirurgien des hôpitaux de Paris, et de Claire Debré (tante de Michel Debré). Entre 1960 et 1972, il dirige le Centre universitaire de coopération économique (CUCES) qui vise à rapprocher l'université du monde de l'entreprise. En 1963, il fonde l'Institut national pour la formation des adultes (INFA). Il fonde la revue *Éducation Permanente* en 1969 qui diffuse les recherches sur la formation des adultes. Bertrand Schwartz est le père des « Missions locales ». Nées en 1982, elles font suite à la publication de son rapport sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, commandé par le Premier ministre Pierre Mauroy. Entre 1983 et 1985, il est nommé délégué interministériel à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté. En 1991 il fonde l'association « Moderniser sans exclure », pour lutter contre l'exclusion des personnes à faible niveau de qualification.

⁹⁸⁷ Schwartz, Bertrand. *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes. — Rapport au Premier ministre.* — Paris, La Documentation Française, septembre 1981, 146 p.

Au total soixante mesures sont proposées concernant l'emploi, le service militaire, le logement, les loisirs, la santé, les relations des jeunes aux media et même à la justice. Pour mettre en œuvre cette politique le rapport imagine la création de missions locales qui seraient constituées d'équipes légères et temporaires, dont le mode d'intervention serait global et qui seraient adaptées aux situations locales.

Ce type de dispositifs va proliférer dans les années 1980 : Conseils de prévention de la délinquance, DSQ, ZEP, OPE...Au début, quelques séances de formation suffisent à remettre quelques jeunes dans le marché de l'emploi, la crise était encore perçue comme conjoncturelle. Les réponses se veulent provisoires. Pourtant le chômage ne cesse d'augmenter : la rhétorique patronale fait de la mauvaise qualification professionnelle la source du problème, tous les espoirs sont donc placés dans la formation professionnelle .Ces politiques concernent des catégories de population et en particulier les jeunes et développent des technologies d'intervention spécifiques (le contrat et son projet). Elles territorialisent la gestion du problème de l'emploi en le confiant à des espaces locaux.

En somme, « l'insertion » est devenue au début des années 1980 un réservoir de légitimité pour les associations d'éducation populaire, au point de devenir autoréférentielle. Denise Barriolade témoigne de l'investissement indifférencié de la notion⁹⁸⁸ :

« J'ai des collègues qui me disaient n'avoir rien à faire du théâtre de la musique, etc. Ils me disent : "moi, je fais de l'insertion !". Je leur répondais toujours : "Ah bon, et avec quoi ?" Je n'ai pas de réponse. Quand on dit que le sport favorise l'insertion, personne ne se demande comment, ni avec quelles méthodes. »

Tant et si bien qu'au début des années 1990, lorsque Frédérique Bredin prend en 1991 les rênes du ministère après Roger Bambuck, elle définit l'éducation populaire a minima comme une « technique » utilisée pour des opérations d'insertion sociale. En conclusion, c'est un déplacement du sens de l'insertion qui se joue en creux : les actions liées aux opérations de développement social urbain s'inscrivent dans une perspective d'insertion économique qui succède à la thématique de l'intégration politique pour laquelle l'éducation populaire a développé une pédagogie du civisme.

⁹⁸⁸ Entretien avec Denise Barriolade, 16/06/2017.

Une nouvelle génération militante

Nous avons vu que les transformations des associations étaient affaire de transmission et de renouvellement générationnel. L'entrée dans la sociologie du militantisme par les « devenir militants »⁹⁸⁹, c'est-à-dire par les transformations des dispositions militantes formées antérieurement ou dans le cours même de l'engagement, donne à voir les dynamiques qui sont au principe des engagements au-delà d'une génération singulière. Etudier le réinvestissement des dispositions militantes conduit, en dehors des mobilisations politiques, vers d'autres espaces du monde social, et c'est cette fonction de pépinière que jouent les mouvements d'éducation populaire. René Sédes⁹⁹⁰ témoigne par exemple à propos des Auberges de jeunesse⁹⁹¹ :

« Nombre d'organisations de l'époque ont donné naissance à des viviers d'hommes politiques, mais les auberges de jeunesse étaient plutôt des pépinières de syndicalistes. (...) Les auberges étaient une véritable école de citoyens. Par la suite, nos membres se sont engagés dans la société civile au travers des loisirs, de l'écologie, du tourisme, etc. »

Les engagements se déplacent dans d'autres organisations ou associations, s'investissent dans l'activité professionnelle ou syndicale⁹⁹². Il faudrait d'avantage investir le thème des reconversions militantes, qui ne se limite pas à la « génération 68 » mais offre un site d'observation de l'action sociale dans un contexte de refonte de l'État-Providence.⁹⁹³ Deux trajectoires exemplaires illustrent ces reconversions, celle de Joseph Wrésinski⁹⁹⁴ et Simone

⁹⁸⁹ Voir le numéro spécial de la Revue française de sciences politiques, vol.51, n°1-2, février-avril 2001

⁹⁹⁰ Né à Paris en 1932, René Sedes a exercé des responsabilités nationales dans le mouvement des auberges de jeunesse (AJ) de 1954 à 1967, notamment en tant que secrétaire général de la Fédération nationale (FNAJ), puis de la Fédération unie (FUAJ).

⁹⁹¹ Interview par Besse de René Sédes, tiré de Besse, Laurent, *Construire l'éducation populaire, op.cit.*, p.98.

⁹⁹² Leclercq, Catherine, et Pagis, Julie. « Les incidences biographiques de l'engagement. Socialisations militantes et mobilité sociale. Introduction », *Sociétés contemporaines*, vol. 84, no. 4, 2011, pp. 5-23.

⁹⁹³ Voir : Lechien Marie-Hélène, Rozier Sabine, Du syndicalisme à la « solidarité internationale ». Une reconversion problématique.

⁹⁹⁴ D'après la notice dans : Poujol, Geneviève, et Romer, Madeleine. Dictionnaire biographique des militants XIX-XXème siècle - De l'éducation populaire à l'action culturelle, Paris, L'Harmattan, 1996, pp385-386.

Iff⁹⁹⁵, et accèdent le processus d'élargissement du champ de l'éducation populaire autant que ses glissements vers l'action sociale.

Encadré 49 : Joseph Wrésinski (1917-1988) et Simone Iff (1924-)

Joseph Wrésinski. Né en 1917 à Angers, issu d'un milieu très modeste. Militant au JOC et aux Jeunesses communistes, il entre au séminaire et est ordonné prêtre à 29 ans. Nommé aumônier dans un camp de l'abbé Pierre à Noisy le grand e, 1957, il y partage la vie des familles démunies et crée cette même année l'association Aide à toute détresse quart monde. Il en sera le responsable et l'ardent propagandiste durant toute sa vie. Il y importe et développe les techniques d'enquête de la JOC. Outre le travail du mouvement à fournir l'aide matérielle d'urgence, il insiste sur la mise en place de structures permettant aux familles d'acquérir un savoir et une possibilité d'expression. Sur le plan collectif, le mouvement vise à créer les liens de solidarité entre les familles. ATD met l'accent sur la dimension culturelle de son action. Dans cette optique deux types de structures ont été créées : des structures mobiles et des structures fixes. Les unités mobiles se déplacent dans les quartiers pauvres ; elles contiennent du matériel éducatif et de loisir (livres, jeux, logiciels informatiques, musique, pinceaux, peintures, matériel sportif). Ce sont les bibliothèques de rue, pivots culturels. Les structures fixes sont : les clubs lire et écrire, les clubs du savoir, les maisons des droits de l'homme, les Universités populaire, les Maisons des métiers. Ces lieux entendent favoriser l'exercice de la pensée commune, la parole publique, l'échange et la connaissance. ATD a créé en 1973 un mouvement de jeunesse : le mouvement de la jeunesse du quart-monde. A son initiative (lui ou atd ?) a été rédigé le rapport Grande Pauvreté et précarité économique et sociale, présentée au Conseil économique et social en 1987. Wrésinski termine comme expert auprès de l'ONU comme représentant des familles les plus pauvres.

Simone Iff Née Simone Balfet en 1924 dans le Tarn, élevée dans une éthique protestante. De 1951 à 1965, elle anime un foyer de détenus en liberté conditionnelle, devenu en 1955 un foyer de semi-liberté pour adolescents dirigé par son mari Werner Iff. De 1958 à 1966, elle est au Mouvement français pour le Planning familial (MFPPF), elle devient secrétaire générale de la

⁹⁹⁵ Idem, p.199.

région parisienne de 1970 à 1973. Après le départ du professeur Lwoff, Simone Iff est présidente du MFPF (1973-1980). Entre temps, elle entreprend des études de psychologie à la Sorbonne. Dès 1971 elle participe aux commissions de travail sur l'élaboration des textes d'application des lois sur la contraception, puis de l'interruption volontaire de grossesse en 1972 à l'INRP aux travaux concernant l'information sexuelle en milieu scolaire. De 1974 à 1981, elle représente le MFPF au conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale. Elle est cofondatrice avec J. Laot et M. Antoine du Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception (MLAC). De 1975 à 1981, elle anime un collectif de défense des femmes prostituées et organise la marche du 6 octobre 1979 pour la liberté de l'avortement et de la contraception. Elle devient membre du cabinet d'Y Roudy, Ministre du droit des femmes (1980-1983) et conseillère technique en 1983 sur les questions de santé, sexualités, violence et prostitution. Simone Iff est enfin membre à partir de 1986 au Conseil économique et social.

c. Aspirations internationales

L'ouverture du champ jusqu'à l'échelle l'international fournit - plus qu'une illustration supplémentaire du processus d'élargissement des périmètres d'action et d'intervention des associations d'éducation populaire - un cas emblématique de la tendance de la prise en charge associative comme réponse au désengagement de l'État. A l'évidence, l'international est un terrain historique de l'éducation populaire, qui forme un mouvement européen et international. De nombreux mouvements d'éducation populaire agissent sur la dimension internationale et notamment les mouvements de Scoutisme, les CEMEA, les Chantiers de Jeunesse, Léo Lagrange, ATD Quart Monde, entre autres. Ce travail prend des formes variées : échanges internationaux, voyages d'études, actions de solidarité, chantiers de jeunes, volontariat international, aide au développement, manifestations culturelles, échanges d'animateurs, échanges de professionnels. Rappelons que la circulation des idées et des savoirs est l'une des

ambitions et des finalités que se donne l'éducation populaire, tant au niveau d'un groupe qu'au niveau international.⁹⁹⁶.

Affirmation puis effacement de l'État

La période Herzog représente un moment déterminant dans la reconnaissance et l'intégration de l'international comme domaine d'intervention publique. À côté du ministère de la Coopération, créée par De Gaulle en 1959⁹⁹⁷ assigné à la vocation de contribuer au développement des pays acquérant leur indépendance dans un contexte de décolonisation, l'action du Secrétaire d'État ravive les idéaux internationalistes de l'éducation populaire. Cette volonté trouve une traduction effective dans la création d'offices (Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ) ; Office Franco-Québécois de la Jeunesse (OFQJ)), et d'associations de cogestion que nous avons mentionné, notamment l'Association de Cogestion pour les déplacements à But éducatif des jeunes (CODEGEP), à l'Association Technique Interministérielle de Transports (ATITRA). Ces créations sont adossées au développement d'une politique générale des échanges internationaux qui s'appuie sur le soutien d'organismes ayant fait leurs preuves en la matière, notamment les chantiers de jeunesse⁹⁹⁸ En 1959, le Haut-

⁹⁹⁶ C'est l'une de ses dimensions constitutives dans sa particulièrement mise en avant dans sa vulgate anglo-saxonne, notent des chercheurs britanniques : *"Popular education seeks to connect the local and the global. In every context it proceeds from specific, localised forms of education and action, but it deliberately sets out to foster international solidarity by making these local struggles part of the wider international struggle for justice and peace."*J.Crowther, I.Martin, M.Shaw (dir.) *Defining popular education*, Leicester, National Institute of Adult Continuing Education, 1999, p.4.

⁹⁹⁷Le ministère de la coopération a été créé par un décret du 10 juin 1961. Cependant, l'administration qui en constituait l'ossature lui préexistait. En effet, elle avait été mise en place dès 1959, dans le prolongement de l'indépendance des colonies françaises d'Afrique subsaharienne, sous l'autorité du Premier ministre. Celui-ci avait alors été chargé de veiller aux relations entre la France, les États membres de la Communauté et, en particulier, « l'action d'aide et de coopération dans les domaines économique, financier, culturel et social » (décret du 27 mars 1959).

⁹⁹⁸ En effet au cours des années 1950, d'autres associations se constituent, avec des finalités spécifiques, mais toutes utilisant le chantier international de jeunes comme moyen d'action : le Moulin des apprentis pour permettre la rencontre internationale entre jeunes travailleurs (1952), Alpes de lumière pour favoriser la préservation du patrimoine culturel et naturel de Haute-Provence (1953), le Club du vieux-manoir pour restaurer des monuments médiévaux (1953), la Section des jeunes du mouvement chrétien pour la paix (SJMCP) pour contribuer à la construction européenne(1956), les Compagnons bâtisseurs, apparus en Belgique en 1953, pour construire des églises et offrir un toit aux sans-logis (1957). Voir sur les chantiers de jeunesse les travaux d'Arnaud Loustalot, notamment : Loustalot, Arnaud. *Une solidarité en chantiers, histoire des Compagnons bâtisseurs*, Paris, Broché, 2008.

commissariat à la jeunesse et aux sports impulse la création de Cotravaux, association de cogestion pour le travail volontaire des jeunes. Si Cotravaux réunit une dizaine de ministères intéressés par cette action, elle ne fédère pas l'ensemble des associations de chantier. Cette création équivaut à une reconnaissance officielle et les chantiers se développent, tout en se diversifiant.⁹⁹⁹

Le développement de l'éducation internationale est une mission confiée en 1961 à Maurice Herzog¹⁰⁰⁰. On retrouve comme moyen d'action le système de bourses, qui permet d'encourager l'initiative privée dans cette entreprise. En passant une convention avec deux organismes dont l'objectivité et la qualité pédagogique sont indiscutables (CODEGEP et ATITRA), l'idée est d'encourager les initiatives privées et de faciliter l'implantation de nouveaux centres de séjour. En outre, l'administration de la Jeunesse et des Sports était assurée que les boursiers feraient l'expérience de rencontres et d'études internationales dans des bonnes conditions de vie communautaire et sous la conduite de conseillers avertis. En second lieu, il fallait s'assurer que la répartition des bourses « *permettait d'atteindre des milieux que l'éducation internationale n'atteignait pas encore mais qui recelait des éléments de valeur capables d'enrichir ceux qui les accueilleraient* »¹⁰⁰¹. Des dispositions administratives permettent de définir ce recrutement souhaitable et donnent les moyens de les effectuer. Enfin il convient d'inclure chaque séjour d'études et de rencontres internationales dans un ensemble éducatif cohérent. Cette exigence explique le soin qu'il est demandé de prendre de la préparation et de l'exploitation des séjours. On observe plus particulièrement l'attention avec laquelle les services extérieurs de la jeunesse et des Sports veillent à ce que les boursiers s'intéressent, à leur retour, à l'accueil, aux échanges, à l'information internationale. Cette attention prouve le souci d'introduire les jeunes dans

⁹⁹⁹ D'autres associations intègrent Cotravaux : Neige et Merveilles, fondée en 1961, qui restaure une ancienne mine dans les Alpes-Maritimes ; Etudes et Chantiers, organisme technique commun aux groupements de jeunesse chrétienne créé en 1962 ; REMPART, fédération d'associations locales visant la restauration du patrimoine bâti, fondée en 1966. Elles sont rejointes par l'Action d'urgence internationale (AUI), créée en 1977 pour apporter une aide technique suite à des catastrophes naturelles. En 1987, l'État se retire de Cotravaux et l'association de cogestion se transforme en coordination des associations de chantiers. D'après le Guide des sources du PAJEP, notice sur les chantiers de jeunesse.

¹⁰⁰⁰ Il lance dans le courant de l'année des sessions de formation et d'information pour les inspecteurs, avec la volonté d'en faire une nouvelle composante de l'action en matière de jeunesse. Voir : AN. 197702636/7.

¹⁰⁰¹ Idem, AN. 197702636/7.

l'action internationale elle-même en leur permettant de mieux la vivre d'une part, de contribuer à l'action des organismes spécialisés d'autre part.

Un document de travail du Secrétariat d'État en date de 1963¹⁰⁰² rappelle que les relations internationales en matière d'éducation et de jeunesse font partie de la prérogative publique. Celles-ci sont présentées comme une dimension nécessaire de l'éducation des jeunes et de leurs « *responsabilités dans le monde d'aujourd'hui.* »¹⁰⁰³ Il est en conséquence nécessaire pour l'État de « *mettre en place des structures démocratiques* » pour assurer :

- *L'accès à ces activités des jeunes et des adultes des milieux les plus défavorisés*
- *L'élargissement à toutes les catégories sociales des facilités accordées jusqu'alors à certaines d'entre elles (tarif préférentiel sur les transports pour les étudiants, par exemple).*
- *La recherche d'une harmonisation des législations et des conditions qui régissent les échanges et les déplacements de jeunes dans les différents pays en vue de solutions les plus favorables.*
- *Quant à la formation à la rencontre internationale, l'expérience prouve qu'elle est un facteur irremplaçable de la qualité des échanges.*

Pourtant, difficile de trouver une traduction politique et administrative à ces déclarations de principe, si bien qu'au tournant des années 1970, ces mots d'ordre sonnent creux. Le CNAJEP réunit une commission spécialisée sur la question en 1973¹⁰⁰⁴, qui après avoir rappelé le rôle moteur des relations internationales, détaille les griefs à l'encontre de l'action de l'État. La critique porte sur le périmètre d'action, et le CNAJEP rappelle que l'ensemble des suggestions formulées est à analyser au niveau du Secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, mais en liaison étroite avec les autres ministères concernés – et notamment celui des Affaires Etrangères, des Territoires et Départements d'Outre-Mer, le Secrétariat d'État à la Coopération. On y lit d'abord un rappel des enjeux : participer à la construction européenne, contribuer à la

¹⁰⁰² « Propositions pour une éducation internationale », bulletin du service de documentation. AN. 197702636/7.

¹⁰⁰³ *Idem.*

¹⁰⁰⁴ « Propositions pour la promotion des activités de jeunesse et d'éducation populaire. 5 : Les éléments d'une politique internationale de jeunesse et d'éducation populaire », avril 1973. Archives du CNAJEP, AN. 20140161/79.

compréhension entre les communautés humaines, de coopérer à la détente et la sécurité internationales.

Viennent ensuite les constats : « *de graves insuffisances sont parfois apparues, tandis que les expériences très positives au départ subissaient des évolutions dangereuses.* »¹⁰⁰⁵ Ainsi d'après cette commission, aux offices (OFAJ-OFQJ), la politique d'échange bilatéral ne s'articule pas sur une politique de jeunesse au plan national et international ; les priorités sont définies sans consultation réelle des associations volontaires de jeunesse. Le rôle des Conseils d'Administration, dans lesquels les associations de jeunesse française ne sont que faiblement représentées, est relativement minime par rapport à celui des gouvernements et de l'administration de chaque Office. A CODEGEP : la cogestion entre les départements ministériels et les associations, « *formule originale qui a pourtant fait ses preuves, a cessé d'être une réalité* »¹⁰⁰⁶. De même pour ATITRA : cette association, dont le but était d'obtenir des organisations de transports les conditions les plus favorables pour en faire bénéficier les services publics intéressés et les groupements sportifs, de jeunesse et d'éducation populaire, « *tend de plus en plus à être une simple agence commerciale de voyages* »¹⁰⁰⁷. Le contrôle démocratique ne semble plus assuré puisqu'un certain nombre d'initiatives importantes ont été prises sans même que le Conseil d'Administration ait été consulté. Enfin, dans le secteur des relations avec le Tiers-Monde, les associations ont toujours eu dans leurs perspectives et leurs objectifs la participation active au développement solidaire des peuples ; mais les actions réalisées depuis de nombreuses années se voient de plus en plus réduites par manque de moyens matériels. Le désengagement de l'État est une nouvelle fois pointé.

Montée en puissance des considérations tiers-mondiste

L'investissement du secteur de l'international par les mouvements d'éducation populaire se fait donc sans le concours de l'État. La décolonisation accroît l'intérêt pour les problématiques culturelles dans les pays du Sud ; elle ouvre aussi des voies de reconversion pour l'horizon d'éducation des masses – dans une version paternaliste et post-colonialiste comme dans une version tiers-mondiste. Corollaire des politiques d'insertion, le « développement local » ou « solidaire » est un référent d'action qu'utilisent les associations d'éducation populaire. Durant

¹⁰⁰⁵ *Idem.*

¹⁰⁰⁶ *Idem.*

¹⁰⁰⁷ *Idem.*

les années 1970 et 1980, l'engagement associatif connaît deux inflexions majeures : une orientation caritative et une mutation de l'action publique (sa privatisation), qui trouvent dans la vie associative une formule plus économe, plus souple, avec les compétences dont elle estime avoir besoin¹⁰⁰⁸.

En prolongement des espaces traditionnels de l'éducation populaire, certaines associations investissent dans cette optique l'appui aux populations immigrées, notamment après 1974 et la décision prise en juillet 1974 par le Gouvernement de Jacques Chirac de suspendre l'immigration économique et de lancer la politique dite de « regroupement familial ». Les questions de l'« acculturation », de la relation interculturelle, de l'insertion, s'imposent aux acteurs de l'éducation populaire. De même pour lutte contre l'illettrisme, terme inventé en 1978 par l'association ATD, et qui débute dans les années 1980. L'alphabétisation des « illettrés » est une action partagée entre des structures publiques, parascolaires ou municipales, et des associations souvent engagées dans un travail social. Citons en exemple le Groupe de recherche et d'appui pour l'autopromotion des populations (GRAAP) : association loi 1901 créée dans les années 1960, avec comme point de départ les activités de formation menées par un mouvement catholique au bénéfice des paysans de Côte-d'Ivoire, afin d'améliorer les conditions de vie du monde rural.¹⁰⁰⁹

L'internationalisation comme vecteur d'institutionnalisation ?

Les instances éducatives internationales sont des plateformes investies de longue date par les associations et mouvements d'éducation populaire, et notamment l'Unesco. Celles-ci participent d'un mouvement d'institutionnalisation : elles diffusent des normes et bonnes

¹⁰⁰⁸ Pagis, Julie, et Johanna Siméant-Germanos. « Années 1960-1970, les temps des possibles », *Genèses*, vol. 107, no. 2, 2017, pp. 3-9.

¹⁰⁰⁹ Une fédération de groupements villageois (FGVB) œuvre jusqu'en 1975 à la réalisation de puits et de citernes, à la création de coopératives de commercialisation des produits, à la formation d'agents de santé, d'accoucheuses, etc. En 1976, plusieurs responsables français du FGVB, établis au Burkina-Faso, créent le GRAAP et perfectionnent la méthode mise au point grâce à leur expérience. Le GRAAP est déclaré comme association loi 1901 à la préfecture de l'Isère, en 1983. De 1976 à 1985, les responsables du GRAAP forment des animateurs de divers organismes travaillant au développement dans de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne. Puis la décision est prise d'africaniser le GRAAP par l'embauche de formateurs. D'après le Guide des sources du PAJEP.

pratiques éducatives qui légitiment les acteurs qui s'en réclament¹⁰¹⁰. Elles offrent des espaces et des cadres cognitifs où circulent et se légitiment en circulant les notions éducatives¹⁰¹¹. La promotion de « l'éducation non-formelle » à partir du milieu des années 1960 en représente un cas.

Rappelons qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Unesco devient l'une des principales organisations internationales dédiée à l'éducation. Elle contribue à une intense circulation d'idées en matière de réforme pédagogique et de doctrines éducatives. La mission officielle de l'Unesco consiste à favoriser des innovations « en vue de promouvoir le développement et d'améliorer la qualité de l'enseignement » et l'accès à l'éducation¹⁰¹². Cette circulation s'opère, entre autres, par le biais des commissions nationales pour l'Unesco présentes dans chaque État membre. Les commissions rassemblent des personnalités politiques et culturelles en vue de faire le lien entre les autorités nationales, le grand public et l'Unesco¹⁰¹³. Elle organise par ailleurs les Conférences internationales de l'éducation auxquelles participent ses États membres¹⁰¹⁴.

Ces débats visent à explorer les solutions aux problèmes que rencontrent les pays membres dans le domaine éducatif et de formuler des recommandations, à partir de l'étude des politiques nationales. De plus, l'Unesco publie des revues qui visent explicitement à faire circuler des propositions réformatrices dans les différents États membres. À partir de là, il apparaît que la participation attendue de la part de l'ensemble des citoyens à la modernisation économique et sociale est entravée par un déficit éducatif qu'il faut combler. D'où un contexte favorable à la promotion active de l'éducation populaire du côté des pouvoirs publics, mais aussi du côté de certains milieux catholiques ouverts à la modernité.

¹⁰¹⁰ Finnermore, Martha. « International organizations as teachers of norms: the United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization and science policy », *International Organization*, vol.47. n°4 (1993), pp.565-597

¹⁰¹¹ Bourdieu, Pierre. « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 145, n° 5, p. 3, 2002.

¹⁰¹² Maurel, Chloé, *Histoire de l'UNESCO: les trente premières années, 1945-1974*, Paris, L'Harmattan, 2010.

¹⁰¹³ Maurel, Chloé, *idem*.

¹⁰¹⁴ Desgouttes, Philippe. « L'UNESCO à la rencontre de l'école de la République : l'éducation à la citoyenneté mondiale », *Administration & Éducation*, vol. 170, no. 2, 2021, pp. 37-42.

Deux concepts fournissent d'importantes ressources aux mouvements de jeunesse et aux acteurs de l'animation : l' « éducation de base »¹⁰¹⁵ et surtout « l'éducation non-formelle » Ainsi selon la typologie de l'UNESCO, l'éducation non-formelle se construit vis-à-vis des autres formes d'éducatives : l'éducation formelle et l'éducation informelle. L'éducation formelle correspond aux institutions scolaires¹⁰¹⁶, tandis que l'éducation informelle est l'ensemble « *des activités d'instruction non structurées, dans lesquelles le processus d'apprentissage est un processus d'osmose entre l'apprenant et son environnement.* »¹⁰¹⁷ Enfin, l'éducation non-formelle se construit en complément de ces deux premières sources d'éducation. Elle se définit par « *une activité éducative organisée en dehors du système officiel, orientée vers un segment particulier de la population et poursuivant des objectifs bien définis.* »¹⁰¹⁸

3) Hors de l'État, point de salut?

La mise en crise de l'espace social de l'éducation populaire dans les années 1970 est la conséquence de bouleversements sociaux autant que de la redéfinition des modes de relation à l'État des acteurs sociaux. Ces déséquilibres provoquent des mouvements différenciés de remise en cause de l'État, idéologiques et discursifs, et amènent les acteurs à repenser les modalités d'exercice de leur militantisme hors de - voire contre - l'État. Nous verrons ainsi que la période voit proliférer des discours de crise et de remises en question, notamment de la voie suivie par l'animation (1). Une partie de ces discours est portée par une critique radicale de l'État, et appelle à prendre conscience des modes de domination, d'instrumentalisation et de coercition exercées par l'État (2). Ces critiques fournissent le terreau de réflexions comme de modes d'action réinvestissant une position d'adversaire de l'État, ouvrant l'hypothèse d'une

¹⁰¹⁵ Maurel, Chloé, *idem*.

¹⁰¹⁶ Lebon, Francis. Introduction. Entre éducation et citoyenneté », in Lebon, Francis. *Entre travail éducatif et citoyenneté : l'animation et l'éducation populaire*, Nîmes: Champ social., 2020, pp. 13-35.

¹⁰¹⁷ Garnier, Bruno. « L'éducation informelle contre la forme scolaire ? », *Carrefours de l'éducation*, vol. 45, no. 1, 2018, pp.13-21.

¹⁰¹⁸ Unesco (1999), Groupe de travail sur l'éducation non formelle, "The Dynamics of Non-Formal Education – Volume I", *Report on the Pre-Biennial Symposium and Exhibition, Commonwealth Secretariat on behalf of ADEA WG-NFE*, Johannesburg, South Africa, décembre.

dés-institutionnalisation et d'un investissement de l' « espace des mouvements sociaux »¹⁰¹⁹.
(3)

a. La conscience malheureuse de l'éducation populaire - réflexivité et constat de crise

La redéfinition unilatérale des modalités d'intervention publique place les mouvements d'éducation populaire, nous l'avons vu, dans une posture défensive, qui s'accompagne d'une prise de conscience critique de cette évolution subie. Le modèle de l'animation et de la professionnalisation qui avait été perçu comme un levier de modernisation et de développement devient la cible des remises en question, via un discours de responsabilisation des associations visant à clarifier les options de développement.

Démonétisation de l'éducation populaire

Les témoignages ne manquent pas, tout d'abord, sur la « ringardisation » (terme souvent relevé dans la littérature, les discours, les entretiens menés) que subit l'éducation populaire durant les années 1980, conséquence d'une décennie de relégations administrative autant que de remises en questions symboliques. Érigée comme vecteur de modernité et d'innovation, la notion d'éducation populaire en vient à désigner l'exact opposé, subissant une obsolescence accélérée. Victime de la relégation des institutions associées, discréditée même par l'effacement des concurrentes qui, tout en lui succédant, avaient permis de la perpétuer à titre d'ancêtre, la référence à l'« éducation populaire » est encore largement employée, sous deux formes qui héritent directement des années 1960 : d'une part un usage historique, mais critique, comme nous l'avons montré par l'exemple des *Cahiers de l'animation* (voir chapitre 5.3), et d'autre part des tentatives de relance empreintes d'une dimension corporatiste. Il est à noter que cette condamnation de l'éducation populaire s'étend jusqu'à des organisations centrales pour l'existence de la formule, comme le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports : les archives ne rendent que partiellement compte de la violence du dénigrement subi dans les discussions informelles, jusque dans les couloirs du Ministère, par l'éducation populaire et ses tenants. Comme l'affirme Frédéric Chateigner : « *Ces entreprises de relance ne sont pas essentiellement des tentatives de réétiquetage mais de promotion de l'offre déjà étiquetée, voire*

¹⁰¹⁹ Selon l'expression de Lilian Mathieu, voir notamment : Mathieu, Lilian. « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, vol. 77, no. 1, 2007, pp. 131-151.

d'encouragement à ne pas abandonner l'étiquette »¹⁰²⁰. On observe alors dans les associations un tiraillement doctrinal entre maintien de l'inscription dans l'éducation populaire ou conversion à l'animation. « Animation » et « animation socioculturelle », devenues peu ou prou synonymes, deviennent en pratique ce que les anciennes « œuvres complémentaires de l'École publique » ou « œuvres postsecondaires » n'ont jamais vraiment cessé d'être : « des étiquettes désignant une tâche professionnelle routinisée, voir un secteur autonomisé comme la « culture », mais sans plus guère de débats sur l'adéquation des mots aux pratiques ou la légitimité culturelle et politique de celles-ci. »¹⁰²¹.

L'animation simultanément adoubée et contestée

Si les mises à l'écart et les tentatives de résistance face au modèle animationniste et son lot de rétributions matérielles et symboliques étaient rares dans les années 1960, l'après mai 68 est autrement plus riche de remises en question au sein des associations. L'étude comparée des associations sur la période donne à voir partout un travail doctrinal plus ou moins approfondi, mais particulièrement éclairant : confrontées à une crise de moyens, d'audience, c'est l'idée même d'éducation du peuple qui perd de son évidence. Nous nous appuyons ici sur une vaste étude lancée en 1982 par Peuple et Culture, qui compare les investissements de la notion auprès d'associations se réclamant de l'éducation populaire¹⁰²².

À la Ligue de l'Enseignement, le vocabulaire est très clair : le concept de référence est celui d'Education Permanente¹⁰²³. Il désigne tout à la fois « *l'ensemble des formations initiales, l'Education des adultes, réalisée pendant le temps de travail et enfin l'Éducation*

¹⁰²⁰ Chateigner, Frédéric. Thèse de doctorat, *op. cit.*, p.278.

¹⁰²¹ Chateigner, Frédéric. *Idem.* p.270.

¹⁰²² « Où en est l'éducation populaire ? Entretiens avec les responsables d'associations et fédérations, des Conseils Techniques et Pédagogiques d'Education populaire. », 1982. Le préambule du rapport précise : « *Décrire la réalité actuelle de l'Education Populaire nécessite aussi de faire point sur les idées. Pour ce faire, nous avons interviewé, durant le mois de septembre 1981, des responsables d'Associations Nationales. Nous leur avons demandé de nous dire comment dans leur association, on percevait l'évolution de la réalité française par rapport à l'Education populaire, (...) Nous avons demandé à des responsables du Syndicat National des Conseillers Techniques et Pédagogiques de faire de même.* ». Voir : Archives de Peuple et Culture, AD. 522J 399.

¹⁰²³ Sur l'investissement de la notion par la Ligue, nous renvoyons plus spécifiquement à : Martin, Jean-Paul, Chateigner, Frédéric, et Roman, Joël. *La Ligue de l'Enseignement, Une histoire politique*, Rennes, PUR, 2016.

populaire »¹⁰²⁴. Celle-ci est caractérisée par son aspect volontaire. Elle est donc en dehors du temps scolaire et du temps de travail ; elle peut concerner tous les âges. Quant à l'animation, la Ligue l'a interprété comme un moyen de l'éducation populaire, mais « *on a pas toujours été très clair* » affirme Jean-Louis Rollot. En fait, selon lui, l'Animation correspondait à un recul de l'Éducation populaire, à une époque où « *les institutions n'étaient pas exemplaires par leur démocratie et où le développement économique ne posait pas de problème majeur* ». En effet, il faut pour la Ligue revenir aux racines, c'est-à-dire tâcher de former un citoyen actif dans l'organisation démocratique de son pays, ce qui passe par l'insertion économique. Le retour affirmé dans les années 1970 à l'Éducation populaire va de pair avec un « *retour à la démocratie et des difficultés économiques* » : l'Éducation populaire ne doit alors d'après lui se retrancher dans la seule sphère des loisirs, mais se doit d'intervenir dans le secteur économique notamment dans les interactions entre formation et emploi. Plusieurs fédérations départementales sont ainsi engagées localement dans des actions de formation en liaison avec le développement économique de micro-zones ; certaines sont ou vont être amenées à contribuer à des créations d'emploi, voire d'entreprises de forme alternative. Ce qui mène l'association au tournant des années 1980 à ce constat clair ¹⁰²⁵ :

« Les formes d'intervention de l'Éducation populaire se modifient aussi et devraient se modifier encore. Aujourd'hui aucune organisation ne peut prétendre intervenir seule, agir sans relation directe et efficace avec les collectivités locales et avec d'autres partenaires ; il n'est plus possible non plus d'ignorer l'entreprise et les Comités d'Etablissement dont le rôle est appelé à s'accroître. Il faut donc multiplier les conventionnements et éclaircir les liens entre les associations et la puissance publique. Il est bon que le secteur des associations pluralistes, se voit confier par contrat des missions d'intérêt général. Mais le fait de déléguer une mission à une association n'est pas une garantie en soi, ni de démocratie ni de représentativité, et il y a un certain nombre de progrès à faire dans les pratiques. Développer la vie associative est bien, mais il ne faut pas confondre le moyen et la finalité qui est de « participer au développement démocratique de la Nation par le développement éducatif et culturel. »

Aux CEMEA à la fin de la décennie, on s'interroge sur l'appartenance de l'association à l'éducation populaire « *C'est peut-être une affaire de génération* » note Jean Marie Michel mais

¹⁰²⁴ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰²⁵ *Idem*, AD. 522J 399.

il affirme aussi que le concept d'Éducation populaire a perdu de sa précision, notamment à cause de la diversification des publics (les personnes âgées, les immigrés...), et précise que dans l'association on parle volontiers d'Education permanente¹⁰²⁶. La suite de l'argumentaire rappelle que les CEMEA sont plus tournés vers les problèmes de formation et l'Éducation populaire vers l'intervention directe. Mais comme les autres associations nous « *cherchons des modes d'action qui permettent à ces diverses populations d'avoir des moyens de défense et de luttés sur les problèmes qui les touchent directement, entravent leurs possibilités d'expression et le développement de leur propre culture.* » Quant à l'animation, « *Nous avons repris ce terme à notre compte, mais il ne semble plus très bien convenir car il ne contient aucune philosophie et il désigne surtout une organisation des loisirs dans une perspective pas forcément éducative* »¹⁰²⁷. Il pointe également une critique de la professionnalisation : les CEMEA ne récusent pas les animateurs, mais tiennent à limiter leur importance. « *Il faut les former mieux, leur donner un statut mais ils doivent rester une minorité* ».¹⁰²⁸

Peuple et Culture, par sa dimension intellectuelle affirmée, offre un exemple saisissant entre un investissement forcé dans le modèle animationniste et sa remise en cause. L'association se singularise en se montrant d'emblée critique de l'animation dite socio-culturelle, notamment sur le plan intellectuel sous la plume de Dumazedier. Promoteur de son concept de développement culturel, il fustige « le socio-culturel » comme une « offre » à un public qui vient pour consommer du loisir et consommer du « service »¹⁰²⁹. Du moins c'est ainsi que l'on l'interprète du côté des « culturels ». Dans une note « PEC et le refus de l'équipement »¹⁰³⁰ l'association constate – car cela n'a jamais été une décision formalisée – que PEC ne s'est jamais engagé longtemps dans une démarche de gestion lourde, se présentant comme mouvement d'idée bien plus que comme gestionnaire de fonds. Certes, il y a bien une activité lourde de stages et des voyages d'études – « *parce qu'il faut bien faire tourner la boutique, mais le plus souvent nous créons des actions de formation en relation avec les problèmes précis des groupes sociaux dans un endroit déterminé.* »¹⁰³¹ Le document est pour l'occasion de préciser le positionnement associatif, résolument contre l'animation. On lit ainsi « *A travers*

¹⁰²⁶ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰²⁷ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰²⁸ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰²⁹ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰³⁰ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰³¹ *Idem*, AD. 522J 399.

l'animation on a senti l'émergence d'une nouvelle caste de gens faits pour animer les autres... et l'on peut craindre maintenant que cette caste ne s'agrandisse ». ¹⁰³² Les auteurs manifestent une méfiance certaine à l'égard des grandes institutions (notamment l'école) et n'attendent rien des « corps constitués ». Ils concluent : « *finalement la tâche de l'Éducation populaire aujourd'hui n'est-elle pas essentiellement de contribuer au mouvement politique ?* » ¹⁰³³

Effacement du peuple et désinvestissement de l'éducation

L'effacement de la référence au peuple, dont nous avons souligné l'éviction par le référentiel animationniste, provoque un malaise et une réflexion sur la façon dont les associations envisagent leur dimension populaire. Nous le documentons à partir de *Peuple et Culture*, qui lance lors de l'année 1981 une vaste consultation ¹⁰³⁴, qui donne à voir la façon dont l'expression fait sens ou non pour les associations se réclamant précisément de l'éducation populaire. La contribution de l'UNIREG, signée par Lucien Trichaud, s'ouvre par une affirmation nette : « *Si l'on a tant parlé d'animation c'est parce que le mot « populaire » ne plaît pas à tout le monde : il fait penser à soupe populaire et à démocratie populaire* » ¹⁰³⁵. Il souligne que les raisons qui ont fondé l'Éducation populaire dans les années 1950 sont toujours présentes dans la société française et même considérablement aggravées (déstructuration des relations sociales, croissance urbaine et cadre de vie inhumain, ségrégations sociales et ethniques...), mais que l'utopie s'est affaiblie : « *Je ne sens plus la commune ferveur que nous avons dans ces années-là* » ¹⁰³⁶. A cette perte d'ardeur militante se superpose des contraintes organisationnelles : il décrit un mode de développement local qui rend impossible l'imposition d'un dessein d'ensemble ¹⁰³⁷:

« Plus on découpe les actions en morceaux, moins les gens ont de contacts entre eux et moins on trouve un fil conducteur : On ne sent plus le consensus général qu'on sentait autrefois (...) »

¹⁰³² *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰³³ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰³⁴ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰³⁵ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰³⁶ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰³⁷ *Idem*, AD. 522J 399.

À Léo Lagrange, la Fédération se réfère à l'Éducation populaire, mais aussi à l'animation : au concept de « populaire », Geneviève Domenach¹⁰³⁸ explique préférer celui de « citoyen ». « Populaire » a une connotation « classe contre classe » et il lui paraît plus actuel de parler de citoyen, de nouvelle citoyenneté et ainsi de « *travailler à clarifier la relation entre l'État et la Société Civile.* ». Elle abonde : l'unité est à trouver dans une commune position à côté de l'État :

« Nous affirmons qu'il n'y a pas à s'occuper de tout et que la ligne de partage ne passe pas par la division entre ce qui est et ce qui ne l'est pas. La population peut et doit prendre en charge le plus possible les problèmes qui la concernent et cela dans des formes d'organisation qui sont associatives mais peuvent aussi être coopératives ou mutualistes suivant la nature des problèmes. »

La contribution de Travail et Culture¹⁰³⁹ est explicite: il faut que l'État et les partenaires politiques reconnaissent la spécificité de l'éducation populaire et ne nous considèrent pas comme des courroies de transmission, ni des partis, ni des ministères. Tout aussi éclairante est l'apport de Culture et Liberté,¹⁰⁴⁰ qui théorise son rapport au peuple, et le définit comme « *Tous ceux qui n'ont jamais en même temps, savoir pouvoir et avoir* »¹⁰⁴¹. À Culture et Liberté on ne cherche pas à cultiver le peuple ni à l'éduquer, d'ailleurs on ne croit pas à une culture universelle. « *Il existe bien un patrimoine humain universel* », mais la culture c'est la manière propre à chaque milieu social, social, régional, ethnique de s'en saisir, de se l'approprier. (...) Il y a des débats qui nous poussent à nous classer entre l'Education Spécialisée, le sport, la

¹⁰³⁸ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰³⁹ Créée en 1944, l'association présente la spécificité d'avoir investi le monde du travail et la formation syndicale, et d'agir dans les comités d'entreprise. Créatrice et promotrice d'expositions, de spectacles, TEC était aussi une association de formation d'animateurs culturels originale, qui rassembla une abondante documentation sur plusieurs domaines artistiques.

¹⁰⁴⁰ Créée en 1970, l'association est un mouvement national d'éducation populaire né de la fusion progressive de deux mouvements plus anciens : le Centre de culture ouvrière (CCO) fondé en 1954 à partir de la transformation par la Jeunesse ouvrière chrétienne de l'Institut de culture ouvrière (ICO) créé en 1945 ; et le Mouvement de libération ouvrière qui date de 1951. Ces deux organisations, issues de mouvements familiaux de la guerre et de l'immédiat après-guerre, avaient pour origine commune la Jeunesse ouvrière chrétienne, la Jeunesse ouvrière chrétienne féminine, le Mouvement populaire des familles, et la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC). Les statuts de la nouvelle association énoncent l'objectif de : « *contribuer au développement culturel sous ses différents aspects ; entreprendre toutes actions pouvant favoriser ce développement, exprimer les besoins et exigences matériels, intellectuels et moraux du monde du travail.* ». D'après le Guide des sources du PAJEP.

¹⁰⁴¹ *Idem*, AD. 522J 399.

culture... « *Alors nous on s'est situé dans l'Éducation populaire, on est à l'aise dans cette expression.* »¹⁰⁴²

La réflexion est du même ordre à la FUAJ. On y lit par exemple ¹⁰⁴³ :

« L'Éducation populaire la plus vivante ne se fait-elle pas de façon un peu sauvage en grande partie en dehors des associations officiellement d'Éducation populaire : dans les comités de quartier, les groupes écologiques, etc. ? »

Comme d'autres, la FUAJ est à l'heure actuelle surtout traversée – on pourrait dire encombrée – par deux débats complémentaires. Comment faire coexister un mouvement militant et tant de milliards, de mètres carrés à entretenir, rentabiliser ? Comment être un mouvement militant quand il est nécessaire d'avoir tant de personnels salariés ?

Certains se demandent s'il ne vaudrait pas mieux trancher en libérant le mouvement de toutes les tâches de gestion. La tension entre inflation des tâches gestionnaires et administratives et activités pédagogiques, largement partagée et ressentie, est assortie d'un discours visant à réinvestir la visée éducative. Par exemple, la contribution de l'UFCV est explicite¹⁰⁴⁴ :

« Nous avons beaucoup parlé d'animation. Pour nous, cela a représenté un élargissement. « C'était l'éducatif plus le social ». Nous refusons par là le repliement sur l'éducatif ; mais ça avait des sens très différents et pour beaucoup c'était un refus « on était animateur parce qu'on ne voulait plus être éducateur ».

L'argumentaire met en avant une crise d'espace institutionnel : l'espace du travail est « saturé », l'espace école est « déjà assez accaparant » ; et appelle à pousser plus avant la logique de la décentralisation et créer de « véritables lieux de pouvoirs dans des unités réelles qui ne sont pas forcément les communes »¹⁰⁴⁵. Fustigeant une tradition centralisatrice et jacobine faisant de l'école une clef de voute du système social, elle défend la société civile et une vraie décentralisation, condition de possibilité et d'exercice d'une éducation populaire. Le constat est partagé par les représentants de la FFMJC, qui après avoir rappelé que l'on peut isoler

¹⁰⁴² *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰⁴³ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰⁴⁴ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰⁴⁵ *Idem*, AD. 522J 399.

l'Éducation populaire de l'ensemble des problèmes sociaux, s'interroge sur la fonction éducative¹⁰⁴⁶ :

« On ne sent pas dans le pays de demande éducative bien formulée. Pour développer une demande actuellement potentielle il faudrait une Éducation nationale rénovée, une formation professionnelle qui ne soit pas qu'étroitement technicienne, des médias auxquels les forces vives aient accès. »

En conclusion de sa consultation, PEC résume et théorise « Le fonds commun de l'éducation populaire », qui donne à voir, en réaction à l'éclatement du champ que nous avons étudié, le retour à des fondamentaux, c'est-à-dire un plus petit dénominateur commun ¹⁰⁴⁷ :

Ceux qui s'en réclament encore ou s'y reconnaissent s'accordent sur des objectifs et des valeurs communes que nous pouvons appeler le « noyau dur » de l'Éducation populaire. Par-delà des différences importantes (...), il faut mettre en valeur la base d'accord qui fait que l'on peut considérer (notamment l'administration et à présent le gouvernement) dans un même ensemble, des associations et des actions si différentes

Tous nos interlocuteurs ont en commun trois éléments très liés entre eux, et que l'on peut désigner ainsi :

- *Une finalité : la lutte contre la passivité, l'apathie sociale, le repliement individualiste.*
- *Une valeur fondamentale : le militantisme*
- *Un objectif politique : la reconnaissance et la légitimité du secteur associatif.*

On voit que les acteurs ont un matériau suffisant et un rôle suffisamment cardinal dans le processus pour s'autosaisir d'une critique de leur pratique. Toutefois, ce mouvement réflexif et critique n'est pas cantonné aux mouvements et à leurs représentants, mais les dépasse tout en se nourrissant de remises en question plus larges.

¹⁰⁴⁶ *Idem*, AD. 522J 399.

¹⁰⁴⁷ *Idem*, AD. 522J 399.

b. *Un appareil idéologique d'État ?*

La gauche, le temps libre et les loisirs : un impérialisme éducatif ?

Les critiques du modèle de l'animation alimentées par les évolutions sociales des années 1970 touchent enfin et fondamentalement à la conception *éducative* des fractions de la gauche qui ont investi l'éducation populaire. L'idée que le temps libre, entendu comme temps libéré du travail, peut être un temps éducatif, redevable donc d'un espace normé, ne va pas sans contestation¹⁰⁴⁸. Certes cette ambivalence n'est pas nouvelle - elle semble même consubstantielle à la philosophie de l'éducation populaire¹⁰⁴⁹ - mais la critique s'affirme à mesure que le « temps libre » devient un enjeu politique, jusqu'à son inscription même dans une titulature ministérielle.

Si la gauche a fait de la conquête du temps libre une de ses spécificités programmatiques dans les années 1970, le phénomène est appréhendé avec une forme d'angoisse, celle que les loisirs précipitent le repli individualiste et le désinvestissement politique. Nous avons rappelé comment (chapitre 4) la mise à l'agenda du problème de la jeunesse et les angoisses portant sur la culture juvénile avaient alimenté les débats sur le temps libre dans les années 1960. De Joffre Dumazedier au socialiste Georges Lefranc¹⁰⁵⁰, les milieux de gauche sont gagnés à l'idée qu'un temps libre de plus en plus étendu risque de devenir un temps vide, une nouvelle forme d'aliénation, une fuite pour les travailleurs hors de la réalité. La peur est plus prégnante encore pour ce qui touche à la teneur du temps libre, dans le contexte de la mécanisation des loisirs (disque, radio, télévision) et celui, plus général, de l'émergence de la société de consommation. Ici encore, cette peur constitue une constante, aussi ancienne que la culture de masse¹⁰⁵¹ : dès la fin du XIX^{ème} siècle, les militants de gauche ne sont pas les derniers à dénoncer ces poisons «

¹⁰⁴⁸ Pour un cadrage général, voir : Huet, Armel, et Saez, Guy. (dir.). *Le règne des loisirs, Loisirs culturels et sportifs, dynamiques socio-spatiales*, Editions de l'aube/DATAR, Géménos, 2002.

¹⁰⁴⁹ Voir : Mercier, Lucien. *Les Universités Populaires : 1899-1914, Éducation populaire et mouvement ouvrier au début du siècle*, Paris, Les éditions ouvrières, 1986.

¹⁰⁵⁰ Lefranc, Georges. *Histoire du travail et des travailleurs*, Paris, Flammarion, 1957.

¹⁰⁵¹ Kalifa, Dominique. *La culture de masse en France 1. 1860-1930*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2001, pp. 102-106. Voir également : Prochasson, Christophe. « De la culture des foules à la culture des masses », dans Burguière, André et Revel, Jacques. *Histoire de la France. Choix culturels et mémoires*, Paris, Seuil, 2000 [1993], pp. 183-232.

pires que l'alcool », films, musiques et romans feuilletons considérés comme avilissants et abrutissants.

Cependant la situation des années 1960 et 1970 est vécue plus dramatiquement encore aux yeux des militants d'éducation populaire. La télévision, dans laquelle ceux-ci avaient placé beaucoup d'espoirs, délaisse à leurs yeux sa vocation culturelle et est en passe, avec ses feuilletons et ses « Intervilles » abêtissants, de devenir leur pire ennemie. Les entreprises « créatrices d'idoles et vendeuses de disques »¹⁰⁵² prennent de l'ampleur en même temps que les industries de loisirs : l'exemple idéal-typique étant le Club Méditerranée (Club Med). Créé en 1950 sous la forme associative, le Club Med devient en 1957 une entreprise commerciale, symbole des vacances comme acte d'évasion et de consommation, non plus de ressourcement et d'émancipation. Quant au sport, loin d'être une pratique éducative, il se mue en spectacle, symbolisant pour Joffre Dumazedier le triomphe de la fonction de divertissement du loisir sur sa fonction de développement. « *Une presse sportive, des rubriques spécialisées de plus en plus envahissantes excitent les familiers des stades et des vélodromes, orientent l'attention vers les seuls professionnels, les transforment en demi-dieux, et les dévots deviennent d'innombrables clients qui entretiennent les affaires.* »¹⁰⁵³

Les réactions des associations proches de la gauche et liées aux loisirs ne se bornent cependant pas à cette déploration. A l'heure où elles constituent toujours une force, par exemple à travers le tourisme social, et où le déséquilibre entre elles et le secteur marchand est amorcé, elles tentent de poursuivre et même d'amplifier leur action. Plusieurs d'entre elles, proches, à l'image de la Fédération Léo Lagrange, des socialistes, de la nouvelle CFDT, de FO ou encore de la FEN réunissent leurs forces dans de nouvelles structures de coordination : le CECOREL en 1970 (Centre de coopération et de réalisation d'équipements de loisirs) et la CGTL en 1979 (Confédération générale du temps libre)¹⁰⁵⁴. Beaucoup de ces associations tentent parallèlement de s'inscrire dans le mouvement général de professionnalisation des métiers de l'animation et du tourisme, même si ici encore ce processus ne va pas sans contestation et résistances.

Ainsi Tourisme et Travail s'attache ainsi à former ses animateurs, à développer la publicité, voire une véritable démarche marketing, ce qui va susciter d'intenses débats¹⁰⁵⁵. Les catalogues

¹⁰⁵² Piette, Albert. *Les religiosités séculières, nouvelles idoles et nouveaux cultes*, Paris, PUF, 1993.

¹⁰⁵³ Dumazedier, Joffre. *Vers une civilisation des loisirs ?*, op. cit., p. 74.

¹⁰⁵⁴ Pour une politique du loisir 1972 », Cahiers de la FEN, coll. « Etudes et documents », juin 1972.

¹⁰⁵⁵ Pattieu, Sylvain. *Tourisme et Travail*, op. cit., p. 247 et suivantes.

sur papier glacé vantant les nouveaux centres de vacances semblent à certains dirigeants de la CGT une trahison de la vocation militante de l'association. D'un côté, cette dernière oppose son « authenticité » au « règne du paraître » qui, selon elle, caractérise le Club Med ; de l'autre, elle prend parfois l'allure, auprès de ses usagers, d'un autre Club Med, celui-là pour les ouvriers. Comment s'inscrire dans les nouvelles formes des loisirs et rester attractif, sans se renier ? La question est lancinante, aussi bien pour Tourisme et Travail que pour les fédérations voisines, versées dans l'éducation populaire et le tourisme social.

Si anciens et nouveaux se retrouvent donc dans une critique de la culture de masse et l'aliénation suscitée par les loisirs marchands, les conceptions qu'ils ont des loisirs idéaux, elles, diffèrent profondément. Entre 1936 et les années 1960, la plus grande partie de la gauche est, malgré des évolutions souterraines, restée fidèle à l'idée d'un temps libre conçu comme un temps d'émancipation et d'éducation, permettant de diffuser au peuple les loisirs et la culture¹⁰⁵⁶. La pensée qui se cristallise autour de Mai 68 valorise bien davantage le temps du plaisir, de la spontanéité, du libre jeu du corps et de la parole. À un modèle du temps libre rapporté au concept de démocratisation, ou de diffusion de haut en bas de la culture, s'oppose désormais un autre, qui valorise davantage l'animation et la libre créativité des masses. Le second n'efface pas pour autant le premier. « *1936 et 1968 se superposent autant qu'ils s'affrontent, tous deux impuissants à enrayer l'imposition, malgré tout, des loisirs de consommation* »¹⁰⁵⁷. Le projet d'éducation populaire était sous-tendu par un humanisme polyvalent : éducation globale, corps, intellect, âme, sports, loisirs, culture, participation, individu et collectif, tout devait être mêlé. L'homme complet devait être formé à toutes les disciplines. A la fin des années 1970, l'optimisme a fait place au scepticisme : la notion de culture populaire ou d'éducation sont critiquée voire ouvertement raillées.

Radicalisation de la critique

Le malaise est palpable dans la profession, comme en témoigne une grève lancée en mars 1971 par plusieurs centaines d'animateurs professionnels ou en formation, où l'essentiel des débats porte sur les fondements de l'animation socioculturelle. La production littéraire traitant du rôle et de l'avenir des animateurs rend compte de ces doutes. Deux ouvrages, publiés précisément

¹⁰⁵⁶ Fontaine, Marion. *Une politique temps libre ? 1981-1983*, Paris, Fondation Jean Jaurès, 2011.

¹⁰⁵⁷ Fontaine, Marion, *idem*, p.27.

en 1973 et 1974, témoignent de cette résistance aux vues de l'État en matière d'équipement et d'animation des nouveaux ensembles urbanisés. Le premier est signé Marc Mangenot, au titre évocateur : *Des animateurs se rebiffent*¹⁰⁵⁸ dénonce la sujétion de l'animation et des animateurs aux objectifs de « l'État bourgeois ». Le commissariat général au Plan y est quant à lui considéré comme étant l'outil principal de la contrainte, métaphore de la coercition bureaucratique aveugle. Le ministère de la Jeunesse et des Sports et sa politique de déploiement d'équipements est également dénoncé (voir annexe 15 pour illustration).

La participation des animateurs au développement de la vie sociale dans les grands ensembles via les orientations du Plan est dénoncée comme un soutien à l'État, « *expression pratique de la domination d'une classe* ».¹⁰⁵⁹ (..) Le deuxième ouvrage est celui de Pierre Belleville, journaliste à Monde Ouvrier et Président de Culture et Liberté, publié l'année suivante *Animation pour quelle vie sociale ?*¹⁰⁶⁰ Lui aussi pose la question de l'intervention sociale dans de nouveaux cadres territoriaux. De son point de vue « *le cadre spatial que le régime prétend donner à l'animation est artificiel et, qui plus est, en contradiction avec les tendances profondes qui sont celles de ce régime en matière d'organisation de l'espace* »¹⁰⁶¹. Il en vient à se demander si le socioculturel ne serait pas devenu un « *ersatz de religion pour inadaptés urbains* »¹⁰⁶². De même chez Jacques Ion, qui conteste la politique d'équipements en cours dans les quartiers¹⁰⁶³. En uniformisant les lieux d'accueil des populations, en les rendant surtout généralistes, les pouvoirs publics empêchent les différentes fractions de se les approprier.

Ce qui donne son unité à la littérature de recherche sur les équipements après Mai 68, et en dépit des différences sensibles de problématiques, c'est l'introduction de l'équipement dans le cadre d'une violence sociale. Alors que chez les pionniers, il s'agissait d'humaniser, d'améliorer, et pour les programmeurs de bien adapter à l'espace, il s'agit maintenant de contrôler (voire de terroriser dans les thèses les plus radicales). Espace symboliquement central dans les nouvelles zones urbaines résidentielles quartiers, l'équipement devient l'opérateur

¹⁰⁵⁸ Mangenot Marc, *Des animateurs se rebiffent*, Editions universitaires, Paris, CEPREG, 1973.

¹⁰⁵⁹ Mangenot Marc, *Idem*, p.12.

¹⁰⁶⁰ Belleville, Pierre. *Animation pour quelle vie sociale ?* Paris, Tema-Editions, 1974.

¹⁰⁶¹ Belleville, Pierre, *Idem*, p.66.

¹⁰⁶² Belleville, Pierre. *Idem*. p.68.

¹⁰⁶³ Ion, Jacques, *Les Equipements socioculturels et la ville, action concertée de recherches urbaines*, Paris, Adires, 1972.

universel de la surveillance. Dans cette perspective, les animations proposées dans le quartier n'auraient qu'un seul but : « intégrer » les habitants dans un cadre pacifié. Les grilles d'équipement deviennent grillage, quadrillage.

Ainsi au moment où l'État, au début des années 1970, s'engage dans une démarche territorialisée de son action, des voix parmi les animateurs se font entendre pour dénoncer ce qui leur apparaît surtout comme un projet politique, à savoir la pacification des populations par le biais d'actions d'animation à l'échelle des quartiers, afin d'éviter toute contestation globale de l'ordre établi et de l'idéologie dominante. Dans cette perspective radicale, les nouveaux cadres de l'animation en seraient la courroie de transmission. L'Association Animation, Loisirs Familiaux, Action Sociale (ALFA)¹⁰⁶⁴ prend position dans les débats en réaffirmant en 1970, à l'occasion de son quinzième anniversaire, la nécessité de demeurer dans une approche essentiellement militante et bénévole, se réclamant des principes fondateurs de l'éducation populaire pour ce qui concerne l'animation urbaine.

On peut dire que cette question traverse l'ensemble des mouvements de jeunesse travaillant dans les grands ensembles, ou du moins fait partie de leur paysage intellectuel. La finalité consisterait en une neutralisation des luttes populaires. L'accusation est fondamentale : l'agent de subversion s'est fait subvertir, et la critique sociologique permet la « fin des illusions »¹⁰⁶⁵. La démonstration s'appuie sur les variables suivantes : les politiques d'équipements introduisent un quadrillage de l'espace, support nécessaire au quadrillage de contrôle social. Elles ont pour but de fixer territorialement les populations autour des équipements qui inscrivent un ordre symbolique dans des « quartiers » différenciés.

Ces thèses empruntent à Foucault l'hypothèse généalogique du grand enfermement, du quadrillage normalisateur, leitmotiv généralisé, très visible dans des enquêtes menées par

¹⁰⁶⁴ Créée en 1955, l'ALFA s'implante à ses débuts surtout dans la région parisienne mais elle se développe progressivement en province, notamment à Lyon et à Marseille. En 1970, elle gère et anime 33 centres sociaux, 10 antennes sociales, 154 locaux collectifs résidentiels (LCR) et une équipe de 92 salariés permanents, dont 61 travailleurs sociaux. L'ALFA a également joué un rôle de « conseil » de la SCIC en développant des analyses démographiques et sociologiques et en réalisant des études concernant la structure architecturale des centres sociaux et leur mode de gestion, la construction de LCR et l'évolution des activités socio-éducatives. Elle cesse ses activités au début des années 2000. D'après le Guide des Sources du PAJEP.

¹⁰⁶⁵ Augustin Jean-Pierre, et Ion Jacques. « Les équipements de jeunes, la fin des illusions » *Les Cahiers de l'animation*, n° 61/62, 1987, pp.183-201.

exemple sur l'école¹⁰⁶⁶. Elles empruntent à la philosophie de Deleuze le concept de dé-territorialisation et de re-territorisation qu'illustre la gestion des populations dans la production de l'urbain. Marc Guillaume conçoit les équipements collectifs comme « *produits du pouvoir central ou des pouvoirs locaux, ils partagent la collectivité, fixent, enferment, canalisent, contrôlent dans l'espace et dans le temps* »¹⁰⁶⁷.

Elles établissent le constat que des groupes de la petite bourgeoisie s'approprient indûment les services collectifs et « excluent les exclus ». Il y a une sorte de trahison de la petite-bourgeoisie, comme l'écrit Jean-Pierre Garnier : « *Cette rage et cette hargne contre tout ce qui peut rappeler l'existence de la lutte des classes (porte l'empreinte) de cette intelligentsia engendrée par le développement du capitalisme* »¹⁰⁶⁸. Il s'agit de dénoncer le réformisme socialiste qui progresse à travers le socio-culturel : les équipements socio-culturels sont un formidable dispositif de normalisation. *In fine*, les mouvements sociaux urbains masquent les rapports de classe véritables et l'animation étant tout entière du côté du loisir fait perdre de vue le rôle socialisateur de l'entreprise. François Ascher dénonce les travaux « sommairement » issus de la théorie des appareils idéologiques d'État qui ne voient dans les équipements que des pratiques « *dont les effets contribueraient de manière décisive à l'acceptation des rapports sociaux dominant* »¹⁰⁶⁹. La critique la plus courante évoque une idéologie réformiste caractérisée par l'idée qu'on peut transformer les modes de vie ou les structures du pouvoir par une action purement locale ou de type communautaire.

On voit qu'une partie de la contestation se nourrit de l'approche sociologique : la critique sociologique se radicalise elle aussi durant les années 70 et l'on voit, selon la formule de Michel Amiot les sociologues se dresser « Contre l'État »¹⁰⁷⁰. Les chercheurs qui traitent de ces questions sont désormais face à un paysage institutionnel politique et intellectuel qui a beaucoup changé. Leurs liens avec les fédérations d'éducation populaire se sont distendus, même si certains compagnonnages subsistent. Ce lien est plus visible qu'ailleurs chez Peuple

¹⁰⁶⁶ Voir Querrien, Anne, « L'en-saignement », in *Recherches*, n° 2, 23, 1976.

¹⁰⁶⁷ Guillaume, Marc. « Les équipements collectifs, » in Sfez, Lucien. (dir.). *L'objet local*, Paris UGE 10/18, p.305.

¹⁰⁶⁸ Garnier Jean-Pierre, Goldschmidt Denis. *Le « socialisme » à visage urbain, essai sur la « local »-démocratie*, Paris, Éditions Ruptures, 1978, p.381.

¹⁰⁶⁹ Ascher, François. « A propos de la recherche du temps libre. Propositions pour l'analyse des pratiques de loisir, *La Pensée*, n° 199, 1978, p. 21-43, p. 35.

¹⁰⁷⁰ Amiot, Michel. *Contre l'État, les sociologues. Éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, Paris, Éd. EHESS, 1986.

et Culture, dont les publications au début des années 1980 témoignent de l'imprégnation de la critique sociologique. On y lit par exemple¹⁰⁷¹ :

L'éducation populaire : pour qui ?

La réponse à cette question a été, dans le passé, claire. Il nous semble qu'aujourd'hui elle ne l'est plus. La finalité de l'EP était de « donner la parole à ceux qui en étaient dépourvus ». Mais la connaissance sociologique, venue à l'appui des expériences concrètes, empêche que se perpétue ce mythe. On sait maintenant que l'Éducation populaire fonctionne majoritairement par et pour les « classes moyennes » de la population.

Personne désormais dans l'éducation populaire n'ignore cette question. Il est d'ailleurs possible de s'accommoder de cette situation.

Sous l'angle des savoirs, de la culture, de tout ce qui serait nécessaire à l'exercice d'une citoyenneté responsable, les couches moyennes sont loin d'être favorisées. Depuis la trop fameuse formule de Bourdieu « la demande de culture est une demande cultivée » on a trop tendance à confondre un certain bagage scolaire avec les conditions d'une insertion sociale, politique et culturelle. (...)

Désormais la sociologie ne peut plus être « active », comme le souhaitait Dumazedier. Elle doit abandonner la forme de légitimation qui consiste à poser les fondements normatifs qui orientent l'action. Il en découle qu'elle ne pourrait se compromettre avec l'État, le Capital ou l'Institution tout en leur réclamant les moyens de l'autonomie de sa pratique : car ce sont bien les sociologues qui bénéficient des procédures de financement mises au point dans les administrations centrales.

D'une critique de l'école à une critique de l'éducation : l'animation comme appareil idéologique d'État

C'est surtout du côté du marxisme et de ses variantes qu'émane les remises en question les plus théorisées. La tradition critique de l'école est bien ancrée¹⁰⁷², et fait tache d'huile en passant

¹⁰⁷¹ « L'éducation populaire pour qui ? », Archives de Peuple et Culture, AD94. 522J399

¹⁰⁷² Voir notamment les thèses largement répandues de Christian Baudelot et Roger Establet. Voir notamment : Baudelot, Christian et Establet, Roger. *L'École capitaliste en France*, Paris, Maspero, 1971 ; et Baudelot, Christian et Establet, Roger. *L'École primaire divise*, Paris, Maspero, 1975.

d'une critique de l'école à une critique de l'éducation. Celle-ci est notamment inspirée du concept althussérien des Appareils Idéologiques d'État (AIE)¹⁰⁷³. Pour ce dernier¹⁰⁷⁴ :

« Nous désignons par Appareils Idéologiques d'État un certain nombre de réalités qui se présentent à l'observateur immédiat sous la forme d'institutions distinctes et spécialisées. [...] Dans un premier moment nous pouvons observer que s'il existe un Appareil (répressif) d'État, il existe une pluralité d'Appareils idéologiques d'État. A supposer qu'elle existe, l'unité qui constitue cette pluralité d'AIE en corps n'est pas immédiatement visible. [...] Dans un second moment, nous pouvons constater qu'alors que l'Appareil (répressif) d'État, unifié, appartient tout entier au domaine public, la plus grande partie des Appareils idéologiques d'État (dans leur apparente dispersion) relève au contraire du domaine privé. Privés sont les Églises, les Partis, les syndicats, les familles, quelques écoles, la plupart des journaux, des entreprises culturelles, etc., etc. »

D'après Louis Althusser, ce qui différencie les écoles, les Eglises, la structure familiale des appareils de l'État tel qu'on l'entend classiquement c'est le degré d'utilisation de la violence et de l'idéologie. Non pas que l'école ne soit pas en un sens violente ; et non que l'armée n'agisse pas en fonction de l'idéologie. Simplement, c'est le degré d'usage de l'un ou de l'autre qui est déterminant. Dans une logique marxiste classique, il repense la question de la lutte des classes (qui est aussi une lutte pour le pouvoir d'État), et s'il faut détenir les appareils répressifs d'État pour détenir le pouvoir, il faut également tenir compte de l'hégémonie (au sens de Gramsci) acquise dans les Appareils Idéologiques d'État.

L'article de Louis Althusser et ses écrits ultérieurs font le lien entre des intellectuels et des militants de l'éducation populaire. Les sociologues qui mobilisent cette notion multiplient les sessions de formation, séminaires, interventions dans le monde des animateurs. On pense notamment à Pierre Gaudibert¹⁰⁷⁵, qui publie en 1972 *Action culturelle, intégration et/ou*

¹⁰⁷³ Althusser, Louis, « Idéologie et appareils idéologiques d'État. Notes pour une recherche », *La Pensée*, n° 151, janvier 1970, et *Positions* (1964-1975), Paris Les Editions sociales, 1976, p. 67-125.

¹⁰⁷⁴ Althusser, Louis, *idem*.

¹⁰⁷⁵ Pierre Gaudibert, très actif en main 1968, anime au sein de PEC des stages sur la peinture moderne avec le peintre Cueco. Il défend un des textes – le texte C8 – qui n'est pas proposé au vote de l'AG en novembre 1968. « C'est, dit-il en séance, le texte d'un groupe de recherche qui proposé au débat et non au vote. » A partir d'un travail mené à l'Université de Grenoble intitulé « Culture et politique », il pose ainsi la question : « Est-ce que l'action culturelle dans laquelle nous sommes engagés sert à critiquer, à contester l'ordre social existant, les structure régnautes ? (ou) Est-ce que finalement la culture sert à conserver l'ordre régnaute ? ».

subversion ?¹⁰⁷⁶, qui précède de deux ans l'ouvrage de Jacques Ion, Bernard Miège et Alain-Noël Roux: *L'appareil d'action culturelle*¹⁰⁷⁷. Ces deux ouvrages sulfureux, très lus dans les milieux d'éducation populaire transposent la notion althussérienne d'Appareils Idéologiques d'État à l'animation. La tonalité catégoriquement critique de ces discours plonge les milieux de l'animation dans un profond désarroi. « *L'équipement et l'animation socio-culturelle, modestes médiateurs sont devenus par une succession de montée en généralité les métaphores de l'État, du Pouvoir de la Domination* »¹⁰⁷⁸. On a de nombreux témoignages d'animateur qui parlent des lectures « sidérantes » découvertes dans ces stages¹⁰⁷⁹. Là encore le témoignage de la revue *Les Cahiers de l'animation* est précieux : Bernard Miège, a dit à plusieurs reprises qu'on l'avait accusé d'avoir découragé de manière injustifiée les animateurs :

« Toute perspective d'action à partir de cet appareil est de nature profondément contradictoire. Poursuivant principalement une tentative d'intégration, il recèle cependant sous certaines conditions et de façon durable des possibilités subversives. »

Ainsi ces débats ne sont pas cantonnés aux sphères académiques, et nombreux sont les témoignages attestant qu'ils font partie du paysage intellectuel des animateurs des années 1970. Le syndicat des CTP en offre une illustration, qui montre que les agents mêmes de l'administration sont tributaires de ces catégories de pensée¹⁰⁸⁰ :

« Le champ théorique de l'Éducation populaire est actuellement imprégné de références anciennes auxquelles sont venus s'ajouter l'apport structuraliste, psychanalytique et surtout marxiste, notamment à travers la forme que lui a donnée Althusser dans son analyse des Appareils Idéologiques d'État.

Depuis la production du concept althussérien, la discussion entre ceux qui pensent que l'action culturelle est un moyen d'intégration à la

¹⁰⁷⁶ Gaudibert, Pierre. *Action culturelle : intégration et / ou subversion ?*, Paris, Casterman, 1977.

¹⁰⁷⁷ Ion, Jacques, Miège, Bernard, et Roux, Alain-Noël. *L'appareil d'action culturelle*, Paris, Éd. Universitaires, 1974, p. 31.

¹⁰⁷⁸ SAEZ équipements de la contestation

¹⁰⁷⁹ Par exemple : Grelier, Francine. *Vers une théorie de l'action associative : la praxis de l'éducation populaire. Etude de cas à partir de l'animation socioculturelle citoyenne*, Thèse Sciences de l'éducation, Université Rennes 2, 2010.

¹⁰⁸⁰ « Aide-Mémoire sur la situation des CTP d'éducation populaire affiliés à la FEN », septembre 1971. AN. 19840001/1.

société capitaliste et ceux qui soutiennent qu'elle est un moyen de subversion, est le pain quotidien des animateurs.

Remplit-elle une fonction d'encadrement ? Joue-t-elle le rôle d'une idéologie de rechange substituant son propre dogmatisme à d'autres plus anciens et donc plus facilement repérables ? Permet-elle l'expression des cultures dominées ? Ces cultures peuvent-elles s'y développer au moins de façon partielle et temporaire, en appréciant ainsi leurs puissances et en expérimentant leurs méthodes d'actions ?

Les militants d'éducation populaire sont convaincus de la force de ce dernier courant. Ils travaillent à améliorer l'information entre personnes et groupes, à favoriser la réflexion sur les sujets issus de la vie quotidienne, à instaurer une démocratie réelle par la confrontation des différents intérêts des forces en présence, à favoriser l'expression et la création d'une culture expérimentale et exploratoire contribuant à la découverte de valeurs pour notre temps, et à mener des actions collectives qui seront des pratiques sociales nouvelles.

En somme, les milieux de gauche sont tiraillés entre des conceptions éducatives hétérogènes. Ces critiques fournissent le terreau de réflexions comme de modes d'action réinvestissant une position d'adversaire de l'État, ouvrant l'hypothèse d'une dés-institutionnalisation et d'un investissement de l' « espace des mouvements sociaux ».

c. L'hypothèse de la désinstitutionnalisation

Cette hypothèse de la désinstitutionnalisation se vérifie par deux phénomènes de nature différentes mais qui cumulent souvent leurs effets. D'une part, une perte d'étendue du champ normatif gouverné par les institutions, ce que l'on peut appeler un phénomène de privatisation, sous couvert de montée de l'individualisme, de revendication d'autonomie et d'auto-détermination¹⁰⁸¹. D'autre part, une perte de force de la dimension normative des institutions, ce que l'on peut appeler un phénomène de libéralisation, du fait du caractère de plus en plus pluraliste des sociétés, du déclin des idéologies et grands systèmes normatifs (religieux ou autres), des difficultés à créer un consensus sur le bien commun et l'intérêt général, du fait de

¹⁰⁸¹ Nous empruntons cette définition à François Aballea, voir : Aballea François. (dir.), *Institutionnalisation, désinstitutionnalisation de l'intervention sociale*, Toulouse, Octarès Editions, 2012, p.5.

la montée des particularismes locaux, communautaires et des revendications identitaires, du refus des injonctions hétéronomes, du fait du retrait de l'État consécutif à la décentralisation et au repliement sur ses fonctions régaliennes, du démantèlement des services publics¹⁰⁸².

Le « projet associatif » comme substitut à l'animation

À fin des années 1970, c'est le « projet associatif » qui va prendre la relève du projet d'animation qui s'épuise. La valorisation du fait associatif comme ressource politique est une caractéristique de la décennie. Les associations d'éducation populaire dans leur ensemble, surtout sur le plan local, seront amenées à prendre position dans le débat politique à l'occasion des élections municipales de 1971 et 1977, et la valorisation de l'association en forme une thématique saillante.¹⁰⁸³ En outre pour ces deux compétitions électorales, pour la première fois, des listes d'union de la gauche seront constituées et être élues, en mettant en avant la promotion de la vie associative. La Fondation pour la vie associative (FONDA) dont nous avons fait mention et sa relance en 1981 illustre cette revalorisation : le 15 juin 1981, un groupe de militants associatifs lance un appel dont le but est de mettre en place une fondation pour la vie associative (FONDA) qui doit continuer l'action de l'Association pour le développement des associations de progrès (DAP) créée en 1975. La FONDA a pour projet de promouvoir la vie associative en lançant dans le débat public des idées et des propositions sur les moyens nécessaires au développement des associations¹⁰⁸⁴. L'association élabore et développe l'idée que de même que le projet d'animation avait déjà contribué à édulcorer le projet politique contenu dans le projet d'éducation populaire, le projet associatif en mettant au premier plan le contenant (l'Association, supposée comme bonne en soi), relègue au second plan le contenu : l'action de l'association et ses buts. Il en résultera un discours répétitif de justification adressé à l'État plus qu'aux militants et encore moins à ceux qui seraient susceptibles de s'associer à

¹⁰⁸² *Idem.*

¹⁰⁸³ Poujol, Geneviève, « Crises des mouvements et crise de l'éducation populaire », in Poujol, Geneviève (dir.), *Education populaire : le tournant des années soixante-dix*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp.81-90.

¹⁰⁸⁴ Au début des années 1980, la FONDA a mis en place un réseau de correspondants régionaux. Il s'agissait de mieux faire prendre conscience des évolutions engendrées par la décentralisation et de participer aux concertations utiles pour la promotion de la vie associative et l'économie sociale.

un projet collectif. Cette tendance est repérée dans de nombreuses publications de Peuple et Culture, visible par exemple à l'occasion de¹⁰⁸⁵ (nommer) :

S'il est vrai qu'il existe aujourd'hui de multiples raisons de lutter ailleurs que dans la production (la santé, le logement, la justice, l'écologie, l'urbanisme, l'école, la petite enfance, etc...) et que ces luttes sont prises en charge dans des associations, alors on peut estimer que ces associations sont, au même titre que le syndicat, des lieux d'éducation.

Ainsi peut être fondée la confusion, répandue, entre Éducation populaire et vie associative. Une telle assimilation, ne peut cependant être admise purement et simplement. Tout le monde connaît des associations qui sont tout sauf éducatives – c'est-à-dire qui n'éduquent pas dans le sens souhaité par l'idée de l'Éducation populaire. En outre les tenants actuels de la 3^{ème} force apparaissent plus préoccupés par la question du pouvoir d'État que par celle de l'Éducation.

Peuple et Culture rappelle que la tradition d'éducation populaire veut qu'on ne se s'éduque pas vraiment de façon autonome, détachée d'enjeux concrets. C'est l'action qui est formatrice en elle-même mais aussi parce qu'elle induit une nécessité d'éducation des connaissances et des capacités réelles sont à acquérir pour faire face à des tâches de militant. (Le document) revient également sur la relation entre les associations et les animateurs :¹⁰⁸⁶.

« L'animation n'est peut-être pas une profession, mais la grande majorité des animateurs sont désormais des professionnels. Les associations sont peut-être à leur insu responsables, par leur développement même, de cet état de fait »

Leur responsabilité est pointée : l'argument est qu'elles n'ont pu contrôler suffisamment ce phénomène et redoutent aujourd'hui, du moins pour certaines d'entre elles l'arrivée d'un partenaire nouveau qui serait une véritable profession d'animateur, organisée en dehors d'elles. La création du DEFA et les arrêtés Defferre¹⁰⁸⁷ sur les emplois d'animateur dans les collectivités locales, renforcent évidemment ce risque. (Peuple et Culture) conclut :

Etre reconnu ne signifie pas tout attendre de l'État, même si certains se réjouissent qu'enfin les secteurs non rentables soient aussi pris en considération ; pour nos interlocuteurs il s'agit plus d'une juste

¹⁰⁸⁵ Archive de PEC EP et vie associative

¹⁰⁸⁶ *Idem*

¹⁰⁸⁷ Arrêté du 15 juillet 1981, JO. 28.7.81)

répartition des rôles entre l'État et ce que d'aucuns appellent la « société civile » ; « l'État n'a pas vocation à s'occuper de tout et nous pouvons être des relais entre les citoyens et les pouvoirs publics ». (...)

La promotion du projet associatif s'accompagne de discours visant à réinvestir le militantisme, et l'engagement. : au tournant des années 1980 et en réaction au mouvement de professionnalisation et de technicisation, reprenant et grossissant un argumentaire déjà ancré, le « militantisme » fait l'objet d'un réinvestissement symbolique. À *Peuple et Culture* toujours¹⁰⁸⁸, on note que la valorisation très forte du militantisme est porteuse d'une contradiction : cette affirmation du militantisme a engendré des professionnels, ce qui suscite défiance, méfiance, confinant parfois au mépris à l'égard des animateurs professionnels. On parle alors de la « caste des animateurs » :

Ni la formation, ni le diplôme ne suffisent à habilitier pour faire de l'Éducation populaire. Il faut pour cela à la fois beaucoup plus beaucoup moins : il faut le vouloir. « Les gens s'auto-habilitent » dit-on à l'U.F.C.V. « ceux qui veulent prendre des responsabilités » dit-on à Culture et Liberté où l'on préfère qu'ils se forment après. A la Ligue de l'enseignement, on préfère des définitions de poste plus précises ; aux C.E.M.E.A on espère plus de professionnels certes, mais on les appelle « éducateurs » et on les voudrait mieux formés. Des professionnels, certes, il en faut bien... ! Mais pas de l'animation et qu'ils restent sous le contrôle étroit de la vie associative et soient militants de surcroît ! D'ailleurs ne voit-on pas déjà nombre d'animateurs professionnels trouver ou renforcer leur légitimité dans des fonctions élues au sein d'une association d'Éducation populaire ?

L'absence de traduction institutionnelle

La forte valorisation du fait associatif aurait pu trouver avec l'arrivée des socialistes au pouvoir un débouché via la politique publique d'éducation populaire, et il faut là aussi revenir sur une « occasion manquée » de projet de réforme associative sous le Temps libre. André Henry souhaitait, en raison de sa vision de l'éducation populaire, relancer le débat sur le sujet avait envisagé la mise en place d'une politique de soutien au secteur associatif. Un projet de réforme du statut des associations est lancé dès le mois de juin 1981, reprenant une proposition de loi déposée en 1978.

¹⁰⁸⁸ « Réflexions sur le statut », 1980. Archives de *Peuple et Culture*, AD.94. 522J400.

Le texte élaboré entre la fin de l'année 1981 et le début de 1982 s'inspire en effet sur plusieurs points de celui qui a précédé. Il lui emprunte l'exigence d'un fonctionnement « authentique » des associations, par le respect de la démocratie interne et l'affirmation du caractère non lucratif de leurs activités. Il vise aussi à leur offrir des droits nouveaux, voire à créer un statut de l' élu social. Même le point qui est par la suite le plus contesté, la reconnaissance d'utilité sociale se substituant aux divers agréments et ouvrant à des droits supplémentaires, s'inspire du texte de 1978. Celui de 1981 introduit cependant des variantes, qui visent à préciser, tout en le rendant plus rigide, le processus permettant d'obtenir le fameux label. Cette obtention est soumise désormais à un certain nombre de critères déterminés (vie démocratique « réelle », différenciation entre membres actifs et usagers, mode de gestion). Elle n'est plus confiée, comme en 1978, à des comités du développement culturel et du cadre de vie agissant à tous les échelons, mais à une commission spécialisée

Plus important peut-être que le contenu du texte, c'est le moment dans lequel il s'inscrit qui est déterminant. La proposition de 1978 était intrinsèquement liée à la réflexion autogestionnaire. C'est elle qui lui donnait sens, en constituant les associations comme nouvelles cellules de base, témoignant de la capacité d'auto-organisation des citoyens. La plus grande exigence envers ces associations attestait aussi leur nouvelle dignité et leur rôle déterminant dans la construction d'une voie socialiste, refusant tout à la fois l'étatisation et la commercialisation. Or, avec une soudaineté qui laisse l'observateur un peu pantois, la question et même le terme d'autogestion semblent s'évanouir dès l'arrivée au pouvoir des socialistes. Cette disparition modifie la signification du texte de 1981. Elle lui fait courir le risque d'apparaître, non comme une valorisation de la vie associative, mais comme une tentative de prise de contrôle par les pouvoirs publics. Le fait que le porteur du projet soit l'ancien secrétaire général de la FEN, et que l'on discute en même temps de la constitution d'un service public unifié de l'Éducation nationale, accroît encore le risque¹⁰⁸⁹.

Sur fond de rumeurs persistantes de désaccords avec le Premier ministre, André Henry organise une vaste consultation auprès des associations à partir du mois de janvier 1982¹⁰⁹⁰, qui aboutit à un concert de protestations. Affirmant leur attachement à « l'arche sainte » que constitue la

¹⁰⁸⁹ Le journal *La Croix* profite d'une expression malheureuse d'André Henry et titre l'interview qu'il lui accorde avec cette citation : « *L'association doit compléter et prolonger le service public* ». *La Croix*, 24 juin 1982.

¹⁰⁹⁰ Ministère du Temps libre, Préparation du projet de loi sur la promotion de la vie associative. Consultation des associations, janvier-juin 1982 : synthèse des résultats.

loi de 1901, nombre d'associations disent leur méfiance face à la reconnaissance d'utilité sociale et surtout face aux critères qui doivent la déterminer, ces derniers étant perçus comme une manière de vouloir distinguer entre les « bonnes » associations et les réprouvées. La Fonda) écrit, dans une lettre du 26 octobre 1982 :

« Nous ne pouvons accepter l'amalgame du texte actuel entre l'intérêt général et le service public, qui nous paraît refléter une conception bureaucratique et étatiste de la société civile ».

Même la Fédération Léo Lagrange s'est inquiétée au mois de janvier précédent¹⁰⁹¹:

« [D'une] éventuelle hypertrophie de l'État-providence. Changer la vie, ce n'est pas seulement changer la loi, c'est aussi permettre la prise en charge par la société elle-même, l'expression des minorités et la mise en œuvre de solidarités, la créativité sociale »

André Henry est contraint de retirer son projet au début du mois de décembre 1982. L'abandon de ce projet et l'absence d'alternative se conjuguent de surcroît à la crise dans laquelle sont alors plongées nombre d'associations. Toujours est-il que la valorisation du fait associatif est une dynamique locale et émanant des associations elles-mêmes, que l'État encourage à distance mais sans traduction institutionnelle.

Retrait de l'État, affirmation du marché ?

Il convient d'explorer l'idée que sous l'effet les recompositions de l'action de l'État, un autre mode de régulation du secteur privé associatif prend le relais : celui du marché. Cette hypothèse s'inspire des approches du néolibéralisme comme extension de la rationalité économique comme modalité de régulation des rapports sociaux¹⁰⁹².

Nous avons évoqué les trajectoires d'associations telles l'UCPA, l'UFAJ ou encore Tourisme et Travail comme révélatrices des frictions entre modèle non lucratif et modèle marchand. Il ne faut pas y voir un mouvement univoque : de nombreuses associations tentent dans les années 1970 de repenser le rapport au marché et aux sphères économiques. Elles y sont pour certaines contraintes par une mise en concurrence avec le secteur privé et qui tentent de s'en distinguer,

¹⁰⁹¹ Lasnier, Yann, et Lefebvre, Denis. *Fédération Léo Lagrange, 60 ans : mémoires d'avenir*, Paris, Éditions Bruno Leprince, 2010, p.75.

¹⁰⁹² Voir notamment : Denord François, *Néo-libéralisme version française. Histoire d'une idéologie politique*, Paris, Éditions Demopolis, 2007.

mais aussi pour d'autres, plus nombreuses, à s'ouvrir aux modèles émergents de l'économie sociale¹⁰⁹³. Ainsi dans un contexte de chômage de masse, de montée des exclusions des aspirations à un nouveau mode de développement économique apparaissent. Des entreprises alternatives voient le jour, autour du commerce équitable, des circuits courts de production, des systèmes d'échanges locaux (SEL), de l'insertion par l'activité économique (IAE), etc. Elles convergent avec les mouvements antimondialistes. Ainsi on peut dire avec Timothée Duverger que : « *Dans les années 1970, l'économie sociale apparaît comme le résultat d'une reconfiguration des rapports entre l'État, le marché et la société civile.* »¹⁰⁹⁴

Ces formes d'évolution ne sont en rien nouvelles, et renouent avec une histoire commune entre éducation populaire et économie sociale, notamment autour de l'associationnisme ouvrier, où la défense des conditions matérielles d'existence va côtoyer la dimension éducative, culturelle de conscientisation politique.¹⁰⁹⁵ Ce lien est historique : aux XVIII^e et XIX^e siècles, les structures ouvrières qui se créaient, par exemple les coopératives de consommation et de production, intégraient souvent un volet éducation. Réciproquement, les structures pionnières d'éducation populaire (comme les universités populaires) étaient souvent adossées à une mutuelle ou autre structure de défense des droits économiques de leurs membres. Les bourses du travail en forment un exemple emblématique. C'est à partir du XX^e siècle que les deux activités se sont dissociées, avec notamment une institutionnalisation de l'éducation populaire, par exemple à travers la création de structures de loisirs¹⁰⁹⁶.

Les évolutions à l'œuvre dans la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) constituent une illustration de ce processus. Celle-ci, agréée en 1964, a connu dans les années 1960-1970 un fort développement, autour des équipements liés à l'animation de la vie sociale urbaine dans les nouveaux ensembles d'habitat social. A la faveur de la création en 1971 du Syndicat national des associations employeurs de personnel au service des centres sociaux (SNAECSO), on voit se développer dans de nombreuses villes moyennes des Centres sociaux.

¹⁰⁹³ Ndiaye, Abdourahmane. *Économie sociale et solidaire: animation et dynamiques des territoires*, Paris, L'Harmattan, 2011.

¹⁰⁹⁴ Duverger, Timothée. *L'Économie sociale et solidaire, une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Paris, Ed. Le Bord de l'eau, 2016.

¹⁰⁹⁵ Draperi, Jean-François. *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise? Capitalisme, territoires et démocratie*, Paris, Dunod, 2011.

¹⁰⁹⁶ Demoustier, Danièle. « De la société de personnes à l'entreprise d'économie sociale : la lente construction d'une notion, du XIX^e siècle jusqu'aux années 1980 », *RECMA*, vol. 353, no. 3, 2019, pp. 42-58.

Animés par des habitants, voisins et citoyens, bénévoles et professionnels, ces centres sont principalement gérés par des associations régies par la loi de 1901¹⁰⁹⁷, mais aussi par des municipalités et des Caisses d'allocations familiales, directement ou en cogestion. La FCSF, dans sa fonction de tête de réseau, a été amenée, au fil des diverses périodes - et notamment avec les changements de perspectives issues des phases successives de la décentralisation -, à approfondir la définition et les pratiques des centres sociaux, de plus en plus sollicités par l'évolution des demandes sociales des populations locales, ainsi que des enjeux sociaux ouverts au fur et à mesure des mutations ou des crises économiques, culturelles et sociales. De même, face aux transformations des commandes publiques, exprimées à travers les divers échelons des politiques sociales (famille, éducation, petite enfance, jeunesse, parentalité, insertion, intégration, etc.), la FCSF et le réseau des centres sociaux fédérés ont formulé une définition du centre social et de son action caractérisée en termes de projet de développement social et local. En outre, ils ont affirmé leur volonté de se situer leur action dans le champ de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Vers le mouvement social ?

Il reste enfin à évoquer l'hypothèse d'une désinstitutionnalisation de l'éducation populaire comme condition de sa repolitisation, ou d'une dislocation de l'éducation populaire « institutionnelle » au profit d'un investissement d'une éducation populaire « politique ». Pour rétrospective qu'elle soit, elle nous semble mériter d'être mentionnée¹⁰⁹⁸. Sans doute cette hypothèse dépasse les bornes temporelles assignées à cette recherche, et les années 1970 ne fournissent que les prémices ou les soubassements d'un mouvement de désinstitutionnalisation et d'investissement des mouvements sociaux, qui ne se réduirait pas aux reconversions militantes individuelles. Mais on peut esquisser un schéma à rebours du passage traditionnel du

¹⁰⁹⁷ Parmi la multitude de ces associations gérantes, on remarquera entre autres, dans les années 1960-1980, la récurrence des associations gérant plusieurs centres : Association animation, loisirs familiaux, action sociale (ALFA, émanation de la Caisse des dépôts et consignations ; Logements et promotions sociales (LPS) : Association pour la gestion à l'animation des équipements résidentiels (APER) ; Solidarité France migrant (SFM).)

¹⁰⁹⁸ Voir pour une synthèse sur les courants contemporains : Besse, Laurent, Frédéric Chateigner, et Florence Ihaddadene. « L'éducation populaire », *Savoirs*, vol. 42, no. 3, 2016, pp. 11-49.

mouvement social à l'institutionnalisation voire au débouché politique¹⁰⁹⁹: ici la reconnaissance de la cause et du groupe se traduisent par une dilution puis un frottement avec les mouvements sociaux.

Ainsi la reconnaissance institutionnelle présente des avantages mais comporte des risques : les avantages, ce sont une insertion professionnelle plus ou moins assurée et des garanties statutaires incontestables acquises par les animateurs, le risque, « *c'est une perte d'autonomie, une remise en cause des principes fondateurs et la réduction de la reconnaissance à la seule dimension technique ou experte du groupe professionnel, donc une perte de spécificité professionnelle ou institutionnelle au sens large* »¹¹⁰⁰. D'où la volonté dans un second temps de s'autonomiser par rapport aux institutions d'appui et de renforcer sa dimension organisationnelle. Les pratiques pédagogiques deviennent alors le dernier bastion politique, et visent l'émancipation et l'autogestion¹¹⁰¹. Ces perspectives de réflexion se présentent comme autant d'axes de recherche à approfondir quant aux pratiques des animateurs et à leur rapport au politique dans les années 1970.

Nombreux sont les animateurs qui « *ont toujours entretenu le désir de donner une dimension politique à leurs actions, en visant l'émancipation collective des populations dominées* »¹¹⁰² Plusieurs auteurs observent un ensemble d'expériences, d'alternatives et d'actions qui, même si elles restent dispersées, peuvent être qualifiées comme « une autre forme de [re]politisation, née en réaction aux mesures sécuritaires comme à la pression des objectifs gestionnaires et centrée autour de la défense d'une autonomie professionnelle ». Cette « [re]politisation des travailleurs sociaux »¹¹⁰³ en réaction aux politiques publiques présente de nouvelles formes de résistance aux logiques adaptatrices actuelles en promouvant d'autres solidarités, en promouvant une économie sociale et solidaire, en créant des espaces critiques de discussion, dans l'esprit d'une « réappropriation collective du métier »¹¹⁰⁴ C'est une voie permettant de qualifier des engagements de toutes sortes, même faibles, qui montrent si les animateurs sont

¹⁰⁹⁹ Nez, Héloïse. « Des Indignés à Podemos : continuités et ruptures », *Mouvements*, vol. 94, no. 2, 2018, pp. 75-86.

¹¹⁰⁰ Abeléa, François. *op. cit.* p.33.

¹¹⁰¹ Georgi, Franck. (dir.), *Autogestion. La dernière utopie*, Paris, Publications de la Sorbonne, juin 2003, 612 pp. 287-308.

¹¹⁰² Ion, Jacques, Jacques Ion, *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Colin, 2012, p.15.

¹¹⁰³ Ion, Jacques, *idem.* p.79.

¹¹⁰⁴ Ion, Jacques, *idem.* p.135.

plus enclins à politiser leur pratique professionnelle et à opérer du changement ou à la dépolitiser et à perpétuer un conservatisme des situations.

Les années 1970 et les dynamiques d'élargissement du champ de l'éducation populaire permettent de mettre l'accent sur la montée en visibilité de sa dimension organisationnelle, ne se réalisant plus dans et par l'association, mais plus largement comme une méthode d'intervention sociale. L'éducation populaire peut alors être assimilée à l'action collective, telle que définie par Daniel Cefaï¹¹⁰⁵ : « *Le concept d'action collective renvoie à toute tentative de constitution d'un collectif, plus ou formalisé et institutionnalisé, par des individus qui cherchent à atteindre un objectif partagé, dans des contextes de coopération et de compétition avec d'autres collectifs* ». En ce sens, si l'on considère cette dialectique entre éducation populaire et mouvements sociaux à l'image de Jean-Marie Mignon, ce ne sont plus, dans les grands faisceaux d'activités d'éducation populaire, ni les activités complémentaires de l'école, ni l'éducation permanente, ni l'action culturelle, mais « l'engagement dans la cité » au sens large qui permet d'exister sans structure associative, sans attache directe avec les autorités publiques¹¹⁰⁶. Forme moins dépendante de l'État et des collectivités locales, elle permet d'exister sans eux voire même d'être en situation conflictuelle avec eux.

On voit en conclusion que de la réaction des acteurs de la société civile aux transformations qui leur sont imposées, et de leur capacité d'adaptation et de résistance font l'objet d'appropriations et d'investissement différenciés. Simultanément partenaire et partenaires, la question de la perte de capacité d'initiative des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire est centrale, et pose en creux celle de l'investissement d'espaces hors de / voire contre l'État. La tendance à l'hétéronomie (ou la dédifférenciation) et à l'éclatement que nous avons décrite résulte des implications du passage de l'État social à l'État néolibéral. En fin de compte, la renégociation de la dose d'hétéronomie compatible avec les ancrages historiques et les positions acquises marque une rupture dans l'institutionnalisation, au point qu'on peut qualifier d'heuristique l'hypothèse d'une désinstitutionnalisation dès les années 1970.

¹¹⁰⁵ Cefaï, Daniel. *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 2007. p.8

¹¹⁰⁶ Mignon, Jean-Marie. *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte, 2007, pp.233-235.

Conclusion partie III

L'analyse de la trajectoire d'institutionnalisation de l'éducation populaire ne met pas en évidence un retrait de l'État, ou la dilution de celui-ci dans un système d'action au sein duquel il se serait dé-différencié. Au contraire, l'État entretient son autonomie et conserve ses prérogatives normalisatrices, tout en actant - jusqu'à la preuve de l'échec du « Temps Libre » - l'impossibilité d'une politique autonomisée d'éducation populaire.

On observe le reflux d'un modèle de politique d'éducation populaire défini « par le haut » et développé à partir de principes de légitimation relevant de la rationalité étatique. S'il y a une « crise morale » de l'éducation populaire dans son rapport à l'Etat, elle dépend d'abord de la perte d'autorité des groupes qui en monopolisaient la définition, les contenus et, à travers les moyens d'action publique dont ils disposaient, la distribution et la fixation des usages. L'action publique ne peut qu'enregistrer cette crise et l'éprouver à son tour.

Cette redéfinition des rôles unilatérale provoque une « mise en crise » de l'espace social de l'éducation populaire, qui a fondé son développement, c'est-à-dire son modèle économique et ses modalités de légitimations, sur une proximité et une prolongation de l'action de l'État. Asséchées financièrement, déstabilisées administrativement, les associations de jeunesse et d'éducation populaire adoptent une posture défensive mais persistent dans leur demande d'étatisation. Elles répondent et réagissent de mauvaise grâce, aux transformations de l'action l'État en jouant le jeu de la contractualisation et de l'émargement aux dispositifs, faisant éclater leur objet social comme leur champ d'intervention.

Conclusion générale

Arrivés à la borne finale de notre recherche, nous proposons de revenir à grand traits sur la trajectoire d'institutionnalisation et les jalons qui la façonnent depuis la Libération jusqu'aux années 1980. (1) La restitution de cette trajectoire nous a permis de réaliser une synthèse sur l'objet qui nous semble constituer un apport de ce travail, ainsi que d'éprouver une série d'hypothèses sur la dynamique de construction de l'État éducateur (2) En fin de compte, notre thèse apporte une réponse partielle à la compréhension des dynamiques d'institutionnalisation et d'étatisation, que des décalages conceptuels ainsi que des perspectives méthodologiques alternatives pourraient discuter ou compléter (3).

Entre administration et émancipation, chronique d'une institutionnalisation

Au niveau institutionnel, la politique d'éducation populaire se construit à partir d'un processus non linéaire, parsemé d'« errements inventifs »¹¹⁰⁷ qui donne à voir au long cours la forme que prend l'État au regard de sa politique sociale. La mise en place d'un dispositif institutionnel à la Libération s'accompagne d'inventions et de réinventions : la conquête d'un territoire bureaucratique et les luttes pour son espace dans l'ordre institutionnel apparaissent comme le produit d'un rapport de force complexe entre diverses entreprises de fonctionnalisation et de production doctrinale, auxquelles prennent part des agents aux dispositions militantes affirmées. En retour, les acteurs de l'éducation populaire se constituent en réseaux d'action publique, érigés par l'État au rang de partenaires et auxiliaires de l'action publique. Nous avons montré ce que leurs fortes interdépendances à la puissance publique font à leurs rapports ordinaires au politique et à l'État.

Cette configuration initiale forme le matériau des « métamorphoses de l'institué » au cours des années 1960. Il s'y joue une reconfiguration par le haut, où l'avènement des acteurs associatifs érigés au rang de coproducteurs de l'action publique, ainsi que les engagements de nouveaux

¹¹⁰⁷ Offerlé, Michel. « Étatisations », *Genèses*, 1997, vol. 28, p. 3-4..

acteurs, contribuent à la production de nouvelles formes de l'institué – pratiques, rôles, représentations et normes –, incarnées dans le référentiel de l'animation, ainsi qu'à la consolidation de certaines formes existantes. Comme la précédente, cette seconde phase critique de l'institutionnalisation de l'éducation populaire a partie liée avec les transformations des modalités d'intervention de l'État. L'impératif de la réforme et de la modernisation agissent comme vecteur de développement autant que comme facteur de fragilisation d'un espace social et d'un secteur d'action publique instable. Cette modernisation de la société et de l'État par l'État lui-même, manifeste une tendance de la tradition politique française dans laquelle l'État se donne pour objectif d'organiser les rapports sociaux à travers une série de procédures politico-administratives qui intègrent des éléments d'idéologie, des projets issus des groupes sociaux. Nous avons vu comment se déplacent les modes d'intervention de l'État et ses formes de légitimation, en mettant en lumière les conditions de la rencontre, d'une co-production de l'innovation et de la réforme. Cette co-production, pour effective qu'elle soit, masque des rapports asymétriques¹¹⁰⁸ aux acteurs de l'éducation populaire, tirillés entre politisation et dépolitisation de leur action éducative.

Les transformations lourdes de l'action de l'État au tournant des années 1970 ont fait l'objet d'une mise à plat, permettant de mettre en évidence un paradoxe de la reconnaissance étatique dont nous avons restitué les enjeux. Alors que l'intégration de l'éducation populaire dans l'appareil d'État est – non pas achevée – mais actée, sédimentée, alors qu'elle s'incarne dans des institutions et portée par des agents publics, et alors que la demande de rétributions matérielles, symboliques, et plus largement de reconnaissance par l'État est devenue majoritaire et consensuelle du côté des associations, s'engage un tournant néolibéral. Celui-ci se traduit moins par un désengagement que par de vastes recompositions de l'action de l'État. Ainsi l'analyse de la trajectoire d'institutionnalisation de l'éducation populaire ne met pas en évidence un retrait de l'État, ou la dilution de celui-ci dans un système d'action au sein duquel il se serait dé-différencié. Au contraire, l'État entretient son autonomie et conserve ses prérogatives normalisatrices, tout en actant - jusqu'à la preuve de l'échec du « Temps Libre » - l'impossibilité d'une politique autonomisée d'éducation populaire. Cette redéfinition non

¹¹⁰⁸ C'est bien l'asymétrie des interdépendances qui, dans une perspective éliassienne, permet de penser le « pouvoir » d'un groupe dans la configuration ou, si l'on veut, son degré d'autonomie à l'égard des autres groupes de la configuration. Sur la notion de pouvoir chez Norbert Elias, voir Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1991, p. 85-86 et 107-109.

négoziée des rôles provoque une « mise en crises » de l'espace social de l'éducation populaire, qui a fondé son développement, c'est-à-dire son modèle économique et ses modalités de légitimations, sur une proximité et une prolongation de l'action de l'État. Asséchées financièrement, déstabilisées administrativement, les associations de jeunesse et d'éducation populaire adoptent une posture défensive mais persistent dans leur demande d'étatisation. Elles répondent et réagissent de mauvaise grâce, aux transformations de l'action l'État en jouant le jeu de la contractualisation et de l'émargement aux dispositifs, faisant éclater leur objet social comme leur champ d'intervention. L'institutionnalisation conduit alors à un dévoiement : elles persistent dans l'espace social, mais sans lien avec les raisons de leur développement, la « survie » prenant le pas sur la capacité d'action collective, montrant qu'une perception commune des enjeux s'est sédimentée.

En somme, l'analyse de la trajectoire révèle que l'émergence et l'institutionnalisation d'une politique d'éducation populaire accompagne l'autonomisation et la différenciation de l'État¹¹⁰⁹ en matière de régulation des activités éducatives tout en associant les acteurs de la société civile à la fabrique de l'action publique. L'institutionnalisation de l'éducation populaire se comprend alors comme un moyen de convergence et de cohérence entre, d'une part, des représentations du rôle que l'État peut faire jouer à l'éducation du peuple et, d'autre part, l'organisation d'une action publique¹¹¹⁰.

Il y a dissolution de la politique d'éducation populaire et évanescence de l'institutionnalisation quand il n'y a plus de ressaisie conceptuelle possible, quand un système de fins ne peut plus, de manière convaincante et opératoire, orienter et justifier l'ensemble de l'action de l'État. Si l'on reprend les quatre opérateurs historiques de l'objectivation d'une politique publique selon Vincent Dubois – les modes et processus de désignation, la construction d'institutions spécifiques, la formation d'un groupe d'acteurs désigné et l'affirmation d'un discours légitimant les pratiques¹¹¹¹ – on s'aperçoit que « l'éducation populaire » au tournant des années

¹¹⁰⁹ Birnbaum, Pierre. « L'action de l'État, différenciation et dédifférenciation », in Grawitz, Madeleine. et Jean Leca, Jean. (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, pp. 643-682.

¹¹¹⁰ Jobert, Bruno. « Le retour du politique », in Jobert Bruno (dir.), *op. cit.*, p. 9-20 ; Jobert Bruno, « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 42 (2), 1992, pp. 219-234.

¹¹¹¹ Dubois, Vincent. « Politique culturelle : le succès d'une catégorie floue. Contribution à l'analyse des catégories d'intervention publique », *op. cit.*, p.178 .

1980, ne forme pas de catégorie d'action publique instituée¹¹¹². Toutefois, la construction d'un discours qui unifie les pratiques, leur donne sens et contribue à leur légitimation apparaît comme l'enjeu permanent de luttes qui traversent les groupes sociaux comme les agents de l'État.

L'évanescence de ce discours ne signifie son pas l'achèvement du processus, et il faut une nouvelle fois rappeler que l'institutionnalisation ne se résume pas à un schéma linéaire-évolutif. Simpliste et teinté de romantisme, voire « essentialisant », peut sembler le découpage selon lequel ce processus naîtrait avec l'administration qui en est explicitement chargée et s'achèverait avec l'administration signant son échec. Néanmoins affirmer une césure, un début et une dissipation de l'institutionnalisation, c'est dans le même temps « *s'imposer l'exercice de la qualification de ce qui apparaît, change et s'évanouit* »¹¹¹³. Si les politiques publiques sont des « actes d'État », elles sont donc également des actes de transformation de l'État. Pour le dire dans les termes posés par Jean Leca, on voit ainsi comment l'« être » de l'État détermine son « faire », comment le « faire » de l'État nous renseigne sur son « être », comment son « faire » change son « être ».¹¹¹⁴

En finir avec l'ambivalence : qualifier les processus d'étatisation du monde social

La qualification du processus d'institutionnalisation et l'imputation de sa charge causale ont fait l'objet d'une hypothèse générale *d'ambivalence*, dont nous nous sommes attachés à déplier les aspérités. Lever l'ambivalence a supposé de mettre en lumière les aspects stratégiques de cette relation, s'incarnant dans les représentations collectives des agents-doubles aux frontières, à l'interface entre État et société civile : « Servir l'État et le contenir » d'un côté, « Combattre l'État et le vénérer » de l'autre. Plus fondamentalement, l'entreprise qui consiste à gouverner

¹¹¹² Ce en quoi nous rejoignons les analyses de Frédéric Chateigner, Pour ce dernier : « *Si l'éducation populaire peut être décrite comme une quasi-catégorie, c'est donc d'abord comme crypto-catégorie, c'est-à-dire une étiquette méconnue dont les promoteurs doivent sans cesse proclamer l'existence occultée sous d'autres appellations. Mais ce caractère caché trahit une institutionnalisation inachevée, laquelle produit à la fois les arguments au discours d'identification (...) et l'intérêt des agents à produire celui-ci (...)*. Chateigner, Frédéric, *op.cit.*, p.20.

¹¹¹³ Urfalino, Philippe. *op.cit.*, p.365.

¹¹¹⁴ Leca, Jean, « État », in Boussaguet, Laurie, Jacquot, Sophie, et Ravinet, Pauline (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010 [1ère éd., 2004], pp. 231-247

le « peuple » et les conditions de son éducation ne se réduit pas à ses aspects symboliques. Elle contribue à travailler et façonner en profondeur les pratiques et conduites des acteurs qui composent le corps social, qu'il s'agisse des administrés (jusqu'aux « éduqués populaires ») ou de ceux qui administrent la politique éducative. Ainsi nous avons formulé l'hypothèse d'une convergence de vues entre l'État et les acteurs de l'éducation populaire, cause et condition d'une convergence vers l'institutionnalisation. On peut alors à qualifier et à expliciter les motifs de cette rencontre :

- Accord sur les finalités : le partage d'une fonction / prérogative commune de socialisation politique démocratique des individus, où plus précisément une forme de normalisation « républicaine », notamment des couches populaires. Celle-ci est fondée sur une perception commune de la nécessité de rénovation du système éducatif dans une perspective démocratique, sur le caractère public de la prérogative de socialisation républicaine, sur une représentation partagée des enjeux de la modernisation.

- Accord sur les modalités : la formation d'un consensus historique sur l'exercice de la citoyenneté par accès à la culture, l'enjeu d'une politique publique d'éducation populaire est de faire augmenter la citoyenneté générale de la population, donc faire œuvre politique et non partisane. Cela conduit à penser une libération culturelle, politique ou sociale indépendamment de la contestation ou de l'expérience du conflit.

- Accord façonné par les dispositions partagées des acteurs : la convergence est rendue possible par des acteurs aux propriétés sociales poreuses, agissant en réseaux, évoluant à la croisée des sphères administratives, militantes et parfois scientifiques. Ce dernier point est nodal : le déplacement des frontières de l'État en matière de politique éducative procède de la mobilisation ordonnée de réformateurs.

Le processus d'étatisation n'est donc pas l'effet d'un « Léviathan » qui unilatéralement et à marche forcée aurait pris la main sur toute une série d'activités sociales qui jusqu'alors étaient hors de son contrôle¹¹¹⁵. Il est plutôt l'effet des interdépendances entre des acteurs situés aux frontières des champs bureaucratiques, politiques et scientifiques qui, dans des configurations historiques spécifiques et pour des raisons singulières, envisagent favorablement l'action de

¹¹¹⁵ Skornicki, Arnault. *La grande soif de l'État: Michel Foucault avec les sciences sociales*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2015, p. 53.

l'État en la matière¹¹¹⁶. On retrouve la dimension des institutions comme règles formelles distributrices de ressources, qui permet d'insister sur le caractère agonistique et concurrentiel de leur production qui met aux prises plusieurs groupes sociaux inégalement favorisés par l'agencement en place et intéressés par l'obtention de nouvelles ressources. S'il est nécessaire de penser des formes d'autonomie institutionnelle, il faut se garder d'une vision trop unifiée de l'État. Celui-ci n'existe que par les groupes avec lesquels il interagit, groupes dotés de formes de ressources symboliques particulières, en concurrence pour dire et faire l'État au nom de l'État. Comme l'indique Bernard Lacroix : « *L'État n'existe que sous l'espèce des luttes dans l'État, mais aussi autour de l'État pour la maîtrise de son autorité et de son crédit* ». ¹¹¹⁷ Ils participent de la sorte à la structuration de l'économie générale de l'éducation, ce qui fait d'eux des agents de la gestion négociée des normes du secteur dans lequel ils évoluent. Bien que leurs énoncés peuvent entrer en concurrence avec ceux générés par d'autres agents sociaux (notamment ceux d'acteurs hétérodoxes dans le champ de l'éducation populaire) il n'en constituent pas moins des auxiliaires de l'activité politique, qui participent pleinement à la définition de l'espace politique légitime.

Nuançant une approche *top-down* versée à surdéterminer le rôle de l'État dans le processus d'étatisation, notre analyse tend à montrer qu'il existe une *demande sélective et stratégique* d'étatisation émanant de la société civile. En montrant le rôle proactif des acteurs de l'éducation populaire, dont les franges notabilisées et militantes ont investi l'appareil d'État en même temps que les associations tissaient un réseau d'action publique, on comprend mieux comment est pensé, négocié, façonné de l'intérieur comme de l'extérieur le processus d'intégration et de reconnaissance, jamais abouti, jamais abandonné non plus, mais instituant toujours. Nous avons montré ainsi, que ce soit au niveau de la définition même de cette norme, ou au niveau de la mise en œuvre et de ses usages, que les arrangements institutionnels demeurent fragiles. Ils font l'objet d'appropriations différenciées : comme c'est le cas pour d'autres catégories d'action

¹¹¹⁶ Dubois, Vincent. « L'action de l'État, produit et enjeu des rapports entre espaces sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, vol. 201-202, no 1, pp. 13-25.

¹¹¹⁷ Lacroix Bernard. « Pour une science politique réflexive. Enjeux et usages de la référence à Norbert Elias », *Tumultes*, n°15, octobre 2000, p.15.

publique, cette plasticité de cette norme éducative participe de son « succès » parce qu'elle rend possible des usages concurrents et divergents des instruments de la politique éducative¹¹¹⁸.

Le travail de normalisation est donc instituant : si la notion l'éducation populaire est difficile à saisir, composite et sujette à variation, c'est parce que son unité réside dans un problème, et non dans les réponses données à ce dernier. Cette approche permet d'échapper à une définition substantielle de l'éducation populaire, de se tenir à mi-distance entre approches nominaliste et réalistes pour mieux saisir les processus de légitimation de l'action publique. Elle met en relief les intentions des prescripteurs et les usages sociaux qui se développent en réponse à ces prescriptions, accusant quelquefois des écarts importants. On voit que la fluidité du champ de l'éducation populaire rend contre-productif tout ce qui s'apparente à une police culturelle des frontières et anachronique toute défense territoriale des identités prescrites. Ainsi et en définitive se façonne au sein de l'État et dans la société par un jeu permanent et institutionnalisée de relations, d'interactions et de rétroactions, une norme *caractérisant moins l'essence de l'éducation populaire que la fonction de la puissance publique dans sa réalisation*.

La thèse de la demande sélective et stratégique d'étatisation permet de franchir un pas dans la levée du paradoxe de l'institutionnalisation. Nous l'avons vu : les tenants de l'éducation populaire n'envisagent pas autrement la reconfiguration de leur action que par une redéfinition des modalités de l'intervention de l'État. C'est bien que l'émancipation qu'ils visent, à l'instar de la promesse de l'école républicaine, se conquiert *avec et par* l'action de l'État, et non de la

¹¹¹⁸ Dubois, Vincent. « Politique culturelle : le succès d'une catégorie floue. Contribution à l'analyse des catégories d'intervention publique », in Kaluszynski, Martine et Wahnich, Sophie. (dir.), *L'État contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 167-182 ; Voir également : Verdier, Eric. « L'usage politique des idées floues : L'éducation et la formation tout au long de la vie », in Olivier Giraud (dir.), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, 2008, pp.109-135.

société contre lui. En ce sens, l'État apparaît pour les acteurs sociaux comme l'instrument de l'émancipation, comme l'a montré Pierre Birnbaum¹¹¹⁹.

Enfin, envisager l'institutionnalisation de l'éducation populaire sous l'angle de la demande d'étatisation permet de dépasser l'apparente contradiction de l'institutionnalisation de la subversion. L'étude de ce processus permet de rabattre pour partie le discours volontiers anti-étatisant d'une frange revendicative de l'éducation populaire à ses fonctions rhétoriques et plus précisément à des formes de distinction dans un paysage idéologiquement comme économiquement concurrentiel. Rééquilibrant la charge causale, cette thèse permet de mettre à distance les intentionnalités mortifères prêtées à l'État. Ainsi nous avons tenté de montrer que le rôle de l'État ne se réduit pas à ses fonctions normalisatrices, c'est pourquoi nous avons qualifié les crises médiatisant son intervention directe (Auberges de jeunesse, FFM CJ, etc...) comme des conjonctures critiques, qui certes forment des cas limites visibles et signifiants mais laissant dans l'ombre l'ordinaire autrement plus opérant dans l'institutionnalisation. Ainsi sont remises en question les approches en termes de domestication, ce qui n'enlève pas à ces hypothèses leur caractère heuristique, mais bat en brèche la dimension d'intentionnalité. L'étude au long cours et au concret de ces interactions tend à mettre en lumière d'avantage les effets de socialisation à l'État et les convergences qui façonnent la demande d'étatisation tout en renforçant la capacité des acteurs à construire les politiques publiques. On observe ainsi une canalisation intrinsèquement liée à une dépolitisation des enjeux éducatifs, rationalisés, technicisés, désidéologisés, rendant possible puis effective une forme de convergence vers l'institutionnalisation.

¹¹¹⁹ Nous nous référons essentiellement à Badie, Bertrand, et Birnbaum, Pierre, *Sociologie de l'État*. Paris, Grasset, 1979, qui s'interrogent sur la formation historique des types d'État et leurs conséquences. Les auteurs montrent que les logiques d'État surdéterminent ou conduisent à susciter des modes de contestations différents (rejoignant les thèses de Charles Tilly). Ce qui caractérise l'État d'après B. Badie et P. Birnbaum, c'est l'association à un centre politique d'un appareil bureaucratique qui cherche à régenter le système social et dont le type idéal serait la France. Dans cette perspective, les États forts se définissent par l'existence d'un système d'administrations centralisées constitutif d'un ensemble de rôles sociaux occupés par un personnel différencié de la société civile. C'est à partir de ce travail poursuivi par Pierre Birnbaum que ce dernier en vient à théoriser l'État comme l'instrument de l'émancipation, ce qu'il relate dans un entretien : *Pierre Birnbaum, Les désarrois d'un fou de l'État, entretien avec Jean Baumgarden et Yves Déloye*, Paris, Albin Michel, 2015.

Remettre l'ouvrage sur le métier : plaider pour un approfondissement

Une autre construction du problème et l'adoption de perspectives méthodologiques alternatives pourraient compléter, discuter et prolonger nos résultats. Quatre pistes de recherche et de décalages sont ici évoquées.

- La première est de d'avantage faire dialoguer la démarche sociohistorique et d'autres courants de recherche¹¹²⁰. Nous avons tenté ce décroisement, comme nous y invitent Philippe Bezes et Frédéric Pierru, en tenant une approche qui croise la sociologie de l'État, l'analyse des politiques publiques et l'étude de l'administration que le jeu des spécialisations académiques a contribué à disjoindre¹¹²¹. Il serait également fécond nous semble-t-il de nouer un dialogue plus poussé avec les approches néo-corporatistes, la sociologie du monde associatif ou encore la sociologie des mobilisations, pour éclairer à nouveaux frais notre objet. Faire jouer la cumulativité¹¹²² permettrait de singulariser

¹¹²⁰ Ce en quoi nous nous inscrivons dans l'approche sociohistorique elle-même. D'après elle, comme pour tous ceux qui pratiquent l'hybridation disciplinaire, l'appartenance académique du chercheur ou le label derrière lequel ranger son travail est largement superficiel. Seule compte la curiosité intellectuelle qui permet de dire que les travaux d'histoire politique comme de sociologie historique du politique méritent d'être également lus et recensés par des politistes, par des sociologues, comme par des historiens, et vice versa. Voir : Cossart, Paula, Taïeb, Emmanuel, et Hayat, Samuel. « Science politique/Histoire. Obstacles à l'hybridation », *Revue française de science politique* 2014/3 (Vol. 64), p. 503-506.

¹¹²¹ Bezes Philippe, Pierru Frédéric, « État, administration et politiques publiques : les dé-liaisons dangereuses. La France au miroir des sciences sociales nord-américaines », *Gouvernement et action publique*, 2 (2), 2012, p. 41-87. À la suite d'un nombre croissant d'études développées ces dernières années, notre analyse contribue à pallier le désintérêt de l'administration publique par la science politique auquel a participé une analyse des politiques publiques soucieuse avant tout de déconstruire l'État et mettre en lumière le rôle de groupes sociaux non-étatiques dans l'élaboration des politiques publiques. Voir aussi Dreyfus, Françoise. « À la recherche du temps perdu. La science politique française oublieuse de l'administration publique. À propos de Notre État », *Politix*, 15 (59), 2002, pp. 171- 194.

¹¹²² Ainsi que nous y invite Gilles Pollet, qui affirme sur la montée en généralité et les formes de théorisation dans l'approche sociohistorique: « *Ces dernières sont plutôt envisagées à partir de l'agrégation et de la prise en compte commune d'une série de travaux plus localisés et donc monographiques. Les tentatives de généralisation sont donc censées passer par une démarche collective de mise en commun et donc de (re)connaissance de travaux empiriques circonscrits et contextualisés* ». Pollet, Gilles, « Nul ne sait de quoi le passé sera fait », in Buton, François, et Mariot Nicolas, *op.cit.*, p.202.

(ou certainement dé-singulariser) la trajectoire d'institutionnalisation de l'éducation populaire et d'en approfondir les soubassements, en comparant les objets (l'institutionnalisation de l'environnement par exemple¹¹²³ ou l'institutionnalisation du syndicalisme¹¹²⁴) et les mécanismes de problématisation, de domestication et de dépolitisation. De même, il semble stimulant d'emprunter les cadres analytiques de *policy feedback* et plus largement des processus de réception de l'action publique pour tenter de surmonter les apories des analyses centrées sur l'élaboration et la production des politiques publiques laissant pour compte ses récepteurs, pour réévaluer le rôle pro-actif d'autres groupes sociaux dans le processus d'étatisation.

- La seconde – et certainement la plus forte – est l'investissement de la dimension comparée et une attention portée sur les circulations. S'il s'agissait d'une intention de recherche (ancrée dans l'aboutissement d'une formation en « sciences de gouvernement comparées »), la difficulté d'accès aux sources a motivé une prudence vis-à-vis d'une démarche comparative réduite à ses formes distancées et dégradées¹¹²⁵, et à une utilisation incantatoire du prisme circulatoire¹¹²⁶. Il y a là un chantier de recherche (par ailleurs peu investi par l'historiographie) rendu doublement difficile. D'une part la

¹¹²³ Voir notamment Charvolin, Florian, *L'invention de l'environnement en France. Chronique anthropologique d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003. Et Comby Jean-Baptiste, *La Question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Raison d'Agir, 2015.

¹¹²⁴ Voir : « Chapitre 1. L'institutionnalisation du syndicalisme à la française », *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats*, sous la direction de Giraud, Baptiste, Yon, Karel, et Bérout Sophie. Paris, Armand Colin, 2018, pp. 21-48.

¹¹²⁵ Hassenteufel, Patrick. « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 55, no. 1, 2005, pp. 113-132.

¹¹²⁶ L'utilisation de la notion suppose un usage scientifiquement raisonné, plaident Martine Kaluszynski et Renaud Payre, Pour ces derniers, il ne s'agit plus de se contenter de parler de simple « diffusion », d'« influence » ou même d'« emprunt », mais bien de mettre au jour les processus sociaux qui participent à l'échange d'idée et de savoirs et à leur incorporation. Il est trop peu question des médiateurs, des acteurs qui portent et transportent des recettes de politiques publiques, des formes institutionnelles. Derrière cette critique, on trouve une invitation à enquêter sur ces communautés d'acteurs. Il s'agit de s'interroger sur leurs ressources, sur leurs positions dans les systèmes nationaux ou dans différents champs, etc. Ces critiques sont autant de propositions en creux pour une sociologie des circulations, empiriquement fondée. Voir : Kaluszynski, Martine, et Payre, Renaud (dir.). *Savoirs de gouvernement. Circulation(s), traduction(s), réception(s)*, Paris, Economica, 2013.

comparabilité est à construire : la comparaison internationale ou transnationale nécessite une pratique méthodologiquement maîtrisée, qui s'appuie en particulier sur une construction spécifique de l'objet. De plus, recourir à la démarche comparative entre plusieurs cas nationaux contrastés s'accompagne d'une déperdition empirique, amplifiée par l'orientation plutôt macroscopique et macrologique des travaux qui s'intéressent aux transformations structurelles des systèmes éducatifs à partir de données générales de type organisationnel, économique voire culturel¹¹²⁷. Tenir une approche comparative s'avérait donc en définitive méthodologiquement comme empiriquement couteux, mais représente de stimulantes perspectives d'élargissements.

- La troisième consiste à recentrer l'analyse sur les acteurs pour proposer une étude prosopographique. Partant de l'idée que c'est de la reconstitution d'espaces successifs que naît l'intelligibilité d'une trajectoire singulière, il s'agit ainsi d'utiliser la prosopographie comme un outil non pas seulement descriptif mais aussi explicatif dans le sens où la démarche méthodologique est guidée par des hypothèses ou un questionnement qu'elle souhaite mettre à l'épreuve¹¹²⁸. S'engager dans une démarche plus formelle d'analyse des réseaux et de mesurer la capacité de réseaux d'acteurs coalisés à façonner l'action publique¹¹²⁹ nous permettrait de travailler à nouveaux frais notre questionnement sur la formation d'une administration spécialisée et surtout d'objectiver d'avantage la porosité des sphères militantes, politiques et scientifiques.

¹¹²⁷ Sawicki Frédéric, « Les politistes et le microscope », in CURAPP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 143-164. Sur la comparaison internationale des politiques éducatives, on se réfère aux travaux de Xavier Mons, éclairant sur le dimension mettant en regard comparaison et compétition. Voir Mons Nathalie, et Pons, Xavier, « Pourquoi n'y a-t-il pas eu de « choc PISA » en France ? Sociologie de la réception d'une enquête internationale (2001-2008) », *Revue française de pédagogie*, 1 (182), 2013, pp. 9- 18.

¹¹²⁸ À ce sujet, voir Lemercier, Claire, et Picard, Emmanuelle. « Quelle approche prosopographique ? », in Rollet Laurent, Nabonnaud Philippe (dir.), *Les uns et les autres. Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses universitaires de Nancy/Éditions universitaires de Lorraine, 2012, pp. 605-630

¹¹²⁹ C'est ce à quoi nous invitent des travaux récents faisant valoir une démarche méthodologique formalisée. Voir notamment : Perrier, Clément. *L'État actif. Une analyse de l'activité physique comme nouvelle catégorie d'action publique (2001-2017)*, thèse de sciences politiques, Grenoble, 2022.

- La quatrième piste nous semble ouverte par la perspective et d'un déplacement et d'un glissement du regard historique sur l'objet. Soit par extension de la période et une attention portée aux régularités du temps long¹¹³⁰, soit par prolongement du questionnement jusqu'à la période contemporaine¹¹³¹, pour déplacer les frontières du processus instituant. On peut également imaginer un renversement du regard : nous l'avons dit, travailler sur l'institutionnalisation en mobilisant des sources émanant de structures dont on sait qu'elles ont résisté à l'institutionnalisation laisse dans l'ombre certains acteurs. Déconstruisant la trame que nous avons tissé¹¹³², sur la négociation et les formes de consécration et relégation normatives il faudrait revenir sur les possibles non-advenus¹¹³³ pour travailler à la manière de Samuel Hayat sur « l'éducation populaire » et son double¹¹³⁴, et ainsi réinterroger la pensée sur les liens entre République et émancipation. Paraphrasant Patrick Boucheron sur ce que *peut* l'histoire, c'est-à-dire « ce qui lui est possible et ce qu'elle est en puissance », le questionnement sur l'actualité, l'anachronie ou l'uchronie¹¹³⁵ de l'éducation populaire nous semble mériter d'être poursuivi par un réinvestissement historique. Comme l'écrit Sophie

¹¹³⁰ Ce chantier de recherche n'est pas nouveau, et l'ouvrage collectif coordonné par Laurent Besse et Carole Christen esquisse de stimulantes perspectives. Voir Besse, Laurent, et Christen, Carole. (dir.). *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945. Perspectives françaises et internationales*, Villeneuve-D'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2017.

¹¹³¹ Des travaux doctoraux en cours de réalisation permettent d'envisager des prolongements de nos développements sur la période des années 1970 à nos jours. Voir : Depoil, Mathieu. *Pédagogies émancipatrices et éducation populaire : repenser le projet politique - 1970/2022*, projet de thèse en sciences de l'éducation, Montpellier ; ainsi que Ducellier, Marie. *L'école aux côtés de l'éducation populaire : pour une fabrique du regard?*, projet de thèse en Anthropologie sociale et ethnologie, Paris EHESS.

¹¹³² Rancière, Jacques. *La nuit des prolétaires, Archives du monde ouvrier*, Paris, Fayard, 1981.

¹¹³³ Deluermoz, Quentin, et Pierre Singaravélou. « Explorer le champ des possibles. Approches contrefactuelles et futurs non advenus en histoire », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 59-3, no. 3, 2012, pp. 70-95.

¹¹³⁴ Hayat, Samuel. *Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation en 1848*, Paris, Le Seuil, 2014.

¹¹³⁵ Nous empruntons ce néologisme à Jacques Rancière : « Une anachronie, c'est un mot, un événement, une séquence signifiante sortis de "leur" temps, doués du même coup de la capacité de définir des aiguillages temporels inédits, d'assurer le saut ou la connexion d'une ligne de temporalité à une autre. » L'anachronie, n'étant plus entendue comme le « résultat d'une action », passe alors d'une visée rétrospective à une visée prospective et acquiert une valeur positive. Voir : Rancière Jacques. «Le concept d'anachronisme et la vérité de l'historien», *L'Inactuel* n°6, Calmann-Lévy, 1996, p.53-68, pp. 67-68.

Wahnich : « *L'archive parce qu'elle est à la fois un butoir du réel passé et une invitation au déploiement d'un imaginaire présent offre l'occasion d'une traversée des temps qui est à la fois perturbation des certitudes scientifiques cumulatives et possibilité de déplacer la pertinence des objets construits du savoir scientifique* »¹¹³⁶. Les voies du passé demeurent certainement largement inexplorées, et leur investigation permet de restituer son épaisseur et ses possibilités d'actualisation à cet objet « inactuel ».

¹¹³⁶ Wahnich Sophie. « Archives, objet empirique et intuition du rapport passé/présent de l'historien », in CURAPP, *Les méthodes au concret*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 227.

Matériaux et sources

Archives

- Archives nationales – Pierrefitte sur Seine

Côte	Administration	Série
F/44	Commissariat général à l'Éducation générale et aux Sports	42-45 : 52-53 ; 105
20000217- 20000218	Education nationale ; Services directement rattachés au ministre de l'Education ; Inspection générale	5-7
19770178	Jeunesse et sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau association	19-21
19770182	Bureau de la formation et des métiers de l'animation (direction du temps libre et de l'éducation populaire)	1-2
19770186	Jeunesse et sports ; Direction de l'administration ; Sous-direction du personnel et des affaires générales ; Bureau personnels d'inspection, de formation et d'éducation - Bureau personnels d'inspection et de formation	1-4
19770210	Jeunesse et sports ; Direction du temps libre et de l'éducation populaire ; Sous-direction de la vie associative ; Bureau formation, métiers de l'animation	1-5
19770227	Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Cabinet	6-8 ; 12-18 ; 21-23

19770240	Direction du temps libre et de l'éducation populaire, Bureau de la formation et des métiers de l'animation	124-128
19770261	Direction du temps libre et de l'éducation populaire, Bureau de la formation et des métiers de l'animation	3-5
19770263	Jeunesse et sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau loisirs	6-7
19770265	Jeunesse et sports ; Direction du temps libre et de l'éducation populaire ; Sous-direction de la vie associative ; Bureau formation, métiers de l'animation	6-10 ; 13-15
19770287	Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Inspection générale	1-11
19790593	Jeunesse et sports ; Direction du temps libre et de l'éducation populaire ; Sous-direction de la vie associative ; Bureau formation, métiers de l'animation	1-5
19790803	Jeunesse et sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau associations	10-11 ; 14-16
19810154	Direction du temps libre et de l'éducation populaire, Bureau de la formation et des métiers de l'animation	1-6
19810155	FONJEP	46-48
19820786	Bureau de la formation et des métiers de l'animation (direction du temps libre et de l'éducation populaire)	36-37
19840001	Jeunesse et sports (Administration centrale)	1-2
19840010	Jeunesse et sports (administration centrale)	1-5

19860407	Jeunesse et sports ; Direction de l'administration ; Sous-direction du personnel et des affaires générales ; Bureau affaires générales, statuts, contentieux	3-4
19860427	Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Inspection générale	21-23
19860444	Jeunesse et sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des actions interministérielles ; Bureau documentation, études et coordination	34-39
19860446	Jeunesse et sports ; Direction des sports ; Sous- direction de l'éducation physique et sportive	18-20
19950514	Archives des cabinets des ministres de la Culture André Malraux, Edmond Michelet, André Bettencourt, Jacques Duhamel, Maurice Druon, Alain Peyrefitte, Michel Guy et Françoise Giroud	8
19960117	Premier ministre ; Direction générale administration, Fonction publique	4-6
20000003	Fédération unie des auberges de jeunesse	
20130584	Archives de Joffre Dumazedier	37
20140160	GEROJEP	
20140161	CNAJEP	38 ; 79-80 ; 83
20140163	FONDA	
20140183	Archives de Tadier Maurice	
20141321	FONJEP	1-5

- **Archives départementales du Val de Marne (Fonds PAJEP)**

Côte	Association ou producteur
512J 338	CEMEA
512J 339	CEMEA
512J 353	CEMEA
512J 443	CEMEA
512J 340	CEMEA
512J 341	CEMEA
512J 342	CEMEA
542J 377	Eclaireurs
542J 378	Eclaireurs
542J 379	Eclaireurs
542J 380	Eclaireurs
542J 381	Eclaireurs
542J 521	Eclaireurs
542J 790	Eclaireurs
542J 791	Eclaireurs
542J 1165	Eclaireurs
578J 16	Equipements intégrés
578J 17	Equipements intégrés
578J 18	Equipements intégrés
552J 1	Faucons rouges
552J 2	Faucons rouges
531J 7	Fédération du scoutisme français
531J 1	Fédération du scoutisme français
531J 6	Fédération du scoutisme français
531J 10	Fédération du scoutisme français
531J 11	Fédération du scoutisme français

531J 12	Fédération du scoutisme français
531J 13	Fédération du scoutisme français
531J 15	Fédération du scoutisme français
547J 708	FRANCAS
547J 711	FRANCAS
547J 713	FRANCAS
547J 692	FRANCAS
547J 716	FRANCAS
547J 712	FRANCAS
547J 715	FRANCAS
547J 717	FRANCAS
547J 718	FRANCAS
547J 719	FRANCAS
547J 720	FRANCAS
547J 721	FRANCAS
547J 674	FRANCAS
547J 728	FRANCAS
547J 485	FRANCAS
547J 377	FRANCAS
594J 1	Gérard Muller
508J 2	Jean Lestavel
508J 3	Jean Lestavel
508J 1	Jean Lestavel
556J 1	Paulette Borker
522J 387	Peuple et Culture
522J 388	Peuple et Culture
522J 389	Peuple et Culture
522J 392	Peuple et Culture
522J 395	Peuple et Culture
522J 396	Peuple et Culture
522J 398	Peuple et Culture
522J 399	Peuple et Culture

522J 422	Peuple et Culture
552J 397	Peuple et Culture
592J 1	Pierre de Rosa
551J 1	René Basdevant
584J 1	Robert Laudereau
512J 1 à 7	Vaillants
517J 8 à 12	Vaillants
517J 13 à 16	Vaillants
517J 17	Vaillants
517J 18	Vaillants
517J 22 à 24	Vaillants
517J 41	Vaillants
517J 44	Vaillants

- **Archives départementales de l'Isère**

Côte	Série
18T	7 ; 13 ; 18
6920W	
6921W	
6922W	
2996W	24 : 30 ; 32 ; 78
7062W	42
6921W	1

Entretiens et témoignages oraux

- **Entretiens propres**

Nom	Date
Pierre François	9/01/2018
Anne Chenuet-Barrois	7/02/2017
Denise Barriolade	16/06/2017
Jean-Marie Mignon	8/03/2018
Elie le Pors	24/01/18
Guy Saez	31/03/2017
Annick Bousba	31/05/2016
Valère Milot	18/01/2017
Emmanuelle Giry	19/04/2017
Jean-Yves Chapand	12/07/2016

- **Archives orales**

Nom	Collecteur	Date entretien
Zimmerman Christian	Christophe Tacquard	15/02/2016
Alekan Jacqueline	Christine Huguenin	18/07/2016
Touchard Francis	Georges Tétaz	?
Siano Vincent	Gérard Nocella	25/09/2016
Vingler-Gydi Danièle	Christine Huguenin	10/08/2017
Badet Eliane	Denise Barriolade	05/04/2014

Camus Jean-François	Denise Barriolade	25/02 et 8/03/2016
Simon Michel	Christine Huguenin	03/06/2016
Toublan Jean-Pierre	Isabelle Billet	30/04/2015
Van den Bussche Christian	(Auto-administré)	1/10/2015
Oberti Annie	Denise Barriolade	26/01/2018
Ponchon de Saint André Henriette	Christine. Huguenin	déc. 2015 et mai 2016
Yendt Maurice	Annie Oberti	28/08/2015
Palluau Jean-Claude	Denise Barriolade	29/01/2015
List Erwin	Max Pinson	15/11/2014
Violette Marcel	Denise Barriolade	24/10/2016
André Jacques	Christian Van Den Bussche	09/02/2016
Poujol Geneviève	Jean-Marie Mignon	07/04/2017
Gallaud Patrick	Denise Barriolade	22/06/2017
Martin Jean-Paul	Denise Barriolad	14/02/2018
De Linarès Chantal	Denise Barriolade	22/01/2018
Maré Collette	Christine Huguenin	21/05/2016
Grange Michel	Christine Huguenin	24/11/2017

Ressources numériques

Archives numériques

➤ <https://archives.valdemarne.fr/r/228/2011-2012/>

- 2012 - Joie de Vivre – Par les Eclaireurs de France (1946)

Film réalisé par les Eclaireurs de France en 1946, provenant du fonds d'archives des Eclaireuses et éclaireurs de France (EEDF) et conservé aux Archives départementales du Val-de-Marne dans le cadre du PAJEP (4AV 1330).

- 2011 – Pour que vienne l'été – par la Jeunesse au plein air (1961)

Film réalisé pour la Jeunesse au plein air (JPA) en 1961, provenant du fonds de la JPA et conservé aux Archives départementales du Val-de-Marne dans le cadre du PAJEP (4AV 1078)

- 2011 – Histoire des 3 messieurs (1965)

Film réalisé par la Fédération française des Maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) en 1965 et provenant du fonds d'archives de la FFMJC, conservé aux Archives départementales du Val-de-Marne dans le cadre du PAJEP (4AV 3435).

➤ <https://archives.valdemarne.fr/r/227/2013-2015/>

- 2015 – « Conseil National de Fontainebleau » par les EUF et la FFEU (1968)

Film entré en 2014 dans les collections des Archives départementales du Val-de-Marne (4AV 3743).

- 2015 - Vesc 65 par les CTP Jeunesse et Sports (1965)

Film réalisé en 1965 par Jean-Claude Palluau, qui l'a confié aux Archives départementales du Val-de-Marne dans le cadre du PAJEP (4AV 3802).

- 2014 – « Camaraderie rurale » par les Francas (1957-1961)

Film réalisé par les Francas du Puy-de-Dôme en 1957 et provenant du fonds d'archives de la Fédération nationale des Francas, conservé aux Archives départementales du Val-de-Marne dans le cadre du PAJEP (4AV 2421).

➤ <https://archives.valdemarne.fr/r/224/2016-2020/>

- 2016 – Il faut que ça change par Jean-Claude Haulbert (1979)

Film de Jean-Claude Haulbert réalisé avec Action jeunesse et ATD Quart Monde (cote 4AV 34). Ce fonds est conservé aux Archives nationales de France (site de Pierrefitte-sur-Seine) dans le cadre du PAJEP (cote 20140209).

- 2017 – « Et l’histoire va commencer ... 80 ans et toujours passeurs » par les CEMEA

Bibliographie

A

- Aballéa, François (dir.). Institutionnalisation, désinstitutionnalisation de l'intervention sociale, Toulouse, Octarès Editions, 2012,
- Agulhon, Catherine. « De l'éducation des adultes à la formation professionnelle continue », *Savoirs*, 2007/3 (n° 15), pp. 65-68.
- Agulhon, Maurice. « L'histoire sociale et les associations », *La Revue de l'économie sociale*, avril 1988.
- Albero, Brigitte; Gueudet Ghislaine; Eneau Jérôme; et Blocher, Jean-Noël. *Formes d'éducation et processus d'émancipation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.
- Alinsky, Saul. *Manuel de l'animateur social. Une action directe non violente*, Paris, Éditions du Seuil, 1976.
- Allam, Marie-Charlotte. « « Innover » au service de quelle école ? Socio-histoire des discours sur l'innovation pédagogique entre 1974 et 1984 », *Spécificités*, vol. 10, no. 1, 2017, pp. 38-60.
- Allam, Marie-Charlotte. *Innover pour réformer l'école ? Politiques et pratiques d'expérimentation dans l'enseignement public*, Grenoble, 2020.
- Amiot, Michel, et Michel Freitag. *Rapport sur l'étude de l'administration centrale du ministère de la jeunesse et des sports*, 1968.
- Amiot, Michel. « L'État et la jeunesse. La FFMJC démantelée par son ministère de tutelle », *Esprit*, n°387, 1969.
- Amiot, Michel. *Contre l'État, les sociologues. Éléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1986.
- Andrieu, Claire. « La concurrence des légitimités partisane et associative » in Andrieu, Claire., Le Beguec, Gilles, et Tartakowsky, Danièle (dir.). *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

- Angot, Sylvère. La "modernisation de l'État", indifférente à l'expertise des services en territoires : la réforme de l'Administration Territoriale de l'État dans les domaines de la Cohésion sociale et du Développement durable (2009-2015), thèse de sociologie, Paris Est, 2020.
- Ardoino, Jacques. « L'approche multiréférentielle (plurielle) des situations éducatives et formatives », *Pratiques de Formation/Analyses*, N°25-26, 1993.
- Ardoino, Jacques. *Éducation et politique*, 2ème éd., Paris, Anthropos, 1999.
- Arnaud, Lionel, et Christine Guionnet (dir.). *Les frontières du politique : enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- Aubert Véronique, Bergounioux, Alain, Martin Jean-Pierre, et Mouriaux, René (dir.). *La Forteresse enseignante : La Fédération de l'Éducation Nationale*. Paris, Fayard, 1985.
- Audier, Serge. *La pensée solidariste. Aux sources du modèle social républicain*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.
- Augustin, Jean-Pierre, et Gillet, Jean-Claude. *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Augustin, Jean-Pierre, et Ion, Jacques. *Des loisirs et des jeunes : cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, Éditions ouvrières, 1993.

B

- Bacqué, Marie-Hélène, et Biewener, Carole. *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, La Découverte, 2013.
- Baczko, Bronislaw. (éd.). *Une éducation pour la démocratie. Textes et projets de l'époque révolutionnaire*, Paris, Garnier, 1982.
- Baczko, Bronislaw. *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 1984.
- Badie, Bertrand, et Birnbaum, Pierre. *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset, 1982.
- Baetens Jan. « La culture populaire n'existe pas, ou l'ambiguïté des cultural studies », *Hermes* 42, 2005.

- Baldizzone, José. « De l'éducation populaire à l'animation globale », Les Cahiers de l'Education Permanente, 1979.
- Ball, Stephen. Foucault and Education. Discipline and Knowledge, Londres, Routledge, 2010.
- Balme, Richard. « La participation aux associations et le pouvoir municipal. Capacités et limites de la mobilisation par les associations culturelles dans les communes de banlieue », Revue française de sociologie, 1987, 28-4. pp. 601-639.
- Bantigny, Ludivine. « Les jeunes, sujets et enjeux politiques (France, XX e siècle) », Histoire@Politique, vol. 4, no. 1, 2008, pp. 1-1.
- Bantigny, Ludivine. « Que jeunesse se passe ? Discours publics et expertises sur les jeunes après Mai 68 », Vingtième Siècle. Revue d'histoire, vol. 98, no. 2, 2008, pp. 7-18.
- Bantigny, Ludivine. Le plus bel âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des « Trente Glorieuses » à la guerre d'Algérie, Paris, Fayard, 2007.
- Bargel Lucie., « Socialisation politique », dans Fillieule, Olivier et al., Dictionnaire des mouvements sociaux, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2009, pp.510-517.
- Barrault-Stella, Lorenzo, et Gaële Goastellec. « Introduction : L'éducation entre sociologie et science politique, des convergences contemporaines à leurs limites », Éducation et sociétés, vol. 36, no. 2, 2015, pp. 5-18.
- Barreau, Jean-Michel. « Instruire le peuple, c'est trahir le peuple. L'idée d'éducation populaire chez les conservateurs de l'entre-deux-guerres, de 1919 à 1944 », Raison présente, n°128, 1998, pp. 115-126.
- Barreau, Jean-Michel. Vichy, contre l'école de la République. Théoriciens et théories scolaires de la « Révolution nationale», Paris, Flammarion, 2001.
- Barrier Julien, Pillon Jean-Marie, et Quéré Olivier, « Les cadres intermédiaires de la fonction publique », Gouvernement et action publique, 2015, vol. 4, pp. 9-32.
- Barriolade Denise, Besse, Laurent, et Loustalot, Arnaud (dir.), Maurice Herzog, un septennat pour une politique jeunesse et sports, Paris, La Documentation française, 2013.
- Barroche Julien., Le Bouedec Nathalie, et Pons, Xavier. Figures de l'État éducateur, Pour une approche pluridisciplinaire, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Barthe, Yannick, « Le recours au politique ou la problématisation politique « par défaut » », in Lagroye, Jacques. (dir.). La Politisation, Paris, Belin, 2003, pp. 475-492.

- Barthelemy, Martine. Associations : un nouvel âge de la participation ?, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- Baubérot, Arnaud. L'invention d'un scoutisme chrétien : les éclaireurs unionistes de 1911 à 1921, Paris, Les Bergers et les mages, 1996.
- Baudelot, Christian et Establet, Roger. L'École capitaliste en France, Paris, Maspero, 1971,
- Baudelot, Christian et Establet, Roger. L'École primaire divise, Paris, Maspero, 1975.
- Baudelot, Christian et Establet, Roger. Le niveau monte : réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles, Paris, Editions du Seuil, 1989.
- Baudot Pierre-Yves. « Chapitre 6 - Le temps des instruments », in Halpern Charlotte, Le Galès Patrick Lascoume Pierre (dir.), L'instrumentation de l'action publique, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, pp. 193-236.
- Baudot, Pierre-Yves, et Revillard, Anne. « Entre mobilisations et institutions. Les politiques des droits dans l'action publique », Gouvernement et action publique, vol. 3, no. 4, 2014, pp. 9-33.
- Beaud, Stéphane, et Florence Weber. Guide de l'enquête de terrain, Paris, La Découverte, 1997.
- Beaud, Stéphane, et Pialoux, Michel. Retour sur la condition ouvrière, Paris, Fayard, 1999.
- Beaud, Stéphane. 80% au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire, Paris, La Découverte, 2003.
- Becker, Howard S, « Whose side are we on ? », Social Problems, vol 14/3, 1967, pp.239-247
- Becker, Howard S. Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales, Paris, La Découverte, 2002.
- Becker, Howard S. Outsiders. Études de sociologie de la déviance, Paris, Métailié. 1985. [1963].
- Becker, Howard S. Outsiders: studies in the sociology of deviance, New York, Free Press, 1963.
- Becquart-Leclercq, Jeanne. Paradoxes du pouvoir local, Paris, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976.
- Becquet, Valérie (dir.). Jeunesses engagées, Paris, Syllepse, 2014.

- Becquet, Valérie. « Politiques de citoyenneté : constats, finalités et outils », in Becquet, Valérie, Loncle, Patricia, et Van de Velde, Cécile, (dir.). Politiques de jeunesse : le grand malentendu, Champ social, coll. Questions de société, 2012. pp. 165-186.
- Belorgey, Nicolas, et al. « Références savantes, références d'État », Genèses, vol. 78, no. 1, 2010, pp. 2-4.
- Berger, Peter, et Luckmann, Thomas, La construction sociale de la réalité, Paris, Armand Colin, 1986, [1966].
- Bergeron, Henri, Yves Surel, et Valluy, Jérôme. « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? », Politix, vol. 41, no. 1, 1998, pp. 195-223.
- Berlivet, Luc, et Sawicki, Frédéric. « La foi dans l'engagement. Les militants syndicalistes CFTC de Bretagne dans l'après-guerre », Politix, vol. 27, no. 3, 1994, pp. 111-142.
- Bertin, Jacques. « L'obligation de subversion, dans l'Éducation populaire : le retour de l'utopie », Politis (hors série), vol. 29, février/mars 2000.
- Besnard, Pierre. L'animation socio-culturelle, Paris, PUF, 1985.
- Besnard, Pierre. « La culture populaire, discours et théories », in Labourie, Raymond, et Pujol, Geneviève, (dir.). Les cultures populaires, Toulouse, Privat, 1979.
- Besse, Laurent, et Christen, Carole. (dir.). Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945. Perspectives françaises et internationales, Villeneuve-D'ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2017.
- Besse, Laurent, Gardet, Mathias et Richez, Jean-Claude. « Françoise Tétard ou l'histoire comme pratique ». Agora débats/jeunesses, vol. 60, no. 1, 2012, pp. 21-33.
- Besse, Laurent, Lescure de, Emmanuel et Porte, Emmanuel. (coord.), La fabrique de l'éducation populaire et de l'animation, Paris, INJEP Notes & Rapports/Rapport d'étude, 2021.
- Besse, Laurent. « Un ministre et les jeunes : François Missoffe, 1966-1968 », Histoire@Politique, vol. 4, no. 1, 2008, pp. 11-11.
- Besse, Laurent. Construire l'éducation populaire, Paris, La Documentation française, 2014.
- Besse, Laurent. Les MJC, 1959-1981 : de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

- Bezes, Philippe, et al. L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la Ve République, Paris, La Découverte, 2005.
- Bezès, Philippe, et Le Lidec, Patrick. « Ordre institutionnel et genèse des réformes », in Lagroye, Jacques, et Offerlé, Michel. (dir.). Sociologie de l'institution, Belin., Paris, 2011, pp. 55-73.
- Bezès, Philippe, et Odile Join-Lambert. « Comment se font les administrations : analyser des activités administratives constituantes », Sociologie du Travail, 2010, vol. 52, no 2, pp. 133-150.
- Bezès, Philippe. « État, experts et savoirs néo-managériaux. Les producteurs et diffuseurs du New Public Management en France depuis les années 1970 », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 193, no. 3, 2012, pp. 16-37.
- Bezes, Philippe. Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008), Paris, PUF, 2009.
- Bezès, Philippe. Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008), Paris, Presses universitaires de France, 2009.
- Bihel, Laurent. « Par la culture et pour la liberté : l'éducation populaire, une résistance humaniste », Vie sociale, vol. 4, no. 4, 2009, pp. 47-53.
- Biland, Emilie. « Les cultures d'institution ». in. Lagroye, Jacques, et Offerlé, Michel. (dir.). Sociologie de l'institution, Paris, Belin, 2011.
- Birnbaum, Jean. « Transmission révolutionnaire et pédagogie de la jeunesse. L'exemple des trotskismes français », Histoire@Politique, vol. 4, no. 1, 2008, pp. 6-6.
- Birnbaum, Pierre (dir.). Les Élités socialistes au pouvoir. Les dirigeants socialistes face à l'État (1981-1985), Paris, PUF, 1985.
- Birnbaum, Pierre. « L'action de l'État, différenciation et dédifférenciation », in Grawitz, Madeleine et Leca, Jean (dir.), Traité de science politique, vol.3 L'action politique, Paris, PUF, 1985, pp. 643-682.
- Birnbaum, Pierre. Les désarrois d'un fou de l'État, Paris, Albin Michel, 2015.
- Bitoun, Pierre. Les hommes d'Uriage, Paris, La Découverte, 1988.
- Blais, Marie-Claude. La solidarité : Histoire d'une idée, Paris, Gallimard, 2007.
- Blondiaux, Loïc. « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » In Bacqué, M.-H. et Sintomer, Y. (dir.) Gestion de proximité et participation démocratique. La Découverte, 2005.

- Blondiaux, Loïc, et Sintomer, Yves (dir.), « Démocratie et délibération », Politix, vol. 15, n°57, 2002
- Blondiaux, Loïc, et Sintomer, Yves. « L'impératif délibératif », Politix, vol.15, n°57, 2002, pp. 17-35.
- Blondiaux, Loïc. « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour critique sur un concept classique de la science politique », Revue française de science politique, vol. 57, no. 6, 2007, pp. 759-774.
- Blondiaux, Loïc. Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative, Paris, Seuil, 2008.
- Blum, Françoise. « Trajectoires militantes et reconversions. À propos de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) et des années 68 », Genèses, vol. 107, no. 2, 2017, pp. 106-130.
- Boal Augusto. Jeux pour acteurs et non-acteurs : pratique du théâtre de l'opprimé, Paris, Maspéro, 1978.
- Bock, Cyrille, « L'animation socioculturelle : émergence et structuration des diplômés comme indicateurs de la professionnalisation », Agora débats/jeunesses, vol. 90, no. 1, 2022, pp. 7-20.
- Bock, Cyrille. La formation d'animateur professionnel : émergence et structuration d'un marché entre acteurs privés et publics, thèse de sciences de l'éducation, Cergy Paris Universités, 2022.
- Boëtsch, Gilles. « Le peuple, hier et aujourd'hui », Hermès, vol. 42, no. 2, 2005, pp. 86-91.
- Boltanski, Luc, et Chiapello, Eve. Le nouvel esprit du capitalisme, Paris, Gallimard, 1999.
- Boltanski, Luc. De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation, Paris, Gallimard, 2009.
- Boltanski, Luc. Les cadres : la formation d'un groupe social, Paris, Éditions de Minuit, 1982.
- Bongrand Philippe, La Scolarisation des mœurs. Socio-histoire de deux politiques de scolarisation en France, depuis la Libération, Thèse de science politique, Université de Picardie Jules Verne, Amiens, 2006.

- Bongrand, Philippe et al. « Introduction. Les savoirs de gouvernement à la frontière entre « administration » et « politique » », *Gouvernement et action publique* 2012/4 (n° 4), pp. 7-20.
- Bongrand, Philippe, et Laborier, Pascale. « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique*, vol. 55, no. 1, 2005, pp. 73-111.
- Bongrand, Philippe. « La mise en système et l'économicisation de l'enseignement en France au début des années 1950 : la fonctionnalisation d'une institution », *Politix*, vol. 98, no. 2, 2012, pp. 35-56.
- Bonnefon, Gérard. *Penser l'éducation populaire, Humanisme et Démocratie*, Chronique sociale, Lyon, 2006.
- Bordat, Denis. *Les Cemea, qu'est-ce que c'est ?*, Paris, Editions François Maspéro, 1976.
- Bordes, Véronique. *Prendre place dans la cité. Jeunes et politique municipale*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Bordiec, Sylvain. « Usages de la thématique sécuritaire dans l'éducation populaire. L'offre officielle d'une association de quartier ouverte aux jeunes », *Agora débats/jeunesses*, vol. 58, no. 2, 2011, pp. 105-118.
- Boucher Petrovic, Nathalie. *La référence à la société de l'information dans les milieux de l'éducation populaire français : levier de la réactualisation d'un projet centenaire ?* Thèse de sciences de l'information et de la communication, Université Paris 13, 2008.
- Boucher-Petrovic, Nathalie. « Les mutations de l'éducation populaire ». *Agora débats/jeunesses*, n°41, 1er trimestre 2007, p. 112-125
- Bourdieu Pierre, et Boltanski Luc, *La production de l'idéologie dominante*. Nouvelle éd. Paris, Démopolis/Raisons d'agir, 2008, 157 p. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n°2-3, juin 1976, pp. 3-73.
- Bourdieu Pierre. « Vous avez dit "populaire" ? ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°46, 1983, p. 98-105.
- Bourdieu, Pierre., « De quoi parle-t-on quand on parle du “problème de la jeunesse” ? », in Perrot Michèle (dir.), *Les jeunes et les autres*, vol. II, Vaucresson CRIV, 1986, pp. 229-234.
- Bourdieu, Pierre, et Chartier, Roger. *Le sociologue et l'historien*, Paris, Agone, 2010.

- Bourdieu, Pierre, et Passeron, Jean-Claude. La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement, Paris, Éditions de Minuit, 1970.
- Bourdieu, Pierre, et Passeron, Jean-Claude. Les héritiers : les étudiants et la culture, Éditions de Minuit, 1964, Paris.
- Bourdieu, Pierre. « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 96-97, no. 1-2, 1993, pp. 49-62.
- Bourdieu, Pierre. « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 145, no 5, 2002, p. 3.
- Bourdieu, Pierre. Esquisse pour une auto-analyse, Paris, Raisons d'agir, 2004.
- Bourdieu, Pierre. La Noblesse d'État : Grandes écoles et esprit de corps, Paris, Éditions de Minuit, 1989.
- Bourdieu, Pierre. Questions de sociologie, Paris, Éditions de Minuit, 1981.
- Bourdieu, Pierre. Science de la science et réflexivité, Paris, Raisons d'agir, 2001.
- Bourdieu, Pierre. Sur l'État. Paris, Raisons d'agir / Seuil, 2012.
- Bourdieu, Pierre. Le sens pratique, Paris, Éditions de Minuit, 1980.
- Bourdin, Philippe., « Instruire le peuple enfant. Autour de Jacques-Antoine Dulaure et du second Directoire », p. 81-98 in Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815), fascicule 6 : « Notions pratiques », Paris, E.N.S. Saint-Cloud, 1998, p. 81-98.
- Bourrieau, Jean. L'éducation populaire réinterrogée, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Bousseynroux, Pascal. « Robert Garric, les Équipes sociales et le travail social », Vie sociale, vol. 2, no. 2, 2012, pp. 67-83.
- Brichet, Robert. Associations et syndicats, Paris, Librairies techniques, 1976.
- Brucy, Guy, Caillaud, Pascal, Quenson, Emmanuel, et Tanguy, Lucie (dir.), Former pour réformer : retour sur la formation permanente (1945-2004), Paris, La Découverte, 2007.
- Bruy, Guy, Laot, Françoise, et de Lescure, Emmanuel (dir.), Mouvement ouvrier et formation. Genèses. De la fin du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale, Paris, L'Harmattan (« Histoire et mémoire de la formation »), 2009.
- Brucy, Guy, et al. Mouvement ouvrier et formation. Genèses. De la fin du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Brusadelli, Nicolas. « Politiser sa trajectoire, démocratiser les savoirs. La fabrique des « conférenciers gesticulants » », Agora débats/jeunesses, vol. 76, no. 2, 2017, pp. 93-106.

- Buisson-Fenet, Hélène. « L'éducation scolaire au prisme de la science politique : vers une sociologie politique comparée de l'action publique éducative ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 14, no. 3, 2007, pp. 385-397.
- Buton François, « Ce que nous apprend l'observation historique du travail administratif », in Eymeri-Douzans, Jean-Michel et Bouckaert, Geert (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant, 2013, pp. 151-165.
- Buton François, « L'État et ses catégories comme objets d'analyse socio-historique : les handicapés sensoriels au XIXe siècle », in Laborier Pascale, et Trom, Dany (dir.), *Historicités de l'action publique*, P.U.F., 2003, pp.59-78.
- Buton François, Mariot Nicolas, « entrée « Socio-histoire » du Dictionnaire des idées », 2e volume de la collection des « Notionnaires » de l'Encyclopaedia Universalis, 2006, pp. 731-733.
- Buton, François, et Mariot, Nicolas, « Introduction. Surmonter la distance. Ce que la sociohistoire doit aux sciences sociales. », in *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, pp. 1-14
- Buton, François, et Mariot, Nicolas. (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF-CURAPP, 2009.
- Buton, François. « Histoires d'institutions. Réflexions sur l'historicité des faits institutionnels », *Raisons politiques*, vol. 40, no. 4, 2010, pp. 21-41.
- Buton, François. « Portrait du politiste en socio-historien : la socio-histoire dans les sciences politiques », in Buton François, Mariot Nicolas (dir.), *Pratiques et méthodes de la sociohistoire*, Paris, P.U.F., 2009, pp. 23-44.
- Buton, François. *L'administration des faveurs: l'État, les sourds et les aveugles (1789 - 1885)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

C

- Caceres Bénigno. *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Seuil, 1964.
- Callé, Philippe. « Education populaire et associations, l'exemple de « Peuple et Culture » en Haute-Savoie ». *Agora débats /jeunesse*, n°5, 1996, pp.123-132.

- Calvès, Anne-Emmanuèle. « « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, vol. 200, no. 4, 2009, pp. 735-749.
- Camus, Jérôme, et Lebon, Francis. *Regards sociologiques sur l'animation*, Paris, FONJEP, La documentation française, 2015.
- Camus, Jérôme. « En faire son métier : de l'animation occasionnelle à l'animation professionnelle », *Agora débats/jeunesses*, vol. 48, no. 2, 2008, pp. 32-44.
- Canguilhem, Georges. *Le normal et le pathologique*, 9e rééd. PUF/Quadrige, Paris, 2005 [1943].
- Carrel, Marion. *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon. ENS Éditions, 2013.
- Carton Luc : « Éducation populaire ou animation socioculturelle ? dont "6 critères possibles qualifiant une action d'éducation populaire » Groupe de recherche sur l'éducation populaire et le métier de directeur de MJC. *Lettres de la FFMJC* n° 8 (mars 1996), n° 9 (septembre 1996), n° 10 (novembre 1996).
- Castel, Robert. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995.
- Cefai, Daniel. « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 75, no. 1, 1996, pp. 43-66.
- Chambart, Olivia. *La fabrique d'homo entreprenans. Sociologie d'une politique éducative aux frontières du monde académique et du monde économique*, Paris EHESS, 2017.
- Chapoulie, Jean-Michel. « Un regard rétrospectif sur un demi-siècle d'enquêtes empiriques dans la sociologie française », *Éducation et sociétés*, vol. 30, no. 2, 2012, pp. 33-48.
- Chapoulie, Jean-Michel. *L'École d'État conquiert la France : deux siècles de politique scolaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- Charlot, Bernard et Figeat Madeleine. *Histoire de la formation ouvrière des ouvriers 1789-1984*, Paris, Editions Minerve, 1985.
- Charvolin, Florian. *L'invention de l'environnement en France. Chronique anthropologique d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003.
- Chateigner Frédéric, "Education populaire" : les deux ou trois vies d'une formule, Thèse de doctorat en sciences politiques, Strasbourg, 2012..

- Chateigner Frédéric, L'éducation populaire", combien de citations ?, Agora débats/jeunesses, Presses de Sciences Po, 2007, pp.62-72.
- Chateigner, Frédéric. « « Considéré comme l'inspirateur... ». Les références à Condorcet dans l'éducation populaire », Sociétés contemporaines, vol. 81, no. 1, 2011, pp. 27-59.
- Chauvière, Michel. Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Chauvière, Michel. Le travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée, Paris, Dunod, 2004.
- Chevalier, Tom. La jeunesse dans tous ses états, Paris, Presses Universitaires de France, 2018.
- Cholvy, Gérard, et Cheroutre, Marie Thérèse. (dir.), Le scoutisme. Quel type d'hommes et quel type de femmes ? Quel type de chrétiens ?, Paris, Editions du Cerf, 1994.
- Cholvy, Gérard. Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France XIXe-XXe siècle, Paris, Éditions du Cerf, 1999.
- Chosson Jean-François, (dir.), Les générations du développement rural, 1945-1990. 2e éd. Paris, LGDJ, 2003. [1990].
- Chosson, Jean-François (dir.). Peuple et culture, 50 ans d'innovations au service de l'éducation populaire, Paris, Peuple et culture, 1995.
- Chosson, Jean-François. Pratiques de l'entraînement mental, Paris, Armand Colin, 1991.
- Chosson, Jean-François. La mémoire apaisée. Au long des routes de l'éducation populaire et de l'enseignement agricole 1928-2001, L'Harmattan, 2002, Paris.
- Clappe, Maureen. « S'engager bénévolement pour les papiers. La mise au travail associatif des interprètes de l'asile », Revue européenne des migrations internationales, vol. 37-1, no. 1-2, 2021, pp. 163-184.
- Clastres, Pierre. La société contre l'État, Paris, Editions de Minuit, 1974.
- Clément Pierre, Réformer les programmes pour changer l'école ? Une sociologie historique du champ du pouvoir scolaire, Thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Picardie Jules Verne, Amiens, 2013.
- Cohen, Déborah. La nature du peuple : les formes de l'imaginaire social (XVIIIe-XXIe siècles), Seyssel, Champ Vallon, 2010.
- Collectif Cassandre / Horschamp, Education populaire, une utopie d'avenir, Barcelone, Les Liens qui Libèrent, 2012.

- Collectif Centre de recherche d'Histoire de l'Italie et des pays alpins, *Instruire le peuple*, Grenoble, Université des sciences sociales de Grenoble, 1992.
- Collovald Annie. « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants », *L'humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de "solidarité internationale"*, Rennes, PUR, 2002.
- Collovald, Annie, et Sawicki, Frédéric. « Le populaire et le politique. Quelques pistes de recherche en guise d'introduction », *Politix*, vol. 13, no. 1, 1991, pp. 7-20.
- Comby, Jean-Baptiste. *La Question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Raison d'Agir, 2015.
- Compagnon, Béatrice, et Thévenin, Anne. *Histoire des instituteurs et des professeurs, de 1880 à nos jours*, Paris ; Perrin, 2001.
- Comte, Bernard. *Une Utopie combattante : L'École des cadres d'Uriage, 1940-1942*, Paris, Fayard, 1991.
- Corcuff, Philippe. « L'alliance conflictuelle de l'universitaire et du populaire », *Agora Débats/Jeunesses* n°44, 2007.
- Cortéséro, Régis. « Au-delà du déclin de l'institution », *Éducation et sociétés*, vol. 25, no. 1, 2010, pp. 7-16.
- Cortéséro, Régis. « Entre l'émeute et le ghetto. Quels cadres de socialisation politique pour les jeunes des banlieues populaires ? », *Éducation et sociétés*, vol. 25, no. 1, 2010, pp. 65-81.
- Cossart, Paula et Talpin, Julien. « Les Maisons du Peuple comme espaces de politisation. Étude de la coopérative ouvrière la paix à Roubaix (1885-1914) », *Revue française de science politique* 2012/4 (Vol. 62), p. 583-610.
- Cossart, Paula, et Emmanuel Taïeb. « Science politique/Histoire. Éloge de la diversité », *Revue française de science politique*, vol. 61, no. 3, 2011, pp. 533-535.
- Cossart, Paula, et Talpin, Julien. *Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Paris, Éditions du Croquant, 2015.
- Cossart, Paula, Hayat, Samuel, et Taïeb, Emmanuel, « Science politique/Histoire. Obstacles à l'hybridation », *Revue française de science politique*, 23 juin 2014, Vol. 64, no 3, pp. 503-506.
- Cottin-Marx, Simon. *Professionaliser pour «marchandiser» (et inversement) : quand l'État accompagne les associations employeuses*, Thèse de sociologie, Paris-Est, 2016.

- Crépin, Christiane. « La politique temps libre, enfance et jeunesse : un projet national d'évaluation de politiques locales », Informations sociales, vol. 150, no. 6, 2008, pp. 150-159.
- CRESAL, Les raisons de l'action publique entre expertise et débat, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Crubellier, Maurice. L'école républicaine - 1870/1940, esquisse d'une histoire culturelle, Paris, Editions Christian, 1993.
- Cuche, Denys. La notion de culture dans les sciences sociales, Paris, La Découverte, 1996.

D

- De Certeau, Michel. L'invention du quotidien, Paris, Folio Gallimard, 1990.
- De Certeau, Michel. Paris, La culture au pluriel, Seuil, 1993.
- De Curraize, Yves. « Les diplômés des métiers de l'animation », Agora débats/jeunesses, vol. 48, no. 2, 2008, pp. 80-81.
- De Lescure, Emmanuel (dir.). « L'essor de la formation continue », Regards sociologiques, n°41-42, 2011, p. 71-76.
- De Lescure, Emmanuel (dir.). La construction du système français de formation professionnelle continue. Retour sur l'accord du 9 juillet 1970 et la loi du 16 juillet 1971, Paris, L'Harmattan, 2004.
- De Monlibert, Christian. « La pédagogie un enjeu social et politique », Éducation permanente, Dossier « Penser la pédagogie en formation d'adultes », 2015, no 203, pp. 25-42.
- De Monlibert, Christian. « L'institutionnalisation de la formation continue vingt ans après », Regards sociologiques, no 41-42, 2011, pp. 171-174
- De Singly, François. « Jeunesse et pouvoir sur soi », Agora débats/jeunesses, vol. 56, no. 3, 2010, pp. 25-33.
- De Swann, Abram. Sous l'aile protectrice de l'État, Paris, PUF, 1995. [1988].
- Decaunes, Luc, et Cavalier, Marie-Laure. Réformes et projets de réforme de l'enseignement français de la Révolution à nos jours (1789-1960), Paris, Institut pédagogique national, 1962.

- Defraigne Tardieu, Geneviève. L'université populaire Quart Monde. La construction du savoir émancipatoire. Thèse en sciences de l'éducation. Sous la direction de René Barbier, université Paris VIII. Soutenue le 3 octobre 2009.
- Degée Jean-Luc. « Éducation émancipante. L'exemple de la formation syndicale », IHOES, n°62, 2009, pp. 1-9
- Déloye, Yves, et Bernard Voutat. Faire de la science politique. Pour une socio-histoire du politique, Paris, Belin, 2002.
- Déloye, Yves. « Pour une sociologie historique de la compétence à opiner « politiquement ». Quelques hypothèses de travail à partir de l'histoire électorale française », Revue française de science politique, vol. 57, no. 6, 2007, pp. 775-798.
- Déloye, Yves. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses, Paris, Presses de la FNSP, 1994.
- Déloye, Yves. Sociologie historique du politique, Paris, La Découverte, 2003. [1997].
- Deluermoz, Quentin, et Pierre Singaravélou. Pour une histoire des possibles. Analyses contrefactuelles et futurs non advenus, Paris, Seuil, 2016.
- Depoil, Mathieu. Pédagogies émancipatrices et éducation populaire : repenser le projet politique (1970/2022), projet de thèse en sciences de l'éducation, Montpellier.
- Descamps, Florence (dir.) Les sources orales et l'histoire, Récits de vie, entretiens, témoignages oraux, Paris, Bréal, 2006.
- Dessertine, Dominique, Durand, Robert, Eloy, Jacques et al. (dir.), Les centres sociaux, 1880-1980 : une résolution locale de la question sociale ?, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004.
- Devaux, Jean-Baptiste. « L'État technologique : Rationalisations et institutionnalisation d'un territoire bureaucratique : l'innovation (1963-2003) », thèse de sciences politiques, Sciences Po Lyon, 2021.
- Donzelot, Jacques, et Philippe Estèbe. L'État animateur : essai sur la politique de la ville, Esprit, 1994.
- Donzelot, Jacques. L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques, Paris, Seuil, 1994.
- Douard, Olivier. « L'animation, une référence ambiguë à l'éducation populaire », in Restoin, Albert (dir.) et Corond, Maurice (coord.). Éducation populaire, enjeu démocratique. Défis et perspectives. L'Harmattan, 2008, pp. 127-144.

- Douard, Olivier. « Le retour des animateurs à l'éducation populaire », Les Cahiers de L'IFOREP, n° 96, 2000, pp.18-23.
- Douard, Olivier., « L'éducation populaire ou le droit à l'intelligence politique », Éducatons, société, n° 165, 2000, pp. 151-157.
- Downs, Laura Lee. Histoire des colonies de vacances : de 1880 à nos jours. Paris, Perrin, 2009.
- Dreyfus, Françoise. « A la recherche du temps perdu. La science politique française oubliée de l'administration publique », Politix, vol. 59, no. 3, 2002, pp. 171-194.
- Dubar, Claude. « Qu'est-ce qu'un objet « dominé » et qu'un champ légitime en sociologie ? », Savoirs, vol. 15, no. 3, 2007, pp. 72-74.
- Dubet, François. « Déclin de l'institution et/ou néolibéralisme ? », Éducation et sociétés, vol. 25, no. 1, 2010, pp. 17-34.
- Dubet, François. Le déclin de l'institution, Paris, Seuil, 2002.
- Dubois, Vincent, et Philippe Poirrier (dir.). Politiques locales et enjeux culturels : les clochers d'une querelle, XIXe-XXe siècles, Paris, La Documentation française, 1998.
- Dubois, Vincent. La culture comme catégorie d'intervention publique. Genèses et mises en forme d'une politique. Thèse de doctorat (science politique). Université Lumière-Lyon II, 1994.
- Dubois, Vincent. La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique, Paris, Belin, 1999.
- Dubois, Vincent., « La sociologie de l'action publique. De la socio-histoire à l'observation des pratiques (et vice-versa) », in Laborier Pascale, et Trom, Dany. Historicités de l'action publique, Paris, P.U.F., 2003, pp. 347-364.
- Ducellier, Marie. « L'école aux côtés de l'éducation populaire : pour une fabrique du regard ? », projet de thèse en Anthropologie sociale et ethnologie, Paris EHESS.
- Duchesne, Sophie, et Florence Haegel. « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », Revue française de science politique, vol. 54, no. 6, 2004, pp. 877-909.
- Duclert, Vincent. « La "deuxième gauche" », in Becker Jean-Jacques (dir.), Histoire des gauches en France. Volume 2, Paris, La Découverte, 2005, pp. 175-189.
- Dulong, Delphine. La construction du champ politique, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

- Dulong, Delphine. Moderniser la politique: aux origines de la Ve République, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Dulong, Delphine. Sociologie des institutions politiques, Paris, La Découverte, 2012.
- Dumazedier, Joffre, et al. Société éducative et pouvoir culturel, Paris, Seuil, 1976.
- Dumazedier, Joffre. Sociologie empirique du loisir, Paris, Seuil, 1974.
- Dumazedier, Joffre. Vers une civilisation du loisir ?, Paris, Seuil, 1962.
- Dumazedier, Joffre. Révolution culturelle du temps libre 1968-1988, Paris, Méridiens Klincksieck, 1988.
- Dupuy, François et Thoenig, Jean-Claude. L'Administration en miettes, Paris, Fayard, 1985.
- Durand, Robert. Histoire des centres sociaux, du voisinage à la citoyenneté, Paris, Syros, 1996.
- Duriez, Bruno, Fouilloux, Étienne, Pelletier, Denis, et al. (dir.), Les catholiques dans la République. 1905-2005, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2005.
- Durkheim, Emile. L'Éducation morale, Paris, Presses Universitaires de France, 1974.
- Durkheim, Emile. L'Évolution pédagogique en France, Paris, Presses Universitaires de France, 1938.
- Durkheim, Emile., Représentations individuelles et représentations collectives, 1898
- Duverger, Maurice. Méthodes de la science politique, Paris, Presses Universitaires de France, 1959.

E

- Ebersold, Serge. L'invention du handicap : la normalisation de l'infirmes. 2e éd. Paris, CTNERHI, 1997.
- Elias, Norbert. La civilisation des mœurs, Paris, Pocket Agora, 2003 (1ère édition 1939).
- Elias, Norbert, La dynamique de l'Occident, Paris, Pocket Agora, 2003.
- Éthuin, Nathalie, Yon, Karel. « Les mutations de l'éducation syndicale : de l'établissement des frontières aux mises en dispositif », Le Mouvement social, n°235, 2011, pp. 3-25.

F

- Fabiani, Jean-Louis. *Après la culture légitime : objets, publics, autorités*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Fabiani, Jean-Louis. *L'Éducation populaire et le théâtre : le public d'Avignon en action*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2008.
- Farge, Arlette. *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989.
- Faure, Alain, Douillet, Anne-Cécile, et Boisseaux, Stéphane. *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005.
- Faure, Alain, et Négrier, Emmanuel. *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale : critiques de la territorialisation*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Favre, Pierre. « La connaissance politique comme savoir légitime et comme savoir éclaté », *Revue Française de Sociologie*, vol. 24, no. 3, 1983, pp. 467-503.
- Ferhat, Ismaïl (dir.). *Les Gauches de gouvernement et l'école : programmes, politiques et controverses du Front populaire à 2012*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.
- Ferhat, Ismaïl. *Socialistes et enseignants : le Parti Socialiste et la Fédération de l'Éducation nationale de 1971 à 1992*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2018.
- Ferrand-Bechmann, Dan. *Les bénévoles et leurs associations. Autres réalités, autre sociologie*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Fillieule Olivier, "Demobilization and Disengagement in a Life Course Perspective", in *The Oxford Handbook of Social Movements*, Edited by Donatella Della Porta and Mario Diani, 2015.
- Fillieule, Olivier (dir.). *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.
- Fillieule, Olivier, et Mayer Nonna. (coord.), « Devenirs militants », *Revue Française de Science Politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001.
- Fillieule, Olivier, Mathieu, Lilian, et Péchu, Cécile, (dir.). *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris, Presses de Science Po, 2009.
- Fleury, Laurent. *Le TNP de Vilar : une expérience de démocratisation de la culture*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.
- Fontaine, Marion, « Travail et loisirs », in Becker, Jean-Jacques, et Kandari, Gilles (dir.), *Les gauches en France*, Paris, La Découverte, 2005, vol.2, pp. 704-723.
- Fontaine, Marion. *Une politique temps libre ? 1981-1983*, Paris, Fondation Jean Jaurès, 2011.

- Forquin, Jean-Claude. « L'idée d'éducation permanente et son expression internationale depuis les années 1960 », *Savoirs*, vol. 6, no. 3, 2004, pp. 9-44.
- Forquin, Jean-Claude. *Les composantes doctrinales de l'idée d'éducation permanente. Analyse thématique d'un corpus international (UNESCO)*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Foucault, Michel. *Dits et écrits*, vol.3 : 1976-1979, Paris, Gallimard, 1994.
- Foucault, Michel. *L'herméneutique du sujet : cours au Collège de France (1981-1982)*, Paris, Seuil, 2002.
- Foucault, Michel. *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971.
- Foucault, Michel. *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, Gallimard, 2004.
- Foucault, Michel. *Paris, L'Archéologie du savoir*, Gallimard, 1969.
- Foucault, Michel. *Sécurité, territoire, population : Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, Gallimard, 2004.
- Frappat, Pierre. *Grenoble, le mythe blessé*, Paris, Alain Moreau, 1979.
- Frazer, Elizabeth. « Introduction: The Idea of Political Education », *Oxford Review of Education*, vol. 25, no. 1/2, 1999, pp. 5-22.
- Freire, Paulo. *L'éducation, pratique de la liberté*, Paris, Cerf, 1974.
- Freire, Paulo. *Pédagogie des opprimés*. Paris, Maspéro, 1974.
- Frétygné, Cédric, et Emmanuel de Lescure. « Sociologie et formation en France », *Savoirs*, vol. 15, no. 3, 2007, pp. 9-55.
- Fritz, Gérard. *L'idée de peuple en France du XVIIe au XIXe siècle*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1988.
- Fulla, Mathieu. « Quand Pierre Mauroy résistait avec rigueur au « néolibéralisme » (1981-1984) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 138, no. 2, 2018, pp. 49-63.
- Fumaroli, Marc. *L'État culturel : une religion moderne*, Paris, Editions de Fallois, 1991.
- Furet, François, et Ozouf, Jacques (dir.). *Lire et écrire. L'alphabétisation des français de Calvin à Ferry*, Paris, Editions de Minuit, 1977.

G

- Gaïti, Brigitte. « Gouverner le Gouvernement : les trajectoires des politiques de coordination gouvernementale en France (1935-2019) », *Revue française d'administration publique*, vol. 171, no. 3, 2019, pp. 565-585.
- Gaïti, Brigitte. « L'impuissance ministérielle. Désenchantement du politique et transformation du métier gouvernemental », in *La politique désenchantée ? Perspectives sociologiques autour des travaux de Daniel Gaxie*, Rennes, P.U.R., 2019.
- Gaïti, Brigitte. « L'érosion discrète de l'État-providence dans la France des années 1960. Retour sur les temporalités d'un « tournant néo-libéral » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 201-202, no. 1-2, 2014, pp. 58-71.
- Gaïti, Brigitte. « Les modernisateurs dans l'administration d'après-guerre l'écriture d'une histoire héroïque », *Revue française d'administration publique*, vol. no. 102, no. 2, 2002, pp. 295-306.
- Gaïti, Brigitte. « Politique d'abord », in Birnbaum, Pierre (dir.), *Les élites socialistes*, Paris, PUF, 1985.
- Gaïti, Brigitte. *De Gaulle: prophète de la Cinquième République (1946-1962)*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.
- Gaïti, Brigitte., « Décembre 1958 ou le temps de la révélation technocratique », in Dulong, Delphine et Dubois, Vincent. (dir.), *La question technocratique. De l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaire de Strasbourg, 1999, pp. 137-154.
- Gaïti, Brigitte., « Des ressources politiques à valeur relative : le difficile retour de Valéry Giscard d'Estaing », *Revue française de science politique*, vol. 40, no 6, 1990, pp. 902-917.
- Galland, Olivier. « Itinéraire d'un sociologue. Entretien avec Olivier Galland, réalisé par Francis Lebon et Chantal de Linares », *Agora débats/jeunesses*, vol. 46, no. 4, 2007, pp. 6-13.
- Gallant, Nicole, Garneau, Stéphanie (dir.). *Les jeunes et l'action politique. Participation, contestation, résistance*. Laval, Presses de l'Université Laval, 2016.
- Gallibour, Éric, Raibaud, Yves. *Transitions professionnelles dans le monde associatif et l'animation (introduction)*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- Garibay, Françoise, Segquier, Michel (coordination). *Pratiques émancipatrices. Actualités de Paulo Freire*, Paris, Syllepse. 2009.

- Garrigou-Lagrange, Jean-Marie. Recherche sur les rapports entre les associations et les pouvoirs publics, Librairie générale de Droit et de jurisprudence, Paris, 1970.
- Gaudibert, Pierre. Action culturelle : intégration et / ou subversion ?, Paris, Casterman, 1977.
- Gaxie, Daniel. « Les facteurs sociaux de la carrière gouvernementale sous la Cinquième République de 1959 à 1981 », Revue française de sociologie, vol. 24, no 3, 1983, pp. 441-465.
- Gaxie, Daniel. « Economie des partis et rétributions du militantisme », Revue française de science politique, vol. 27, no 1, 1977, pp. 123-154.
- Gaxie, Daniel. Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique, Paris, Seuil, 1978.
- Gay, Renaud. L'État hospitalier : réformes hospitalières et formation d'une administration spécialisée en France : (années 1960 - années 2000), Thèse de science politique, Grenoble, Université de Grenoble, 2018.
- Geay, Bertrand. Profession : Instituteurs. Mémoire politique et action syndicale, Paris, Seuil, 1999.
- Georgi, Frank. « L'autogestion : une utopie chrétienne ? », in Pelletier, Denis, et Schlegel Jean-Louis (dir.), A la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours, Paris, Seuil, 2012, pp. 373-389.
- Gillet, Jean-Claude. Animation et animateurs : le sens de l'action, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Gillet, Jean-Claude. Formation à l'animation : agir et savoir, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Girault, Jacques. « L'histoire du syndicalisme chez les instituteurs jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Essai de bilan », Histoire de l'Éducation, no. 5, 1979, pp. 1-17.
- Glasman, Dominique. L'accompagnement scolaire : Sociologie d'une marge de l'école, Paris, Presses universitaires de France, 2001.
- Goffin, Michel. « La « renaissance » de l'éducation populaire en milieux populaires : nécessité d'une redécouverte et enjeu d'une nouvelle destinée, dans le champ de la vie associative et des politiques culturelles », Pensée plurielle, vol. 11, no. 1, 2006, pp. 117-129.
- Goffman, Erving. Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux, Paris, Minuit, 1968.
- Gorz, André. Bâtir la civilisation du temps libéré, Paris, Les liens qui libèrent, 2013.

- Gourgues, Guillaume, et Mazeaud, Alice. L'action publique saisie par ses « publics » : gouvernement et (dés)ordre politique, Lille, Septentrion, 2018.
- Grelier, Francine, Vers une théorie de l'action associative : la praxis de l'éducation populaire. Etude de cas à partir de l'animation socioculturelle citoyenne, Thèse Sciences de l'éducation, Université Rennes 2, 2010.
- Grignon, Claude, et Passeron, Jean-Claude. Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature, Paris, Gallimard/Seuil, 1989.
- Guérin, Christian. L'utopie Scouts de France: histoire d'une identité collective, catholique et sociale, 1920-1995, Paris, Fayard, 1994.
- Guisset, Serge. « Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active : place de l'éducation nouvelle », Vie sociale, vol. 4, no. 4, 2009, pp. 69-78.
- Gutierrez, Laurent, et Kahn, Pierre (dir.), Le Plan Langevin-Wallon. Histoire et actualité d'une réforme de l'enseignement, Nancy, Presses universitaires de Nancy/Éditions universitaires de Lorraine, 2016.
- Gutierrez, Laurent. (dir.), Vers l'éducation nouvelle. Étude exploratoire de la revue des CEMÉA (1946-2016), Paris, INJEP Notes & Rapports/Rapport d'étude, 2021.
- Gutierrez, Laurent. « État de la recherche sur l'histoire du mouvement de l'éducation nouvelle en France », Carrefours de l'éducation, vol. 31, no. 1, 2011, pp. 105-136.
- Gutierrez, Laurent. « L'Éducation nouvelle : histoire d'une réalité militante », Recherches & éducations, 14 mars 2011, no 4, pp. 9-12.
- Gutierrez, Laurent., Besse, Laurent, et Prost, Antoine., Réformer l'école. L'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970) Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2012.

H

- Habermas, Jürgen. L'intégration républicaine, Essais de théorie politique, Paris, Fayard, 1998.
- Hamidi, Camille. « De quoi un cas est-il le cas ? Penser les cas limites », Politix, vol. 100, no. 4, 2012, pp. 85-98.
- Hamidi, Camille. « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », Revue française de science politique, vol. 56, no. 1, 2006, pp. 5-25.

- Hassenteufel, Patrick. « L'État mis à nu par les politiques publiques », in *Mélanges en l'honneur de Pierre Birnbaum*, Paris, Fayard, 2007.
- Hassenteufel, Patrick. *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, 2000.
- Hayat, Samuel. *Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation en 1848*, Paris, Le Seuil, 2014.
- Heller-Goldenberg, Lucette. *Histoire des Auberges de jeunesse en France des origines à la Libération (1929-1945)*, Nice, Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, 1986.
- Heluwaert Michel, *Jeunesse et sport (1936-1986), Un service d'État du militantisme à la gestion, contribution à l'étude du fait administratif*, Thèse de doctorat en science politique, 2009.
- Heluwaert, Michel. *Pour l'éducation populaire*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Hély, Matthieu. *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.
- Hirschman, Albert O. *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983.
- Hirschman, Albert O. *Défection et prise de parole. Théorie et applications*, Paris, Fayard, 1995.
- Hoggart, Richard. *La culture du pauvre*, Paris, Les éditions de Minuit, 1970.
- Houssaye, Jean (dir.). *Éducation et philosophie : approches contemporaines*, Paris, ESF, 1999.
- Humbert, Geneviève (dir.). *Jeunesse et État*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1991.

I

- Ihaddadène, Florence. « La marchandisation de l'engagement des jeunes : les « dérives » du service civique à la Ligue de l'enseignement », thèse de sociologie, Nanterre, 2018.
- Ihl, Olivier. « Sciences de gouvernement », in Boussaguet, Laurie, Jacquot, Sophie, Ravinet, Pauline (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, pp. 563-569.

- Ihl, Olivier, Déloye, Yves, et Joignant Alfredo (dir.). Gouverner par la science : perspectives comparées, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013.
- Ihl, Olivier (dir.). Les sciences de l'action publique, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, Grenoble.
- Ihl, Olivier, Kaluszynski Martine et Pollet, Gilles, Les sciences de gouvernement, Paris, Économica, Études politiques, 2003.
- Ihl, Olivier. (éd.) Les sciences de l'action publique. Collection Symposium. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006.
- Ihl, Olivier. « Une ingénierie politique. Augustin Cauchy et les élections du 23 avril 1848 », Genèses, vol. no. 49, no. 4, 2002, pp. 4-28.
- INJEP, Education populaire, Nostalgie ou Réalité ? Colloque FONJEP – CNAJEP, Paris, Les Documents de l'INJEP, 1992.
- INJEP, L'éducation populaire ou la culture en actions : les stages de réalisation 50 ans d'aventure artistique, Actes du colloque d'Avignon organisé par le ministère de la Jeunesse et des Sports et l'INJEP les 19,20 et 21 juillet 1996, Collection : Document de l'INJEP hors-série n°5, 1997.
- INJEP, La presse d'éducation populaire, 1830-1939, Tome 1, Paris, Les Documents de l'INJEP, 1992.
- Ion, Jacques, Miege, Bernard, et Roux, Alain-Noël. L'appareil d'action culturelle. Editions universitaires. 1974.
- Ion, Jacques et Ravon, Bertrand. Les travailleurs sociaux, 7e éd. Paris, La Découverte, 2010.
- Ion, Jacques. La fin des militants ? Paris, L'Atelier, 1997.
- Ion, Jacques. S'engager dans une société d'individus, Paris, Armand Colin, 2012.
- Israël, Liora. « Chapitre 8 – L'usage des archives en sociologie », in Paugam, Serge (dir.) L'enquête sociologique, Paris, PUF, 2012, pp. 167-185.

J

- Jacquet-Francillon, François, et Kambouchner, Denis. (dir.), La crise de la culture scolaire : origines, interprétations, perspectives, Paris, Presses universitaires de France, 2005.

- Jacquet-Francillon, François. Naissances de l'école du peuple, 1815-1870, Paris, L'Atelier, 1995.
- Jacquot, Sophie et Halpern, Charlotte, « Chapitre 2 - Aux frontières de l'action publique », in Boussaguët, Laurie, Jacquot, Ravinet, Pauline, et Muller, Pierre (dir.). Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, pp. 57-84.
- Jobert, Bruno (dir.). Le tournant néo-libéral en Europe: idées et recettes dans les pratiques gouvernementales, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Julia, Dominique. « Une réforme impossible. Le changement des cursus dans la France du 18e siècle », Actes de la recherche en sciences sociales, no. 47-48, 1983, pp. 53-76.
- Julia, Dominique. Les trois couleurs du tableau noir, Paris, Belin, 1981.
- Julliard, Jacques. Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe, Paris, Seuil, 1971.

K

- Kaluszynski Martine, et Payre, Renaud, Savoirs de gouvernement. Circulations, traductions, réceptions, Paris, Economica, 2013.
- Kaluszynski Martine, et Wahnich, Sophie (dir.), L'État contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Kaluszynski, Martine. “ La science pénitentiaire comme science de gouvernement. Espaces juridiques, réseaux réformateurs et savoirs experts en France à la fin du XIXe siècle ”, Revue d'anthropologie des connaissances 1/2013 (Vol. 7, n° 1), p. 87-111.
- Katzenstein, Mary F. « Quand la contestation se déploie dans les institutions », Sociétés contemporaines, vol. 85, no. 1, 2012, pp. 111-131.
- Koebel, Michel. Le pouvoir local ou la démocratie improbable, Bellecombe-en-Bauges, éd. du Croquant, 2005.

L

- Labadie, Francine. « Politiques locales de jeunesse et territorialisation de l'action publique », *Agora débats/jeunesses*, vol. 43, no. 1, 2007, pp. 30-43.
- Laborier, Pascale. « Historicité et sociologie de l'action publique », in Trom, Danny et Laborier, Pascale, *Historicité de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, pp. 419-462
- Lacroix, Bernard. *L'utopie communautaire. Mai 68, histoire sociale d'une révolte*, Paris, Presses universitaires de France, 2006.
- Ladsous, Jacques. « De l'éducation populaire à l'éducation spécialisée », *Vie sociale*, vol. 4, no. 4, 2009, pp. 91-95.
- Laferté, Gilles. « Des archives d'enquêtes ethnographiques pour quoi faire ? Les conditions d'une revisite », *Genèses*, vol. no 63, no. 2, 2006, pp. 25-45.
- Laferté, Gilles. « L'ethnographie historique ou le programme d'unification des sciences sociales reçu en héritage », in Buton, François, et Mariot, Nicolas (dir.). *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*. Paris, Presses universitaires de France 2009, pp.45-68.
- Lagroye, Jacques, et Simeant Johanna, « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », in Favre, Pierre, Hayward Jack, et Schemeil, Yves (dir.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de sciences po, 2003, pp. 53-71.
- Lagroye, Jacques, « "Historicisation" de la Science politique en France ? », in Offerlé, Michel, et Rousso, Henry (dir.), *La Fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, pp. 265-278.
- Lagroye, Jacques, et Lacroix, Bernard. *Le président de la République : Usages et genèses d'une institution*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 1992.
- Lagroye, Jacques, et Offerlé, Michel. (dir.). *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010.
- Lagroye, Jacques. (dir). *La politisation*, Paris, Belin, 2003.
- Lagroye, Jacques. « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*, vol. 38, no. 2, 1997, pp. 7-17.
- Lagroye, Jacques. *Sociologie politique*, Paris, Dalloz et Presses de Sciences po, 1997.
- Lahire, Bernard. *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, 2005.
- Laneyrie, Philippe. *Les Scouts de France : L'évolution du mouvement des origines aux années 80*, Paris, éd. du Cerf, 1985.
- Laot, Françoise. *40 ans de recherche en formation d'adultes*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Laot, Françoise, De Lescure, Emmanuel. « Autour des mots : Formateurs d'adultes. Entre fonction et métier », *Recherche et formation*, 2006, n° 53, pp. 79-93.

- Laot, François, De Lescure, Emmanuel (dir.). Pour une histoire de la formation, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Laot, Françoise et Rogers, Rebecca (dir.), Les Sciences de l'éducation. Émergence d'un champ de recherche dans l'après-guerre, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.
- Laot, Françoise, « Focusing on the Idea of Permanent Education in France in the 1960's and its Progressive Decline », pp. 121-140 in Kraus, Katrin, et Anja Heikkinen. Reworking Vocational Education: Policies, Practices and Concepts, Berne, Peter Lang, 2009.
- Laot, Françoise, et Paul Olry. Éducation et formation des adultes. Histoire et recherches. Lyon, Institut National de Recherche Pédagogique, 2004.
- Laot, Françoise. « Éducation permanente, trois éclairages sur l'histoire d'une idée », Actualité de la formation permanente, 180, septembre-octobre 2002, pp. 117-122.
- Laot, Françoise. La formation des adultes. Histoire d'une utopie en acte, le Complexe de Nancy, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Laot, Françoise. La formation des adultes. Histoire d'une utopie en acte. Le complexe de Nancy, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Larqué, Lionel. « L'éducation populaire manque d'espaces institutionnels de régulation », Action jeunesse, n°277, 2003.
- Lascoumes, Pierre, Le Galès, Patrick, et De Singly François. Sociologie de l'action publique. Paris, Armand Colin, 2012.
- Lascoumes, Pierre. « Rendre gouvernable : de la « traduction » au « transcodage ». L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique. », in CURAPP (dir.), La Gouvernabilité, Paris, PUF, 1996, pp. 325-338.
- Lassus, Marianne. Jeunesse et sports : l'invention d'un ministère (1928-1948). Thèse de doctorat (histoire), Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2009.
- Laurain, Jean. L'éducation populaire ou la Vraie révolution, l'expérience des MJC, Paris, ADELS, 1977.
- Laurens, Sylvain. « « “Pourquoi” et “comment” poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », Genèses, vol. 69, no. 4, 2007, pp. 112-127.
- Laville, Jean-Louis, Caille, Alain, Chanial, Philippe, Dacheux, Éric, Eme, Bernard, et Latouche, Serge. Association, démocratie et société civile, Paris, La Découverte, 2001.

- Laville, Jean-Louis, et Sainsaulieu, Renaud (dir.). Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social, Bruxelles, Desclée de Brouwer, 1997.
- Laville, Jean-Louis. Politique de l'association, Paris, Seuil, 2010.
- Le Beguéc, Gilles. « Partis politiques et groupements de jeunesse », Histoire@Politique, Vol. 1, n°4, 2008, pp. 2-2
- Le Galès Patrick et Thatcher, Mark (dir.). Les réseaux de politiques publiques, débat autour des policy networks, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Le Goff, Jean-Pierre. « L'érosion des idéaux de l'éducation permanente », Education permanente, n° 129, 1997, pp. 39-35.
- Le Grand, Jean-Luc. « Culture de la critique et éducation en France : un héritage à interroger », Pratiques de formation –analyses, n°43, mars, 2002
- Le Noé, Olivier. Socio-histoire des politiques sportives (1940-1975), genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'État des activités sportives et structuration du service public du sport, thèse en science politique, Paris 1, 2000.
- Le Trividic Lila. Aux frontières de l'ordre scolaire. Le lycée et ses agents face aux scolarités problématiques, thèse de sciences politiques, Rennes 1, 2020.
- Lebon, Francis. « Des intellectuels sécants ? Enquête sur les auteurs des Cahiers de l'animation (1972-1987) », pp. 71-91 in Lebon, Francis et al. (dir.), Un engagement à l'épreuve de la théorie : Itinéraires et travaux de Geneviève Poujol, Paris, L'Harmattan (« Débats Jeunesses »), 2008.
- Lebon, Francis, et Lima, Léa. « Les difficultés au travail dans l'animation », Agora débats/jeunesses, vol. 57, no. 1, 2011, pp. 23-36.
- Lebon, Francis. « « Quitte à être mal payé, autant être mal payé dans un truc qu'on aime bien faire ». Philippe, directeur d'un centre d'animation culturelle de quartier », Agora débats/jeunesses, vol. 48, no. 2, 2008, pp. 85-86.
- Lebon, Francis. Les animateurs socioculturels, Paris, La Découverte, 2009.
- Lebon, Francis. Une politique de l'enfance : du patronage au centre de loisirs, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Leca Jean, « État », in Dictionnaire des politiques publiques, 5e éd., Presses de Sciences Po, 2019, pp. 226-239.
- Leclercq, Catherine, et Pagis, Julie. « Les incidences biographiques de l'engagement. Socialisations militantes et mobilité sociale. Introduction », Sociétés contemporaines, vol. 84, no. 4, 2011, pp. 5-23.

- Leclercq, Catherine. « Engagement et construction de soi. La carrière d'émancipation d'un permanent communiste », *Sociétés contemporaines*, vol. 84, no. 4, 2011, pp. 127-149.
- Leclercq, Catherine. « Les ouvriers partis du « parti des ouvriers ». Retour sur un désengagement silencieux », *Savoir/Agir*, vol. 22, no. 4, 2012, pp. 43-50.
- Lefebvre, Rémi, « 'Petits arrangements avec son militantisme'. Le désarroi identitaire des militants du parti socialiste » in Surdez, Muriel, Voegtli, Michaël, Voutat, Bernard (dir.). *Identifier, s'identifier*, Genève, Antipode, 2010.
- Lefebvre, Rémi, Sawicki, Frédéric. « Le peuple vu par les socialistes » dans Matonti, Frédérique (dir.) *La démobilisation politique*, Paris, La Dispute, 2005.
- Lefebvre, Rémi, et Frédéric Sawicki, *La Société des socialistes*, Paris, éd. du Croquant, 2006.
- Lefebvre, Rémi. « Le militantisme socialiste n'est plus ce qu'il n'a jamais été. Modèle de « l'engagement distancié » et transformations du militantisme au Parti socialiste », *Politix*, vol. 102, no. 2, 2013, pp. 7-33.
- Lefèvre, Denis. Marc Sangnier. *L'aventure du catholicisme social*, Paris, Mame, 2008.
- Legris Patricia, *L'Écriture des programmes d'histoire en France (1944-2010). Sociologie historique de la production d'un instrument d'une politique éducative*, Thèse de doctorat en Science Politique, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, Paris, 2010
- Legris, Patricia. *Qui écrit les programmes d'histoire ?*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014.
- Lelièvre, Claude. « Le plan Langevin-Wallon, mythe ou réalité », *Cahiers d'histoire Aubeis*, n°13, 1997, pp. 39-48.
- Lelorrain, Anne-Marie, Sylvestre, Jean-Pierre, et André, Thomas. *L'éducation socioculturelle dans l'enseignement agricole. Histoire, représentations et pratiques (1965 - 2005)*. Dijon, Éducagri éditions, 2007.
- Lemercier, Claire. « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. no 52-2, no. 2, 2005, pp. 88-112.
- Lemieux, Cyril. « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 25, no. 1, 2007, pp. 191-212.
- Lénéel, Pierre. « Théâtre de l'opprimé et intervention sociale. Aux sources de l'éducation populaire ? », *Agora débats/jeunesses*, vol. 58, no. 2, 2011, pp. 89-104.
- Lengrand, Paul. *Introduction à l'éducation permanente*, Paris ; UNESCO, 1970.

- Lengrand, Paul. L'homme du devenir : vers une éducation permanente, Paris, Entente, 1975.
- Lenoir, Hugues. Autogestion pédagogique et éducation populaire, Saint-Georges-d'Oléron, Editions libertaires, 2014.
- Lenoir, Hugues. Pour l'éducation populaire (1849-2009), Paris, éd. du Monde Libertaire, 2012.
- Léon, Antoine, et Roche, Pierre. Histoire de l'enseignement en France, Paris, Presses Universitaires de France, 2012 [1967].
- Léon, Antoine. « Les pouvoirs politiques et l'éducation populaire au XIXe », Les Cahiers de l'animation, no 37, 1982, pp. 13-24.
- Léon, Antoine. Histoire de l'éducation populaire en France. Paris, Nathan, 1983.
- Lepage, Franck, Le travail de la culture dans la transformation sociale : une offre publique de réflexion du ministère de la Jeunesse et des Sports sur l'avenir de l'éducation populaire. Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, La Documentation Française, 2001.
- Lepage, Franck, Les stages de réalisation. 1945/1995. Histoire et modernité d'un dispositif original d'intervention culturelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports, INJEP, collection mémoire, document de l'INJEP N°25, 1996.
- Lepage, Franck, « De l'éducation populaire à la domestication par la « culture ». Histoire d'une utopie émancipatrice », Le Monde Diplomatique, p 4-5, mai 2009.
- Lepage, Franck. Incultures, Tome 1 : L'éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu..., Cuesmes, Editions du Cerisier, 2007.
- Lescot-Gay, Jean-Louis. Sport et éducation sous Vichy : 1940-1944, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991.
- De Lescure, Emmanuel. « Les "métiers de la formation" : sociologie d'une rhétorique professionnelle », in Brémaud, Loïc, Guillaumin, Catherine (dir.). L'archipel de l'ingénierie de la formation. Transformations, recompositions, Rennes, Presses universitaires de Rennes (« Des sociétés »), 2010, pp. 119-132.
- De Lescure, Emmanuel, Frétigné, Cédric (dir.). Les métiers de la formation : approches sociologiques, Rennes, Presses universitaires de Rennes, (« Des sociétés »), 2010.
- Lesne, Marcel. Travail pédagogique et formation d'adulte Paris, Presses universitaires de France, 1977.

- Leterrier, Jean-Michel. *Citoyens, chiche ! Le livre blanc de l'éducation populaire*, Paris, Editions Ouvrières, 2001.
- Lima, Léa, et Rouxel, Sylvie . « Introduction », *Agora débats/jeunesses*, vol. 58, no. 2, 2011, pp. 48-54.
- Linhardt, Dominique, et Muniesa, Fabian. « Tenir lieu de politique. Le paradoxe des « politiques d'économisation » », *Politix*, vol. 95, no. 3, 2011, pp. 7-21.
- Linhardt, Dominique. « Avant-propos : épreuves d'État. Une variation sur la définition wébérienne de l'État », *Quaderni*, vol. 78, no. 2, 2012, pp. 5-22.
- Loiseau, Florent. « 6. Le tournant des années 1980 : les sciences sociales face au volontarisme politique de la gauche », Philippe Bezes éd., *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*. La Découverte, 2005, pp. 123-142.
- Loncle, Patricia, et Corond, Maurice. *Coopération et éducation populaire*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- Loncle, Patricia. « Des préoccupations sociales à la santé publique : la prise en charge locale des jeunes. L'exemple rennais », *Histoire@Politique*, vol. 4, no. 1, 2008, p. 13.
- Loncle, Patricia. « Évolutions des politiques locales de jeunesse », *Agora débats/jeunesses*, vol. 43, no. 1, 2007, pp. 12-28.
- Loncle, Patricia. *L'action publique malgré les jeunes. Les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Loncle, Patricia. *Les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Loncle, Patricia. *Politiques de jeunesse. Les défis majeurs de l'intégration*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- Loncle-Moriceau, Patricia (dir.). *Usages et pratiques de l'autonomie, décider pour agir*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- Lopez, David. « Relations internationales. Actualités et modernité de l'éducation populaire », *Vie sociale*, vol. 4, no. 4, 2009, pp. 137-147.
- Loyer, Emmanuelle. *Le théâtre citoyen de Jean Vilar : une utopie d'après-guerre*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

M

- Manac'h, Alain. « Education populaire, formation, insertion ou la trilogie d'un mensonge entretenu... » [en ligne] Culture et Liberté, non daté [consulté le 11 avril 2003] disponible sur <http://www.histoire-culture-etliberte.eu/IMG/pdf/1-Education-Populaire.pdf>
- Mandrou, Robert. De la culture populaire aux XVIIe et XVIIIe siècles, la Bibliothèque bleue de Troyes, Stock, Paris, 1975.
- Mantoni, Frédérique (dir.). La démobilisation politique, Paris, La Dispute, 2005.
- Margairaz, Michel, et Tartakowsky, Danielle (dir.), 1968 entre libération et libéralisation. La grande bifurcation, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- Martin, Jean-Paul. « La Ligue de l'enseignement : les avatars du modèle associatif laïc », in Cohen, Muriel (dir.). Associations laïques et confessionnelles. Identités et valeurs, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 21-33.
- Martin, Jean-Paul, Chateigner, Frédéric, et Roman, Joël. La Ligue de l'Enseignement, Une histoire politique, Rennes, PUR, 2016.
- Martin, Jean-Paul. « Histoire de l'EP et de ses représentations », in L'éducation populaire, un pari pour la démocratie, Actes du colloque 1-2-3 octobre 1985, INEP.
- Martin, Jean-Paul. L'Espérance contrariée. Education populaire et jeunesse à la Libération (1944- 1947), Marly-Le-Roi, Institut national d'éducation populaire, 1986.
- Masclat, Olivier. La Gauche et les cités : Enquête sur un rendez-vous manqué, Paris, La Dispute, 2003.
- Masingue, Bernard. « D'autres frontières pour la sociologie de la formation ? », Savoirs, vol. 15, no. 3, 2007, pp. 69-71.
- Matasci, Damiano. L'école républicaine et l'étranger, Une histoire internationale des réformes scolaires en France, 1870-1914, Paris, ENS Éditions, 2015.
- Mathieu, Lilian. La « conscientisation » dans le militantisme des années 1970, in Hamman, Philippe, Méon Jean-Mathieu, et Verrier, Benoît (dir.). Discours savants, discours militants : mélanges des genres. Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 251-270.
- Mathieu, Lilian. « L'espace des mouvements sociaux », Politix, vol. 77, no. 1, 2007, pp. 131-151.
- Mathieu, Lilian. Comment lutter ? : Sociologie et mouvements sociaux. Paris, Textuel, 2004.

- Matonti, Frédérique, et Sapiro, Gisèle (dir.). « Engagements intellectuels », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 176-177, 2009.
- Mauger Gérard et al. « Comprendre le « monde des choses humaines » », Agora débats/jeunesses, vol. 48, no. 2, 2008, pp. 4-13.
- Mauger, Gérard. « « La jeunesse n'est qu'un mot » : à propos d'un entretien avec Pierre Bourdieu », Agora débats/jeunesses, vol. 26, 2001, pp. 137-142.
- Mauger, Gérard. « Jeunesse : essai de construction d'objet », Agora débats/jeunesses, vol. 56, no. 3, 2010, pp. 9-24.
- Maurel Christian, Les maisons de jeunes et de la culture en France depuis la Libération, Genèse et enjeux, Thèse de sociologie, Marseille, EHESS, 1992.
- Maurel, Chloé. Histoire de l'UNESCO: les trente premières années, 1945-1974, Paris, L'Harmattan, 2010.
- Maurel, Christian. Éducation populaire et puissance d'agir, les processus culturels de l'émancipation, Paris, L'Harmattan, 2010.
- Maurel, Christian. Éducation populaire et travail de la culture. Éléments d'une théorie de la praxis, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Mayeur, Françoise. Histoire de l'enseignement et de l'éducation III, De la Révolution à l'École républicaine. 1789-1930, Paris, Perrin (« Tempus »), 2004, [1981].
- Mayeur, Jean-Marie (dir.). Le sillon de Marc Sangnier et la démocratie sociale, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2006.
- Mazeaud, Alice, et Julien Talpin. « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », Sociologie, vol. 1, no. 3, 2010, pp. 357-374.
- Meimon, Julien. « Chapitre 4. Sur le fil. La naissance d'une institution », in Lagroye, Jacques, et Offerlé, Michel. (dir.). Sociologie de l'institution, Paris, Belin, 2011, pp. 105-129.
- Meirieu, Philippe. Le choix d'éduquer. Ethique et pédagogie. 9ème édition, Paris, ESF, 2005.
- Mer, Jacqueline. Le parti de Maurice Thorez ou le bonheur communiste français : étude anthropologique, Paris, Payot, 1977.
- Mercier, Lucien. Les Universités Populaires : 1899-1914, Éducation populaire et mouvement ouvrier au début du siècle, Paris, Les éditions ouvrières, 1986.

- Mervant-Roux, Marie-Madeleine (dir.). Du théâtre amateur : approche historique et anthropologique, Paris, CNRS éditions, 2004.
- Meuret, Denis. « Les effets de la régulation par les résultats (accountability) sur les politiques d'éducation aux États-Unis », *Éducation et sociétés*, vol. 30, no. 2, 2012, pp. 75-87.
- Mialaret Gaston. Les sciences de l'éducation, Paris, PUF, 2011.
- Michel, Jean-Marie. Passeurs d'avenir : les CEMEA, un mouvement d'éducation face aux défis du XXIe siècle, Paris, Actes sud, 1996.
- Mignon, Jean-Marie. Le métier d'animateur, Paris, Syros, 1999.
- Mignon, Jean-Marie. Le métier d'animateur. Nouvelle éd. Paris, La Découverte (« Les métiers du social »), 2005 [1999].
- Mignon, Jean-Marie. Une histoire de l'éducation populaire, Paris, La Découverte, 2007.
- Mignon, Jean-Marie. Institutions de jeunesse, d'éducation populaire et de sports dans onze pays d'Afrique francophone, Afrique jeunesses uniques, jeunesse encadrée, Paris, L'Harmattan, 1984.
- Ministère du Temps libre (Le), 1981-1983 : « la renaissance contrariée » du ministère de la Jeunesse et des Sports ?», *Cahiers d'histoire*, n°2, 2004.
- Mischi, Julian. Le communisme désarmé. Le PCF et les classes populaires depuis les années 1970, Marseille, Agone, 2014.
- Mole, Frédéric. L'école laïque pour une République sociale. Controverses pédagogiques et politiques (1900-1914), Rennes/Lyon, Presses universitaires de Rennes/Institut national de la recherche pédagogique, 2010.
- Montlibert, Christian de. L'institutionnalisation de la formation permanente. Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1991.
- Montlibert, Christian de. « Le public de la formation des adultes », *Revue française de sociologie*, vol. 14, n°4. 1973.
- Morvan, Alexia, Pour une éducation populaire politique. Une recherche-action de l'éducation populaire en Bretagne, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Paris, Université Paris VIII, 2011.
- Mougnotte, Alain. Pour une éducation au Politique. En collège et lycée. Paris, L'Harmattan, 1999.
- Moulin, Yvette « Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs et leurs pratiques », *Pratiques de Formation/Analyses*, n°49. 2005, pp. 107-122.

- Moulinier, Pierre. « Sur les fondements d'une politique. Retour sur le débat culturel/socioculturel », in Lebon, Francis et al (dir.). Un engagement à l'épreuve de la théorie : Itinéraires et travaux de Geneviève Poujol, Paris, L'Harmattan (« Débats Jeunesses »), 2008, pp. 175-188.
- Moulinier, Pierre. Politique culturelle et décentralisation, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Moustard, René. « Sport populaire, éducation populaire : un combat commun », Vie sociale, vol. 4, no. 4, 2009, pp. 79-89.
- Muel-Dreyfus, Francine. Le Métier d'éducateur : les instituteurs de 1900, les éducateurs spécialisés de 1968, Paris, Minuit, 1983.
- Müller, Bertrand. « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », Genèses, vol. no 62, no. 1, 2006, pp. 93-109.
- Muller, Pierre, et Surel, Yves. L'analyse des politiques publiques, Paris, Montchrestien, 2000.
- Muller, Pierre. Les politiques publiques. Paris, Presses universitaires de France, 2013.
- Muller, Pierre. « Un schéma d'analyse des politiques sectorielles », Revue Française de Science Politique, n°2, 1985.
- Muracciole, Jean-François. Les enfants de la défaite : la Résistance, l'éducation et la culture, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.
- Musselin, Christine. « Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? », Revue française de science politique, vol. 55, no. 1, 2005, pp. 51-71.

N

- Neveu Érik, Sociologie des mouvements sociaux, 4e éd., Paris, La Découverte (« Repères »), 2005.
- Nicolet, Claude. L'idée républicaine en France. Essai d'histoire critique, Paris, Gallimard, 1982.
- Nicourd, Sandrine (dir.). Le travail militant, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

- Ninacs, William A. Empowerment et intervention, Développement de la capacité d'agir et de la solidarité, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2008.
- Nique, Christian. Comment l'École devint une affaire d'État, Paris, Nathan, 1990.
- Noiriel, Gérard. Histoire, théâtre et politique, Marseille, Agone, 2009.
- Noiriel, Gérard. Introduction à la socio-histoire, Paris, La Découverte, 2008.
- Noiriel, Gérard. Les fils maudits de la République : l'avenir des intellectuels en France, Paris, Fayard, 2005.
- Noiriel, Gérard. Les origines républicaines de Vichy, Paris, Hachette, 1999.
- Noiriel, Gérard. Les ouvriers dans la société française XIXème – XXème siècle, Tours, Seuil, 1986.
- Nordmann, Charlotte. Bourdieu/Rancière : la politique entre sociologie et philosophie, Paris, Amsterdam, 2006.
- Normand, Romuald, et Monique Vincent-Dalud. « Sciences de gouvernement de l'éducation et réseaux transnationaux d'experts : la fabrication d'une politique européenne », Éducation et sociétés, vol. 29, no. 1, 2012, pp. 103-123.
- Normand, Romuald, et Vincent-Dalud, Monique. « Sciences de gouvernement de l'éducation et réseaux transnationaux d'experts : la fabrication d'une politique européenne ». Éducation et sociétés, vol. 29, no. 1, 2012, pp. 103-123.
- Normand, Romuald. « Présentation dossier : la sociologie de l'éducation, une science de gouvernement ? », Education et sociétés, 2012/2 (n° 30), pp. 5-11.
- Normand, Romuald. Gouverner la réussite scolaire. Une arithmétique politique des inégalités, Berne, Peter Lang, Presses de l'ÉNS de Lyon, 2011.

O

- Offerlé, Michel, et Rouso Henry, (dir.), La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- Offerlé, Michel. « Étatisations », Genèses. Sciences sociales et histoire, vol. 28, no 1, 1997, pp. 3-4.

- Offerlé, Michel. « De l'histoire en science politique. L'histoire des politistes », in Favre, Pierre, et Legavre, Jean-Baptiste. Enseigner la science politique, Paris, L'Harmattan, pp. 203-216.
- Offerlé, Michel. Les partis politiques Paris, Presses universitaires de France, 1987.
- Ory, Pascal. « Les premiers pas d'une politique démocratique de la jeunesse » in Humbert, Geneviève, Jeunesse et État, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1991.
- Ory, Pascal. L'Histoire culturelle, Paris, Presses universitaires de France, 2004.
- Ory, Pascal. La belle illusion. Culture et politique sous le Front populaire, Paris, Plon, 1994.
- Ory, Pascal. « L'histoire culturelle de la France contemporaine : questions et questionnements », XXème siècle. Revue d'histoire, n°16, 1987.
- Ozouf, Jacques, « Le peuple et l'école », Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques, 43 | 2009, pp.119-129.
- Ozouf, Mona. L'Ecole, L'Eglise et la République, 1871-1914, Paris, Armand Colin, 1963.
- Ozouf, Jacques, et Ozouf, Mona. La République des instituteurs, Paris, Gallimard/Seuil, 1992.

P

- Palazzeschi, Yves (dir.). « La formation syndicale », Éducation permanente, n° 154, 2003.
- Palazzeschi, Yves. Introduction à une sociologie de la formation : Anthologie de textes français (1944-1994), Paris, L'Harmattan (« Éducation et formation »), 1998.
- Passeron Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », Revue française de sociologie, XXXI, 1989, pp.3-22.
- Passeron, Jean-Claude, et Revel, Jacques. (dir.), Penser par cas, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2005.
- Passeron, Jean-Claude. « Pédagogie et pouvoir », in Encyclopaedia Universalis. Paris, 1974, pp.677-679.

- Passeron, Jean-Claude., *Le Raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation*. Nouvelle éd. revue et augmentée. Paris, Albin, 2006, [1991].
- Patchenko, Daniel. « Éducation populaire : combien de divisions ?, Éducation populaire: le retour de l'utopie », *Politis* (hors série), n° 29, février/mars 2000.
- Pattieu, Sylvain. *Tourisme et Travail : de l'éducation populaire au secteur marchand*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Science Politique, 2009.
- Payre, Renaud. « Les institutionnalisations improbables. Une sociologie historique prospective des sciences de gouvernement », in Buton, François, et Mariot, François. *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, 2009, pp. 69-86
- Payre, Renaud, et Gilles Pollet. « Analyse des politiques publiques et sciences historiques : quel(s) tournant(s) socio-historique(s) ? », *Revue française de science politique*, vol. 55, no. 1, 2005, pp. 133-154.
- Payre, Renaud, et Gilles Pollet. *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, 2013.
- Payre, Renaud, et Vanneuville, Rachel. « « Les habits savants du politique » Des mises en forme savante du politique à la formation de sciences de gouvernement », *Revue française de science politique*, vol. 53, no. 2, 2003, pp. 195-200.
- Pécout, Christophe. « Les jeunes et la politique de Vichy. Le cas des Chantiers de la Jeunesse », *Histoire@Politique*, vol. 4, no. 1, 2008, p. 9.
- Percheron, Annick, Proust, Françoise, et Perrot, Michèle. (dir.) *Les jeunes et les autres*, Vaucresson, Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, 1986.
- Percheron, Annick. « La socialisation politique. Défense et illustration », in Leca, Jean et Grawitz, Madeleine. (éds). *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985.
- Perrier, Clément. « L'État actif. Une analyse de l'activité physique comme nouvelle catégorie d'action publique (2001-2017) », thèse de sciences politiques, Grenoble, 2022.
- Pesle Manon, « La Petite fabrique de l'action éducative : ethnographie métropolitaine, Thèse pour le doctorat de science politique », Grenoble, Sciences Po Grenoble-Université Grenoble Alpes, 2016.
- Pessin Alain, et Bernard-Griffiths, Simone. (dir.). *Peuple, mythe et histoire*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1992.
- Pessin, Alain. *Le Mythe du peuple et la société française du XIXe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

- Peyre, Marion (dir.). Le livre noir de l'animation socioculturelle, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Piette, Albert. Les religiosités séculières, nouvelles idoles et nouveaux cultes, Paris, PUF, 1993.
- Pithon, Jean-Marie. « Le service civique, un gadget ou un enjeu de société ? », Vie sociale, vol. 4, no. 4, 2009, pp. 107-111.
- Plaisance, Eric et Vergnaud Gérard. Les sciences de l'éducation, Paris, La Découverte, 1993.
- Poirrier, Philippe. Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles : France, XIXe-XXe siècles. Paris, La Documentation française (Comité d'histoire du Ministère de la Culture), 1999.
- Poirrier, Philippe. Les enjeux de l'histoire culturelle, Paris, Seuil, 2004.
- Poirrier, Philippe. L'État et la culture en France au XXe siècle, Paris, Librairie générale française, 2000.
- Pollet, Gilles, et Renard, Didier. « Genèses et usages de l'idée paritaire dans le système de protection sociale français. Fin 19e - milieu du 20e siècle », Revue française de science politique, vol. 45, no. 4, 1995, pp. 545-569.
- Popkewitz, Thomas S. « La sociologie de l'éducation comme histoire du présent : fabrication, différence et abjection », Éducation et sociétés, vol. 30, no. 2, 2012, pp. 13-32.
- Poujol, Geneviève, Lebon, Francis, Moulinier, Pierre, Richez, Jean-Claude, et Tétard, Françoise (dir.). Un engagement à l'épreuve de la théorie. Itinéraires et travaux, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Poujol, Geneviève (dir.). Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Poujol, Geneviève (dir.). L'éducation populaire au tournant des années soixante : État, mouvement, sciences sociales, Marly-le-Roi ; INJEP, 1993.
- Poujol, Geneviève et Labourie, Raymond. (dir), Les cultures populaires, Paris, Privat, 1979.
- Poujol, Geneviève, et Romer, Madeleine. Dictionnaire biographique des militants XIX-XXème siècle - De l'éducation populaire à l'action culturelle, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Poujol, Geneviève. Action culturelle/Action socio-culturelle, recherches, Marly-le-Roi, INEP, 1983.

- Poujol, Geneviève. Des élites de société pour demain ? Ramonville Saint Agne, Éres, 1996.
- Poujol, Geneviève. L'éducation populaire : histoires et pouvoirs, Paris, Les éditions ouvrières, 1981.
- Poujol, Geneviève. Le Métier d'animateur : entre la tâche professionnelle et l'action militante, l'animation et les animateurs d'aujourd'hui, Toulouse, Privat, 1978.
- Poyraz Mustafa. « Mutation de l'animation socioculturelle », Agora débats/jeunesses, 2004/35 n°1, pp. 76-87.
- Preiswerk, Matthias, et Hameline, Daniel. Apprendre la libération, exemples d'éducation populaire en Bolivie, Genève, Labor et Fides, 1994.
- Prévotat, Jacques (dir.). Education populaire : initiatives laïques et religieuses au XXème siècle, Lille, Revue du Nord, 2012.
- Prost, Antoine. « Jalons pour une histoire de la formation des adultes (1920-1980) » in Laot, Françoise, et de Lescure, Emmanuel (dir.). Pour une histoire de la formation, Paris, L'Harmattan, 2008, », pp. 37-54.
- Prost, Antoine. Douze leçons sur l'histoire, Paris, Seuil, 1996.
- Prost, Antoine. Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France, de 1945 à nos jours, Paris, Le Seuil, 1997 [1992].
- Prost, Antoine. Éloge des pédagogues, Paris, Seuil, 1985.
- Prost, Antoine. Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV, L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930, Paris, Perrin, 2004 [1981].
- Prost, Antoine. Regards historiques sur l'éducation en France, Paris, Belin, 2007.

R

- Rabant, Claude. « L'illusion pédagogique », L'inconscient, n°8, 1968, pp. 89-118
- Rabuel, François. Éléments d'histoire. Document A : Historique des institutions Jeunesse et sports des origines aux années 1980. Paris, Ministère de la jeunesse et des Sports, Service de l'inspection générale, 1997.
- Raibaud, Yves, Gallibour, Éric (dir.). Transitions professionnelles dans le monde associatif et l'animation, Paris, L'Harmattan, 2010.

- Rancière Jacques, *Courts voyages au pays du peuple*, Paris, Seuil, 2015.
- Rancière, Jacques. *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005.
- Rancière, Jacques. *La nuit des prolétaires*, Archives du monde ouvrier, Paris, Fayard, 1981.
- Rancière, Jacques. *Le maître ignorant*, Paris, Fayard, 1987.
- Rancière, Jacques. *Le spectateur émancipé*, Paris, La fabrique, 2008.
- Rancon, Sidonie. *Les Territoires en mouvement de l'action publique éducative : imaginaire social, pratiques et identités pédagogiques - exploration dans les méandres de la réforme des rythmes scolaires (2013-2017)*, Thèse de doctorat en Sociologie, ENS Lyon, Lyon, 2019.
- Reboul, Olivier. *La philosophie de l'éducation*, Paris, Presses universitaires de France, 1989.
- *Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire des 5 et 6 novembre 98*, Paris, grand amphithéâtre de la Sorbonne. In: *Agora débats/jeunesses*, 15, 1999. Illettrisme les conditions d'une seconde chance. pp. 160-162.
- Restoin, Albert, et Corond Maurice (dir), *Education populaire, Enjeu démocratique – défis et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Richez Jean-Claude, « La mémoire légendaire de l'éducation populaire », *Revue du GREP*, n°181, mars 2004.
- Richez, Jean-Claude. « L'éducation populaire à l'épreuve du service social : les rendez-vous manqués (1930-1950). Gisèle de Failly et Nicole Lefort des Ylouses », *Agora débats/jeunesses*, vol. 58, no. 2, 2011, pp. 55-72.
- Richez, Jean-Claude. « L'INJEP et l'éducation populaire, dans toutes leurs histoires », *Vie sociale*, vol. 4, no. 4, 2009, pp. 19-45.
- Richez, Jean-Claude. « Territorialisation des politiques de jeunesse », *Agora débats/jeunesses*, vol. 43, no. 1, 2007, pp. 4-10.
- Richez, Jean-Claude. *Cinq contributions autour de l'éducation populaire*. Paris, INJEP, 2010.
- Richou, Françoise. *La Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC). Genèse d'une jeunesse militante*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Rioux, Jean-Pierre (dir.). *Deux cents ans d'inspection générale (1802-2000)*, Paris, Fayard, 2002.

- Ritaine, Évelyne. Les stratèges de la culture, Paris, Presse de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1983.
- Robert, Jean-Louis, et Tartakowsky, Danielle (dir.). « Le peuple en tous ses états », Sociétés et Représentations, n°8, 1999.
- Rousseau, François. « L'éducation populaire : entre commandes publiques et besoins sociaux, le projet associatif est en crise de sens », RECMA, vol. 279, no. 1, 2001, pp. 11-25.

S

- Saez, Guy, Amigues, Jean-Louis et d'Arcy François, Innovation difficile, domination aléatoire : les équipements intégrés, Grenoble, Institut d'Études Politiques, 1975.
- Saez, Guy. « Culture et Education populaire du Front populaire à la Libération : entre continuités et ruptures » in Délégation au Développement et aux Formations - Ministère de la Culture et de la Francophonie, Passages public(s). Points de vue sur la médiation artistique et culturelle, Lyon, ARSEC, 1993.
- Saez, Guy. « L'animation et l'éducation populaire dans les années 60 : variation sur le thème changement et continuité » in Huet, Armel (dir.). L'action socioculturelle dans la ville, Paris, L'Harmattan, novembre 1994, pp. 19-40.
- Saez, Guy. « Modernisation politique et culturelle, équipements et animation » in Poujol, Geneviève (dir). L'éducation populaire au tournant des années soixante. État, mouvement, sciences sociales, Marly-le-Roy, INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, 1993, pp. 19-33.
- Saez, Guy. « Frères ennemis ? Les projets de culture populaire et de démocratisation culturelle 1944-1970 », Bulletin des bibliothèques de France, n° 1, 2014.
- Saez, Guy. « La vie associative et les cultures populaires : idéologie ou renouveau' », Revue Internationale d'Action Communautaire, n° 2/42, 1979, pp. 65-70
- Saez, Guy. « Où en est l'éducation populaire en France », Revue Internationale d'Action Communautaire, n° 2/42, 1979, pp. 47-50.
- Saez, Guy. « Présentation » in Du citoyen à la citoyenneté. Quelle culture politique, Introduction et présentation des Actes du Ve Congrès de Peuple et Culture, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1981, pp. 7-20.

- Saez, Guy. « L'animation fondée sur une politique d'équipement » in Les Cahiers de l'Animation, n° 26-27, 1979, pp. 15-31.
- Saez, Guy. « Les visages de la modernité. Cultures populaires : l'émergence du socioculturel » in Huet, Armel (dir.). L'action socioculturelle dans la ville, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Saez, Guy. Gérer l'ingérable : les contradictions de l'animation culturelle, Grenoble, I.A.R.- C.E.R.A.T. 1978.
- Saez, Guy. « L'équipement, l'animateur et le sociologue : de la collaboration à la contestation in L'espérance contrariée/ éducation populaire et jeunesse à la Libération (1944-1947), actes du colloque 10-12 décembre 1985, organisé par l'Institut National d'Education Populaire, Les cahiers de l'animation 57-58, 1986.
- Saez, Guy. « Diversités associatives dans les quartiers urbains. Du modèle républicain à la problématique de l'insertion : le cas des associations d'éducation populaire » in Les cahiers du DSU (Rhône-Alpes), n°20, septembre 1998.
- Saez, Guy, et Saez, Jean-Pierre. Les nouveaux enjeux des politiques culturelles : dynamiques européennes, Paris, la Découverte, 2012.
- Saez, Guy. « Vers une recomposition de l'éducation populaire » in Roudet, Bernard (dir.). Des jeunes et des associations, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 161-179.
- Saez, Guy. Institutions et vie culturelles, Paris, La Documentation, 2007.
- Sainsaulieu, Renaud, et Laville, Jean-Louis. L'Association : sociologie et économie, Paris, Pluriel, 2013.
- Sanchez, Cécile. « Pour conquérir les jeunes, faut-il faire moins de politique ? La jeunesse communiste sous le Front populaire », Histoire@Politique, vol. 4, no. 1, 2008, p. 5.
- Sapiro, Gisèle. « Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 176-177, no. 1-2, 2009, pp. 8-31.
- Savoye, Antoine (dir.). L'Éducation nouvelle. Histoire, présence, devenir, Berne, Peter Lang, 2004.
- Sawicki, Frédéric, et Siméant Johanna. « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français ». Sociologie du travail [En ligne], Vol. 51, n° 1, Janvier-Mars 2009.

- Sawicki, Frédéric, « Les temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement » in Lagroye Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, pp. 123-146.
- Sawicki, Frédéric. « Pour une sociologie des problématisations politiques de l'École », *Politix*, vol. 98, no. 2, 2012, pp. 7-33.
- Schandeler, Jean-Pierre. *Les interprétations de Condorcet : symboles et concepts, 1794-1894*. Oxford, Voltaire Foundation (« Studies on Voltaire and the eighteenth century »). 2000.
- Scheffler, Israël. *Le langage de l'éducation*, Springfield, Klincksieck, 2003.
- Schlemminger, Gérald. *Le mouvement Freinet : des origines aux années quatre-vingt*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Schöttler, Peter. *Naissance des bourses du travail : un appareil idéologique d'État à la fin du XIXe siècle*, Paris, Presses universitaires de France (« Pratiques théoriques »), 1985,
- Sévilla, Nathalie. *La Ligue de l'enseignement-Confédération générale des œuvres laïques 1919-1939*. Thèse de doctorat (histoire). Institut d'Études Politiques (Paris), 2004, 2 vol., 836 p.
- Simonet, Maud. « Penser le bénévolat comme travail pour repenser la sociologie du travail », *Revue de l'IRES*, n°44, 1, 2004, p. 141-155.
- Simonet, Maud. *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?* Paris, La Dispute, 2010.
- Sirinelli, Jean-François. *Les Baby-boomers. Une génération 1945-1969*, Paris, Fayard, 2003.
- Skocpol, Theda. *Protecting soldiers and mothers*, Cambridge : MA Harvard, Harvard University Press, 1990.
- Skornicki, Arnault, et Tournadre, Jérôme. *La nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, La Découverte, 2015.
- Skornicki, Arnault. *La grande soif de l'État : Michel Foucault avec les sciences sociales*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2015.
- Sohn, Anne-Marie. *Age tendre et tête de bois. Histoire des jeunes des années 60*, Paris, Hachette Littératures, 2001.
- Steele, Tom. *Knowledge is power ! The Rise and Fall of European Popular Educational Movements*, Berne, Peter Lang, 2007.

- Sue, Roger. « L'affirmation politique de la société civile » in Caille, Alain (dir.) *Quelle démocratie voulons-nous ?*, Paris, La Découverte, 2006.

T

- Taïeb, Emmanuel. *La guillotine au secret. Les exécutions publiques en France, 1870-1939*, Paris, Belin, 2011.
- Talpin, Julien. « Ces moments qui façonnent les hommes. Éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique », *Revue française de science politique*, vol. 60, no. 1, 2010, pp. 91-115.
- Talpin, Julien. *Community organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Paris, Raisons d'agir, 2016.
- Tardif Bourgoïn, Florence. *Vers une professionnalisation du bénévolat ? : Un exemple dans le champ de l'éducation populaire*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- Tartakowsky, Danièle, Tétard, Françoise (dir.), *Syndicats et associations : concurrence ou complémentarité ?* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.
- Tchernonog, Viviane, Hély Mathieu, « Les formes de l'action associative - Essais de typologie » in Prouteau, Lionnel (dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Rennes, PUR, 2003.
- Tellier, Thibault. « Les jeunes des ZUP : nouvelle catégorie sociale de l'action publique durant les Trente Glorieuses ? », *Histoire@Politique*, vol. 4, no. 1, 2008, pp. 12-.
- Terrot, Noël. « A propos de la rencontre intellectuels-ouvriers », *Les Cahiers de l'animation*, n° 62/63, 1982, pp. 81-95,
- Terrot, Noël. *Histoire de l'éducation des adultes en France : La part de l'éducation des adultes dans la formation des travailleurs : 1789-1971*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Tétard Françoise, Barriolade, Denise, Brousselle, Valérie, et Egret, Jean-Paul (dir.). *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire 1918-1971*, Paris, La Documentation française, 2010.
- Tétard, Françoise. « Politiques de la jeunesse (1944-1966) : paroles de volonté(s), politiques de l'illusion », in Percheron, Annick (dir.). *Les Jeunes et les autres*, vol 2, Vaucresson, CRIV, 1986.

- Tétard, Françoise. « Sauver notre jeunesse ou la prévention spécialisée dans ses rapports avec les politiques de jeunesse de 45 à 65 », *Annales de Vaucresson*, 24, 1986, pp. 163-170.
- Tétard, Françoise. « Vous avez dit éducation populaire ? Itinéraire chronologique ». *Agora Débats/Jeunesses*, n°44, 2e trimestre 2007, pp. 74-88.
- Tétard, Françoise. « L'éducation populaire : l'histoire d'un rattachement manqué », in *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux (1959-1969)*, Comité d'histoire du ministère de la culture, La Documentation française, Paris, 1996.
- Tétard, Françoise. « Politiques de la jeunesse (1944-1966), paroles de volonté(s), politiques de l'illusion » in François, Proust (dir.), *Les jeunes et les autres, contributions des sciences de l'homme à la questions des jeunes*, vol. 2, pp. 195-207.
- Tétard, Françoise, et Adam, Denis (dir.). *L'éducation populaire aux prises avec « les Temps Modernes » : 1971-1986*, Paris, Syndicat de l'éducation populaire (UNSA-Éducation) / Centre Maurice Aigueperse / Centre d'histoire sociale, 2007.
- Tétard, Françoise. *Les jeunes et les autres, contributions des sciences de l'homme à la question des jeunes*, Vaucresson : Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, CRIV, 1986.
- Tétard, Françoise. « Jeunesse et éducation populaire. Les années 1944-1962 ». *Pour*, hors série, 1990.
- Tétard, Françoise., « Le CNAJEP : un pluralisme apolitique ? » in Andrieu, Claire, Le Béguet, Gilles et Tartakowsky, Danielle (dir.). *Associations et champ politique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, pp. 595-610.
- Tétard, Françoise. « De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie, un siècle d'éducation populaire », *Esprit*, mars avril, n°3-4, 2002, pp. 39-59.
- Tétard, Françoise. *Le FONJEP, Une cogestion aux multiples usages*, INJEP, 1996.
- Tétard, Françoise, Lefeuvre, Christian. *Culture et Liberté, une naissance turbulente*, Paris, Culture et Liberté. 1998.
- Thévenot, Laurent. « Une jeunesse difficile. Les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 26-27, 1979, pp. 3-18.
- Tilly Charles, "Why worry about citizenship", in Hanagan, Michael et Tilly, Charles (dir.), *Extending citizenship, reconfiguring states*, 1999.

- Tissot, Sylvie, « Les reconversions militantes », in Tissot Sylvie, Gaubert, Christophe, et Leschien, Marie-Hélène (dir.), *Reconversions militantes*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2006, pp. 9-17.
- Tissot, Sylvie. *L'État et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007.
- Topalov, Christian (dir.). *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, EHESS, 1999.
- Topalov, Christian. *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.
- Toucas, Patricia, et Dreyfus, Michel (dir.), *Les Coopérateurs. Deux siècles de pratiques coopératives*, Paris, L'Atelier, 2005.
- Tournay, Virginie. *Penser le changement institutionnel*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.
- Tournay, Virginie. *Sociologie des institutions*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.
- Tremblay, Gaëtan (dir.). *L'émancipation, hier et aujourd'hui : perspectives françaises et québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009.
- Trichaud, Lucien. *L'animation et les hommes*, Paris, Broché, 1976.
- Trichaud, Lucien. *L'éducation populaire en Europe, volume 1*, Paris, Editions ouvrières, 1968.
- Troger, Vincent. « De l'éducation populaire à la formation professionnelle, l'action de "peuple et culture" », *Sociétés contemporaines*, vol. 35, no. 3, 1999, pp. 19-42.

U

- Ueberschlag, Georges, et Muller, Françoise. *Éducation populaire, objectifs d'hier et d'aujourd'hui*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1987.
- Urfalino, Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette, 2004.
- Urfalino, Philippe. « L'histoire culturelle : programme de recherche ou grand chantier ? », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°57, janvier-mars 1998, pp.115-120.

V

- Van Zanten, Agnès. « Choix de l'école et inégalités scolaires. Le rôle des ressources culturelles et économiques des parents », *Agora débats/jeunesses*, vol. 56, no. 3, 2010, pp. 35-47.
- Van Zanten, Agnès. « Connaissances et politiques d'éducation : quelles interactions ? », *Revue française de pédagogie*, vol. 182, no. 1, 2013, pp. 5-8.
- Vanhoenacker, Maxime : "Suis-moi et tu seras autonome!" : ethnographie de la citoyenneté dans le scoutisme laïque des EEDF thèse d'Anthropologie sociale et ethnologie, Paris EHESS, 2012.
- Vaudiaux, Jacques. *La formation permanente, enjeu politique*, Paris, Armand Colin, 1974.
- Vennin, Léo. « Historiciser les pratiques pédagogiques d'éducation populaire », *Agora débats/jeunesses*, vol. 76, no. 2, 2017, pp. 65-78.
- Verdès-Leroux, Jeannine. *Le travail social*, Paris, Minuit, 1978.
- Verdier, Eric, « L'usage politique des idées floues : L'éducation et la formation tout au long de la vie », in Olivier Giraud (dir.), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 109-135.
- Verheuge Robert, *Gérer l'utopie : l'action culturelle dans la cité*, Paris, Broché, 1997.
- Verrier, Christian, « Education populaire, citoyenneté, culture et pédagogie », *Pratiques de formation – analyses*, 2005.
- Vincent, Guy. (dir.) *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1994.
- Vincent, Guy. *Recherches sur la socialisation démocratique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2004.
- Voutat, Bertrand. « La science politique ou le contournement de l'objet », *EspacesTemps*. N°76-77, 2001. pp. 6-15.

W

- Wallach, Jean-Claude. La culture, pour qui ? Essai sur les limites de la démocratisation culturelle, Toulouse, Attribut, 2006.
- Warin, Philippe. « La politique associative en construction. Enjeu économique, enjeu démocratique », Lien Social et Politique- RIAC, N°48, automne 2002, pp. 35-52.
- Weber Max, Le savant et le politique, Paris, La Découverte, 2003.
- Weber, Florence. « Le travail à côté. Étude d'ethnographie ouvrière, » Paris, INRA et EHESS, 1989.
- Winock, Michel, « Esprit » : des intellectuels dans la cité : 1930-1950. Paris, Seuil, 1996, [1975].
- Winock, Michel. Le siècle des intellectuels, Paris, Seuil, 2006.
- Wintrebert, Raphaël. ATTAC, la politique autrement ? Enquête sur l'histoire et la crise d'une organisation militante, Paris, La Découverte, 2007.

Z

- Zoughebi, Henriette. Le parti pris des jeunes : réinventer l'éducation populaire, Paris, Éditions de l'Atelier, 2015,

Table des encadrés

Encadré 1 : L'administration de l'éducation populaire, les jalons d'un nomadisme administratif (1944-1958).	62
Encadré 2 : Schéma de l'organigramme de la DMJEP (1944)	65
Encadré 3 : Exposé d'André Basdevant, Directeur adjoint :	77
Encadré 4 : Instructeurs spécialisés et spécialité	114
Encadré 5 : Extraits du manifeste de Peuple et Culture	124
Encadré 6 : Créations associatives	128
Encadré 7 : Les quatre fondateurs de PEC.....	146
Encadré 8 : Organisations de jeunesse participant à l'UPOJ	154
Encadré 9 : Les vicissitudes de la normalisation administrative	187
Encadré 10 : Maurice Herzog (1919-2012)	203
Encadré 11 : Subventions versées aux associations de jeunesse et d'éducation populaire par le Haut- commissariat puis par le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports (1959-1966).....	207
Encadré 12 : François Missoffe, l'anti-Herzog (1919-2003)	215
Encadré 13 : Interview de Joseph Comiti au Monde « Mettre les associations en compétitivité »	219
Encadré 14 : Crédits et participation de l'État à la réalisation des objectifs de la planification	232
Encadré 15 : François Bloch-Lainé (1912-2002) et Paul Delouvrier (1914-1995) artisans de la modernisation	235
Encadré 16 : Un exemple de grille d'équipement (Vème Plan)	241
Encadré 17 : Arrêté du 9 septembre 1964, création du Diplôme d'État de conseiller d'éducation populaire	246
Encadré 18 : Progressions annuelle des postes FONJEP (1964-1976)	256
Encadré 19 : Lucien Trichaud (1920-1992)	259
Encadré 20 : Déclaration des syndicats nationaux d'inspecteurs de la jeunesse et des sports (22 mai 1968)	262
Encadré 21 : Extrait du manifeste du Syndicat des CTP (1969).....	269
Encadré 22: Communiqué sur l'occupation du FIAP.....	289
Encadré 23 : Charte du 8 Aout 1958 du GEROJEP.....	301
Encadré 24 : Le manifeste du CNAJEP (27 mai 1968).....	302
Encadré 25 : Note sur les organismes de cogestion (1960)	304
Encadré 26 : « Informations utiles communiquées par le service des relations extérieures (1967) ».....	307
Encadré 27 : Contre la professionnalisation (1965).....	317
Encadré 28 : Postes FONJEP en 1970	330
Encadré 29 : Clarification des liens entre Fédération Léo Lagrange et le Parti Socialiste.....	335
Encadré 30 : Pierre Mauroy, de Léo Lagrange à Matignon (1928-2013)	336
Encadré 31 : Une décennie d'érosion institutionnelle	343
Encadré 32 : L'Union des centres de plein air (UCPA), entre éducation populaire et marchandisation des loisirs	346
Encadré 33 : Jalons des évolutions finales (1981-1984)	354
Encadré 34 : André Henry et Edwige Avice, une rivalité mortifère	362
Encadré 35 : « Le Temps Libre ? A la trappe ! » <i>Le Monde</i> , 17 décembre 1983.	366
Encadré 36 : Le rapport Vaillant	380
Encadré 37 : Note d'information : La « contractualisation » de l'aide aux Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire en 1976.	384
Encadré 38 : Persistance du militantisme des inspecteurs (1977)	391
Encadré 39 : Réorganisation de l'INEP et montée en puissance de la fonction experte	399
Encadré 40 : Les trois rédacteurs en chef des Cahiers de l'animation	409
Encadré 42 : Synthèse du questionnaire sur la « coordination » (1973) – suite :	425
Encadré 43 : Le « club des treize »,.....	426

Encadré 46 : Tract - La Fédération Léo Lagrange : Employeur ou patron ?	438
Encadré 47 : Jacques Delors : 1925 –	442
Encadré 48 : Schwartz Bertrand. L'insertion professionnelle et sociale des jeunes.	451

Table des annexes

Introduction

1. Synthèse du rapport du CESE (2018)
2. Carte des déposants des archives PAJEP (2021)

Partie 1

3. Organigramme de la Direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (1945)
4. Rapport de la commission ministérielle d'études pour la réforme de l'enseignement. (1947)
5. Avant-projet de loi sur l'éducation populaire (1952).
6. Tableau des réunions – Conseil de l'éducation populaire et des Sports.
7. « Manifeste de Peuple et Culture » (1945)
8. « Comment fonder un Foyer Rural » (1945)
9. Bases d'accord de l'UPOJ (1944)

Partie 2

10. Prix d'initiative aux jeunes (1964)
11. Manifeste du Gerojep (1958)
12. Manifeste du CNAJEP (1968)

Partie 3

13. Editorial Cahiers de l'animation (1972)
14. Editorial Cahiers de l'animation (1981)
15. Affiche « Le vrai visage de l'Etat qui nous gouverne » (1972)

2019-12

L'ÉDUCATION POPULAIRE, UNE EXIGENCE DU 21^{ÈME} SIÈCLE

L'actualité de ces six derniers mois démontre l'urgence d'ouvrir des espaces permettant aux citoyens et aux citoyennes de s'exprimer, d'échanger, de participer aux débats qui alimentent notre société et surtout d'être entendus et ainsi de contribuer réellement aux décisions locales comme nationales.

Parce qu'elle irrigue la société, qu'elle facilite la citoyenneté et l'engagement dans la cité, l'éducation populaire est un réel atout pour mieux « faire société ». Son approche bienveillante, sa reconnaissance que chacun « est capable », ses méthodes actives, tout comme sa volonté d'émancipation des femmes et des hommes, son approche critique, sont autant d'aspects qui peuvent alimenter la recherche de formes et d'espaces nouveaux de démocratie, de participation, de co-production et d'actions concrètes au plus près des réalités vécues. L'éducation populaire s'inscrit dans un projet politique de justice sociale et d'émancipation. Sa capacité de recherche et d'innovation sociale

en fait aussi un laboratoire utile à l'intérêt général.

L'enjeu de cet avis est de mettre en lumière la modernité de l'éducation populaire. Il propose vingt préconisations concrètes pour contribuer à restaurer et valoriser ses démarches, permettre aux multiples actrices et acteurs de sortir de l'invisibilité et les accompagner dans la nécessaire réforme de leur fonctionnement pour leur permettre de s'inscrire dans une dynamique de renouveau. Elles s'articulent autour de cinq grands axes : investir dans les politiques publiques d'éducation populaire pour contribuer à réconcilier la société ; développer le lien social pour conforter la citoyenneté ; sécuriser le modèle économique ; former les différents acteurs et reconnaître leurs compétences ; favoriser l'engagement et renouveler la gouvernance.



Christian CHEVALIER

est Professeur des écoles et ancien secrétaire général du syndicat des enseignants (SE) de l'UNSA.

Il siège au CESE à la section de l'éducation, de la culture et de la communication où il représente le groupe de l'UNSA.

Contact :

christian.chevalier@lecese.fr
01 44 43 64 24



Jean-Karl DESCHAMPS

est Secrétaire général de la ligue de l'Enseignement.

Il siège au CESE à la section de l'éducation, de la culture et de la communication où il représente le groupe des associations.

Contact :

jean-karl.deschamps@lecese.fr
01 44 43 64 04

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

INVESTIR DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR CONTRIBUER À RÉCONCILIER LA SOCIÉTÉ

A cette fin, le CESE préconise :

- **l'engagement d'un plan national volontariste dont l'objectif sera de faire vivre sur tous les territoires au moins un équipement pluridisciplinaire, lieu de rencontres, de partage et de débat, en mobilisant pour cela les organisations d'éducation populaire de ces territoires ;**
- **que soit nommé, de façon pérenne auprès du Premier ministre, une ou un délégué interministériel à l'éducation populaire ;**
- **un renforcement significatif des moyens humains et financiers de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) ;**

- que soit créé et animé, en pleine association avec les actrices et acteurs de l'éducation populaire et des collectivités territoriales, un fonds de soutien à l'innovation et à l'expérimentation ;
- que le champ de la recherche dans les domaines de l'éducation populaire fasse l'objet d'un soutien accru dans le cadre de la future loi de programmation de la recherche.

DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL POUR CONFORTER LA CITOYENNETÉ

A cette fin, le CESE préconise :

- un plan de relance des projets éducatifs de territoire en en faisant un outil permettant la synergie de l'action des co-éducateurs sur leur territoire avec les établissements scolaires ;
- de renforcer le Parcours citoyen au collège et au lycée en favorisant le travail partenarial entre les actrices et acteurs de l'Éducation nationale et ceux de l'éducation populaire ;
- la relance des colonies de vacances et des classes de découverte par la sécurisation de leur cadre juridique et administratif et le retour à un niveau de financement public permettant le départ de chaque enfant au moins trois fois durant sa scolarité ;
- que, sous réserve de l'évaluation des actions réalisées, le dispositif des Fabriques d'initiatives citoyennes soit pérennisé et doté de moyens suffisants pour qu'il puisse se déployer ;
- l'intégration dans les conventions collectives, grâce à la négociation entre partenaires sociaux, d'une mesure permettant d'accompagner les salariées et salariés des entreprises sans Comité social et économique.

SÉCURISER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

A cette fin, le CESE préconise :

- de favoriser le recours à la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) comme mode de financement de l'activité des structures d'éducation populaire ;
- d'augmenter le nombre de « postes Fonjep » en direction des organisations d'éducation populaire afin de stabiliser et de renforcer leurs actions dans la durée ;
- la stabilité du cadre fiscal spécifique aux organisations d'éducation populaire au titre du caractère désintéressé de leur gestion, de l'impartageabilité de leurs bénéfices, du but non lucratif et de leur contribution à l'intérêt général conformément à la Charte des engagements réciproques.

FORMER ET RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES

A cette fin, le CESE préconise :

- d'identifier et de coordonner l'offre de formation initiale et continue aux métiers relevant de l'éducation populaire ;
- après étude, d'ouvrir le Compte engagement citoyen (CEC) à tous les bénévoles qui s'investissent au moins 200 heures par an dans des actions associatives et d'envisager l'abondement du CEC par le compte personnel de formation ;
- un investissement fort dans la formation des bénévoles en abondant significativement le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA – Formation des bénévoles ou FDVA 1).

FAVORISER L'ENGAGEMENT ET RENOUVELER LA GOUVERNANCE

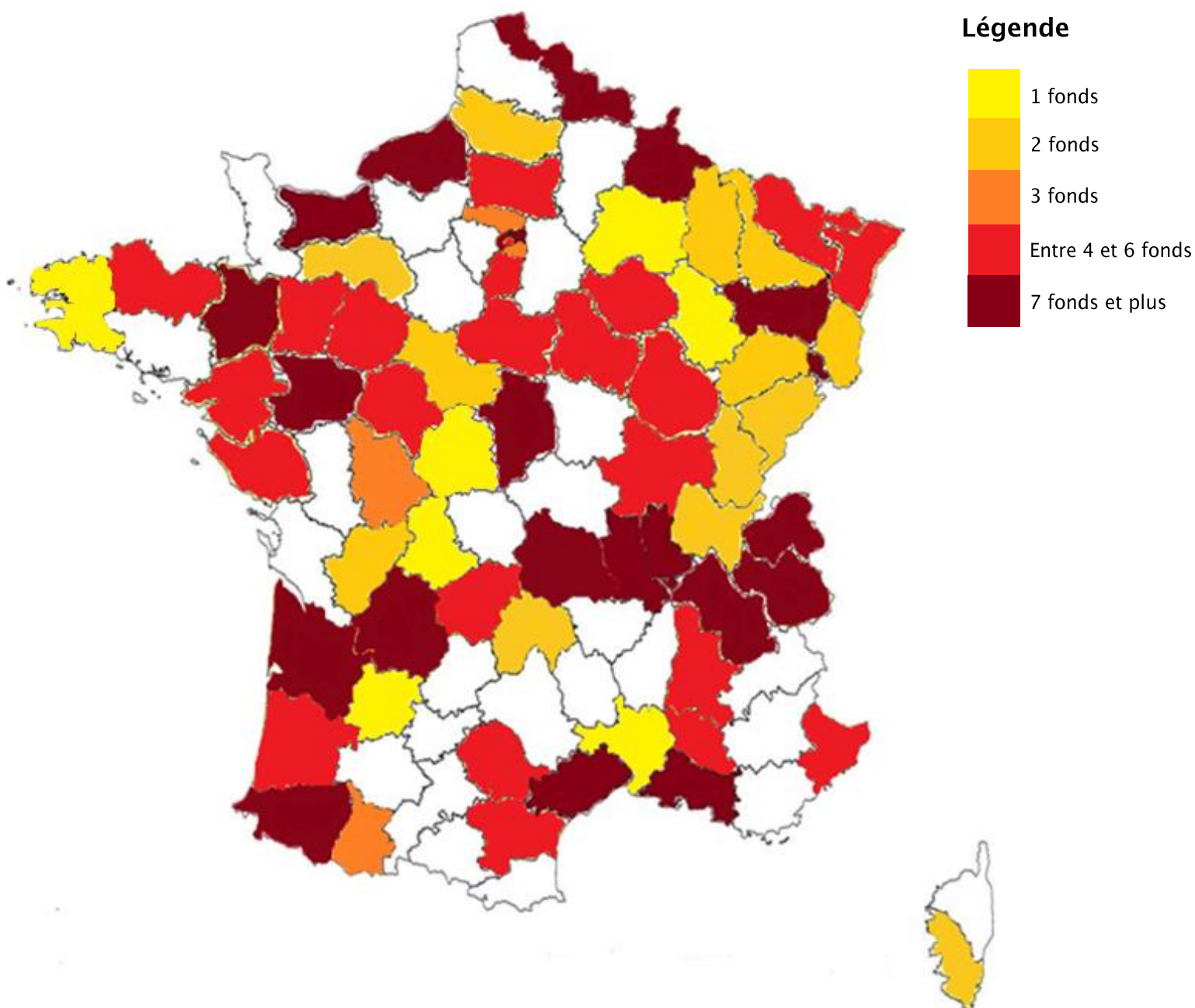
A cette fin, le CESE préconise :

- de développer le Passeport Bénévole®, de le promouvoir dès le lycée pour le rendre accessible à tous et toutes et de renforcer les moyens d'accès aux services civiques dans les organisations d'éducation populaire ;
- de populariser les articles 10 et 43 de la loi « Égalité et citoyenneté » de janvier 2017 et de faire une évaluation régulière de son application. Cette loi permet à tous et toutes les bénévoles de bénéficier d'un congé pour siéger dans l'organe d'administration ou de direction d'une association. Elle permet aussi à des jeunes de 16 ans d'en assumer l'administration ;
- d'expérimenter l'extension, au-delà de six ans, du crédit d'impôt permettant de couvrir les charges liées à la garde d'enfants afin de promouvoir la parité dans les instances statutaires des organisations de l'éducation populaire ;
- d'inciter les structures de l'éducation populaire à limiter pour leurs dirigeantes et dirigeants à trois le nombre de mandats consécutifs ou à neuf ans, à favoriser l'accès des jeunes et à garantir la parité dans leurs instances statutaires.

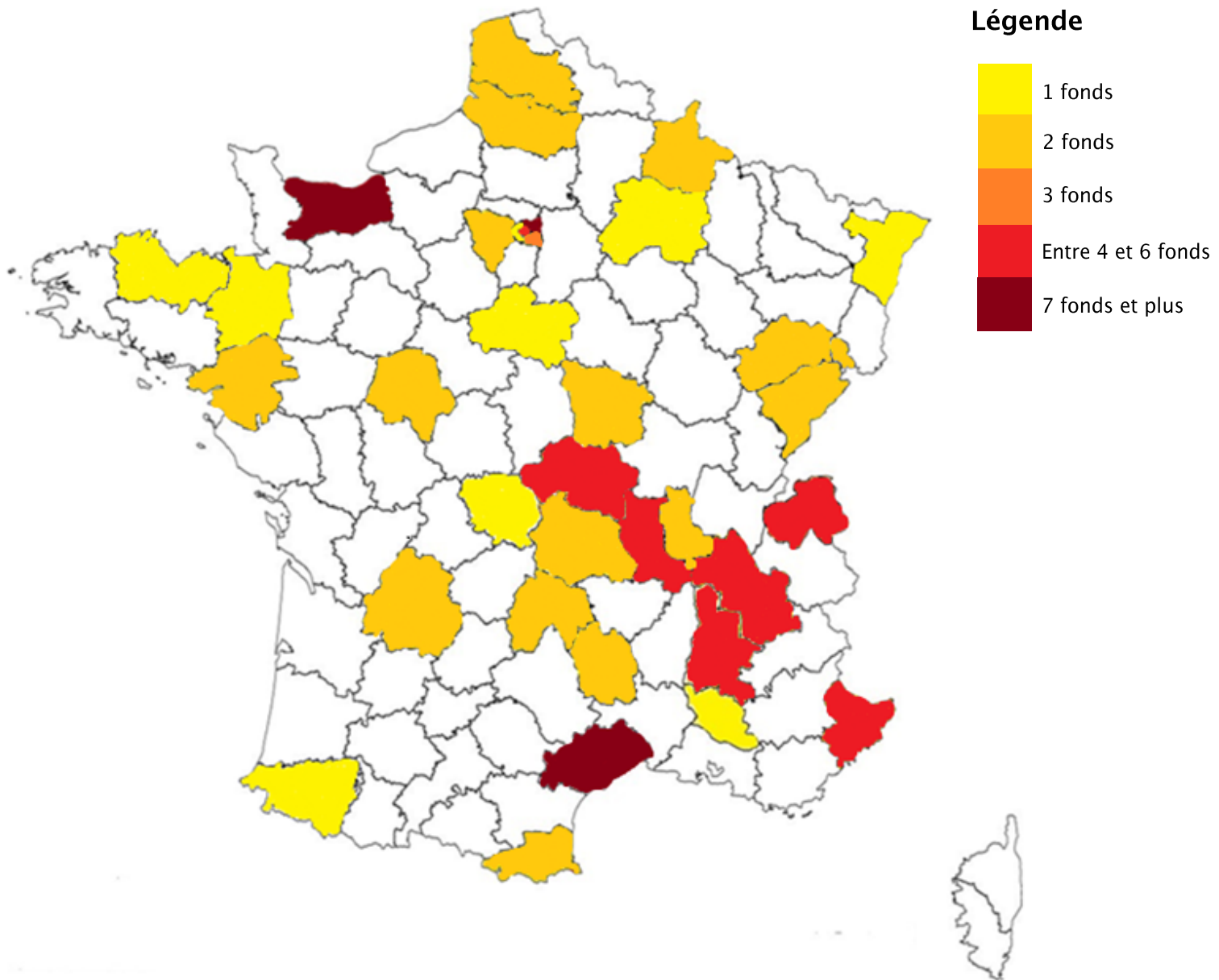
Cartes de France des dépôts d'archives

Ces cartes représentent le nombre de fonds d'archives d'associations locales et de militants de la jeunesse et de l'éducation populaire accueillis par les services d'archives départementaux. Elles ont été rendues possibles grâce aux données recueillies dans le cadre de l'élaboration du Guide des sources des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Le Val-de-Marne est représenté ici en tant que service d'archives départemental « classique », dépositaire ou donataire de fonds d'archives d'associations et militants val-de-marnais et non ceux des fédérations ou militants à rayonnement national ou francilien conservés dans le cadre du PAJEP.

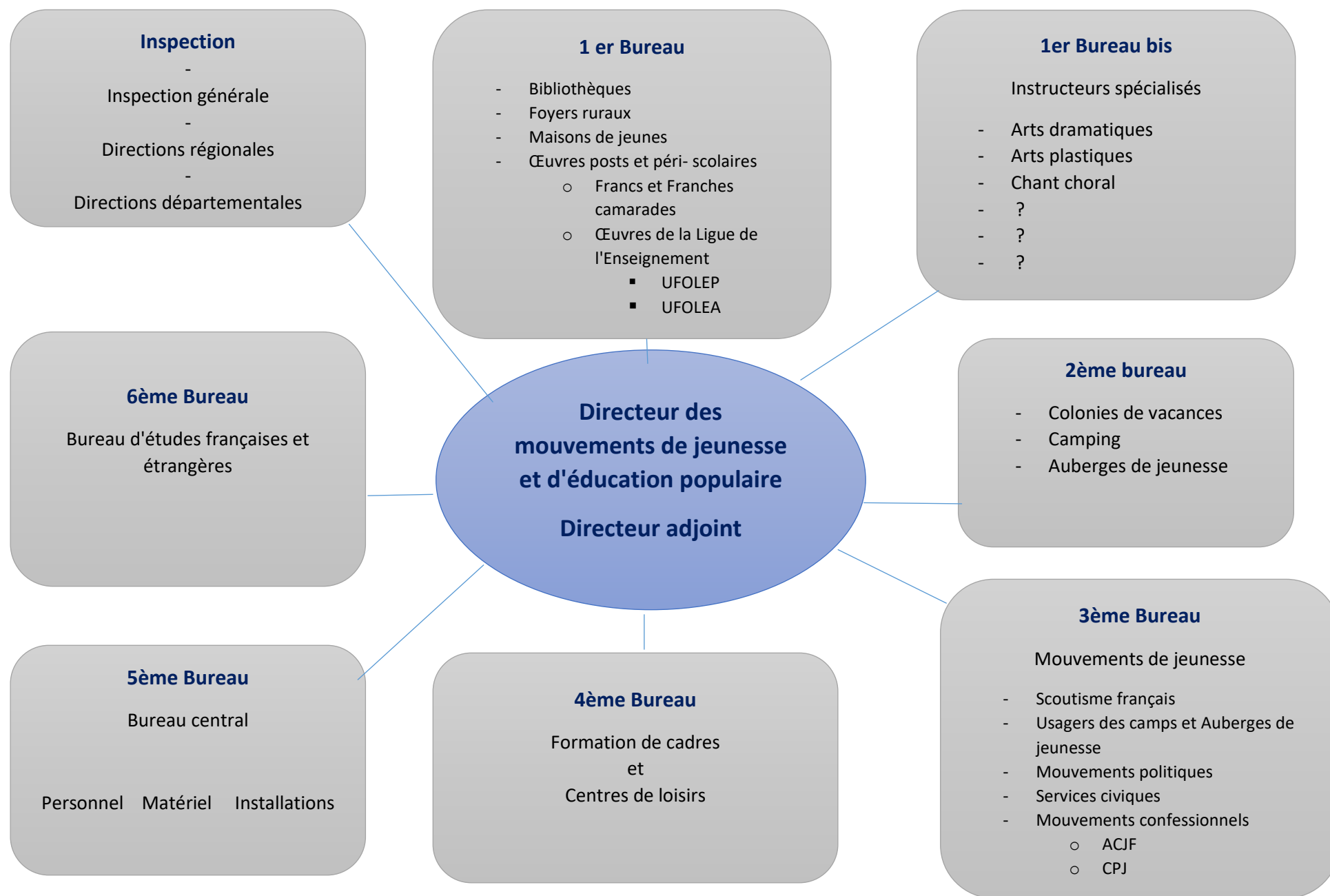
1. Associations de jeunesse et d'éducation populaire



2. Militants de la jeunesse et de l'éducation populaire



Annexe 3 : Organigramme de la Direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (1945)



Annexe 4 : Rapport de la commission ministérielle d'études pour la réforme de l'enseignement. (1947)

VII - Education populaire

L'éducation populaire n'est pas seulement l'éducation pour tous, c'est la possibilité pour tous de poursuivre au-delà de l'école et durant toute leur existence le développement de leur culture intellectuelle, esthétique, professionnelle, civique et morale.

Dans des temps où les progrès des sciences et le renouvellement des idées et des manifestations artistiques ne peuvent manquer de s'accélérer toujours davantage, les générations qui se suivent deviendraient vite étrangères entre elles et les plus anciennes étrangères à leur époque, si cette possibilité ne leur était pas donnée.

L'éducation populaire ne doit pas être la simple continuation de l'école avec emploi de méthodes scolaires pour compléter une instruction jugée insuffisante. S'adressant aux adultes, elle doit partir de leurs intérêts actuels et utiliser leurs aptitudes d'adultes.

Elle doit être, à la fois représentée sur tous les points du territoire et garder le contact avec les institutions et les hommes dont la mission est le progrès de nos connaissances culturelles. Elle exige la collaboration de tous à quelque niveau de l'enseignement qu'ils appartiennent : maîtres, répandus dans les campagnes et dans les villes d'une part, maîtres des écoles normales et des universités d'autre part. Cette collaboration sera d'autant plus facile que tous les maîtres seront passés par les écoles normales et les universités.

Les écoles normales et les universités seront des foyers de culture où les maîtres, en contact direct avec les populations devront trouver l'assistance et les collaborations voulues pour organiser dans leur propre circonscription des séances instructives ou récréatives, des excursions géologiques, botaniques, archéologiques, etc., des expositions et des festivités soit de caractère régional, soit de caractère national ou mondial. Cette énumération n'a rien de limitatif.

La fonction d'éducation populaire est d'importance trop fondamentale pour que les maîtres la remplissent à leurs moments perdus. Elle ne saurait s'ajouter à leurs charges professionnelles déjà lourdes, qui doivent être allégées en proportion. Mais il faut aussi envisager que dans les limites par exemple du canton, des maîtres seront entièrement délégués dans cette fonction.

Cette délégation ne sera pas une délégation à vie, mais à temps. Elle permettra d'introduire plus de diversité dans l'existence professionnelle des maîtres, dont la monotonie est parfois trouvée rebutante et peut décourager certains au moment de s'y engager. Des stages d'information pourront être organisés pour les candidats à cette fonction. Si l'armature de l'éducation populaire doit être formée par le personnel enseignant à tous ses degrés, elle devra également s'assurer la collaboration de toutes les organisations, publiques ou privées, dont le but est culturel : association pour la connaissance du milieu historique ou naturel, pour le développement des arts et de la littérature.

Ainsi, l'éducation populaire sera un ferment du progrès intellectuel, technique, esthétique non seulement pour les individus, mais pour la collectivité

Annexe 5 : Avant-projet de loi sur l'éducation populaire (1952)

Compléter, protéger, prolonger l'éducation scolaire, professionnelle et familiale, telle est l'ambition des organismes d'éducation populaire dont le développement, aujourd'hui considérable, est une caractéristique de notre pays et de notre époque.

A côté et au-delà de la scolarité, ces organismes, très divers, proposent tous à chacun de leurs membres, quels que soient son origine et son âge, avec un complément de culture générale, non seulement l'idéal d'une vie équilibrée et heureuse, mais encore avec un sens précis de ses devoirs d'homme et de citoyen.

Fondée sur le principe du libre choix et de l'adhésion volontaire, l'éducation populaire trouve dans les concours désintéressés qu'elle reçoit le ressort principal de son succès.

Mais les pouvoirs publics ne peuvent plus être à l'écart d'un tel mouvement. Déjà dans beaucoup de pays des services publics ont été créés à cet effet. La France a pris à cet égard d'importantes initiatives et a fait de multiples expériences. Des services publics existent, un budget est prévu et employé. Des textes ont été promulgués.

L'objet de ce projet de loi est de définir, à la lumière des expériences, un cadre général qui permette d'entreprendre une indispensable action d'envergure en précisant dans ce domaine la tâche et la responsabilité des pouvoirs publics.

Dans un pays comme la France si soucieux du respect de ses diversités, une solution s'impose à l'esprit : la liberté de l'épanouissement de la culture populaire doit être respectée. C'est à cette liberté que nous devons ses plus belles réussites. Elle est le ferment d'une éducation vraiment démocratique.

Cependant des mesures de protection sont indispensables et elles incombent à la communauté quand il s'agit de l'éducation et spécialement de celle de la jeunesse, d'autant plus que trop d'intérêts sont attachés à des entreprises susceptibles de lui nuire. Déjà des textes sont intervenus en ce qui touche en particulier la Presse ou le Cinéma. Dans certains cas, l'usage

normal des pouvoirs de Police est suffisant : le projet ne s'attache qu'à combler les lacunes qui subsistent encore.

Les pouvoirs publics doivent avoir à leur disposition le moyen d'aider efficacement des tentatives qui le méritent.

Leur responsabilité particulière est de mettre à la disposition de la jeunesse des institutions de grande qualité où chacun puisse être admis sans aucune discrimination et sans engagement de caractère politique ou confessionnel.

Tel est l'objet du projet de loi. Il doit constituer une étape importante dans la réalisation d'une entreprise qui n'a pas de prix : ne s'agit-il pas à vrai dire de continuer l'effort entrepris depuis des siècles pour faire de chaque citoyen un homme libre.

Annexe 6 : Procès-verbaux des réunions du Conseil supérieur de l'éducation populaire et des sports

Date	Référence archive
17 juin 1944	<i>F/44/52</i>
24 juin 1944	<i>F/44/52</i>
8 juillet 1944	<i>F/44/52</i>
11 août 1944	<i>F/44/52</i>
7 juin 1945	<i>19810154/6- F44 bis 8661</i>
25 octobre 1945	<i>19810154/6- F44 bis 8661</i>
Séance ouverture du Conseil de l'EP et des Sports, 30 juillet 1946	<i>19810154/3 - F44 bis 8658</i>
8 juillet 1947	<i>19810154/3 - F44 bis 8658</i>
20 décembre 1947	<i>19810154/6- F44 bis 8661</i>
30 janvier 1948	<i>19810154/6- F44 bis 8661</i>
13 février 1948	<i>19810154/3 - F44 bis 8658</i>
3 mars 1948	<i>19810154/6- F44 bis 8661</i>
4 mai 1948	<i>19810154/6- F44 bis 8661</i>
14 juin 1948	<i>19810154/6- F44 bis 8661</i>
8 juin 1948	<i>19810154/6- F44 bis 8661</i>
22 juin 1948	<i>19810154/6- F44 bis 8661</i>
7 novembre 1949	<i>19810154/6- F44 bis 8661</i>
14 décembre 1949	<i>19810154/6- F44 bis 8661</i>
4 mai 1950	<i>19810154/6- F44 bis 8661</i>
12 mai 1950	<i>19810154/3 - F44 bis 8658</i>
5 mai 1950	<i>19810154/3 - F44 bis 8658</i>
7 juin 1950	<i>19810154/6, F44 bis 8661</i>
26 octobre 1950	<i>19810154/3 - F44 bis 8658</i>
8 décembre 1950	<i>19810154/3 - F44 bis 8658</i>
12 juillet 51	<i>19810154/3 - F44 bis 8658</i>
30 octobre 1951	<i>19810154/3 - F44 bis 8658</i>
18 juin 1952	<i>19810154/4 - F44 bis 8659</i>
26 juin 1952	<i>19810154/4 - F44 bis 8659</i>
18 février 1952	<i>19810154/4 - F44 bis 8659</i>
23 avril 1952	<i>19810154/4 - F44 bis 8659</i>
24 et 25 avril 1952	<i>19810154/3 - F44 bis 8658</i>
16 mai 1952	<i>19810154/4 - F44 bis 8659</i>
9 juin 1952	<i>19810154/4 - F44 bis 8659</i>

8 juillet 1952	19810154/4 - F44 bis 8659
6 novembre 1952	19810154/4 - F44 bis 8659
19 novembre 1952	19810154/4 - F44 bis 8659
12 décembre 1952	19810154/4 - F44 bis 8659
20 janvier 1953	19810154/4 - F44 bis 8659
23 janvier 1953	19810154/4 - F44 bis 8659
17 février 1953	19810154/4 - F44 bis 8659
16 avril 1953	19810154/4 - F44 bis 8659
29 mai 1953	19810154/4 - F44 bis 8659
16 octobre 1953	19810154/4 - F44 bis 8659
24 octobre 1953	19810154/6- F44 bis 8661
28 novembre 1953	19810154/4 - F44 bis 8659
4 décembre 1953	19810154/4 - F44 bis 8659
17 février 1954	19810154/4 - F44 bis 8659
7 juin 1955	19810154/4 - F44 bis 8659
16 juin 1955	19810154/4 - F44 bis 8659
14 mars 1956	19810154/6- F44 bis 8661
22 mars 1956	19810154/6, F44 bis 8661
13 avril 1956	19810154/6, F44 bis 8661
9 mai 1956	19810154/6, F44 bis 8661
25 juin 56	19810154/6, F44 bis 8661
30 juin 56	19810154/6, F44 bis 8661
27 octobre 1956	19810154/6, F44 bis 8661
21 décembre 1956	19810154/6- F44 bis 8661
30 janvier 1957	19810154/6, F44 bis 8661
19 février 1957	19810154/6- F44 bis 8661
20 mars 1957	19810154/6- F44 bis 8661
17 juin 1957	19810154/6, F44 bis 8661
28 octobre 1957	19810154/6, F44 bis 8661
30 janvier 1958	19790803/14, F 44 bis 6837
25 avril 1958	19810154/6, F44 bis 8661
30 juin 1958	19810154/6, F44 bis 8661
12 septembre 1958	19810154/3 - F44 bis 8658
6 mars 1959	19790803/14, F 44 bis 6837
7 avril 1959	19810154/6, F44 bis 8661
5 mai 1959	19810154/6, F44 bis 8661
30 juin 1959	19810154/6, F44 bis 8661
2 octobre 1959	19790803/14, F 44 bis 6837
9 novembre 1959	19790803/14, F 44 bis 6837
22 mars 1960	19790803/14, F 44 bis 6837
26 octobre 1960	19790803/14, F 44 bis 6837

2 juin 1961	<i>19790803/14, F 44 bis 6837</i>
8 novembre 1961	<i>19790803/14, F 44 bis 6837</i>
29 janvier 1963	<i>19790803/15</i>
25 juin 1963	<i>19790803/14, F 44 bis 6837</i>
9 septembre 1963	<i>19790803/15</i>
20 mai 1964	<i>19790803/14, F 44 bis 6837</i>
PV 1 ^{er} mars 1967	<i>19790803/14, F 44 bis 6837</i>
16 mai 1972 - ré-installation des activités du Conseil	<i>19810154/2, F44 bis 8657</i>
26-9-1972	<i>19810154/2, F44 bis 8657</i>
18-10-1972	<i>19810154/2, F44 bis 8657</i>
23 janvier 1973	<i>19790803/13-14</i>
20 mars 1973	<i>19790803/13-14</i>
2 avril 1974	<i>19790803/13-14</i>
30 juin 1974	<i>19790803/13-14</i>
4 février 1975	<i>19790803/13-14</i>
17 juin 1975	<i>19790803/13-14</i>
4 mai 1976	<i>19790803/13-14</i>
18 mars 1976	<i>19790803/13-14</i>
9 novembre 1976	<i>19790803/13-14</i>
4 mai 1977	<i>19790803/13-14</i>
25 octobre 1977	<i>19790803/13-14</i>
17 janvier 1978	<i>19790803/13-14</i>
10 octobre 1978	<i>19790803/13-14</i>
7 mars 1979	<i>19790803/13-14</i>

Annexe 7 : UN PEUPLE UNE CULTURE - Manifeste de Peuple et Culture 1945

AVIS AU LECTEUR

Tel qu'il se présente, ce texte, élaboré au cours de l'été 1945, est très imparfait, indigne même du sujet qu'il aborde. Pourquoi donc publier ? • parce que, malgré ses imperfections, il a su attirer l'attention et même l'estime des spécialistes; • parce que, tout compte fait, il représente l'état de nos convictions et de nos préoccupations au début de l'année 1946 ; • parce qu'il est utile qu'il existe un texte à propos duquel les positions des partisans, des sympathisants et des adversaires aient l'occasion de s'affirmer.

Ceci dit, nous prions le lecteur actif : • de ne pas se laisser troubler par la terminologie. La matière est neuve et cherche encore son langage. Que chacun, par ses remarques, nous aide à l'enrichir et à la préciser. • de ne pas se laisser arrêter par la résonance politique inévitable des problèmes évoqués. Que la politique (au sens large des affaires de la Cité et au sens restreint de l'activité des partis) soit et doit être au premier plan des préoccupations des citoyens, nous le croyons et le proclamons.

Mais, il y a place dans notre société pour d'autres activités. Nous voulons être des éducateurs, PRODUIRE DE L'EDUCATION, comme d'autres produisent du pain, de l'acier ou de l'électricité.

La culture du peuple pose des problèmes éducatifs que nous abordons et tentons de résoudre en techniciens. Notre ambition ne va pas au-delà. La technique doit rester à son rang de moyens, sans prétendre jamais à devenir une fin. SOMMAIRE

TÉMOIGNAGE COLLECTIF « Ouvriers syndicalistes, ingénieurs, officiers, sous-officiers, étudiants, instituteurs, professeurs, artistes, nous nous efforcerons de poser suivant les réalités de l'époque, les bases d'une véritable éducation des masses et des élites. »

LIGNES D'ACTION « La culture populaire ne saurait être qu'une culture commune à tout un peuple : commune aux intellectuels, aux cadres, aux masses. Elle n'est pas à distribuer. Il faut la vivre ensemble pour la créer. »

UN NOUVEL HUMANISME « La vraie culture naît de la vie et retourne à la vie. »

UNE TECHNIQUE RÉVOLUTIONNAIRE « La technique de l'éducation populaire ne doit pas être celle de l'enseignement primaire et universitaire. Les problèmes que pose l'initiation du peuple tout entier à la culture nous amène à rompre nettement avec les méthodes scolaires. »

PROBLÈMES D'ORGANISATION « Qu'il soit bien entendu que la culture populaire ne peut être, en son terme, que la culture d'un peuple sans classes qui, du haut en bas de l'échelle sociale, participe à une civilisation commune.»

TÉMOIGNAGE

- A l'origine de la formation de notre équipe, il y a une révolte de la séparation de la culture et du peuple, de l'enseignement et de la vie. Depuis longtemps, il nous était apparu que cet état de choses était insupportable. Mais la Résistance nous a fait prendre plus fortement conscience de notre opposition.

- OUVRIERS SYNDICALISTES, dans le maquis, nous avons vécu une vie fraternelle avec des ingénieurs, des militaires, des intellectuels. Nous avons senti ce qui nous unissait et aussi ce qui nous séparait. Ensemble nous avons eu l'occasion et le temps de lire, de réfléchir et d'échanger des idées. Nous avons connu une culture qui nous a inspiré à la fois du désir et de la méfiance. Intellectuels et manuels, nous défendions les mêmes valeurs ; nous n'avions pas le même langage. Nous n'avions pas une culture commune. Pourtant, dans nos revendications, le droit au savoir est inséparable du droit au bien-être. Hier, dans les Collèges du travail, nous avons cherché à nous instruire et à nous former. Nous avons été déçus. Nous n'avons pas toujours trouvé la nourriture dont nous avons besoin. Aujourd'hui, dans les Bourses du travail, dans nos usines, avec l'aide de ces ingénieurs et de ces intellectuels que nous avons connus, nous nous préparons à être des délégués d'entreprise. L'éducation, nous le savons, est, après le pain, le premier besoin du peuple. Mais rien de ce qui existe - ni les cours publics, ni les cours postsecondaires - ne correspond à nos aspirations. En étroite collaboration avec des instituteurs, des professeurs syndicalistes, nous reprendrons l'éducation ouvrière sur de nouvelles bases.

- INGENIEURS, notre résistance à la déportation nous a rapprochés des ouvriers, des employés. Nous ne voulons plus être des isolés comme en 36. Il ne doit plus y avoir les cadres d'un côté, les ouvriers de l'autre; tous sont des travailleurs, travailleurs de même idéal et de fonctions diverses. De la démocratisation de l'usine dépend l'efficacité de notre commandement. Mais les grandes écoles ne nous ont pas préparés à notre fonction sociale. Pour prendre part à la vie économique, la classe ouvrière a besoin d'un enseignement et d'une éducation. Nous,

techniciens, sommes bien placés pour l'aider. Mais qui nous a formés pour cette tâche ? Aussi, avons-nous dû laisser l'éducation populaire aux seuls instituteurs ou professeurs, souvent ignorants du fonctionnement de l'usine. Pour être solide, notre culture générale devrait reposer sur le métier. Ni l'Ecole centrale, ni Polytechnique, ni les Arts et Métiers ne s'en sont souciés.

- OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS, nous avons partagé la résistance des militants syndicalistes, des militants politiques. Nous avons combattu avec une foule d'hommes animés d'un idéal ardent. Nous nous sommes douloureusement heurtés au mur qui maintenait séparées l'armée et la nation - la "nation vivante". Nous avons acquis des façons de parler, de sentir, de penser qui n'entraient pas jusqu'à ce jour dans ce qu'on appelait notre "rôle social d'officier". Sans faire de politique, nous avons appris dans ce combat populaire, que l'unité française ne peut être réellement fondée que sur le grand mouvement de libération sociale et économique de notre temps. Et nous avons remis en question l'enseignement désuet qu'on nous avait donné dans nos écoles.

- ETUDIANTS, INSTITUTEURS, PROFESSEURS, nous avons souffert de l'incompréhension réciproque qui nous éloigne des paysans et des ouvriers. Nous avons voulu abattre la barrière qui sépare les primaires et les secondaires. L'action commune dans nos mouvements de Résistance, nos syndicats, nos partis nous a conduits à souhaiter l'unité culturelle. Nous ne voulons pas que les bienfaits de la culture restent le privilège d'une classe. La méfiance de nos camarades ouvriers à notre égard, loin de nous repousser dans un isolement orgueilleux, éveille en nous des inquiétudes fécondes : que vaut cette culture dont nous sommes les représentants ?

- ARTISTES, nous ne voulons pas d'un art réservé à quelques élus. Nous savons que la création est solitaire, mais nous voulons retrouver le dialogue avec le grand public. Nous souhaitons un théâtre populaire, un art populaire. Les grands souffles du siècle doivent animer notre œuvre d'art. Les préoccupations habituelles reprendront leur place dans le grand drame collectif de notre époque. « Il n'est pas possible que, des gens qui ont besoin de parler et des gens qui ont besoin d'entendre, ne naisse un style. » Et ce n'est pas dans les conservatoires ou les écoles des Beaux-Arts qu'il pourra naître.

- On nous accusera d'ingratitude. Oui, l'école nous a servi, mais nous lui en voulons de nous avoir mal préparés à nos tâches d'aujourd'hui, et plus mal encore aux grandes entreprises du monde demain. L'action nous a rendus exigeants à l'égard de la vie. Nous voulons garder le contact avec les hommes, avec les vrais problèmes de la condition humaine. Nous ne pouvons

nous contenter de manier des idées. L'enseignement intellectualiste de l'université bourgeoise ne nous satisfait plus. Nous nous efforcerons de poser suivant les réalités de l'époque, les bases d'une véritable éducation des masses et des élites.

Nous ne voulons pas recommencer les erreurs des années écoulées. L'esprit de l'affaire Dreyfus s'est prolongé dans l'entreprise lyrique des Universités populaires. En ce temps-là, les intellectuels "allaient au peuple". L'esprit des tranchées a cherché à se perpétuer dans les "Équipes sociales" - équipes de bourgeois de bonne volonté. L'esprit syndicaliste n'a pas toujours su éviter l'écueil de l'intellectualisme dans la culture prolétarienne ou la culture ouvrière.

L'esprit de la Résistance pourra-t-il enfin animer une véritable culture populaire ? Décidés à ne pas retomber dans les erreurs du passé, nous nous sommes groupés pour l'action éducative : nous voulons assurer à cette culture un fondement solide.

LIGNES D'ACTION

- Rendre la culture au peuple et le peuple à la culture, voilà notre but. On parle souvent de la culture populaire comme d'un enseignement mineur donné à un milieu privé de savoir. Par culture populaire, on entend diffusion de la culture dans la classe ouvrière. Mais que recouvre ce mot "culture" ? Est-ce un moyen de développer harmonieusement ceux qui la reçoivent, de les rendre meilleurs ou mieux armés ? Ce n'est, le plus souvent, qu'une somme arbitraire de connaissances sans unité organique, sans lien avec la vie. La culture bourgeoise est en crise. Ce n'est pas elle que nous prétendons apporter à la classe ouvrière, même si elle lui paraît désirable. Le paternalisme est aussi haïssable dans le domaine culturel que dans le domaine social et économique. Nous ne voulons pas d'une culture aristocratique ou bourgeoise étendue à un nouveau public. La culture populaire ne saurait être qu'une CULTURE COMMUNE A TOUT UN PEUPLE : commune aux intellectuels, aux cadres, aux masses. Elle n'est pas à distribuer. Il faut la vivre ENSEMBLE pour la créer. Elle ne saurait être plaquée sur la vie du peuple. Elle doit en émaner. Les porteurs de la culture vraie ne sont pas seulement ceux qui en font profession.

- La culture populaire pose pour tous le problème de la vraie culture. La "culture désintéressée" se désintéresse un peu trop de la vie. Au contraire, LA VRAIE CULTURE NAIT DE LA VIE ET RETOURNE A LA VIE. A partir de son atelier, on peut expliquer au tourneur les lois de la production et de la consommation ; à partir d'une voiture, on peut apprendre la géométrie au

charpentier; à partir des scènes de la vie quotidienne, on peut bâtir une philosophie. Ni la littérature, ni la science, ni le droit ne définissent une culture. Ces disciplines ne livrent qu'un aspect des choses. La culture s'appuie d'abord sur la vie de l'homme, la vie de la société, la vie du monde. Elle crée en nous des perspectives; elle donne de l'ampleur et de la profondeur à notre vie, à travers les sciences, la philosophie et l'art. Elle relie la connaissance à l'action par une philosophie des valeurs. Cette unité lui est ESSENTIELLE. La culture vraie ne se limite pas à la sphère des idées; elle conduit à un art de s'exprimer et à un art de vivre. L'ouvrier qui résume son idéal dans un style simple et direct est plus proche d'une vraie culture que l'étudiant qui, pour un examen, apprend par cœur une liste de citations.

A travers la connaissance, une culture vraie se courbe vers l'action. Elle ne tend pas seulement à interpréter le monde, mais à le transformer. Cette culture ne prétend pas être une "culture générale". Mais elle est bien autre chose qu'un amas de connaissances littéraires ou philosophiques, groupées par le hasard, les nécessités d'un concours ou, dans le meilleur des cas, par la curiosité. Elle nous rapproche, au contraire, d'une culture populaire qui est d'abord une culture vivante.

Une culture vivante suscite un type d'homme. Elle suppose des méthodes pour transmettre la connaissance et former la personnalité. Enfin, elle entraîne la création d'institutions éducatives. Ainsi la culture populaire a besoin d'un humanisme, d'une technique, d'une organisation propres - faute de quoi, elle risque de rester prisonnière d'un enseignement périmé.

UN NOUVEL HUMANISME

- CET HUMANISME NOUVEAU n'est pas une conception à priori, c'est une exigence de l'époque. Il n'est pas rattaché à une métaphysique de l'univers. Il est simplement un ensemble de principes qui s'exprime dans un style de vie personnel et collectif. Sans lui, pas de culture incarnée, vivante. Il ne s'applique ni au domaine confessionnel, ni au domaine politique: il est la base d'une culture commune à des hommes qui ont des doctrines philosophiques et politiques différentes. Il est dans la formation de l'homme un facteur d'unité française.

Mais, dans sa nature, il est révolutionnaire : il se dégage des mouvements du siècle, pour orienter la culture vers la vie moderne. Il ne saurait être ni conservateur, ni réactionnaire. « On est de son temps comme on est d'un parti. » Il reflète les exigences éternelles de la tradition des humanités, mais il intègre à l'homme moderne l'apport des mouvements du prolétariat, de la

jeunesse et de la science. Par l'action éducative, il contribue à la renaissance française et à l'avènement d'un homme nouveau.

- UNE ÈRE DES MASSES s'ouvre à nous. La montée du prolétariat à travers les grèves, les révoltes, les révolutions, est en train de substituer une civilisation collective et fraternelle au règne de l'individualisme bourgeois. La presse, le cinéma, la radio, tendent à supprimer le cloisonnement des milieux, des individus. Dans l'économie, dans la politique, dans la culture elle-même, tous les problèmes se posent ou doivent se poser à l'échelle des masses. Nous voulons faire des hommes adaptés à cette civilisation des masses. Des hommes qui ne s'emprisonnent pas dans leur milieu de travail, leur milieu familial, leur catégorie sociale, mais qui vivent une solidarité avec le peuple tout entier. Des militants ouvriers et paysans aussi passionnés de combattre pour le savoir que pour le bien-être. Des cadres qui soient pénétrés non seulement de leur responsabilité sociale vis-à-vis de chaque ouvrier, mais encore de leur solidarité avec la classe ouvrière. Des intellectuels qui refusent l'isolement de la « tour d'ivoire » pour travailler à l'unité du peuple et de la culture. Des hommes qui, du haut en bas de l'échelle sociale, participent de cette culture issue des Bourses du travail autant que des académies.

- Notre civilisation a vieilli et la JEUNESSE s'est révoltée. Le fascisme a exploité sa révolte. Il a créé le mythe de la jeunesse. Ce mythe, nous le refusons pour nous attacher à la réalité qu'il cache. Nous voulons faire des hommes sains qui ne se confinent pas dans la ville, mais qui, sachant vivre dans la nature, chaussent les “godillots” pour la route, et exercent leur corps sur le stade. Des hommes qui rompent avec la mollesse petite bourgeoise et le “train-train” fonctionnaire, pour animer leur vie du rythme de la jeunesse. Des hommes, qui malgré le sérieux de la vie, gardent la joyeuse allégresse de l'adolescence. Nous voulons que les cadres des syndicats, de l'industrie, de l'armée soient rajeunis. La gérontocratie est un danger pour la santé d'un pays. Le stade, les clubs, les mouvements de jeunesse sont porteurs d'une culture nouvelle, comme les Bourses du travail. Il est temps que cette culture prenne forme et conquière toute la nation.

- Notre époque est marquée par la TECHNIQUE. On a dit et redit que la découverte de la machine à vapeur, celle de l'électricité, celle enfin de la désintégration atomique, ont bouleversé et bouleverseront la vie économique, la vie culturelle. Mais en a-t-on tiré toutes les conséquences pour la naissance d'un humanisme moderne ? Nous voulons des hommes d'un style neuf, des travailleurs qui gardent intacte l'antique conscience professionnelle mais sachent coopérer dans la grande entreprise collective. Des hommes qui rompent avec le bricolage et la

superstition artisanale pour appliquer des méthodes scientifiques de travail; des hommes qui compensent l'inévitable spécialisation du travail moderne en dégageant de leur métier une vraie culture. Des hommes qui se délivrent des habitudes et des préjugés pour améliorer leur vie en recourant aux découvertes de la biologie, de l'hygiène, de la psychologie, de toutes les sciences de l'homme. Des hommes qui savent que le béton et l'acier posent à l'urbanisme des problèmes nouveaux et soient préparés à vivre pleinement dans les conditions modernes de l'habitat. Des hommes qui, au-delà des cadres de la nation, recherchent une culture universelle que devraient favoriser tous les moyens d'échange et de diffusion. Nous voulons que l'humanisme repose de plus en plus sur les sciences de l'homme et qu'il ne se limite plus au seul message des humanités gréco-latines. La culture prend corps dans le laboratoire du savant, autant que dans le bureau du philosophe ou le cabinet du poète.

- Ce mouvement irrésistible des masses populaires, cette conquête de la nature par les hommes de science, cette révolte de la jeunesse contre le conformisme témoignent d'une FOI DANS L'HOMME. Tous les hommes qui ont compris leur époque, qu'ils soient croyants ou incroyants, communient en cet acte de foi dans l'avenir humain. La pensée de notre époque doit s'appliquer toujours d'avantage à transformer le monde. Nous voulons des hommes qui aient des "pouvoirs" autant que des "connaissances". Nous faisons écho au cri d'alarme de Marx et de Nietzsche « contre une culture conservatrice » et sans élan créateur. Du primaire au supérieur, et malgré ses grandeurs, notre enseignement est trop souvent orienté vers le "savoir" plutôt que vers "l'action". Nous voulons des hommes pleins de dynamisme. La relaxation est nécessaire. Les muscles, les nerfs, le cerveau doivent connaître le repos. Mais ce n'est qu'un moment. Nous devons nous efforcer de tirer le plus grand rendement de nos facultés, de toutes nos facultés. Jamais il n'y a eu moins de place pour le laisser

aller. Il existe une certaine aspiration à «la douceur de vivre» qui est le signe d'une mauvaise santé, d'une diminution de vitalité. Nous voulons des hommes qui participent de tout leur cœur à l'élan des masses vers l'avenir, mais qui sachent garder une intelligence libre, capable de résister à tous les entraînements irréfléchis et de dominer la confusion du monde moderne. Nous ne voulons pas des hommes soumis au destin. Certes, la science nous montre le poids des déterminations biologiques, psychologiques, économiques, sociologiques qui pèsent sur nous. Mais nous leur refusons un caractère fatal. En s'appuyant sur l'hérédité, l'inconscient et les contraintes sociales, l'homme peut retrouver la liberté et la maîtrise de lui-même. Nous voulons des hommes qui sachent trouver un équilibre dans la vie familiale, la vie professionnelle et une

vie sociale plus large. Notre époque est privilégiée ; chaque jour elle nous invite à ouvrir plus largement nos cours. Des hommes qui tendent à réaliser intégralement leur condition d'homme. Des milliers de travailleurs, libérés par la machine d'un labeur opprimant, pourront connaître une vie plus pleine. Les loisirs permettront l'avènement d'une civilisation où l'action pourra être "la sœur du rêve". C'est pour elle que nous nous préparons. Enfin, des hommes qui allient les exigences de la vie moderne aux lois permanentes de la nature humaine. Des hommes qui, engagés sans réserve dans le présent, sachent remonter aux sources de l'idéal et de la spiritualité. Nous voulons des hommes qui mettent en valeur toutes les possibilités humaines. Telles sont les lignes principales d'un humanisme moderne qui devrait orienter une culture vivante. C'est par là d'abord que la culture populaire peut faire renaître une culture vraie la culture du XXe siècle.

UNE TECHNIQUE RÉVOLUTIONNAIRE

- La culture populaire n'implique pas seulement un humanisme révolutionnaire ; elle exige encore une technique révolutionnaire. La plupart des tentatives d'enseignement populaire sont restées esclaves des méthodes universitaires. A l'illusion lyrique, doit succéder une technique efficace. Dans les universités populaires, les Collèges du travail, les Cercles de jeunesse, les Maisons de la culture ou les Ecoles normales ouvrières, des expériences ont été faites. Il faut en dresser un bilan objectif. L'enseignement des adultes, la culture des adultes doivent se placer hardiment dans le mouvement de l'éducation nouvelle. Les travailleurs, comme les enfants des travailleurs, ont besoin d'un ENSEIGNEMENT SUR MESURE, de méthodes sur mesure. L'éducation populaire ne s'improvise pas. Elle requiert une formation pour ses techniciens.

- La technique de l'éducation populaire ne doit pas être celle de l'enseignement primaire et universitaire. Il ne s'agit pas seulement de se mettre à la portée de l'auditoire, il faut aussi élaborer une technique nouvelle tenant compte des données psychologiques. L'éducation populaire doit avoir sa pédagogie, UNE PEDAGOGIE FONCTIONNELLE. Il ne s'agit pas de faire des cours d'histoire, de géographie politique ou de littérature, mais de préparer des hommes à leurs fonctions individuelles et sociales. L'éducation ouvrière doit faire des militants d'action économique, d'action sociale, d'action culturelle, des militants de loisirs populaires. Ceci exige des cycles éducatifs et non des programmes ; des guides de lecture et non des fichiers d'étude ; des militants d'éducation populaire et non des professeurs. Les techniques pédagogiques doivent se libérer de l'intellectualisme. Un cycle de formation devrait mêler les causeries et les cercles d'études aux travaux pratiques, aux excursions, aux enquêtes, aux séances de cinéma, à

diverses activités collectives. Dans cette éducation, la formation intellectuelle elle-même ne peut se contenter d'être plus concrète qu'au lycée ou à la faculté. Elle ne se conçoit pas sans une technique nouvelle imposée par les lois de l'assimilation intellectuelle des travailleurs. Cela nous conduit à des méthodes éducatives qui ne devraient pas être sans intérêt pour l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur.

- Mais les problèmes que pose l'initiation du peuple tout entier à la culture nous amènent à rompre nettement avec les méthodes scolaires. A l'école, on tente d'accéder à la culture par l'enseignement. Mais quel profit tirera de connaissances nouvelles un esprit adulte qui n'est pas préparé à les recevoir et à les assimiler ? Le développement préalable de l'activité mentale est la condition indispensable d'une vraie culture. Le mépris de cette loi suffirait à expliquer les déceptions et les illusions nées des essais passés de culture populaire. Il ne s'agit pas de donner à l'esprit des connaissances, mais de développer ses facultés. Avant de "faire de l'histoire", il faut créer dans l'esprit le réflexe historique. Avant de "faire de la géographie", il faut habituer l'esprit à se situer dans l'espace. Avant d'exposer une théorie économique, il faut exercer l'esprit à passer des faits aux causes, des causes aux théories, des théories à l'action. Bref, avant de présenter un enseignement culturel, il faudrait développer une aptitude culturelle. Ce n'est ni la lecture du journal, ni la fréquentation du cinéma qui ont donné à l'esprit du travailleur la musculature

mentale nécessaire pour parcourir et explorer les régions de la connaissance qui lui sont jusqu'alors restées inconnues. Sans faire renaître la rhétorique ou la scholastique, nous développerons cette musculature par un véritable ENTRAÎNEMENT MENTAL. La même illusion a régné dans l'initiation artistique. On a trop souvent enseigné l'histoire de la musique, de la littérature ou de la peinture sans éveiller au préalable la sensibilité artistique. C'est une erreur. Avant même de commenter un tableau, une poésie, une sonate aux travailleurs de l'usine ou du bureau, il faut leur faire retrouver des sensations, des émotions vraies. Il faut rééduquer le goût, combattre les formes d'expressions conventionnelles, développer la sensibilité et surtout libérer en chacun le pouvoir de CREATION. Là encore, la culture populaire aura sa part dans un rajeunissement des méthodes éducatives.

PROBLÈMES D'ORGANISATION

- Enfin, la culture populaire pose un vaste PROBLÈME D'ORGANISATION. Depuis un demi-siècle, des essais ont été entrepris, mais souvent au petit bonheur, sans méthode, sans crédit.

Des entreprises naissaient de bonnes volontés individuelles, s'enflaient et mouraient sans laisser de trace. Combien d'espérances ont été déçues ! Les vétérans des Universités populaires ou les animateurs des Collèges du travail peuvent en témoigner. Nous voulons tirer la leçon de ces précédents. L'éducation ne doit pas être le monopole de l'âge scolaire. Pour que la culture populaire vive, il faut qu'elle dispose d'institutions éducatives qui lui soient propres et qui la rendent accessible à tous. Ces institutions ne seront pas des copies d'écoles, ni des réduits pour quelques enthousiastes, mais de vastes immeubles à l'échelle des problèmes posés par l'ère des masses. L'éducation populaire devra rentrer dans les plans de l'urbanisme de demain. Nous ne souhaitons pas que des constructions uniformes s'élèvent dans toutes les villes et toutes les campagnes. Au contraire, il faut varier les réalisations selon les besoins. Il s'ensuit en gros trois catégories d'institutions. Leurs cloisons ne sont pas étanches; elles peuvent coexister sous un même toit, mais elles appellent des méthodes différentes

- CLUBS DE LOISIRS POPULAIRES pour attirer dans un climat sain et éducatif le grand nombre dont le principal "foyer" est le café clubs d'usine, de quartier, clubs de l'armée nouvelle, ciné-clubs, maisons de jeunes ou maisons du peuple. Peu importe leur nom, qui varie selon l'âge, le milieu et la technique qui les caractérise. Ici l'éducation se fait surtout par une ambiance saine, des fêtes collectives (civiques ou artistiques), des séances de cinéma, des affiches, des expositions, etc. Pour les masses de la jeunesse, il faut couvrir le pays d'un réseau très dense d'auberges de la jeunesse et organiser sur une vaste échelle le tourisme populaire.

- CENTRES D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE destinés au plus grand nombre possible d'élites populaires. Cet enseignement, approprié à la vie des travailleurs, doit se faire surtout dans le cadre syndical, à la campagne comme à la ville : cours de délégués d'entreprise et centres d'éducation ouvrière qui préparent les militants à leurs fonctions dans l'organisation du travail et des loisirs; centres ruraux où les agriculteurs reçoivent un enseignement saisonnier sur la vie rurale (un hygiéniste ou un chimiste initié à l'éducation populaire pourrait être attaché à ces centres cantonaux et se transformer en instructeur itinérant). Enfin, organiser ou développer tout un ensemble de cours du soir, orientés vers la vie pratique ; en particulier des cours sur les sciences de l'éducation, destinés aux parents.

- FOYERS DE CULTURE POPULAIRE où des échanges s'établiraient entre l'artiste et son public, l'intellectuel et les masses ; maisons de culture appuyées, dans la campagne sur l'école, dans les villes sur un théâtre rénové ou sur des établissements d'enseignement ; bibliothèques populaires transformées en foyers culturels et bibliothèques circulantes ; coopératives et écoles

de spectateurs où les usagers des salles de spectacle se groupent pour soutenir l'artiste et être formés par lui. Mais ces institutions seront-elles fréquentées si elle ne doivent pas être aussi riches de moyens et d'attrait que les plus belles salles de cinéma ? Nous combattons sans relâche pour que des réalisations de l'ampleur des « Palais des Pionniers » russes, des « Clubs de Jeunesse » américains, des « Maisons du Peuple » suédoises soient répandues partout dans notre pays. Depuis un demi-siècle, en France et surtout à l'étranger, le champ de la culture s'élargit. Il s'élargira toujours davantage. Au XIIe siècle, la culture sortit des Abbayes, se répandit dans les villes : ce fut la naissance des universités médiévales. Au XXe siècle, la culture tend à sortir des écoles et nous voyons déjà les premiers clubs, les premiers centres, les premières maisons pour les loisirs culturels où elle sera donnée à tous les travailleurs, jeunes et vieux, manuels ou intellectuels.

- La culture populaire, nous l'avons dit, ne peut être qu'une culture commune. Son humanisme et sa technique révolutionnaires, adaptés aux exigences de notre temps, favorisent l'inévitable révolution qui

transformera l'école. La culture universitaire apporte à la culture populaire l'héritage irremplaçable des humanités gréco-latines. Mais la culture populaire pourra continuer à ouvrir la culture universitaire à l'humanisme du XXe siècle. Depuis plusieurs années se forme tout un réseau d'INSTITUTIONS COMPLEMENTAIRES de l'enseignement scolaire prisonnier de la tradition. Elles répondent à un besoin réel : patronages, colonies de vacances et mouvements de jeunesse à côté de l'enseignement primaire et de l'enseignement technique ; cercles et écoles de formation sociale et générale de l'officier et de l'ingénieur à côté des grandes écoles militaires ou civiles ; groupes culturels ou bientôt Instituts collégiaux pour les étudiants des facultés. Les organismes officiels voient parfois ces institutions d'un œil soupçonneux. Au contraire, ils devraient comprendre qu'ils ont là un moyen de rénovation. Ces créations pourront, un jour, favoriser une transformation complète de tout notre enseignement. La chose est indispensable pour que naisse une vraie culture commune, une culture dont le souffle animera tous les foyers d'éducation des masses et toutes les écoles de la nation.

- Pour réaliser pareille entreprise, une METHODE s'impose. Il semble que, jusqu'à maintenant, les apôtres de la culture populaire aient souvent tenté de se mettre en paix avec leur conscience plutôt qu'ils n'ont recherché l'efficacité. Le rendement de l'action éducative comme celui de l'entreprise militaire ou industrielle est soumis à des lois.

Aujourd'hui, les moyens dont cette action dispose sont mesquins, les spécialistes peu nombreux, les conditions de travail difficiles. Avant d'entreprendre une production en série, nécessairement médiocre, il faut se limiter pendant longtemps à quelques prototypes de qualité. Le rôle de l'Etat, des collectivités publiques serait, au risque de mécontenter la masse des quémandeurs, de choisir un certain nombre de réalisations témoins et de leur consacrer l'essentiel de leur appui. En ces matières, il faut se méfier d'un égalitarisme de forme qui, en prétendant contenter tout le monde, empêcherait toute création d'envergure. Cela, des pays plus réalistes que le nôtre l'ont compris. Nous pensons aussi que c'est un devoir, en France, pour une équipe passionnée par la culture du peuple, de repousser toutes les tentations de dispersion et de grouper ses efforts pour s'attacher localement à un ensemble d'expériences modèles. La France souffre dans toutes ses entreprises d'un manque de cadres. Aucun domaine n'est aussi dépourvu que l'éducation populaire. Il a connu plus de bricoleurs que de techniciens. Il a servi de refuge à un grand nombre de jeunes, mal orientés par certains mouvements, désaxés par la guerre. Les uns sont à éliminer ; les autres doivent être rééduqués et reclassés. Tous ceux qui ont le sens de l'éducation de la jeunesse, de l'éducation populaire doivent s'imposer un sérieux apprentissage. Il est à souhaiter que l'Etat ne se borne pas à mettre des Centres éducatifs à la disposition des mouvements et organisations diverses. Il a institué des écoles pour les moniteurs, les professeurs, les instituteurs. Pourquoi les techniciens de l'éducation populaire ne bénéficieraient-ils pas un jour des mêmes avantages ?

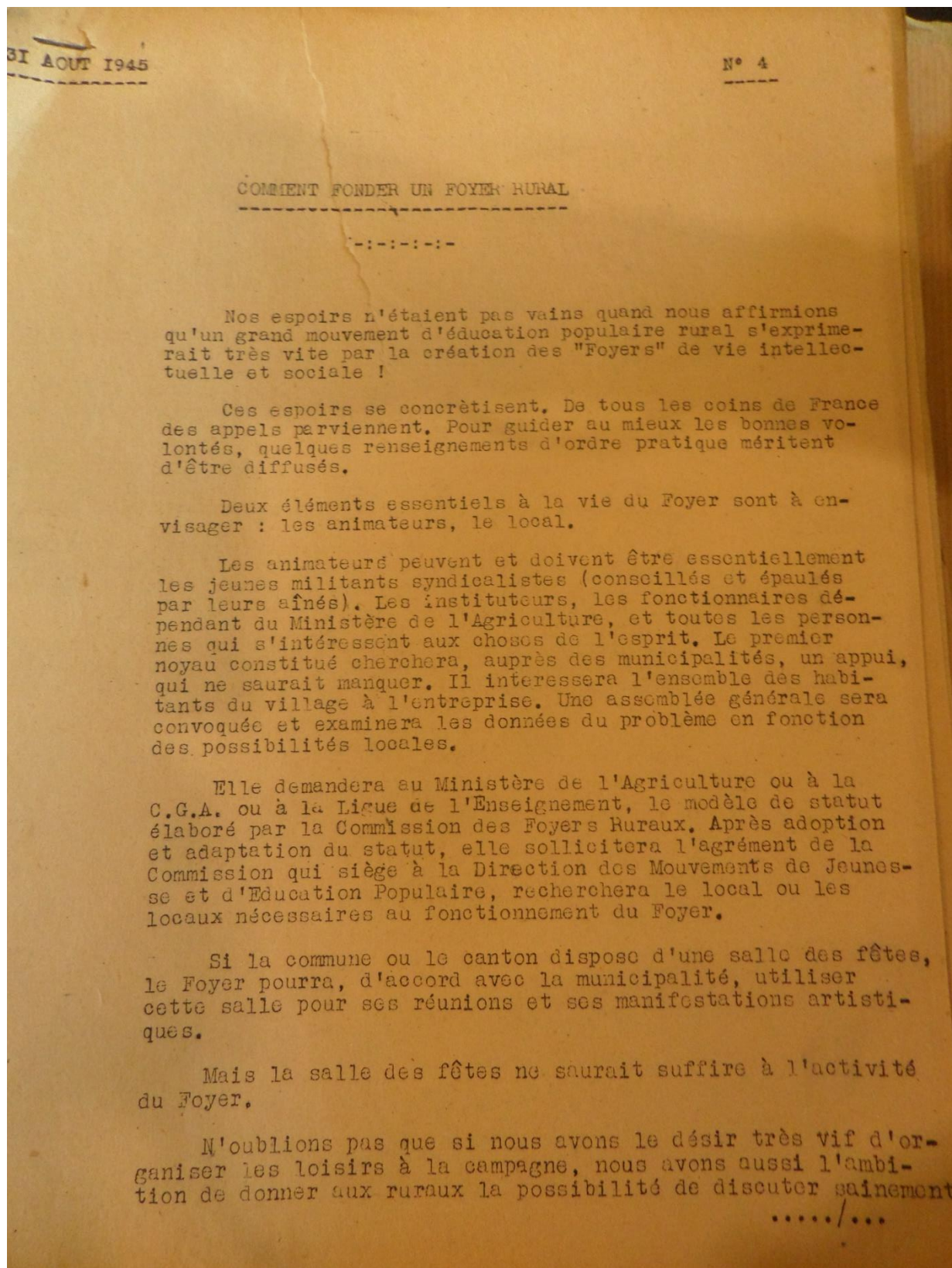
- Tout ce qui précède nous montre que la culture populaire exige un humanisme, une technique, une organisation qui rompent avec nos préjugés et nos routines. Là aussi, une révolution est à mener. Elle demande ses militants : **LES MILITANTS DE LA CULTURE POPULAIRE**. Rendre la culture au peuple et le peuple à la culture : la tâche est assez vaste pour qu'un grand mouvement s'y consacre tout entier. Les événements vont vite et les hommes ont du mal à les suivre. Des problèmes nouveaux sont là, qui nous sollicitent. Pourront-ils être résolus par les seuls mouvements politiques, même élargis ; par un enseignement péri ou post-scolaire, même adapté ; par un scoutisme et un ajisme même renouvelés ? Nous ne le croyons pas. Déjà des militants se rassemblent, d'autres se cherchent. Des équipes s'engagent hardiment sur des voies nouvelles, malgré la confusion inhérente à tous les débuts. La recherche d'une culture commune à tout un peuple exige d'abord que ce peuple vive d'une vie unanime. Tant que la nation restera divisée en classes, en groupes fermés, comment se propagerait une culture commune ? Un taudis de la banlieue et un immeuble du Faubourg Saint-Germain ne sauraient abriter les mêmes goûts. Soyons sans illusion : un prolétaire démuné du nécessaire, un capitaliste riche du superflu

ne participeront jamais d'une même culture. La culture populaire exige l'abolition des classes économiques. Elle souhaite même que les inévitables différences matérielles et morales qui séparent les fonctions sociales se fondent toujours plus dans une grande aspiration collective. La révolution économique-sociale est la base de la révolution culturelle. Nous n'admettrons jamais, sur ce point, la moindre équivoque. Nous dénonçons l'utopie ou l'hypocrisie des intellectuels qui comptent sur la révolution des hommes pour escamoter celle des institutions. Qu'il soit bien entendu que la culture populaire ne peut être, en son terme, que « la culture d'un peuple sans classe qui, du haut en bas de l'échelle sociale, participe à une civilisation commune ». La tâche du militant qui lutte pour la révolution politique est primordiale. Mais cela ne diminue pas l'importance du militant de la culture populaire. Celui-ci ne s'oppose pas au précédent, mais il n'est pas lié à un parti, la stratégie et la tactique politiques ne sont pas son fait. Tout militant politique qui embrasse le problème humain dans sa complexité est de plain-pied avec le militant de la culture populaire. Comment ne

pas songer ici à la grande figure d'un Jaurès ou d'un Gorki ? Les deux actions sont complémentaires, leurs terrains ne se recouvrent pas nécessairement. L'un cherche surtout à transformer les institutions, l'autre cherche essentiellement à transformer les hommes. Mais l'un et l'autre, dans une création commune, élaborent un monde nouveau.

- La culture populaire ne se borne pas à répandre des idées, elle veut faire des hommes. Même quand elle pénètre au plus profond des masses, elle appelle chacun à un effort de TRANSFORMATION DE SOI-MEME. C'est une action à longue portée. Tout résultat trop rapide ne serait qu'une illusion. La première vertu du militant d'action éducative, c'est la patience. C'est de mille façons insidieuses que s'affirme l'emprise sur nous de cette civilisation que nous voulons dépasser. La transformation des mœurs et des rapports sociaux est peut-être la plus difficile des révolutions. Nous ne voulons pas que la révolution des institutions soit un jour compromise par une insuffisante préparation des hommes. Nous voulons des hommes à la taille de leur révolution. Pour des "lendemains qui chantent", nous voulons dès aujourd'hui vouer nos forces à la culture d'un peuple en marche. Nous savons que notre travail ne sera pas vain. Il correspond à un vieil appel réveillé par l'épreuve que nous venons de vivre. Que tous ceux qui le sentent se groupent. Notre époque, plus que toute autre, condamne l'homme seul. La coopération est la base de toutes les grandes entreprises. Les dilettantes n'ont pas de place pour cette action. L'ampleur et la durée de la tâche demandent un engagement en commun.

Annexe 8 : Comment fonder un foyer rural ? (1945)



et raisonnablement des problèmes techniques et humains de les conduire vers l'amour du vrai et l'amour du beau.

C'est pourquoi la bibliothèque et la salle de réunion des groupes d'études sont absolument indispensables.

Il ne convient pas d'attendre la "construction" d'un foyer pour commencer le travail. Il faudra trouver, tout de suite des locaux (même modestes) qui abriteront la première organisation de l'effort commun.

Mais il faudra les considérer comme une étape et il importe que nous édifiions des Foyers.

Que beaucoup de cantons de France suivent l'exemple "LA FORCE" (en Dordogne) dont la municipalité a voté un million pour construire un Foyer Rural !

C'est dans une maison neuve, construite par tous et pour tous que se rassembleront tous les groupes qui donneront aux hommes des possibilités d'épanouissement plus complètes.

Ceux qui auront consenti les sacrifices les plus lourds seront aidés par les subventions de l'Etat dans la mesure de leur effort. C'est le point de vue qui a été adopté par la Commission des Foyers Ruraux.

Puisqu'en France "le bon sens est la chose du monde la mieux partagée" ayons assez de bon sens pour comprendre la nécessité d'être nous-mêmes les artisans de notre bonheur.

Nous aimerons mieux le Foyer qui nous aura "coûté" le Foyer qui sera "notre" maison.

-:-:-:-:-

UNION PATRIOTIQUE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

SIÈGE NATIONAL : 50, Boulevard de Courcelles. - PARIS (17^e)

Téléphone : CARNOT 99-50 +

BASES D'ACCORD

1. — L'Union Patriotique des Organisations de Jeunesse est une union de caractère strictement fédératif qui groupe des organisations de jeunesse.
2. — L'Union est privée, indépendante de l'Etat. Son but est d'étudier et de proposer aux Pouvoirs Publics les mesures nécessaires pour transformer les conditions de vie des jeunes afin de les rendre plus humaines. Dans leur volonté de servir le pays, les organisations de l'Union examineront ensemble les formes et les modalités de services qui pourront être, selon les cas, communs ou coordonnés.
L'Union ne prétend au monopole ni des services, ni de la représentation des jeunes auprès des Pouvoirs Publics.
3. — L'Union peut recevoir l'adhésion des organisations ou fédérations d'organisations qui en font la demande et remplissent les conditions suivantes :
 - accepter les présentes bases d'accord,
 - avoir une existence réelle sur le plan national,
 - être une organisation de jeunesse, c'est-à-dire être composée de jeunes, contribuer à leur formation, leur laisser des initiatives d'organisation et d'action.L'Union ne peut recevoir à aucun échelon d'adhésions individuelles.
4. — Les mouvements restent indépendants et égaux entre eux. En conséquence :
 - les décisions sont prises à l'unanimité,
 - il n'y a pas de presse de l'Union,
 - il n'y a pas de présidents nationaux ou départementaux.
5. — Le Conseil de l'Union comprend sur le plan national, un représentant par organisation ou fédération d'organisations.
Le bureau de l'Union comprend, à la fondation :
 - trois représentants du Scoutisme français,
 - un représentant du Conseil Protestant de la Jeunesse et des Eclaireurs Unionistes de France,
 - un représentant de la Jeunesse Israélite et des Eclaireurs Israélites de France,
 - une représentante des Mouvements Féminins de Jeunesse Catholique,
 - deux représentants de l'Association Catholique de la Jeunesse Française,
 - un représentant des Francs-Camarades et des Eclaireurs de France,
 - un représentant des usagers des Auberges de la Jeunesse,
 - trois représentants des mouvements fédérés dans les F. U. J. P. dans la clandestinité.Deux secrétaires seront désignés par le Bureau tous les 6 mois; ils présideront alternativement les réunions du Conseil et du Bureau, en dresseront le compte rendu, enverront les convocations. Ils n'ont ni pouvoir de décision, ni rôle représentatif.
6. — Aux échelons régionaux et départementaux ainsi que dans les villes de plus de 50.000 habitants, un Conseil, un Bureau et deux secrétaires peuvent être désignés selon le mode de représentation adopté à l'échelon national.
7. — Certains mouvements de l'Union peuvent se réunir pour traiter dans le cadre de l'Union, des problèmes qui leurs sont communs : paysans, étudiants, mouvements féminins, etc...
8. — La provenance des ressources nécessaires à l'Union sera décidée par le Bureau. Ces ressources de l'Union ne seront reversées ni aux organisations membres, ni à leurs services.
9. — **SERVICES COORDONNES :**
Sur le plan national, départemental et local, un comité coordonnera les différents services et notamment les services civiques de jeunes. Ces services seront dirigés par un ou plusieurs mouvements. Il n'y a pas de service civique de l'Union.
10. — **SERVICES COMMUNS :**
Si l'unanimité des mouvements le décide, des services communs de l'Union temporaires ou permanents pourront être créés.
11. — Les services décidés par l'Union sont dirigés en commun sur le plan national, départemental et local par les représentants des mouvements qui y participent.
12. — Ni le comité local directeur du ou des services communs, ni le comité local de coordination des services ne peuvent s'ériger en comités locaux directeurs de l'Union.

PARIS, le 27 Décembre 1944.

Annexe n°11 : Prix d'initiative aux jeunes (1964)

HAUT-COMMISSARIAT

VOUS AVEZ DE L'INITIATIVE

Les jeunes Français savent faire preuve d'initiative dans les circonstances les plus diverses.

Mais ils manquent d'occasions et de moyens pour en témoigner. Le courage leur fait rarement défaut non plus que l'imagination et le réalisme. Ce sont des vertus qui peuvent s'épanouir dans l'action. La tentative est un prélude à l'expérience.

Et pourtant, l'entreprise la plus spontanée n'est pas forcément la meilleure : il ne suffit pas d'être le premier à faire quelque chose, il faut justifier le choix de son objectif et le justifier pleinement.

Lorsque trois ou quatre camarades, portés à réaliser ensemble quelque projet, confrontent leurs espoirs aux difficultés de réalisation, le combat qui s'ensuit a des chances d'être formateur. Encore faut-il qu'il y ait ce commencement de réalisation. Bien des initiatives, originales et estimables, n'ont pu voir le jour parce qu'elles ont manqué au bon moment de l'aide morale et du léger appoint matériel qui leur étaient nécessaires.

Ainsi s'explique et se justifie la création des "Prix d'encouragement à l'initiative des jeunes".

Je souhaite que ces prix donnent à chacun des lauréats, avec les moyens de réussir, le goût d'entreprendre. Je demeure assuré, d'ailleurs, qu'ils démontreront — s'il en est besoin — que la jeunesse de ce pays peut d'elle-même se proposer des tâches exigeantes et généreuses.

ET

VOUS
demandez
seulement
qu'on
vous
fasse
confiance



le haut-commissariat
à la jeunesse et aux sports
VEUT VOUS ENCOURAGER



Maurice HERZOG.

Annexe 12 : Déclaration de 1958 du GEROJEP

- VIII -

TEXTE SUR L'EDUCATION POPULAIRE PRESENTE PAR M. LEGER (Président de la FEDERATION FRANCAISE DES MAISONS DE JEUNES ET DE LA CULTURE) à la Journée GEROJEP du 21.11.59

-:-

Signification d'un tel texte :

C'est la somme de principes communs à l'ensemble des mouvements représentés.

C'est un minimum aux regards de chaque mouvement.

C'est un maximum (à élargir le plus possible) à proposer, voire à opposer à la politique officielle.

Ce texte suppose de nombreuses actions ultérieures et voudrait servir de base à une définition précise des rapports des mouvements de Jeunesse et d'Education Populaire et de l'Etat. C'est un texte à l'état provisoire.

Suit l'intervention de J. DUMAZEDIER, Président de Peuple et Culture (document 9).

EDUCATION POPULAIRE

1 - SIGNIFICATION DU LOISIR

La "Nation", selon le préambule de la Constitution de 1946, confirmé par celui de la Constitution de 1958, "garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture".

Quinze ans après cette déclaration solennelle, l'éducation populaire n'a pas encore acquis droit de cité. Malgré les résultats éprouvés des mouvements et des institutions, elle est à peu près ignorée du grand public. Il y a très peu de temps, elle ne trouvait encore, dans les milieux cultivés, universitaires et dirigeants, que le dédain qui s'attachait naguère à l'enseignement primaire. L'expression même d'éducation populaire évoque seulement, chez "les gens sérieux", les marionnettes, les jeux scouts et les amusements puérils.

Cependant, psychologues, médecins, sociologues, organisateurs du travail, attirent l'attention sur les ~~aspects~~ ^{conditions} individuelles et collectifs qu'occasionnent fréquemment les conditions actuelles d'existence, qu'il s'agisse du travail ou des loisirs. En effet, les techniques modernes, à l'usine, au bureau comme au champ, demandent des hommes capables de s'adapter à des situations sans cesse renouvelées, donc de dominer et de dépasser leur formation première. Mais elles les spécialisent de plus en plus dans des tâches monotones et parcellaires, et paralysent et atrophiaient ainsi leur personnalité. De sorte que le travail actuel enfermerait l'homme dans une étrange et tragique contradiction, exigeant de lui une valeur toujours plus grande et, en même temps, détériorant cette valeur même, s'il ne permettait, par une production croissante, son accession au loisir, et par là le moyen d'assurer lui-même son éducation permanente.

Abandonné à la sortie de l'école primaire, le jeune travailleur rural ou urbain est déconcerté par le désordre social dont il est la première victime : rupture des traditions morales et sociales, désagrégation du lien familial, incertitude du lendemain, déceptions renouvelées... S'il rompt son isolement, il ne s'intègre souvent qu'à des milieux sans communication de l'un à l'autre et refermés sureux-mêmes; il prend rarement la conscience profonde d'appartenir aussi à une communauté nationale.

Nous devons donc réviser notre conception du loisir : ce n'est plus le privilège du riche ou la paresse du pauvre; ce n'est plus le repos légitime du travailleur. Alors que le travail et la vie sociale modernes imposent de plus en plus de contraintes extérieures à l'individu, le mutilant et le déformant, ce n'est que dans les moments de loisir que celui-ci retrouve son équilibre et sa plénitude. Loin de s'opposer au travail, il en est le complément nécessaire. Loin d'éloigner de la vie communautaire, il peut être l'occasion d'y ramener. Loin d'être futile ou négligeable, il est d'une importance essentielle. Pour ne pas risquer de le voir passer en oisiveté pure ou même en occupations dégradantes, il faut donc l'organiser avec le même sérieux que le travail même.

II - DETENTE NECESSAIRE -

C'est une erreur fréquente que de proposer à l'ouvrier, à l'employé ou au paysan, après une journée de travail professionnel, une seconde journée de travail intellectuel en l'invitant à suivre des cours ou des conférences comme un étudiant. Malgré le progrès social, la journée de huit heures est encore une exception; il s'y ajoute pour beaucoup de longs déplacements, et, pour les femmes, le ménage à faire. Fatigué, le travailleur a besoin de repos. Ce qu'il cherche d'abord, c'est la détente, la distraction, le jeu - et il s'agit d'abord de combattre l'inertie, la paresse intellectuelle et les plaisirs médiocres en lui offrant des occupations agréables et saines; ce qu'il désire, c'est échapper à toute contrainte, c'est faire ce qui lui plaît, c'est être lui-même. Cela suppose liberté pour le participant d'une organisation d'éducation populaire, et désintéressement chez l'éducateur : liberté et désintéressement absolus. Telle est la condition sine qua non, le fondement indispensable,

le principe directeur de notre action.

III - CULTURE POPULAIRE -

Mais ce n'est là que la base de départ. Il ne suffit pas d'empêcher la dégradation, il faut provoquer l'ascension. L'art de l'éducateur comme les stimulations de la vie collective suscitent et encouragent l'effort, qui est seul éducatif.

C'est à la culture que l'on pense d'abord. Les intéressés cherchent naturellement à bénéficier de tout l'apport social, moral, intellectuel et artistique qui les initie à une humanité supérieure, et c'est à cette tâche que nos traditions d'éducateurs nous ont préparés. D'où cette notion de culture populaire, notion nouvelle, souvent mal comprise d'ailleurs et difficile à distinguer de ses malfaçons.

La culture populaire, en effet, n'est pas une culture au rabais: elle n'est pas une vulgarisation desséchée et déformée de ce qu'on enseigne dans les collèges modernes, les lycées ou les universités; elle ne propose pas, dans des résumés de manuels, d'indigestes énumérations de faits: elle ne prétend pas, en quelques pages obscures ou trop claires, exposer une doctrine philosophique ou une théorie scientifique. Elle refuse le risque de faire à la fois des ignorants et des pédants de ceux auxquels elle s'adresse.

Elle n'est pas non plus un vernis superficiel, une information hâtive et incohérente, selon l'actualité ou la mode et dont se satisfont cependant tant de snobs que raille Alain: "Un peu de peinture, en jouant; quelques notes de musique, soudainement interrompues sans mesure, sans le sérieux de la chose. Une conférence sur le radium, sur la télégraphie sans fil ou les rayons X; l'ombre d'un squelette, une anecdote. Un peu de danse; un peu de politique, un peu de religion: l'inconnaissable en six mots; je sais, j'ai compris".

Elle n'est pas davantage, comme certaine radio pourrait le faire croire, une érudition fantaisiste et fantastique - virtuosité de la mémoire beaucoup plus qu'acquisition des éléments d'une culture, même la plus spécialisées.

Elle n'a pas enfin pour but essentiel de promouvoir quelques individus d'élite désireux d'accéder dans leur profession à des emplois supérieurs ou de devenir des intellectuels dirigeant la masse. Car c'est à cette masse elle-même qu'elle s'adresse, à l'ouvrier qui restera ouvrier, au paysan qui restera paysan, toute leur vie, mais qui sont pourtant des hommes, et qui ont droit à tout le bonheur et à toute la dignité accessibles aux autres hommes.

Ainsi se dégage une notion plus exacte de la culture populaire. Ce n'est pas par son niveau, ce n'est pas par son contenu qu'elle se définit, c'est par son public, et par son esprit. Elle s'adresse à ceux qui,

adolescents ou adultes, ont fini leurs études. Ses programmes et ses méthodes sont déterminés par leurs intérêts, les formes de leur sensibilité, leurs habitudes de penser et d'agir - variables selon les lieux et les moments.

Par elle, ils dépassent les limites de leur spécialité et de leur entourage, ils s'affranchissent de leurs préjugés. Ouvrant leur esprit sur des domaines nouveaux et vivant une expérience nouvelle, ils offrent une réceptivité plus fine aux messages des choses, des milieux et des hommes. Ils se trouvent ainsi invités à remodeler leurs idées et leurs sentiments et à affronter le monde avec à la fois plus de compréhension et de volonté créatrice.

Ce sont donc les intéressés eux-mêmes qui choisissent, dans l'héritage complexe offert à notre génération : technique, social, culturel, moral.... ce qui satisfait leurs curiosités et ce qu'ils en peuvent assimiler. Ce sont eux qui, prenant conscience de la rapidité avec laquelle tout évolue, nous indiquent les nouveaux problèmes à résoudre. Et ce sont eux encore qui, par leurs expériences, nous montrent la meilleure manière de les aider. Programme immense, indéfini et changeant... comme la vie.

IV - EDUCATION POPULAIRE -

Parce que, en dernière analyse, c'est de la vie qu'il s'agit. L'on confond trop souvent culture populaire et acquisition de techniques. Celles-ci sont évidemment nécessaires, mais comme moyens et non comme fins.

Par le sport, ce que nous visons, c'est beaucoup moins de sélectionner quelques champions que de former une génération vigoureuse et saine; par les arts, ce ne sont pas quelques connaisseurs de plus - mais des êtres d'une sensibilité plus délicate et plus profonde; par les livres, les conférences et les cercles d'études, ce ne sont pas seulement des "honnêtes gens" mieux informés, mais des hommes et des femmes comprenant leur époque, s'y adaptant et choisissant librement les principes de leur action. Il ne suffit pas seulement d'orner la vie; il faut donner à chacun les moyens de la comprendre, de la dominer et de la vivre pleinement.

Il faut donc mettre à la portée de chacun les découvertes et les inventions qui permettent une existence plus saine et plus confortable pour l'individu, pour la famille comme pour la collectivité; il faut l'encourager à réaliser ses virtualités et à épanouir sa personnalité, à prendre confiance en soi et à se montrer toujours plus exigeant envers soi, donc à accéder à plus de bonheur et de dignité.

Il faut aussi l'aider à se situer dans le temps et dans l'espace, à comprendre notre civilisation et sa rapide évolution, à s'y adapter tout en contribuant à l'orienter selon son idéal.

Il s'agit donc, en définitive, d'une enquête et d'une réflexion permanentes, individuelles et collectives, sur l'art de vivre.

V - EDUCATION CIVIQUE -

S'il peut être exagéré d'écrire que la France est un pays où il y a du patriotisme par saccades, mais du civisme jamais, il n'en reste pas moins que l'on s'accorde à déplorer un affaissement actuel du civisme.

Quand tout est remis en question, les devoirs envers la nation ne peuvent échapper à la crise générale. Quand la société se diversifie en groupes qui s'ignorent et souvent s'opposent, quand tant d'intérêts particuliers priment l'intérêt général, quand la place de la France dans le monde est en discussion, quand les problèmes communs deviennent si complexes que la plupart des citoyens ne peuvent plus les comprendre, il est compréhensible que beaucoup, sentant leur impuissance, se replient sur eux et s'abandonnent à la révolte ou à l'indifférence.

Les organisations de jeunesse et d'éducation populaire sont, par leur nature même, des écoles de civisme. Elles invitent et habituent en effet leurs adhérents à participer à la vie du groupe et à en accepter la discipline, à prendre des initiatives et à assumer des responsabilités à leur mesure, à recevoir de la collectivité la sanction de leurs actes.

Selon l'âge de leurs participants, elles leur donnent traditionnellement les informations spéciales et générales nécessaires : elles montrent les données des problèmes posés à notre génération, en-proposant des solutions, provoquent des options.

Et comme elles se refusent, même les plus engagées, à se fermer sur elles-mêmes, et qu'elles vont au contraire au-devant des divers courants de notre époque, elles s'efforcent d'exercer leurs adhérents à la recherche de la vérité en commun et leur font sentir ainsi que nul ne peut prétendre la détenir à lui seul et que, par conséquent, la contradiction est naturelle et nécessaire. Elles aident donc à découvrir à la fois, et les tensions qui jouent normalement dans les sociétés modernes et, les transcendant, la communauté d'intérêts, d'habitudes, de sentiments et d'idéal qui forme l'esprit de notre temps.

Seules les organisations de jeunesse et d'éducation populaire, parce qu'elles sont désintéressées, peuvent aborder tous ces problèmes avec la liberté et le recul nécessaires. Il est donc urgent de leur donner enfin la place qui leur revient. Ou notre génération s'abandonnera au désarroi ou, associant le peuple entier à l'analyse des problèmes et à la recherche des solutions possibles et justes, elle jettera les bases d'une société nouvelle, peut-être plus exigeante, mais aussi plus généreuse. La course est ouverte entre la catastrophe et l'éducation.

VI - LA CHARTE DU G.E.R.O.J.E.P.

Aussi les organisations qui forment le Groupement d'Etudes et de Rencontre des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire ont-elles défini les principes communs qui les animent toutes dans la charte qu'elles se sont données le 8 août 1958 :

" Elles affirment que l'éducation a pour but de former des êtres libres, des citoyens conscients, des hommes solidaires et fraternels.

" Elles considèrent qu'une telle formation n'est pas possible sans l'apprentissage de responsabilités dans un régime qui garantit les libertés fondamentales de l'individu et les libertés imprescriptibles de toute collectivité humaine : liberté de conscience, liberté d'adhésion et d'association, liberté de la presse et des moyens d'information, liberté syndicale, liberté garantissant les droits politiques, économiques et sociaux.

" Dans le domaine particulier de l'éducation, elles déclarent que l'action des organisations de jeunesse ne peut s'affirmer que par le respect des principes suivants :

" - Indépendance des associations vis-à-vis des Pouvoirs Publics excluant tout monopole de l'Etat;

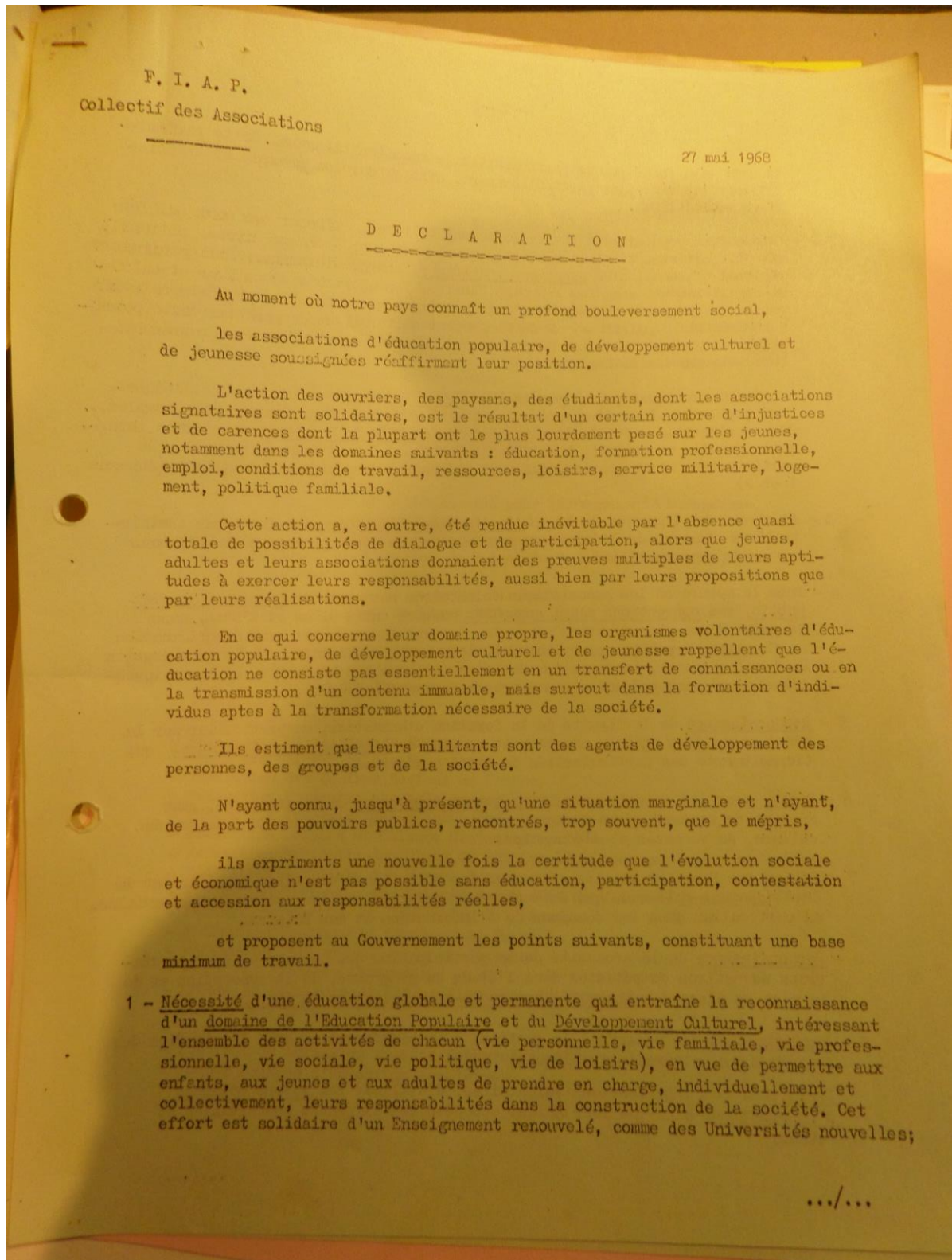
" - Gestion démocratique des associations et des installations culturelles;

" - Liberté de collaboration entre les associations sans que puisse leur être imposée une discrimination d'ordre religieux, politique ou racial ;

" - Formation des cadres au sein des associations.

" Ces principes qui les ont régies jusqu'à présent leur ont permis d'assurer, avec la collaboration du Ministère de l'Education Nationale pour la plupart, la formation civique et culturelle d'une partie importante de la jeunesse".

Annexe 12 : Déclaration de 1968 du CNAJEP



il doit être fondé sur la participation de tous les citoyens. Cette participation s'exprime, plus particulièrement, dans et par les groupes et associations volontaires.

- 2 - L'éducation populaire et le développement culturel, exigeant que ceux qui les vivent, participent à leur mise en œuvre, création, à chaque niveau, national, régional et local, d'un organisme spécifique, chargé d'examiner, obligatoirement et régulièrement, avec les Pouvoirs Publics, les questions éducatives et culturelles, de proposer en temps voulu la politique générale et les budgets relatifs à l'éducation populaire et au développement culturel, et de garantir toute possibilité de contestation. Les associations régleront elles-mêmes leur représentation dans ces divers organismes.

Les problèmes qui se posent à la Jeunesse débordent le cadre de l'éducation populaire et du développement culturel : formation professionnelle, emploi, ils appellent la création d'un Conseil National de la Jeunesse, à vocation interministérielle et exigent, à différents échelons, des structures nouvelles de participation et de gestion, qui sont présentées dans un texte distinct. (Annexes 1 et 2)

- 3 - Au niveau des Pouvoirs Publics, coordination obligatoire des instances administratives chargées de l'éducation populaire et du développement culturel, sous une seule responsabilité.
- 4 - Dans la mesure où les associations volontaires assurent une mission d'intérêt public, des conventions pluri annuelles passées entre elles et l'Etat, dans le cadre d'une planification générale, doivent leur assurer sans discrimination un financement public, pour leur fonctionnement, la formation et la rémunération de leur personnel, la formation de leurs responsables bénévoles, et leurs investissements, sans préjudice des autres modes de financement.
- 5 - Reconnaissance de la dignité de la fonction d'animateur, en particulier par la négociation d'un statut, novateur et souple, de l'animateur professionnel qui tienne compte des particularités de cette profession.
- 6 - Droit pour les animateurs au détachement temporaire de l'entreprise, sans rupture de contrat, pour diriger, animer, gérer des activités de loisirs, de culture, de vacances et d'éducation.
- 7 - Action des Pouvoirs publics en faveur des activités d'éducation populaire et du développement culturel, qui doivent avoir priorité sur les activités commerciales, en particulier dans les domaines de l'Information et des Loisirs.
- 8 - Reconnaissance de la nécessité de la participation des usagers et des associations éducatives compétentes dans l'étude du programme, de la conception et de la mise en place des installations socio-culturelles et de loisirs.
- 9 - Participation des usagers à la gestion; à la programmation et à l'animation des institutions culturelles publiques.
- Droit pour les organisations volontaires, d'utiliser les moyens modernes d'information, sans que leur soient opposées des exigences commerciales et autres.

.../...

10 - Les po-
popula-
respr
tar

- 10 - Les points précédents devront faire l'objet d'une loi-cadre de l'éducation populaire et du développement culturel, précisant les droits et les devoirs respectifs des associations volontaires et des pouvoirs publics et réglementant le secteur commercial.

Les associations signataires :

- Alpes de lumière
- Association Culture Populaire et Sciences sociales,
- Amitiés Sociales,
- Association des Coeurs Vaillants et Ames Vaillantes de France,
- Association des Jeunes en Vacances,
- Association Française Centres Consultations Conjugales,
- Associations, membres de Cotravaux,
- Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale,
- Avenir et Joie,
- Centre de Coopération Culturelle et Sociale,
- Centre de Culture Ouvrière,
- Centre d'Education et d'Information pour la Communauté Européenne,
- Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active,
- Centre de Perfectionnement des Responsables de Groupes,
- Centre National de Formation de Cadres de Vacances Familiales,
- Centre Nautique des Glénans,
- Centre de Vacances de la Jeunesse Rurale,
- Châtelets Internationaux de Haute Montagne,
- Clubs des 4 Vents,
- Comité de Coordination des Associations d'Echanges Internationaux,
- Comité Protestant des Centres de Vacances,
- Conseil Français des Mouvements de Jeunesse,
- Culture et Vie,
- Eclaireuses, Eclaireurs de France,
- Eclaireurs Unionistes de France,
- Ecole des Parents et des Educateurs,
- Fédération des Centres Sociaux de France,
- Fédération Française des Eclaireuses Unionistes
- Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture,
- Fédération Loisirs et Culture Cinématographiques,
- Fédération Nationale des Clubs de Loisirs Léo Lagrange,
- Fédération Nationale des Foyers Ruraux,
- Fédération Nationale des Maisons Familiales de Vacances Populaires,
- Fédération Sportive et Culturelle de France,
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail,
- Fédération Unie des Auberges de Jeunesse,
- Francs et Franches Camarades,
- Groupe de Recherche et d'Education pour la Promotion,
- Guides de France,
- Institut Culture et Promotion,
- Institut de Formation Humaine Recherches et Rencontres,
- Jeunes Equipes d'Education Populaire,

.../...

- Jeunesse Etudiante Chrétienne,
- Jeunesse Maritime Chrétienne,
- Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine,
- Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente
- Loisirs Jeunes,
- Mouvement Jeunes Femmes
- mouvement de Libération Ouvrière,
- Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne,
- Organisation Centrale des Camps et Activités de Jeunesse,
- Peuple et Culture,
- Service Populaire de la J.O.C.,
- Scouts de France,
- Tourisme et Travail,
- Unions Chrétiennes des Jeunes Gens,
- Union des Etudiants Communistes de France,
- Union Féminine Civique et Sociale,
- Union des Foyers de Jeunes Travailleurs,
- Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs,
- Union de la Jeunesse Agricole et Rurale de France,
- Union des Jeunes Filles de France,
- Union de la Jeunesse Communiste de France,
- Union laïque Campeurs et Randonneurs,
- Union des Vaillants et Vaillantes,
- Vacances et Familles,
- Vie Nouvelle.

Annexe 13 : Editorial Cahiers de l'animation (1972)

Yves-Pierre Boulogne, « Pourquoi cette revue », *Les Cahiers de l'animation* 1/1972-1

*« Lorsque l'on veut faire honneur à quelqu'un il faut se garder d'exprimer une concordance :
elle place au même niveau » (Nietzsche)*

Cette revue entend tout d'abord faire honneur à l'Animation. Plus particulièrement – cette précision est nécessaire étant donné le flou du concept – à ceux qui œuvrent sur le chantier des pratiques socio-culturelles et qui contribuent, du même acte, à l'éducation continue des Jeunes et des Adultes, dans le temps hors travail, et au développement culturel et social.

La notion d'éducation populaire née dans un certain contexte historique est aujourd'hui débordée par une notion plus large dans l'espace social et dans l'espace temps : celle de l'Education Permanente. Par ailleurs les phénomènes anoniques des sociétés développées ou en voie de développement ont fait surgir une nouvelle dimension de la vie sociale : celle d'une animation consciente, volontaire, valorisant, développant l'animation diffuse ou compensant l'absence de celle-ci, en vue de rendre les sociétés plus fluides, plus adaptatives ou plus créatrices. La conjonction de ces deux phénomènes est particulièrement évidente aujourd'hui dans les actions de développement culturel, social (économique aussi, en monde rural et en pays en voie de développement).

Elle élargit les contenus culturels de l'Education Populaire et en modifie les formes. Elle les étale dans l'espace social (habitat – loisirs – transports – lieux de vacances – sports en plein air – aménagement de l'espace – population handicapées) et dans l'espace temps (Jeunes – Adultes – Troisième âge). Elle désenclave la culture en la reliant aux phénomènes majeurs des sociétés et de la vie quotidienne. Elle diversifie les champs culturels. Elle bouleverse les méthodes en les introduisant dans l'action volontaire d'animation des cellules sociales. Elle multiplie les formes et les acteurs (groupes informels – associations volontaires – organismes semi-privés et publics) et de ce qu'on appelait jusqu'alors l'Education Populaire qui s'appelle aujourd'hui l'Animation Socio-Educative ou Socio-Culturelle.

C'est aux indices et aux acteurs (professionnels, bénévoles, institutions – associations – volontaires – pouvoirs publics – organismes semi-publics) de ces mutations que seront

principalement consacrées les études et les recherches présentées dans cette revue. L'animation volontariste – celle des acteurs qui se donnent pour objectif la transformation des attitudes individuelles et collectives par la pratique d'activités culturelles, sociales, sportives (parfois socio-économiques) et se référant à un modèle participatif – sera l'objet essentiel de ses analyses. Elle ne négligera pas pour autant « l'animation diffuse », celle qui inspire des activités plus traditionnelles (théâtre, école, vulgarisation agricole, travail social, action municipale) et qui se réfère également aujourd'hui à des modèles participatifs et à des pratiques culturelles.

Faire honneur ne sera pas, pour cette revue, se livrer aux faciles « concordances » que dénonce Nietzsche. Le champ des activités éducatives, culturelles et sociales est en crise. Le soupçon porte sur ses objectifs, ses finalités, ses méthodes, ses sources. Il est temps d'y porter un regard d'analyste. Il est temps d'éclairer la part des mythes sans lesquels il n'y a pas de projet et la part des raideurs mécaniques, qui jettent les institutions hors de la vie, de substituer au vague insaisissable des comforts intellectuels et affectifs, un échange rigoureux entre la pratique et la pensée critique. Ce regard d'analyste ne négligera aucun des champs dialectique de l'animation : ni celle qui « consent », ni celle qui « conteste », ni « animus à qui appartiennent les projets et les soucis, ni anima à qui appartient la rêverie » (Bachelard), ni l'animation du besoin, ni l'animation du désir. C'est dire aussi que cette revue tentera de retenir tous les aspects sous lesquels il est possible de mieux comprendre ce que signifient l'animation et ses multiples connotations, à travers ses indices, ses acteurs, ses pratiques, ses effets et ses obstacles.

Faire honneur sera, pour nous, accueillir ici tous ceux qui- jusqu'alors isolément à travers la France et l'étranger – ont dépassé le niveau empirique des constatations, des accumulations, des intuitions figuratives, le discours de réprobation ou de confortation. Nous désirons ouvrir cette revue à tous les chercheurs – et il en existe de plus en plus – qui, sur ces phénomènes, ont élaboré la position des questions à poser, traité de telle ou telle modalité de l'animation et de la formation socio-éducative sous les exigences de la rigueur et de l'organisation scientifique ou réflexive. Cette revue leur est ouverte. Elle est destinée à diffuser le meilleur de leur recherche, que leur terrain d'étude soit une situation française... ou une situation étrangère. Sans à priori d'orthodoxie – car nous savons que tout comme l'action novatrice, la connaissance ne progresse que contre ou malgré les connaissances acquises, par un dépaysement perpétuel qui rompt avec les horizons trop familiers. Tel est notre dessein. Nous le croyons cohérent avec le projet de l'animation : briser les lourdeurs des positions figées, reconnaître dans ce qui fait la nécessité du progrès ce que Hegel appelait le progrès dans la conscience de la liberté.

Annexe 14 : Editorial Cahiers de l'animation (1983)

« Editorial de la rédaction », *Les Cahiers de l'animation*, 39/1983-1

Voilà plus de dix ans que les Cahiers de l'Animation paraissent : d'abord au rythme de deux numéros l'an, la revue a porté ses parutions à quatre numéros. En 1983, il s'agira de cinq livraisons avec une périodicité plus stricte. De lents changements dans sa graphie et dans la présentation des Cahiers accompagnent son évolution. Ces changements sont en cours, ils sont continus et, au fur et à mesure de la réception des numéros, ils deviennent sensibles. Hier, il s'agissait de la variation des caractères graphiques, aujourd'hui de l'adoption d'une nouvelle couverture, demain la présentation connaîtra d'autres modifications. Il importe, en effet, de rendre la lecture plus facile, et lentement avec circonspection, de choisir d'associer au texte le plaisir d'un voyage : être plus sensible aux qualités d'écriture des différents articles, les appuyer par d'autres formes de communication – images gravures, dessins, photographies, varier les messages et les moyens de les transmettre devient un souci constant de la rédaction qui coïncide avec un nouveau temps pour les Cahiers : celui de la maturité.

L'entreprise, à ses débuts, était artisanale. A bien des égards, elle reste artisanale et doit le rester. Il est vrai, les lecteurs sont plus nombreux, plus fidèles, peut-être plus intéressés : ce développement est essentiel, car il rencontre le projet de ceux qui ont lancé cette revue. Dix années de développement n'aboutissent à aucune trahison : au contraire, c'est parce que les lecteurs doivent augmenter que les exigences adressées à la publication sont renforcées. Les Cahiers ne sont ni une revue professionnelle alimentant le groupe nouveau des animateurs, ni une publication scientifique sacrifiant aux codes et aux rites de la communauté intellectuelle, ils n'ont pas la prétention à devenir une sorte de magazine information un grand public, toujours vague et désespérément inerte, ni la vocation à porter quelque parole que ce soit, parole de l'Etat, d'une classe, d'un groupe ou de quelques individualités. Au sens le plus noble, le plus vieux, le plus usé de ce mot, ils constituent un forum : les Cahiers recueillent sur cette place restreinte mais continue qui est offerte, des études, des opinions, des récits qui, à la fois vont dans le sens « du temps qui bouge » et permettent de « prendre le temps de la réflexion ». Voilà la légitimité d'une revue : susciter le débat, assurer la diffusion qui permet la confrontation, informer en énonçant que toute photographie n'est jamais qu'un point de vue pris sur la réalité à partir du regard d'un informateur, pour une plus grande démultiplication.

C'est pourquoi les Cahiers évoluent tout en conservant fidélité aux principes qui font l'originalité de la publication. Informer, ne signifie pas juxtaposer des séquences apparemment objectives, mais développer et prendre les risques de la parole ; en ce sens, il importe peu que les titres « ronflent » et surtout que les articles explosent en une multitude de petites touches ajoutées à un tableau qui échoue à les accepter. Etudier n'est pas broder sur des thèmes épuisés ou faire acte d'allégeance à telle ou telle vision du réel, mais au contraire interroger les conditions de la réalité actuelle, dans sa dimension historique et vécue, pour contribuer à sa lecture et à son changement. Ce parti-pris explique le choix d'une revue puisqu'il justifie un jeu sensé entre l'actualité et l'histoire, la culture et la société, le temps et l'évènement.

Selon un mot récent, revient peut-être aujourd'hui le temps des revues ; c'est dire combien il importe, en multipliant les lieux de parole, de sortir de la gangue des stéréotypes, du prêt-à-penser, de la marchandise des clichés, du tronçonnage a priori de la réalité et des discours préfabriqués. Les certitudes d'hier sont révoquées en doute alors que demain n'est pas fait. Pour les Cahiers, il s'agit d'une confirmation : cette interrogation, il faut autant la poursuivre que l'étendre. L'étendre à un nouveau public en faisant mieux connaître la revue, en servant les abonnements avec plus d'efficacité, en établissant une diffusion nationale en librairie tout en favorisant et en respectant l'extraordinaire diversité des lecteurs qui constitue la garantie d'une vraie communication. La poursuivre, surtout, dans un champ qui se défait de ses repères et se dilate, en insistant sur la qualité, la diversité et l'intelligence des contributions.

Nés avant la crise, les Cahiers évoluent dans cette décennie chargée de défis, d'enjeux, de déceptions et de réalisations. L'accent est ainsi reporté sur ce mot Cahiers qui, évoquant le tableau noir au mur et la plume dans l'encrier, raconte tout à la fois l'acquis des apprentissages et le désir de la découverte consignés sur une même feuille, et, dans le même temps, l'exigence de pouvoir déchiffrer, repérer et comprendre. C'est à la fois l'intérêt et la limite de ce qui se fait.

La rédaction

Annexe 15 : « Le vrai visage de l'Etat » (1972)

C.N. ancien

LE MINISTÈRE de la JEUNESSE et des SPORTS

REFUSE DE SUBVENTIONNER LE TRAVAIL ET L'EFFORT
DES JEUNES DES C.L.A.J. QUI REALISENT UN
CHALET DANS LE JURA A METABIEF

28 NOV. 1972

... MAIS IL FAVORISE LES ENTREPRISES PRIVEES
FABRIQUANT PISCINES, ELEMENTS DE MILLE CLUBS,
STADES ET REALISATIONS DE PRESTIGE!

LE MINISTÈRE de L'ÉQUIPEMENT

Voici
le vrai
visage
de l'ÉTAT qui nous gouverne

VEUT FAIRE PASSER L'AUTOROUTE A.88 SUR LA BASE DE PLEIN
AIR ET DE VERDURE, DU RELAIS INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE
DE POISSY.

... MAIS EPARGNE LES GROS PROPRIETAIRES VOISINS,
PUISSANTS, PAR LEUR FORTUNE OU LEUR TITRE :
Chateau de la Suchette, des Fauveaux, propriétés
Dassault, Bleustein-Blanchet.

A travers cette situation, plus que jamais,
LES TRAVAILLEURS, LES JEUNES, LES FAMILLES,
à l'image des luttes menées pour la réalisation du chalet du Jura,
ou du droit au plein air, à la neige, au soleil,
DOIVENT PRENDRE EN MAINS LA DIRECTION DE LEURS AFFAIRES,
ET LES GERER POUR LE BIEN DU PEUPLE.

CREER UN COURANT POPULAIRE DANS LE QUARTIER,
C'EST L'OBJECTIF DU COMITE POPULAIRE C.L.A.J. DU 9°

QUI VOUS INVITE
à une assemblée le VENDREDI 8 DÉCEMBRE 76
24 rue Rochechouart 9° AU CENTRE VALEIRE
à 20h30

Au cours de la soirée, les jeunes des CLAJ
présenteront leur lutte contre l'Etat,
à l'aide de diapos, sketches, mimes et
chansons, faits par eux.

UN DEBAT TERMINERA CETTE SOIREE